



**HAL**  
open science

## Sport, inclusion et innovation : le cas italien du "Baskin" (2001-2013)

Alexy Valet

► **To cite this version:**

Alexy Valet. Sport, inclusion et innovation : le cas italien du "Baskin" (2001-2013). Education. Université Claude Bernard - Lyon I, 2013. Français. NNT : 2013LYO10318 . tel-01069780

**HAL Id: tel-01069780**

**<https://theses.hal.science/tel-01069780>**

Submitted on 29 Sep 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Thèse**

préparée en cotutelle et délivrée par

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

et

L'UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI ROMA « FORO ITALICO »

ECOLE DOCTORALE 485 EPIC (Education, Psychologie, Information et Communication)

et

SCUOLA DI DOTTORATO dell'Università degli Studi di Roma « Foro Italico »

### **pour l'obtention du**

**Doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives**

et

**Doctorat international « Cultures, handicap et inclusion »**

# **Sport, inclusion et innovation**

## **Le cas italien du « Baskin » (2001-2013)**

soutenue publiquement le 09 décembre 2013 par

**VALET Alexy**

### **Jury :**

<b>FODIMBI, Michel</b>	<b>Université Claude Bernard Lyon1 (FR)</b>	<b>Directeur</b>
<b>DE ANNA, Lucia</b>	<b>Università del 'Foro Italico' (IT)</b>	<b>Directeur</b>
<b>MAC NAMEE, Mike</b>	<b>Swansea University (UK)</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>MURA, Antonello</b>	<b>Università degli Studi di Cagliari (IT)</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>GARDOU, Charles</b>	<b>Université Lumière Lyon2 (FR)</b>	<b>Examineur</b>
<b>BOURSIER, Claire</b>	<b>INS-HEA (FR)</b>	<b>Examineur</b>
<b>CAMY, Jean</b>	<b>Université Claude Bernard Lyon1 (FR)</b>	<b>Examineur</b>



---

## **RESUME en français**

En se penchant sur l'émergence d'un nouveau sport appelé le Baskin (Basket inclusif), né en Italie au début des années 2000 dans le but de permettre la participation conjointe de joueurs dits « valides » et de joueurs ayant une déficience, l'étude entend contribuer à comprendre dans quelle mesure et de quelle manière la logique sportive et la logique inclusive peuvent cohabiter. C'est le processus d'innovation sociale que représente l'itinéraire du Baskin en Italie de 2001 à 2013 que la recherche retient comme clé de lecture privilégiée pour aborder ce rapprochement problématique entre la tendance sélective du sport à créer de l'homogénéité, et la tendance inclusive à valoriser l'hétérogénéité. Le Baskin incarne-t-il dans le champ sportif un nouveau modèle culturel, une forme de sociabilité originale, une fiction démocratique innovante se situant dans cet entre-deux paradoxal, conciliant hétérogénéité et compétition, et évitant en même temps le double écueil de la normalisation et de l'assistanat?

Fort et fragile à la fois de cette double identité, sportive et inclusive, le développement du Baskin révèle un processus ouvert et incertain, où se succèdent le processus d'ingénierie pédagogique d'un sport dont l'architecture est construite selon les principes de la conception universelle, les processus délicats d'appropriation de cette invention par le milieu social, enfin l'orientation vers l'institutionnalisation de cette nouvelle pratique afin de la faire éventuellement accéder au patrimoine culturel commun. Une enquête immersive est développée en tâchant de restituer quelques fragments significatifs sur ce cas inédit au travers d'un ancrage transdisciplinaire.

---

## **TITRE en anglais**

Sport, inclusion and innovation. The italian case of « Baskin » (2001-2013)

---

## **RESUME en anglais**

Baskin ( inclusive Basketball ) was born in Italy in the early 2000s to allow the joint participation of so-called "able-bodied" players and players with disabilities. By focusing on the emergence of this new sport, this study aims to understand how well the sports logic can co-exist with the inclusive logic. The process of social innovation, as represented by the evolution of Baskin in Italy from 2001 to 2013, provides a privileged key for reading this study, which addresses the conflict arising from the tendency of sport to generate selection and homogeneity and the tendency of inclusion to value heterogeneity.

To what extent does Baskin represent a new cultural model in sport and design an original form of social interaction ? Can it be considered an innovative democratic fiction situated in this paradoxical in-between which reconciles heterogeneity and competition and avoids at the same time the twin pitfalls of standardization and charitable welfarism ?

This dual identity, sport and inclusiveness, gives Baskin strength but also fragility. That's why the development of this new sport reveals an open and uncertain process of many parts : first the educational engineering of Baskin according to the principles of Design for all, then its delicate process of diffusion into the social environment, and finally the first steps of institutionalization of this new practice, with the aim of ultimately incorporating it into the shared cultural heritage.

An ethnological investigation was carried out in an effort to reconstruct significant fragments of this "unique" case, through a transdisciplinary approach.

---

## **DISCIPLINE**

Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

---

## **MOTS-CLES**

Sport, inclusion, innovation, activité physique adaptée, culture commune, exclusion, spécialisation, normalisation, assistanat, conception universelle, ingénierie pédagogique, design, technique

---

## **INTITULE ET ADRESSE DE L'U.F.R. OU DU LABORATOIRE :**

UFR-STAPS. 27-29 bd du 11 novembre 1918. 69622 Villeurbanne Cedex



## REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont  
à tous ceux qui m'ont été proches  
dans cet accouchement difficile

et se sont montrés avec moi particulièrement  
compréhensifs, chaleureux, encourageants, patients, très patients, attentifs, respectueux, complices,  
dans cette longue aventure.

Pour tout cela, je les remercie profondément.

Ils se reconnaîtront.



# TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>5</b>
---------------------------	----------

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>7</b>
--------------------------------	----------

<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>13</b>
-------------------------------------	-----------

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>15</b>
--------------------------	-----------

1.1. EXCLUSION, SPÉCIALISATION ET INCLUSION DANS L'HISTOIRE.....	15
1.2. INCLUSION, INNOVATION ET SPORT.....	24

<b>PARTIE 1.</b>	
<b>ANALYSE DU CONTEXTE.....</b>	<b>31</b>

## CHAPITRE / 1

<b>A PROPOS D'« INCLUSION ».....</b>	<b>35</b>
--------------------------------------	-----------

1.1. LE CONCEPT D'INCLUSION.....	37
1.1.1. Deux premières approximations au concept d'inclusion.....	37
1.1.2. Le champ éducatif comme origine du paradigme inclusif.....	38
1.1.3. L'exemple de la France.....	41
1.1.4. La question de la normativité de l'approche inclusive.....	44
1.2. LES TROIS APPROCHES EUROPÉENNES DE L'ACCUEIL DU HANDICAP.....	48
1.2.1. Description sommaire des trois approches.....	48
1.2.2. Analyse comparative des trois approches.....	50
1.2.2.1. <i>L'approche à double voie</i> .....	51
1.2.2.2. <i>L'approche à voie unique</i> .....	52
1.2.2.3. <i>L'approche à voie multiple</i> .....	52
1.2.3. Distance du discours aux pratiques.....	55

## CHAPITRE / 2

<b>UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE QUI SE CHERCHE... ET LA TRAJECTOIRE ITALIENNE.....</b>	<b>57</b>
---	-----------

2.1. L'IDÉE D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE.....	57
2.1.1. Une question de droit, mais de quel droit s'agit-il ?.....	58
2.1.1.1. <i>Droit d'accès</i> .....	58
2.1.1.2. <i>Droit de partage</i> .....	59
2.1.1.3. <i>Droit de choix</i> .....	61



2.1.2.	Notre représentation personnelle d'une société inclusive.....	62
2.1.2.1.	<i>Une certaine anthropologie de l'homme: «la fragilité au centre de l'identité humaine».....</i>	64
2.1.2.2.	<i>Certains idéaux de justice sociale : « chacun a sa place, et non chacun à sa place ».....</i>	66
2.1.3.	Un bouillonnement culturel généralisé, se particularisant dans chaque pays.....	69
2.2.	LA TRAJECTOIRE ITALIENNE COMME TERREAU .....	71
2.2.1.	Mouvement anti-psychiatrique et processus de désinstitutionnalisation en Italie.....	71
2.2.2.	Brefs rappels sur l'histoire institutionnelle de "l'intégration scolaire" en Italie.....	73
2.2.3.	La « rééducation rééduquée » : influence d'Adriano Milani Comparetti sur l'intégration scolaire. 74	
2.2.4.	Un terreau socio-culturel fertile pour l'émergence du Baskin.....	77
<b>CHAPITRE / 3</b>		
<b>EVOLUTION CULTURELLE VERS UN « SPORT INCLUSIF » ?.....</b>		<b>79</b>
3.1.	LES PRÉMISSSES D'UNE ÉVOLUTION ACTUELLE DE L'OFFRE SPORTIVE.....	80
3.1.1.	Parallèle entre l'évolution du système scolaire et du système sportif.....	80
3.1.2.	Vers un 'droit d'accès' des personnes handicapées à la pratique sportive (1924-1988).....	82
3.1.2.1.	<i>Démocratisation du phénomène sportif.....</i>	82
3.1.2.2.	<i>Vers une bipartition ou tripartition institutionnelle.....</i>	83
3.1.2.3.	<i>Des contenus spécifiques dans des contenants spécifiques.....</i>	84
3.2.	ÉVOLUTION ACTUELLE DES LIEUX DE PRATIQUE : DU DROIT D'ACCÈS AU DROIT DE PARTAGE.....	85
3.2.1.	D'une "intégration par le sport" à une "intégration dans le sport".....	85
3.2.2.	Accueil des personnes handicapées au sein de clubs sportifs communs : vers une accessibilisation des "contenants sportifs".....	86
3.3.	ÉVOLUTION ACTUELLE DES FORMES DE PRATIQUE : VERS UN DROIT DE PARTAGE ET DE CHOIX.....	90
3.3.1.	Accueil des personnes 'handicapées' au sein de pratiques sportives communes : vers une conception universelle des "contenus sportifs" ? (1989-....).....	90
3.3.2.	De multiples « contenus » dans de multiples « contenants ».....	92
3.3.3.	Vers l'hypothèse des « All'lympic Games » ?.....	93
<b>CHAPITRE / 4</b>		
<b>PANORAMA GENERAL DES PRATIQUES.....</b>		<b>95</b>
4.1.	STRUCTURATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE.....	95
4.2.	LE MODÈLE DE « L'INCLUSION SPECTRUM ».....	99
4.2.1.	Origine du modèle.....	99
4.2.2.	Description des cinq modalités de pratique.....	100
4.2.2.1.	<i>« Activités séparées ».....</i>	101
4.2.2.2.	<i>« Activités parallèles ».....</i>	102
4.2.2.3.	<i>« Handisports intégrés ».....</i>	103
4.2.2.4.	<i>« Activités ouvertes ».....</i>	104
4.2.2.5.	<i>« Activités modifiées ».....</i>	106
4.2.3.	L'approche « multidirectionnelle » de l'inclusion.....	108
<b>CHAPITRE / 5</b>		
<b>PANORAMA SPECIFIQUE DES « PRATIQUES PARTAGEES ».....</b>		<b>111</b>
5.1.	"COMPTER POUR LES AUTRES" DANS LES PRATIQUES PARTAGEES.....	111
5.2.	DE MULTIPLES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES DE PRATIQUES PARTAGÉES.....	114
5.2.1.	Des "activités modifiées" peu codifiées et le riche patrimoine des APA.....	114
5.2.2.	Des activités physiques inclusives à la catégorie théorique des "sports inclusifs".....	116
5.3.	QUELQUES INITIATIVES SPORTIVES CODIFIÉES DE PORTÉE (INTER)NATIONALE.....	119
5.3.1.	Les Sports Unifiés de Special Olympics.....	121
5.3.2.	Le handisport pratiqué en « intégration renversée ».....	123
5.4.	CONCLUSION.....	128

**CHAPITRE / 1**

**ELEMENTS DE PROBLEMATISATION.....135**

1.1. SPORT ET INCLUSION : DEUX LOGIQUES ANTAGONISTES.....137

1.1.1. Précisions préliminaires sur la nature du sport.....137

1.1.2. Une "logique sportive" façonnée par les paradigmes de l'exclusion et la spécialisation.....139

1.1.3. La tension local-global : une "logique artisanale" face à une "logique industrielle".....144

1.1.4. La tension hétérogénéité-homogénéité: une logique de "réunion" face à une logique de "séparation"  
 .....148

1.2. INTERACTION ENTRE SPORT ET INCLUSION: QUELLES CONSÉQUENCES ?.....153

1.2.1. L'inclusion contre la participation ?.....153

1.2.2. Deux tendances opposées : assistanat et normalisation.....157

1.2.2.1. *Risque d'assistanat ou glissement vers une forme d'«intégration paternaliste».....159*

1.2.2.2. *Risque de normalisation ou glissement vers une forme d'«intégration normalisante».....161*

**CHAPITRE / 2**

**PISTES THÉORIQUES POUR UN CADRE D'ANALYSE.....167**

2.1. LE 'SPORT INCLUSIF' COMME NOUVELLE « TECHNOLOGIE RELATIONNELLE ».....168

2.2. LE DESIGN: CONCEPT CHARNIÈRE ENTRE INVENTION TECHNIQUE ET INNOVATION SOCIALE  
 .....173

2.2.1. Le « design », entre logique artisanale et logique industrielle.....173

2.2.2. Du « design » à « l'inclusive design » (ou conception universelle).....176

2.2.3. L'éthique du design.....177

2.3. L'INVENTION TECHNIQUE DU 'SPORT INCLUSIF' : UN PROCESSUS D'INGÉNIERIE  
 PÉDAGOGIQUE.....179

2.3.1. Les quatre types de stratégie pour affronter le décalage « discours-pratiques ».....180

2.3.2. L'approche centrée sur l'activité ou la stratégie de l'ingénierie pédagogique.....181

2.3.3. La « mise en inclusivité » de l'activité sportive et le « triangle de Houssaye ».....183

2.4. L'INNOVATION EN SOCIOLOGIE : UNE DIALOGIQUE RÉCURSIVE DE 'FORCES' ET DE 'FORMES'  
 .....188

2.4.1. De l'invention à l'innovation : une question de diffusion.....188

2.4.2. De l'innovation à l'institutionnalisation : dialogique récursive entre norme et déviance.....191

2.4.3. La dialogique récursive des forces et des formes.....194

**CHAPITRE / 3**

**EPISTEMOLOGIE ET METHODOLOGIE.....203**

3.1. COMPLÉMENTARITÉ TRANSDISCIPLINAIRE ET SENSIBILITÉ ANTHROPOLOGIQUE.....205

3.1.1. Justification générale et particulière du choix « transdisciplinaire ».....206

3.1.2. L'identité centrale du champ anthropologique dans notre étude sur le Baskin.....210

3.2. CADRE ÉPISTÉMOLOGIQUE ET PARADIGME ÉCOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.....215

3.2.1. Cadre épistémologique de la recherche.....215

3.2.1.1. *Petite incursion épistémologique : l'acteur-chercheur que je suis face au Baskin.....215*

3.2.1.2. *Endo-anthropologie et normativité : vers une "épistémologie transfrontalière de la fragilité"  
 .....221*

3.2.2. Du paradigme « interprétativiste » au paradigme « écologique ».....223

3.2.2.1. *Distanciation du paradigme positiviste.....225*

3.2.2.2. *Les fondements historiques du paradigme interprétativiste.....225*

3.2.2.3. *Le paradigme écologique.....227*

3.3. MÉTHODOLOGIE ET MÉTHODES.....231

3.3.1. Philosophie de recherche immersive.....232

3.3.1.1. *La philosophie de recherche immersive.....232*

3.3.1.2. *L'immersion dans l'action ou dans l'analyse ?.....232*

3.3.1.3. *Les orientations philosophiques 'participative', 'critique' et 'phénoménologique'.....235*

3.3.2. Méthodologie qualitative, inductive et indiciaire.....236

3.3.2.1. Méthodologie qualitative.....	236
3.3.2.2. Méthodologie inductive.....	237
3.3.2.3. Méthodologie indiciare.....	237
3.3.3. Rapport évolutif a « l'hypothèse ».....	238
3.4. RAPPORT AU TERRAIN : ENQUÊTE ETHNOGRAPHIQUE ET ÉTUDE DE CAS.....	240
3.4.1. A la croisée de la pratique ethnographique et de l'étude de cas .....	240
3.4.1.1. La pratique ethnologique : l'enquête de terrain.....	242
3.4.1.2. L'étude de cas.....	245
3.4.2. Présentation des outils de collecte.....	252
3.4.2.1. L'observation participante.....	252
3.4.2.2. Le carnet de notes.....	255

**PARTIE 3.**  
**ANALYSE DU CAS.....261**

**CHAPITRE / 1**

<b>PRÉSENTATION TECHNIQUE ET ORGANISATIONNELLE DU BASKIN.....</b>	<b>265</b>
1.1. DESCRIPTION TECHNIQUE DU BASKIN COMME PRATIQUE SPORTIVE.....	266
1.1.1. Le sens du mot « Baskin ».....	266
1.1.2. A qui s'adresse le Baskin ?.....	269
1.1.3. Sur quelles adaptations générales repose le Baskin ?.....	270
1.1.3.1. Adaptation du matériel.....	270
1.1.3.2. Adaptation de l'espace.....	271
1.1.3.3. Adaptation des règles.....	271
1.1.3.4. Adaptation de la communication.....	272
1.1.4. Différenciation des rôles des joueurs.....	273
1.1.5. Composition d'une équipe.....	280
1.2. DESCRIPTION ORGANISATIONNELLE DU BASKIN COMME MOUVEMENT SPORTIF ASSOCIATIF .....	281
1.2.1. Bref retour sur le “point de départ” du “mouvement Baskin” .....	281
1.2.2. Survol chronologique de l'itinéraire du Baskin.....	282
1.2.3. Dimensions du phénomène.....	284
1.2.4. Structuration de l'association.....	285
1.2.5. Reconnaissances et partenariats.....	287
1.2.5.1. Dans le monde sportif.....	287
1.2.5.2. En dehors du monde sportif.....	289

**CHAPITRE / 2**

<b>PROCESSUS D'INVENTION DU BASKIN : DES RACINES AU FRUIT.....</b>	<b>291</b>
2.1. UN CONTEXTE D'ÉMERGENCE SIGNIFICATIF, COMME CLÉ DE LECTURE .....	293
2.1.1. L'émergence du Baskin : rupture ou continuité ? Une question d'échelle d'observation.....	293
2.1.2. Bribes biographiques autour de la famille Bodini : entre acteurs et système.....	296
2.1.2.1. Sur les traces d'Adriano Milani Comparetti.....	296
2.1.2.2. Marianna Bodini, génitrice du Baskin ?.....	297
2.1.2.3. Antonio Bodini, pris dans une tension initiatrice.....	300
2.1.2.4. Une identité familiale comme terrain d'une certaine culture de l'inclusion.....	302
2.1.2.5. Retour sur Antonio Bodini, porteur d'une éthique... « technique ».....	304
2.1.2.6. Une question de « résilience ».....	305
2.1.2.7. Petit aparté sur les traces de Jean Le Boulch : une autre tension qui couvait en Fausto Capellini ?.....	308
2.2. FORMATION DE L'IDENTITÉ DU BASKIN : LE PROCESSUS D'INVENTION.....	310
2.2.1. Quelques repères préalables.....	311
2.2.2. Plongeon dans les remous initiaux de l'invention du Baskin (2000-2003).....	314
2.2.2.1. Année 2000-2001.....	314
2.2.2.2. Année 2001-2002.....	316
2.2.2.3. Année 2002-2003.....	318

2.2.3. Suite du voyage dans les eaux tumultueuses de l'invention du Baskin (2003-2005).....	323
2.2.3.1. <i>Dimension technico-pédagogique</i> .....	324
2.2.3.2. <i>Dimension sociale et organisationnelle</i> .....	333
2.2.4. Transition entre les processus d'invention et d'innovation.....	339

### CHAPITRE / 3

#### **LE PROCESSUS D'INNOVATION DU BASKIN: DU FRUIT À L'HORTICULTURE.....341**

3.1. QUELQUES REPÈRES SUR LE DÉPLOIEMENT DU BASKIN DANS L'ESPACE ET LE TEMPS.....	342
3.1.1. Les principaux faits de la période 2004-2012.....	342
3.1.2. Première description globale selon une lecture schématisée des phénomènes.....	346
3.1.2.1. <i>Les variables du temps et de l'espace</i> .....	347
3.1.2.2. <i>Interactions des variables temps et espace</i> .....	349
3.1.2.3. <i>Une double résistance culturelle simultanée</i> .....	351
3.1.2.4. <i>Nécessité d'un dépassement conceptuel des oppositions binaires pour penser l'innovation</i> ..	352
3.1.3. Synthèse du cadre formel de l'innovation du Baskin: une identité soumise à sa propre diffusion	354
3.2. LE BASKIN À L'ÉPREUVE DE TROIS CONTROVERSES SYMPTOMATIQUES.....	357
3.2.1. Une controverse entre l'identité du Baskin et l'identité du Basket de Marco Calamai.....	357
3.2.2. La scission Baskin et Golden Basket.....	361
3.2.2.1. <i>Origine de la controverse</i> .....	361
3.2.2.2. <i>Épaisseur empirique de la controverse ou l'identité technique de deux sports</i> .....	364
3.2.2.3. <i>Dimension sociologique de la controverse</i> .....	372
3.2.3. La quête de reconnaissance institutionnelle: tremplin ou attirance fatale ?.....	374
3.2.3.1. <i>Origine de la controverse</i> .....	374
3.2.3.2. <i>L'ambivalence du processus de reconnaissance</i> .....	376
3.2.3.3. <i>Une culture commune construite à quel prix ?</i> .....	377

### CHAPITRE / 4

#### **SYNTHÈSE INTERPRÉTATIVE.....381**

4.1. DÉPASSEMENT DE L'ANTAGONISME « SPORT-INCLUSION » PAR LA VERSION PÉDAGOGIQUE DE LA TECHNIQUE.....	382
4.2. REPRODUCTION DE L'ANTAGONISME « SPORT-INCLUSION » PAR LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE DE LA TECHNIQUE.....	384
4.3. PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION CULTURELLE OU SYMBOLIQUE DE LA TECHNIQUE.....	386
4.4. LA DIALOGIQUE DES MOBILES DE L'ACTION : DE MULTIPLES TENSIONS À ENTREtenir PLUTÔT QU'À ÉLIMINER.....	389

#### **CONCLUSIONS.....395**

1.1. SYNTHÈSE.....	395
1.2. RETOUR SUR UN POINT DE VUE HISTORIQUE.....	400

#### **BIBLIOGRAPHIE.....403**

#### **ANNEXES.....423**



# TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1: Evolution des trois paradigmes	18
Illustration 2: Autour du concept d'inclusion	37
Illustration 3: Le Continuum de l'inclusion	38
Illustration 4: Succession des trois paradigmes	39
Illustration 5: Trois filières	40
Illustration 6: The Evolution of Inclusion (Correia, 2000)	41
Illustration 7: Trois approches culturelles de l'accueil scolaire	49
Illustration 8: Caractéristiques relatives des trois approches culturelles	50
Illustration 9: Trois types de société face au handicap	56
Illustration 10: Une question de droit, mais lequel ?	58
Illustration 11: Trois types de « design » de la société	60
Illustration 12: Trois grandes sphères de la vie sociale	79
Illustration 13: Mise en parallèle de l'évolution des systèmes scolaire et sportif	80
Illustration 14: L'approche à voies multiples	81
Illustration 15: Contenants et contenus sportifs, ordinaires ou spécialisés	84
Illustration 16: Contenant sportif commun, et contenus sportifs spécifiques	88
Illustration 17: Filères multiples	89
Illustration 18: Design inclusif du sport	91
Illustration 19: Contenant sportif commun et contenus sportifs communs	92
Illustration 20: Contenant sportif commun et contenus sportifs multiples	92
Illustration 21: Contenants sportifs multiples et contenus sportifs multiples	93
Illustration 22: Jeux du troisième type: vers des « All'ympic Games » ?	93
Illustration 23: Sport et Handisport	95
Illustration 24: Jeux et APA	96
Illustration 25: Pyramide sportive	96
Illustration 26: Activités plus ou moins codifiées dans un milieu plus ou moins spécialisé	97
Illustration 27: Des pratiques séparées aux pratiques partagées ?	98
Illustration 28: Modèle de la cascade des services	99
Illustration 29: Le modèle de l'Inclusion spectrum	100
Illustration 30: Le Baskin au sein de l'Inclusion Spectrum	108
Illustration 31: L'Inclusion Spectrum dans l'offre sportive	109
Illustration 32: Activités plus ou moins codifiées et milieux plus ou moins spécialisés	117
Illustration 33: Positionnement du Baskin dans le panorama global des pratiques	118
Illustration 34: Sports unifiés	122
Illustration 35: Système de points	125
Illustration 36: La recherche de l'inclusion entre le normalisation et l'assistanat	128
Illustration 37: Pyramide	145
Illustration 38: Logique artisanale et logique industrielle	147
Illustration 39: La courbe de la Normalité	149
Illustration 40: Distribution des capacités physiques dans la population	149
Illustration 41: Logique inclusive appliquée à la courbe de la Normalité	151
Illustration 42: Sport inclusif et courbe de la Normalité	152
Illustration 43: Sports collectifs, contexte d'intégration et niveaux de participation	154
Illustration 44: Le raisonnement logique de la compétition sportive	158
Illustration 45: A qui s'adresse « l'intégration charitable » ?	160
Illustration 46: A qui s'adresse « l'intégration normalisante » ?	164
Illustration 47: L'inclusion entre assistanat et normalisation, entre local et global	166

Illustration 48: L'histoire du Baskin, entre processus d'invention et processus d'innovation	172
Illustration 49: L'invention du sport inclusif : entre impératifs critique, éthique et pratique	179
Illustration 50: Le triangle pédagogique de Jean Houssaye	183
Illustration 51: Le triangle pédagogique appliqué au sport	184
Illustration 52: Le triangle pédagogique appliqué au sport inclusif	185
Illustration 53: Inclusion spectrum associé au modèle « STEP »	186
Illustration 54: Le processus d'innovation du local au global	193
Illustration 55: Le processus d'innovation : dialogique récursive entre forces et formes	197
Illustration 56: Dialogique récursive entre forces et formes	202
Illustration 57: Quatre formes idéal-typiques de développement du sport inclusif et positionnement relatif du Baskin	393

# INTRODUCTION

*Car enfin, qu'est-ce que l'homme dans la nature?  
Un néant à l'égard de l'infini,  
un tout à l'égard du néant,  
un milieu entre rien et tout.*  
Blaise Pascal

---

## 1.1. EXCLUSION, SPÉCIALISATION ET INCLUSION DANS L'HISTOIRE

---

\* *Une perspective évolutive en guise de repères : trois paradigmes successifs*

L'histoire montre que la civilisation a expérimenté différentes façons de se rapporter à la « diversité humaine » et plus généralement à la « fragilité de l'homme ». Reconnaissons aussitôt que c'est récemment que nous nous sommes familiarisés avec l'usage de ces deux expressions, « diversité humaine » et « fragilité de l'homme », dont l'usage pourrait paraître un peu anachronique lorsque l'on veut aborder l'histoire du « handicap »<sup>1</sup>, mais dont la sollicitation ne révèle que mieux, par effet différentiel, l'évolution des représentations sociales vis-à-vis de « l'infirmité »<sup>2</sup>. En tout cas, privilégier le temps long permet de contribuer à dévoiler l'épaisseur des phénomènes actuels en accédant à leur généalogie. « Loin des trépidations de surface » comme disait Georges Duby<sup>3</sup>, on saisit ainsi les tendances lourdes qui se sont dessinées au cours du temps, infléchissant en profondeur les rapports que la société a construit vis-à-vis des personnes que l'on dit aujourd'hui « en situation de handicap ». Plus généralement, c'est l'évolution d'un certain rapport à la norme qui émerge, façonnant les structures sociales autant que la conception de l'identité humaine, et questionnant donc la place et le statut des minorités. Car c'est bien le couple conceptuel de « la norme *et* l'exception » qui semble avoir structuré jusqu'à présent les représentations de la diversité humaine<sup>4</sup>, et non pas la tentative plus récente, que l'on qualifierait aujourd'hui d'« inclusive » (Gardou, 2012), de promouvoir l'idée selon laquelle « l'exception *est* la norme »<sup>5</sup>.

Passant d'un certain *déni* de la « fragilité de l'homme », sans doute largement modelé par le mythe de l'excellence, à sa lente, timide et encore incertaine *reconnaissance* en tant que condition

---

1 Le terme « handicap » est lui-même relativement récent finalement d'un point de vue historique puisqu'il n'apparaît qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle en Irlande dans le cadre des courses de chevaux, avant d'être étendu à d'autres sports puis d'avoir acquis finalement le sens qu'il a pris aujourd'hui, lié au rapport entre la déficience des personnes et l'environnement plus ou moins « hospitalier ».

2 Stiker, Henri-Jacques (2005), *Corps infirmes et sociétés. Essais d'anthropologie historique*, Ed. Dunod

3 Selon l'expression de Georges Duby (1973) à propos de la logique de l'école des Annales.

4 Canguilhem, Georges (1979), *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF, collection « Galien » (1<sup>è</sup> édition 1966)

5 Reprenant le bon mot d'Ernest Jaubert : «L'égalité entre les hommes est une règle qui ne compte que des exceptions»



ontologique de l'humanité (Gardou, 2005), la société a développé au cours du temps différentes attitudes vis-à-vis du handicap. Il semble que l'on puisse distinguer schématiquement trois paradigmes culturels différents, surtout si l'on se base sur une perspective centrée sur le *droit*<sup>6</sup> : le paradigme de l'exclusion, qui renvoie au déni de reconnaissance (absence de droits) ; le paradigme de la spécialisation, qui correspond à une reconnaissance différenciée (droits spécifiques), et le paradigme de l'inclusion, qui implique une reconnaissance universelle (droits communs). Posons provisoirement que ces trois paradigmes tendent à se succéder dans le temps et qu'une perspective évolutive appliquée à l'histoire du handicap est susceptible de s'appuyer sur cette modélisation temporelle en trois étapes. Sans doute peut-on remarquer d'ailleurs que ces trois étapes ne diffèrent guère d'une minorité à l'autre – minorité réelle ou symbolique, qu'il s'agisse par exemple des femmes, des immigrés ou des handicapés. En effet, ne peut-on pas repérer une relative homologie structurelle dans l'évolution du traitement réservé à ces *catégories humaines* que la norme considère *à part* ?

Si l'on retient en tout cas comme outil théorique cette modélisation d'une évolution culturelle en trois étapes, on peut évoquer sur un mode de description idéale-typique les comportements correspondant à chaque phase, en nous centrant plus particulièrement sur l'exemple de l'infirmité comme minorité spécifique. Ainsi, les attitudes de refus, d'hostilité ou d'indifférence vis-à-vis de cette minorité stigmatisée caractériseraient le premier de ces trois modèles culturels : la phase de l'exclusion. La question des droits et de leur reconnaissance n'aurait pas réellement de sens sous ce paradigme, et la société se construirait sans prendre en compte l'existence de ces personnes. La posture dominante de ce paradigme est celle de la négation-rejet.<sup>7</sup>

Puis, la moralisation naissante de cette habitude d'exclusion favoriserait le développement d'attitudes antagonistes ou résistantes, annonçant l'émergence du deuxième modèle culturel : la phase de la spécialisation. En fait, cette phase de transition – renvoyant dans le cas du handicap à un long périple historique caractérisant peut-être les derniers 2000 ans – débiterait par l'apparition éparse des premières formes de charité, d'assistance et d'accueil, jusqu'à la progressive institutionnalisation et rationalisation de ce souci moral. La structuration de la société commencerait alors à tenir compte de l'existence de ces minorités en leur réservant certains lieux « spéciaux », parallèlement aux espaces de vie « normaux ». La mise en place de cette double voie déboucherait sur une lente reconnaissance institutionnelle de droits spécifiques. En l'occurrence, s'affirmerait un « droit d'accès » à certains

---

6 Ce qui correspond – remarquons-le – à une perspective très contemporaine.

7 Est-il nécessaire de rappeler avec Henri-Jacques Stiker que « les infirmes » n'ont pas toujours été inclus dans l'ordre humain? Ils en étaient exclus car ils pouvaient relever soit de phénomènes supra humains (ou de divinité), soit de phénomènes infra humains, comme des créatures se situant entre l'animalité et l'humanité. Et la question éthique ne se posait même pas car « Pour qu'il y ait problème éthique, il faut donc qu'il y ait reconnaissance d'égalité dans l'ordre de l'humanité » (2001 : 28).

Stiker, Henri-Jacques (2001). « De l'exposition des infirmes à la classification des handicaps : Quelle éthique ? », in Riedmatten De R., (Éd.), *Une nouvelle approche de la différence : Comment repenser le « handicap »*, Genève, Édition Médecine et Hygiène, pp. 23-36

services spécialisés, progressivement garantis et réservés à ces catégories précédemment exclues. Petit à petit, le développement autonome de ce micro cosmos spécialisé basé sur la charité se rationaliserait, se techniciserait et se professionnaliserait. La posture dominante de ce paradigme est celle de la différenciation-séparation.

Enfin, le modèle de la spécialisation tendrait à se doubler progressivement d'une connotation ségrégative, favorisant l'émergence d'un troisième modèle culturel : la phase de l'inclusion. Marqué par un processus de « désinstitutionnalisation », ce paradigme suggérerait de reconnaître que toute personne relève du même droit commun, quelle que soit son appartenance à une catégorie spécifique de la population. La société tendrait par conséquent à réunir les deux voies précédemment séparées, en en construisant une plus large et ouverte à tous, afin d'accueillir la diversité au sein des mêmes institutions et des mêmes services. La posture dominante de ce paradigme est celle de la réunion-partage.

*\* Chevauchement des paradigmes au cours de l'histoire: une première précaution de lecture*

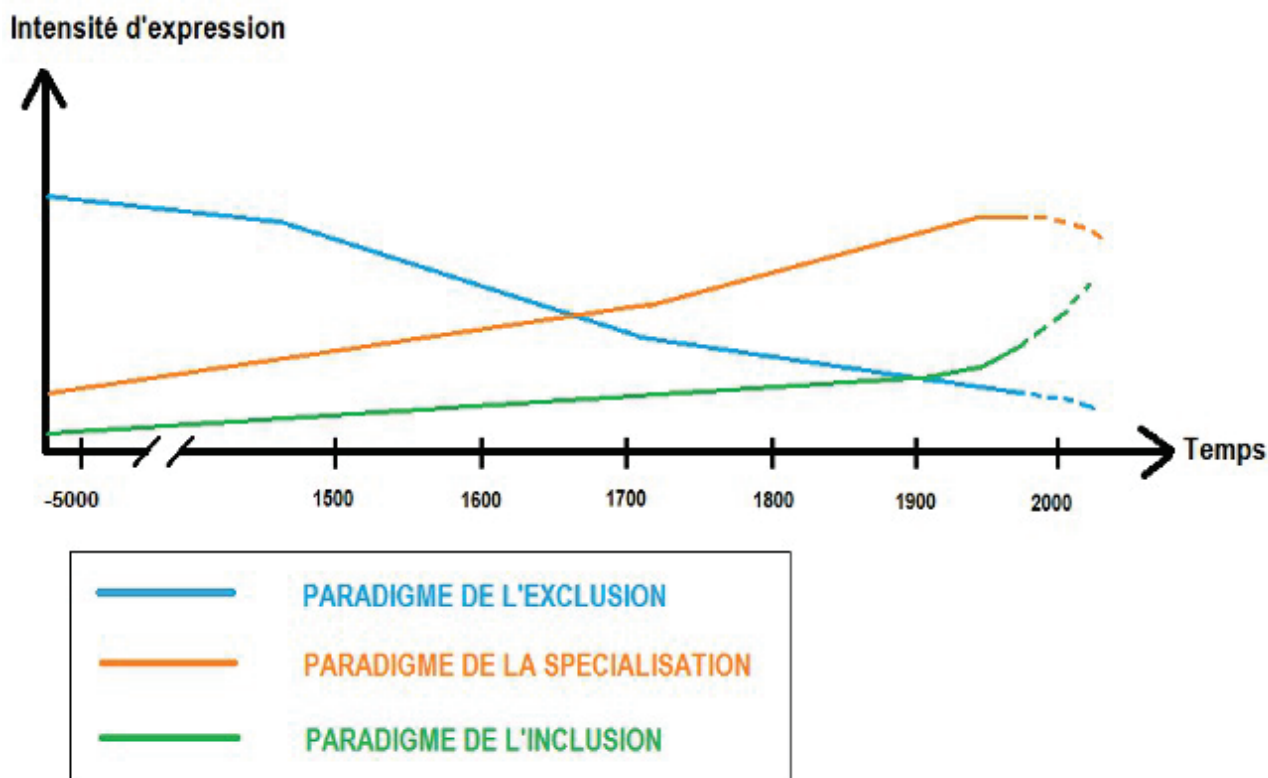
L'intérêt de cette perspective évolutive ainsi modélisée dépend en réalité de la relativisation de sa pertinence. En effet, cette modélisation a autant l'avantage que l'inconvénient de simplifier beaucoup, et doit par conséquent être retenue pour ce qu'elle est avant tout : un outil théorique facilitant la caractérisation des multiples phénomènes tissant la trame de l'histoire. Autrement dit, comme tout modèle, son utilisation pour lire et comprendre la réalité doit intégrer diverses précautions. Prenons le temps ici d'analyser une première précaution fondamentale, qui s'inspire notamment des mises en garde de Philippe Corcuff quant aux « risques de routinisation du schéma “génétique” et la tentation d’une exclusivité évolutionniste » qui tend à « homogénéiser les temporalités » et à négliger la pluralité des modèles d'historicité à solliciter<sup>8</sup>.

La première précaution à prendre, face à la modélisation de nos trois paradigmes successifs, suggère de se référer à l'idée de « paradigmes dominants », qui n'exclue donc pas l'expression d'autres paradigmes à une même époque, même s'ils sont moins prégnants. Ainsi, il ne s'agit pas de présupposer que les attitudes dominantes d'une époque, découlant d'un certain paradigme, disparaissent forcément de manière absolue dans l'époque suivante. C'est plutôt que ces attitudes ne prédominent plus, ou bien se complexifient en s'imprégnant d'une nouvelle sensibilité culturelle. L'image d'une série de paradigmes alternatifs qui se succéderaient purement et simplement céderait alors plutôt la place à celle de leur progressive accumulation ou superposition, complexifiant toujours le contexte culturel global de la société, en développant à chaque fois des interactions inédites entre ces différents référentiels culturels<sup>9</sup>.

---

8 Corcuff, Philippe (2003), « Pour une épistémologie de la fragilité », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLI-127 | 2003, mis en ligne le 30 novembre 2009. URL : <http://ress.revues.org/519>

9 Cette façon de se représenter les choses n'est pas sans rappeler l'outil théorique du « cerveau tri-unique » développé



*Illustration 1: Evolution des trois paradigmes dominants*

Plus encore, même l'apparition historiquement séquentielle des trois paradigmes peut être interrogée, si l'on considère en tout cas que les tendances à l'exclusion et à l'inclusion existent déjà aux racines de l'humanité sous forme archétypale, tels deux algorithmes primordiaux inscrit dans le fonctionnement cognitif de l'homme. Alain Blanc, à partir des analyses de Gilbert Durand sur les structures de l'imaginaire, ne retrouve-t-il pas cette tension enfouie dans les tréfonds de l'humanité, quand il évoque, justement à propos du rapport de l'homme au handicap, d'un côté l'emblème du « glaive » qui – sous le « régime diurne » – sépare, combat et rejette dans une volonté de victoire et de conquête, et de l'autre côté l'emblème de la « maison » qui – sous le régime nocturne – réunit, protège et berce dans un désir d'apaisement et d'accueil<sup>10</sup> ? Plus généralement, Julia Kristeva, à partir des analyses de Sigmund Freud, ne nous suggère-t-elle pas la même chose en inscrivant ces deux pulsions antagonistes dans les structures de la psyché humaine, quand elle évoque l'opposition entre le sentiment d'une « inquiétante étrangeté » et celui d'une apaisante « familiarité » caractérisant le rapport de l'homme à l'Autre comme à Soi-même<sup>11</sup> ? Enfin, plus fondamentalement encore avec Edgar

par Mac Lean, qui envisage les interactions complexes entre trois niveaux hiérarchiques. Cette modélisation, vulgarisée par Arthur Koestler et reprise notamment par Edgar Morin, se réfère à l'architecture fonctionnelle du cerveau, composée de trois « couches » superposées qui seraient apparues successivement au cours de l'évolution de l'espèce humaine : un « cerveau reptilien », responsable des fonctions vitales et des pulsions instinctives, puis un « cerveau limbique », responsable de la mémorisation des comportements agréables et désagréables et donc des émotions, et enfin un « cerveau néocortex », plus proprement humain, responsable de l'abstraction, l'imagination, la rationalité.

10 Blanc, Alain (2012), *Sociologie du handicap*, Armand Colin, Paris, pp.166-173

11 Freud, Sigmund (1933), «L'inquiétante étrangeté», in *Essais de psychanalyse appliquée*, Gallimard [1919]  
 Kristeva, Julia (1988), *Etrangers à nous-mêmes*, Fayard

Morin, ne peut-on pas percevoir dans cette dialogique du « principe d'exclusion et principe d'inclusion »<sup>12</sup> la manifestation récurrente de forces primordiales, antagonistes et complémentaires, existant déjà à l'aube de l'univers et prenant forme dans les différents ordres de réalité, cosmique, biologique, anthropologique<sup>13</sup> ?

Quoi qu'il en soit, si l'on se concentre plus précisément sur l'histoire des rapports que la société a construits face au handicap, un rapide survol des différentes périodes suffit à faire émerger plusieurs exemples de cette tension à l'œuvre. Il semble en tout cas possible de déceler, dans les plis de chaque époque, aussi bien des tendances dont on s'est éloigné aujourd'hui plus ou moins radicalement et que l'on jugera alors plutôt « archaïques », que des tendances qui se sont plutôt renouvelées ou actualisées aujourd'hui, que l'on considérera en quelque sorte comme « modernes » avant l'heure et parfois étonnamment « avant-gardistes ».

Ainsi, on n'hésitera guère aujourd'hui à condamner la croyance selon laquelle l'infirmité serait le résultat d'un châtement divin, en considérant que celle-ci prendrait sa source dans une vie intérieure entachée de péchés, provoquant le courroux justicier des dieux et des démons, comme du temps des Babyloniens par exemple. On jugera de la même façon toute autre forme de codification divine de l'infirmité conçue comme un signe de malédiction, en dépréciant par exemple les croyances de la médecine sacerdotale grecque. On se scandalisera de l'abandon des enfants infirmes, livrés à leur propre sort hors de la cité grecque ou romaine, voire de leur élimination pure et simple du haut du mont Taigete chez les Spartes. On s'indignera de la peur superstitieuse selon laquelle l'infirmité pourrait profaner les lieux sacrés à cause de son impureté, comme dans le monde hébreu. On adoptera plutôt un regard critique aujourd'hui sur une certaine charité chrétienne ayant ouvert les portes aux formes pernicieuses de l'assistanat actuel des personnes handicapées. Certains seront peut-être plus sévères encore vis-à-vis du mécanisme qui a consisté à déléguer la charité publique à l'église, légitimant une tendance à l'enfermement systématique, telle une première forme institutionnalisée de ségrégation, préannonçant toutes les formes actuelles d'institutionnalisation des personnes handicapées. On remarquera peut-être que la poussée rationaliste du XVIII<sup>e</sup> siècle ait paradoxalement contribué – ironie du sort – à donner une légitimité scientifique à ces catégorisations de personnes – « normales et pathologiques » – à partir de ces classifications systématiques auxquelles s'adonnent alors médecins, botanistes et zoologistes, tous orientés vers une volonté de mise en ordre de la réalité. Enfin, on s'offusquera aujourd'hui face à l'idée d'étiqueter les personnes en situation de handicap comme étant par nature « inéducables » ou « improductives », justifiant souvent l'indifférence ou la marginalisation, comme ce fut la tendance du Moyen-Âge au XIX<sup>e</sup> siècle. Bien sûr, insistons sur le fait que notre époque subit encore l'impact, bien que souvent de façon plus diluée, de bon nombre de ces présupposés.

Toutefois, on peut également percevoir dans les plis de la même histoire les germes d'une sensibilité plus « inclusive » – même si l'on ne se référerait pas bien sûr à cette expression – côtoyant déjà dans des temps anciens ces tendances plus ou moins « archaïques » précédemment évoquées. Ainsi, on ne pourra

---

12 Morin, Edgar (2004), *La méthode 6. Éthique*, Éditions du Seuil, p.16

13 Ibidem, p38 : « Nous sommes intégrés dans le jeu cosmique entre forces de reliance et forces de déliance, forces d'organisation et forces de désorganisation, forces d'intégration et force de désintégration »

s'empêcher de penser à une certaine « modernité » de l'approche spirituelle des Égyptiens, pour qui l'homme, dans une vision unitaire, souffre et participe à une aventure cosmique qui le dépasse, en percevant la maladie et l'infirmité comme l'expression humaine d'un drame métaphysique imposé de l'extérieur, indépendant de l'individu concerné et en quelque sorte accepté collectivement. De même, on percevra une tendance « pré-moderne » dans la volonté d'observation, d'analyse et de compréhension de l'infirmité que dénote la médecine de l'école hippocratique chez les Grecs ou dans la médecine positive de Galien chez les Romains, s'extirpant d'une lecture basée seulement sur des croyances et des superstitions. On entreverra aussi, en restant dans la Grèce antique, des formes d'acceptation, de tolérance, parfois même de reconnaissance par la Cité de personnes devenues infirmes après avoir servi à la guerre, ou encore de vénération dans quelques cas face aux pouvoirs divinatoires ou artistiques des aveugles ; cette variabilité des représentations de l'homme face à certaines personnes infirmes reflète déjà la dimension hautement culturelle de la question en révélant même sur un mode précurseur la capacité fondamentale de l'homme à interpréter la différence, jusqu'au point d'envisager une déficience comme le support d'une intelligibilité différente du réel. Mais encore, on ne pourra évidemment nier que le bouleversement opéré par le message chrétien en valorisant moralement le recueil des plus démunis, l'ouverture aux plus déshérités, la charité inconditionnelle envers son prochain, à commencer par le plus faible, a contribué à déconstruire une culture de l'intolérance face à la diversité, et à jeter les bases d'une pensée « solidaire » qui se fait l'obligation morale de reconnaître la dignité de tout être humain. On saisira encore toute la portée avant-gardiste de certaines intuitions fulgurantes des encyclopédistes des Lumières, préfigurant une évolution culturelle que l'on est encore en train d'essayer de construire actuellement, lorsqu'ils commencent à esquisser les bases d'un humanisme universaliste qui reconnaît l'infirmité comme « variation anthropologique », en se demandant pourquoi la Nature ne produirait-elle que du Même. On comprendra bien aussi comment la prise de conscience, à la Révolution, de la question du « droit » pour les plus démunis – notamment du droit à l'assistance – annonce les premières structurations des politiques sociales publiques. On percevra enfin l'émergence prodigieuse des convictions de certains brillants éducateurs qui se révélèrent précurseurs quant à l'idée d'éducabilité des personnes handicapées au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle et dont on tire encore aujourd'hui les leçons. N'est-ce pas dans ce cadre historique que prend sens le mouvement contemporain de la désinstitutionnalisation, qui contribue à inscrire le XX<sup>e</sup> siècle dans une progressive transition allant de la réadaptation, rééducation ou réhabilitation, à l'insertion, puis l'intégration, et enfin à inclusion – transition sur laquelle nous reviendrons ?

On devine bien au fil des siècles la permanence d'une même tension structurante, aussi ancienne qu'actuelle, qui témoigne d'une attitude profondément ambivalente de l'humanité face aux personnes « handicapées », oscillant entre une tendance à l'exclusion et une tendance à l'inclusion – même si la référence à ce dernier terme, tout comme celui d'intégration, n'est devenue centrale que très récemment à l'échelle de ce long périple historique. Dans cette perspective, nous pouvons nuancer le schématisme des trois étapes modélisées plus haut. L'histoire du handicap ne renvoie pas tant au

passage réducteur, univoque et linéaire de l'exclusion ancestrale des « infirmes » à l'inclusion contemporaine des personnes en situation de handicap, mais davantage à l'évolution à géométrie variable des manifestations de cette tension entre accueil et rejet, ouverture et fermeture, inclusion et exclusion, reliance et déliance pour le dire avec Edgar Morin (2004), ou affiliation et désaffiliation pour le dire avec Robert Castel (1991). Ces deux tendances antagonistes coexistent donc toujours plus ou moins, mais dans des proportions qui varient selon les époques et les situations.

Toutefois, même s'il ne s'agit pas de céder à la tentation « ethnocentrique » qui consiste à avoir de l'histoire une vision téléologique, se dirigeant inexorablement vers la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, comme si c'était l'objectif que l'histoire ne pouvait manquer d'atteindre, cette précaution historiographique ne nous empêche pas de reconnaître que, sur le temps long, le centre de gravité de cette tension « exclusion-inclusion » s'est sensiblement déplacé vers le pôle de l'inclusion, en suivant le tumultueux processus de civilisation. Autrement dit, si l'on suit la thèse de Norbert Elias (1974, 1975), c'est l'inquiétude humaine, face à l'étrangeté multiforme que recèle toujours l'humanité, qui tendrait à se « civiliser », en prenant une forme moins violente, plus codifiée et institutionnalisée. Sous une pression éthique de plus en plus forte exigeant la reconnaissance de la dignité inconditionnelle de la personne, ce processus semblerait bien avoir favorisé une lente et progressive ouverture à la diversité humaine et l'affirmation de cette sensibilité que l'on dit aujourd'hui plus « inclusive » ; ceci, au moins dans le cas des personnes en situation de handicap.

\* *Intrication des paradigmes dans notre monde contemporain: une seconde précaution de lecture*

Si la perspective du temps long a donc plutôt tendance à nous rassurer en quelque sorte, en favorisant un sentiment de bonne conscience face à notre passé, il ne s'agirait pas de se priver d'une analyse critique de notre monde contemporain et de ses dynamiques<sup>14</sup>. D'autant qu'une interprétation sensiblement différente de la thèse élasienne, un peu plus cynique sans doute, serait aussi possible de façon au moins complémentaire, en considérant que cette inquiétude humaine s'est déplacée plutôt que civilisée, en manifestant sa violence vers d'autres populations, considérées plus étranges que les autres. Ainsi, même si l'on reste dans le monde du handicap, ne constate-t-on pas aujourd'hui que nos sociétés acceptent plus facilement d'intégrer ceux qui ne sont pas trop étranges quand même, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas une déficience trop grave ? Ou alors, nos sociétés n'ont-elles pas parfois tendance à préférer une *déficience de chez nous* plutôt qu'une *provenance incertaine*, en manifestant plus de compréhension pour la situation de handicap que la situation d'immigration ? Quelle que soit

---

14 L'apparente progression inexorable vers certaines tendances, sur le temps long, ne doit pas masquer, sur un temps plus court, les irrégularités, les détours, les imprévus, les retours en arrière, les sauts précurseurs de l'histoire, suggérant l'image d'une démarche tâtonnante de l'humanité, qui ne sait pas où elle va et qui découvre son cheminement chemin faisant. Norbert Alter parle d'une « aventure mal contrôlée » (Alter 2003, p. 495). Ainsi, nombreuses ont été, et nombreuses seront encore les bifurcations imprévisibles de l'histoire pouvant toujours conduire à des renversements insoutenables.

l'interprétation retenue – les deux lectures précédentes n'étant d'ailleurs pas exclusives entre elles – l'histoire semble refléter un déplacement continu des frontières entre identité et diversité, entre familiarité et étrangeté, entre norme et déviance, que ce déplacement soit « civilisateur » ou non. Or, c'est bien cette géométrie variable qui caractérise plus que jamais nos mondes contemporains que nous devons à présent prendre en considération.

En somme, alors que la première précaution à prendre renvoyait aux implications diachroniques de la modélisation des trois paradigmes – exclusion, spécialisation, inclusion – en accordant de l'importance à la pluralité des rythmes de l'histoire et à sa non-linéarité, la deuxième précaution renvoie aux implications synchroniques de cette même modélisation, en accordant de l'importance à la pluralité des dynamiques qui donnent vie à l'espace social d'une même époque. En effet, cette deuxième précaution nous permet de distinguer à notre époque la présence simultanée de différents paradigmes dominants selon les minorités mais aussi selon les sphères sociales de référence – éducation, travail, loisir. En changeant d'échelle d'observation, on est ainsi amené à relativiser l'idée d'une société homogène, car les champs qui la composent ont une autonomie relative et suivent par conséquent leur propre rythme évolutif. A ce sujet, les analyses sociologiques de Norbert Alter sur le « mouvement permanent » de nos sociétés sont éclairantes, en évoquant une pluralité des temporalités au sein même de notre contexte contemporain<sup>15</sup>. L'auteur parle de phénomènes de « dyschronie » qui correspondent à des flux de transformations qui ne sont pas tous au même état de développement et qui ne se mettent pas en place selon les mêmes logiques (Alter, 2010 : 188-197).

Bref, il est peu probable que le même paradigme culturel domine simultanément tous les secteurs, même lorsque l'on se réfère à une même minorité. Proposons quelques exemples suggestifs, quitte à forcer quelque peu le trait pour bien comprendre cette idée de « dyschronie ». Quand les femmes ont conquis le droit de vote dans la sphère civique – paradigme de l'inclusion, elles étaient encore largement reléguées aux tâches domestiques dans la sphère familiale – paradigme de la spécialisation, ne pouvant accéder librement à la sphère du travail et donc à l'indépendance économique – paradigme de l'exclusion. Quand les exigences de reconstruction d'après guerre ont favorisé le recrutement massif d'une main d'œuvre immigrée au sein du monde du travail – paradigme de l'inclusion<sup>16</sup>, les politiques d'urbanisation n'ont pas su accueillir ces personnes de manière aussi

---

15 Comme nous le rappellent Marie Carcassonne et Laurence Servel : « L'idée de multiplicité des temps sociaux est désormais classique en sociologie. L'école française de sociologie (Hubert, Durkheim, Halbwachs), en montrant qu'il n'y a pas de temps naturel mais une construction culturelle du temps (propre à des communautés particulières) a introduit la question de la diversité des temps sociaux. Gurvitch a, à sa manière, insisté sur la pluralité des temps sociaux entre sociétés et à l'intérieur d'une même société, en développant l'idée de « paliers en profondeur ». Ces paliers représentent une sorte d'axe vertical sur lequel prennent place des temps « macro-sociaux » et « micro-sociaux » (propres aux communautés ou aux groupements particuliers...). Affirmer la multiplicité des temps sociaux conduit finalement l'auteur à pointer l'existence de discordances entre ceux-ci : la hiérarchisation, voire l'harmonisation de ces temps constitue un véritable problème de société. »

Carcassonne, Marie & Servel, Laurence (2009), « Dire le temps, dire le changement », *Temporalités* [En ligne], 10 | 2009, mis en ligne le 30 novembre 2009. URL : <http://temporalites.revues.org/1122>

16 Notons que l'accueil dans les entreprises ordinaires a concerné avant tout le secteur du bâtiment et non pas d'autres secteurs professionnels qui sont restés beaucoup plus « exclusifs ». Si bien que l'inclusion dans le monde du travail

inclusive au sein du parc immobilier, puisqu'elles ont été essentiellement reléguées dans les périphéries des grandes villes – paradigme de la spécialisation, en même temps qu'elles étaient victimes d'un racisme ostensible dans différents lieux – paradigme de l'exclusion. Quand le recrutement dans le monde sportif actuel est devenu relativement inclusif vis-à-vis des jeunes immigrés, cela n'a pas signifié parallèlement que le recrutement dans le monde professionnel de ces mêmes jeunes le soit devenu. Enfin, quand les élèves handicapés sont accueillis comme aujourd'hui à l'école ordinaire selon un principe inclusif, cela ne signifie pas que la sphère du temps libre leur réserve un accueil semblable ; tout comme la sphère du travail ne prolonge pas forcément cette expérience inclusive vécue à l'école. Autrement dit, une société est souvent largement schizophrénique quant à l'expression de sa sensibilité culturelle vis-à-vis des minorités fragiles qui la composent.

Remarquons par ailleurs que ce changement d'échelle d'observation peut être prolongé. Il ne suffit pas de relativiser l'homogénéité apparente d'une société conçue dans sa globalité, en révélant l'hétérogénéité évidente des différentes sphères sociales qui la structurent. Il faut aussi relativiser l'homogénéité apparente de chacune de ces sphères sociales conçues globalement. Ainsi, dans un système éducatif qui fait la promotion de l'inclusion dans son cadre juridique national, on observe souvent malgré tout des « exclus de l'intérieur » selon la fameuse expression de Pierre Bourdieu. C'est le risque connu des micro-exclusions générées au sein d'un macro-système inclusif, rappelant ici le lot de bon nombre d'utopies sociales qui poursuivent une finalité collective, dépendant d'une éthique globale, au détriment de la vie toujours particulière des personnes, dépendant d'éthiques locales. Il y a donc toujours non seulement des contextes globaux plus ou moins inclusifs, mais aussi des situations locales plus ou moins inclusives.

Aussi, lorsque l'on veut plonger le regard dans notre monde contemporain sur cette thématique de l'inclusion comme nous envisageons de le faire dans le présent travail, on comprend la nécessité de manier avec une ultérieure précaution le filtre modélisateur des trois paradigmes culturels présentés ci-dessus – exclusion, spécialisation et inclusion. Car c'est bien à cette condition qu'il se révélera un outil théorique pertinent. Mentionnons aussi une troisième précaution, qui prendra par ailleurs dans ce travail une place plus centrale que ces deux premières précautions introductives. Elle concerne la dimension normative de cette modélisation puisque celle-ci suggère une hiérarchisation des paradigmes sur le plan des valeurs. Nous aurons donc d'autant mieux l'occasion d'aborder cette dimension que la question normative est assurément partie prenante de la question de l'inclusion en général et de notre objet d'étude en particulier.

---

s'est manifestée en quelque sorte de manière assez spécialisée paradoxalement.



---

## 1.2. INCLUSION, INNOVATION ET SPORT

---

*\* L'idée d'une « société inclusive » : question d'innovation et de design*

L'affirmation du paradigme de l'inclusion repose sur une dynamique encore timide à l'échelle de la société envisagée dans sa globalité et ses résultats sont incertains. En tout cas, force est de constater que ce paradigme inclusif reste encore largement expérimental finalement dans sa mise en pratique, en suscitant même des débats plus ou moins vifs selon l'histoire culturelle du pays, selon la sphère sociale où il s'agit de réaliser cette approche inclusive, et bien sûr comme on le suggérait déjà selon le type de minorité qu'il s'agit d'inclure. Et même si l'on se concentre sur le secteur particulier du handicap, le manque de clarté entre « inclusion », « intégration » et « accessibilité » témoigne sans doute de cette période d'exploration où s'intensifie le débat critique et se multiplient les expérimentations.

Des deux grands principes à la base des actions publiques dans le handicap selon Alain Blanc, le premier renvoie aux stratégies de « discrimination positive » dont l'efficacité est certaine mais s'éloigne de l'universalisme théorique contenu dans l'approche inclusive. En revanche, le second grand principe repose sur la « non-discrimination » et reflète mieux cet esprit universel de l'inclusion, mais il pose quant à lui de plus grands problèmes de mise en pratique. Que ce soit dans l'univers scolaire, dans le monde professionnel ou dans la sphère des loisirs, son application sur le terrain semble en effet donner du fil à retordre aux praticiens. Car le seul registre discursif ne suffit pas à faire devenir réalité une bonne intention, aussi largement consensuelle soit-elle. En effet, il faut encore que cette rhétorique se traduise par un processus concret d'innovation qui comble ce décalage persistant entre les mots et les pratiques. Sinon, non seulement ce modèle culturel inclusif ne se concrétisera pas, mais il risquera de rester dans la bouche de ses prédicateurs ou idéologues qui, fortement d'accord entre eux, pourraient bien former une nouvelle caste intellectuelle se gargarisant du mot « inclusion » mais se détachant avec insouciance de ses modalités de mise en place, négligeant ainsi les difficultés pratiques qui en résultent dans la vie des personnes.

Autrement dit, il semble nécessaire que l'idée « inclusive » génère l'effort pragmatique de se frotter au sol rugueux de la réalité empirique pour offrir des pratiques à disposition de tous, à partir de « sauts créatifs et d'audaces transfiguratrices<sup>17</sup> qui sachent ouvrir de nouvelles voies concrètes ; d'autant que, pour les militants de terrain, cette dimension pratique est susceptible de devenir un support plus lisible de communication au près de l'opinion publique et un médiateur culturel plus efficace que beaucoup de discours dits et répétés à satiété. D'ailleurs, pour Henri-Jacques Stiker, cette idée inclusive, qu'il nomme quant à lui « intégration participative » en l'associant à celle de « fraternité républicaine et démocratique », « doit s'inscrire dans du droit et des dispositifs. Là commence la longue route technique pour faire correspondre le concret aux hautes exigences de l'estime et du

---

17 Gardou, Charles (2012), Ibidem

respect que chaque homme doit porter à tout autre, et ce, collectivement et non pas seulement dans nos consciences individuelles »<sup>18</sup>.

La dimension technico-pratique est alors centrale. Il semble bien en somme qu'il faille prendre en compte l'importance d'une étape d'« ingénierie », de « conception », de « design », dans tous les domaines de la vie, pour pouvoir mettre en pratique cette idée abstraite d'"accessibilité multidimensionnelle et universelle"<sup>19</sup> de la société, bien au-delà de l'élimination des barrières architecturales. Est-ce un hasard si les termes d'« inclusion » et de « conception universelle » sont si étroitement liés ? D'ailleurs, la traduction en français d'« inclusive design » (ou « *design for all* », ou bien « *universal design* », ou encore « *human-centered design* ») est précisément « conception universelle ». Bâtir une société inclusive est donc une affaire de « design » par excellence, et plus précisément de « design for all ». C'est là tout le sens de la formule « Good design enables, bad design disables » (EIDD, Stockholm declaration, 2004<sup>20</sup>) que l'on traduirait de façon moins efficace par « Une bonne conception facilite la vie, une mauvaise conception handicape la vie » ou bien par « Une bonne conception développe les capacités, une mauvaise conception les limite ».

Entendons bien le sens de « design » avec Stéphane Vial comme « l'activité créatrice qui consiste à concevoir des expériences-à-vivre à l'aide de formes », ou encore « l'art d'enchanter l'existence quotidienne par les formes »<sup>21</sup>. L'activité de design cherche à produire deux effets principaux que cet auteur appelle « effet callimorphique » d'une part, en se référant bien sûr à un « effet de beauté formelle », mais aussi « effet socioplastique » d'autre part, en se référant à la recherche d'un « effet de réforme sociale ». Car, dans ce dernier sens, « il s'agit de [...] de refondre les formes sociales de la vie, [d']inventer de nouvelles manières d'exister ensemble et côte à côte »<sup>22</sup>. Et l'auteur de poursuivre : « Si le design est avant tout une affaire de callimorphie et de théorie de la forme, cette théorie de la forme est donc toujours en même temps une théorie de l'homme et de la société. Le design est toujours un "sociodesign", créateur de civilisation, qui cherche à œuvrer pour la "sculpture sociale" pour reprendre les termes de Bernard Stiegler »<sup>23</sup>.

Tel est le défi que lance l'utopie de la « société inclusive » : comment dépasser la difficulté de réalisation effective de cet idéal d'« accessibilisation »<sup>24</sup>, en affrontant la résistance du terrain et en transformant ce projet en « utopie concrète » selon la belle formule d'Ernst Bloch?

---

18 Stiker, Henri-Jacques (2001), op.cit., p35

19 Gardou, Charles (2012), op. cit.

20 The EIDD Stockholm Declaration© (2004), adoptée le 9 mai 2004, Annual General Meeting of the European Institute for Design and Disability, Stockholm. Url: [http://www.designforall.org/en/documents/Stockholm\\_Declaration\\_ang.pdf](http://www.designforall.org/en/documents/Stockholm_Declaration_ang.pdf)

21 Vial, Stéphane (2010), *Court traité du design*, Presses Universitaires de France, p115 et p 118

22 Vial, Stéphane (2010), ibidem, pp.56-59

23 Vial, Stéphane (2010), ibidem, p61

24 Sanchez, Jésus (2005), « L'accessibilisation, support concret et symbolique de l'intégration », In: *Handicap et environnement : de l'adaptation du logement à l'accessibilité de la cité*. - Paris : Editions Frison-Roche, pp. 33--47

Toutefois, si le terme d'« inclusion » provient essentiellement du monde éducatif, succédant à celui d'« intégration », ayant lui-même succédé au terme de « réadaptation », l'expression même de « société inclusive » ou la prétention paradigmatique de l'inclusion suggère bien l'extension de l'approche inclusive à l'ensemble des sphères sociales, au-delà donc de celle de l'école. Or, si cette approche inclusive pénètre les discours propres au champ scolaire sur la question du handicap de façon lente mais manifeste à partir des années 2000, on constate quelques différences dans le champ sportif sur lequel nous entendons nous pencher. En effet, lorsque sport et inclusion sont rapprochés dans les discours, il en ressort une confusion étonnante, puisque les deux termes peuvent apparaître autant comme explicitement antagonistes que comme allant naturellement ensemble. Cette hétérogénéité des représentations semble résulter autant des ambiguïtés du terme polysémique de sport que de l'appropriation sémantique plutôt incertaine de cette nouvelle notion d'inclusion, encore largement confondue avec celle d'intégration voire avec celle d'accessibilité.

Mais si l'on retient le sens plus restreint du sport de fédération d'un côté et de l'autre le sens que l'on a prêté plus haut au paradigme culturel de l'inclusion, l'idée d'un « sport inclusif » apparaît alors plutôt douteuse, en rendant particulièrement manifeste l'écart entre les discours inclusifs et leur réalisation concrète dans le champ sportif. D'ailleurs, la littérature fait bien état d'un rapprochement problématique entre la logique sportive et la logique inclusive. La première impliquerait une logique sélective et séparatrice des pratiquants, selon une tendance normalisatrice qui crée de l'homogénéité entre les participants afin de garantir l'équilibre et donc l'intérêt de la compétition grâce au maintien de l'aléa relatif du résultat ; tandis que la seconde impliquerait au contraire une logique de partage et de « reliance » (Gardou, 2005) basée justement sur un refus de cette sélection et de cette séparation, selon un principe de respect de la diversité et de valorisation de l'hétérogénéité. Que l'on évoque entre ces deux logiques de fortes frictions (Cl.Sherill, 2003 ; K.DePauw & S.Gavron, 2005, L.De Anna, 2009) ou plus radicalement une incompatibilité relative (A.Marcellini, 2005 ; F.Reichhart, 2005 ; G.Bui-Xuan, 2007 ; D.Howe, 2008), c'est bien un certain antagonisme qui caractérise l'expression « sport inclusif » et qui introduit notre problématique.

C'est pourquoi nous choisissons de nous pencher sur ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui une « bonne pratique », qui affronte de façon novatrice ce défi. En effet, « récusant les obligations inégalement appliquées d'un droit contraignant [...], l'Union Européenne a promu la notion de *bonnes pratiques*. Soucieuses de résultats afin que les discours inclusifs ne restent pas lettre morte, elles sont conçues comme un facilitateur d'inclusion » (Alain Blanc, 2012 : 117). En plongeant notre regard sur le cas concret du Baskin, un Basket inclusif né en Italie au début des années 2000, l'étude entend contribuer à comprendre dans quelle mesure et de quelle manière la logique sportive et la logique inclusive peuvent cohabiter, puisque cette pratique fonde précisément son identité innovante sur cet

antagonisme complémentaire. Il s'agit d'un nouveau sport qui s'est construit sur la base d'un réaménagement original de l'architecture réglementaire du Basket, en permettant la participation conjointe de joueurs ayant une déficience et de joueurs n'en ayant pas. La règle sportive est ainsi conçue comme reflet et/ou moteur de construction de nouveaux rapports à l'humanité (Y.Léziart, 2012), dans une perspective assez radicale.

C'est le processus d'*innovation sociale* (J-L.Klein & D.Harrisson, 2007) que représente l'itinéraire du Baskin en Italie que la recherche retient comme clé de lecture privilégiée pour aborder cette problématique. Le parcours de cette initiative particulière renvoie à une identité en construction, soumise à la tension entre ces deux logiques normatives antagonistes, sportive et inclusive, suscitant des passions et des résistances provenant de chacune de ces deux cultures<sup>25</sup>. La posture de l'association Baskin elle-même témoigne de cette ambivalence fondatrice, puisqu'elle est prise entre le désir subversif d'introduire une logique inclusive dans le contexte sportif, mais aussi le désir conformiste de préserver la logique sportive dans cette situation inclusive.

Fort et fragile à la fois de cette double identité, le développement du Baskin révèle en effet un itinéraire identitaire « sur le fil du rasoir », en évoquant l'image vacillante du funambule, pris dans un jeu complexe de forces et de formes – les forces variées des acteurs et institutions impliqués et les formes nuancées de l'activité qui se déploie. Cette dynamique fluctue dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire varie au cours de l'histoire du Baskin et varie aussi dans les différents territoires où celui-ci se développe. Ce cheminement délicat, collectif et exploratoire, penchant tantôt vers une logique inclusive et tantôt vers une logique sportive, représente la trame précaire de ce processus d'innovation en train même d'advenir, fondamentalement ouvert et incertain, où un métissage inédit de ces deux cultures est susceptible d'émerger au travers de nouvelles modalités pratiques. La recherche se propose de capter cette émergence potentielle.

Tout l'enjeu de cette étude est donc de mieux saisir dans quelle mesure et de quelle manière le Baskin incarne dans le champ sportif une fiction démocratique innovante<sup>26</sup> se situant dans cet entre-deux paradoxal, conciliant hétérogénéité et compétition<sup>27</sup>, et évitant en même temps le double écueil de la normalisation et de l'assistanat. En effet, en contexte d'hétérogénéité, c'est le risque de normalisation qui guette la logique sportive si on fait reposer essentiellement cette dernière sur la codification technique de la compétition. Mais c'est le risque de marginalisation qui guette la logique

---

25 Cette acception essentialiste du « sport » et de « l'inclusion », donne certes une coloration normative à l'analyse, mais elle part en réalité d'un souci empirique de coller au terrain, puisque ce sont les acteurs du Baskin eux-mêmes qui revendiquent que le Baskin soit considéré à la fois comme un « vrai sport » et comme « vraiment inclusif ».

26 Le choix de l'univers sportif comme contexte d'étude, parfois considéré comme modèle paradigmatique de la société moderne, est susceptible de se révéler un bon analyseur des rapports difficiles entre compétition et diversité. L'intérêt se dédouble si l'on considère que le sport n'est pas seulement le reflet de la société mais contribue aussi à la façonner (Dominique Bodin, 2012).

27 ou plus exactement conciliant mise en valeur de la diversité humaine et pratique d'une activité compétitive, attention dédiée aux capacités hétérogènes des personnes et acceptation d'affrontement selon un système de règles partagées

inclusive si on fait reposer celle-ci sans y prendre assez garde sur une forme d'assistantat.<sup>28</sup> Le processus d'innovation sociale consiste précisément à explorer les possibilités pratiques de se frayer un chemin entre ces deux risques opposés. On se demandera alors en quoi l'innovation du Baskin dépasse l'antagonisme sport-inclusion, ou au contraire en quoi retrouve-t-on en son sein cette tension à l'œuvre, sous une autre forme. L'interprétation que le Baskin donne du « sport inclusif » suppose-t-elle qu'une des deux logiques antagonistes se subordonne à l'autre ? Laquelle et comment ? Quel est le rapport qui s'instaure entre la dimension technique de l'une et la dimension éthique de l'autre dans ce processus d'innovation ? Voici de nombreuses questions que ce parcours de recherche nous amènera à aborder en essayant d'en livrer certains éléments de réponse.

Le regard qui est posé sur ce cas d'étude, d'inspiration socio-anthropologique (J-P. Olivier de Sardan, 1995), tente de saisir la fragilité intrinsèque de ce processus d'innovation sociale, où s'entrecroisent facteurs techniques, organisationnels et symboliques, dimensions matérielle, sociale et imaginaire (D. Desjeux, 2004), charriant pêle-mêle traditions, résistances, représentations fossilisées, mais aussi apprentissages, découvertes, créativité, investissements identitaires et relationnels (N. Alter, 2010).

Si l'on peut convenir du fait que le champ disciplinaire transversal est l'anthropologie, on choisit d'articuler notre analyse à trois niveaux, du plus abstrait au plus concret, en tâchant de restituer leur intime enchevêtrement dans le déploiement du Baskin. Tout d'abord, en reconnaissant que cette étude est imprégnée en toile de fond d'un registre normatif que l'on ne saurait éluder, nier ou diluer dans un positivisme naïf qui ne ferait qu'oublier une dimension constitutive fondamentale du phénomène étudié, on choisit de conserver en filigrane un questionnement qui relève de l'anthropologie philosophique et politique, dans la tradition des théories de la justice sociale : quelles conceptions de l'homme et de la société avons-nous dans le sport et dans quelle mesure celles-ci diffèrent-elles dans le Baskin ? Néanmoins, le regard socio-anthropologique posé sur le processus d'innovation sociale reste central, de l'invention du Baskin à sa diffusion, et même jusqu'aux premiers pas de son institutionnalisation : de quelle façon l'identité du Baskin est façonnée par les rapports que l'ensemble des acteurs impliqués entretiennent face à la double question de la norme et de la déviance, sportive et inclusive, et par les résistances qui en découlent ? Enfin, on ne saurait faire l'économie d'un regard plongeant dans les entrailles techniques du processus d'ingénierie pédagogique en jeu, en reconnaissant la centralité de l'activité-même, donnant chair aux deux perspectives précédentes : comment l'architecture réglementaire du Baskin conçoit concrètement la pratique afin d'autoriser un espace d'expression inclusif entre joueurs ayant des capacités très hétérogènes ?

Remarquons que la sollicitation de ce faisceau de points de vue a l'objectif scientifique de contribuer à « rendre intelligible » la complexité du phénomène étudié (E.Morin & J-L Le Moigne,

28 La connaissance de cette tension n'est pas nouvelle dans le processus éducatif comme le résume bien Jean-Pierre Garel : « Il s'agit de prendre en compte le sujet dans sa différence sans l'y réduire » (Revue EPS 299, 2003 : 32).

2013), selon une approche idiographique. Or, en parfaite adéquation avec notre objet de recherche, cette sensibilité transdisciplinaire nous incite à embrasser les apports de la « pédagogie sociale », dont le regard complexe s'inscrit dans une tradition scientifico-culturelle assez marquée en Italie – prenant notamment ses distances face à la conception plus restrictive d'une pédagogie « scolarocentriste », davantage prégnante en France. Cette approche holistique des « sciences de la formation » (Luigina Mortari, 2007)<sup>29</sup> se révèle pertinente pour analyser la structure culturelle, affective et technique du Baskin, au travers des liens inséparables que cette innovation entretient simultanément avec « la tête, le cœur et les mains » pour reprendre une formule très synthétique de l'un des précurseurs italiens de la « pédagogie sociale », Johann Heinrich Pestalozzi <sup>30</sup>.

C'est une enquête immersive (B. Andrieu, 2011) de type ethnographique, au sein de ce cas « inédit » ou « exemplaire », qui est développée. Mon statut d'acteur-chercheur, enfoui dans les plis intimes du phénomène, me confère ici une posture privilégiée et risquée tout à la fois, que le processus de recherche tente d'élucider, tantôt en tâchant d'apprivoiser cette implication par une distance objectivante, tantôt en essayant plutôt de mettre en valeur au contraire cette posture interne de « modeste témoin » (D.Haraway, 1988)<sup>31</sup>. Cette position d'observateur participant, immergé dans la vie de l'association Baskin, me donne en tout cas un accès direct aux tensions qui caractérisent ce processus d'innovation sociale et que je m'emploie à restituer dans cette étude.

Ce compte-rendu sera structuré en trois grandes parties : l'analyse du contexte, l'épaisseur théorique de l'étude, et l'analyse du cas à proprement parler. Si cette introduction nous a déjà mis sur la voie d'une première contextualisation générale, nous reviendrons plus particulièrement sur certains éléments de ce contexte en les approfondissant de façon plus systématique. Puis, nous tâcherons de livrer l'épaisseur théorique de l'étude en faisant de la deuxième partie la charnière du compte-rendu, puisqu'elle viendra à la fois éclairer rétroactivement la première partie consacrée à la contextualisation et elle préparera en même temps le développement de la troisième partie centrée plus spécifiquement sur le cas en question. La méthodologie de l'étude de cas se caractérisant par des allers et retours permanents entre la théorie et le terrain, il nous semblait judicieux pour des raisons de clarté de restituer cette dimension théorique de manière plus systématisée au centre de notre étude. Ainsi, au-delà de ce que la structure du compte-rendu pourrait laisser entendre, on comprend bien que le travail de contextualisation ne renvoie pas simplement à une étape propédeutique de la recherche, mais fait

---

29 Qui s'inspire tout à la fois des approches écologiques de Gregory Bateson, de l'épistémologie de la complexité d'Edgar Morin et Jean-Louis Le Moigne et de la transdisciplinarité de Basarab Nicolescu

30 « The head, the heart, the hands ». Aujourd'hui, la « pédagogie sociale » s'inspire des travaux de Maria Montessori, Helena Radlinska, Célestin Freinet, Janusz Korczak, Rudolf Steiner, John Dewey, Paolo Freire, Riccardo Massa pour ne citer que quelques grands noms.

31 L'ambition scientifique s'inscrit donc dans l'épistémologie du « point de vue » qui ne prétend que construire et restituer, le plus honnêtement possible, un « savoir situé ».

bien déjà partie d'un travail d'analyse qui n'aura été possible qu'au travers du processus de recherche même. C'est en avançant progressivement dans la compréhension du cas, que nous avons pu avancer dans la compréhension du contexte. Et c'est, réciproquement, en défrichant le contexte que le cas devient plus intelligible évidemment. L'étude de cas ne se définit-elle pas d'ailleurs comme un type d'enquête dans lequel « les frontières entre le phénomène et le contexte ne sont pas nettement évidentes » (Robert K. Yin, 2009) ?

Plongeons donc à présent dans une analyse relativement approfondie du contexte en ayant à l'esprit que c'est bien dans ce cadre que le Baskin prend tout son sens. Notre esquisse compréhensive commence donc dès maintenant à se déployer, à partir de cette toile de significations à laquelle le cas du Baskin est suspendu, en référence à la belle formule de Max Wéber.

# PARTIE 1. ANALYSE DU CONTEXTE

« C'est, de toute évidence, aux périphéries du système scolaire que ce sont toujours élaborées les solutions qui ont ensuite très progressivement fait avancer l'ensemble des pratiques pédagogiques. La chose était vraie avant-hier [...] elle est toujours vraie aujourd'hui, pour peu que nous prenions le temps d'observer ce qui se passe [...] dans l'éducation que l'on nomme spécialisée. »

Ph. Meirieu, 2004



**PARTIE 1.**  
**ANALYSE DU CONTEXTE.....31**

**CHAPITRE / 1**

**A PROPOS D'« INCLUSION ».....35**  
1.1. LE CONCEPT D'INCLUSION.....37  
1.2. LES TROIS APPROCHES EUROPÉENNES DE L'ACCUEIL DU HANDICAP.....48

**CHAPITRE / 2**

**UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE QUI SE CHERCHE... ET LA TRAJECTOIRE ITALIENNE.....57**  
2.1. L'IDÉE D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE.....57  
2.2. LA TRAJECTOIRE ITALIENNE COMME TERREAU .....71

**CHAPITRE / 3**

**ÉVOLUTION CULTURELLE VERS UN « SPORT INCLUSIF » ?.....79**  
3.1. LES PRÉMISSSES D'UNE ÉVOLUTION ACTUELLE DE L'OFFRE SPORTIVE.....80  
3.2. ÉVOLUTION ACTUELLE DES LIEUX DE PRATIQUE : DU DROIT D'ACCÈS AU DROIT DE PARTAGE.....85  
3.3. ÉVOLUTION ACTUELLE DES FORMES DE PRATIQUE : VERS UN DROIT DE PARTAGE ET DE CHOIX.....90

**CHAPITRE / 4**

**PANORAMA GÉNÉRAL DES PRATIQUES.....95**  
4.1. STRUCTURATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE.....95  
4.2. LE MODÈLE DE « L'INCLUSION SPECTRUM ».....99

**CHAPITRE / 5**

**PANORAMA SPÉCIFIQUE DES « PRATIQUES PARTAGÉES ».....111**  
5.1. "COMPTER POUR LES AUTRES" DANS LES PRATIQUES PARTAGÉES.....111  
5.2. DE MULTIPLES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES DE PRATIQUES PARTAGÉES.....114  
5.3. QUELQUES INITIATIVES SPORTIVES CODIFIÉES DE PORTÉE (INTER)NATIONALE.....119  
5.4. CONCLUSION.....128

Le Baskin – Basket inclusif – est une initiative sportive qui est née en Italie dans le début des années 2000 et qui permet la participation en mixité de joueurs et joueuses qui vivent avec ou sans déficience. En choisissant de nous concentrer sur cette initiative particulière comme cas d'étude, nous nous emploierons avant tout à la situer dans un contexte plus large. Or, on peut identifier deux manières complémentaires de s'engager dans ce travail de contextualisation : décrire le contexte dans lequel s'insère le Baskin selon une perspective diachronique, en présentant l'histoire culturelle qui le précède et qui a contribué à le faire naître ; et décrire le contexte dans lequel il s'insère selon une perspective synchronique, en présentant le panorama des pratiques qui coexistent avec lui à la même époque.

Nous commencerons par décrire les dynamiques culturelles qui président à l'émergence du Baskin, d'abord et surtout en présentant l'affirmation progressive de l'approche inclusive dans la société, puis en évoquant le processus de démocratisation progressive du sport. On sera ainsi amené à présenter l'apparition du Baskin comme un phénomène émergent, aussi prévisible qu'imprévisible, résultant entre autres de la rencontre de deux trajectoires culturelles : celle de « l'inclusion » et celle du « sport ». Ce sera alors pour nous l'occasion de clarifier la signification que l'on prête à ces deux notions, non pas tant pour en accepter la fixation sémantique de façon rigide et définitive jusqu'à la fin de ce travail, mais plutôt pour favoriser une première communauté de sens minimale avec le lecteur. En commençant à défricher le champ sémantique relativement complexe et ambigu que l'on projette d'explorer, à savoir l'interaction entre le sport et l'inclusion, cette première approche nous permettra de commencer à rendre plus intelligible l'identité de notre cas d'étude. En l'occurrence, on prendra la mesure du fait que le Baskin semble s'inscrire à la fois en continuité et en rupture dans la société où il prend pied, en renvoyant à la fois à un épiphénomène, pris dans une dynamique qui le dépasse, et à un phénomène autonome, générateur d'une dynamique spécifique nouvelle, en particulier au sein du champ sportif. La remontée à ses filiations n'empêche donc pas de percevoir son caractère novateur.

Il s'agira ensuite de se pencher sur l'effervescence des pratiques que cette évolution culturelle générale a produite, en présentant la façon dont le panorama actuel des activités existantes structure l'offre sportive au sens large, et notamment celle à laquelle peuvent accéder les personnes en situation de handicap. Cette deuxième perspective centrée sur les pratiques en usage contribuera aussi à préciser le sens en contexte des termes « sport » et « inclusion » au sein de la vaste constellation de significations, d'usages et de contextes auxquels est susceptible de renvoyer le rapprochement de ces deux mots. En effet, le terme de « sport » ces dernières décennies, autant que celui d'« inclusion » ces dernières années semblent recouvrir des réalités très diversifiées, qui varient en fonction des groupes concernés, des contextes de pratique, des normes culturelles de référence et des finalités poursuivies. Car c'est bien l'usage qui fait le sens (« using is meaning ») au-delà des mots employés. L'ancrage empirique est donc toujours nécessaire si l'on veut comprendre le sens que recouvrent certaines

notions, surtout si elles sont polysémiques comme celle du « sport » ou floues comme celle de « l'inclusion ».

N'est-ce pas d'ailleurs la raison même de l'approche scientifique ? On comprend ainsi le travail de l'historien pour qui la permanence des termes cache parfois la fluctuation sémantique des pratiques qui y sont associées, ou de l'anthropologue qui décèle, derrière l'homogénéité et la stabilité apparentes des phénomènes, l'hétérogénéité des pratiques et la dynamique des processus culturels, ou encore du sociologue qui entretient un rapport critique au sens commun et aux définitions légitimées en considérant que l'usage parfois hégémonique de certains mots peut cacher une diversification des pratiques sociales automatiquement rangées dans les mêmes catégories instituées ? Car la variété objective des formes de pratiques observées n'empêche pas l'utilisation subjective des mêmes termes pour les désigner. C'est bien toute la distance entre langage et réalité sur laquelle insistent de nombreux auteurs, qu'ils soient linguistes, philosophes, artistes ou épistémologues, comme Alfred Korzybski et sa « sémantique générale », Ludwig Wittgenstein et ses études sur le sens, René Magritte et son célèbre tableau « *Ceci n'est pas une pipe* », Mioara Mugur-Schachter et sa « méthode de conceptualisation relativisée ».

Ce travail de contextualisation renvoie donc à la construction circonstanciée d'un véritable kaléidoscope sémantique de l'expression « sport inclusif » à laquelle nous rattachons le Baskin, et ce directement à partir de la description des différentes formes de pratiques existantes. Comme nous le verrons, c'est ce souci empirique, empreint d'une sensibilité positive, qui nous amènera un peu paradoxalement à privilégier une définition normative des concepts de « sport » et d'« inclusion » en ce qui concerne la compréhension de l'identité du Baskin. En effet, les inventeurs du Baskin eux-mêmes se représentent leur *créature* comme un « vrai sport » d'une part, et comme « vraiment inclusif » d'autre part, donnant donc cette orientation normative que nous retiendrons par fidélité au terrain et sur laquelle nous reviendrons amplement au cours de ce travail.

# CHAPITRE / 1

## A PROPOS D'« INCLUSION »

L'évolution culturelle vis-à-vis du rapport au handicap a débouché sur deux documents de référence qui s'imposent aujourd'hui sur le plan international. Adoptés de façon largement consensuelle, ils cristallisent la sensibilité actuelle de notre société sur cette thématique. Le premier, établi en 2001 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF, 2001) qui fait suite à la Classification Internationale du Handicap datant de 1980 (CIH, 1980). Cette nouvelle conceptualisation du handicap est marquée par l'intégration systémique de deux approches opposées : le modèle médical centré sur la déficience de l'individu comme cause du handicap et le modèle social centré sur l'environnement inadapté comme cause du handicap. Proche du modèle canadien appelé « Processus de Production du Handicap » (PPH, 1999), la perspective bio-psycho-sociale de la CIF définit le handicap comme résultant de l'interaction entre des facteurs personnels et des facteurs environnementaux. Plus précisément, le handicap émerge quand une fragilité individuelle – structurelle ou fonctionnelle – rentre en contact avec un environnement qui n'est pas ajusté à celle-ci, en générant une situation de désavantage pour la personne en termes de participation sociale.

Le second document, établi en 2006 par l'Organisation des Nations Unies (ONU), est la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH, 2006). S'agissant du premier acte international du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de droits de l'homme, cette Convention engage la responsabilité des Etats à construire une société qui se penche sur la mise en pratique « effective » du principe de « non discrimination » vis-à-vis des personnes en situation de handicap. Une rapide analyse lexicale appliquée à ce document laisse transparaître assez clairement la culture sur laquelle se fonde la Convention, puisque les notions les plus fréquemment invoquées – dans la version française – tournent autour des termes d'« égalité » (dont on compte 63 itérations), d'« accessibilité » (repéré 57 fois), de « liberté » (dont on dénombre 46 utilisations, auxquelles peuvent d'ailleurs s'ajouter 11 itérations de « choix » ou « choisir ») et de « participation » (que l'on trouve 27 fois), s'inscrivant contre toute « discrimination » (30 fois répertorié).

Si le premier document est un modèle conceptuel, qui pose une définition théorique du handicap, le second est une injonction politique, qui pousse les Etats à agir pour que les droits des personnes concernées soient respectés. Mais tous deux offrent des repères culturels communs qui contribuent à changer le regard posé sur le handicap.

C'est précisément dans ce climat culturel que l'idée d'une « *société inclusive* » se fait jour<sup>32</sup>.

---

32 Gardou, Ch. (2012), *La société inclusive : parlons-en !*, Ed. Erès, Collection Connaissances de la diversité

Toutefois, avant d'approfondir cette idée de « société inclusive » dans le sens que nous lui attribuons, il convient de se méfier de l'usage qui est fait du mot « inclusion », d'autant qu'il semble être devenu à la mode dans une société qui, pourtant, ne manque pas d'afficher les signes – nombreux, éclatants et parfois dramatiques – d'une « société exclusive ». Tout comme l'invocation du principe de l'égalité des chances est susceptible de masquer dans certains cas de profondes et évidentes inégalités, tel un drapeau agité dans le ciel bleu du libéralisme économique, comme de nombreux auteurs ont déjà pu le souligner, notamment en opposition au principe de l'égalité des places (François Dubet, 2012), l'usage parfois quelque peu incantatoire des « discours inclusifs », sollicités dans une grande diversité de secteurs, doit donc nous tenir en éveil. Car la notion d'inclusion se développe aujourd'hui tous azimuts, en se référant ou non d'ailleurs au thème du handicap.

Utilisée comme slogan par le tissu associatif<sup>33</sup>, relayée parfois comme « projet politique universel » par les médias<sup>34</sup>, la notion d'inclusion est aussi devenue un nouveau mot d'ordre dans de nombreux discours institutionnels<sup>35</sup>. L'UNESCO parle de « Développer l'éducation inclusive » (2005, 2008) ; le Conseil de l'Europe évoque la nécessité de « Construire une culture institutionnelle inclusive » (2011) ; la Commission Européenne stipule l'exigence de « Promouvoir une croissance inclusive » (2011) ; l'OCDE suggère de s'engager « Vers une économie inclusive » (2003, 2012). Même l'idée d'aller « Vers une démocratie inclusive » n'est pas nouvelle (Takis Fotopoulos, 1998). Pourtant, tous ces hymnes à l'inclusion cachent une grande diversité de significations. Et s'ils ne se réfèrent d'ailleurs pas tous au handicap, ils perçoivent en tout cas dans l'idée de « l'inclusivité » une forte désidérabilité sociale qu'il convient de mettre en avant, cherchant à intercepter une nouvelle sensibilité culturelle. Précisons donc pour notre part à quoi nous nous référons lorsque nous employons le mot « inclusion », voire l'expression « société inclusive ».

---

33 « Bougez les lignes : pour une société inclusive ! », titre du Projet associatif de l'Association des Paralysés de France (A.P.F.). Url : <http://www.apf.asso.fr/index.php/left-presentation/left-presentation-projet-associatif>

34 Hagège, Guy (2011), « Société inclusive: un "projet" politique universel », *Le Monde du 07 octobre 2011*. Url: [http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/10/07/societe-inclusive-un-projet-politique-universel\\_1583219\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/10/07/societe-inclusive-un-projet-politique-universel_1583219_3232.html)

35 Bachelot Narquin, Roselyne (2011), « Pour une société inclusive à tous les âges de la vie » - *2ème conférence nationale du handicap*, Intervention du Ministre des solidarités et de la cohésion sociale, 8 juin 2011, Centre Georges Pompidou

[http://www.dailymotion.com/video/xjak0z\\_pour-une-societe-inclusive-a-tous-les-ages-de-la-vie-roselyne-bachelot-narquin-ministre-des-solidar\\_news#.UbCRl0CeP80](http://www.dailymotion.com/video/xjak0z_pour-une-societe-inclusive-a-tous-les-ages-de-la-vie-roselyne-bachelot-narquin-ministre-des-solidar_news#.UbCRl0CeP80)

Ce discours s'étant d'ailleurs étendu à l'ensemble des politiques d'intégration, tous publics confondus, puisque « l'inclusion est bien l'affaire de tout le monde ».

Tuot, Thierry (2013), « La grande Nation : pour une société inclusive » *Rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration*, 01 février 2013

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000099/0000.pdf>

## 1.1. LE CONCEPT D'INCLUSION

### 1.1.1. DEUX PREMIÈRES APPROXIMATIONS AU CONCEPT D'INCLUSION

On peut tout d'abord proposer une première approximation sémantique du concept d'inclusion en nous référant aux discours variés qui l'utilisent. Cette perspective a l'intérêt de faire émerger les rapprochements terminologiques plus ou moins explicites qui sont proposés avec « inclusion », puisque l'on trouve souvent à ses côtés un ensemble d'autres termes plus ou moins synonymes ou complémentaires.

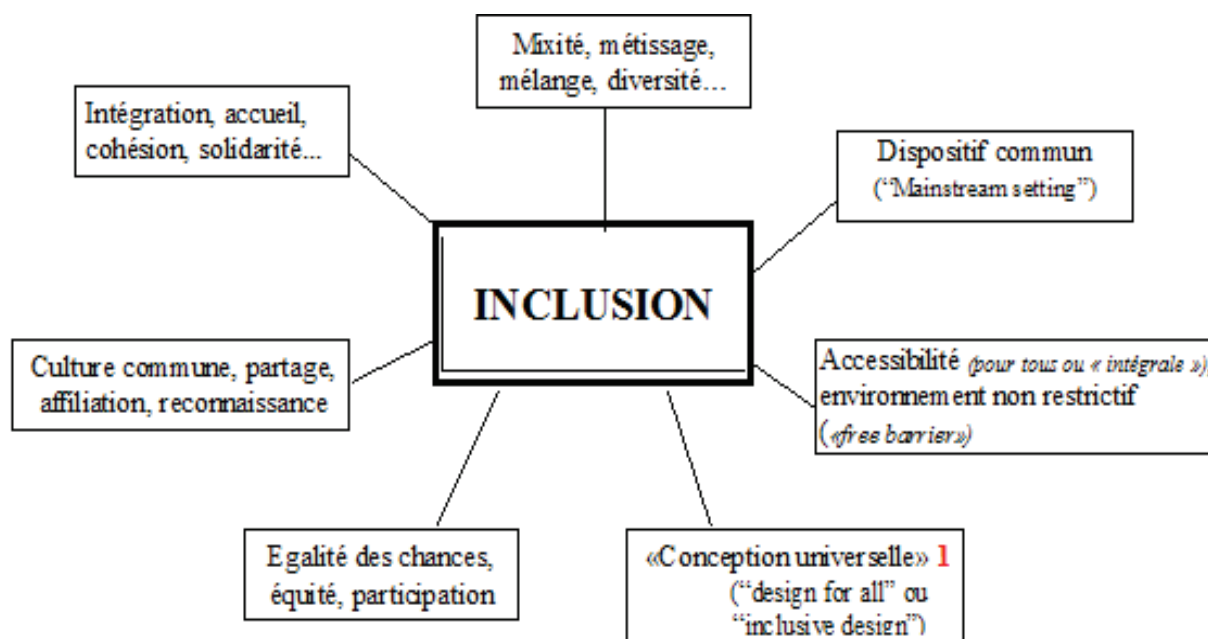


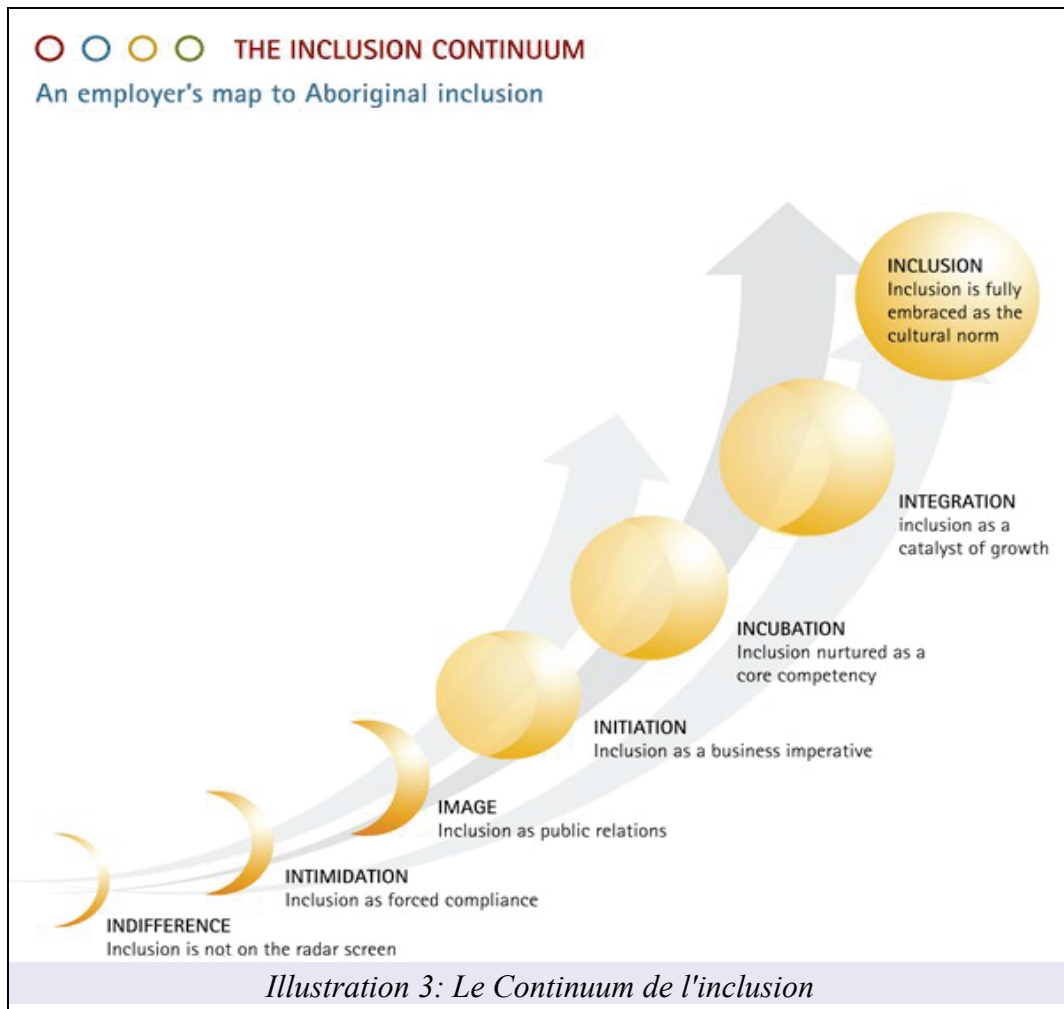
Illustration 2: Autour du concept d'inclusion

36

Derrière cette nébuleuse terminologique qui gravite autour du mot « inclusion » et qui semblerait plutôt entretenir une certaine confusion conceptuelle, se dessine pourtant – par petites touches, comme dans un tableau impressionniste – un champ sémantique d'une certaine consistance. Propre à la pensée relationnelle et systémique, le langage graphique offre des possibilités d'entendement dont on aurait tort de se priver. Ainsi, si cette première approximation sémantique définit des contours on ne peut plus flous et imprécis du concept d'inclusion, elle n'en secrète pas moins, dans un registre intuitif, une toile de sens qu'aucune définition analytique classique ne parviendrait à cerner de façon aussi complète.

36 Un Observatoire Interministériel de l'Accessibilité et de la Conception Universelle a été créé par le [décret n°2010-124](#) du 9 février 2010, placé auprès du Premier ministre, et installé le 11 février 2010 par Mme Valérie Létard, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat et Mme Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité

Dans le même esprit, la seconde approximation au concept d'inclusion que nous proposons, à titre illustratif et provisoire, fait référence cette fois à l'épaisseur temporelle d'un lent processus au sein duquel l'inclusion prend sens. Nous tirons le schéma suivant d'un modèle appliqué à une toute autre minorité que celle des personnes en situation de handicap, à savoir celle du peuple « aborigène », dans l'intention de n'en retenir qu'une première intuition quant à sa portée générale<sup>37</sup>.



### 1.1.2. LE CHAMP ÉDUCATIF' COMME ORIGINE DU PARADIGME INCLUSIF

Plus précisément, nous nous référons au sens que le mot « inclusion » a pris, dans le monde anglophone d'abord, au croisement de la sphère du handicap et de celle de l'éducation, où il a été érigé en concept<sup>38</sup>. Puis, son utilisation s'est consolidée sur le plan international durant les dernières années. En tout cas, l'univers scolaire est peut-être bien la sphère sociale où l'on observe de la façon la plus notable la tentative d'institutionnaliser cette approche inclusive en tant que changement

37 Disponible à l'Url: <http://www.aboriginalhr.ca/en/programs/MAI/explore>

38 Booth, T., Ainscow, M., Black-Hawkins, K., Vaughan, M., Shaw, L. (2000), *Index for Inclusion: Developing Learning and Participation in Schools*, Centre of Studies for Inclusive Education, Bristol

paradigmatique. A ce propos, il est intéressant de reprendre la perspective historique esquissée en introduction à partir de la succession-superposition schématique des trois paradigmes culturels « exclusion-spécialisation-inclusion », considérés comme balises de repérage face aux pratiques que l'on souhaite observer.



On peut en effet considérer le caractère emblématique de l'école pour illustrer cette progressive ouverture culturelle au handicap. On ne se surprendra pas en tout cas que ce soit dans le champ éducatif que se soit forgée cette approche normative de « l'inclusion ».

Après que les enfants handicapés ont été exclus du droit à l'éducation – puisqu'ils étaient inéducables – n'est-ce pas la création d'instituts spécialisés qui a commencé à partir de quelques initiatives pionnières au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui se sont multipliées encore de façon relativement éparse au XIX<sup>e</sup> siècle et qui se sont structurées et institutionnalisées au XX<sup>e</sup> siècle ? Puis, plus récemment et notamment sous l'impulsion de l'UNESCO qui n'a fait que multiplier les initiatives depuis la Déclaration de Salamanque en 1994, la tendance semble être à la recherche d'un modèle d'éducation plus « inclusif », afin de dépasser le seul modèle des écoles spécialisées, parallèles aux écoles « normales ».



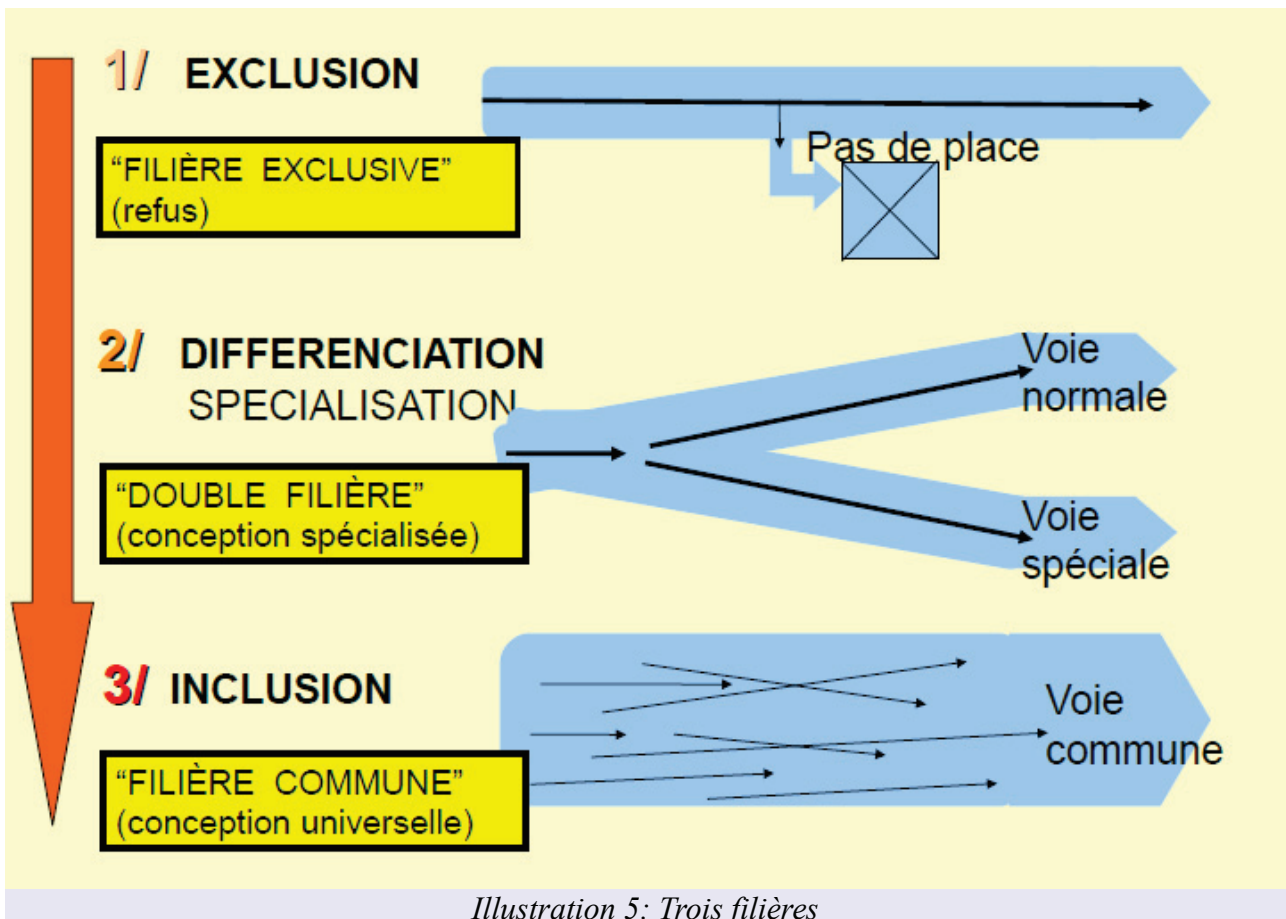
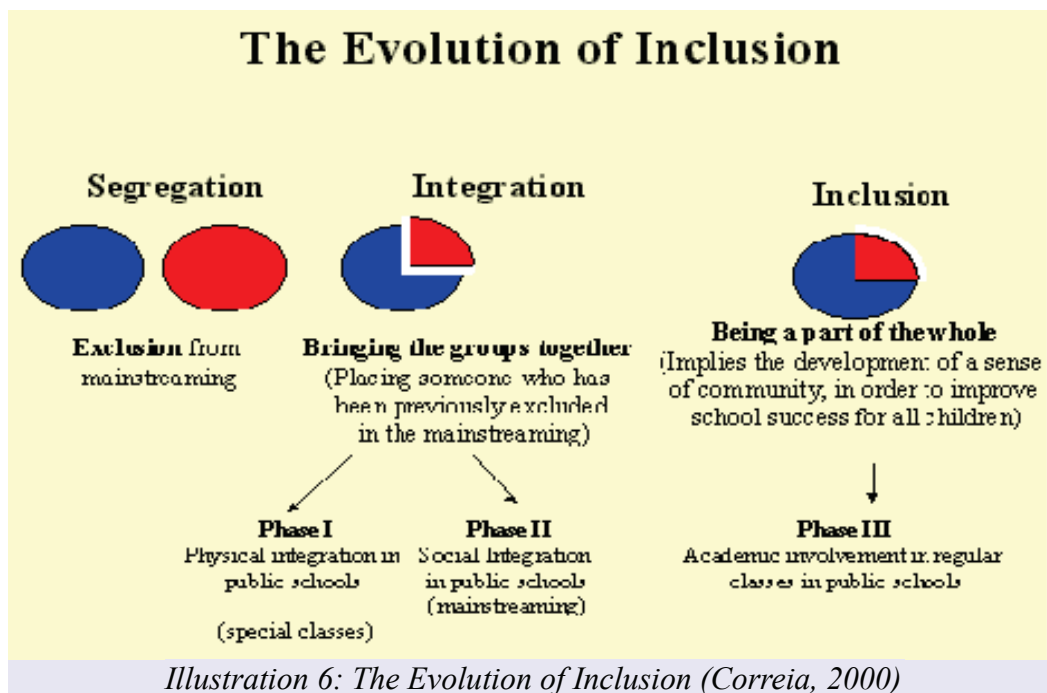


Illustration 5: Trois filières

Arrêtons-nous ici, à titre illustratif, sur quelques citations de Simona D'Alessio à propos de l'éducation inclusive.

*«Il est nécessaire de prendre en compte le fait que la société a changé en trente ans, de même pour les défis que les systèmes éducatifs ont à relever de nos jours [...] sont complètement différents de ceux qui existaient [avant]. [...] L'éducation inclusive est considérée comme un processus de transformation des systèmes éducatifs et des cultures qui permet à tous les élèves de participer pleinement et équitablement au processus d'apprentissage dans les classes ordinaires. [...] L'éducation inclusive ne vise pas à satisfaire les besoins d'une minorité « vulnérable » dans des situations ordinaires, mais devrait plutôt être concernée par la réalisation d'écoles ordinaires modernes. [...] L'inclusion concerne chacun d'entre nous, le type d'éducation que nous voulons et le type de société que nous souhaitons développer. [...] "Un mouvement vers l'inclusion ne consiste pas à effectuer des ajustements marginaux, mais plutôt à poser les questions fondamentales sur la façon dont l'organisation est actuellement structurée" (Ainscow, 1997). [...] Le développement de l'éducation inclusive entraîne une déconstruction des notions actuelles de scolarisation, d'apprentissage et d'éducation afin d'établir les pré-conditions de l'apprentissage de tous. [...] Il s'agit de rendre un système éducatif « inclusif » grâce à des réformes structurelles, pédagogiques et éducatives »(D'ALESSIO, 2009).*

En réalité, le passage du paradigme de la « spécialisation » à celui de « l'inclusion » est encore largement en chantier dans tous les pays occidentaux, suscitant différents débats sur la signification de cette « inclusion » et surtout sur les modalités d'application de ce modèle. Dans ce chantier international, on peut remarquer que le concept d'« inclusion » se distingue généralement du concept d'« intégration », souvent en vue de le dépasser dans une perspective évolutive. Ainsi, le modèle de « l'intégration » est réinterprété à l'aune du paradigme inclusif en le considérant rétrospectivement comme une étape intermédiaire entre la ségrégation et l'inclusion véritable.



### 1.1.3. L'EXEMPLE DE LA FRANCE

On peut par exemple retracer cette évolution au travers des lois en prenant le cas de la France. A la suite des travaux précurseurs d'Edouard Séguin – dit « l'instituteur des idiots » – dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est en 1909 que s'institutionnalise ce que l'on appellerait aujourd'hui l'action médico-pédagogique, déjà connectée au système éducatif ordinaire, avec l'apparition des « classes de perfectionnement pour les enfants arriérés », ce qui constitue un progrès indiscutable auquel a contribué notamment l'acharnement de Désiré-Magloire Bourneville. Pourtant, souvent à l'initiative de familles concernées personnellement par le « handicap mental », une grosse partie du secteur spécialisé tend à s'organiser de façon autonome par une gestion associative des Instituts Médico-Educatifs, en particulier à partir de 1945<sup>39</sup>. Il faudra attendre 1965 pour que soient systématisées les

39 Même s'ils sont désormais à financement quasi exclusivement public, la base juridique qui régit le

« modalités de scolarisation des enfants inadaptés » et 1967 pour la « création des sections d'éducation spécialisée », réaffirmant après 1909 la connexion dans la mesure du possible vers le système ordinaire.

Mais le tournant institutionnel vers ce que l'on appelle « l'intégration » en milieu ordinaire est véritablement amorcé en 1975 au travers de la *Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées*. Elle sera suivie d'une série de circulaires de 1982 à 1998 formalisant notamment les « dispositifs collectifs d'intégration scolaire », connus en France sous le nom de CLIS et d'UPI. Remplaçant les classes de perfectionnement, les CLIS, instaurées en 1991 pour le niveau Primaire, renvoient aux Classes d'Intégration Scolaire, tandis que les UPI, instaurées en 1995 pour le niveau Secondaire, renvoient aux Unités Pédagogiques d'Intégration.

Puis, c'est en 2005 que la France entamera un second tournant, en promulguant la *Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, manifestant par là son engagement vers une culture plus inclusive. Remarquons d'ailleurs que, si le texte de la Loi est encore réticent à l'adoption du terme d'inclusion comme principe clé – conséquence sans doute de la forte inertie culturelle dans ce pays du modèle de l'intégration, s'étant parfaitement accommodé jusque-là du choix d'accueillir les élèves handicapés dans le secteur spécialisé –, les circulaires successives rebaptiseront par exemple en 2009 de manière significative les CLIS en Classes pour l'Inclusion Scolaire, et en 2010 les UPI en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Car il faut bien rappeler que chaque pays a sa propre histoire et sa propre manière de décliner cette tendance lourde qui semble effectivement se profiler sur le plan international.

Jean-Yves Le Capitaine<sup>40</sup> le résume en évoquant l'évolution terminologique passant de la « réadaptation » à « l'intégration », puis de « l'intégration » à « l'inclusion », la « labellisation » institutionnelle de ces termes clé étant un bon reflet de l'évolution culturelle. Chaque changement de vocable référent est ainsi supposé accompagner un changement de modèle de pensée et d'action vis-à-vis des interactions entre « le normal et le pathologique ». Ainsi, du désir de normalisation, est-on passé à un désir de reconnaissance. Mais celui-ci semble bien osciller, encore aujourd'hui, entre les deux pôles que sont le particulier et l'universel, entre la reconnaissance du droit à la différence et celle du droit à la ressemblance ; et la France paraît illustrer de façon aiguë cette hésitation. Quoi qu'il en soit, l'auteur indique d'abord une longue transition passant d'une préoccupation de « réadaptation » ou de « rééducation » des personnes déficientes ou de l'enfance inadaptée – qui a dominé en France comme dans la plupart des pays durant toute la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle – à l'affirmation progressive d'une préoccupation « d'intégration » des personnes handicapées à partir des années 1970.

---

fonctionnement des IME est constituée par les annexes 24 du code de la sécurité sociale, définies en 1956 et venant préciser le cadre du Régime des assurances sociales de 1945.

40 [http://dcalin.fr/publications/le\\_capitaine.html](http://dcalin.fr/publications/le_capitaine.html)

Puis il remarque que les années 1990 et surtout 2000 en France ont progressivement mis en lumière une nouvelle préoccupation de « participation sociale » des personnes en situation de handicap, considérées comme tout autre citoyen. C'est dans ce cadre culturel que l'on doit situer le passage amplement commenté du concept « d'intégration » à celui « d'inclusion » (Belmont & Verdillon, 2003<sup>41</sup> ; Belmont, Plaisance, Vérillon et Schneider, 2007<sup>42</sup> ; Benoit & Plaisance, 2009<sup>43</sup> ; Ebersold, 2009<sup>44</sup> ; Musset & Thibert, 2010<sup>45</sup>).

Si le nouveau cadre législatif dont la France se dote à partir de 2005 manifeste bien la volonté de s'orienter vers une culture plus inclusive en faisant notamment la promotion d'une « école pour tous », force est de reconnaître qu'il faudrait plutôt dire « vraiment pour tous », puisque *l'école pour tous* était censée exister déjà depuis plus d'un siècle dans la tradition républicaine française. En effet, le précoce engagement républicain en France vers l'instauration d'une école unique pour tous n'a pas suffi à remettre en question la distribution des élèves dans deux systèmes éducatifs séparés, en fonction de leur profil moteur ou mental : les écoles normales d'un côté et les établissements spécialisés de l'autre<sup>46</sup>.

A partir de cet exemple pris dans le monde particulier de l'école, s'en trouvent questionnées plus transversalement les modalités de mise en place d'un processus de démocratisation qui s'ouvre à la diversité, puisque le « risque de communautarisation » demeure (D.Schnapper, 2007 : 191-199), et ce quelle que soit la sphère sociale ou la minorité concernée. N'est-ce pas là l'obstacle principal que les politiques d'« intégration » rencontrent de façon récurrente depuis des décennies ?

Alain Blanc le remarque tout autant : le modèle républicain français a amendé au cours du XX<sup>e</sup> siècle son principe universel face aux populations rencontrant des inégalités durables et structurelles, en se dotant de mécanismes juridiques correctifs que l'on appelle aujourd'hui « discriminations positives ». Il cite quatre mécanismes principaux : l'attribution de ressources financières compensatoires, la constitution du secteur spécialisé, le principe des quotas et le mécanisme des fonds collecteurs spécifiques. « Dissociées du droit commun, [ces personnes] bénéficient de mesures de rattrapage » (Blanc, 2012 : 110). Autrement dit, on s'aperçoit bien que le

---

41 Belmont, B. & Vérillon, A. (2003), *Diversité et handicap à l'école: quelles pratiques éducatives pour tous?* INRP-CTNERHI, Paris

42 Belmont, Brigitte, Plaisance, Eric, Vérillon, Alette, et Schneider, Cornelia (2007), « Intégration ou inclusion ? Éléments pour contribuer au débat », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation - n° 37*, 1er trimestre 2007, pp.159-164. En ligne: [http://www.ecolepourtous.education.fr/fileadmin/pdf/INSHEA\\_Plaisance.pdf](http://www.ecolepourtous.education.fr/fileadmin/pdf/INSHEA_Plaisance.pdf)

43 Benoit, Hervé & Plaisance, Eric (dir) (2009), *L'éducation inclusive en France et dans le monde*, La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, Hors série n°5, Juillet 2009

44 Ebersold, Serge (2009), « Autour du mot "inclusion" », *Recherche et formation*, n°61, 2009, pp.71-83

45 Musset, Marie & Thibert, Rémi (2010), « École et Handicap : de la séparation à l'inclusion des enfants en situation de handicap ». *Dossier d'actualité Veille et Analyses*, n°52, Institut Français de l'Éducation, mars 2010  
En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=52&lang=fr>

46 Un double système relevant même de Ministères de tutelle différents, et ce jusqu'à aujourd'hui, en tout cas en France ; d'ailleurs, les établissements spécialisés dans ce pays ont encore une appellation tout à fait significative puisque l'on parle d'« instituts médico-éducatifs ».

paradigme de la spécialisation a jusqu'ici parfaitement su s'accommoder des poussées universalistes, qui ont pourtant émergées assez tôt dans l'histoire, notamment à partir du siècle des Lumières et à la suite de la Révolution française. Le cas de la structuration des services scolaires en France au cours du XX<sup>e</sup> siècle en est une bonne illustration, d'ailleurs encore d'actualité. Sans doute n'est-ce pas un hasard si certains auteurs français, provenant en particulier des sciences de l'éducation et sensibles au handicap, en appellent aujourd'hui à l'émergence de Nouvelles Lumières (Gardou & Poizat, 2007<sup>47</sup>), tant les zones d'ombres sont encore partout présentes sur le chemin où s'aventure notre société face au handicap, entre désir d'universalité et exigence de singularité.

#### 1.1.4. LA QUESTION DE LA NORMATIVITÉ DE L'APPROCHE INCLUSIVE

Se référer à l'inclusion, on l'a vu, implique non seulement d'exprimer une vision du bien sur la société, mais souvent du mieux, dans la mesure où l'approche inclusive incarne une innovation par rapport l'existant. L'inclusion, érigée au statut de paradigme, est alors invoquée comme ce qui est juste, la finalité que la société devrait poursuivre. La centralité de cette dimension normative contient le risque d'une idéologie inclusive ou d'une dictature inclusive : il ne serait juste que de vivre ensemble, tous, partout, toujours. En glissant vers une réification de l'idée d'inclusion, il est facile d'en oublier les pratiques qui lui donnent corps. C'est donc une vision « essentialiste » de l'inclusion qui peut se développer, indépendante de ses modalités d'application. L'idéologie peut ainsi se cacher derrière l'approche inclusive, surtout si elle ne se reconnaît pas en tant que telle. En somme, l'inclusion n'est qu'un mot, qui ne peut représenter par conséquent une solution en soi.

En somme, quand bien même l'inclusion n'était pas remise en cause comme finalité, encore faudrait-il comprendre comment s'y prendre. Connaître et annoncer la destination qu'il faut atteindre ne doit pas présupposer de la nécessité de parcourir la distance qui nous en sépare. Voici pourquoi il faut bien distinguer l'inclusion comme produit et comme processus, même si, dans un cas comme dans l'autre, elle doit être l'objet d'un souci éthique. L'inclusion comme résultat n'est qu'une image mentale, renvoyant à un idéal culturel, à une utopie ; en cela, elle doit être discutée bien sûr, mais est loin d'être inutile en tant que telle puisqu'elle peut aider à fixer l'horizon vers lequel engager nos pratiques et représente par là une source d'énergie pour l'action. Toutefois, c'est l'inclusion comme processus qui permet de distinguer l'idéal de l'idéologie, l'expérience vécue par les personnes servant d'épreuve de vérité. Le processus doit donc rester ouvert à une constante remise en cause des modalités de réalisation de cet idéal, voire à terme de cet idéal même.

---

<sup>47</sup> Gardou, Charles & Poizat, Denis (dir) (2007), *Désinsulariser le handicap. Quelles ruptures pour quelles mutations culturelles ?*, Ed. Erès, Coll. Connaissances de la diversité

Au-delà de ces considérations un peu abstraites, différents auteurs remarquent que les discours sur l'« inclusion » sont souvent tenus, même au sein de la communauté scientifique, de façon encore assez idéologique. Certains d'entre eux tendent ainsi à critiquer l'artificialité normative des discours inclusifs ou la forme d'évangélisme naïf qu'ils traduisent parfois. D'autres soulignent plus simplement la nécessité de faire de l'inclusion un objet scientifique d'étude (Plaisance & Schneider, 2009 ; Goransson & Nilholm, 2009), en prenant conscience de sa dimension normative plus ou moins intrinsèque. En effet, notamment lorsque l'approche inclusive est évoquée dans une perspective diachronique pour souligner sa portée innovante, la dimension idéologique est susceptible d'affleurer facilement. Il est alors intéressant de remarquer que « l'innovation inclusive » peut susciter deux réactions idéologiques opposées, d'ailleurs bien connues de la sociologie de l'innovation (N.Alter, 2010), l'Italie et la France représentant sans doute, de par leur trajectoire institutionnelle spécifique, deux terrains particulièrement révélateurs de ces deux postures idéal-typiques<sup>48</sup>.

D'un côté, le concept d'inclusion peut se transformer, par un glissement subreptice chez certains auteurs, en une « pensée magique » ou une « innovation dogmatique ». C'est la mise en garde que nous évoquions plus haut, lorsque la légitimité éthique de la finalité poursuivie fait négliger la réflexion primordiale et complexe sur les moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre. Savoir où l'on veut aller ne dit pas grand chose du chemin qu'il faut prendre pour y parvenir. Sans cette attention pragmatique fondamentale, la finalité espérée peut vite se retourner en son contraire, en l'occurrence en une « exclusion » ou « micro-exclusion », même si celle-ci est plus ou moins visible, ou bien produire des effets pervers tout à fait contradictoires par rapport à l'idéal initialement proclamé. C'est le célèbre dicton : « *l'enfer est pavé de bonnes intentions* ». Selon cette posture, le long terme justifie souvent le sacrifice partiel du court terme. Ce risque peut par ailleurs se renforcer si notre attention se détourne des faits observables, lesquels devraient servir *rationnellement* d'unique épreuve de vérité ou au moins *raisonnablement* d'incitation à la mesure<sup>49</sup>. Dans ce cas, on a tendance à se tourner vers la force envoûtante de la nouvelle rhétorique. Cette situation peut avoir d'autant plus de chance de se produire si l'on ne prend pas garde à notre propre implication narcissique dans l'apprentissage de cette rhétorique, par souci distinctif face à une culture dominante que l'on juge conservatrice et face à ceux qui, à l'opposé, ont tendance à adopter une posture tout aussi idéologique mais en opposition à l'inclusion<sup>50</sup>. Remarquons que nous avons eu plus facilement l'occasion de percevoir ce premier type d'attitude face à l'inclusion au sein d'un pays comme l'Italie, comme il est logique d'ailleurs puisqu'il

---

48 Ou peut-être devrions-nous dire que c'est notre position personnelle de chercheur italo-français qui a favorisé et structuré cette perception. La réalité ne pouvant pas être autre chose que ce que l'on perçoit d'elle, pour reprendre un fondement de la perspective constructiviste. Inutile de préciser par conséquent que nous n'entendons pas céder à la vision tout à fait réductrice selon laquelle la France serait idéologiquement résistante à l'inclusion alors que l'Italie y serait idéologiquement favorable.

49 En reprenant la distinction devenue classique de John Rawls entre justice rationnelle et justice raisonnable

50 Faut-il préciser, avec un peu d'honnêteté intellectuelle et un brin de réflexivité et d'auto-critique, que si nous dédions autant d'importance à souligner ce risque de la lumière aveuglante des discours inclusifs, c'est que nous l'avons vécu de près en Italie, voire que nous avons déjà eu tendance à céder personnellement à cette tentation ?

s'est engagé plus drastiquement que les autres vers cette évolution inclusive, depuis presque 40 ans, dans son système scolaire.

D'un autre côté, il est intéressant à l'inverse de comprendre que l'évocation de la force innovante du modèle inclusif peut susciter, de façon tout aussi inaperçue pour les personnes concernées, un ensemble de résistances que l'on pourrait qualifier de plus ou moins conservatrices. Ce risque, tout aussi idéologique finalement, peut se manifester lorsque la difficulté pragmatique de réaliser l'idéal inclusif justifie son renoncement, en se repliant sur les seuls objectifs qui peuvent être immédiatement atteints de façon suffisamment satisfaisante. A l'inverse de la première tendance, ce sont cette fois les exigences du court terme qui tendent à justifier le sacrifice partiel du long terme. Ces résistances à « l'innovation inclusive » peuvent se manifester soit de manière relativement spontanée, soit de manière plus ou moins sophistiquée et argumentée. Dans ce dernier cas, on retrouve parfois ceux dont l'acuité intellectuelle permet d'entretenir de façon rationnellement élaborée une distance critique vis-à-vis de l'idole inclusive, mais qui tendent à ne plus voir que cette distance-même qu'ils s'emploient à maintenir obstinément constitue précisément leur résistance à une compréhension plus approfondie des raisons d'être de ce modèle inclusif. N'est-ce pas le cas, à titre illustratif, de l'article de Jean-Marie Gillig, Inspecteur de l'Éducation nationale et formateur à l'IUFM de Strasbourg, intitulé "*L'illusion inclusive ou le paradigme artificiel*"<sup>51</sup> qui résiste à l'idée de considérer que le terme « inclusion », mieux que celui d'« intégration », est susceptible de renvoyer à une approche culturelle renouvelée de la scolarisation des élèves handicapés<sup>52</sup> ? Remarquons que nous avons eu plus facilement l'occasion de percevoir ce deuxième type d'attitude face à l'inclusion au sein d'un pays comme la France, comme il est logique du reste puisqu'il a conservé pour une grande part le système du secteur spécialisé comme modalité d'accueil privilégiée des élèves handicapés dans son système scolaire.

Bien que la perspective critique ou sceptique sur le thème de l'inclusion ne soit pas dominante dans la littérature, cette tension entre une position « évangéliste » et une position « dénonciatrice » reflète sans doute le flou et l'ambiguïté que constitue cette période d'exploration que l'on évoquait plus haut entre le paradigme de la spécialisation et le paradigme de l'inclusion, le premier prétendant défendre avant tout le droit à la différence et le second prétendant défendre avant tout le droit à la ressemblance. Jean-Pierre Garel propose d'adopter une attitude « dialogique » entre ces deux pôles afin d'éviter leur dérive idéologique respective<sup>53</sup>. En effet, face à cette tension, il refuse d'un côté,

---

51 Gillig, Jean-Marie, "L'illusion inclusive ou le paradigme artificiel", *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* n° 36, 2006

52 Un autre article suivra d'ailleurs dans le numéro suivant de la même revue, signé par Éric Plaisance, Brigitte Belmont, Alette Verillon et Cornelia Schneider, pour proposer de clarifier les différences entre « intégration » et « inclusion », soulignant en quoi le terme d'inclusion, malgré d'incontestables ambiguïtés, renvoie bien à une innovation culturelle.

53 Garel, Jean-Pierre (2010), "*De l'intégration scolaire à l'éducation inclusive: d'une normalisation à l'autre*", *Journal des anthropologues*, Novembre 2010

concernant la spécialisation, de jeter le bébé avec l'eau du bain, afin de ne pas tomber dans le piège du modèle « assimilationniste », tout en reconnaissant la nécessité de s'ouvrir aux perspectives de l'inclusion, pour ne pas tomber dans le piège du modèle « différentialiste »<sup>54</sup>. En référence aux travaux d'Edgar Morin, il en appelle donc à un refus d'une pensée simplificatrice qui se fonderait sur la nécessité a priori de choisir entre l'inclusion et la spécialisation, entre la « mixité » et « l'être entre-soi ». Il résume ainsi : « Dans la perspective d'éviter un double écueil, normaliser et marginaliser, il s'agit de prendre en compte le sujet dans sa différence sans l'y réduire »<sup>55</sup>. Telle est sans doute le chemin que doit se frayer le processus d'innovation sociale entre ces deux risques opposés.

---

54 Garel, Jean-Pierre (2010), *ibidem*

55 Garel, Jean-Pierre (2003), *Revue EPS* 299, p.32



---

## 1.2. LES TROIS APPROCHES EUROPÉENNES DE L'ACCUEIL<sup>56</sup> DU HANDICAP

---

Face à la polarisation normative des réflexions sur l'inclusion et face aux difficultés d'établir un consensus sémantique précis dans la communauté scientifique internationale à propos de cette notion, en particulier en référence à ses modalités d'application très différentes d'un pays à l'autre (Goransson & Nilholm, 2009), l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des élèves à besoins éducatifs particuliers (Meijer, 2003) adopte une vision plus descriptive de la réalité en répertoriant les différentes stratégies institutionnelles observées dans les systèmes éducatifs européens à propos de la scolarisation des enfants handicapés, ce qui contribue à mettre à plat, au moins dans un premier temps, les tensions normatives au sujet de l'inclusion. Elle propose alors de modéliser ces stratégies au travers de trois approches culturelles idéales-typiques, en associant à chacune différents pays.

---

### 1.2.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DES TROIS APPROCHES

---

a) La première approche, dite 'one-track approach' ou 'à trajectoire unique' ou 'uni-directionnelle', se réfère aux pays où les politiques et les pratiques sont orientées vers un but d'inclusion de tous les élèves (ou presque) dans l'école ordinaire. Cette approche, que l'on peut trouver en Espagne, en Grèce, en Italie, au Portugal, en Suède, en Islande, en Norvège et à Chypre, est possible grâce à la mise en place d'un certain nombre de services au sein de l'éducation ordinaire.

b) La deuxième approche, dite 'multi-track approach' ou 'à trajectoire multiple' ou 'multi-directionnelle', renvoie aux pays qui offrent une grande variété de services entre le système ordinaire et le système spécialisé. Le Danemark, la France, l'Irlande, le Luxembourg, l'Autriche, la Finlande, le Royaume-Uni, la Lettonie, le Liechtenstein, la République Tchèque, l'Estonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, et la Slovénie appartiennent à ce groupe.

c) La troisième approche, dite 'two-track approach' ou 'à double trajectoire' ou 'bi-directionnelle', correspond aux pays au sein desquels deux systèmes éducatifs distincts coexistent sans se croiser, un ordinaire accueillant principalement les élèves « valides » et un spécialisé accueillant les élèves « handicapés », le tout d'ailleurs sous un cadre législatif différent et sous deux ministères de tutelle distincts dans la plupart des cas (Ministère de l'Instruction et Ministère des Affaires Médico-sociales par exemple). Cette éducation spécialisée s'est particulièrement bien développée en Belgique et en

---

<sup>56</sup> Même si l'Agence européenne parle de trois approches culturelles de « l'inclusion » en proposant initialement un usage très générique du terme « inclusion », nous faisons le choix quant à nous, par souci de ne pas alimenter la confusion terminologique, de parler d'« accueil » qui a un sens beaucoup plus large que celui d'« inclusion », laquelle renvoie pour nous à une modalité bien particulière de l'accueil.

Suisse<sup>57</sup>, mais aussi en Allemagne et aux Pays-Bas.

Ce modèle proposé par l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des élèves à besoins éducatifs particuliers nous paraît être un second outil théorique intéressant, après celui que nous proposons pour développer une perspective diachronique sur l'accueil des personnes handicapées dans la société au travers des trois paradigmes « exclusion-spécialisation-inclusion ». Notre époque, prise dans cet entre-deux de la spécialisation et de l'inclusion, requiert un autre outil théorique pour développer une perspective synchronique sur la réalité contemporaine. Si nous reconnaissons la prédominance du paradigme de la spécialisation dans la troisième approche, et celle du paradigme de l'inclusion dans la première approche, il semble bien émerger un troisième modèle, celui « multi-directionnel ».

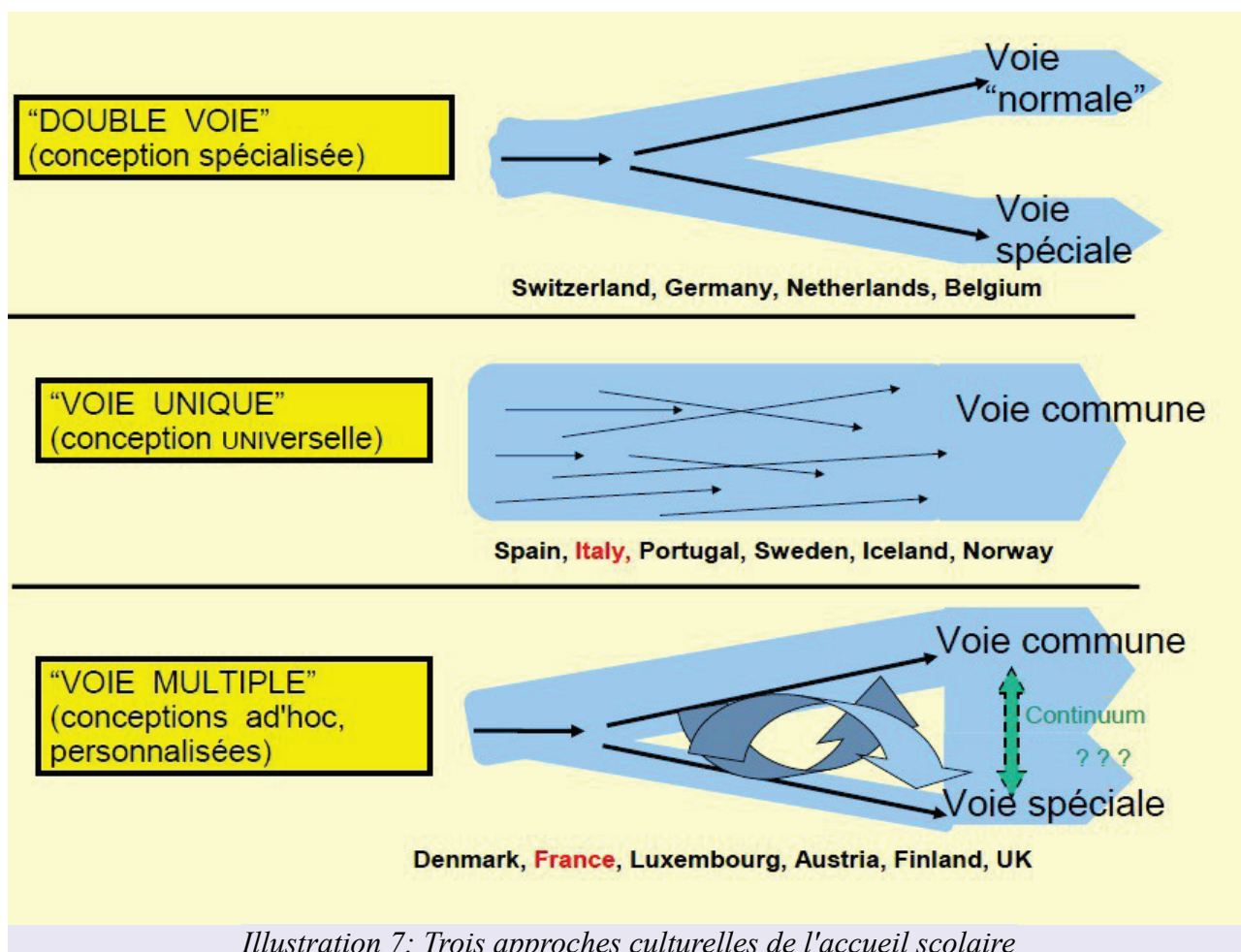


Illustration 7: Trois approches culturelles de l'accueil scolaire

57 Il est aussi précisé dans le rapport de l'Agence qu'en Suisse, la situation est assez complexe : dans l'ensemble, une législation différente existe pour les écoles spécialisées et pour les classes spéciales (y compris les aménagements particuliers au sein des classes ordinaires). Par ailleurs, on trouve en Suisse un système assez développé de services spécifiques offerts au sein des classes ordinaires (cela dépend bien sûr des divers cantons).

## 1.2.2. ANALYSE COMPARATIVE DES TROIS APPROCHES

Cette dernière approche est-elle le résultat de la pensée dialogique que l'on évoquait plus haut, amenant à ne pas exclure forcément les contraires et aidant éventuellement à ne pas tomber dans les pièges de l'idéologie, puisque les décisions se prennent alors au cas par cas, au sein d'un continuum de solutions possibles ? Ni spécialisation pure, ni inclusion pure, après l'expérimentation de la thèse et de l'antithèse, est-ce une synthèse des deux, reflétant la tentative post-moderne d'une conciliation délicate ? Cette vision des choses, que l'on peut trouver exprimée en France, plait à ceux qui se situent dans cette approche. N'est-ce pas d'ailleurs la posture présentée précédemment par Jean-Pierre Garel ? Toutefois, une autre vision est possible, que l'on trouve exprimée notamment en Italie. Cette approche multi-directionnelle, en construisant des ponts entre deux systèmes qui sont maintenus séparés, l'ordinaire et le spécialisé, n'est-elle pas plutôt une étape pré-moderne ? N'est-elle pas le reflet d'une transition, de la part de pays qui s'engageraient de façon moins radicale que n'a pu le faire l'Italie par exemple vers le paradigme de l'inclusion ? Bref, sitôt que l'on reprend une perspective diachronique, semble émerger de nouveau avec force la dimension normative liée à l'inclusion. Aussi, suggère-t-on de façon plus analytique de conserver une perspective synchronique, en ne décrivant non pas des caractéristiques absolues de chacune de ces trois approches mais des caractéristiques relatives, à partir du point de vue des uns et des autres.



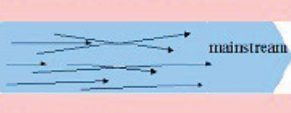
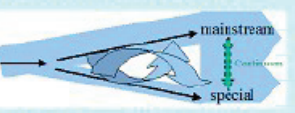



<b>CRITICAL PERCEPTION OF</b>  <b>FROM</b>	<b>the TWO-TRACK Approach</b>  <b>(SEPARATE)</b>	<b>the ONE-TRACK Approach</b>  <b>(TOGETHER)</b>	<b>the MULTI-TRACK Approach</b>  <b>(SEPARATE and/or TOGETHER)</b>
<b>Countries developing the TWO-TRACK Approach</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>♥ <b>SPECIALIZATION</b> on DIFFERENCE           <ul style="list-style-type: none"> <li>• quality of targeted services</li> <li>• <b>INDIVIDUAL AUTONOMY</b> at the center as mean of social integration</li> </ul> </li> </ul> <b>HUMANIST COMMUNITARIAN REALISM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ <b>INCLUSION IDEOLOGY</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ DEMAGOGIC IDEOLOGY</li> <li>→ SACRIFICE OF indiv. AUTONOMY (for social integration)</li> <li>→ simplistic humanism dictature</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ <b>FLEXIBLE SPECIALIZATION</b> on DIFFERENCE           <ul style="list-style-type: none"> <li>→ PREVIOUSLY DENIED by a rigid system</li> <li>→ risk of DEMAGOGY</li> </ul> </li> </ul>
<b>Countries developing the ONE-TRACK Approach</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ <b>SEGREGATION IDEOLOGY</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ CONSERVATIVE IDEOLOGY</li> <li>→ human CATEGORIES DICTATURE</li> <li>→ SACRIFICE OF social INTEGRATION</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♥ <b>INCLUSION</b> of DIVERSITY           <ul style="list-style-type: none"> <li>• building a COMMON CULTURE</li> <li>• SOCIAL INTEGRATION at the center as mean of individual autonomy</li> <li>• RECOGNITION OF DIVERSITY as normal human condition</li> </ul> </li> </ul> <b>HUMANISTIC UNIVERSAL IDEALISM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ <b>SEGREGATION INERTIA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>TOO SOFT STRATEGY</b></li> <li>→ still a BINARY SYSTEM ("alien passport" and "normal one")</li> <li>→ SOFTER SEGREGATION reproduced (demagogic lepidity of compromise)</li> </ul> </li> <li>NB: the focus on "bridges strategy" underlines the separation of 2 worlds</li> </ul>
<b>Countries developing the MULTI-TRACK Approach</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ <b>SEPARATION DICTATURE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ OLD RIGIDITY (no choice)</li> <li>→ NORMATIVE approach</li> <li>→ SEMPLISTIC answer</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ <b>INCLUSION DICTATURE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>TOO HARD STRATEGY</b></li> <li>→ MODERN RIGIDITY (no choice)</li> <li>→ NORMATIVE / SEMPLISTIC approach</li> <li>→ risk of MICRO SEGREGATION (hidden inside MACRO INCLUSION)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♥ <b>PERSONALIZATION</b> to S.E.N.           <ul style="list-style-type: none"> <li>• MULTIPLICITY / FLEXIBILITY</li> <li>• CONTINUUM (thanks to BRIDGES)</li> <li>• INDIVIDUAL DECISION</li> </ul> </li> </ul> <b>PLURALIST DEMOCRATIC COMPROMISE</b>

Illustration 8: Caractéristiques relatives des trois approches culturelles

### 1.2.2.1. *L'approche à double voie*

Si « l'approche à double voie » semblerait a priori une négation du paradigme inclusif, ses défenseurs peuvent malgré tout se référer indirectement au concept d'« intégration ». En effet, en se focalisant sur la maximisation de l'autonomie de l'élève handicapé, cette approche peut se révéler un outil d'intégration plus ou moins différée : l'autonomie individuelle au service de l'intégration sociale. Autrement dit, en voulant répondre aux besoins particuliers des élèves grâce à des compétences professionnelles spécifiques au sein de structures adaptées, en mesure d'offrir de façon coordonnée un ensemble de services spécialisés, les pays qui ont (eu) tendance à développer cette approche, se constituent donc en spécialistes de la différence. Ils souhaitent ainsi placer chaque élève « handicapé » dans les meilleures conditions<sup>59</sup> pour qu'il développe des capacités individuelles susceptibles d'être réinvesties dans sa vie, concourant donc potentiellement à son éventuelle intégration future. C'est pourquoi on peut parler d'un modèle « communautariste » d'intégration, où l'humanisme qui reste associé à l'accueil des enfants « handicapés » est placé sous le principe du réalisme de la différence. De façon synthétique, on peut alors qualifier cette approche de « réalisme humaniste communautariste ».

Ceci dit, en dehors de ses défenseurs, cette approche est de plus en plus connotée comme ségrégative, car sacrifiant la question de l'intégration sociale, et basée sur une culture paternaliste, voire conservatrice et arriérée, surtout bien sûr du point de vue des partisans de l'approche unidirectionnelle qui la remettent aujourd'hui radicalement en question. Même les partisans de l'approche multi-directionnelle, qui ne remettent pas en cause l'existence d'un double système, ne partagent pas la rigidité conservatrice avec laquelle ces deux voies sont strictement séparées et indépendantes l'une de l'autre. Ils contestent ainsi le caractère imposé de l'orientation initiale des élèves vers un système ou vers un autre, en critiquant le fait que cette décision dépende exclusivement d'étiquettes a priori, généralement un certificat médical ; ce que les plus critiques appelleraient une « dictature des catégories (humaines) ». Enfin, la posture conservatrice de l'approche à double voie est parfois accusée de trouver son origine dans un repli corporatiste du secteur spécialisé en tant que champ professionnel.

Mais actuellement, le véritable débat international, si débat il y a, se situe plutôt entre les deux autres approches culturelles.

---

<sup>59</sup> Conditions « expérimentales » ajouteraient sarcastiquement aujourd'hui certains partisans de l'approche unidirectionnelle, c'est-à-dire finalement « dans les meilleures conditions de laboratoire »...

### 1.2.2.2. *L'approche à voie unique*

Abordons tout d'abord l'approche qui privilégie une « voie unique pour tous ». Pour ses défenseurs, elle correspond probablement à l'expression la plus *pure* du paradigme de l'inclusion précédemment introduit, en admettant aussitôt les possibles ambiguïtés auxquelles nous a habitué la notion de « pureté » dans les questions humaines et sociales – ce qui sera justement un objet de réserves ou de critiques pour les autres. En tout cas, cette approche vise pour ses partisans à faire de la diversité une valeur, en la reconnaissant au centre de la condition humaine. Elle considère par ailleurs la question de l'intégration sociale, à l'inverse de l'approche bi-directionnelle, comme une opportunité de développement de l'autonomie et un outil stimulant l'acquisition de capacités individuelles. Enfin, en investissant dans la construction universaliste d'une culture commune, elle peut être qualifiée synthétiquement d'« idéalisme humaniste universaliste ».

Ceci dit, en dehors de ses défenseurs, cette approche est parfois taxée d'idéologie démagogique, sacrifiant le développement de l'autonomie individuelle sur l'autel de l'intégration sociale, surtout bien sûr du point de vue des partisans de l'approche bi-directionnelle. Elle prend alors la forme d'une dictature humaniste commode et simpliste. La perception des partisans de l'approche multi-directionnelle ne diffère guère, puisqu'ils lui reprochent aussi son caractère de dictature inclusive, en imposant à tous l'option de l'inclusion comme seule modalité expérientielle à vivre, sans offrir d'autres options complémentaires. Ils y voient en somme une nouvelle forme de rigidité, socialement plus désirable aujourd'hui, qui succède à celle, désormais démodée, de l'approche bi-directionnelle. Enfin, on retrouve parmi les critiques une dimension démagogique qui est pointée, dans le sens où l'on accuse cette approche de cacher de façon quelque peu hypocrite des micro-exclusions substantielles, derrière une macro-inclusion formelle.

### 1.2.2.3. *L'approche à voie multiple*

Enfin, l'approche « à voie multiple » évoque pour ses partisans une démarche s'orientant de manière flexible vers une culture plus inclusive<sup>60</sup>, prenant ses distances avec le "one-track approach" comme unique solution *socialement désirable* ou avec le "twin-track approach" comme seule solution *réellement adaptée* aux élèves handicapés. Ils envisagent pour cela la nécessité de diversifier la forme des parcours de scolarisation, en posant donc très en amont du processus d'enseignement le principe de personnalisation. Le parcours le plus adapté possible est ainsi confectionné pour chaque élève « handicapé » en construisant des ponts entre le système éducatif ordinaire et le système éducatif

---

<sup>60</sup> Notons ceci dit quelques interprétations erronées sur le sens de « l'approche multiple » que l'on peut trouveres parfois (in Cazzoli, S. & Antala, B. (dir) (2010), *Integration and inclusion in physical education*, FIEP, Bratislava), ce qui tend bien à renforcer l'idée que les discours sur l'inclusion peuvent être largement investis d'une volonté militante davantage que scientifique.

spécialisé, dans des proportions et selon des modalités très variables<sup>61</sup>. En somme, les partisans de cette approche perçoivent tout l'intérêt de pouvoir prendre des décisions au cas par cas (ad'hoc), au sein d'un continuum de multiples solutions possibles, par opposition au « one best way » de l'approche uni-directionnelle imposé à tous indépendamment du profil de l'élève. Cette approche peut alors être qualifiée de façon synthétique de « compromis démocratique pluraliste ».

Ceci dit, en dehors de ses défenseurs, cette approche suscite des réactions mitigées. Les partisans de la double voie tendent à reconnaître progressivement que les temps ont changé. Ils ont alors bien plus de facilité à s'identifier à cette approche multidirectionnelle qui conserve un double système mais qui décline de manière plus flexible le paradigme de la spécialisation. Remarquons par ailleurs que les arguments en faveur de l'approche à voie multiple peuvent encore s'inscrire dans la défense corporatiste du secteur spécialisé en tant que champ professionnel. Toutefois, les acteurs concernés perçoivent bien que cette transition « du double au multiple » marque en même temps une reconfiguration importante du milieu spécialisé, due à la réduction du public accueilli puisque celui-ci est de plus en plus intégré en milieu ordinaire. Or, cette transition comporte deux principales conséquences au sein du secteur spécialisé : une réduction progressive du personnel, et une physionomie globale du public accueilli de plus en plus recentrée sur les déficiences « graves » ou « profondes ».

Mais les critiques principales qui portent sur cette approche multi-directionnelle proviennent bien sûr des partisans de l'approche uni-directionnelle. Si l'on a vu que celle-ci était taxée de stratégie trop radicale ou trop rigide, celle-là est taxée de stratégie trop molle ou trop flexible, à cause du faible engagement réformateur dont elle fait preuve, refusant d'accomplir la nécessaire révolution culturelle. Premièrement, il s'agirait d'une approche qui tend à reproduire la séparation de deux systèmes, par inertie ségrégative. L'effort de construire des ponts entre la voie ordinaire et la voie spécialisée ne serait donc qu'une manière d'adoucir ce modèle ségrégatif, en le décorant un peu mieux. Car le fait même de concentrer ses efforts sur la construction de *ponts* ne ferait que mieux souligner le vide qu'il y a en-dessous et donc légitimer la séparation structurelle des deux rives.

Deuxièmement, le critère de distinction des deux catégories d'élèves étant destinés de façon prioritaire à chacun des deux systèmes de référence est certes renouvelé, car il ne s'agit plus de savoir si l'élève a une déficience ou n'en a pas, mais il permet malgré tout de discriminer ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas intégrer le système ordinaire. Autrement dit, la norme n'a pas changé, puisque ce qui compte est désormais la distance qui sépare chaque élève de cette norme. Le profil des élèves se mesure sur un continuum entre le "normal" et l'"anormal", et par voie de conséquence leur

---

61 Dans des proportions très variables de temps passé dans l'un et l'autre système, et selon des modalités très variables proposées dans le système ordinaire, à savoir en « intégration individuelle » et/ou en « intégration collective », c'est-à-dire « inséré » seul au sein d'une classe ordinaire ou bien regroupé avec d'autres élèves « handicapés » au sein d'une classe spéciale ; la décision pouvant se prendre aussi de façon variable selon les matières d'enseignement, en s'orientant vers l'établissement d'un emploi du temps sur-mesure.

répartition – ou plus généralement le lieu et la nature de la « participation sociale » de chaque individu – s'évalue en fonction du continuum d'activités qui est proposé. Il y a donc bien le risque d'une inertie culturelle, puisque l'on se contente de remplacer un système binaire normatif par un continuum non moins normatif, en refusant obstinément d'interroger la structure-même du système "normal" dans sa capacité d'accueillir la diversité humaine, qu'il s'agisse d'ailleurs de handicap ou non. Bref, « l'inclusion » que soutient l'approche uni-directionnelle, à la différence de « l'intégration » qui tendrait à être produite dans l'approche multi-directionnelle, supposerait nécessairement la remise en cause de la norme du système ordinaire.

Troisièmement, lié au point précédent, les partisans de l'approche à voie unique insistent souvent sur le fait que le terme « inclusion » ne s'adresse plus seulement à un public qui serait spécifique de façon a priori, comme le public dit « handicapé », mais bien à la diversité humaine en général, contrairement aux principes sur lesquels reposerait l'approche multi-directionnelle. Dans ces conditions, la certification médicale ne peut donc plus être la seule condition légitime pour pouvoir bénéficier d'une attention différenciée dans le système ordinaire. On ne peut en somme négliger les besoins éducatifs d'aucun élève, même s'ils n'ont pas une étiquette officielle d'« élève handicapé ». La masse d'élèves ne vivant pas avec une déficience, que l'on risquerait de percevoir de façon plus ou moins uniforme en la confrontant à la catégorie spécifique des élèves handicapés, acquiert donc tout son relief, ses contrastes, ses hautes disparités, la trajectoire de chaque élève étant associée à des besoins éducatifs inévitablement particuliers. L'attention que requiert un élève qui vit avec une déficience est donc bien un principe de droit commun.

Quatrièmement, tout en apparaissant plus en phase avec la fluidité post-moderne qui s'alimente au principe de la liberté individuelle, l'approche multidirectionnelle est toutefois questionnée dans le champ spécifique de l'éducation, puisque celui-ci relève d'un régime institutionnel obligatoire adressé à tout apprenti citoyen, et non d'un régime optionnel de consommation comme dans le champ du temps libre où cette approche trouverait sans doute davantage de légitimité. Les partisans de la voie unique, sans doute plus sensibles à l'universalisme républicain, voient donc d'un œil particulièrement critique une approche promouvant en quelque sorte une forme de supermarché de l'éducation, où chacun choisirait le produit qui lui est le plus adapté. Quelle possibilité en effet de construire une culture commune dans ces conditions ?<sup>62</sup> Andrea Canevaro lui-même n'évoque-t-il pas le risque de cette insidieuse culture consumériste tendant à fragiliser la responsabilité publique, lorsqu'il se réfère à la nécessité institutionnelle de garantir une même qualité d'éducation pour tous ? L'invocation du principe à la mode d'auto-détermination (empowerment) serait donc dans ce sens à double tranchant, dans la mesure où l'on peut facilement le faire miroiter de façon peut-être un peu démagogique.

---

62 En somme, au-delà de la pertinence du principe "dialogique" d'intégration des contraires – entre le paradigme de la spécialisation et le paradigme de l'inclusion, les partisans de la voie unique semblent considérer que la vérité n'est pas nécessairement positionnée vers le "milieu". Assumant leur engagement militant, ils semblent préférer ne pas se laisser tenter par la "tiédeur" des compromis, peut-être selon un anti-rationnalisme Nietzscheen.

### 1.2.3. DISTANCE DU DISCOURS AUX PRATIQUES

---

Cependant, reste encore et toujours – et nous y reviendrons de façon centrale dans ce travail – le problème de la distance entre le dire et le faire. Car les principes théoriques de chaque approche que nous venons de confronter doivent encore être respectés dans leur traduction en pratique. Ainsi, la confection d'un parcours de scolarisation personnalisé dans l'approche multi-directionnelle se heurte aux opportunités concrètes que recèle la réalité territoriale ; or, parfois, les options à disposition sont si limitées que le choix n'est guère possible. De la même manière, et de façon au moins aussi criante, si l'approche inclusive de la voie unique suppose de repenser en profondeur le système ordinaire pour valoriser la diversité humaine, en remettant en cause notamment la référence à une même norme d'évaluation, la mise en pratique de cet idéalisme humaniste universel pose de telles difficultés que cette belle déclaration de principe reste souvent lettre morte. « L'inclusion » orgueilleusement clamée peut alors se transformer très facilement en une simple « insertion », ou « intégration physique » selon l'expression de Söder, c'est-à-dire en un placement ou un parking.

Nous touchons ici bien sûr à la question tout à fait décisive des moyens débloqués pour poursuivre un développement de qualité de l'approche culturelle choisie, qu'elle soit à voie multiple ou à voie unique. *L'Agence européenne pour le développement de l'éducation des élèves à besoins éducatifs particuliers* met d'ailleurs en garde dès 2005 contre les évaluations économiques qui consistent à comparer le coût de chacune des trois approches, surtout si ce calcul conduit à considérer de façon générale le choix de l'éducation inclusive comme une économie faite au niveau national grâce au démantèlement partiel ou total du secteur spécialisé. Elle résume en disant simplement qu'une éducation inclusive de qualité ne coûte pas moins cher.

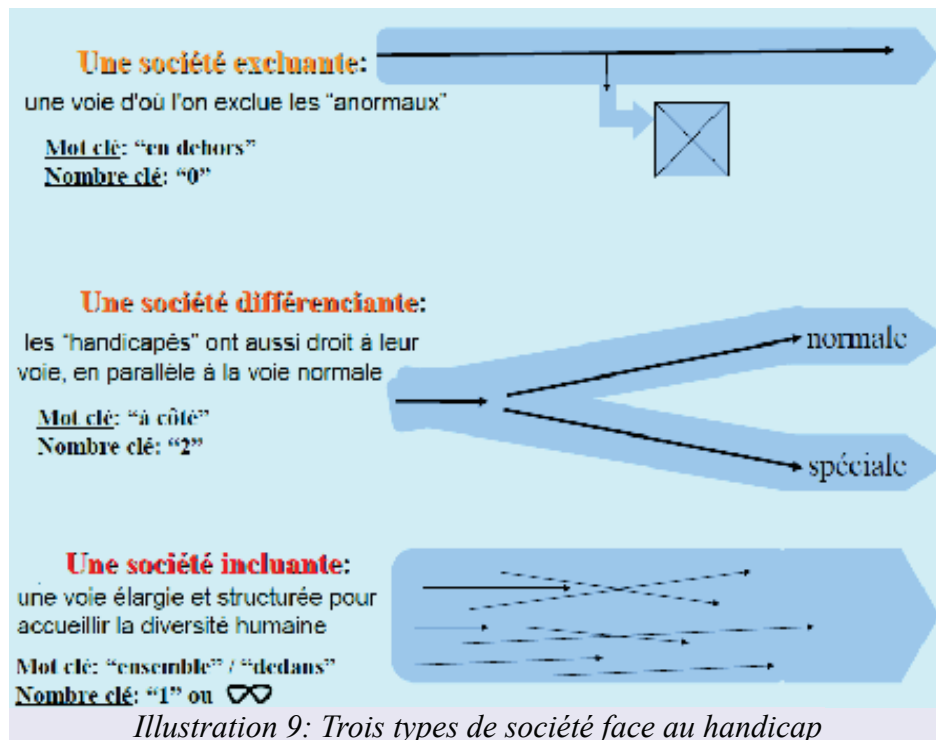




## CHAPITRE / 2

# UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE QUI SE CHERCHE... ET LA TRAJECTOIRE ITALIENNE

### 2.1. L'IDÉE D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE



L'idée d'une « société inclusive » (ou « incluante ») découle de l'ensemble des considérations précédentes. Elle suppose donc de reconnaître son origine dans le champ éducatif mais elle envisage de l'étendre justement aux autres sphères sociales, pour pouvoir se référer à des « villes inclusives », des « entreprises inclusives », des « loisirs inclusifs » – ne parle-t-on pas déjà de « théâtre inclusif », « danse inclusive » ? Le déploiement des modalités de mise en pratique de cette idée de société inclusive ne peut faire abstraction de l'histoire culturelle et institutionnelle particulière de chaque pays. Cette idée de société inclusive suppose une inévitable dimension normative dont il est souhaitable de prendre conscience, non pas pour la rejeter dans une illusoire posture a-politique, mais bien pour rester scientifiquement attentifs à ses perpétuelles mises en jeu éthiques, surtout si l'objet d'étude renvoie au défi d'une mise en pratique des discours inclusifs. Enfin, la conception du sens et de l'identité d'une société inclusive ne doit pas se limiter à une perspective diachronique parfois simplifiante, mais envisager dans une perspective synchronique les tensions complexes qui structurent le monde contemporain ; en l'occurrence, il peut être intéressant de retenir par exemple l'analyse du modèle des trois approches culturelles que notre époque est en train d'expérimenter à propos de l'accueil du handicap dans la société, et ce dans les différentes sphères sociales car chacune peut présenter des caractéristiques spécifiques.

### 2.1.1. UNE QUESTION DE DROIT, MAIS DE QUEL DROIT S'AGIT-IL ?

Afin de désamorcer une certaine tension idéologique relative à la confrontation de ces trois approches culturelles – double voie, voie unique et voie multiple –, nous nous y référerons en posant que toutes les trois acquièrent leur légitimité en réponse à une question de droit, mais que chacune privilégie un type de droit particulier : « droit d'accès », « droit de partage » et « droit de choix ».

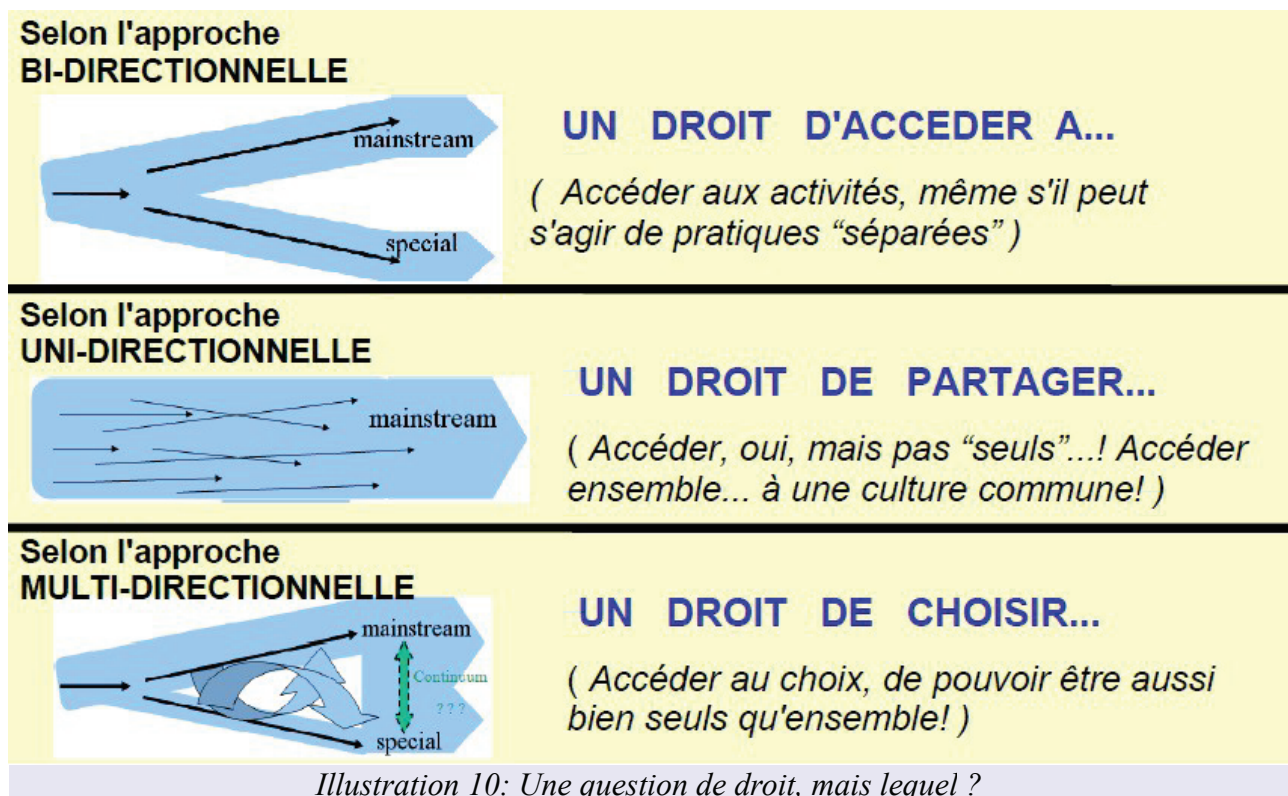


Illustration 10: Une question de droit, mais lequel ?

#### 2.1.1.1. Droit d'accès

L'approche à double voie place la priorité sur le « droit d'accès », en particulier lorsque celui-ci n'est pas encore pleinement garanti. Elle a alors tendance pour y remédier à développer des produits et des services spécifiques afin que toutes les personnes handicapées puissent accéder aux bénéfices que suppose leur usage.

Illustrons cette approche par quelques exemples disparates, qu'ils renvoient à un usage individuel ou bien collectif : l'invention déjà ancienne des fauteuils roulants pour se déplacer, ou celle consécutive et plus récente des rampes d'accès en parallèle aux escaliers ; la transcription de livres en braille pour être lus par les personnes aveugles ; un aéroport qui met à disposition des toilettes accessibles réservées aux personnes « à mobilité réduite » ; une ville qui met en place des mini-bus spécifiques pour permettre le transport des personnes « handicapées » ; des entreprises protégées ou

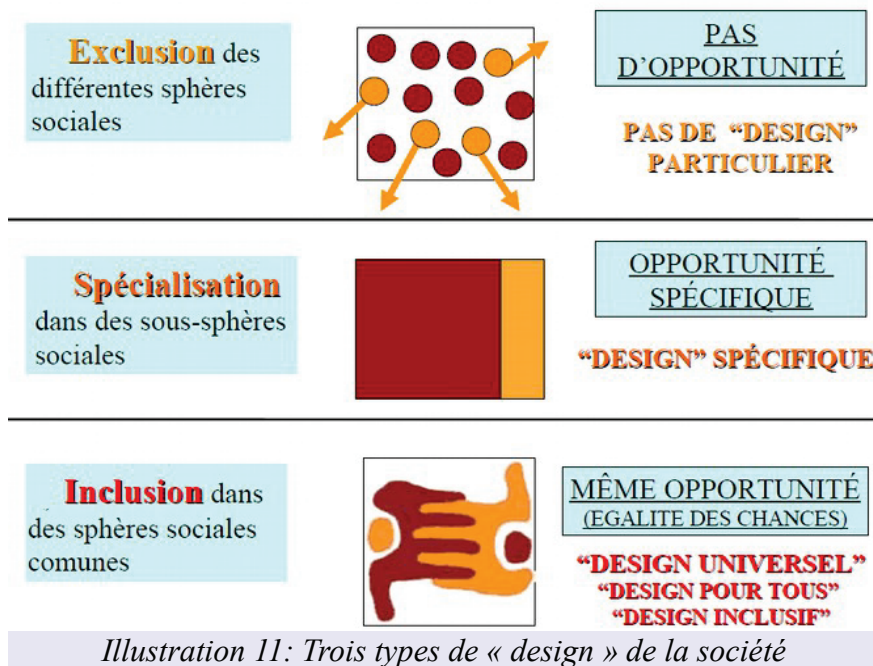
autres coopératives de travail spécialisé pour personnes vivant avec une déficience intellectuelle ; des établissements scolaires spécialisés pour accueillir le parcours d'enfants qui ont des besoins éducatifs particuliers (IME, ITEP, ...) ; des associations qui développent des activités de loisirs adaptés (théâtre, vacances, sorties variées) ; un secteur sportif spécialisé qui se met en place – handisport pour le « handicap physique » et sport adapté pour le « handicap mental » – et plus généralement le domaine des activités physiques adaptées (APA).

Remarquons ici qu'il faut bien distinguer si ces mesures spécifiques concernent l'usage individuel et l'usage collectif. Lorsqu'il s'agit d'un usage individuel, c'est bien cette conception spécifiquement adaptée à chacun – du produit ou éventuellement du service – qui permet à la personne concernée d'accéder en quelque sorte à des capacités fonctionnelles dont la déficience la priverait. En effet, les produits tels que le *fauteuil roulant*, la *prothèse*, les *commandes vocales*, le *clavier d'ordinateur en braille* ou la *table personnalisée de communication augmentée*, tout comme les services tels que la *tiers-temps supplémentaire* ou la *figure de soutien et d'accompagnement* sont autant de mesures qui permettent de compenser les incapacités résultant d'une déficience, en optimisant la fonctionnalité des capacités possédées. Dans cette logique, lorsque l'approche à double voie est déclinée à l'échelle individuelle (micro), en se basant sur l'application singulière de ce type de discrimination positive, elle peut très bien se combiner avec une approche à voie unique déclinée à l'échelle collective (macro) ; elle en est même souvent une condition nécessaire. Plus concrètement, si une personne qui voit mal n'avait pas de prothèse visuelle – c'est-à-dire de lunettes –, ou si une personne qui entend mal n'avait pas de prothèse auditive, ou encore si une personne amputée n'avait pas de prothèse motrice substitutive – c'est-à-dire de fauteuil roulant ou de « jambe artificielle » –, ces trois personnes ne pourraient pas prétendre être « intégrée » dans les environnements ordinaires et partager les expériences que tous les autres y vivent. On voit donc que la spécialisation peut être une condition de l'inclusion.

#### **2.1.1.2. Droit de partage**

L'approche à voie unique place la priorité sur le « droit de partage », en particulier lorsque celui-ci n'est pas encore pleinement garanti. Elle a alors la tendance à développer pour y remédier des produits et des services « conçus pour tous » (« design for all ») afin que toutes les personnes, vivant avec ou sans déficience, puissent partager les bénéfices de leur usage. Cette approche s'appuie sur ce que l'on appelle la « conception universelle », que l'on retrouve en anglais sous différentes appellations significatives : « universal design » (Mace 1985 ; Mullick & Steinfeld 1997 ; Ostroff 2001 ; Gerald Craddock, 2002), « design for all » (Francesc Aragall, 2002), « inclusive design » (Keates et Clarkson 2003), « human centered design » (Valérie Fletcher, 2007). Précisons aussitôt la définition

qu'en donne la Convention ONU de 2006 dans l'article 2 : il s'agit de « la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale »<sup>63</sup>. La « conception pour tous » (« design for all »), expression plus fréquemment utilisée en Europe, se définit de façon semblable comme une « intervention sur les environnements, les produits et les services visant à ce que tous, y compris les générations suivantes, et sans égard à l'âge, aux capacités ou aux origines culturelles, puissent participer pleinement à la vie de nos sociétés » (Aragall 2002).



Illustrons cette approche par quelques exemples disparates, renvoyant plutôt à un usage collectif en principe<sup>64</sup> : des ascenseurs ou des portes qui s'ouvrent automatiquement pour faciliter l'entrée (ou la sortie) de tout le monde dans les mêmes espaces – personnes âgées, parents avec une poussette, personnes en fauteuil roulant, personnes portant des sacs ou des valises, et toute autre personne... ; un aéroport qui 'accessibilise' l'ensemble de ses toilettes, alors conçues pour tous ; une ville se dotant d'un système de transports publics 'accessibles', c'est-à-dire conçus pour un usage

63 Notons que la définition proposée par l'Onu rajoute : « La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires. »

64 Notons que la conception universelle peut s'appliquer aussi à un certain nombre de produits prévus pour un usage individuel. Dans ce cas, la notion de partage perd de sa force, le partage devenant donc indirect, car médié par la potentialité d'usage du produit. A titre illustratif, mentionnons les livres auditifs (s'écoutant plutôt seuls) qui proposent une approche alternative, ouverte à tous, aux contenus écrits (comme les romans ou tout autre type de livre). En effet, ce type de produits s'adresse aussi bien à qui est non-voyant, qu'à qui a une vue "se fatiguant" facilement, d'un certain âge par exemple, ou à qui n'arrive pas à tourner les pages seul à cause de limitations motrices, ou encore à qui a des difficultés à lire ou à vivre le plaisir d'une lecture fluide, à cause d'une dyslexie par exemple, et plus généralement à quiconque apprécie cette modalité de « lecture-écoute » laissant la possibilité de se détendre, en fermant même éventuellement les yeux, ou de maintenir simultanément une autre occupation manuelle (tricotage ou autre...). Reconnaissons que « l'universalité » à laquelle aspire la conception universelle est rarement atteinte pleinement, comme dans ce cas où les personnes ayant des problèmes auditifs ne pourront pas bénéficier de cette opportunité des livres auditifs, mais pourront par contre continuer à lire les livres classiques.

vraiment « en commun » ; des entreprises 'inclusives' qui embauchent un personnel diversifié – jeune et moins jeune, masculin et féminin, vivant avec ou sans déficience, d'origines différentes... – qui peut dire partager la même profession ou partager son engagement dans le même secteur professionnel ; des écoles uniques – ou « vraiment uniques » comme nous le soulignons plus haut – s'ouvrant de façon 'inclusive' à tous les élèves indépendamment de la particularité de leur identité, en concevant des méthodes et des contenus scolaires pédagogiquement 'accessibles' à tous (ce que l'on appelle aujourd'hui « l'accessibilité pédagogique » ne s'inscrit-elle pas dans ce grand chantier ?); des associations qui conçoivent des activités de temps libre 'inclusives', que tout le monde peut partager, avec ou sans déficience ; un secteur sportif qui « s'accessibilise » en accueillant au sein des mêmes clubs des publics diversifiés mais surtout en développant des activités sportives 'inclusives' qui peuvent être partagées par tous (ce serait en quelque sorte « l'accessibilité pédagogique » des sports). Ce dernier point sera l'objet d'un chapitre spécifique dans cette phase de contextualisation, dans la mesure où il s'agit précisément du contexte spécifique qui nous intéresse dans ce travail de recherche.

Comme on vient de le voir, s'il peut s'agir d'accéder à des services spécifiques dans le cas de l'approche à double voie, il peut aussi s'agir d'accéder à des services ordinaires dans le cas de l'approche à voie unique. Par conséquent, le terme d'« accès », et peut-être plus encore celui d'accessibilité qui est très à la mode, voire d'« accessibilisation »<sup>65</sup>, sont des termes quelque peu ambivalents vis-à-vis de la distinction que nous voulons proposer. Certains considèrent le concept d'accessibilité plus neutre et moins idéologiquement orienté que celui d'inclusion, tandis que d'autres le considèrent plus mou et moins complet. En tout cas, si la société a retenu les termes d'accès et d'accessibilité comme concepts prédominants, on conviendra alors qu'il faille spécifier de quelle type d'accessibilité on veut parler. Ainsi, l'approche à voie unique renvoie explicitement à une accessibilité '*commune*', ou une accessibilité '*pour tous*', ou encore à un *accès au partage*. Certains prônent l'exigence de rendre la « société accessible », sans présumer de la nature des expériences offertes, spécialisées ou inclusives, en laissant libre cours aux évolutions sociales de chaque secteur.

### **2.1.1.3. Droit de choix**

Enfin, l'approche à voie multiple place sa priorité sur le « droit au choix », en particulier lorsque celui-ci n'est pas encore pleinement garanti. Elle a alors la tendance pour y remédier à développer une multiplicité de produits et services, aussi bien spécifiques qu'inclusifs, afin que toute personne, vivant avec ou sans déficience, puisse choisir de quel type d'usage bénéficier parmi ces différentes options à disposition. Cette approche s'appuie sur le respect de ce que l'on appelle le principe d'« auto-détermination », que l'on retrouve en anglais sous l'appellation d'« empowerment ».

---

65 Sanchez, Jesus (2012), op.cit.

Illustrons cette approche par quelques exemples disparates : pouvoir choisir, dans le cas d'une personne aveugle, si elle a envie de demander de l'aide pour traverser la route ou bien si elle préfère le faire en toute autonomie car les signaux sonores le permettent ; pouvoir choisir, dans le cas d'une personne vivant en fauteuil roulant dans son propre appartement, si elle a envie d'aller au cinéma en groupe avec le mini-bus de l'association spécialisée de son quartier qui propose cette sortie dans son calendrier d'activités, ou bien si elle préfère y aller seule en prenant les transports en commun, ou encore si elle préfère appeler des amis pour s'y rendre, mais sans y être contrainte, autrement dit comme option à disposition et non comme obligation, par plaisir de partager cette expérience avec eux et non parce que leur présence devient une nécessité fonctionnelle en tant qu'accompagnateurs, car la ville ne serait pas accessible ; en somme, pouvoir choisir de ne pas réduire la relation aux autres à une espèce de prothèse utilitaire ; pouvoir choisir, pour une fonction et un salaire équivalents, si postuler à un emploi au sein d'une entreprise spécialisée ou au sein d'une entreprise ouverte à l'inclusion ; pouvoir choisir si et dans quelle mesure bénéficier des compétences d'un établissement scolaire spécialisé ou bien vivre l'expérience de l'école 'inclusive' ; pouvoir choisir si effectuer un voyage culturel organisé par une association spécialisée ou par une association ordinaire s'engageant explicitement à offrir cette opportunité sans aucune discrimination ; pouvoir choisir si aller nager dans le créneau horaire spécifique et la file d'eau réservée au public handicapé ou dans un créneau et une file d'eau en libre accès ; pouvoir choisir si s'inscrire dans un club sportif ordinaire ou dans une association sportive spécialisée ; pouvoir choisir si jouer au Basket selon une modalité de pratique spécialisée, entre joueurs « handicapés » (basket fauteuil ou basket adapté), ou/et si jouer au Basket selon une modalité de pratique 'inclusive', comme deux options à disposition.

Remarquons que, sur le plan de la logique, on pourrait aussi associer à l'expression « activités spécialisées » les activités conçues spécifiquement pour les personnes dites « valides », même si par convention on parle alors plutôt d'« activités ordinaires ». Dans ce cas, la possibilité de choisir entre activités spécialisées et activités inclusives s'étendrait à tout le monde, vivant ou ne vivant pas avec une déficience.

### 2.1.2. NOTRE REPRÉSENTATION PERSONNELLE D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Cette partie dédiée à la contextualisation de notre recherche s'est penchée jusque-là sur la présentation du contexte objectif extérieur – l'inclusion dans la société – dans lequel ce travail prend sens. Mais nous ne pouvons pas négliger la prise en compte également de notre sensibilité subjective sur ce contexte.<sup>66</sup> Même si celle-ci transparaît inévitablement dans la manière même de décrire le

---

<sup>66</sup> Nous aurons l'occasion de revenir sur ce thème général de la subjectivité du chercheur dans la partie dédiée au cadre

contexte objectif – toute description étant déjà une interprétation –, il s'agit de faire l'effort de l'explicitier. L'objectif, même si nous y reviendrons dans la méthodologie, n'est pas tant de livrer au lecteur une image transparente sur notre subjectivité, forcément complexe et à demi-explicitable, mais de favoriser l'adoption d'une posture réflexive de la part de qui produit ce compte-rendu, incitant par la même occasion qui le lit à rester attentif à cette production personnelle.

Or, notre posture quant au sens du concept d'inclusion et de la société inclusive devient désormais plus claire. Les trois approches culturelles ainsi présentées ne sont pas nécessairement en concurrence de notre point de vue. Nous considérons l'approche inclusive comme correspondant plutôt à l'une d'entre elles, en l'occurrence celle de la voie unique, avec toutes les précautions que nous avons tenté de relever. L'accessibilité semble être le premier droit à garantir si la priorité est d'assurer la « participation sociale » et le 'libre' exercice de la « citoyenneté ». Toutefois, la seule promotion de l'accessibilité, tout comme celle de la participation sociale, reste ouverte à la production de différentes formes de société. En revanche, entendue comme une modalité particulière de l'accessibilité, l'inclusion imprime une direction plus marquée au désir de changement social, en défendant le droit d'un « partage direct d'expérience », basé sur l'application de ce que l'on appelle généralement la « conception universelle ». Car l'investissement de la société sur l'accessibilité ne débouche pas de façon spontanée et « naturelle » sur l'approche inclusive. Celle-ci nécessite de s'engager dans une démarche active dans la mesure où elle envisage de contribuer plus profondément à remodeler la forme même du lien social, et donc la structure de la société. Enfin, la liberté de choisir comment vivre sa propre vie ne suggère pas bien sûr d'imposer l'inclusion comme seule modalité d'accessibilité souhaitable, mais suggère malgré tout de s'engager à l'offrir, au moins comme option à disposition, faute de quoi l'unique option spécialisée renverrait à une option ségrégative.

Nous assumons donc le choix de définir l'inclusion comme un mode d'existence possible – tous ensemble – s'appuyant sur un mode de construction du monde particulier – la conception universelle n'étant paradoxalement qu'une modalité particulière de conception du monde. L'inclusion n'est donc pas le seul mode d'existence possible, et il n'est pas même souhaitable en soi qu'elle devienne le seul. Mais il est en revanche souhaitable de notre point de vue qu'elle soit l'un des modes d'existence effectivement à disposition de tous, en dépassant le registre discursif des déclarations d'intention. Il s'agit bien alors d'une conception qui s'inscrit dans le cadre d'un projet politique, dont la normativité est toutefois relativisée puisqu'elle renvoie à une modalité d'expression non univoque de la société.

Plus profondément, nous devons sans doute reconnaître que notre attirance personnelle pour l'approfondissement de ce mode d'existence « inclusif » trouve son origine dans un double pré-supposé théorique : le premier, englobant le second, fait référence à une certaine anthropologie de l'homme ; le

---

épistémologique de cette étude.



second touche aux théories de la justice sociale. Nous nous livrons donc ici au dévoilement partiel des strates les plus profondes de nos convictions personnelles qui ne pourront donc que suinter plus ou moins implicitement au cours de tout le développement de cette recherche.

### **2.1.2.1. Une certaine anthropologie de l'homme: «la fragilité au centre de l'identité humaine»**

Pour nous, le principe de la sélection naturelle s'est en partie anthropomorphisé, dans le sens où la culture humaine tend à reproduire, tout comme dans le règne animal mais sous forme plus organisée, cette attitude sélective naturelle, et ce, malgré la tendance plus marquée chez l'homme que chez les autres animaux à développer de façon antagoniste les instincts sociaux (Tort, 1988, 1995, 1999, 2007). Comme on l'évoquait dans l'introduction en référence à Sigmund Freud, Gilbert Durand et Edgar Morin, on peut trouver dans les racines de l'humanité la tendance antagoniste à l'exclusion et à l'inclusion inscrite sous forme archétypale, tels « deux algorithmes primordiaux ». Or, ces instincts opposés, existant dans une certaine mesure chez d'autres animaux, se cristallisent dans la civilisation humaine sous des formes spécifiques : dans des structures imaginaires particulières et dans des structures sociales, institutionnelles et politiques particulières.

Nous pouvons notamment penser que cette attitude sélective primordiale a déterminé la production du mythe anthropologique de « l'excellence », qui a alors contribué depuis toujours, selon des modalités différentes, à façonner sur un mode très normatif les représentations sociales de l'identité humaine. La formation de ce mythe de « l'excellence » n'a-t-elle pas par ailleurs trouver un terrain fertile dans le besoin de l'homme de simplification des représentations du monde dans sa complexité ? Et n'est-ce pas cette simplification, que l'on jugera aujourd'hui aussi excessive qu'artificielle, qui a débouché notamment sur l'exigence tenace d'ordonnement de la population en « catégories humaines » distinctes, sur la base d'une hiérarchisation naturelle des hommes ? Or, on observe en effet une certaine cristallisation institutionnelle de cette tendance à vouloir évacuer la « fragilité » du noyau identitaire de la nature humaine, en la repoussant aux limites marginales de la « normalité » ou en l'enfermant même dans une prétendue « anormalité ». Il est bien difficile dans ces conditions de reconnaître la profonde vérité d'un tel slogan : « Personne, de près, est normal ».

Refusant d'admettre que « nous sommes tous singulièrement pluriels et pluriellement singuliers » selon la belle formule de Jean-Luc Nancy, cette attitude sélective semble bien s'institutionnaliser en structurant de l'intérieur toutes les sphères sociales, y compris l'école, qui reste aujourd'hui encore très marquée par les rapports normatifs entre « excellence » et « fragilité ». Ou, de façon encore plus emblématique que l'institution scolaire, l'organisation du sport moderne n'est-elle pas une manifestation 'spectaculaire' – c'est le cas de le dire – de cette tendance, en reproduisant les mêmes représentations sociales normatives sur l'identité humaine, autant passivement – par inertie –

qu'activement – par idéologie ? Nous aurons justement l'occasion de nous y pencher dans ce travail.

En tout cas, en suivant largement l'envoûtante pensée de Charles Gardou quant à la conception d'une « société inclusive »<sup>67</sup>, nous considérons que la culture humaine a la possibilité de prendre ses distances par rapport à cette attitude « naturelle » tendant à reproduire l'instinct de la sélection par l'entretien du mythe normatif de l'excellence.

*« Il s'agit de s'extraire des replis qui assèchent pour se projeter au-dehors et s'ouvrir à la 'toute-humanité' [...] Abandonner notre posture "fœtale" originelle pour porter notre regard au loin et lui donner de l'amplitude ; "faire monde" à partir du singulier, du métis, du divers avec ses bizarreries et discontinuités : la chose n'est pas spontanée, il faut la provoquer. » (Gardou, 2012 : 61-62)*

A l'opposé du mythe normatif de l'excellence, et s'éloignant aussi profondément de celui de la normalité ou du 'standard', la société peut en effet se bâtir en reconnaissant la fragilité au centre de l'identité humaine, comme un rare et précieux dénominateur commun. La vulnérabilité n'est-elle pas à la racine, au centre, dans la partie la plus intime de chaque être et chaque existence ?

*« Les personnes en situation de handicap ne relèvent pas d'un type humain à part. Comme tous les êtres humains disséminés sur la planète, elles sont des variations sur un même thème : le fragile et le singulier » (Gardou, 2012 : 44).*

Il semble bien qu'il faille encore apprendre à reconnaître « les universaux anthropologiques : la polyphonie de l'humain, la mouvance de ses apparences, son impermanence, sa chétivité essentielle. Le handicap particularise leur position au monde, mais s'enchevêtrent, en eux comme en tous, la souffrance et la force, le silence et le rêve, les tragédies et les dépassements exemplaires » (Gardou, 2012: 47-48).

Les personnes qui ont une déficience sont en quelque sorte « le miroir de notre propre incomplétude ». Ainsi, la vulnérabilité n'est pas une caractéristique humaine que l'on peut prétendre réserver aux établissements spécialisés, mais plutôt une condition humaine universelle qui doit être accueillie au sein d'un système global. Or, ce système n'est autre que la « société inclusive », dont nous rappellerons ici les « cinq arcs-boutants » selon Charles Gardou : « Personne n'a l'exclusivité du patrimoine humain et social » ; « L'exclusivité de la norme, c'est personne ; la diversité, c'est tout le monde » ; « Il n'y a ni vie minuscule, ni vie majuscule » ; « Vivre sans exister est la plus cruelle des exclusions » ; « Tout être humain est né pour l'équité et la liberté »<sup>68</sup>.

La première transition culturelle essentielle à laquelle aspire le paradigme inclusif nécessite donc d'envisager la « différence » non plus comme distance à la norme mais, bien plus fondamentalement, comme condition-même de la normalité. Car la normalité dans le genre humain ne peut que se manifester dans le foisonnement des formes d'existence<sup>69</sup>, dans la pluralité et la

67 Gardou, Charles (2012), *La société inclusive : parlons-en !*, Ed. Erès, Collection Connaissances de la diversité

68 Gardou, Charles (2012), op. cit.

69 Ce qui nous rappelle l'« anthropologie modale » de François Laplantine (par opposition à une anthropologie structurale), ou bien d'une certaine manière les « modes d'existence » de Bruno Latour.

fluctuation. Et la seconde transition culturelle exigée par cette nouvelle sensibilité anthropologique renvoie à la nécessité d'envisager la « fragilité » non plus comme attribut de quelques individus que l'on pourrait pointer du doigt – en-dehors de nous, donc – mais, bien plus centralement, comme fondement ontologique de l'humanité : *du sujet fragile, à la fragilité du sujet*.

En guise de tableau récapitulatif, et en nous inspirant encore une fois de l'efficacité communicative des formules ciselées de Charles Gardou, concluons ici sur l'énumération pêle-mêle d'une liste de transitions que cet auteur appelle de ses vœux dans la préface du rapport intitulé « De la prise en charge à la prise en compte » (2011) :

- ^ De représentations colonisées par les préjugés, à une pensée libérée des peurs ancestrales
- ^ Du handicap comme attribut de la personne, au handicap comme situation
- ^ D'une conception normative et catégorisante, à une acceptation du foisonnement des formes de la vie
- ^ Des différentes catégories humaines, à la diversité humaine comme variations anthropologiques
- ^ De territoires protégés, à un monde commun
- ^ De la focalisation sur les manques, à la valorisation des potentiels
- ^ De la rééducation de l'individu déficient, à la reconnaissance de la personne vivant avec une déficience
- ^ De la prise en charge des besoins spécifiques, à la prise en compte des désirs communs
- ^ Du prêt-à-porter (catégoriel), au sur-mesure (individuel)
- ^ De la marginalité de certains, à une place pour chacun dans l'ensemble social
- ^ De la particularisation du handicap, à l'universalisation de la fragilité
- ^ D'une culture qui sacralise la puissance, à une société perméable à la vulnérabilité

En somme, pour nous, l'excellence de l'homme, comme celle de la société d'ailleurs, est celle qui permet de reconnaître ses propres fragilités.

#### **2.1.2.2. Certains idéaux de justice sociale : « chacun à sa place, et non chacun à sa place »**

En grande partie subordonné au présupposé anthropologique qui vient d'être présenté, voici un second présupposé qui guide notre pensée de façon plus ou moins implicite, en liant l'idée de « société inclusive » à des enjeux de justice sociale. En effet, à la différence de l'insertion qui renvoie davantage à une dimension individuelle, la notion d'inclusion ne peut être comprise en dehors d'une dimension collective puisqu'elle renvoie de façon explicite à un projet politique de société. La question de « l'inclusion » doit donc être replacée dans un contexte culturel plus large, afin de mieux saisir ses enjeux philosophiques et politiques.

En restant très réservés et sceptiques à propos de l'idée selon laquelle le paradigme culturel de l'inclusion prendra vraiment racine dans les différentes sphères de la société, on peut quand-même

constater avec Nancy Fraser<sup>70</sup> une transition culturelle qui marque le champ de la justice sociale en passant du modèle plus vertical et paternaliste de la « redistribution » au modèle plus horizontal et participatif de la « reconnaissance », en référence notamment aux théorisations d'Axel Honneth<sup>71</sup>, représentant actuel de l'Ecole de Frankfort, à la suite de Jurgen Habermas. Or, si cette « quête de reconnaissance »<sup>72</sup> se manifeste d'abord et avant tout au sein du paradigme de la « spécialisation », puisqu'elle reflète des luttes de « groupes » pour la conquête de leur reconnaissance spécifique, certains y voient une redéfinition potentielle de l'identité subjective dans la mesure où cette dynamique générale de reconnaissance est susceptible de s'étendre à une telle multiplicité de « regroupements »<sup>73</sup> qu'elle définit l'identité de chaque individu par un recoupement de multiples appartenances, qui lui permettent non seulement de s'individuer de manière singulière mais aussi de « se reconnaître » potentiellement dans l'Autre au travers d'inévitables appartenances communes. Ces regroupements, certes catégoriels mais multiples et momentanés, sont ainsi conçus comme une expérience à vivre plus que comme un statut que l'on subit, expérience d'ailleurs appelée à se multiplier et à se combiner avec d'autres expériences, assurant donc un processus de transition où la multiplication des reconnaissances réciproques finit par se fondre dans une reconnaissance diffuse d'une appartenance plus universelle.<sup>74</sup>

Cependant, il serait bien naïf de soutenir un tel raisonnement théorique s'il nous conduit à sous-évaluer la variance du poids normatif de chaque caractéristique personnelle pouvant faire l'objet d'une lutte de reconnaissance. Ainsi, nous pouvons certes partager avec l'Autre la couleur des yeux, mais si nous ne partageons pas par ailleurs la couleur de la peau, nous savons bien que la société ne nous réservera pas le même traitement. Ou bien, si nous faisons partie comme d'autres du même groupe de supporters pour l'équipe locale de basket, mais nous vivons avec une déficience intellectuelle, à la différence des autres supporters, rien ne dit que la reconnaissance d'une commune appartenance sera mise au devant et vécue comme telle. C'est bien pourquoi la réalisation du paradigme inclusif nécessite une démarche pro-active qui dépasse la seule dynamique de

70 Fraser, Nancy, « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », *Revue du MAUSS*, 2004/1 no 23, p. 152-164.

71 Honneth, Axel (2013), *Lutte pour la reconnaissance*, Folio/Essais

72 Caillé, Alain (dir) (2007), *La quête de reconnaissance. Nouveau phénomène social total*, Ed ; La découverte

73 En retenant la distinction de Bruno Latour (2006) entre « groupe » et « regroupement », le premier suggérant davantage la fermeture, l'unicité et la fixité du groupe, et donc la réduction de l'individu à la catégorie d'appartenance, tandis que le deuxième suggère plutôt l'ouverture, la multiplicité et la dynamique des regroupements, et donc la contribution au processus de subjectivation.

74 « La théorie de la reconnaissance, qui a ses origines chez Hegel, occupe une place privilégiée dans le débat intellectuel contemporain. Dans le contexte de la philosophie politique et sociale, des auteurs comme Jürgen Habermas, Charles Taylor, Nancy Fraser, Axel Honneth, entre autres, ont montré leur importance et leur valeur éthico-politique. [...] Le lien entre la reconnaissance, l'autonomie, l'identité subjective et les transformations politico-économiques, est au coeur du débat entre ces auteurs. Par ailleurs, des auteurs tels que Frantz Fanon, Louis Althusser, Michel Foucault, Judith Butler et Slavoj Žižek, entre autres, ont montré comment la reconnaissance peut être employée pour la transmission et la reproduction de l'idéologie dominante. En ce sens, plutôt que de mettre l'accent sur le potentiel émancipateur, ces auteurs montrent que la reconnaissance est la manière dont la subjectivité est constituée comme pleinement assujettie. »

Extrait de l'Annonce du Cinquième colloque international de philosophie et psychanalyse de la Société internationale de psychanalyse et Philosophie (SIPP), *Conflits, limites, reconnaissance*, qui aura lieu à l'Universidad Diego Portales - Santiago, Chili, les 6-9 novembre, 2012

reconnaissance des « différences » particulières de chacun. Et cette centration du concept de « reconnaissance » sur le paradigme de la « spécialisation » est sans doute aussi la raison pour laquelle le philosophe polonais Slavoj Žižek déplore la tendance des démocraties pluralistes modernes et le consentement de nombreux intellectuels à s'abandonner aux formes *political correct* du « multiculturalisme », ne faisant que renouveler la dynamique fragmentaire et égoïste de l'idéologie individualiste sous couvert d'une lutte anti-discriminatoire. C'est donc ici plutôt la crainte de l'essor des particularismes et de la tendance au repli communautariste qui prédomine.

En ce qui nous concerne, nous voudrions suggérer que le débat ne se situe pas bien sûr dans un choix exclusif entre la lutte pour la reconnaissance des différences – comme l'a longtemps symbolisé la communauté sourde par exemple<sup>75</sup> – et la lutte pour la reconnaissance des ressemblances, ou bien entre le principe de « discrimination positive » et le principe de « non discrimination », ou encore entre l'adaptation spécialisée et le traitement commun. D'ailleurs, l'approche inclusive peut et doit s'appuyer a priori sur une combinaison de ces deux efforts ; même l'effort de spécialisation est présent dans l'approche inclusive mais il se déploie selon une « logique distribuée » et non plus concentrée, puisque le handicap est lui-même « distribué » en quelque sorte dans toute la société, dans toutes les sphères de la participation sociale, dans toutes les activités.

Ce n'est donc pas tant l'opposition univoque entre l'effort de spécialisation et l'effort d'inclusion qui fait débat. En réalité, il nous semble plus pertinent de considérer que l'approche inclusive se distingue avant tout par un choix de « méthode », comme bien souvent selon l'intuition cartésienne. En effet, face à ceux qui préconiseraient plutôt de reconnaître d'abord, de façon pragmatique, les existences particulières de chacun et le droit à la différence, avant de chercher les dénominateurs communs et de défendre le droit à la ressemblance en essayant a posteriori de construire une culture commune, les tenants de l'approche inclusive font le choix inverse de préconiser d'abord et avant tout la construction d'un socle universel de reconnaissance commune, avant d'accorder une attention plus particulière aux singularités individuelles.<sup>76</sup>

Selon nous, le paradigme inclusif revendique donc une priorisation méthodologique de l'universel sur le particulier, et justement pas l'inverse. En somme, il s'agit d'un choix explicitement idéaliste qui préfère dédier la première étape à l'effort intellectuel ou culturel de reconnaître une commune appartenance de tous les individus à l'humanité, afin de prévenir le risque que la différence

---

75 La communauté sourde en arrive même parfois à remettre en cause la valeur de l'implant cochléaire en ce qu'il représente une volonté normalisatrice et une négation de la richesse culturelle de l'identité spécifique « sourde ». Ainsi, par un enchevêtrement de raisonnements en partie paradoxal, certains groupes remettent en cause des mesures de discrimination positive qui sont au service du paradigme inclusif (comme l'implant cochléaire) en invoquant le respect de la diversité culturelle, lequel contribue à leur repli communautaire.

76 N'est pas d'ailleurs précisément ce qui alimente le débat sur la « discrimination positive » ? Le pragmatisme anglais porte à considérer, de façon stéréotypée, que la « discrimination positive » est une étape transitionnelle qui répond efficacement aux besoins immédiats, tandis que le culturalisme français porte à considérer, de façon stéréotypée, que la « discrimination positive » est une solution immédiate plus ou moins illusoire qui mine à la base la possibilité de construire une culture commune.

ou la particularité individuelle ne soit une occasion de discrimination. Ce choix s'oppose, comme on l'a vu, au choix, tout aussi explicite mais basé sur un certain pragmatisme, qui préfère dédier la première étape à la reconnaissance des différences individuelles, afin de construire des discriminations positives utiles aux besoins particuliers de chacun, et ainsi prévenir le risque de la négation de la différence dans une logique homogénéisante et uniformisante. Autrement dit, le choix du « paradigme inclusif » s'engage de façon proactive à 'diluer' d'abord les différences dans le grand bain de la diversité, en subordonnant la dissemblance observée à une ressemblance plus fondamentale de principe. C'est à partir de ces fondations universelles idéalistes qu'il s'agit d'échafauder les stratégies nécessaires pour prendre en considération les différences singulières de chacun, en cherchant à y apporter un service particulier, adapté, approprié, si possible au-delà d'éventuelles catégories rigides d'appartenance.

Ceci dit, et pour conclure en revenant une dernière fois sur la nécessité de vigilance éthique face à toute aspiration normative, si cette idée de « société inclusive » renvoie bien à un horizon idéal qui exige d'accomplir une « révolution de la pensée et de l'action » (Gardou, 2005), prenons garde de ne pas transformer l'idéal en idéologie, de ne pas ériger la méthode en finalité, de ne pas donner à l'universel la légitimité éthique d'écraser le particulier. Aimé Césaire (1956), que Charles Gardou aime citer, le résume bien : "On peut se perdre « par ségrégation murée dans le particulier ou par dilution dans l'universel »"<sup>77</sup>. L'idée même d'inclusion ne peut-elle pas alors être conçue comme un « pharmakon », pour le dire avec Bernard Stiegler, c'est-à-dire à la fois comme remède potentiel et comme poison potentiel ? Tout est peut-être question de dosage et de mesure.

### 2.1.3. UN BOUILLONNEMENT CULTUREL GÉNÉRALISÉ, SE PARTICULARISANT DANS CHAQUE PAYS

---

Bien que l'idée d'une société inclusive, à l'échelle planétaire notamment, détonne par rapport aux nombreuses inégalités, discriminations, injustices qui marquent notre époque, il semble malgré tout que, dans les pays dits « développés » et dans le domaine spécifique du handicap, nous puissions observer effectivement une société inclusive qui se cherche, dans le sens où elle cherche à se définir, elle cherche à identifier les modalités de sa réalisation, elle explore plusieurs voies, plusieurs approches, plusieurs manières de faire et de penser. En tout cas, le paradigme de l'inclusion semble bien contribuer à renouveler le débat sur l'intégration, notamment sous l'influence des philosophies du sujet qui, bourgeonnant dès le XIX<sup>e</sup> siècle, prennent corps plus particulièrement au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, en s'orientant vers la consécration de la primauté inconditionnelle de la

---

<sup>77</sup> Gardou, Charles (2012), op.cit., p.43

personne dans sa singularité. La dignité de l'individu ne peut alors être subordonnée à aucune de ses catégories particulières d'appartenance – classe, genre, âge, nation, religion, capacités – qui sont par principe multiples et donnent une identité fondamentalement plurielle à tout être humain.

Cette nouvelle sensibilité en gestation se reflète d'ailleurs dans un certain bouillonnement intellectuel qui émerge à l'échelle internationale au sein d'une partie du monde de l'éducation, plus particulièrement à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusque vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. On retrouve en effet ce ferment à travers une constellation d'influences de grands pédagogues, tous plus ou moins liés entre eux. D'Italie, on connaît notamment l'influence décisive de l'anthropologie pédagogique de Maria Montessori ; tandis qu'en France, on retrouve les noms d'Emile Coué, de Roger Cousinet, de Célestin et Elise Freinet ; sans oublier en Suisse Edouard Claparède, Adolphe Ferrière, Jean Piaget ; en Belgique, Ovide Decroly ; en Angleterre Alexander S. Neill ; en Allemagne Rudolf Steiner ; en Pologne, Janusz Korczak ; en Tchécoslovaquie, Frantisek Bakulé ; le soviétique Anton Makarenko ou encore hors Europe l'importante contribution de John Dewey aux Etats-Unis, ou bien un peu plus tard celle de Paulo Freire au Brésil.

Souvent lié à la sphère de l'éducation, ce processus de profond renouveau pédagogique qui se diffuse dans le milieu intellectuel d'innombrables pays au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle contribuera à marquer l'évolution des mentalités dans la seconde moitié du siècle, et ce au-delà du seul champ scolaire. Si l'histoire de chaque pays témoigne d'une trajectoire originale face à cette dynamique culturelle internationale, débouchant sur des représentations toujours particularisées, le cas de l'Italie est sans doute emblématique s'il s'agit d'illustrer l'impact de cette évolution culturelle sur certaines profondes dynamiques sociales qui émergent dans ce pays vis-à-vis de populations traditionnellement marginalisées – sous le paradigme de la spécialisation – comme les personnes souffrant de troubles psychiatriques d'une part et comme les élèves handicapés d'autre part. La particularité de l'itinéraire italien ne semble pas réductible en effet au seul processus de démocratisation internationale, témoignant d'une progressive ouverture à la population « handicapée ». Il semble en tout cas que se soit déployée dans ce pays une sensibilité assez spécifique vis-à-vis de cette idée d'une société inclusive. Nous allons donc nous y pencher puisque – rappelons-le – le Baskin est bien né en Italie, ce qui n'est peut-être pas complètement un hasard<sup>78</sup>.

---

78 D'ailleurs, il faut bien reconnaître que la présence internationale des CEMEA ou celle d'autres organisations représentant au même titre le mouvement de l'éducation nouvelle et les principes éducatifs fondés sur la justice et la liberté, n'a pas provoqué le même impact dans d'autres pays, en tout cas ne semble pas souvent avoir induit de changement aussi radical qu'en Italie à l'intérieur même du champ sanitaire. Il suffit d'ailleurs de constater comme en France, patrie des CEMEA, les enfants handicapés ont été jusqu'à récemment et sont encore en partie accueillis dans des institutions spécialisées relevant du champ sanitaire et social, ou comme la pratique psychiatrique dans ce pays est encore en partie modelée par une conception répressive de la folie.

---

## 2.2. LA TRAJECTOIRE ITALIENNE COMME TERREAU

---

Tout en reconnaissant que l'émergence de l'idée d'une société inclusive provient sur le long terme d'une dynamique globale qui dépasse le cas de l'Italie, nous souhaitons illustrer quand même la particularité de l'histoire culturelle italienne dans le rapport qu'elle a développé vis-à-vis de certaines populations marginalisées. Nous choisirons alors, pour capter de façon vivante cette histoire si singulière, de porter notre attention sur deux figures marquantes qui semblent avoir joué un rôle important en Italie, sans pouvoir nous y arrêter outre mesure. Il s'agit tout d'abord de Franco Basaglia, pour la prise en compte politique du mouvement culturel de « désinstitutionnalisation » à partir du champ psychiatrique, et d'Adriano Milani Camparetti, pour son rôle précurseur dans la promotion médico-pédagogique de l'intégration des enfants handicapés ; tous deux ayant par ailleurs largement contribué à encourager le rôle actif des parents, lesquels deviendront en Italie l'un des piliers de l'impulsion du processus d'intégration.

Remarquons aussitôt que, plus que le terme d'« inclusion » qui a certes fait son entrée en Italie aussi depuis quelques années, c'est surtout le terme d'« integrazione » qui prédomine depuis plus d'un demi-siècle dans ce pays, et ce bien que certains considèrent que l'on peut trouver dans l'histoire italienne les prémisses de l'approche inclusive internationale contemporaine. Car, généralement, parler de l'intégration en Italie signifie en effet parler de l'engagement précurseur de ce pays vers l'intégration scolaire des élèves en situation de handicap, processus que l'on fait remonter généralement aux 30 dernières années du XX<sup>e</sup> siècle, à partir des années 70 où les premières réformes institutionnelles sont apparues dans le monde scolaire italien.

### 2.2.1. MOUVEMENT ANTI-PSYCHIATRIQUE ET PROCESSUS DE DÉSINSTITUTIONNALISATION EN ITALIE

---

Pour bien saisir l'esprit dans lequel a pris pied ce mouvement vers la fameuse « intégration scolaire » italienne, il est important de le resituer à l'intérieur d'un contexte social et culturel plus large qui a traversé la société italienne à partir des années soixante, au travers de ce que l'on a appelé le processus de « désinstitutionnalisation ». En effet, à la fin des années soixante, le mouvement étudiant, la protestation anti-autoritaire et une forte mobilisation politico-idéologique et syndicale ont créé un climat favorable aux processus de désinstitutionnalisation et de « libération » de certaines franges marginalisées de la population, placées jusque-là au sein d'institutions spécialisées de façon séparée et, dira-t-on alors, ségrégative.

Comme le rapporte Alain Goussot dans la revue de pédagogie politique *Educazione democratica*<sup>79</sup>, nous ne pouvons pas parler des réflexions italiennes sur l'altérité et la diversité sans

---

79 Goussot, Alain (2011), « Franco Basaglia e l'ansia dell'incontro con l'Altro: l'approccio della desistituzionalizzazione », in *Educazione Democratica*, n. 2/2011, pp. 236-272. Url : <http://educazionedemocratica.org/?p=375>



aborder le travail monumental de Franco Basaglia, travail qui a marqué la culture psychiatrique, psychologique, pédagogique et anthropologique des années 60, 70 et 80. A l'origine de la Loi 180 en 1978 (ayant d'ailleurs pris son nom : Loi Basaglia) visant la suppression des hôpitaux psychiatriques en Italie, Franco Basaglia a inspiré à l'échelle internationale un large renouvellement de l'approche théorique et pratique de la psychiatrie. *En un geste inédit et révolutionnaire*<sup>80</sup>, il décide de rompre avec la structure asilaire où étaient internées les personnes retenues «folles» et «déviantes», qu'il considère un lieu d'exclusion sociale, réduisant la «folie» à des paramètres purement médico-biologiques, et tendant à chosifier radicalement le patient: de sujet, il devient objet, de «personne à comprendre», il devient «problème à gérer», «danger pour lui-même et la société», n'étant donc plus soigné, mais simplement parqué. Cette loi décrète donc la fermeture des asiles, considérés comme de vraies institutions totales, jouant également le rôle d'instruments de contrôle social. A la tête de l'hôpital psychiatrique de Gorizia dès le début des années 60, Franco Basaglia fait de son asile non plus un espace fermé, mais ouvert, où les patients peuvent librement en sortir; les proches librement les visiter. Des assemblées générales, quotidiennes et non obligatoires, réunissent psychiatres, personnels soignants et patients, et permettent de fixer démocratiquement les règles de la vie communautaire.

Bien sûr, dans la remontée inexorable des causes, à la fois futile et profondément passionnante, il est possible d'aller encore un peu plus loin en arrière dans la reconstitution du contexte culturel qui préside ce mouvement de dépassement de la logique protectrice d'enfermement, principe de base de l'asile, afin de saisir plus particulièrement les influences que Basaglia lui-même reçoit, comme nous y invite d'ailleurs Alain Goussot. En effet, la réflexion de Basaglia, inspirée par les mouvements de lutte sociale, influencée par la phénoménologie, l'existentialisme et les lectures attentives de Freud et de Cesare Musatti (le traducteur de Freud en Italie), s'étend du champ strictement thérapeutique au champ culturel, social et psychopédagogique. Il s'agit de repenser la relation entre le thérapeute et le patient, l'éducateur et l'éduqué. A partir de son expérience à Gorizia, sa réflexion critique sur la psychiatrie en tant qu'instrument de contrôle et sur la structure de domination de l'homme par l'homme représentée par le modèle médical l'amènera à développer un effort théorique plus profond orienté vers la construction d'un humanisme psycho-historique et psycho-social du rapport à l'Autre (malades mentaux, handicapés, toxicomanes, prostituées, noires, colonisés, immigrés, etc. ).

La trajectoire de l'Italie semble donc anticiper en quelque sorte un processus historique international qu'Andrée Yanacopoulo résume ainsi: «si le 19e siècle fut marqué par l'institutionnalisation progressive de la folie, le 20e, quant à lui, mena des grands espoirs fondés sur les capacités thérapeutiques de l'asile à la désillusion qui s'ensuivit et la révolution psychiatrique des années 1960 jusqu'aux récentes politiques de désinstitutionnalisation.»<sup>81</sup>

---

80 pour reprendre les mots de Pierangelo Di Vittorio qui préface la réédition toute récente de l'ouvrage : *Basaglia, F. L'institution en négation*, Arkhe éditions, 2012

81 Yanacopoulo, A, Colloque *Folie et société au Québec, 19e et 20e siècles*, Université du Québec à Montréal, 10 mars 2000, actes publiés dans la revue d'histoire québécoise Bulletin d'histoire politique, volume 10, numéro 3, 2002. Url: <http://www.chrs.uqam.ca/folie-et-societe-au-quebec-19e-et-20e-siecles>

## 2.2.2. BREFS RAPPELS SUR L'HISTOIRE INSTITUTIONNELLE DE "L'INTÉGRATION SCOLAIRE" EN ITALIE

---

Une fois esquissées ces conditions culturelles particulières des années 60 en Italie, évoquons une autre histoire qui lui fait écho ou qui s'en inspire en partie en prenant pied à l'intérieur du champ scolaire cette fois et vis-à-vis des élèves « handicapés ». Nous nous limiterons pour commencer à en donner quelques repères chronologiques, en abordant quelques dates importantes relatives à l'histoire institutionnelle et politique de cette intégration scolaire italienne<sup>82</sup>.

**1968 :** Au moment où la première loi générale pour l'insertion professionnelle obligatoire des personnes handicapées, la loi n°482, fut approuvée en 1968, l'école était traversée de nombreux courants pédagogiques porteurs d'un renouvellement démocratique: les initiatives expérimentales du Mouvement de Coopération Educative (sous influence de la pensée pédagogique et sociale de Célestin et Elise Freinet) et toutes les expériences d'éducation active (sous influence des CEMEA entre autres), les écrits de Don Milani pour la défense d'une éducation populaire, et dans le champ du handicap, l'influence décisive d'Adriano Milani Camparetti comme on l'a vu (d'ailleurs frère de Don Milani). C'est donc dans ce contexte éducatif sensible au bouillonnement culturel de l'époque, de matrice libertaire et/ou démocratique, que commence l'insertion des élèves handicapés en classe régulière, souvent « *avec beaucoup d'enthousiasme idéologique et de motivation éthique, mais aussi avec peu d'expertise technique et de capacité spécifique de construction de projet* » sur l'intégration (Canevaro, 2007).

**1971 :** En 1971, le 30 mars, le Parlement italien adopte définitivement la Loi 118, qui stipulait pour la première fois, dans l'article 28, paragraphe 2, le principe selon lequel pour les élèves handicapés « la période de l'école obligatoire doit advenir dans les classes ordinaires des écoles publiques ».

**1975 :** Puis fut produit en 1975 le document Falcucci, qui décrit les éléments clés de la philosophie de l'intégration et ses principes. L'école, de par sa mission d'action éducative orientée vers le développement du potentiel de chaque élève, est l'institution la plus appropriée pour dépasser la marginalisation à laquelle les enfants handicapés semblent être condamnés, une organisation des services sociaux et de santé orientée vers la même finalité doit être considéré aussi essentielle. Cet engagement convergent représente une condition préalable d'un point de vue de la prévention. (Document Falcucci, préface, 1975)

**1977 :** En 1977, est adoptée la loi 517, qui généralise le processus d'intégration et précise les référents normatifs spécifiques pour les différents niveaux de scolarité.

<sup>82</sup> Canevaro, A, D'Alonzo, L. & Ianes, D. (2007), *L'integrazione scolastica degli alunni disabili in Italia dal 1977 al 2007*, in Canevaro, A. (dir), *L'integrazione scolastica degli alunni con disabilità*, Trento, Erickson

D'ailleurs, quelques 10 ans plus tard, suite à un arrêt de la Cour constitutionnelle en 1987, une circulaire ministérielle est émise en 1988 affirmant le droit de l'élève handicapé à une pleine intégration au niveau du Lycée également, donc au-delà de la période de scolarisation obligatoire.

**1983 :** Entre temps, le monde universitaire des sciences de la formation contribue également à marquer l'histoire culturelle de l'intégration scolaire en Italie au travers notamment de la publication en 1983 dirigée par Andrea Canevaro, *Handicap et école, manuel pour l'intégration scolaire*, proposant de façon systématique un ensemble de stratégies originales de pédagogie spécialisée sur lequel fonder le modèle italien d'intégration scolaire.

**1992 :** Dans le début des années 90, toutes les conditions étaient désormais réunies pour développer un cadre juridique approprié sur les droits des personnes handicapées. Ainsi, la loi 104 du 5 février 1992 définit la pratique de l'intégration scolaire dans les articles 12 à 16 et 43.

Voici brièvement retracé le parcours institutionnel assez radical de « *l'integrazione scolastica* » en Italie<sup>83</sup>.

### 2.2.3. LA « RÉÉDUCATION RÉÉDUQUÉE » : INFLUENCE D'ADRIANO MILANI COMPARETTI SUR L'INTÉGRATION SCOLAIRE

---

Au-delà de cette présentation chronologique de l'histoire institutionnelle de l'intégration scolaire en Italie, à propos de laquelle il est possible de trouver une abondante littérature, nous préférons ici nous attarder sur une seconde figure importante de l'histoire italienne, en tâchant d'en apprécier l'épaisseur et d'approfondir l'impact retentissant de son travail. Curieusement peu connu, bien que beaucoup de spécialistes le considèrent aujourd'hui comme une figure clé de l'histoire de l'intégration scolaire italienne, il s'agit du pédiatre et neuropsychiatre Adriano Milani Comparetti. Son travail innovant, à partir des années 50, dans le champ de la réadaptation des enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale (IMC) lui a valu d'amples reconnaissances internationales et constitue encore aujourd'hui un référent important<sup>84</sup>.

Adriano Milani Comparetti est issu d'une famille excentrique et très instruite d'origine juive.

---

83 Les réformes de l'institution scolaire italienne ne se sont pas arrêtées là bien sûr.

2000 : Réforme Demauro-Berlinguer (Loi 30/2000), promouvant la co-présence de plusieurs figures enseignantes à l'école primaire, facilitant les processus d'intégration.

2003 : Réforme Moratti (Loi 53/2003), promouvant la première réforme structurelle de l'école après la Réforme Gentile de 1923 de matrice humaniste, en s'orientant cette fois vers une matrice plus techno-scientifique.

2008 : Réforme Gelmini (Loi 133 et Loi 169)

84 Papini, M, Mannucci, L., *Adriano Milani Comparetti e l'educazione*, Versione on line del periodico del Centro Studi Auxologici, 28 aprile 2006. Disponible : <http://ilnuovo.auxologia.com/2006/04/adriano-milani-comparetti-e.html>

Héritant sans doute de sa grand-mère Elena Raffalovitch sa passion pour la pédagogie<sup>85</sup>, le jeune Adriano Milani Comparetti, devenu médecin et spécialisé à Milan et à Londres en neuropsychiatrie infantile, orienta sa recherche scientifique de façon passionnée dans une direction parallèle à celle des plus grandes avancées de la pédagogie européenne, pour laquelle il nourrissait un vif intérêt comme en témoigne d'ailleurs sa place dans le comité de direction des CEMEA après la libération. On peut donc dire que sa pensée se forme à partir de cette double matrice culturelle : médico-pédiatrique et éducative. D'ailleurs, sa réputation d'innovateur provient bien de l'apport central du regard pédagogique dans le champ de la réadaptation. Il est en effet un pionnier dans le secteur du handicap en participant à construire un dialogue entre médecine et pédagogie nouvelle. Il fait donc la promotion de la philosophie et l'utilisation des méthodes de l'éducation active, non seulement envers les enfants handicapés dans le processus de rééducation, mais aussi d'un point de vue méthodologique envers les professionnels du secteur, en défendant – là aussi de façon novatrice à l'époque – le concept d'équipe interdisciplinaire.

Lina Mannucci, qui a justement fait partie de l'équipe dirigée par ce médecin florentin charismatique et iconoclaste lors de l'ouverture du centre Villa Torrigiani<sup>86</sup>, se rappelle de ces débuts mémorables. En effet, peu après l'adoption de la loi de 57 sur la réhabilitation des handicapés physiques, Milani Comparetti se vit conférer la tâche de créer ce centre de rééducation à Florence, dont la double mission devait justement être à la fois réadaptative et éducative. Elle se souvient qu'il voulait une école démocratique de base, pas faite seulement de livres et de crayons, mais une école où le jeu faisait partie intégrante des activités programmées. Ce principe lui semblait particulièrement adapté pour les enfants ayant ce type de limitation: *"s'ils n'écrivent pas, ils pourront faire autre chose"*. Voici donc l'anecdote que Lina Manucci rapporte. *« À la fin de la première semaine de la Villa Torrigiani, un vendredi matin à 8h, il réunit tout le personnel autour d'une table, de l'agent de la chaudière au psychologue, du président de la Croix-Rouge aux enseignants, des religieuses au personnel sanitaire, bref, tous ceux qui rencontraient au moins une fois par jour un enfant du centre. Et il nous annonça que l'on se serait réuni de la même manière tous les vendredi matin pour que l'on partage ce qui s'était passé lorsque nous avons rencontré cet enfant. Ce fut pour moi la découverte d'une vision brillamment simple: cela signifiait que cet enfant était finalement devenu important, que dans n'importe quelle situation nous devions nous poser en tant que partenaires d'un dialogue, que*

---

85 L'enfant au centre de l'éducation, l'éducateur comme un intermédiaire entre la nature et l'enfant, le jeu en tant que milieu naturel d'expression de l'enfant, l'objectif premier de favoriser le sens de la sociabilité, tels étaient dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle déjà les principes cardinaux de la philosophie éducative de Friedrich Fröbel qui fascinaient Elena Raffalovitch, pédagogue et grand-mère d'Adriano Milani Comparetti et de son frère cadet Don Lorenzo Milani. Ce dernier est d'ailleurs devenu le plus connu en Italie, lui aussi en tant que « précurseur », lui aussi au contact des enfants les plus déshérités. Il a en effet consacré sa vie aux populations les plus pauvres d'Italie et aux apprentissages de leurs enfants, et a contribué à véhiculer de façon retentissante dans les années 60 un message « révolutionnaire » dans le champ scolaire.

86 Son choix de le nommer Centre d'Education Motrice plutôt que Centre de rééducation ou de réadaptation est tout à fait significatif.

*l'enfant était au centre du processus d'éducation, que nous ne devons pas avoir de grands modèles éducatifs, mais nous devons simplement savoir observer et écouter. »*

C'est bien en tout cas ce dialogue radical entre médecine et pédagogie qui le portera à devenir en outre un fervent et illustre défenseur de l'intégration des enfants handicapés. Il suffit pour s'en persuader de savoir qu'après avoir été intensément engagé dans le développement de trois centres de rééducation motrice à Florence, lui valant une grande réputation dans ce secteur, il décide lui-même à distance de 20 ans de les fermer, en les considérant comme inutiles, voire nocifs. Voilà ses mots au sujet de son célèbre centre Torrigiani : *« Si nous voulons sauver les handicapés, nous devons fermer l'Institut ; il ne peut être la maison des handicapés »*. Il parle alors du processus d'intégration de l'enfant handicapé comme étant indissociable de ce qu'il appelle lui aussi justement la *« dés-institutionnalisation »*, qui consiste à *« restituer les enfants qui sont en institut à la famille, à l'école et à la société »*. La vraie réadaptation, c'est donc pour lui l'intégration. Il dira même : *« Qu'est-ce qu'une réalité d'intégration ? S'il on parvient à prendre conscience de ce qu'est la réalité, l'intégration n'est plus nécessaire parce qu'il n'y a pas de distinction possible ; on ne peut pas faire de l'intégration »*, en sous-entendant ici l'illusoire distinction qu'il y aurait entre qui appartient et qui n'appartient pas à la réalité de la société. Adriano Milani Comparetti était par ailleurs convaincu que l'intégration, tout en étant certes un processus complexe, difficile et exigeant, était aussi une expérience générative. La valeur de l'intégration résultait donc également pour lui du fait que *« la disponibilité que chaque organisation met en jeu pour faire place à la créativité de l'élève handicapé génère comme effet une créativité accrue de l'organisation elle-même »*.

Récemment, se tenait à Florence en 2006 un important Colloque de médecine en son honneur, au titre suggestif *« La riabilitazione riabilitata »*, que l'on pourrait traduire par *« La rééducation rééduquée »*, suivi du sous-titre *« Développement de la médecine rééducative des enfants à partir de la pensée innovante d'Adriano Milani Comparetti »*. Voici retranscrite une partie de l'introduction à ce Colloque qui nous semble particulièrement significative dans notre cas puisque, au-delà de la teneur quelque peu dithyrambique du discours, fréquente dans ce type d'occasion commémorative, ces propos étaient tenus par le Docteur Ferrari qui est, comme on le verra plus loin, le trait d'union entre Milani Comparetti et le Baskin :

*« Dans l'histoire de la médecine ré-éducative appliquée aux enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale, Adriano Milani Comparetti a été, sans aucun doute le penseur italien le plus innovant et prolifique. Impatient et provocateur, il a réussi à combiner la rigueur et la transgression, le renouvellement méthodologique et la constante révision critique, la recherche et la formation, l'action clinique et organisationnelle, l'engagement politique et la participation civique. En avance sur son temps, il a posé les bases de notre manière moderne de concevoir et de pratiquer la réadaptation des enfants handicapés. Brillant et*

*charismatique, à l'opposé de tous les technicismes et de l'intégrisme thérapeutique, il a contribué à secouer les consciences et a réussi à engager les divers professionnels de la santé et les bénéficiaires eux-mêmes dans la lutte pour l'intégration des personnes handicapées dans la société, en contribuant activement à transformer l'utopie en réalité.[...] En regardant l'enfant avec des yeux nouveaux, Milani a été en mesure de dialoguer avec lui, le reconnaissant comme un individu à partir des tout premiers moments de son développement<sup>87</sup>. Il a apporté à l'égard des enfants différents la conscience du fait qu'ils doivent être les premiers protagonistes du processus de récupération, que l'idée de soigner l'incurable doit déboucher finalement sur l'idée de prendre soin de soi. Tous ceux qui l'ont croisé sur son chemin, les partisans et les opposants, se souviennent de lui comme un penseur exemplaire, un réformateur peu accommodant, un aristocrate rentré de plein gré dans les rangs de la démocratie. Dans la lutte contre le technicisme thérapeutique et l'institutionnalisation injustifiée, Milani n'a jamais admis les compromis. »<sup>88</sup>*

#### 2.2.4. UN TERREAU SOCIO-CULTUREL FERTILE POUR L'ÉMERGENCE DU BASKIN

Ainsi, bien au-delà du seul contexte scolaire et des élèves handicapés, perçoit-on dans ce bouillonnement culturel des années 60 en Italie l'évolution d'une sensibilité qui tend à s'affirmer dans différents milieux vis-à-vis de l'Autre, surtout lorsque celui-ci est marqué par le stigmate de la « différence ». Semble donc émerger dans ce pays, de façon assez précoce et radicale, un climat culturel orienté vers la reconnaissance de droits de citoyenneté pour tous, indépendamment de la situation personnelle et sociale de l'individu, en cohérence par ailleurs avec le texte constitutionnel de la République Italienne. En ce qui concerne plus particulièrement les personnes « handicapées », il s'agissait bien de les réinsérer dans le circuit social, tout comme toutes les autres catégories de personnes alors marginalisées dans les établissements spécialisés, tels que les orphelins et les malades mentaux. En milieu scolaire, ce contexte global se caractérise autant par une structuration institutionnelle permettant la co-présence systématique d'enfants handicapés et d'enfants valides dans le quotidien scolaire, que par la culture pédagogique qui a pu s'y développer.

C'est donc cette histoire culturelle, politique et institutionnelle dont est porteur le pays qui a fait naître, quelques 30 ans plus tard, l'initiative du Baskin, précisément au sein d'une école. Sans y voir une explication mécanique de cause à effet, on ne peut que mieux comprendre l'émergence du

---

<sup>87</sup> Il eut d'ailleurs cette autre intuition avant-gardiste, que l'on compte aussi parmi ses mérites dans le champ médico-scientifique, d'envisager la vie intra-utérine, en allant jusqu'à la théoriser sur un mode tout à fait précurseur puisque n'existait pas encore la technique écho-graphique.

<sup>88</sup> Nous ne pouvons pas nous empêcher d'évoquer un lien, qui n'engage que notre propre perception subjective, entre la personnalité d'Adriano Milani Comparetti et celle d'Antonio Bodini que mon statut d'acteur m'a permis de connaître.

Baskin en saisissant la fertilité de ce terreau. D'ailleurs, on peut remarquer de façon anecdotique qu'Antonio Bodini, président de l'association Baskin, aime citer publiquement la figure d'Adriano Milani Comparetti<sup>89</sup> afin de reconnaître l'héritage culturel dont a bénéficié le Baskin lorsque son caractère innovant est mis en exergue : « *on ne peut aujourd'hui vanter les mérites innovants du Baskin sans rendre hommage aux innovateurs qui l'ont précédé et qui l'ont permis* »<sup>90</sup>. Notons au passage que cette référence est aussi bien une marque d'humilité qu'une marque d'orgueil puisque cet élargissement de la paternité symbolique du Baskin ne donne que davantage de crédibilité au discours, en attribuant ainsi à cette activité une plus grande légitimité culturelle et scientifique par l'entremise d'aussi éminentes figures de l'histoire italienne.

---

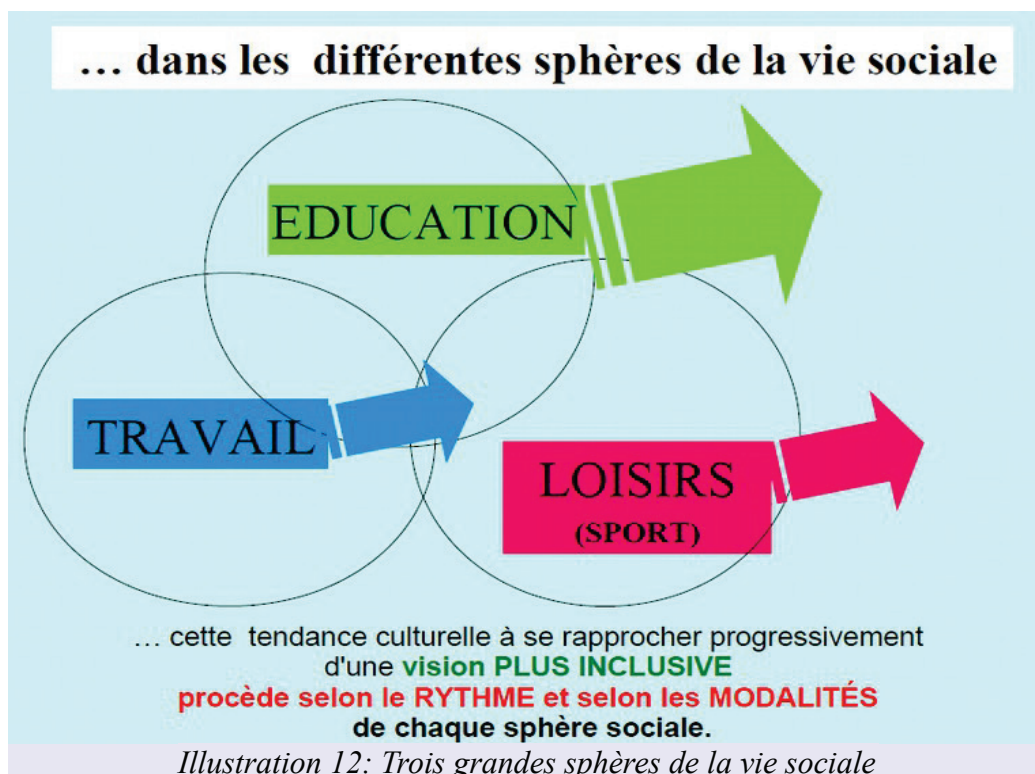
89 Même si c'est surtout à titre emblématique que nous avons évoqué cette figure en vertu de l'histoire globale qu'il représente en Italie à propos du processus d'intégration scolaire, nous aurons l'occasion de revenir sur le fait qu'il a pu avoir un rôle un peu plus direct vis-à-vis de l'émergence contingente du Baskin.

90 Antonio Bodini, à Castelletto Ticino, le 05 mai 2012, lors d'une formation adressée aux enseignants organisée par la Section Territoriale du Lac Majeur.

## CHAPITRE / 3

# EVOLUTION CULTURELLE VERS UN « SPORT INCLUSIF » ?

Cette fin de XX<sup>e</sup> siècle et ce début de XXI<sup>e</sup> siècle témoignent de l'exploration d'une « société inclusive » ou « plus inclusive » qui peut se vérifier dans les différentes sphères sociales, chacune renvoyant à un rythme et des modalités différentes. Après avoir largement abordé le cas du système scolaire, nous proposons de nous concentrer à présent sur le cas du système sportif.



Bien sûr, il s'agira de s'entendre sur « l'essence ou les sens » du sport, en se référant soit à une conception théorique essentialiste, soit à une conception empirique se basant sur le kaléidoscope des pratiques. En tout cas, en nous inspirant des principes de l'hologramme, de l'interdépendance, de la dialogique et de la récursivité que définit Edgar Morin (2005), nous poserons de façon ouverte que les rapports du système sportif à la société peuvent être conçus de deux façons antagonistes et complémentaires. Le sport peut en effet être considéré comme un des éléments constitutifs de la société – une partie dans le tout – manifestant une autonomie relative et donc un certain pouvoir générateur de changement dans le système social global, mais aussi comme miroir de la société entière – où l'on retrouve le tout dans la partie – manifestant une dépendance relative vis-à-vis du système social global, en reflétant donc à son échelle des changements globaux.



### 3.1. LES PRÉMISSSES D'UNE ÉVOLUTION ACTUELLE DE L'OFFRE SPORTIVE

#### 3.1.1. PARALLÈLE ENTRE L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME SCOLAIRE ET DU SYSTÈME SPORTIF

Nous évoquerons ici le parallèle entre l'école et le sport qui nous paraît suggestif. Commençons par mentionner quelques homologues entre ces deux grands domaines de la vie sociale. En premier lieu, on peut repérer des points de contact au niveau de leur matrice culturelle originelle, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans la présentation de notre problématique de recherche. L'école comme le sport semblent en effet engagés dans un processus de « formation » ou « mise en forme » de l'homme, largement conditionné par la figure de « l'excellence », soit intellectuelle, soit physique. En deuxième lieu, l'institutionnalisation de l'instruction publique tout comme l'émergence du sport moderne représentent historiquement deux macro-phénomènes sociaux nés au cours de la même période, autour de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais surtout, il est intéressant de remarquer, en troisième lieu, que ces deux mondes ont historiquement évolué plus ou moins en parallèle vers leur « accessibilisation ».

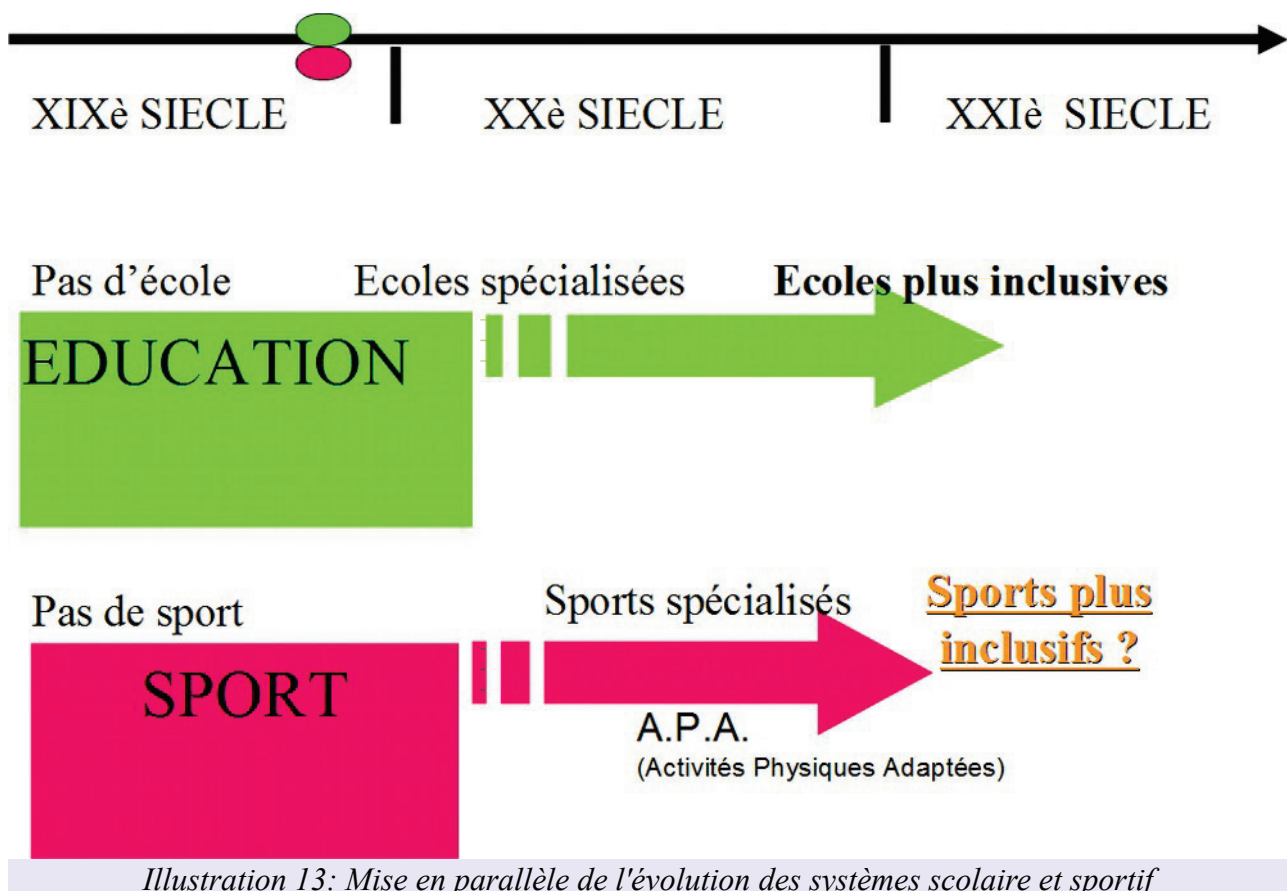


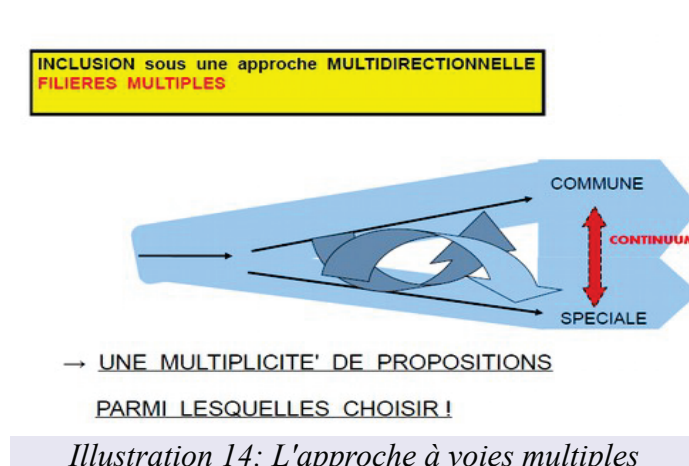
Illustration 13: Mise en parallèle de l'évolution des systèmes scolaire et sportif

Le système scolaire et le système sportif ont suivi deux trajectoires assez semblables, si l'on

prend comme référence la succession des trois paradigmes culturels précédemment évoqués – exclusion, spécialisation, inclusion. A cet égard, la dynamique évolutive de l'école et celle du sport, dans leur rapport respectif à la diversité humaine, se sont différenciées plus dans le rythme et les modalités que dans la structure évolutive. Après la négation aux personnes « handicapées » du droit à l'instruction, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et du droit à la participation sportive, jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, a succédé la prise en compte de ce droit au travers de l'instauration d'écoles spécialisées d'une part et de sports spécialisés d'autre part. C'est d'ailleurs bien sous la domination culturelle de ce paradigme de la spécialisation que le mouvement des Activités Physiques Adaptées est né et s'est structuré.

Toutefois, remarquons quelques limites dans cette comparaison entre l'école et le sport. Tout d'abord, l'éducation est un service offert par une institution publique en principe, tandis que le sport est offert par des associations privées. Du point de vue du citoyen, la nature de la participation sociale change, puisque la scolarisation est une obligation, tandis que la participation sportive est un droit. Quant à la finalité spécifique de l'inclusion, si elle relève aujourd'hui d'une responsabilité institutionnelle encadrée juridiquement dans le cas du système scolaire dans la plupart des pays, il n'existe pas la même contrainte dans le cas de la responsabilité du système sportif. Certes, dans ces deux sphères, l'inclusion est devenue un droit pour le citoyen, mais ce droit ne peut être 'opposable' que dans le régime scolaire, comme en France depuis 2005.

Cette différence notable explique sans doute pourquoi l'approche culturelle « à voie unique » n'est ni réaliste ni souhaitable dans le cas de l'évolution actuelle du système sportif, à la différence du système scolaire où le débat existe comme on a pu le montrer. Ainsi, personne n'envisageant l'instauration d'une offre sportive « exclusivement inclusive », c'est l'approche culturelle « à voie multiple » qui tend à s'affirmer dans l'univers sportif, en mettant à disposition de tous des opportunités de pratique variées, soit spécialisées, soit plus ou moins inclusives, afin de mettre en valeur le principe de la liberté de choix de sa propre pratique, ce qui correspond bien d'ailleurs à l'identité du sport contemporain que différents auteurs qualifient de « postmoderne » (Emanuele Isidori, 2010).



### 3.1.2. VERS UN 'DROIT D'ACCÈS' DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA PRATIQUE SPORTIVE (1924-1988)

---

#### 3.1.2.1. *Démocratisation du phénomène sportif*

On peut considérer que le sport s'est démocratisé non seulement parce que sa pratique d'abord surtout aristocratique s'est ouverte à des franges plus populaires, mais aussi parce que le mouvement sportif s'est progressivement ouvert à la diversité humaine dans son ensemble (Yvon Léziart, 1991). Il suffirait de reprendre à titre symbolique l'histoire des Jeux Olympiques et de « l'accès » d'une frange de la population de plus en plus large à ce genre de manifestation sportive planétaire. Réservés aux hommes en 1896, les Jeux Olympiques se sont d'abord timidement ouverts aux femmes en 1900 à Paris. On comptait alors 19 femmes sur 1225 athlètes ; il faudra d'ailleurs attendre 1928 à Amsterdam pour que la première compétition d'athlétisme féminin soit lancée. Puis c'est la population « sourde » qui va organiser à partir de 1924 à Paris – bien que de façon autonome, c'est-à-dire séparée – les Jeux Silencieux (Silent Games) qui deviendront plus tard les Deaflympics<sup>91</sup>. Ce sont ensuite les personnes « paraplégiques » ou « amputées » qui organiseront à titre plus ou moins expérimental en 1948 à Stoke Mandeville – de façon également autonome – les premiers jeux internationaux qui deviendront en 1960 à Rome les Jeux Paralympiques, dont l'organisation intégrera officiellement à partir de 1988 l'organisation des Jeux Olympiques en se déroulant dans la même ville juste après les compétitions pour valides. Enfin, ce sont les personnes « déficientes intellectuelles » qui, sous l'impulsion de Eunice Kennedy Shriver dès 1962 et avec la création de l'association Special Olympics, pourront participer à partir de 1968 à Chicago aux premiers Jeux Olympiques Spéciaux. Ces derniers se déroulant dans une logique plus récréative que compétitive, en tout cas durant les premiers temps, c'est la création de la Fédération internationale INAS-FID en 1986 qui permettra également l'accès du public « déficient intellectuel » à une logique plus compétitive, soit au travers de leur intégration aux Jeux Paralympiques – interrompue de 2000 à 2012, soit au travers de l'organisation spécifique plus récente des Global Games.

En somme, après avoir été « exclus » du droit d'accès à la pratique sportive, les personnes vivant avec une déficience ont donc bénéficié d'une reconnaissance spécifique au travers du développement d'organisations sportives spécialisées, d'événements généralement spécifiques, et de modalités de pratique particulières quand il ne s'agissait pas tout simplement de l'invention de nouveaux « sports spécialisés ». Se sont donc ainsi constitués dans la plupart des cas des mondes de pratique sportive largement autonomes et relativement indépendants par rapport à la pratique sportive des personnes « valides ».

---

91 Leur existence est en partie une conséquence de la première guerre mondiale (bombardements, mitrailleuses, ...) ayant eu une incidence sur l'augmentation de la population sourde

### 3.1.2.2. Vers une bipartition ou tripartition institutionnelle

La description du panorama des institutions sportives qui gouvernent la pratique de la population est à ce titre suggestive. Logiquement, nous nous limiterons ici à une définition plus restreinte de « sport », en le concevant comme l'ensemble des pratiques qui cumulent quatre caractéristiques : situation motrice, institutionnalisation, codification et compétition en suivant la proposition de Pierre Parlebas (1999, 2003). Voyons alors comment se sont structurées institutionnellement les activités sportives qui répondent à cette définition.

<b>Personnes</b>	<b>Au plan international</b>	<b>En Italie</b>	<b>En France</b>
sans déficiences	IOC	CONI	CNOSF
	Fédérations sportives mono-disciplinaires		
avec une déficience physique	CPI	CIP	Féd. «HANDISPORT»
	Fédérations sportives mono-disciplinaires		
avec une déficience « intellectuelle et relationnelle »	INAS	CIP - FISDIR	Féd. «SPORT ADAPTE»
	Comités techniques mono-disciplinaires		

Cette première photographie du mouvement sportif est significative puisqu'elle représente un modèle d'organisation qui s'est progressivement cristallisé dans les décennies précédentes et qui caractérise bien d'ailleurs la culture sportive du XX<sup>e</sup> siècle. Sans rentrer dans les détails d'ultérieures sous-catégories que le mouvement sportif tend à créer, on distingue nettement trois typologies d'organisation sportive selon la catégorie de pratiquants : le sport pour les personnes dites « valides », le sport pour les personnes qui ont une déficience physique, et le sport pour les personnes qui ont une déficience intellectuelle et relationnelle<sup>92</sup>. Cette tripartition organisationnelle, qui existe aussi bien en France qu'en Italie mais aussi au niveau international, détermine aussi sur le terrain une séparation des pratiquants, chacun dans son propre monde sportif, avec des activités spécialement conçues pour sa propre catégorie.

Cette approche reflète certes la structuration du monde sportif au plan institutionnel, en ne se référant qu'aux instances de gouvernance centrale et non aux organisations locales telles que les clubs, et elle concerne avant tout la pratique compétitive et non la pratique récréative. Pourtant, force est d'admettre que cette approche, qui correspond finalement à celle du sport de haut niveau, conditionne

<sup>92</sup> Même si un rapprochement est peut-être en train de s'esquisser très timidement entre l'organisation sportive de ces deux « types de population », comme en témoignent les Jeux de Londres de 2012 ou certaines conventions nationales et accords de reconnaissance entre les deux types d'institutions sportives.

aussi fortement la manière de décliner l'ensemble de l'offre sportive à tous les niveaux, dans chaque territoire local. D'ailleurs, bien qu'il existe d'autres organisations sportives plus transversales, comme les fédérations multi-sports, qui visent de manière explicite la promotion de la pratique sportive récréative pour tous, en s'adressant a priori indistinctement aux personnes dites « valides » et « handicapées », la tendance largement majoritaire reste, également en leur sein, celle de pratiquer de façon séparée selon les mêmes catégories de personnes. Autrement dit, indépendamment de la finalité de la pratique – prestation sportive en milieu compétitif ou réalisation personnelle en milieu plus récréatif – le fait que la séparation des pratiquants tende à être maintenue indique soit une difficulté culturelle, soit une difficulté pratique de concevoir une modalité différente de faire du sport ensemble... ou plus probablement les deux types de difficulté.

### 3.1.2.3. Des contenus spécifiques dans des contenants spécifiques

Il nous semble en tout cas important d'introduire une distinction, que l'on reprendra par la suite, pour mieux faire comprendre les dynamiques qui structurent l'évolution du monde sportif face à la diversité humaine. La phase que nous venons de décrire, en choisissant de façon arbitraire 1924 comme date « initiale » et 1988 comme date « finale », renvoie à la prégnance du paradigme de la spécialisation autant dans la création de *contenants* organisationnels spécifiques que dans la conception spécialisée de *contenus* sportifs adaptés.

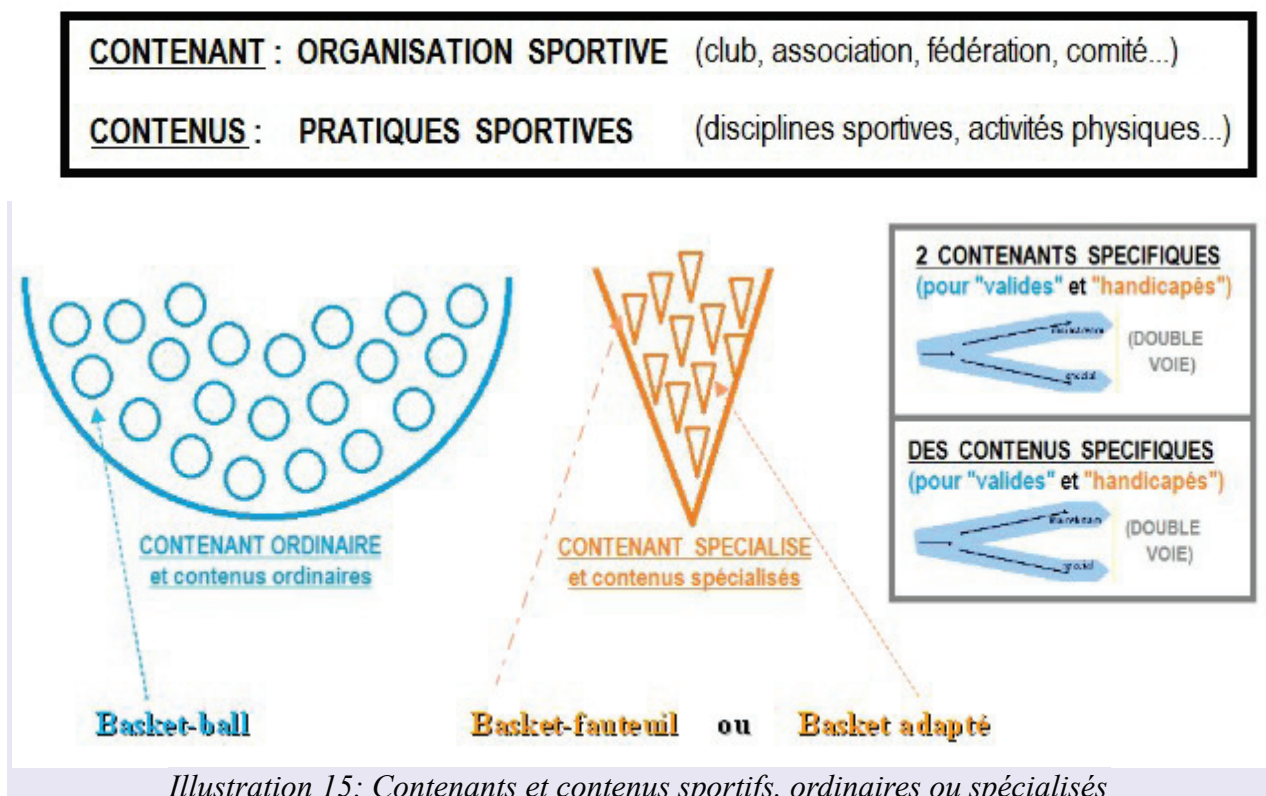


Illustration 15: Contenants et contenus sportifs, ordinaires ou spécialisés

---

## 3.2. ÉVOLUTION ACTUELLE DES LIEUX DE PRATIQUE : DU *DROIT D'ACCÈS AU DROIT DE PARTAGE*

---

### 3.2.1. D'UNE "INTÉGRATION *PAR* LE SPORT" À UNE "INTÉGRATION *DANS* LE SPORT"

---

A partir de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle plus particulièrement, le processus de démocratisation de l'offre sportive, qui s'était jusque-là ouvert à des 'tranches de population' de plus en plus variées, subit un nouvel infléchissement dans de nombreux pays en remettant en cause l'hégémonie du « paradigme de la spécialisation ». La lente émergence de cette nouvelle approche à la pratique de l'activité physique et sportive fait place timidement à l'application dans le champ sportif de ce que l'on a appelé le « paradigme inclusif », dont on voit apparaître les signaux à différents niveaux, notamment dans la définition des politiques sportives publiques, ou bien simplement dans les expérimentations pédagogiques au sein du milieu scolaire, ou encore plus directement dans les initiatives renouvelées de différentes organisations sportives.

Comme le remarque Ludovic Martel, la progressive ouverture à la diversité des pratiquants interroge l'évolution des politiques sportives publiques<sup>93</sup>, au sein desquelles on relève une certaine ambivalence dans les objectifs d'insertion ou d'intégration vis-à-vis de différents publics destinataires, des personnes immigrées aux personnes handicapées. En tout cas, de façon plus ou moins indépendante des publics concernés, les termes d'« insertion » ou d'« intégration » ne sont pas nouveaux, puisque le « sport-insertion » a largement dominé dans les années 80-90 et le « sport-intégration » s'est plutôt affirmé dans les années 90-2000. Pourtant, il s'est agi jusque-là surtout d'insertion ou d'intégration *par* le sport. Or, cette perspective s'appuyait souvent sur des préconceptions « essentialistes » quant à la nature du sport, puisque de nombreux discours tendaient à prêter en soi au phénomène sportif une certaine puissance socialisatrice et intégratrice, qui a été depuis largement remise en cause. On comprend bien en tout cas pourquoi, dans le champ du handicap, « l'intégration *par* le sport » s'est très bien accommodée de modalités de pratique spécialisées, de la même façon d'ailleurs que les politiques d'intégration plus généralement se sont longtemps appuyées – comme on l'a souligné précédemment – sur un cadre législatif spécifique et sur des mesures ou institutions spécialisées.

Or, il semble précisément que l'on commence à différencier à partir des années 90 l'« intégration *par* le sport » et l'« intégration *dans* le sport », pour reprendre la distinction proposée par R.J. Shepard et al (1990)<sup>94</sup> qui mentionnait l'existence de deux processus principaux caractérisant l'objectif d'intégration dans le monde des Activités Physiques Adaptées : « inclusion through sports –

---

93 Martel, Ludovic (2010) *Les politiques d'insertion par le sport du MJS entre 1981 et 2002. Analyse comparée de deux publics, les jeunes des quartiers et les personnes handicapées*, Editions Connaissances et Savoirs, Collection « Place publique », Paris

94 Shepard, R.J. (1990), *Fitness in special populations*, Champaign, IL : Human Kinetics

in society » et « inclusion – via society – into sport »<sup>95</sup>. Cette distinction fondamentale marque bien l'émergence d'une nouvelle tension structurant l'offre sportive adressée aux personnes en situation de handicap, entre le respect consensuel du droit d'accès et la reconnaissance plus novatrice d'un droit de partage. Mais on va retrouver dans cette tension toute l'ambivalence – déjà soulignée – des concepts d'accessibilité ou d'accessibilisation, dans la mesure où l'on peut aussi bien privilégier leur application aux organisations sportives – aux « contenants » – qu'aux pratiques sportives elles-mêmes – aux « contenus », en sous-entendant donc différents types de partage. Le champ d'interprétation reste donc large entre l'application plus stricte du paradigme de la spécialisation et celui plus stricte du paradigme de l'inclusion, laissant donc encore toute sa place à l'usage du terme d'intégration pour se déployer, non sans ambiguïté<sup>96</sup>.

### 3.2.2. ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN DE CLUBS SPORTIFS COMMUNS : VERS UNE ACCESSIBILISATION DES "CONTENANTS SPORTIFS"

---

Si l'on se réfère à la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (ONU, 2006), qui est considérée comme une référence culturelle et institutionnelle au plan international, l'article 30 de cette Convention (CRDPH), centré sur « la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports », souligne dans son alinéa 5 une double nécessité. Il est d'abord déclaré, en commençant par l'injonction plus novatrice, qu'il faut « *encourager et promouvoir la participation, dans toute la mesure possible, de personnes handicapées aux activités sportives ordinaires à tous les niveaux* ». Puis il est ajouté, de manière plus classique, qu'il faut « *faire en sorte que les personnes handicapées aient la possibilité d'organiser et de mettre au point des activités sportives et récréatives qui leur soient spécifiques et d'y participer* », en promouvant donc la pratique d'activités conçues spécialement pour elles<sup>97</sup>.

D'un côté, cette posture institutionnelle témoigne bien du renouvellement actuel des tensions qui traversent actuellement le champ sportif concernant la participation des personnes handicapées en tant que pratiquants. En effet, ne se limitant plus à la question d'un *droit d'accès* à des « activités spécifiques » par l'intermédiaire d'organisations spécifiques, l'offre sportive semble se complexifier, au moins à une échelle locale, puisque l'on voit aussi apparaître la question du *droit de partage* comme

---

95 Van Lent, Mike & Crawford, Susan (dir). (2006) *Count Me In: A guide to Inclusive Physical Activity, Sport and Leisure for Children with a Disability*. Leuven, Belgium: Joint Actions Project.

96 Ce qui pourrait contribuer à expliquer la résistance persistante à assimiler la distinction entre « intégration » et « inclusion », outre les facteurs linguistiques qui poussent en particulier les pays latins à refuser que le choix terminologique dépende de la domination anglophone, préférant parfois réaffirmer de façon certes novatrice l'étymologie du terme d'intégration (*integrare* : rendre entier, ce qui donc ne l'était pas) car elle se rapproche plus, paradoxalement, du sens du paradigme inclusif.

97 Ne faisons pas mine cependant de ne pas percevoir malgré tout un aspect novateur dans cette deuxième injonction dans la mesure où il est suggéré que ce soient les personnes handicapées elles-mêmes qui puissent être protagonistes de l'organisation et la mise au point des activités, même si on ne leur donne ce rôle de protagonistes que pour les activités qui leur sont spécialement réservées.

finalité supplémentaire se manifestant ici par la promotion d'une participation aux « activités ordinaires ».

Mais d'un autre côté, si l'expression « activités spécifiques » n'est pas particulièrement ambiguë, en renvoyant aux activités qui ont été conçues spécialement pour les personnes en situation de handicap, le sens attribué à l'expression « activités sportives ordinaires » semble nettement moins clair, et l'on devine bien la nécessité d'analyser les présupposés que recouvre l'adjectif « ordinaires ». L'ambiguïté réside en réalité dans la difficulté récurrente à dépasser cet horizon mental binaire qui ne semble laisser le choix qu'entre le chemin de la spécialisation, différenciation, séparation – plus ou moins marginalisante – et celui de la normalisation, standardisation, homogénéisation – plus ou moins écrasante. A moins bien-sûr de définir activement ces « activités sportives [dites] ordinaires » sous une connotation « inclusive ». Encore faudrait-il se donner le projet plus explicite de cette clarification, sans présupposer naïvement qu'il suffit d'accueillir des personnes handicapées dans des clubs sportifs ordinaires pour que les activités ordinaires qui y sont proposées deviennent magiquement accueillantes et « inclusives ».

Or, l'article 30 de la Convention ONU ne fait n'apparaître ni le mot « inclusion » ou « inclusif », ni une quelconque référence à la nécessité d'interroger la norme des activités « ordinaires », en s'inspirant par exemple au principe de la « conception universelle » qui pourtant est défini dans l'article 2 de la même convention comme étant un des mots clé du document<sup>98</sup>. D'ailleurs, remarquons que le mot « inclusion » et ses dérivés, dans la version française, sont quasi absents du document entier puisqu'ils n'apparaissent que trois fois, et ne sont pas employés de manière clairement distincte du mot « intégration » et ses dérivés, dont on compte six itérations, et du mot « insertion » et ses dérivés que l'on trouve trois fois. Par point de comparaison, le texte de la Convention insiste davantage sur les concepts d' « accès » ou « accessibilité », dont on dénombre 57 utilisations, ce qui vient conforter l'analyse que l'on proposait en suggérant que la culture dans laquelle se fonde ce document international est centrée d'abord sur la défense du « droit d'accès » (contre toute « discrimination », terme 30 fois répertorié) plutôt que sur la promotion explicitement orientée vers un « droit de partage ».

En réalité, si l'on choisit de se référer au paradigme inclusif comme clé de lecture normative, on peut faire émerger un continuum à trois niveaux à propos de l'accueil des personnes en situation de handicap dans le milieu sportif : les « activités spécifiques », les « activités ordinaires » et les « activités inclusives ». Tandis que le premier niveau répondrait au seul "droit d'accès" à la pratique sportive dans des contextes spécifiques, uniquement entre personnes qui ont une déficience, le troisième niveau répondrait en outre au "droit de partage", puisque les activités sont repensées de façon à permettre précisément une expérience sportive partagée. Par contre, qu'en est-il du niveau

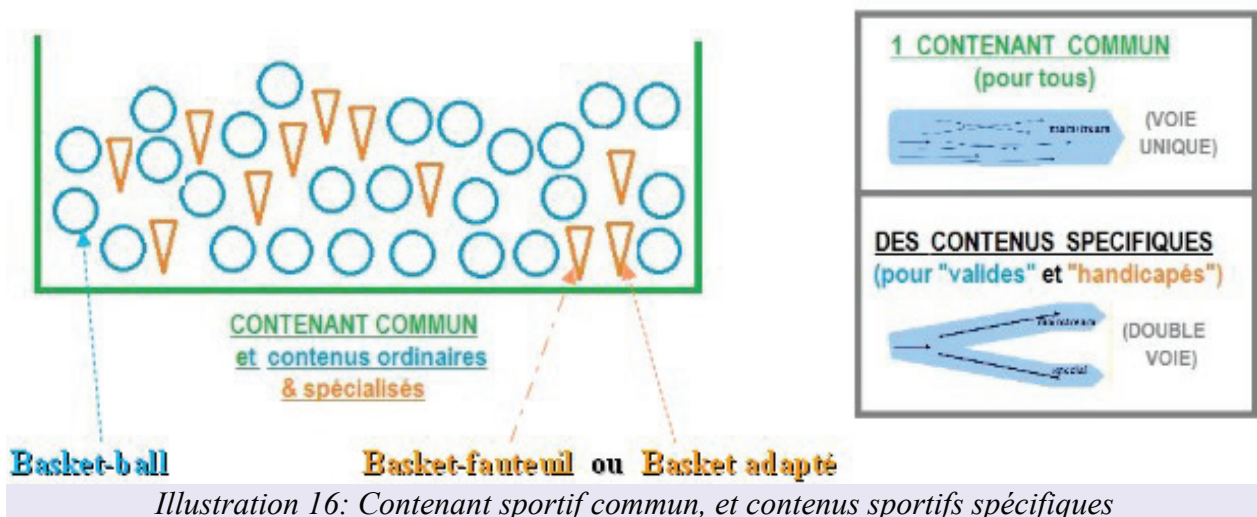
---

<sup>98</sup> En fait, le terme « ordinaire » n'est employé qu'une seule fois dans toute la Convention, précisément à l'intérieur de l'article 30 à propos des activités sportives, suggérant bien un flou sémantique particulier dans ce domaine.



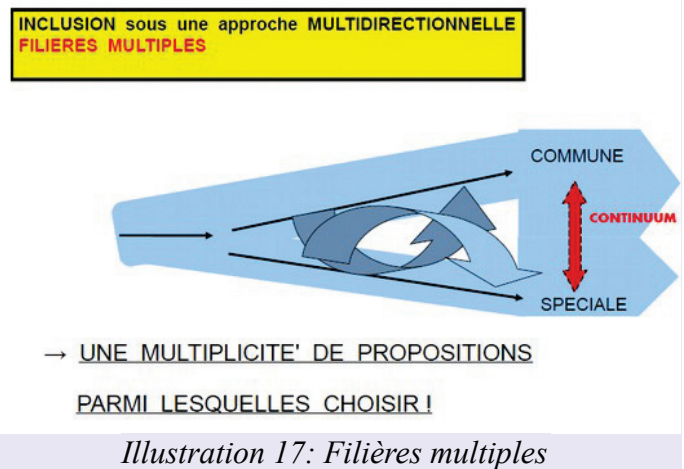
intermédiaire des « activités ordinaires » que la Convention ONU introduit ? Nous suggérons que cette posture renvoie à la culture du "droit d'accès" qui commence à être contaminée par la culture du "droit de partage", puisque les personnes en situation de handicap accèdent physiquement aux contextes ordinaires où sont aussi présentes les personnes dites « valides », mais rien ne dit qu'elles partagent pour autant les émotions d'une expérience sportive commune. Les « activités ordinaires » peuvent donc déboucher autant sur des « activités spécifiques » que sur des « activités inclusives ».

Ce qui est appelé « activités ordinaires » semble donc renvoyer à ce que le sociologue suédois Söder (1980) appelait, parmi les différents « niveaux d'intégration » qu'il a modélisés, « l'intégration physique » signifiant « être parmi les autres », laquelle ne garantit ni « l'intégration fonctionnelle » signifiant « faire avec les autres », ni bien sûr « l'intégration sociale » signifiant « compter pour les autres ». En somme, si l'on accepte un rapprochement possible entre cette conceptualisation à trois niveaux et l'évolution terminologique qui distingue « l'insertion », « l'intégration » et « l'inclusion », nous pourrions dire que cet article 30 de la Convention ONU suggère finalement, outre la légitimation accordée aux pratiques sportives spécialisées, de garantir l'« insertion » dans le milieu sportif ordinaire, sans fournir aucune orientation sur les modalités de pratique effective au sein de chaque organisation locale. De façon pragmatique, un club ordinaire peut très bien importer du secteur sportif spécialisé l'activité spécifique du Basket-fauteuil ou du torball, en s'ouvrant à un certain public « handicapé » et en lui réservant des créneaux horaires spécifiques. Dans cette situation, les occasions de contacts et de relations entre pratiquants « valides » et pratiquants « handicapés » au sein de ce club peuvent rester limitées.



Le texte de la Convention ne représentant certainement pas la posture la plus conservatrice par rapport à la réalité des faits, mais s'inscrivant au contraire dans une dynamique de changement commençant à s'esquisser, il nous semble bien que ce graphique puisse synthétiser la tendance actuelle d'une partie du monde sportif de s'engager dans l'accueil des pratiquants « handicapés » au sein des clubs ordinaires ; ceux-ci devenant effectivement des « contenants communs ».

En réalité, remarquons que le fait que nous nous concentrons dans cette représentation graphique à faire émerger la transformation culturelle des clubs ordinaires qui commencent à accueillir en leur sein les pratiquants en situation de handicap ne signifie pas bien sûr que les organisations sportives continuant à n'accueillir qu'un type de public particulier – « valide » ou « handicapé » – disparaissent. En effet, il y a toujours des « contenants spécifiques », ordinaires et spécialisés, qui côtoient les « contenants communs ». D'autant que, selon Jean-Paul Génolini et Robert Bernard qui identifiaient déjà, dix ans avant le texte de la Convention ONU, différents profils de clubs sportifs s'engageant dans différentes démarches, « l'intégration du handicapé en club ne se décrète pas et procède d'une démarche volontariste », au-delà donc des seules orientations législatives « qui ne suffisent pas »<sup>99</sup>. En tout cas, de ce point de vue organisationnel, il serait donc plus correct de restituer graphiquement la direction plurielle de la Convention par une diversité de « contenants » – ordinaires, spécialisés et communs. Par conséquent, reconnaissons que l'approche reflétant le mieux cette variété de formes organisationnelles n'est pas l'approche « à voie unique » mais bien l'approche « à voie multiple ».



Selon cette analyse de l'article 30 de la Convention, distinguons donc deux grades de liberté laissés à chaque organisation sportive locale. Libre à chaque club ordinaire d'une part de s'engager ou pas dans ce choix de devenir un « contenant commun » en accueillant aussi un public « handicapé ». Et libre à chacun d'autre part de choisir si offrir en son sein des modalités de pratique « spécifiques » et/ou « inclusives ». Encore faut-il que ces dernières existent...

<sup>99</sup> Génolini, Jean-Paul & Bernard, Robert (1997), « Insertion des handicapés dans les clubs et les a.s. », *Revue EPS* N°264, Mars-Avril 1997

---

### 3.3. ÉVOLUTION ACTUELLE DES FORMES DE PRATIQUE : VERS UN DROIT DE PARTAGE ET DE CHOIX

---

#### 3.3.1. ACCUEIL DES PERSONNES 'HANDICAPÉES' AU SEIN DE PRATIQUES SPORTIVES COMMUNES : VERS UNE CONCEPTION UNIVERSELLE DES "CONTENUS SPORTIFS" ? (1989-...)

---

En continuant de nous pencher plus particulièrement sur les organisations sportives ordinaires qui s'engagent effectivement dans ce choix d'accueil des pratiquants en situation de handicap, il nous faut bien remarquer que la distinction évoquée plus haut entre l'« intégration *à travers* le sport » et l'« intégration *dans* le sport » reste encore d'actualité. Car, si l'article 30 de la Convention n'interroge pas les modalités de pratique effective des activités dites « ordinaires » dont il fait la promotion, mais se contente d'interpréter l'objectif général d'intégration à travers une exigence d'accessibilisation organisationnelle locale, il convient pourtant d'approfondir le sens à donner à cette distinction conceptuelle, qui détermine de grandes différences du point de vue de l'expérience vécue concrètement par les personnes.

En effet, dans le cas de « l'intégration *à travers* le sport », la référence à l'intégration renvoie finalement à deux significations principales. Soit il s'agit d'une potentialité future, c'est-à-dire que l'intégration renvoie aux retombées espérées – différées dans le temps – en termes de capacités relationnelles que la pratique sportive est susceptible d'améliorer ; ce qui n'est qu'une hypothèse et qui sacrifie l'intégration vécue dans le temps présent. Soit il s'agit de considérer que la « participation sociale » d'une communauté particulière au sein de la sphère sportive, qui est une des sphères d'activités importantes de la vie sociale, est en soi un double signe d'intégration : d'une part de l'individu dans sa communauté, et d'autre part de la communauté dans l'ensemble social ; ce qui signifie toutefois que l'individu ne peut vivre son intégration dans l'ensemble social que par l'intermédiaire de sa communauté d'appartenance. Autrement dit, on peut parler d'« intégration *à travers* le sport » même si la pratique se réalise de façon séparée selon des modalités « spécialisées », que ce soit dans une organisation ordinaire ou spécialisée, c'est-à-dire seulement entre pratiquants qui ont une déficience. L'objectif d'intégration est donc une intégration que l'on peut qualifier d'*indirecte* ou de *différée*.<sup>100</sup>

Tandis que dans le cas de « l'intégration *dans* le sport » que l'on souhaite ici approfondir, la référence à l'intégration renvoie à l'expérience relationnelle directe – vécue en temps réel – que la pratique sportive permet. Autrement dit, dans la mesure où cette pratique sportive se réalise de manière commune et partagée, c'est-à-dire entre personnes qui ont et qui n'ont pas une déficience, l'objectif d'intégration est une intégration que l'on peut qualifier de *directe* ou de *vécue*. Or, ne s'agit-il

---

<sup>100</sup> Deleuze, Odile & Bui-Xuân, Gilles (1998), « Le paradoxe du torball : contribution à l'étude de l'intégration des déficients visuels », *Corps et culture* [En ligne], Numéro 3 | 1998, mis en ligne le 04 mai 2007. Url : <http://corpsetculture.revues.org/784>

pas précisément de cette fameuse transition du concept d'intégration au concept d'inclusion ? Aujourd'hui, nous parlerions en effet plutôt d'« inclusion dans le sport », ou éventuellement de « sport inclusif » comme nous le proposons en particulier à propos du Baskin. Il s'agit donc de questionner le caractère 'ordinaire' des activités sportives à partir de leur « logique interne » (P.Parlebas, 1997), en acceptant de revisiter celle-ci dans une optique inclusive.



*Illustration 18: Design inclusif du sport*

La question qui se pose est donc celle-ci. Dans quelle mesure cette progressive sensibilisation à l'inclusion qui se diffuse dans la société dans ce début de XXI<sup>e</sup> siècle pénètre-t-elle aussi la sphère sportive, en développant des modalités de pratique « inclusives » ? Or, depuis une vingtaine d'années environ, il semble bien que l'on puisse détecter l'influence de cette dynamique culturelle au travers d'une progressive, bien qu'encore assez discrète, effervescence d'initiatives sportives locales, un peu dispersées géographiquement et souvent à titre expérimental. Plusieurs initiatives, dont le Baskin bien sûr, sont effectivement en train d'émerger en tentant d'inventer de nouvelles modalités de pratique, qui se nomment « intégrées », « pour tous », « mixtes », « partagées », « inclusives » selon les auteurs et les contextes. On devine aussi un champ d'exploration privilégié qui s'ouvre en éducation physique et sportive, de façon d'ailleurs assez logique dans la mesure où l'institution scolaire est de plus en plus sensible à l'approche inclusive<sup>101</sup>.

Cette évolution culturelle est d'ailleurs observée par certains auteurs comme Frédéric Reichhart qui identifie, à partir de l'histoire des Activités Physiques Adaptées (APA), l'émergence du « paradigme de la mixité » venant bousculer la domination du double paradigme complémentaire de « la déficience » et de « l'intégrité » (F.Reichhart, 2007). Sans présenter ici plus précisément ce panorama d'initiatives novatrices sur lequel nous reviendrons, limitons-nous à mentionner l'une des toutes premières initiatives allant dans ce sens, puisqu'elle justifie le choix arbitraire de 1989 comme début symbolique de cette exploration de pratiques partagées<sup>102</sup>. Il s'agit du programme de «Sports Unifiés» développé par Special Olympics, dont les premiers pas remonteraient à cette date.

<sup>101</sup> Remarquons que cette exploration pédagogique qui consiste à inventer des pratiques physiques et sportives adressées à une hétérogénéité d'élèves suppose des compétences professionnelles qui sont souvent extrêmement bien développées dans le contexte des écoles spécialisées. Autrement dit, l'enseignant d'éducation physique spécialisée ou le spécialiste en activités physiques adaptées sont donc paradoxalement des figures professionnelles qui représentent potentiellement une ressource tout à fait exceptionnelle pour développer des pratiques inclusives, ce que certains pays semblent avoir bien compris, surtout s'ils ont encore une lourde tradition dans le secteur spécialisé, tandis que d'autres semblent moins prédisposés à le reconnaître.

<sup>102</sup> En réalité, l'histoire démontre que des expériences ponctuelles de pratiques « intégrées » existent depuis longtemps : Ruffié, Sébastien & Ferez, Sylvain (2013) (dir), *Corps, Sport, Handicap – Tome 1. L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954-2008)*. Paris, Editions Téraèdre – Collection « Passage aux Actes », p.61

### 3.3.2. DE MULTIPLES « CONTENUS » DANS DE MULTIPLES « CONTENANTS »

Bien sûr, dans la sphère du temps *libre*, où le droit de choisir sa pratique selon le principe de l'auto-détermination est plus essentiel encore que dans la sphère de l'éducation *obligatoire*, il ne s'agit pas d'imposer des pratiques sportives « exclusivement inclusives » – on voit bien là le paradoxe – en réduisant le panorama de l'offre sportive à l'unique modalité de pratique « mixte ».

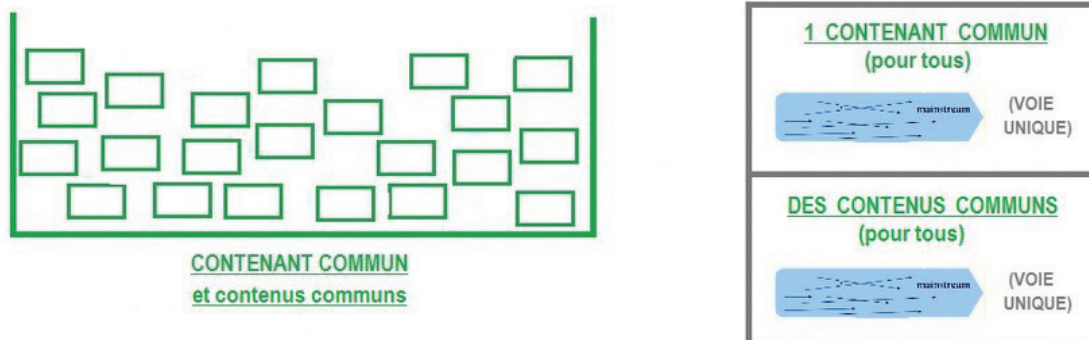


Illustration 19: Contenant sportif commun et contenus sportifs communs

D'ailleurs, si cette perspective a priori ne paraît pas forcément souhaitable d'un point de vue normatif, de par l'appauvrissement des formes de pratique qu'elle semble supposer, elle ne correspond pas de toutes façons à la réalité d'un point de vue positif. Par contre, de façon plus réaliste, nous devinons dans quelques réalités locales l'esquisse d'une situation de ce type :

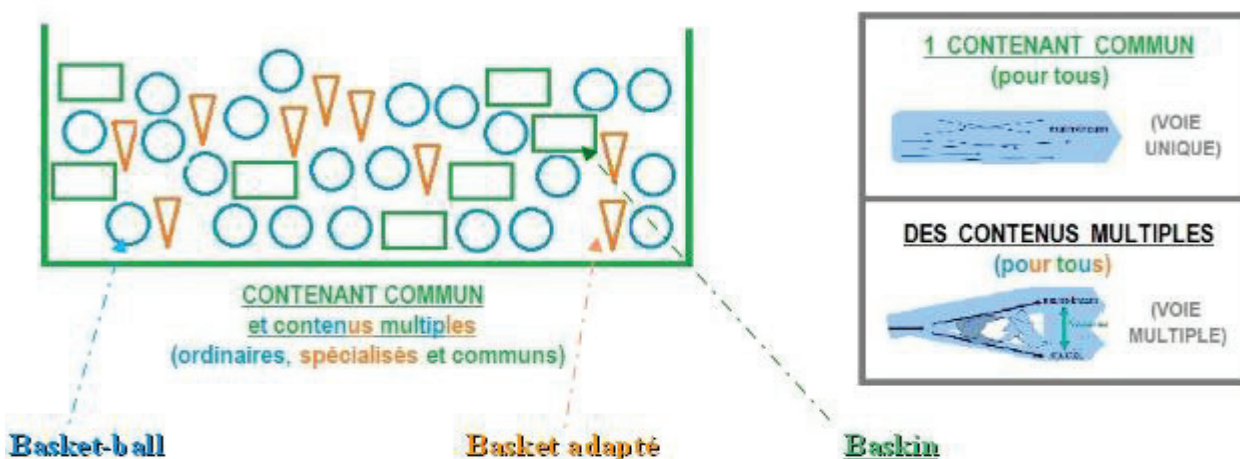


Illustration 20: Contenant sportif commun et contenus sportifs multiples

En réalité, sans oublier ici non plus que le panorama global des associations sportives existantes renvoie en fait à une approche « à voie multiple » présentant à la fois des organisations

« spécifiques »<sup>103</sup> et « communes », nous pourrions sans doute résumer la tendance générale actuelle dans le champ sportif à ce dernier graphique :

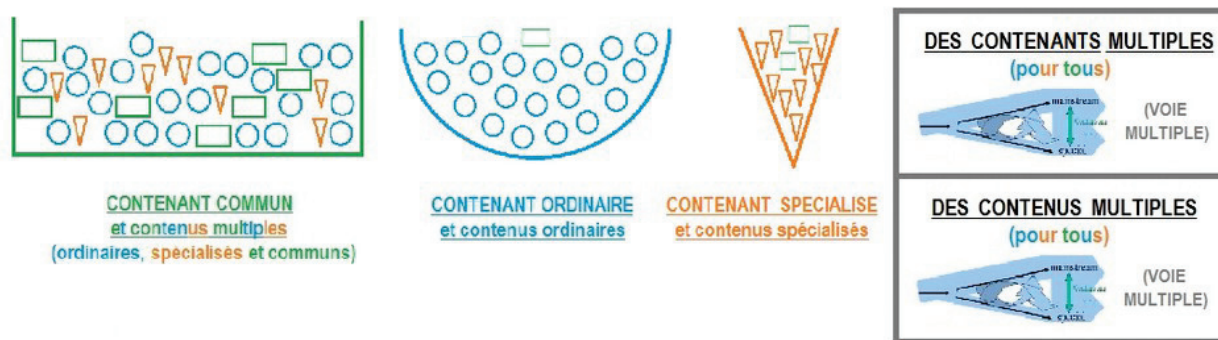


Illustration 21: Contenants sportifs multiples et contenus sportifs multiples

### 3.3.3. VERS L'HYPOTHÈSE DES « ALL'LYMPIC GAMES » ?

Nous pourrions conclure par un jeu de mot, afin de résumer cette tentative de décliner l'offre sportive sous l'angle « inclusif », en nous centrant non plus cette fois sur les organisations ou sur les pratiques – spécifiques ou inclusives – mais sur les événements sportifs, qui peuvent eux-mêmes spécifiques ou inclusifs. L'intérêt de ce centrer sur les événements sportifs, au-delà de l'efficacité communicative du jeu de mot, est qu'ils supposent à la fois l'implication d'organisations et la mise en jeu de pratiques, laissant la porte ouverte à la variété des unes comme des autres.

Allons-nous vers des « Jeux du troisième type », comme le formule Eric Dugas<sup>104</sup>, c'est-à-dire vers des « All'lympic Games » ?

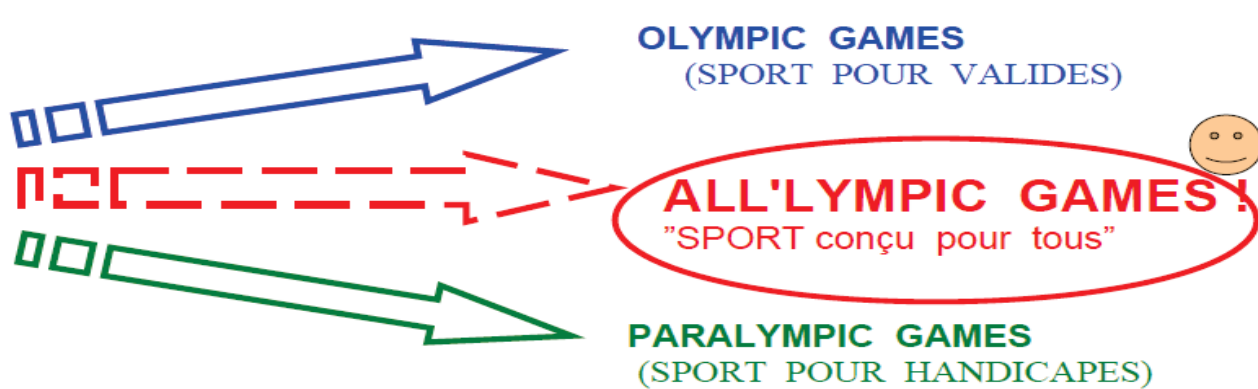


Illustration 22: Jeux du troisième type: vers des « All'lympic Games » ?

103 Même les associations sportives qui restent à dominante « spécifique » d'un point de vue organisationnel, c'est-à-dire qui n'offrent pas d'activités adressées spécifiquement à « l'autre » public mais bien au « sien », peuvent développer ponctuellement des pratiques en mixité pour le bénéfice de « son » public traditionnel.

104 <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/619602-jeux-paralympiques-le-sport-favorise-t-il-reellement-l-integration-des-handicapes.html>



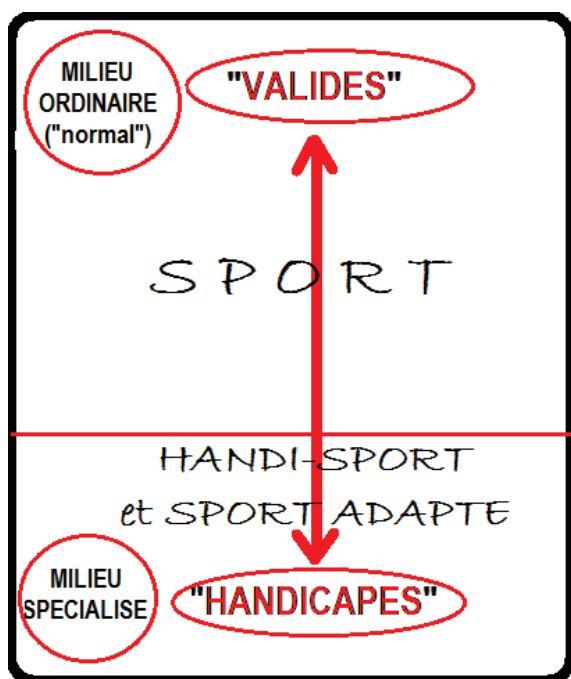
## CHAPITRE / 4

# PANORAMA GENERAL DES PRATIQUES

Après avoir contextualisé de manière assez large l'émergence du Baskin dans une perspective diachronique, nous essaierons à présent de le replacer au sein du panorama des pratiques physiques et sportives existantes aujourd'hui, en nous orientant progressivement vers une perspective plus synchronique. Nous proposerons d'abord de situer les formes de pratiques adressées aux personnes « handicapées » au sein d'une offre plus globale d'activités physiques offertes à la population dans son ensemble dans la vaste sphère du temps libre. Puis nous nous familiariserons avec un outil de description de ces différentes formes d'activités, appelé « inclusion spectrum ». Enfin, nous recentrerons davantage encore notre attention sur les formes de pratique que l'on peut appeler « mixtes », « partagées », « intégrées », « pour tous » ou « inclusives » au sein desquelles le Baskin peut être placé.

### 4.1. STRUCTURATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE

Nous avons eu l'occasion de voir que l'évolution culturelle a déterminé un changement d'axe structurant concernant le panorama des pratiques. On a vu en effet que le critère dominant était



jusqu'aux années 90 le type de pratiquants, « valides » d'un côté et « handicapés » de l'autre. Ce critère distinguant deux typologies de pratiques correspondait en fait assez fidèlement à la distinction entre les activités proposées en milieu « ordinaire » (ou *contenant ordinaire*) d'un côté, exclusivement réservé aux pratiquants « valides », et les activités proposées en milieu « spécialisé » (ou *contenant spécialisé*) de l'autre, exclusivement réservé aux pratiquants « handicapés ». On avait donc deux catégories de pratique séparées : le « sport » d'un côté, et le « handisport » ou « sport adapté » de l'autre côté.

Illustration 23: Sport et Handisport



Et pour dresser un panorama plus complet sur les différentes formes de pratique, il serait juste d'ajouter aussi les activités physiques moins codifiées que les activités « sportives », en retrouvant toutefois le même axe structurant qui sépare la pratique des personnes « valides » et celle des personnes « handicapées ». On avait donc également deux autres catégories de pratique séparées : les pratiques physiques plus informelles que l'on pourrait regrouper sous le nom générique de « jeux » d'un côté, et les pratiques que l'on pourrait regrouper sous le nom tout aussi générique de « activités physiques adaptées » (APA) de l'autre côté.

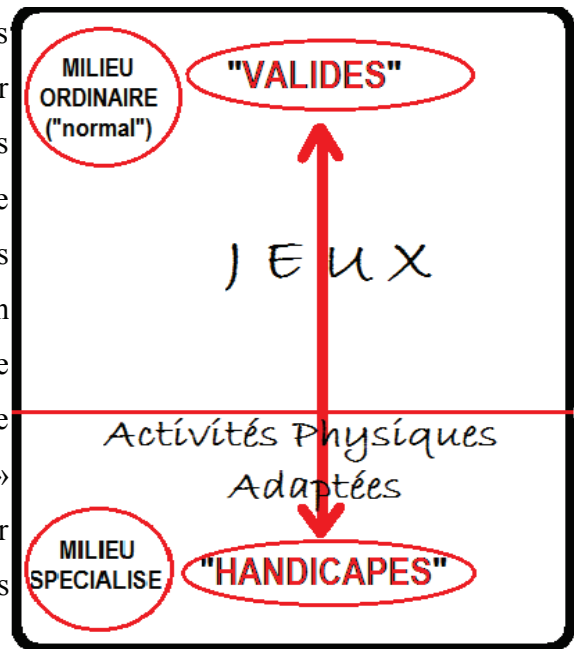


Illustration 24: Jeux et APA

Ouvrons ici une brève parenthèse pour expliciter la conception un peu particulière des APA à laquelle nous nous référons, surtout dans la mesure où elle s'éloigne un peu de la conception académique des APA dans la communauté internationale<sup>105</sup>, dont la définition très éclectique inclut aussi bien une composante compétitive, une composante thérapeutique, une composante éducative et une composante récréative<sup>106</sup>. Dans notre modélisation du panorama des pratiques offertes dans la sphère du temps libre, c'est la composante récréative – et non thérapeutique ou éducative – qui retiendra surtout notre attention, en préférant ici considérer plus en marge du noyau identitaire des APA la dimension sportive, associée à la composante compétitive. En effet, parmi l'ensemble des activités physiques conçues pour les personnes « handicapées », nous faisons le choix de privilégier, sous le nom d'APA, la prise en compte de toutes les activités qui n'apparaissent justement pas dans le graphique précédent. On se réfère alors aux multiples activités dont l'adaptation permet la participation de nombreuses personnes handicapées qui ne peuvent justement pas facilement accéder à la pratique sportive. Nous considérons en fait les APA comme un secteur dont la culture s'oppose précisément à cette dimension normative de la pratique sportive qui, face à certaines personnes handicapées ne respectant pas les critères d'aptitudes physiques suffisants, reste largement façonnée par le paradigme de l'exclusion. Cette perspective peut alors nous rappeler de façon un peu détournée le schéma de la pyramide sportive en fonction du niveau de performance physique des personnes.



Illustration 25: Pyramide sportive

<sup>105</sup>Voici une définition reflétant la conception des APA des années 90, formulée par une figure importante de la Fédération Internationale des APA (IFAPA) : « Apa est un terme générique utilisé dans le monde entier pour identifier un domaine interdisciplinaire de connaissances, qui comprend les activités d'éducation physique, de loisirs, de danse, de sport, de fitness et de réadaptation pour les personnes ayant des incapacités, à tout âge et tout au long du cycle de la vie. » (Karen De Pauw, 2000).

<sup>106</sup>Kudláček, M., Morgulec-Adamowicz, N., & Verellen, J. (2010). *European Standards in Adapted Physical Activities*. Olomouc: Palacky University.

Remarquons toutefois que cette composante récréative ne caractérise ces pratiques que de façon dominante, ce qui signifie d'une part que la compétition n'est pas forcément absente bien sûr, et d'autre part que les activités offertes en contexte spécialisé peuvent se connoter en même temps d'une certaine dimension thérapeutique ou éducative, comme cela arrive presque systématiquement jusque dans les années 90, prolongeant en cela une dynamique que même l'histoire du handisport a connu en mettant plusieurs décennies à se libérer de cette culture médicale dominante ; comme si la pratique physique des personnes handicapées ne pouvait que se justifier par quelque finalité extérieure, sans que leur soit reconnu plus simplement le droit à prendre du plaisir au travers de l'activité physique. Remarquons par ailleurs que le rapprochement entre « jeux » et « APA » est loin de signifier à nos yeux la réduction des APA à un domaine purement ludique qui ne nécessiterait que des compétences d'animation, sans d'ailleurs dénigrer la valeur de ces dernières.

Enfin, fermons cette parenthèse sur une dernière remarque. Le secteur des APA auquel nous nous référons dans notre représentation graphique renvoie à un champ social de pratiques assez large, présent dans n'importe quel pays indépendamment du niveau de reconnaissance dont bénéficie la figure du spécialiste en APA et donc sans que les pratiques de ce champ social appartiennent nécessairement à un champ professionnel structuré et autonome. En effet, dans certains pays comme l'Italie, ce champ professionnel n'existe pratiquement pas, ce qui n'empêchait pas le milieu spécialisé d'offrir des formes d'activité physique adaptée.

Résumons donc par cette figure la manière dont se structurait dans la plupart des pays l'offre des pratiques physiques dans la sphère du temps libre, de façon dominante jusque dans les années 90, tout en influençant encore largement le panorama actuel :

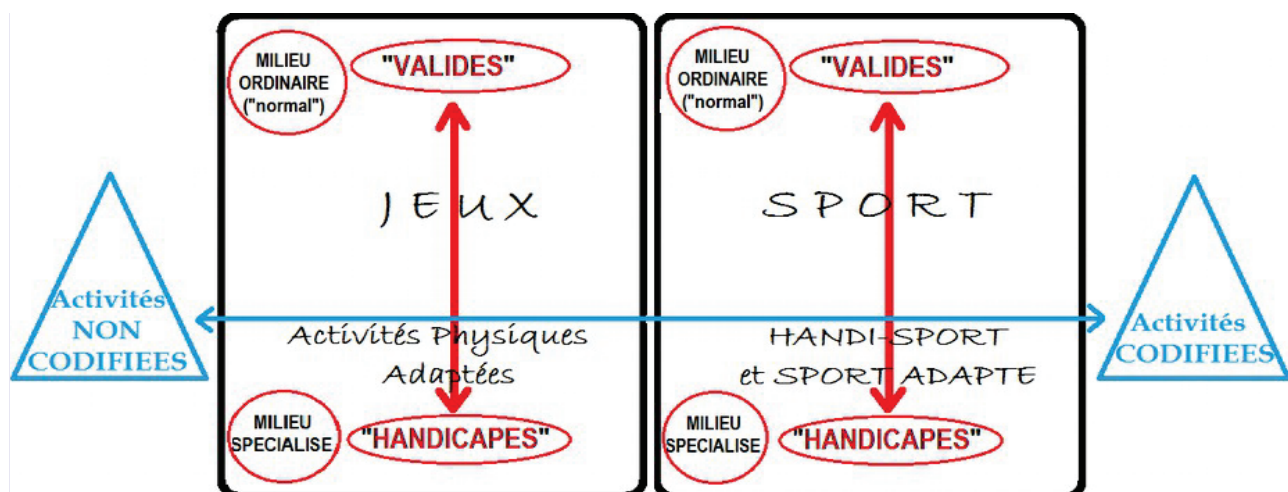


Illustration 26: Activités plus ou moins codifiées dans un milieu plus ou moins spécialisé

Mais aujourd'hui, comme on l'a vu, l'axe structurant qui oppose « valides » et « handicapés » tend à être progressivement perçu comme dépassé, car il existe une certaine tendance à l'intégration au sens large. Toutefois, s'il est vrai qu'une partie du milieu sportif ordinaire tente aujourd'hui une

ouverture aux personnes en situation de handicap, en se convertissant ainsi en « contenants communs » d'activités, cet incontestable pas en avant vers une culture sportive plus inclusive ne débouche pas encore de façon dominante ou systématique sur l'expérimentation effective de nouvelles modalités de pratique « partagées ». Quant au milieu spécialisé, s'il est possible d'observer de façon symétrique une dynamique semblable expérimentant des initiatives « mixtes », en accueillant des personnes qui n'ont pas de déficience, il ne s'agit pas d'une situation dominante, puisque prédomine largement là aussi les modalités de pratique « séparées ». En tout cas, cette situation plus ou moins symétrique nous permet d'admettre que l'offre sportive reste encore amplement structurée par l'axe opposant le « milieu ordinaire » et le « milieu spécialisé ». Mais on voit aussi apparaître dans le panorama des activités physiques et sportives une nouvelle tension structurante, se croisant avec la première. Ainsi, à l'axe distinguant les milieux de pratique – *contenants* ordinaires et spécialisés – s'ajoute ce nouvel axe distinguant les modalités de pratique, séparées ou partagées – *contenus* spécifiques ou communs<sup>107</sup>.

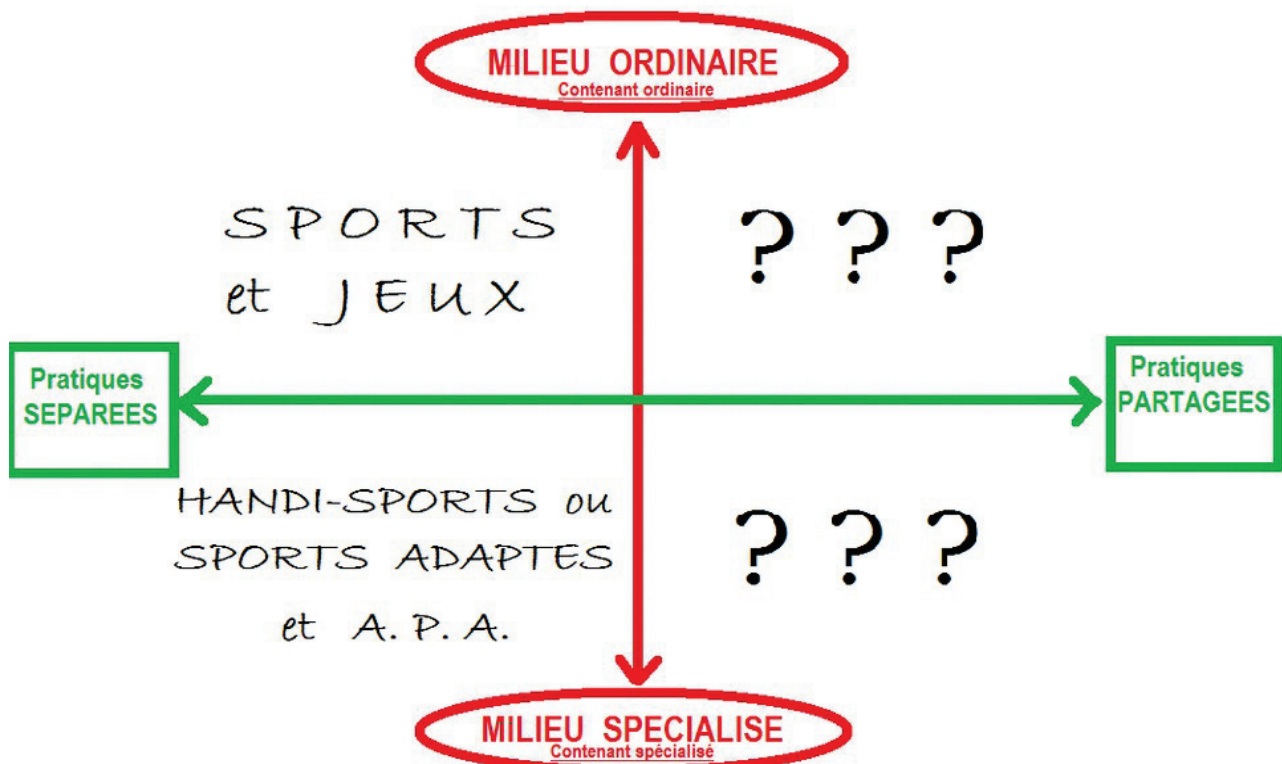


Illustration 27: Des pratiques séparées aux pratiques partagées ?

<sup>107</sup> Notons que seuls les milieux ordinaires qui proposent en leur sein des modalités de pratique partagées pourront être rangés dans la catégorie organisationnelle des milieux inclusifs, que l'on appelait plus haut « contenants communs ».

## 4.2. LE MODÈLE DE « L'INCLUSION SPECTRUM »

On retrouve bien par ailleurs dans ce panorama général la tendance actuelle à la diversification des formes d'activité et des options de pratique selon l'approche culturelle « à voie multiple » que l'on introduisait plus haut. Or, dans la littérature proche du domaine des Activités Physiques Adaptées, il existe précisément un modèle descriptif distinguant différentes modalités de pratique qui reflète parfaitement cette approche « à voie multiple ». Il s'agit du modèle appelé « inclusion spectrum » – « spectre inclusif » en français – qui a été développé par les Anglais David Tillotson & Ken Black (1998), Pam Stevenson & Ken Black (1999, 2006), Pam Stevenson (2009), Ken Black (2011), Doug Williamson & Ken Black (2011)<sup>108</sup>. Ces auteurs distinguent cinq typologies d'activité qui visent à accueillir les jeunes en situation de handicap dans la pratique sportive.

### 4.2.1. ORIGINE DU MODÈLE

Ce modèle est en réalité une évolution conceptuelle du modèle plus normatif appelé « continuum d'intégration » ou « integration continuum », précédemment proposé par Joseph Winnick en 1987<sup>109</sup>, lequel s'inspirait lui-même du modèle connu sous le nom de « cascade des services », appliqué au champ scolaire pour les élèves handicapés, qui avait été élaboré par Reynolds en 1962, puis revisité par Deno en 1970 et enfin partiellement décliné aux services d'éducation physique sous l'initiative de Fait & Dunn en 1984 et de Sherrill en 1986.

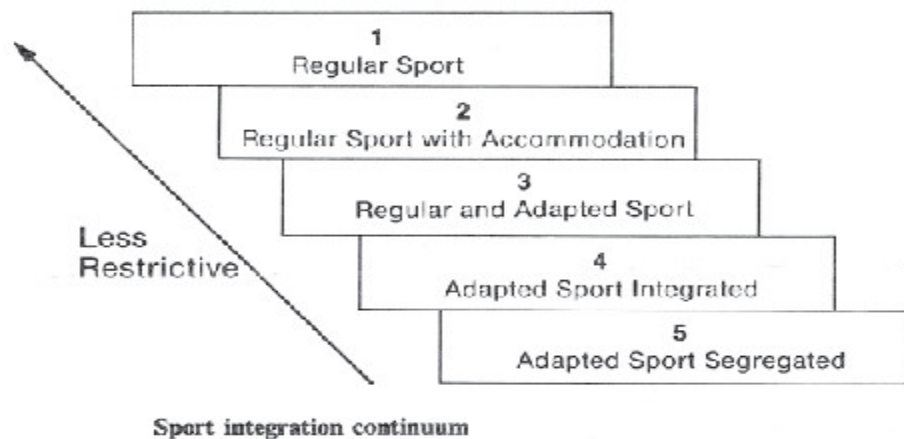


Illustration 28: Modèle de la cascade des services

<sup>108</sup> Stevenson, Pam & Black, Ken (1999), *Including Disabled Pupils in Physical Education: Secondary Module*, EditoreEnglish Federation of Disability Sport

Black, K. (2011), « Coaching disabled children », in Stafford, I. (dir) *Coaching Children in Sport*. London: Routledge

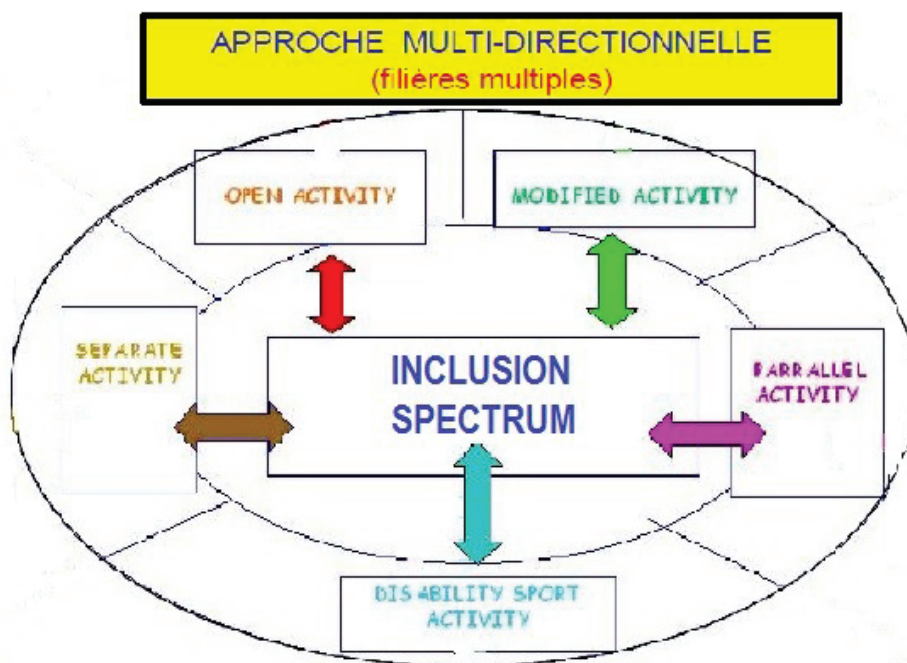
Black, K. and Williamson, D. (2011), « Designing inclusive physical activities and games », in Cereijo-Roibas, A., Stamatakis, E. & Black, K. (dir), *Design for sport*. Farnham, UK: Gower

Stevenson, P. (2009), « The pedagogy of inclusive youth sport: working towards real solutions », in Fitzgerald, H. (dir), *Disability and youth sport*. London: Routledge

<sup>109</sup> Winnick, J. (1987), « An integration continuum for sport participation », in *Adapted Physical Activity Quarterly*, Volume 4, Issue 3, July, pp.157-161

Rappelons en effet que le modèle de Reynolds et Deno décrivait déjà un continuum qui allait des services de scolarisation en milieu plus restrictif – à l'hôpital ou dans les instituts spécialisés à temps plein – jusqu'aux services de scolarisation en milieu moins restrictif – dans les écoles ordinaires à temps plein. Mais la nouveauté décisive en ce qui concerne ici notre préoccupation est précisément celle esquissee par Joseph Winnick et approfondie par Ken Black et ses collaborateurs en choisissant de décrire la nature des activités offertes à l'intérieur de ces différents services. C'est donc ainsi qu'émerge le modèle de l'« inclusion spectrum » que nous présentons ici brièvement.

#### 4.2.2. DESCRIPTION DES CINQ MODALITÉS DE PRATIQUE



*Illustration 29: Le modèle de l'Inclusion spectrum*

Ce modèle se base fondamentalement sur la constatation du fait qu'il existe différentes façons de concevoir l'architecture pédagogique de l'activité physique et sportive afin de la rendre accessible aux personnes en situation de handicap, au sein de contextes plus ou moins inclusifs. En effet, cinq modalités sont identifiées dans ce modèle pour concevoir une activité sportive accessible, chacune déterminant un certain type de relations entre les pratiquants. Bien que nous ne devrions pas présenter ces modalités dans l'ordre prévu initialement par le modèle de l'« integration continuum », dans la mesure où il peut évoquer une hiérarchisation normative et moralisante trop absolutiste des différents types d'activités et des différents contextes réels dans lesquels les personnes sont amenées à vivre, nous suivrons toutefois cette séquence pour des raisons de clarté d'exposition. Insistons cependant sur

l'importance de ne pas attribuer a priori une suprématie éthique à l'une des modalités par rapport à une autre, même si nous ne cachons pas au lecteur non plus notre intérêt personnel pour l'approfondissement de la compréhension de la dernière modalité qui suppose à nos yeux une certaine innovation subversive et qui explique d'ailleurs le choix spécifique de notre objet de recherche.

#### 4.2.2.1. « Activités séparées »

La première modalité, la plus distante en réalité d'un contexte inclusif de pratique, correspond aux « activités séparées » (« separate activity »), qui prévoient la pratique des personnes en situation de handicap selon des modes, des temps et/ou des lieux différents par rapport à la pratique des autres personnes dites « valides ». L'exemple le plus classique, et puissamment symbolique, pourrait être celui des Jeux Olympiques d'un côté et des Jeux Paralympiques de l'autre.



Basket-fauteuil



Sitting-volley



Bowling adapté (APA)



Jeu de balles adapté



Foot-fauteuil

#### 4.2.2.2. « Activités parallèles »

La deuxième modalité correspond aux « activités parallèles » (« parallel activity»), qui consistent à organiser en parallèle des groupes de niveaux pour proposer simultanément à chacun d'eux une version différente de la même activité. Un exemple pourrait être la stratégie que l'enseignant d'éducation physique utilise par exemple en badminton en divisant le gymnase en trois secteurs et en y répartissant ses élèves selon leur niveau de pratique. Un autre exemple pourrait être la natation, pratiquée au même moment et dans la même piscine, mais chacun restant dans sa propre ligne d'eau en fonction de son niveau, l'une étant d'ailleurs réservée au public handicapé.



Une partie du gymnase réservée

*(ou bien en éducation physique, division du gymnase en 5 terrains : les 'forts' d'un côté, les 'faibles' à l'opposé, et les 'moyens' au milieu)*



Une ligne d'eau réservée



Parcours moteurs différenciés



Trois pistes de bowling réservées



Voile adaptée (navigation individuelle)

#### 4.2.2.3. « Handisports intégrés »

La troisième modalité correspond aux « activités sportives spécifiques pour personnes handicapées » (« disability sport ») mais proposées en « intégration renversée » (« reverse integration »), c'est-à-dire en intégrant des personnes dites « valides » qui se mettent dans les mêmes conditions que les pratiquants qui ont une déficience. Il s'agit par exemple du basket-fauteuil, où tout le monde apprend à jouer dans un fauteuil roulant, ou bien du sitting-volley, où tous les pratiquants sont assis au sol et ne doivent pas décoller les fesses du terrain, ou encore du torball, où les personnes non voyantes jouent avec des personnes voyantes qui se bandent les yeux.



Sitting-volley en « intégration renversée »



Torball en « intégration renversée »



Basket-fauteuil en « intégration renversée »



Hockey-fauteuil en « intégration renversée »



Session d'éducation physique « tous en fauteuil »



#### 4.2.2.4. « Activités ouvertes »

La quatrième modalité correspond aux « activités ouvertes » (« open activity ») qui, sans nécessiter des modifications ou adaptations particulières, sollicitent les habilités possédées par tout le monde, chacun les exprimant à sa manière, de façon toujours singulière. La plupart des activités physiques plus informelles peuvent être classées dans cette catégorie, comme par exemple un certain nombre d'exercices de réchauffement, ou bien toutes les initiatives sportives ponctuelles qui accordent une importance particulière à la dimension de fête comme les courses populaires où peuvent participer des champions, des amateurs, des débutants, des enfants, des seniors, des personnes en fauteuil roulant, des personnes non voyantes... Mais l'exemple roi est peut-être l'expression corporelle dont la dimension artistique se prête à cette modalité ouverte de concevoir la participation de tous.



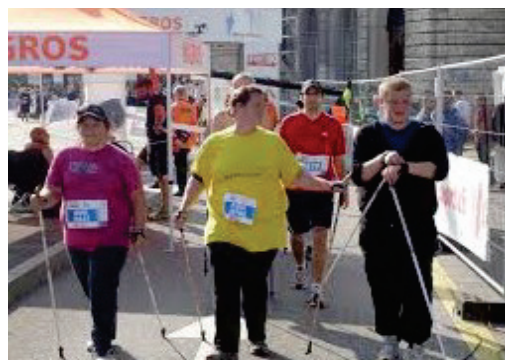
Jeux ouverts à tous (peu codifiés)



Voile en bateau collectif



Expression corporelle ouverte à tous



Initiatives populaires tous publics (courses, danses...)



+ « Bank Shot Basket-ball » ou Jardins d'enfants 'modifiés' selon la conception universelle<sup>110</sup>

<sup>110</sup> Entre le caractère « ouvert » et « modifié », c'est en fait du matériel modifié qui permet une « activité ouverte ».

#### 4.2.2.5. « Activités modifiées »

La cinquième modalité correspond aux « activités modifiées », qui prévoient un choix explicite d'ingénierie pédagogique orienté vers une pratique « partagée ». Il s'agit donc de concevoir l'architecture de l'activité de façon à la rendre explicitement inclusive en offrant à chacun un défi adapté à ses propres possibilités. Ce travail de conception, qui modifie une activité existante ou crée une activité nouvelle, repose sur l'adaptation de quatre variables principales : l'adaptation du matériel, de l'espace, des règles ou tâches requises, et de la communication<sup>111</sup>. C'est sur cette modalité particulière que nous allons nous concentrer dans ce travail. D'ailleurs, l'un des exemples qui nous semblent manifester le plus clairement cette démarche est bien sûr le Baskin. Mais il y en a d'autres, comme le Rafroball ou l'Inclusive Zone Basket-ball, ou encore de façon plus diffusée comme le programme des « Sports Unifiés » de Special Olympics sur lequel nous reviendrons plus particulièrement.<sup>112</sup>



Rafroball



Inclusive Zone Basketball

<sup>111</sup> Remarquons que les « activités séparées », toujours, et les « activités parallèles », parfois, nécessitent aussi au départ un processus d'ingénierie pédagogique qui repose sur le même système d'adaptation, provenant de la méthodologie des Activités Physiques Adaptées (APA). Les spécialistes en APA, travaillant dans des situations très variées, sont en effet habitués à proposer des activités physiques à une telle hétérogénéité de pratiquants, en termes de capacités motrices et mentales, que leur compétence se développe dans une large mesure autour de ces principes méthodologiques, qui font de l'ingénierie pédagogique un pilier de leur identité professionnelle. Si les Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) produisent des « ingénieurs pédagogiques des APS », la culture méthodologique issue de la filière des APA fournit sans aucun doute une contribution décisive.

<sup>112</sup> Bien que nous ne puissions ici nous y attarder, il serait nécessaire d'approfondir l'analyse de ces cinq modalités de pratique, dans la mesure où chaque modalité tend à reposer sur certaines conceptions du handicap, de l'activité physique et de la participation.



Hockey sur glace « en intégration »<sup>113</sup>



Quelques exemples de Sports Unifiés

113 La modification consiste à pratiquer en binômes, en attribuant le rôle de « pilotes » ou « conducteurs » aux joueurs « valides » tandis que les joueurs « handicapés » en fauteuil manient la crosse.

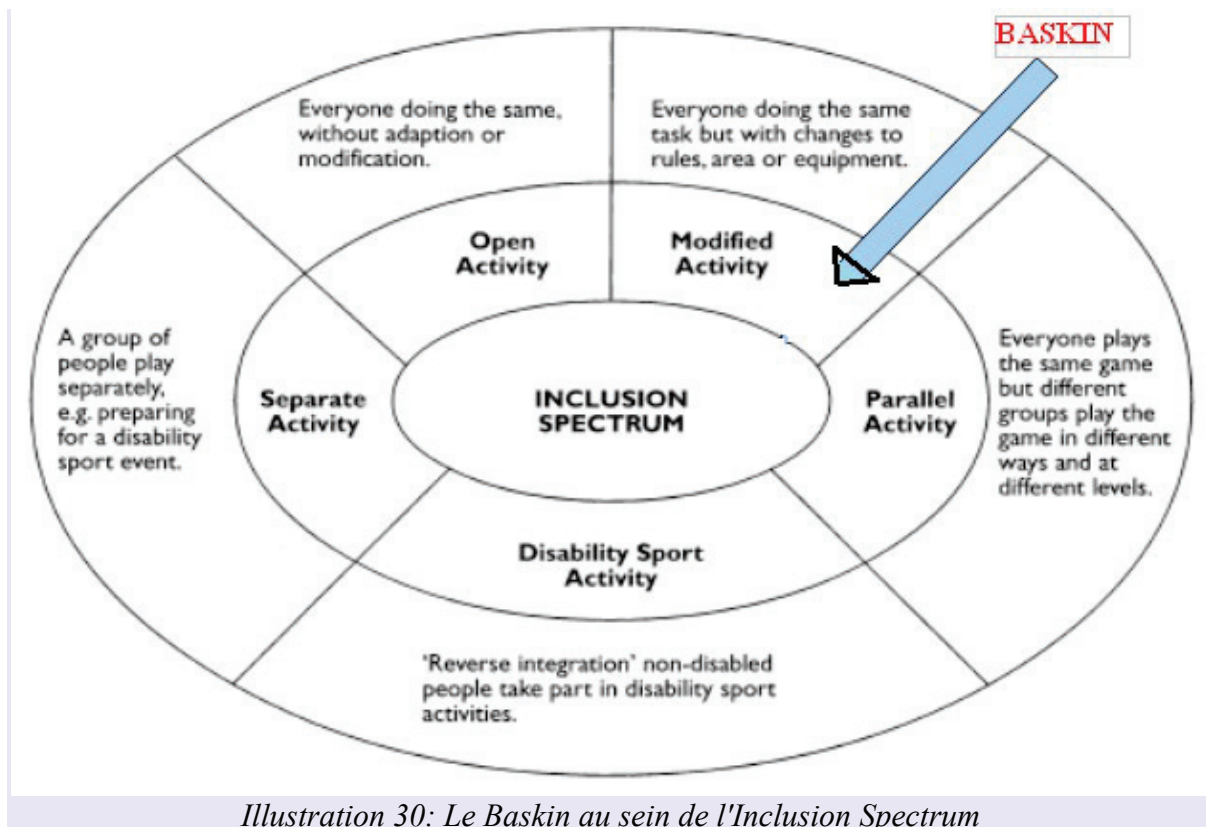


Illustration 30: Le Baskin au sein de l'Inclusion Spectrum

#### 4.2.3. L'APPROCHE « MULTIDIRECTIONNELLE » DE L'INCLUSION

Le choix du nom « inclusion spectrum » pourrait paraître à première vue peu adéquat car celui-ci décrit différentes modalités de pratique que beaucoup d'auteurs s'accorderaient à qualifier justement de « non inclusives ». Toutefois, on peut comprendre les présupposés culturels de ce choix dans le rapprochement que nous proposons entre ce modèle et l'approche culturelle « à voie multiple » de l'inclusion (Meijer et al, 2003). En effet, dans ce sens, la volonté de construire une culture sportive plus inclusive ne signifie pas simplement de dépasser l'approche « à double voie » en éradiquant purement et simplement les activités sportives « spécifiques » – pratiquées séparément – grâce à l'affirmation exclusive et totale de l'approche « à voie unique ». Il s'agit plutôt d'élargir le panorama, en multipliant les options de participation sportive à disposition des pratiquants, avec ou sans déficience, en développant une approche explicitement « à voie multiple ». Ceci dit, rappelons bien sûr que cette approche multidirectionnelle implique d'offrir nécessairement l'option « inclusive » (au sens strict), faute de quoi le principe éthique de la liberté de choix des pratiquants<sup>114</sup> sur laquelle elle repose sera tronquée, écrasant donc l'identité d'une réelle approche « à voie multiple ».

<sup>114</sup> Longato F. (2003), "La città tra benessere e diritti. La prospettiva delle capacità in Sen e Nussbaum e la vita buona", in Tatasciore C. (dir), *I filosofi e la città*, Napoli, La città del sole

Voilà en tout cas la nouvelle synthèse graphique que nous pourrions proposer, permettant de mieux en mieux de situer l'identité du Baskin au sein de l'ensemble de l'offre sportive :

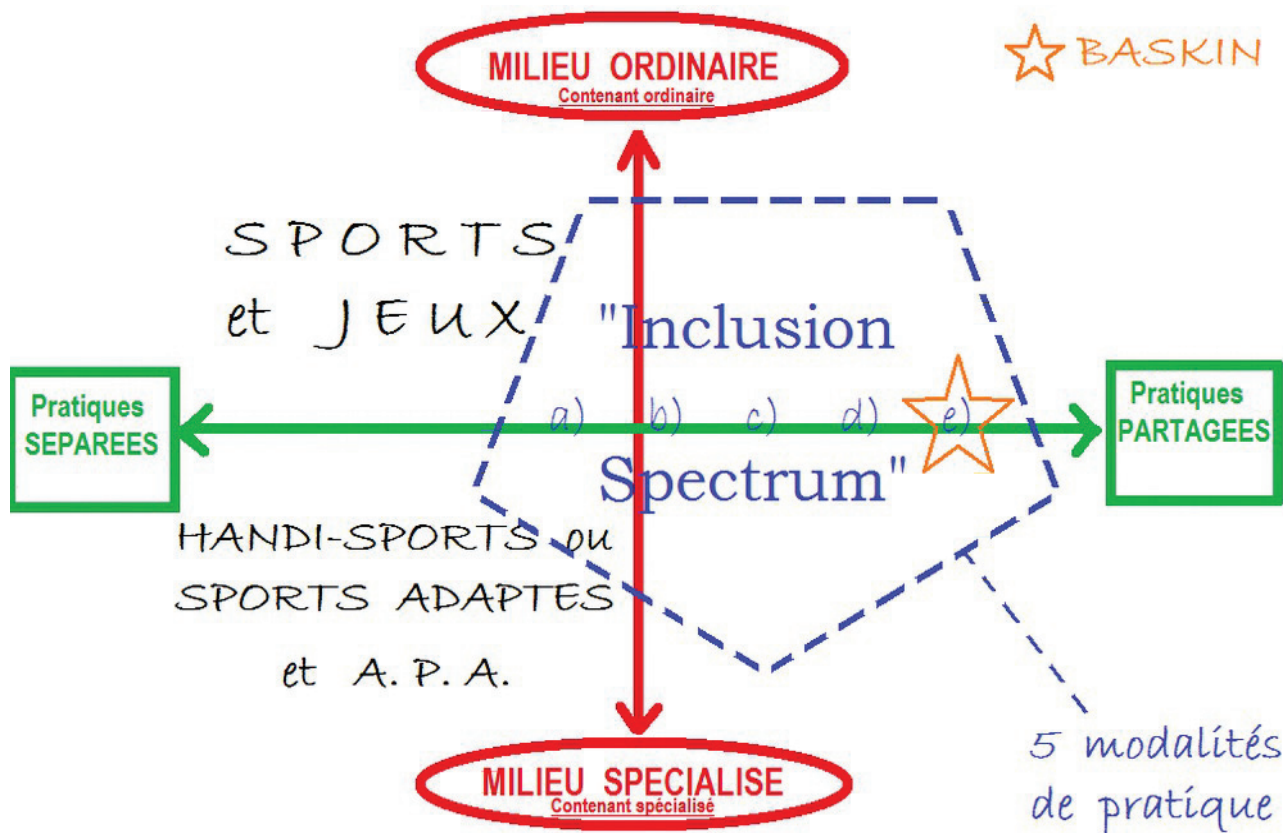


Illustration 31: L'Inclusion Spectrum dans l'offre sportive

Mais, avant d'offrir au lecteur une présentation plus concrète et plus précise du Baskin, il manque encore un dernier élément à présenter à propos de la structuration du panorama des activités existantes. Cette dernière dimension nous permettra non seulement de mieux positionner encore l'identité du Baskin au sein de l'ensemble des pratiques à disposition, et ainsi de conclure cette partie dédiée à la contextualisation, mais elle nous permettra aussi d'introduire de façon anticipée une partie de la problématique de cette recherche.



## CHAPITRE / 5

# PANORAMA SPECIFIQUE DES « PRATIQUES PARTAGEES »

Nous nous en sommes progressivement rapprochés, par des vagues successives de contextualisation, allant d'une perspective diachronique à une perspective synchronique, et d'un panorama général à un panorama se particularisant petit à petit. Il convient en effet de poser à présent un regard plus précis sur la réalité existante des pratiques « partagées », « mixtes », « intégrées », plus ou moins « inclusives » ou « pour tous » qui sont « effectivement » offertes sur le marché. Tentons donc de mieux comprendre si ces activités plus ou moins inclusives – conçues *vraiment* pour tous – sont « pleinement » disponibles ou non<sup>115</sup>, c'est-à-dire dans quelle mesure il existe des activités qui témoignent d'un processus d'ingénierie pédagogique basé sur les principes de la « conception universelle ». Car il faut reconnaître évidemment que, dans le panorama international, le Baskin n'est pas actuellement la seule expérimentation qui s'insère dans cette dynamique d'exploration de nouvelles modalités de « pratiques partagées », ouvrant la voie à cette forme d'« inclusion dans le sport ». Il faut en effet restituer ici de manière plus claire l'existence d'un certain ferment à l'œuvre, à l'intérieur duquel l'initiative du Baskin prend son sens.

---

### 5.1. "COMPTER POUR LES AUTRES" DANS LES PRATIQUES PARTAGEES

---

En réalité, l'outil descriptif de « l'inclusion spectrum » précédemment introduit nous permet de considérer que les *pratiques partagées* peuvent renvoyer de façon assez large à trois types d'activités principaux : les « activités ouvertes », les « sports spécialisés pratiqués en intégration renversée » et les « activités modifiées ». En effet, il n'y a guère d'ambiguïté sur le fait que les « activités séparées » représentent la modalité la plus éloignée en principe de l'idée de partage direct d'expérience sportive. Quant aux « activités parallèles », elles prévoient certes une pratique simultanée – dans un même temps – mais l'idée qu'elles se réalisent dans un même espace est ambiguë dans la mesure où on l'associerait davantage à l'idée d'accueil de plusieurs groupes dans un espace commun en tant que « contenant commun ». Il semblerait donc que cette modalité favorise une pratique « à côté » plutôt qu'une pratique « avec ». En tous les cas, la distinction de Söder paraît éclairante : si les « activités

---

<sup>115</sup> Remarquons que les adverbes « pleinement » et « effectivement » ou leurs adjectifs correspondant parsèment très fréquemment tout le texte de la Convention ONU de 2006 (respectivement 31 fois pour le premier et 18 fois pour le second), ce qui suggère en creux toute la distance qui sépare encore aujourd'hui les discours des pratiques réelles.



parallèles » permettent sans aucun doute une « intégration physique » au sens d'« être parmi les autres », si elles permettent déjà plus difficilement une « intégration fonctionnelle » au sens de « faire avec les autres », elles ne permettent pas a priori une « intégration sociale » au sens de « compter pour les autres ». <sup>116</sup>

Qu'en est-il des « activités ouvertes » ? En réalité, en retenant de nouveau la distinction de Söder comme filtre d'analyse, une partie des « activités ouvertes » renverrait plus difficilement à l'idée de *pratiques partagées* ou d'*inclusion dans le sport* telle que nous l'avons définie. En effet, l'exemple des courses populaires accueillant tout type de public nous permet bien d'imaginer que le partage se réduit surtout au moment du départ et dans le meilleur des cas au moment de l'arrivée des derniers... si les premiers sont restés. L'autre exemple des jeux plus informels est extrêmement intéressant car leur pratique débouche de façon idéale-typique sur trois tendances fondamentales sur lesquelles nous reviendrons et qui seront au centre de notre travail.

- La première tendance est illustrée par le jeu qui consiste à faire tenir une toile de parachute à un groupe en plaçant un ballon au-dessus et en demandant au groupe de faire rouler le ballon dans différentes directions ou de le faire sauter ; dans ce cas, la tendance renvoie à la dilution des capacités de l'individu dans le collectif, l'impact de la déficience passant donc inaperçu, toute participation étant ainsi « normalisée » ; notons par ailleurs que la quasi absence de compétition est susceptible de faciliter cette modalité de pratique.
- La deuxième tendance est illustrée par la plupart des jeux traditionnels qui, s'ils restent par définition « ouverts » à tous les pratiquants sans les sélectionner au départ (comme dans le cas des sports), débouchent pourtant souvent sur un processus de sélection en cours de pratique, résultant comme une « injustice » relative pour ceux qui ont des capacités plus limitées ; car la nature « ouverte » de ces jeux ne prévoit justement pas de différenciation particulière en fonction des capacités des uns et des autres.
- La troisième tendance peut être illustrée par les mêmes jeux traditionnels si l'on veut, dans la mesure où, pour éviter cette situation d'injustice relative, il est demandé aux pratiquants de s'efforcer de favoriser la participation de tous, quitte à « assister » en quelque sorte ceux qui sont moins « dotés » en capacités.

Enfin, l'exemple des activités physiques dont la composante principale est de nature artistique, telle l'expression corporelle, est peut-être le meilleur exemple de *pratique partagée* parmi les

---

<sup>116</sup> Comme dans tout modèle, c'est la multiplication des exemples empiriques qui met à l'épreuve la consistance et la cohérence interne de « l'inclusion spectrum ». Or, celle-ci se fissure quelque peu sous l'évocation de certains exemples qui rendent plus ambiguës les frontières des cinq catégories de ce modèle. Tel est notamment le cas d'un certain nombre d'équipements sportifs individuels qui, grâce à des adaptations technologiques spécialisées, permettent de « normaliser » les performances individuelles et favorisent ainsi une participation sportive « inclusive », et pas seulement « séparée » ou « parallèle ». On pense bien sûr aux prothèses en carbone en athlétisme, comme celles de l'ex-champion sud-africain Oscar Pistorius, ou bien aux coques de bateaux spécifiquement adaptées pour les personnes paraplégiques qui peuvent alors participer à une régata « ordinaire ».

« activités ouvertes », mais sa qualité n'est pas *intrinsèquement inclusive* dans la mesure où elle dépend totalement de l'attitude et des compétences de l'encadrant de l'activité ; l'expression corporelle pouvant être proposée aussi bien de façon extrêmement normative en constituant des groupes très homogènes ou bien de façon justement *ouverte* à tous en valorisant les capacités de chacun.

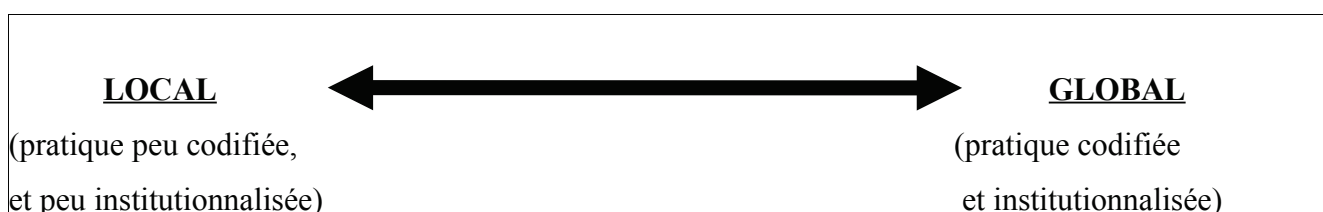
Nous définissons alors les pratiques partagées, mixtes et plus ou moins inclusives comme des activités qui concilient simultanément les trois *niveaux d'intégration* de Söder « être parmi les autres », « faire avec les autres » et « compter pour les autres », en retenant ce dernier niveau comme un critère distinctif décisif, puisque la participation de chacun, y compris d'une personne qui vit avec une déficience, doit pouvoir compter pour tous les autres. Nous préférons alors nous concentrer sur la présentation des deux autres modalités de pratique, à savoir sur les « handisports intégrés » – activités sportives spécialisées pratiquées selon le principe de *l'intégration renversée* – et sur les « activités modifiées » explicitement orientées vers la pratique partagée.

## 5.2. DE MULTIPLES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES DE PRATIQUES PARTAGÉES

### 5.2.1. DES "ACTIVITÉS MODIFIÉES" PEU CODIFIÉES ET LE RICHE PATRIMOINE DES APA

Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'il y a un chantier diffus qui a été ouvert dans la direction des *pratiques partagées*, plus particulièrement durant les deux dernières décennies, au travers d'une multiplication croissante d'initiatives qui cherchent bien à répondre, chacune à leur manière, à la même question : comment concevoir la pratique sportive – au sens large – de façon plus inclusive ? En fait, pour la plupart des initiatives, que nous classerions dans la catégorie des « activités modifiées », sans doute faudrait-il plutôt parler de multiples petits chantiers locaux, peu reliés entre eux. Or, s'il est probablement légitime de supposer que ces multiples micro-chantiers contribuent effectivement à alimenter, ensemble, la dynamique culturelle globale que l'on a tâché de décrire plus haut, ils le font selon des déclinaisons et des intensités variables et surtout de façon plus ou moins souterraine. Car, comme le remarquent certains auteurs, ces initiatives inclusives dans le champ sportif restent souvent confinées à une échelle géographique réduite, s'enracinant de manière plus ou moins stable dans les territoires locaux où elles ont été conçues (L. De Anna, 2009)<sup>117</sup>.

En référence à cette tendance à la « localisation » des « activités modifiées », nous retrouvons ici la distinction que nous introduisons plus haut, rappelant la traditionnelle différence entre « jeux » et « sport », soulignée par de nombreux auteurs (Jean-Marie Brohm, 1976; Roger Chartier et Georges Vigarello, 1982; Pierre Parlebas, 1986) et sur laquelle nous reviendrons. En fait, en suivant plus particulièrement la perspective de Pierre Parlebas<sup>118</sup>, on peut remarquer que, de la même manière que l'on observe une certaine variabilité des « jeux », dépourvus d'un encadrement institutionnel uniformisant, à travers la prolifération de leurs variantes locales, les nouvelles activités qui visent une pratique « mixte » ou « partagée » atteignent elles aussi difficilement un niveau de codification et d'institutionnalisation suffisant pour favoriser leur expansion sur des territoires variés. C'est pourquoi en Italie on parle dans ce cas d'*activités motrices intégrées* plutôt que de « *sport inclusif* ».



<sup>117</sup> De Anna, Lucia (dir) (2009), *Processi formativi e percorsi di integrazione nelle scienze motorie*, FrancoAngeli, p.124

<sup>118</sup> Parlebas, Pierre (2000), « *Du jeu traditionnel au sport : l'irrésistible mondialisation du jeu sportif* », in CEMEA, *Vers l'Education nouvelle*, n° 496, septembre 2000.

Or, dans le cadre d'un panorama sur ce type d'activités motrices intégrées, nous ne pouvons pas manquer de nous référer au riche patrimoine d'expériences accumulées dans le monde des Activités Physiques Adaptées (APA), presque toujours dans l'anonymat parce que se développant seulement à l'intérieur de chaque contexte local, selon une approche typiquement et ostensiblement « ad'hoc ». Contrairement à certaines appréciations un peu hâtives sur l'identité des APA, réduisant ces dernières de façon un peu caricaturale à un univers « spécialisé » et par là « ségréatif » aux yeux des apologistes de l'inclusion<sup>119</sup>, il nous semble que les APA abrite un monde complexe, étendu, varié et surtout dynamique qui mérite quelque approfondissement. Il est certes indéniable que la structuration des APA jusqu'aux années 90 a largement subi culturellement la structuration binaire de la société, en reproduisant dans le champ des activités physiques et sportives la séparation des services adressés aux personnes « handicapées » d'un côté et ceux adressés au reste de la population de l'autre côté. Ceci dit, il nous semble tout aussi indiscutable de reconnaître que ce monde des APA a continué à subir l'influence de la société, qui ne s'est pas arrêtée à cette tendance ségrégative. Les dynamiques culturelles plus récentes ont contribué en effet à sensibiliser le monde des APA à la thématique de l'insertion, puis de l'intégration, enfin à celle de l'inclusion – un peu à la manière finalement de l'histoire de la pédagogie spécialisée. Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre d'examiner un instant les programmes des différents colloques organisés par la communauté internationale spécialisée dans les Activités Physiques Adaptées (ISAPA<sup>120</sup>, EUCAPA, Journées de l'AFAPA), particulièrement à partir des années 90 et de façon croissante jusqu'à aujourd'hui.<sup>121</sup> La définition actuelle du secteur des APA, comme on la trouve sur le site de l'IFAPA<sup>122</sup>, ne présuppose pas en réalité un milieu de pratique particulier ; elle fait même explicitement référence à ce double domaine d'intervention : le domaine des pratiques inclusives et le domaine des pratiques séparées.

---

119 Ce type de point de vue critique émerge souvent du monde des sciences de l'éducation, qui semble oublier parfois que le caractère « spécialisé » des APA n'a fait que suivre finalement l'évolution culturelle de la société dans son rapport au handicap (notamment de la CIH de 1980 à la CIF de 2001), et que cette évolution ne diffère guère d'ailleurs de celle qu'a suivie la pédagogie spécialisée.

120 1977 in Quebec, Canada; 1979 in Brussels, Belgium; 1981 in New Orleans, USA; 1983 in London, Great Britain; 1985 in Toronto, Canada; 1987 in Brisbane, Australia; 1989 in Berlin, Germany; 1991 in Miami, USA; 1993 in Yokohama, Japan; 1995 in Oslo and Beito, Norway; 1997 in Quebec, Canada; 1999 in Lleida/Barcelona, Spain; 2001 in Vienna, Austria; 2003 in Seoul, Korea; 2005 in Pavia and Verona, Italy; 2007 in Rio Claro, Brasil; 2009 in Gävle, Sweden; 2011 in Paris, France; 2013 in Istanbul, Turkey

121 Toutefois, ne cachons pas le fait que cette évolution culturelle globale pose d'évidentes questions épistémologiques quant à la légitimité d'un champ professionnel spécialisé et autonome comme celui des APA. Cette tension se manifeste de différentes manières selon les pays, selon les situations locales, selon la prégnance de logiques concurrentielles entre différents champs professionnels. Or, tout ceci détermine la façon-même dont sont redéfinies les APA, d'un repli plus corporatiste défendant ses intérêts propres autour d'une certaine spécificité, à une ouverture plus universaliste envisageant partage et collaboration avec d'autres secteurs au risque d'une dilution partielle. Les évolutions futures du champ des APA restent donc ouvertes à plusieurs scénari : soit une tendance à nier leur légitimité, en particulier là où l'on veut affirmer la culture de l'inclusion de façon radicale et souvent quelque peu idéologique ; soit, à l'opposé, une tendance à vouloir universaliser leur légitimité, en se posant de façon collaborative comme ressource en termes de compétences d'adaptation aux situations singulières présentant une forte hétérogénéité de capacités ; ou encore, une tendance à accepter leur légitimité plus particulièrement dans le cas du handicap grave où s'avèrent nécessaires des compétences spécialisées.

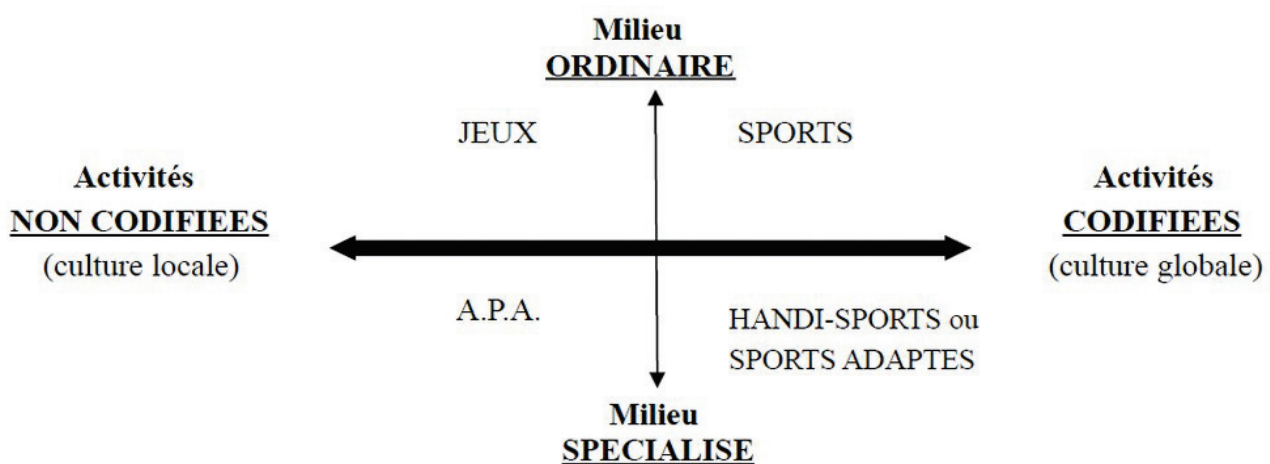
122 <http://www.ifapa.biz/?q=node/7> en référence à une contribution de Sherrill, C. & Hutzler, Y. (2008), « Adapted physical activity science », in Borms, J. (dir) *Directory of sport science*, pp. 90-103.

## 5.2.2. DES ACTIVITÉS PHYSIQUES INCLUSIVES À LA CATÉGORIE THÉORIQUE DES "SPORTS INCLUSIFS"

---

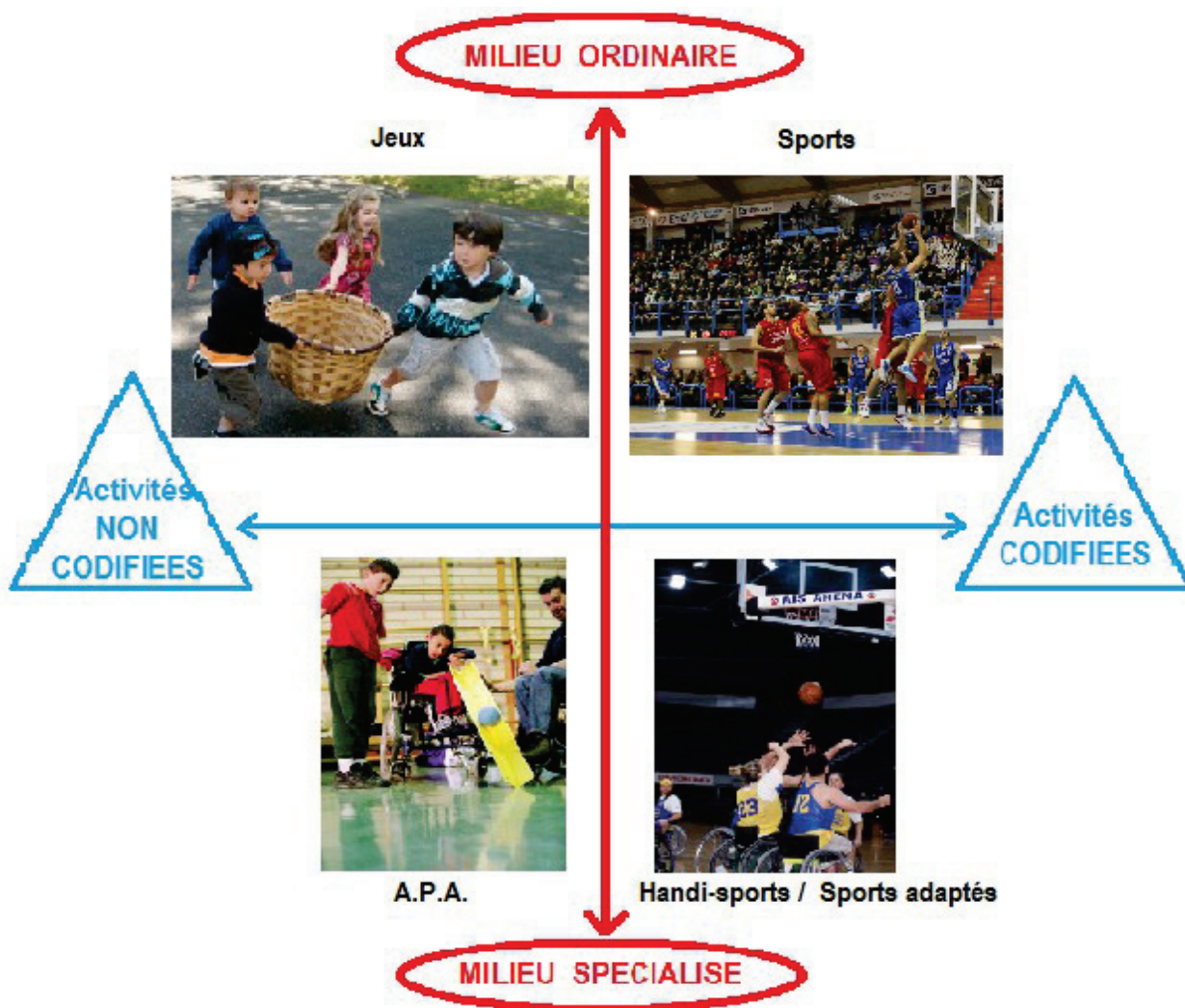
Autrement dit, si la reconnaissance d'un certain bouillonnement de micro-initiatives nous permet sans doute de faire honneur et de rendre justice à ces nombreux efforts, déployés à l'échelle locale, qui n'ont généralement pas le privilège d'apparaître sur les écrans de télévision, force est de constater en même temps que ces diverses expérimentations un peu dispersées restent justement plutôt discrètes. Souvent confinées à un quasi anonymat, elles atteignent avec difficulté ce que l'on pourrait appeler le patrimoine culturel commun, à la différence des sports qui se réclament au contraire souvent de cette prétendue universalité.<sup>123</sup>

Si l'on retient donc cet axe, « local – global » ou « non codifiées – codifiées », comme axe structurant le panorama des pratiques, voici la première représentation que l'on peut se faire de l'offre globale des activités physiques et sportives, en proposant dans un premier temps de revenir sur la perspective qui se concentre sur les seules activités « spécifiques » – c'est-à-dire non « mixtes », non « partagées » – qui ont dominé jusque dans les années 90 :



---

<sup>123</sup> Remarquons que la prolifération « post-moderne » des formes de pratiques, en accord avec l'approche culturelle à voie multiple que nous avons décrite, nous obligerait à nuancer ou complexifier cette façon de structurer le panorama des activités. On pense notamment à toutes les pratiques physiques « pour la forme », activités apparentées au « fitness » ou autres pratiques de loisirs libres et informelles que chacun pratique sans contraintes organisationnelles particulières comme le footing. On pense aux activités liées à une composante plus artistique, expression corporelle, activités de cirque... On pense aussi au vaste domaine des activités de pleine nature, dont la pratique est plus ou moins encadrée. Or, pour simplifier un peu, nous rangerons toutes ces pratiques dans les activités qui prennent sens à une échelle locale, sans s'inscrire dans une dynamique fédérale classique supposant l'organisation de championnats nationaux et internationaux. Cette restriction normative de la définition de sport, sans doute un peu dépassée au regard de l'explosion des formes et modalités de pratiques actuelles, conserve pourtant tout son intérêt dans notre étude dans la mesure où elle nous aide à mieux appréhender l'identité du Baskin.



*Illustration 32: Activités plus ou moins codifiées et milieux plus ou moins spécialisés*

Mais, tout en conservant le même axe « local – global », distinguant activités « non codifiées – codifiées », la perspective qui nous intéresse nous a conduit, comme on l'a vu, à prendre acte de la nouvelle tension « activités séparées – activités partagées » qui tend à structurer à présent de façon complémentaire le panorama des pratiques, indépendamment du milieu « spécialisé » ou « ordinaire ». Si le premier axe permet de reconnaître la « dimension plus ou moins sportive », le deuxième permet de reconnaître la « dimension plus ou moins inclusive ». En croisant donc ces deux axes, une catégorie théorique émerge, celle que l'on appellera par convention « sport inclusif ». Sous cette perspective, voici la représentation graphique ci-après que l'on peut se faire de l'offre actuelle, au sein de laquelle la position du Basket se précise encore davantage :

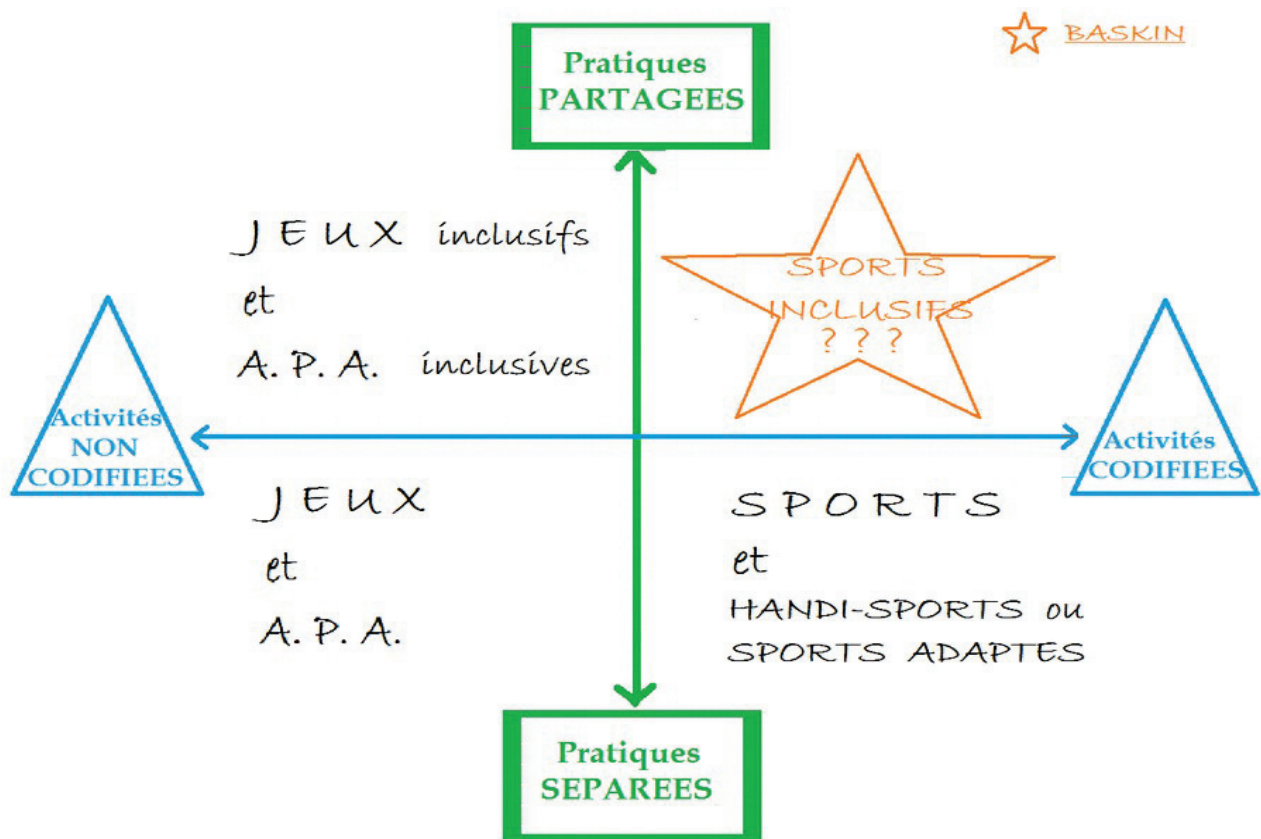


Illustration 33: Positionnement du Baskin dans le panorama global des pratiques

Remarquons ici que le choix de ce quadrant comme représentation graphique ne doit pas masquer la multiplicité empirique des pratiques dans chacun de ces quatre secteurs<sup>124</sup>. Comme nous allons le voir, la catégorie signifiante du « sport inclusif » peut abriter des signifiés sensiblement différents à partir du moment où on associe à cette expression un secteur entier de pratiques. L'usage assez générique que l'on adopte donc en employant les termes de « sport inclusif » est susceptible d'englober des acceptions plus ou moins normatives, en fonction de la position toujours singulière que chaque pratique occupe dans ce secteur, plus ou moins proche du pôle théorique de la codification sur l'axe des abscisses, et du pôle théorique du partage sur l'axe des ordonnées.

<sup>124</sup> De même, ce graphique ne doit pas suggérer l'absence d'une certaine continuité potentielle entre ces différents secteurs, car la frontière des catégories conceptuelles n'existe jamais de façon aussi nette dans le monde réel.

---

### 5.3. QUELQUES INITIATIVES SPORTIVES CODIFIÉES DE PORTÉE (INTER)NATIONALE

---

Le Baskin est né à partir d'expérimentations qui se sont développées inévitablement dans un contexte local, en l'occurrence au sein d'un établissement scolaire d'une petite ville du Nord d'Italie. Pour cette raison, nous serions plutôt amenés à le placer dans la catégorie des jeux inclusifs ou des APA inclusives. Pourtant, force est d'admettre que sa codification technique précise et sa progressive diffusion sur le territoire national au sein de différents clubs en font plutôt une pratique sportive, que nous classerons donc dans la catégorie des « sports inclusifs ».

Il ne nous reste alors qu'à approfondir ce secteur particulier de pratiques, que nous situons désormais plus clairement au sein de l'ensemble des activités physiques et sportives, même si nous n'avons fait allusion jusque-là qu'à une définition assez générique de l'expression « sport inclusif » : *une activité physique compétitive, dont la codification permet un développement sur un territoire étendu, et qui se pratique selon une modalité « partagée » entre athlètes « valides » et « athlètes handicapés »*. Autrement dit, d'un côté, cette catégorie conceptuelle renvoie à un champ sémantique beaucoup plus restreint que celui de « l'inclusion spectrum », car l'exigence sportive de codification d'une part et la nécessité inclusive de partage d'autre part représentent un double filtre qui exclue a priori les activités plus informelles et les pratiques plus séparées. D'un autre côté, c'est bien à une acception volontairement large encore que nous choisissons de nous référer lorsque l'on parle de « sport inclusif », de façon à ce que ce soient des pratiques empiriques concrètes qui lui donnent sa chair sémantique et pas seulement des principes normatifs absolus qui le réduisent à un concept pur.

Dans cette optique, afin de bien prendre la mesure du fait que la catégorie « sport inclusif » abrite des formes de pratiques assez différentes, au-delà du Baskin, nous l'illustrerons par la présentation de deux exemples principaux, qui nous semblent être les plus significatifs dans le panorama mondial : le programme des Sports Unifiés (« Unified sports ») de l'Association Internationale Special Olympics, dans le cas du handicap « mental », ainsi que les disciplines de handisport pratiquées en "intégration renversée", dans le cas du handicap « physique ». Parmi les assez rares initiatives sportives largement diffusées qui sont pratiquées de façon « mixte » et qui ont été codifiées, voire partiellement institutionnalisées, mentionnons aussi quelques autres exemples, bien qu'un peu moins internationaux, comme le "Rafroball" en Suisse ou l'"Inclusive Zone Basketball" en Grande Bretagne, qui sont à mi-chemin entre une pratique sportive expérimentale locale et un sport codifié et institutionnalisé sur le plan international ; le Baskin se situant d'ailleurs lui aussi dans cet intervalle.

Remarquons que ces initiatives s'inspirent souvent du Basket-ball<sup>125</sup>, même si ce n'est pas

---

<sup>125</sup> Même la pratique du Rafroball, qui s'inspire du Football, a quelques airs de parenté avec le Basket dans la mesure où on y joue avec les mains et non avec les pieds, mais se rapproche en réalité davantage du Handball.



systematique comme le demontre le large spectre de disciplines sportives que le programme des Sports Unifies a developpe. Sans en conclure donc que le Basket se prete plus que les autres sports a une pratique partagee – ce qu’il faudrait demontrer au-delà de l’evocation de facteurs favorables comme la regle de non contact d’une part et la nature des lancers basee sur la precision plutot que la force d’autre part – on choisira ici de se centrer plus particulierement sur l’exemple du Basket Unifie, puis sur l’exemple du Basket-fauteuil « integre » pour favoriser quelques points de comparaison avec le Baskin.



Equipes de Rafroball



Equipes de Inclusive Zone Basket-ball



Equipes de Basket Unifié



Equipes de Basket-fauteuil « integre »



Equipes de Baskin

### 5.3.1. LES SPORTS UNIFIÉS DE SPECIAL OLYMPICS

---

Il s'agit d'un programme pionnier dans le champ des pratiques sportives « en intégration », en ayant débuté dès 1989. Depuis, il s'est structuré d'un point de vue organisationnel et correspond sans aucun doute à l'initiative de ce type la plus étendue au monde, en termes de nombre de participants, de nombre de pays impliqués, et surtout de nombre de disciplines sportives. En effet, de nombreux sports ont été modifiés pour devenir « unifiés », c'est-à-dire pour permettre la participation mixte de pratiquants ayant une déficience intellectuelle, appelés « athlètes », et de pratiquants « valides », appelés « partenaires ». Il s'agit alors d'ajouter, d'enlever et de modifier quelques règles, sans dénaturer cependant l'identité essentielle des disciplines sportives de départ, en tant que référents culturels communs.

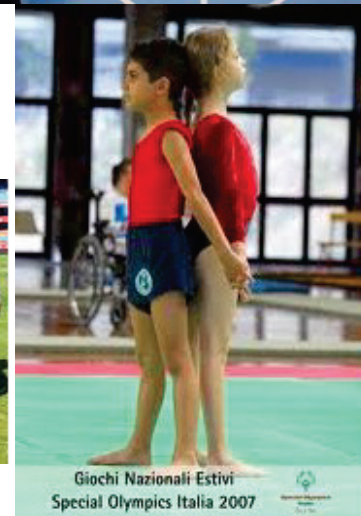
La différenciation de rôle entre « athlètes » et « partenaires » est conçue de telle sorte que ces derniers, qui n'ont pas de déficience, sont invités à « vivre leur rôle au service de l'amélioration technique et personnelle de l'athlète » qui a une déficience. Si l'on se penche plus particulièrement sur le cas de la discipline du Basket, on peut relever de manière très pragmatique les principales règles spécifiques qui illustrent cet état d'esprit. L'un d'elles consiste à interdire aux « partenaires » de tirer en début de partie, et ce jusqu'à ce que leur équipe ait atteint 10 points, en réservant les situations de tir aux « athlètes ». De façon semblable, ils ne peuvent pas tirer non plus si leur équipe a un score supérieur à celui de l'équipe adverse. De plus, ils ne sont pas autorisés à contrer les « athlètes » et « ne peuvent pas recouvrir le rôle de capitaine ». Enfin, le règlement souligne la nécessité de « maintenir une proportion entre Athlètes et Partenaires telle que les Athlètes soient toujours en nombre supérieur par rapport aux Partenaires ». Ne perçoit-on pas ici, dans cet effort « protecteur », les signes d'une culture sportive imprégnée d'un désir de charité ou d'assistanat, en tout cas le risque d'un certain paternalisme ?



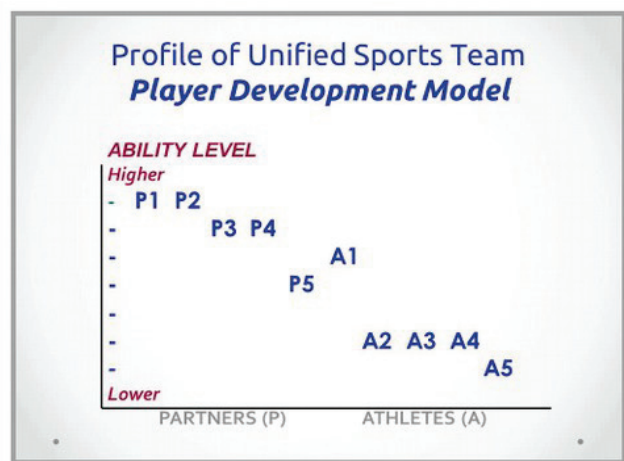
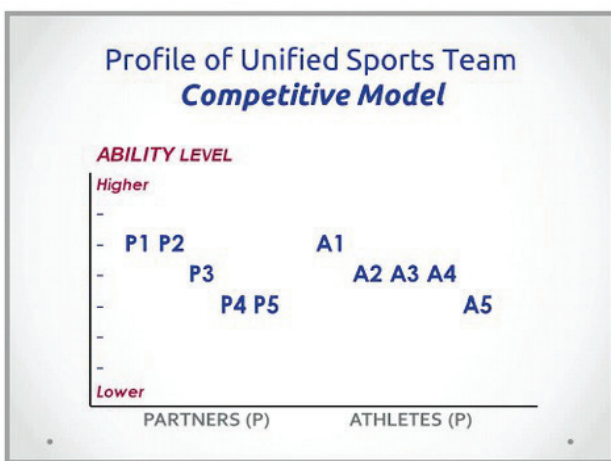
Précisons par ailleurs que le programme des Sports Unifiés au sein de l'association Special Olympics est structuré de telle sorte qu'il existe différents modèles de pratique et que, outre le « modèle compétitif », il en existe aussi deux autres en parallèle : un « modèle centré sur le

développement du joueur » et un « modèle récréatif ». Un des principes clé des Sports Unifiés est que « les équipes doivent être formées d'Athlètes et de Partenaires dont l'âge et les capacités soient le plus homogène possible », particulièrement à l'intérieur du modèle de pratique compétitif, à la différence du modèle centré sur le développement du joueur, où la diversité des niveaux d'habiletés entre joueurs peut être tolérée. Il est d'ailleurs indiqué dans les lignes directrices que le modèle compétitif prévoit que « les groupes et les divisions soient développés par niveaux d'habiletés, selon les modalités codifiées dans le règlement technique ».

Comme il est explicitement précisé dans les lignes directrices du programme des Sports Unifiés : « deux caractéristiques principales différencient le modèle compétitif de Sport Unifié par rapport aux deux autres modèles : 1) tous les athlètes et partenaires d'une équipe dans le modèle compétitif doivent avoir acquis les compétences sportives techniques et tactiques nécessaires pour pouvoir participer aux compétitions sans modification des règlements sportifs officiels de Special Olympics actuellement en vigueur ; et 2) les équipes participantes à ce modèle doivent pouvoir être admissibles pour les Jeux Régionaux et Mondiaux ». Ne perçoit-on pas ici, dans cet effort sélectif, les signes d'une culture sportive imprégnée d'un désir de normalisation ?



Une fois encore, le recours à une représentation graphique, que l'on emprunte directement à une présentation proposée par l'association Special Olympics, peut nous aider à synthétiser très efficacement une double tendance à décliner dans la pratique l'idée de « sport inclusif » : soit celle qui glisse vers la normalisation, en recherchant l'homogénéité des pratiquants dans le cas du modèle compétitif, soit celle qui glisse vers l'assistantat, en permettant l'hétérogénéité des pratiquants dans le cas du modèle centré sur le développement du joueur. Le graphique suivant présente en effet la composition d'une équipe de sport unifié en fonction du niveau d'habiletés de ses membres (athlètes « handicapés » et partenaires « valides »), en comparant précisément ces deux modèles :



### 5.3.2. LE HANDISPORT PRATIQUÉ EN « INTÉGRATION RENVERSÉE »

Les sports initialement conçus pour un public « handicapé » – souvent devenus disciplines paralympiques – ont été pensés en fonction de normes motrices différentes de celles qui conditionnent la conception des disciplines olympiques, puisqu'il s'agit de pratiquer sans voir, ou bien en restant assis par terre, ou encore en se déplaçant en fauteuil. Mais, alors que les disciplines olympiques ne peuvent pas être pratiquées en intégration car elles renvoient à des normes a priori hors de portée des personnes qui vivent avec une déficience, les handisports à l'inverse peuvent être aussi pratiqués par

des personnes « valides ». C'est ce que « l'inclusion spectrum » appelle la modalité de pratique « en intégration inversée ».

Si l'on retient l'exemple du Basket fauteuil qui nous intéresse plus particulièrement<sup>126</sup> – d'autant qu'il compte parmi les sources d'inspiration pédagogique du Baskin – la norme motrice qui préside à sa conception renvoie au moins à deux grandes capacités motrices absolues qui sont sollicitées directement ou indirectement par le règlement : pouvoir tirer en position assis avec un ballon de basket ordinaire dans un panier situé à 3,05m de hauteur, et pouvoir se déplacer en fauteuil roulant avec une certaine agilité et vitesse sur toute la longueur du terrain. L'uniformisation par le règlement des conditions de participation à partir de cette nouvelle norme – tout le monde doit jouer dans un fauteuil, même ceux qui pourraient courir – annule en principe la distance qui est sensée séparer la prestation motrice d'une personne « valide » et celle d'une personne qui vit en fauteuil, dans la mesure où l'on impose à la première le handicap de ne pas utiliser ses jambes, tandis que la seconde vit déjà 'naturellement' cette situation.

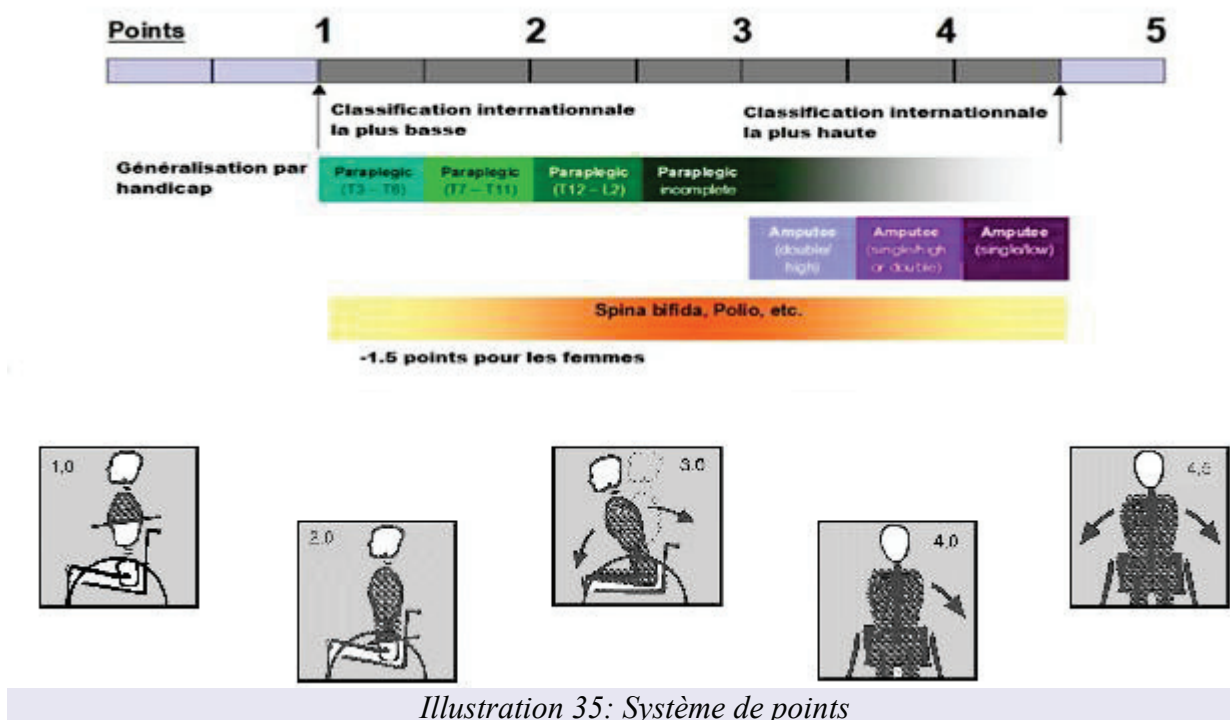


Toutefois, si les conditions réglementaires sont les mêmes pour tout le monde, cela ne signifie pas que les conditions motrices de participation soient les mêmes pour toutes les personnes. En l'occurrence, l'usage commun du fauteuil roulant suppose simplement que l'activité ne sollicite pas l'usage des membres inférieurs, mais ceci ne signifie pas en effet que la mobilité du tronc et des membres supérieurs soit la même pour tous les joueurs. Les conditions motrices de départ sont donc différentes selon les personnes. Or, c'est bien la reconnaissance de cette diversité de départ qui a conduit la discipline du Basket-fauteuil à une sophistication de la règle remarquable, dont on retrouvera le principe fondamental dans le Baskin.

En effet, comme le stipule le règlement de cette discipline paralympique, « *selon la nature du handicap, il est attribué à chaque joueur un nombre de points (de 1 à 5). Le maximum de points autorisés pour les joueurs en jeu sur le terrain doit se situer entre 14,5 et 16,5 points au niveau*

<sup>126</sup> Brasile, Frank M. (1990), "Wheelchair sports: A new perspective on integration". *Adapted Physical Activity Quarterly* 7(1), pp.3-11

*national et ne doit pas excéder 14 points au niveau international* ». En distinguant ainsi de façon codifiée et dans une finalité d'équité cinq « classes de joueurs » selon leur profil moteur fonctionnel<sup>127</sup>, cette discipline paralympique a officiellement introduit dans son règlement un système particulier pour que chaque équipe adopte une composition collective plus ou moins équivalente sur le terrain, en imposant une certaine hétérogénéité des capacités motrices mises en jeu simultanément. En fait, le système de points interdit plutôt un certain type d'homogénéité des capacités, puisque cinq joueurs auxquels on attribuerait 5 points ne peuvent pas jouer tous ensemble sur le terrain car la somme des points de l'équipe dépasserait très largement le seuil autorisé.<sup>128</sup>



*Illustration 35: Système de points*

Par conséquent, le désavantage individuel qui résulterait pour certains joueurs d'une moindre mobilité du tronc et/ou des membres supérieurs s'en trouve compensé sur le plan collectif, puisque chaque équipe doit composer avec cette diversité interne. De cette façon, l'équilibre relatif entre les forces des différentes équipes qui s'opposent est maintenu, respectant bien l'un des principes clé de la compétition sportive. Remarquons que c'est bien ce système de points qui facilite la participation « mixte » entre joueurs « valides » et « handicapés », puisque l'on attribue d'office aux pratiquants « valides » 5 points<sup>129</sup>, ce qui rend difficile pour une équipe de cinq joueurs d'en intégrer sur le terrain plus d'un (comme en Nationale1), et en tout cas impossible plus de deux (comme en Nationale2)<sup>130</sup>.

127 Zwakhoven, Björn, Evaggelinou, Christina; Daly, Daniel; Vanlandewijck, Yves (2003), « An observation protocol for skill proficiency assessment in male wheelchair basketball », *European Bulletin of Adapted Physical Activity*, Volume 2, Issue 3, 2003

128 Pour plus de détails, voir le document « Tout sur la classification » de la Fédération Française HandiBasket disponible à l'adresse: <http://www.france-handibasket.fr/uploads/Tout%20sur%20la%20classification.ppt>

129 <http://handibasket.org/le-handibasket/origine-et-classification/>

130 Cf. les Annexes du Guide pour Entraîneurs Jeunes de la FFBB (p28): <http://www.cd94basketball.fr/uploads/1812/EJ%202013%20ANNEXES.pdf>

Ceci dit, si l'on perçoit dans cette proposition le signe indéniable d'une importante innovation technico-pédagogique, qui tente de dompter la tendance normalisante du sport en forçant chaque équipe à s'accommoder en son sein d'une certaine hétérogénéité, il faut admettre que ce mécanisme est appliqué pour une gamme de capacités motrices somme toute assez limitée face à la réelle diversité humaine. Bien que la norme motrice renvoyant aux deux capacités absolues décrites plus haut – tirer dans un panier à 3,05m et se déplacer avec aisance sur un terrain – est une référence motrice plus ouverte que celle exigée par le Basket, elle n'en reste pas moins une norme à respecter, et une seule. On comprend donc bien que le champ normatif de participation s'en trouve restreint, en restant orienté vers une forme d'excellence, et une seule, bien qu'un certain dégradé soit consenti grâce aux cinq « classes de joueurs ».



La constatation du caractère normatif du sport n'est pas nouvelle, et le handisport n'y échappe pas non plus, comme en témoigne son histoire qui fait bien émerger son désir de se constituer en une réplique aussi fidèle que possible du sport, afin que soit « reconnue » sa légitimité culturelle<sup>131</sup>. Ne retrouve-t-on pas ce désir explicite de se conformer aux sports ordinaires dans l'exemple de cette phrase introductive du règlement de Basket-fauteuil qui semble vouloir mettre les choses au clair avant même de commencer : « *Le règlement du Basket-ball en fauteuil est celui de la Fédération Française de Basket-ball (FFBB). Toutefois, certaines adaptations ont été apportées.* »<sup>132</sup> ? On saisit bien en tout cas, de façon plus pragmatique, cette normativité sélective du handisport lorsque l'on constate que ses pratiquants ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population qui vit avec une déficience physique mais n'en représentent qu'une fraction. En effet, beaucoup de personnes tendent à en être plutôt exclues car leurs capacités ne répondent pas à la norme de référence, comme celles qui vivent avec certaines déficiences physiques stables telles que la Paralyse Cérébrale, ou avec certaines

131 Ruffié, Sébastien et Ferez, Sylvain (dir) (2013), *Corps, Sport, Handicaps : L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954–2008)*. Paris, Téraèdre, coll. Passage aux actes

132 <http://www.handisport-rhonealpes.org/project/resources/apps/reglement-basket-fauteuil.pdf>

déficiences physiques évolutives telles que la sclérose en plaques, l'ataxie, l'arthrite ou la dystrophie musculaire, sans parler des nombreuses déficiences organiques qui peuvent toucher les voies respiratoires, le système cardio-vasculaire ou le métabolisme, telles que l'asthme, le diabète, les problèmes cardiaques, la mucoviscidose ou dans une certaine mesure l'épilepsie.

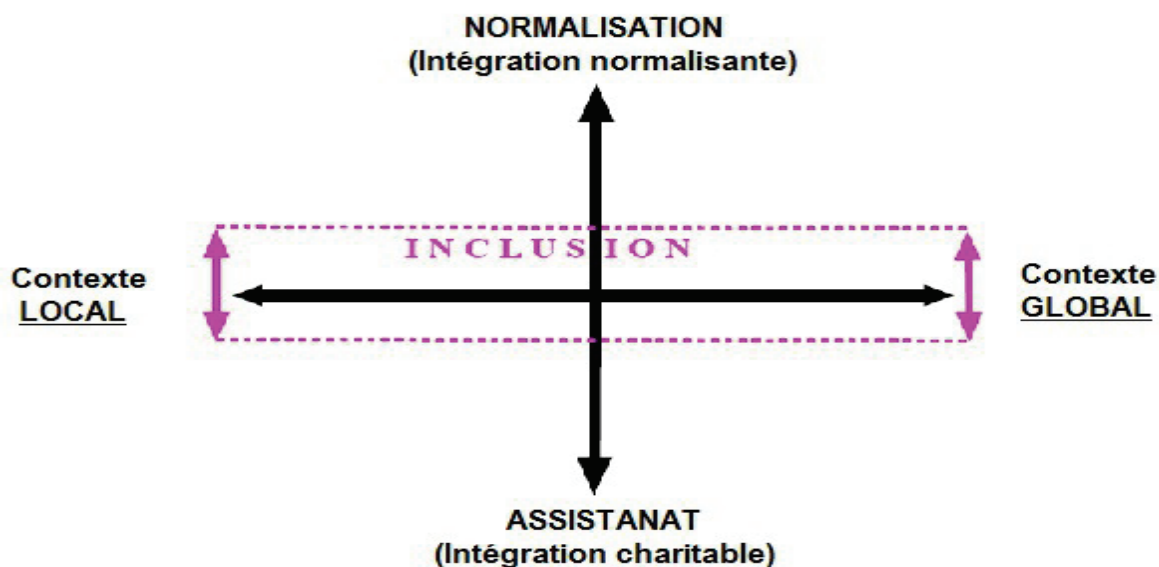
Mais, si l'on se réfère à la dimension universelle de l'approche inclusive, il est tout aussi intéressant de remarquer que ce caractère normatif du handisport s'applique aussi en réalité aux personnes « valides » lorsqu'il s'agit d'une pratique « en intégration inversée ». En effet, les pratiquants « valides » qui participent au basket-fauteuil sont d'office, comme on l'a vu, catégorisés dans une classe à 5 points. Or, il est évident – et les enseignants d'éducation physique le savent bien – qu'une grosse partie de la population serait bien en difficulté pour jouer en basket-fauteuil, même si elle devait rivaliser avec des joueurs « handicapés » de « classe inférieure » (à 1, 2, 3 ou 4 points).



## 5.4. CONCLUSION

Si le Basket-fauteuil a, au cours de son histoire, révolutionné son système de classification, passant de catégories médicales basées sur le type de déficience à des catégories fonctionnelles basées sur les capacités motrices que les joueurs « handicapés » peuvent effectivement mettre en jeu, il semble que la dichotomie culturelle « valides-handicapés » soit encore trop forte pour que l'on applique cette modalité de classification fonctionnelle également aux joueurs « valides »<sup>133</sup>. Tout comme dans l'exemple des Sports Unifiés de Special Olympics, être « valide » semble être une catégorie abstraite qui ne présuppose pas de diversité en son sein. Nous retrouvons alors dans ces deux exemples l'expression du « paradigme de la spécialisation », que l'on évoquait précédemment, à l'intérieur-même de la tentative de concrétiser l'idée de « sport inclusif ». En somme, on voit bien que la traduction du « paradigme de l'inclusion » dans la pratique sportive suscite de multiples résistances. Cette actuelle exploration d'une possible mise en pratique de l'idée de « sport inclusif » débouche sur des formes variées d'activités qui ne semblent complètement débarrassées ni du paradigme de l'exclusion, ni du paradigme de la spécialisation.

Ces deux exemples de déclinaison empirique de l'idée de « sport inclusif », le Sport Unifié d'une part et le Handisport intégré d'autre part, semblent en tout cas nous révéler deux risques opposés de glissement, vers une forme d'« intégration charitable », ou bien vers une forme d'« intégration normalisante ». Car en effet, tenter d'éviter les risques de dérapage sur le bas côté, à gauche ou à droite, semble relever d'un défi particulièrement délicat et difficile sur l'étroit chemin qui correspond au processus de l'inclusion dans le sport.



*Illustration 36: La recherche de l'inclusion entre la normalisation et l'assistanat*

<sup>133</sup> Précisons que c'est notamment grâce à la connaissance du Basket que nous formulons ce raisonnement.

Or, si le Baskin n'innove pas au point d'inaugurer purement et simplement dans l'histoire du sport cette nouvelle forme de pratique sportive en « mixité », nous verrons cependant qu'il se distingue de façon notable des autres initiatives de la même catégorie initialement appelée de façon générique « sport inclusif ». Nous verrons en particulier de quelle manière il se développe, pour comprendre dans quelle mesure il parvient ou non à éviter cette double dérive vers le risque d'assistanat d'une part et vers le risque de normalisation d'autre part. Nous serons alors plus à même de comprendre ce que l'on peut entendre par « sport inclusif » et la façon de définir plus précisément cette expression.



# PARTIE 2. EPAISSEUR THEORIQUE

*« La connaissance progresse en intégrant en elle l'incertitude, non en l'exorcisant. »*

*« La culture, c'est ce qui relie les savoirs et les féconde. »*

*« Les sciences humaines ne savent pas qu'elles sont inhumaines, non seulement à désintégrer ce qui est naturellement intégré, mais à ne retenir que le quantitatif et le déterministe. »*

*« La connaissance est une navigation dans un océan d'incertitudes à travers des archipels de certitudes. »*

*« C'est toujours ce qui éclaire qui demeure dans l'ombre. »*

*« Sujet et objet sont indissociables »*

Edgar Morin

**PARTIE 2.**  
**ÉPAISSEUR THÉORIQUE.....131**

**CHAPITRE / 1**

**ELEMENTS DE PROBLEMATISATION.....135**

- 1.1. SPORT ET INCLUSION : DEUX LOGIQUES ANTAGONISTES.....137
- 1.2. INTERACTION ENTRE SPORT ET INCLUSION: QUELLES CONSÉQUENCES ?.....153

**CHAPITRE / 2**

**PISTES THÉORIQUES POUR UN CADRE D'ANALYSE.....167**

- 2.1. LE 'SPORT INCLUSIF' COMME NOUVELLE « TECHNOLOGIE RELATIONNELLE ».....168
- 2.2. LE DESIGN: CONCEPT CHARNIÈRE ENTRE INVENTION TECHNIQUE ET INNOVATION SOCIALE  
.....173
- 2.3. L'INVENTION TECHNIQUE DU 'SPORT INCLUSIF' : UN PROCESSUS D'INGÉNIERIE  
PÉDAGOGIQUE.....179
- 2.4. L'INNOVATION EN SOCIOLOGIE : UNE DIALOGIQUE RÉCURSIVE DE 'FORCES' ET DE 'FORMES'  
.....187

**CHAPITRE / 3**

**EPISTEMOLOGIE ET METHODOLOGIE.....203**

- 3.1. COMPLÉMENTARITÉ TRANSDISCIPLINAIRE ET SENSIBILITÉ ANTHROPOLOGIQUE.....205
- 3.2. CADRE ÉPISTÉMOLOGIQUE ET PARADIGME ÉCOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.....215
- 3.3. MÉTHODOLOGIE ET MÉTHODES.....231
- 3.4. RAPPORT AU TERRAIN : ENQUÊTE ETHNOGRAPHIQUE ET ÉTUDE DE CAS.....240

A la charnière de ce compte-rendu, nous choisissons de dédier cette deuxième partie à l'épaisseur théorique de notre étude de cas, en poursuivant trois buts : offrir rétroactivement certaines clés de lecture particulières du contexte ainsi présenté dans la première partie, caractériser et justifier la nature de cette étude, et présenter les principes méthodologiques sur lesquels reposent en particulier la troisième partie, centrée plus spécifiquement sur le cas du Baskin. Bien que ce sont de perpétuels allers et retours entre la théorie et le terrain qui caractérisent la méthodologie de l'étude de cas, les exigences de clarté d'exposition nous ont contraints à opérer cette distinction largement artificielle, en choisissant de réserver à la dimension théorique de l'étude une partie spécifique que nous plaçons au centre de ce compte-rendu.

Plus précisément, nous procéderons dans cette partie en plusieurs temps. Premièrement, c'est sur la question du *fond* que nous tâcherons de faire apparaître les ponts théoriques qui unissent l'analyse du contexte à l'analyse du cas. Nous formulerons ainsi plus clairement la problématique de recherche qui a lentement émergé au fil de ce travail, au fur et à mesure que nous avançons à la fois dans la collecte de données empiriques et dans la réception d'influences théoriques. En effet, dans ce double processus d'imprégnation enchevêtré, la formulation de la problématique n'a pas précédé l'immersion ethnographique de terrain mais en a été en partie le résultat, tout comme elle a été en partie le fruit d'une exploration bibliographique simultanée. Mais comme nous dédierons cette partie à la perspective théorique, nous étayerons la présentation de notre problématique par la description de l'état de l'art sur la question et, au lieu de nous référer a priori à un cadre théorique explicatif, nous évoquerons plutôt les principales sources théoriques qui ont contribué à décrypter notre terrain et notre rapport au terrain.

Par ailleurs, cette étude se situant au croisement de plusieurs champs disciplinaires, nous aurons ici l'occasion de montrer que la nature-même de la problématique se trouve précisément déterminée par cette multidimensionalité. Enfin, de façon relativement parallèle à l'émergence de la problématique, nous essayerons d'éclairer en filigrane le rapport que nous avons pu construire aux « hypothèses » de recherche, qui n'ont ceci dit ni le sens ni l'importance qu'elles peuvent avoir dans une démarche plus « expérimentale » où il s'agirait de les tester et corroborer leur validité.

Enfin – cette approche particulière aux hypothèses nous y amène – c'est sur la question de la *méthodologie* que nous nous concentrerons, en tâchant d'explicitier cette autre dimension théorique de l'étude. Nous prendrons donc le temps de présenter le paradigme de recherche dans lequel on se situe, la nature du processus d'investigation que l'on développe, les méthodes et les outils de recueil de données que l'on sollicite.

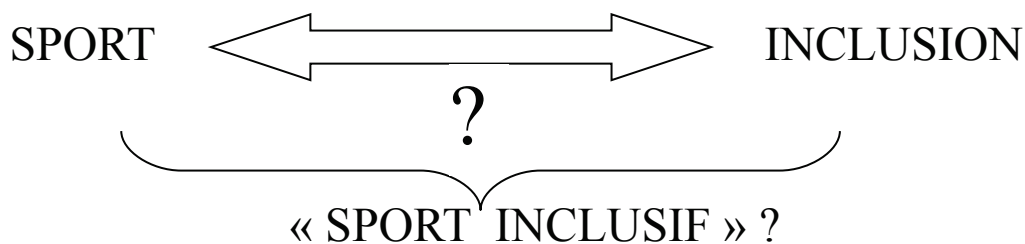


# CHAPITRE / 1

## ELEMENTS DE PROBLEMATISATION

« Sport et inclusion ». Voici les trois mots – « sport », « inclusion » mais aussi « et » – qui constituent le cadre sémantique de notre recherche, que la phase de contextualisation nous a permis de défricher. Le sens et la valeur du « et », qui sert de conjonction de coordination pour unir les termes de « sport » et d'« inclusion », a toute son importance puisque la nature de cette coordination est loin d'être univoque. En effet, nous avons d'abord suggéré de se méfier des incantations purement rhétoriques à ce sujet, en décrivant dans quelle mesure ce rapprochement terminologique de « sport et inclusion » dépasse effectivement la seule interaction discursive, et renvoie à une interaction concrète, que l'on peut repérer au travers de pratiques existantes. Il s'est agi alors de se pencher sur les formes empiriques de cette interaction, en précisant bien que nous ne nous référons pas à une « intégration par le sport » mais à une « inclusion dans le sport », autrement dit à un partage d'expérience direct et « immédiat » sur un terrain sportif et non à une intégration indirecte ou « différée » dans la société au travers d'une participation sportive séparée des autres.

Nous avons alors débouché sur la formulation d'une catégorie conceptuelle : le « sport inclusif ». Or, afin d'ancrer le sens générique de cette catégorie dans des pratiques existantes, nous évoquons plus particulièrement deux initiatives, les Sports Unifiés et les Handisports intégrés, susceptibles de donner chair à cette expression, et de nous offrir par la même occasion quelques premiers repères pour mieux cerner par la suite l'identité distinctive du Baskin. Le premier critère que nous avons pris en compte pour sélectionner ces deux initiatives renvoie à la « dimension inclusive » de l'activité, en ne retenant que les « pratiques partagées », au sens où les différents participants – avec ou sans déficience – non seulement « sont parmi les autres », mais aussi « font avec les autres » et encore « comptent pour les autres ». Le second critère que nous avons pris en compte renvoie à la « dimension sportive » de l'activité, en ne retenant que les pratiques motrices compétitives, codifiées et institutionnalisées, au sens proposé par Parlebas.



Ainsi, après avoir présenté un panorama global sur les pratiques physiques et sportives, la référence au « sport inclusif » nous a amené à restreindre le champ sémantique auquel notre étude



entendait se référer, même si nous avons réservé à cette expression un usage assez générique et susceptible d'accueillir différentes modalités empiriques d'interpréter sa signification. En réalité, notre phase de contextualisation s'achevait justement sur une série d'interrogations quant à la façon dont le *Basket Unifié de Special Olympics* d'une part et le *Basket-fauteuil en intégration inversée* d'autre part interprétaient cette idée de « sport inclusif ». Nous évoquons alors deux tendances qu'il nous semblait pouvoir détecter, déformant un certain idéal normatif du « sport inclusif » et faisant apparaître les premières fissures empiriques de cette catégorie conceptuelle. Il s'agissait de la possibilité de glissement vers une forme d'assistantat, que nous appelions « intégration charitable », ou bien à l'opposé vers une forme de normalisation, que nous appelions « intégration normalisante » ; la première tendance s'éloignant autant de la définition normative d'une « vraie inclusion » que de celle d'un « vrai sport », et la seconde s'éloignant surtout de la définition d'une « vraie inclusion ».

En tout cas, en choisissant d'aborder ces deux exemples, parmi les plus représentatifs sur le plan mondial de cet effort d'incarner l'idée générique d'un « sport inclusif », nous entrevoyions déjà en filigrane une tension entre les exigences de la logique sportive et les exigences de la logique inclusive. Or, la problématisation de notre recherche, sur laquelle nous souhaitons nous pencher à présent, repose précisément sur la mise en évidence du caractère paradigmatique de ces exemples, en ce qu'ils semblent révéler des difficultés fondamentales de compatibilité entre sport et inclusion. C'est à partir de ce point de vue que nous justifierons la pertinence d'une approche centrée sur le processus d'innovation pour aborder l'étude du Baskin, en tant que nouvelle pratique qui entend dépasser l'antagonisme entre ces deux logiques. Nous en arriverons ainsi à placer au cœur de cette recherche les interrogations suivantes : dans quelle mesure la tension identitaire sportivo-inclusive traverse effectivement le processus d'innovation du Baskin, et selon quelles modalités cette tension se manifeste ou est au contraire dépassée ?

---

## 1.1. SPORT ET INCLUSION : DEUX LOGIQUES ANTAGONISTES

---

### 1.1.1. PRÉCISIONS PRÉLIMINAIRES SUR LA NATURE DU SPORT

---

Reconnaissons aussitôt que le sport autant que l'inclusion sont deux objets de connaissance qui suscitent les passions, donnant lieu à des positions normatives souvent très contrastées. Ayant déjà eu l'occasion d'aborder cette question à propos de l'inclusion, penchons-nous un instant sur le sport et les perceptions variées qu'il suscite. On le sait bien, les spécialistes de la culture sportive s'affrontent depuis longtemps sur l'essence du sport. Si bien que l'on s'est habitué à entendre à son propos tout et son contraire. Ainsi, ses laudateurs s'inscrivent dans le sillage de grands personnages de l'histoire du sport moderne comme Thomas Arnold et plus encore Pierre De Coubertin qui donnèrent une impulsion décisive quant à l'idéologie éducative du sport, centrée sur la valeur pédagogique du « dépassement de soi » et associée aux idées de « progrès » et d'« excellence ». Ceux-là ont alors tendance à prêter au phénomène sportif toutes les vertus : le sport forme le caractère en éduquant à la persévérance et au goût de l'effort, il forge la santé en éduquant au plaisir de l'exercice physique régulier ; il favorise la citoyenneté en éduquant au respect des règles et de l'autre et en aiguisant le sens des responsabilités, il favorise l'équilibre psychologique nécessaire pour affronter la vie en éduquant autant à la victoire qu'à l'échec, il facilite la cohésion sociale au plan collectif et développe le capital social au plan individuel en éduquant à la socialisation, à l'intégration, à la coopération. Bref, c'est la posture des « évangélistes du sport », selon l'expression de Richard Giulianotti<sup>134</sup>, qui s'est assez largement répandue dans le sens commun durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. On retrouve en effet cette vision quelque peu idyllique du sport au travers de nombreux discours provenant notamment des médias, du milieu sportif lui-même ou bien du champ politique.

A l'opposé, les perspectives critiques ne manquent pas non plus, trouvant leur origine soit dans la méfiance des courants hygiénistes contre les excès et la violence sportive, soit dans la tradition de « l'éducation populaire contre l'éducation sportive »<sup>135</sup> suggérant la priorité de l'éducation physique du citoyen et de son accomplissement global et harmonieux contre la spécialisation d'un sport élitiste. Ainsi, ce dénigrement de la doctrine coubertinienne, très en phase avec l'affirmation du modèle concurrentiel des sociétés individualistes et de l'idéologie du « progrès », fut très tôt l'occasion d'identifier les principaux « dangers sociaux du sport », notamment sous la plume de personnages comme Georges Hébert qui évoquait dès 1925 la débauche d'une industrie du spectacle sportif<sup>136</sup>. Dans le sillage de ces dénonciations précoces de l'idéologie sportive, les argumentations critiques se sont diversifiées, notamment autour des années 70 en France. Ainsi, de multiples figures telles que Jean

---

134 Giulianotti, Richard (2004), *Sport: A Critical Sociology*, Polity Press

135 Loiret, Alain (2008), *Le sport de la République. La France face au défi olympique*, Nantes, Ed. du temps, p.15

136 Ibidem, p.53

Leboulch, Claude Pujade-Renaud, Daniel Denis, Jean-Marie Brohm ou Pierre Parlebas ont, chacun à sa manière, privilégié contre le sport la promotion d'autres formes de corporéité<sup>137</sup>. En tout cas, à l'opposé des laudateurs du sport, ses dénonciateurs, s'inscrivant dans l'une ou l'autre de ces traditions critiques, ont parfois tendance à présenter le sport comme intrinsèquement porteur d'une logique anti-éducative et aliénante pour l'homme, en l'accusant de tous les vices : frénésie compétitive et mise en scène spectaculaire, standardisation réglementaire et normalisation technique, mécanisation des corps, fascination élitiste pour l'excellence et propension eugéniste, incitation à la violence contre les autres et contre soi-même, dressage des consciences et fonction politique de contrôle social ou opium du peuple. C'est donc une posture vis-à-vis du sport que certains qualifieraient de « diabolisatrice » pour filer la métaphore.

Comme nous le rappellent Dominique Bodin et Gaëlle Sempé<sup>138</sup>, lorsque la question éthique polarise la réflexion sur le sport, il est fréquent de voir apparaître ces deux pôles normatifs opposés. Ces deux postures, surtout si leur formulation se fait peu nuancée et abusivement généralisatrice, traduisent la tentation d'essentialiser la nature du sport, devenant soit remède soit poison. Aujourd'hui toutefois, il semble que cette naturalisation de l'objet culturel sportif soit largement contestée dans la littérature, et ce à partir de perspectives diversifiées. En effet, des auteurs aussi variés que la philosophe française Isabelle Quéval<sup>139</sup>, le pédagogue italien Emanuele Isidori<sup>140</sup> ou le sociologue américain Jay Coakley<sup>141</sup> refusent tous le présupposé selon lequel les significations du sport sont contenues en lui-même, ce qui par ailleurs ne les empêche pas de développer une posture critique vis-à-vis des effets réels d'une certaine instrumentalisation de la pratique sportive.

Retenons alors la suggestion d'Emanuele Isidori d'associer au concept de sport celui de « *phármakon* », à la fois poison et remède au sens grec. En soi, il « ne représente ni un concept positif ni un concept négatif, mais se déplace toujours entre ces deux pôles de signification, dont l'orientation dépend du contexte et de l'intentionnalité-finalité que l'on veut lui donner à travers l'interprétation et l'action »<sup>142</sup>. Autrement dit, loin de devoir choisir notre camp face à ces deux postures apparemment contradictoires, nous relativisons plutôt leur pertinence respective, en indexant les discours tenus sur le sport non seulement à des conditions d'observation et des préconceptions différentes mais aussi potentiellement à des formes et des modalités de pratique distinctes. En effet, au-delà du fait que l'idéologie fondant ces deux postures amplifie la radicalisation de leur point de vue respectif, elles ne se réfèrent pas forcément à la même réalité.

---

137 Liotard, Philippe (2000), « Compréhension du corps et dénonciation du sport (1968-1979) », in Terret, Thierry (2000), *Education physique, sport et loisirs 1970-2000*, Clermont-Ferrand, Ed. AFRAPS, pp.121-134

138 Bodin, Dominique & Sempé, Gaëlle (2011), *Sports et éthique en Europe*. Strasbourg, Ed. du Conseil de l'Europe.

139 Quéval, Isabelle (2009), *Le Sport - Petit abécédaire philosophique*, Ed. Larousse, p.166, pp.150-156

140 Isidori, Emanuele (2013), "Lo sport come filosofia educativa e sociale: una prospettiva decostruzionista", in Marco Pasini (dir.), *Lo sport nelle scienze sociali: da chimera a realtà, M@GM@*, Vol. II, n.1, 2013

141 Coakley, Jay (2004), *Sports in society: Issues and controversies*, New York, McGraw-Hill

142 Isidori, Emanuele (2013), op.cit

C'est bien par cet effort de « dé-réification »<sup>143</sup> du sport que l'on peut reconnaître la diversité des expériences auquel il est susceptible de donner lieu. En effet, comme le rappelle Fred Coalter à la suite de Jay Coakley, il convient d'aborder le sport comme un « site » d'expériences de socialisation plutôt que comme une « cause » de ces expériences, la nature de ces dernières pouvant varier selon de nombreux facteurs, comme le niveau, la modalité et la finalité de la pratique, et plus généralement la façon dont est menée ou médiée l'expérience des pratiquants. On peut penser que l'affirmation de cette approche conceptuelle non essentialiste du sport, sous l'influence d'une pensée déconstructiviste et d'une approche phénoménologique sensible à la subjectivité des expériences vécues, est aussi favorisée par un contexte culturel, dit « postmoderne », qui se prête à la diversification des formes de pratique et à l'élargissement du spectre des expériences associées au terme générique de sport, en contribuant à en faire éclater le champ sémantique.

Cependant, rappelons que notre objet d'étude se réfère justement à un sens normatif plus restreint de sport, associé à l'institutionnalisation des disciplines sportives, ce qui nous a amené à solliciter explicitement la réunion des quatre conditions que proposait Pierre Parlebas pour identifier ce type de sport : situation motrice, compétitive, codifiée et institutionnalisée, s'inscrivant bien dans la matrice culturelle de l'olympisme moderne. Si nous avons voulu évoquer la nécessité de rester vigilants face à un certain manichéisme idéologique qui tendrait à réduire le sport de façon univoque à une force intrinsèque produisant des effets particuliers, il ne s'agit pas pour autant de s'empêcher de constater la récurrence de certaines caractéristiques ou de faire abstraction des tendances lourdes qui façonnent empiriquement le phénomène sportif – ce que nous appellerons par commodité la « logique sportive ».

### 1.1.2. UNE "LOGIQUE SPORTIVE" FAÇONNÉE PAR LES PARADIGMES DE L'EXCLUSION ET LA SPÉCIALISATION

---

Sans présupposer l'immutabilité absolue de la « logique sportive », nous tâcherons d'en identifier les principales caractéristiques, d'autant que notre objet de recherche nous conduit plus particulièrement à la mettre en relation avec ce que l'on appellera la « logique inclusive », en nous appuyant sur le panorama descriptif des pratiques que nous proposons dans la première partie. Or, si ce travail de contextualisation s'est progressivement focalisé sur le cas particulier des pratiques partagées, en évoquant un certain ferment actuel en ce qui concerne l'exploration de nouvelles modalités de participation sportive des personnes en situation de handicap, loin de nous l'idée

---

143 Coalter, Fred (2007), *A Wider Social Role for Sport: Who's Keeping the Score?*, London, Routledge

d'associer à la logique sportive cette tendance émergente du partage, de l'intégration ou de l'inclusion. Au contraire, nous envisageons davantage ce bouillonnement d'initiatives novatrices comme une tentative de se distinguer, voire de se libérer d'une tendance lourde qui marque le phénomène sportif. Ainsi, cette recherche expérimentale de formes de pratique innovantes, en quelque sorte « déviantes », n'en révèle que mieux la norme sportive, c'est-à-dire les habitudes relativement stabilisées des pratiques sportives dominantes, ce que nous appellerons justement la « logique sportive ».

Afin de nous aider à mieux caractériser la relation entre la logique sportive et la logique inclusive, revenons ici sur les trois paradigmes culturels dominants – l'exclusion, la spécialisation et l'inclusion – évoqués à plusieurs reprises à propos du rapport que la société construit vis-à-vis de la diversité humaine, en particulier en référence au handicap. L'observation du panorama des pratiques sportives nous conduit à reconnaître que les nouvelles expérimentations, plus ou moins abouties sur le plan de la logique inclusive, tâchent en effet de se libérer d'une double inertie qui semble marquer profondément l'identité du sport moderne depuis sa naissance. La première inertie culturelle associée à la logique sportive renvoie à la prégnance du paradigme de l'exclusion vis-à-vis de toutes les personnes ne répondant pas aux critères normatifs minimums, paradigme qui s'est certes affaibli progressivement au cours du XX<sup>e</sup> siècle selon un processus de démocratisation ou de massification de la pratique sportive comme nous l'avons montré, autour de la reconnaissance progressive du « droit d'accès » de franges de la population de plus en plus variées. La deuxième inertie culturelle qui caractérise la logique sportive correspond à la prégnance du paradigme de la spécialisation vis-à-vis des pratiquants regroupés selon un principe d'homogénéité des profils de capacités, paradigme qui par contre n'a fait que se renforcer au cours du XX<sup>e</sup> siècle en multipliant les catégories parallèles de participants, y compris à l'intérieur même du handisport<sup>144</sup>.

Aujourd'hui en effet, la majorité des pratiques sportives existantes dans le panorama actuel tend soit à exclure les personnes plus lourdement handicapées car elles ne sont pas assez athlétiques pour pratiquer un « vrai sport » selon les conditions requises a priori, soit à regrouper « entre elles » celles qui satisfont plus ou moins ces conditions, selon une logique de « séparation et ségrégation » (Thomas & Smith, 2009 : 153), en leur proposant une activité spécifiquement conçue pour elles. Remarquons que cette distribution des pratiquants tend à s'affiner inexorablement vers la constitution de catégories de plus en plus « étroites » car de plus en plus homogènes en leur sein, afin d'optimiser l'équilibre compétitif, condition du spectacle sportif comme l'a bien montré Paul Yonnet<sup>145</sup>. Ce paradigme de la spécialisation déploie d'ailleurs toute sa vigueur autour du désir obsédant d'établir un système de classification de plus en plus précis et sophistiqué, puisqu'il serait le seul garant de la justice sportive<sup>146</sup>.

---

144 Howe, P. D. and Jones, C. (2006) "Classification of Disabled Athletes: (Dis) Empowering the Paralympic Practice Community." *Sociology of Sport Journal*. Vol. 23:29-46

145 Yonnet, Paul (1998), *Systèmes des sports*, Paris, Gallimard

146 Jones, C. and Howe, P.D. (2005) "The Conceptual Boundaries of Sport for the Disabled: Classification and Athletic Performance." *Journal of the Philosophy of Sport*. 32, Issue 2. pp. 127-140

Alors que le paradigme de la spécialisation est associée généralement aux concepts de séparation et ségrégation, le paradigme de l'exclusion serait plutôt associé aux concepts de sélection et normalisation, dans le sens où la pression sélective de la logique sportive peut déboucher sur l'exclusion de personnes qui sont considérées comme trop éloignées de la norme en termes de capacités absolues, l'étalonnage se faisant à partir du profil des champions qui incarnent l'« excellence », dont l'« anormalité » statistique est convertie sur l'autel sportif en une norme idéalisée ou un idéal normatif<sup>147</sup>. Mais l'exclusion par la normalisation peut même être repérée à haut niveau lorsque les personnes s'éloignent trop de la norme en termes d'esthétisme de la performance – l'étalonnage étant réalisé du point de vue médiatique à partir du désir d'obtenir des images sportives plaisantes esthétiquement<sup>148</sup>. En tout cas, ces généralités sur la « logique sportive » semblent bien confirmées par l'observation de l'offre sportive dominante, tant dans sa structuration institutionnelle que dans ses formes de pratique comme on l'a vu, largement imprégnée de valeurs sélectives.

Par conséquent, lorsqu'il s'agit de mettre en regard la « logique sportive » et la « logique inclusive », la référence à ces différents paradigmes culturels rend particulièrement éclatante la tension générale qui semble les opposer. D'ailleurs, nuanciant les discours généralement angéliques<sup>149</sup> tenus dans un nombre de rapports internationaux qu'on ne compte plus à propos des bienfaits du sport envers les personnes handicapées<sup>150</sup>, l'approfondissement de la littérature scientifique suffit pour confirmer le fait que ce rapprochement entre sport et inclusion ne va pas de soi. Alors que même les positions les plus optimistes et les plus engagées vers le changement soulignent que la culture inclusive dans le monde du sport reste presque entièrement à construire (L.DeAnna, 2005), la plupart des auteurs s'intéressant simultanément au sport et au thème de l'inclusion, directement ou

147 Hilvoorde, Ivo van & Landeweerd, Laurens (2011), « Disability or extraordinary talent – Francesco Lentini (three legs) versus Oscar Pistorius (no legs) », in Jespersen, Ejgil & MacNamee, Mike (2011), *Ethics, Dis/ability and Sports*, Routledge, pp.11-25

148 Purdue, David E.J. & Howe, P. David, « Who's In and Who Is Out? Legitimate Bodies Within the Paralympic Games », *Sociology of Sport Journal, Volume 30, Issue 1*, March 2013, pp. 24-40

149 L'une des rares précautions de langage que l'on trouve, exprimée de façon assez discrète avant de développer des dizaines de pages de louanges sur la participation sportive des personnes handicapées (ce que par ailleurs nous ne contestons évidemment pas), est celle-ci :

« *Lorsqu'aucun effort n'est fourni en sorte que la participation au sport ne soit pas discriminatoire, le sport reste simplement un autre moyen par lequel les attitudes et les pratiques discriminatoires envers les personnes handicapées se perpétuent. Même lorsque la décision a été prise de rendre le sport plus accessible et moins discriminatoire, si l'on ne suit pas des étapes fondamentales pour favoriser la compréhension, les connaissances et la communication au sujet de la façon d'adapter le sport de façon appropriée, l'intolérance peut être exacerbée et mener à des dissensions.* »

Groupe de travail international sur le sport au service du développement et de la paix, « Le sport et les personnes handicapées. Promotion de l'intégration et du bien-être », in *Canaliser l'énergie du sport au service du développement et de la paix*, Sport for Development and Peace. International Working Group, pp.205-243

Url: [http://www.un.org/wcm/webdav/site/sport/shared/sport/pdfs/Reports/Final\\_Report\\_French.pdf](http://www.un.org/wcm/webdav/site/sport/shared/sport/pdfs/Reports/Final_Report_French.pdf)

150\* Parnes, Penny & Hashemi, Goli (2007), "Sport as a means to foster inclusion, health and well-being of people with disabilities" in *Literature Reviews on Sport for Development and Peace*, Toronto, Sport for Development and Peace International Working Group Secretariat, pp. 124-157. Url: <http://iwg.sportanddev.org/en/publications-key-documents/index.htm>

\* Mulholland, Elizabeth (2008), *What can do sport. The true sport report*, True Sport, Canadian Centre for Ethics in Sport, September 2008. Url: [http://www.cces.ca/files/pdfs/TS\\_report\\_EN\\_webdownload.pdf](http://www.cces.ca/files/pdfs/TS_report_EN_webdownload.pdf)

\* International Platform on Sport & Development (2009), *Sport and Disability thematic profile*  
Url: [http://assets.sportanddev.org/downloads/090611\\_sport\\_and\\_disability\\_profile\\_for\\_print.pdf](http://assets.sportanddev.org/downloads/090611_sport_and_disability_profile_for_print.pdf)

indirectement, semblent bien pointer, sinon une incompatibilité relative entre les deux logiques (A.Marcellini, 2005, F.Reichhart 2005; G.Bui-Xuân & J.Mikulovic, 2007 ; F.Meynaud, 2007<sup>151</sup> ; D.Howe, 2008), en tout cas une relation assurément problématique (J.Coakley & E.Dunning, 2000 ; Cl.Sherill 2003; K.DePauw & S.Gavron, 2005; H.Fitzgerald, 2008 ; A.Magnanini, 2008 ; N.Thomas & A.Smith, 2009 ; L.DeAnna, 2009 ; A.Cunti, 2010).

Remarquons qu'une partie conséquente de la littérature nous confronte à une lecture implicitement normative de la question, développant des argumentations rhétoriques à propos des difficultés à déployer la culture inclusive au sein de la culture sportive. Afin de présenter comment peut être qualifiée la tension entre ces deux logiques, nous tenterons d'établir dans un premier temps une liste de critères souvent évoqués à propos de l'une ou à propos de l'autre, en les réunissant sous une forme systématisée et explicitement contrastée. Précisons aussitôt que le résultat constitue globalement une perspective bipolaire qui n'échappe pas à la normativité d'une formulation partisane, tendant à une posture critique vis-à-vis de la logique sportive et parfois idéalisée vis-à-vis de la logique inclusive. Toutefois, armés de cette précaution de lecture qui nous suggère de nuancer chacune de ces oppositions, le parcours de cette liste de caractéristiques n'en résulte pas moins significatif pour comprendre transversalement les ressorts essentiels de cette tension entre sport et inclusion. De plus, ce qui retient ici notre attention dans cette liste, ce n'est pas seulement le contenu de ces oppositions – auquel nous ne pouvons prêter qu'une validité relative – mais c'est aussi le fait même que le rapprochement de ces deux logiques se prête bien en quelque sorte à une structure descriptive oppositionnelle.

<b>LOGIQUE SPORTIVE ou CULTURE DU SPORT</b>	<b>LOGIQUE INCLUSIVE ou CULTURE DE L'INCLUSION</b>
Rationalité technique	Responsabilité relationnelle
Logique fonctionnelle, rationnelle, technique	Logique personnelle, émotionnelle, relationnelle
Appréciation des prouesses techniques	Appréciation des relations humaines
Intelligence motrice et habiletés physiques	Intelligence sociale <sup>152</sup> et habiletés humaines
Culte de la performance individuelle	Culte de la diversité humaine
Spécialisation technique des compétences du corps	Développement global et multidimensionnel de la personne (corps, esprit et cœur)
Pôle du faire, du savoir faire, du bien faire	Pôle de l'être, du savoir être, et du bien être

151 Meynaud, Frédéric (coord.) (2007), *Education sportive et situations de handicap*, Reliance N° 24, Juin 2007, Erès

152 Au sens de Jean-François Chantaraud : la formule cartésienne « Je pense, donc je suis » devient "*Nous pensons ensemble, donc nous sommes ensemble*".

Principe sélectif et élitiste	Principe anti-sélectif et ouverture à tous
Principe structurant : l'homogénéité	Principe structurant : l'hétérogénéité
Division, séparation, distribution	Regroupement, rassemblement, réunion
Compétition, affrontement, combat	Coopération, dialogue, entente
Effort de distinction	Effort de ressemblance
Hierarchisation, classement	Égalisation, équité
Mérite relativement absolu	Mérite absolument relatif
Catégories de pratiquants	Singularités individuelles
Désir distinctif de force, de vitesse, de précision	Désir d'empathie, de sensibilité, de délicatesse
Admiration d'une force, d'une puissance et d'une résistance unique et exceptionnelle	Reconnaissance d'une fragilité et d'une vulnérabilité commune et banale
Le plaisir dans le spectacle	Le plaisir dans l'intimité
La victoire comme critère de succès	La participation comme critère de succès
Structuration organisationnelle verticale	Structuration organisationnelle horizontale
Échelle globale (nationale et internationale)	Échelle locale (territoriale)
Logique industrielle	Logique artisanale
Pôle quantitatif (n° d'adhérents)	Pôle qualitatif (vécu des personnes)
Morale héroïque	Éthique solidaire - coopérative
L'élite humaine	La diversité humaine
Idéal du progrès	Idéal du bonheur
Se dépasser	S'accomplir
Individualisme	Être ensemble
Dimension de consommation (qui veut)	Dimension éducative (pour tous)
Le corps comme « instrument productif »	Le corps comme support de relations
Codification et soumission à la règle ( <i>uniformisation, conformité, standardisation</i> )	Flexibilité et adaptation aux contingences ( <i>fluctuation, variations, adaptations singulières</i> )
Culture scientifique et technique	Culture artistique et éthique
Maîtrise de l'espace (logos), extériorisation de l'intériorité, expression	Maîtrise du temps (kairos), intériorisation de l'extériorité, appropriation <sup>153</sup>

A partir de cette perspective générale, nous choisirons d'approfondir d'abord deux de ces oppositions pour mieux cerner l'identité de cet antagonisme entre la logique sportive et la logique inclusive, en nous référant plus particulièrement à notre travail de contextualisation : la première opposition renvoie à l'axe « global-local » et à sa spécification au travers de l'axe « industriel-artisanal » ; la deuxième opposition renvoie à l'axe « homogénéité-hétérogénéité ».

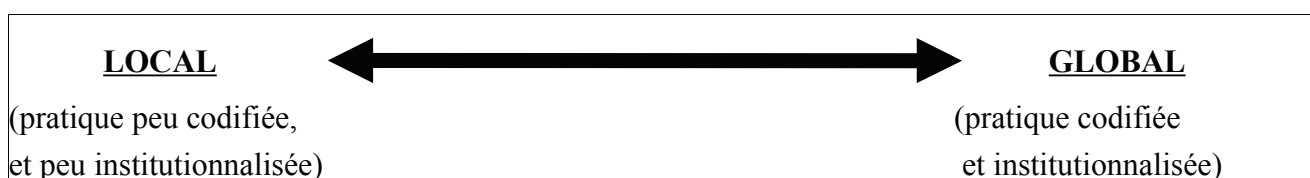
<sup>153</sup> selon une distinction de Jacques Ardoino bien que ne renvoyant pas explicitement à la logique inclusive mais plutôt à la matrice culturelle de l'art et l'éducation en opposition à celle du sport



### 1.1.3. LA TENSION LOCAL-GLOBAL : UNE "LOGIQUE ARTISANALE" FACE À UNE "LOGIQUE INDUSTRIELLE"

---

Il nous faut revenir sur une distinction entre activités motrices et activités sportives que l'on introduisait dans la contextualisation à partir de l'axe « local-global » de pratique. La référence au « sport » s'éloigne a priori du pôle « local » auquel peuvent être associées d'autres situations motrices plus ou moins compétitives, généralement peu codifiées et a priori non institutionnalisées comme certains jeux et certaines pratiques physiques proposées dans des situations particulières. C'est dans ce cadre que nous suggérons de distinguer la catégorie conceptuelle du « sport inclusif » d'une multiplicité d'expérimentations locales plus ou moins inclusives, notamment au sein du vaste monde des APA qui, en particulier dans sa composante éducative, se montre de plus en plus sensible à la finalité de l'intégration et de l'inclusion. Il s'agit donc de nous concentrer sur l'idée d'un « sport inclusif » dont la « globalisation » se démarque précisément de cette tendance prédominante à la « localisation » des pratiques physiques en intégration ou en inclusion dans le panorama actuel.



On retrouve finalement la distinction classique entre « jeux » et « sport », déjà pointée de multiples façons par des auteurs comme aussi variés que Jean-Marie Brohm (1976), Roger Chartier et Georges Vigarello (1982), ou encore Pierre Parlebas (1986). Ces trois approches, comme le résume bien Guy Laurens<sup>154</sup>, attribuent en effet au phénomène sportif une spécificité par rapport aux jeux. Le sport selon Brohm serait la réplique des structures profondes du capitalisme industriel, qui s'expriment à travers des catégories fondamentales comme la concurrence et le rendement. Le sport selon la tradition bourdieusienne représenterait un système spécifique qui tend à s'autonomiser en suivant la logique moderne du processus de la division sociale du travail, et qui est structuré comme un champ de forces. Enfin, le sport selon Parlebas serait caractérisé par l'institutionnalisation de ses structures logiques internes, qui lui garantit sa médiatisation et son succès public.

Il semble en tout cas que l'on puisse raccrocher le phénomène sportif à un certain « globalisme » qui, à l'inverse du « localisme » des jeux, prétend atteindre un langage universel. Or, c'est bien là que nous ne pouvons manquer de relever l'antagonisme a priori qui oppose deux formes d'universalisme très différentes entre la logique sportive d'une part, qui suppose une diffusion territoriale potentiellement étendue au monde entier, et la logique inclusive d'autre part, qui suppose

---

<sup>154</sup> Laurans, Guy (2012), « Jeux et Sport: continuité ou rupture? », *Blog Le Languedoc Sportif*, 22 Juillet 2009 - Mis à jour 24 Août 2012. Url: <http://lelanguedocsportif.org/articles/sciences-sociales/61-jeux-et-sport-continuite-ou-rupture#note3>

une ouverture potentielle à l'infinie diversité humaine. En somme, si nous pouvons rapprocher de prime abord le sport et l'inclusion en vertu d'une commune prétention universaliste, ces deux logiques renvoient en fait à deux formes de partage d'expérience très différentes. On pourrait le formuler ainsi : il s'agit dans le cas du sport d'un partage d'expérience qui va au-delà des différences culturelles que l'on peut trouver à l'échelle globale parmi la multiplicité des singularités territoriales ; et il s'agit dans le cas de l'inclusion d'un partage d'expérience qui va au-delà des différences personnelles que l'on peut trouver à l'échelle locale parmi la multiplicité des singularités individuelles. Autrement dit, si la logique sportive nécessite une dimension globale, il semblerait que la logique inclusive, plutôt associée à la dimension locale, se déploie plus facilement au travers de situations motrices qui ne sont justement pas trop codifiées, standardisées et institutionnalisées. Ces deux formes d'universalisme ne semblent donc pas faire a priori bon ménage.

Analysons alors plus précisément le champ professionnel des APA qui, très attaché à développer des processus d'adaptation toujours spécifiques et singuliers dans chaque contexte local, dans chaque situation particulière, et même pour chaque personne participante, nous offre paradoxalement un bon exemple pour illustrer l'ancrage recherché de la logique inclusive dans la dimension locale. En effet, le champ des APA possède une *culture méthodologique d'« adaptation ad'hoc » de l'activité* qui se prête particulièrement bien à la logique inclusive, même si les APA ont surtout été mises en pratique jusqu'à aujourd'hui dans des contextes spécialisés – mais pour d'autres raisons<sup>155</sup>. Sur le plan théorique, on peut même remarquer la convergence de certains référents scientifiques communs entre les études en APA et les études en éducation inclusive. Ainsi, l'emphase n'est-elle pas mise en APA sur une approche écologique de l'adaptation, faisant interagir de manière toujours singulière « individu, environnement et tâche » (Yeshayahu Hutzler, 2011<sup>156</sup>), ce qui reflète parfaitement le passage de la Classification Internationale du Handicap (CIH) de 1980 à la modélisation systémique de la CIF de 2001 donnant une assise théorique à la conception inclusive ? Par ailleurs, tout comme dans l'éducation inclusive<sup>157</sup>, n'observent-on pas en APA une sollicitation marquées des perspectives phénoménologiques<sup>158</sup>, typiques d'une attention portée à la localisation du point de vue du pratiquant et à la dimension subjective de l'expérience vécue, de manière particulièrement congruente à l'identité de ce champ de pratique ?<sup>159</sup>

---

155 Cette tendance des APA à se développer dans le milieu spécialisé doit se comprendre d'abord et avant tout, comme on le suggérait précédemment, à partir du fait que c'est la structuration dominante de la société selon le paradigme de la spécialisation qui imposait ces contextes de pratiques séparés (puisque c'est là où ont été majoritairement placées jusqu'à aujourd'hui les personnes handicapées) et non à partir du fait que c'est l'identité essentielle des APA qui poussait à ce repli communautariste.

156 Hutzler, Yeshayahu (2011), « Ethical considerations in adapted physical activity practices », in Jespersen, Ejgil & McNamee, Mike (dir), *Ethics, Dis/Ability and Sports*, Routledge, pp.72-85

157 Barry, Valérie (2003), « Se former aux dispositifs de l'école inclusive : quelles représentations des acteurs ? Quels enjeux de formation ? », in *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation - n°61*, 1er trimestre 2013

158 Jespersen, Ejgil & McNamee, Mike (2011), « Philosophy, Adapted physical activity and Dis/ability ». In Jespersen, Ejgil & McNamee, Mike (dir), *Ethics, Dis/Ability and Sports*, Routledge, p.8

159 En réalité, il faudrait reconnaître toute l'ambivalence, et dans une certaine mesure l'incohérence, qui entoure au niveau universitaire le développement des discours scientifiques depuis 40 ans sur la légitimité du secteur des APA. En effet,

En tout cas, on peut trouver de façon assez prononcée, aussi bien dans le champ universitaire que dans le champ professionnel en APA, une tradition culturelle qui prend explicitement ses distances vis-à-vis de la logique sportive<sup>160</sup>. Celle-ci est considérée ne s'adressant qu'à une petite partie de la population handicapée, reléguant par conséquent toutes les autres personnes à une pratique physique dont la finalité est trop souvent réduite à la simple dimension thérapeutique. Dans cette optique, c'est bien la logique de la pyramide sportive dont souhaite s'éloigner une partie importante de la culture des APA, en poursuivant comme finalité première l'adaptation de la pratique aux personnes handicapées qui constituent la base de la pyramide et qui mettent en jeu leurs capacités sur le territoire local où elles vivent tout simplement, alors que la logique sportive vise plutôt leur sélection afin que les personnes qui atteignent le sommet de la pyramide puissent manifester leur performance à l'échelle globale.

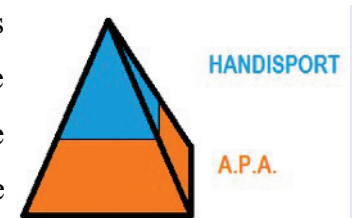


Illustration 37: Pyramide

Ainsi, la myriade d'expérimentations locales qu'abrite le monde complexe des APA sollicite toujours une compétence fondamentale qui est, comme dans le monde de l'éducation finalement, l'art et la science de la « pédagogie différenciée »<sup>161</sup> – pilier méthodologique de l'inclusion<sup>162</sup> – à mettre en œuvre dans chaque situation locale particulière, selon une perpétuelle “improvisation professionnellement contrôlée et bien calibrée” selon la formule de Philippe Meirieu à propos de la compétence de l'enseignant. L'activité physique adaptée, a fortiori si elle est conçue selon une modalité de pratique inclusive, est donc toujours « bricolée » de façon différente d'une situation à l'autre, d'un objectif à l'autre, d'un groupe de personnes à l'autre ; car l'approche inclusive requiert une « flexibilité pédagogique » fondamentale et un inévitable travail d'« individualisation ». On se trouve donc a priori bien loin de la codification de la pratique sportive à la recherche d'un langage universel. Notons, sans nous y attarder ici, que nous entrevoyons bien déjà la question particulièrement problématique de la « culture commune », qui semble tout aussi attachée à la finalité inclusive qu'à l'exigence de construire un cadre global partagé, et sur laquelle nous reviendrons car il s'agit là d'un point crucial de la tension sport-inclusion.

---

on retrouve d'un côté le désir d'affirmer, sur le plan conceptuel et dans la pratique d'intervention, une approche globale et holistique de la personne handicapée, attentive à l'expérience vécue de chacun dans la pratique physique, et de l'autre côté, comme le démontre Christine Pépin, on retrouve le désir du champ des APA de conquérir une légitimité scientifique poussant à sacrifier « le sujet » en situation de handicap au profit de « l'objet d'étude », sous la pression normalisante et objectivante des sciences nomothétiques (par opposition aux sciences idiographiques selon la distinction proposée par Wilhelm Windelband) et de leur fragmentation disciplinaire.

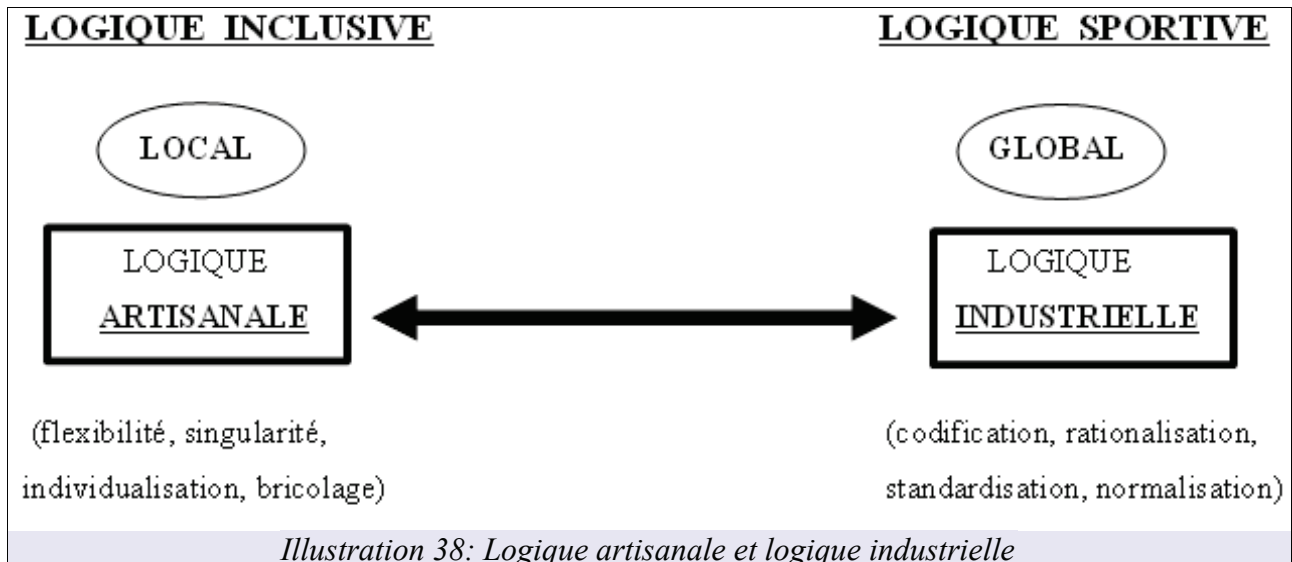
Pépin, Christine (1996), *Le sujet en question : analyse critique des doctrines sur les activités physiques adaptées aux personnes handicapées*, Thèse de Doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, sous la direction d'André Rauch, Strasbourg 2

160 en plus de la prise de distance vis-à-vis de la logique thérapeutique, tendant à une autre forme de normalisation

161 Perrenoud, Philippe (2010), « Pas d'inclusion efficace sans différenciation de l'enseignement dans les classes ordinaires », Version française de Perrenoud, Ph. (2010). « Não existe inclusão eficaz sem diferenciação pedagógica dentro das turmas regulares », *Educação Inclusiva*, Suplemento, Vol. 1, n° 1, juin, pp. 15-18  
[http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_2010/2010\\_09%20Pas%20d'inclusion%20sans%20differentiation.pdf](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2010/2010_09%20Pas%20d'inclusion%20sans%20differentiation.pdf)

162 <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/speced/panel/specedf.pdf>

En tout cas, nous en arrivons à pouvoir formuler l'opposition entre la culture inclusive et la culture sportive de cette manière : la première renvoie plutôt à une logique « artisanale », et la seconde plutôt à une logique « industrielle ».



A partir de là, il est intéressant de remarquer que si la logique artisanale suppose l'invention permanente de nouvelles formes d'activités, toujours « sculptées » différemment grâce à l'étroite combinaison d'un travail de constante programmation-conception-préparation et d'une compétence d'« improvisation contrôlée » quotidienne, il est beaucoup plus rare que ces perpétuelles et foisonnantes micro-inventions locales se diffusent sur un territoire plus vaste et se transforment donc – comme nous l'expliquerons plus en détail – en un processus d'« innovation » socialement partagé, voire atteignent même l'étape de leur institutionnalisation. Or, cette tendance à la globalisation, ou d'une certaine manière à l'industrialisation de la pratique sportive, ce que l'on appelle aussi plus fréquemment la « sportivisation », apparaît plus rare encore lorsque l'on parle plus précisément d'activités physiques pratiquées selon la modalité inclusive, comme l'observation du panorama des pratiques existantes à l'échelle internationale nous l'a montré.

Certes, l'histoire du sport pour les personnes « handicapées » ne manque pas d'exemples qui illustrent la progressive diffusion et institutionnalisation de nouvelles disciplines sportives spécialisées ; après avoir été développées expérimentalement au niveau local, elles ont même parfois été promues au rang de disciplines paralympiques. Mais justement, il s'est agi jusqu'à présent d'activités sportives spécialisées, adressées exclusivement aux personnes qui ont une déficience, et donc non inclusives. Autrement dit, les mille petits chantiers pédagogiques ouverts autour de l'expérimentation de nouvelles pratiques physiques inclusives n'ont pratiquement jamais fait émerger à ce jour des sports codifiés et institutionnalisés, pratiqués au sein de multiples territoires nationaux<sup>163</sup>.

<sup>163</sup> à l'exception notamment des deux initiatives présentées en fin de contextualisation sur lesquelles nous allons revenir

L'une des premières questions de problématisation qui peut alors être formulée, et que ce projet de recherche entend affronter, est la suivante : le principe de *l'inclusion* possède-t-il une résistance intrinsèque, liée à sa logique « artisanale », lorsqu'il s'agit de se déployer dans l'univers sportif au travers d'une formalisation en pratiques codifiées et institutionnalisées ? Dans quelle mesure l'expression « sport inclusif » renvoie-t-elle alors à un oxymore impraticable ? En somme, lorsqu'une pratique physique inclusive locale tend à se « globaliser » ou à se « sportiviser », comme dans le cas du Baskin, on se demandera dans quelle mesure et selon quelles modalités la dimension inclusive de cette activité sportive peut-être préservée ou bien au contraire doit-elle être sacrifiée.

#### 1.1.4. LA TENSION HÉTÉROGÉNÉITÉ-HOMOGÉNÉITÉ: UNE LOGIQUE DE "RÉUNION" FACE À UNE LOGIQUE DE "SÉPARATION"

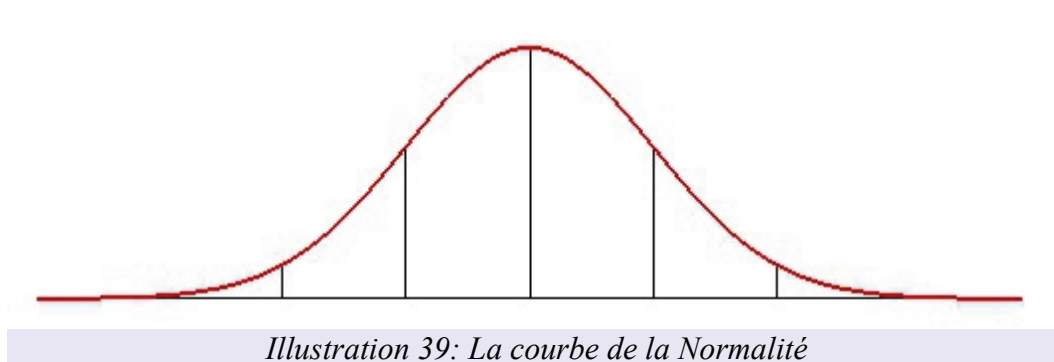
---

Une fois précisé ce que l'on entend par « sport », dont la progressive codification technique, rationalisation standardisée et formalisation institutionnelle renvoie au processus de « sportivisation » que l'on a associé à cette logique « industrielle », nous avons remarqué qu'il se mariait plutôt mal a priori avec la logique artisanale de l'approche inclusive. Or à présent, il nous faut décrire plus précisément de quelle manière se traduisent dans la pratique ces deux logiques, sportive et inclusive, en ce qui concerne la participation d'une diversité de personnes, en situation de handicap ou pas. En effet, une deuxième tension, plus opérationnelle, semble opposer la logique sportive et la logique inclusive, en donnant une identité apparemment contradictoire au « sport inclusif », puisqu'il semble devoir simultanément combiner une tendance à produire de « l'homogénéité » et une tendance à produire (ou préserver) de « l'hétérogénéité ».

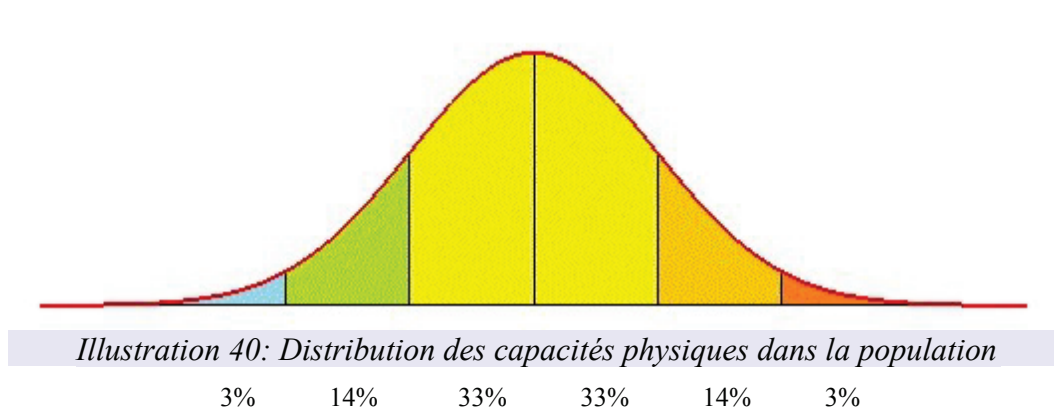
Nous repérons plus haut que les pratiquants tendent dans le sport à être séparés selon leur profil et distribués dans des catégories les plus homogènes possibles afin d'optimiser l'équilibre compétitif. Cette tendance séparatrice du phénomène sportif se justifie donc non seulement par un souci de justice mais repose sur un argument « objectif » qui est présenté comme indiscutable : la diversité des capacités motrices des personnes. En effet, si l'on admet à titre indicatif que la répartition théorique de la population en fonction des capacités motrices individuelles absolues suit une « distribution normale », cette courbe de Gauss en serait la représentation. En guise de repères, notons en premier lieu que nous trouverions à gauche les personnes qui ont des capacités motrices plus réduites, et à droite, les personnes qui ont des capacités plus importantes<sup>164</sup>.

---

<sup>164</sup> Notons que l'objet de description – la représentation de la « normalité » – conditionne la modalité de description, puisque la tendance est celle de reproduire dans le langage la structure normative de cette représentation : « les plus... » et « les moins... ». En effet, cette représentation réduit la description de la population à une seule dimension, en faisant abstraction de la multidimensionnalité intrinsèque de l'identité humaine.



En utilisant dans le schéma suivant un système de coloration des différents secteurs pour décrire plus clairement cette distribution de la population, voilà ce que nous pourrions dire, même si nous admettons que ces données sont à considérer seulement comme une référence indicative pour illustrer un raisonnement général puisque nous ne nous basons pas sur des résultats statistiques à notre disposition.



Dans le secteur bleu, nous trouverions à peu près 100% de personnes qui vivent avec une déficience. Dans le secteur vert, nous trouverions peut-être 30% de personnes qui ont une déficience et 70% de personnes qui, bien que n'ayant pas de déficience avérée, ont des difficultés motrices importantes. Dans le secteur jaune, nous trouverions peut-être 5% de personnes qui ont une déficience et 95% de personnes dites « valides », toutes avec un niveau de capacités motrices moyen. Dans le secteur orange, nous trouverions probablement moins de 2% de personnes qui ont une déficience et 98% qui n'en ont pas, toutes en tout cas avec de bonnes voire très bonnes capacités motrices absolues. Et dans le secteur rouge, nous trouverions presque seulement des personnes dites « valides » (99,9%) avec d'excellentes capacités motrices absolues ; de façon plus concrète, le 0,1% renvoie aux cas tels que Oscar Pistorius.<sup>165</sup>

<sup>165</sup> On peut prendre comme chiffre-repère le fait que « plus d'un milliard de personnes aujourd'hui dans le monde souffriraient d'un handicap » selon le premier *Rapport mondial sur le handicap* publié en 2011 par l'OMS et la Banque mondiale, soit 15% de la population totale. Le pourcentage des personnes vivant avec des « limitations fonctionnelles significatives » pouvant varier considérablement (de 10 à 25%), non seulement de façon objective selon les pays, mais aussi de façon « subjective » selon les définitions de référence et les types de mesure utilisés, nous retiendrons un chiffre plus proche de 10% en ce qui concerne les pays « à revenu riche ». A partir de là, en admettant les proportions indicatives proposées pour chaque secteur de la « distribution normale », les personnes vivant avec une

Or, renforçant plus encore l'idée présentée dans la contextualisation selon laquelle le sport est institutionnellement structuré selon une organisation tripartite tendant à séparer les pratiquants « valides », les pratiquants « handicapés physiques » et les pratiquants « handicapés mentaux », il est intéressant de remarquer que cette représentation graphique de la distribution normale de la population peut aussi nous servir effectivement à illustrer la manière avec laquelle le mouvement sportif fédéral tend à se structurer, à partir de cette même segmentation verticale – en admettant bien-sûr les imperfections de cette superposition conceptuelle dans la pratique.

\* *Le rouge* correspondrait au sport de compétition pour les champions dits « valides ».

\* *Le orange* correspondrait à un bon niveau sportif d'activité pour amateurs.

\* *Le jaune* correspondrait aux activités sportives récréatives dites « pour tous »<sup>166</sup>.

\* *Le vert* correspondrait aux activités sportives spécifiques, adaptées aux personnes qui ont une déficience ou à d'autres catégories de personnes qui ont des difficultés motrices.

\* *Le bleu* correspondrait aux activités motrices adaptées, moins souvent de nature sportive, adressées aux personnes « handicapées » qui ont des capacités motrices plus réduites.

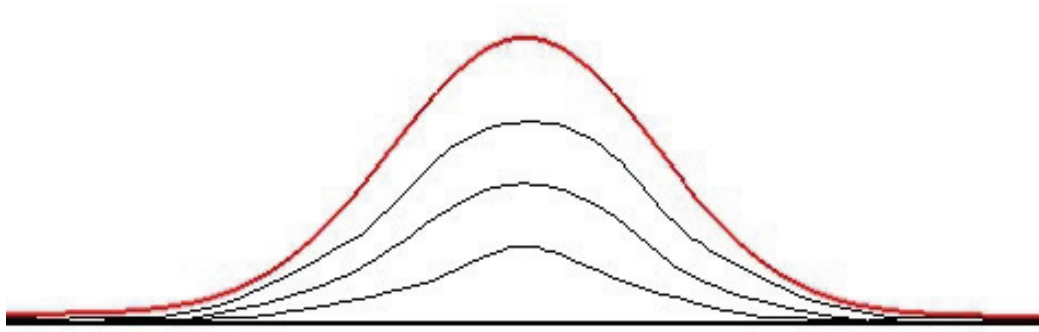
Rappelons le raisonnement logique qui préside à cette *segmentation verticale* du monde sportif. Il nous semble pouvoir le résumer ainsi de façon schématique : pour pratiquer du sport, il faut de la compétition (agôn) ; pour donner du sens à la compétition, il faut de l'incertitude quant au résultat (alea) ; pour garantir cette incertitude, il faut de l'équilibre entre les niveaux de pratique des participants ; pour assurer cet équilibre, il faut de l'homogénéité entre les participants ; pour atteindre l'homogénéité, il faut de la sélection. En tout cas, cette image de « segmentation verticale » reflète parfaitement le paradigme « différencialiste » de la spécialisation qui semble bien dominer l'univers sportif. D'ailleurs, lorsque l'on plonge à l'intérieur même de chacun de ces segments de pratique, ne retrouve-t-on pas encore cette tendance inexorable à la segmentation verticale, que ce soit celle qui sépare les hommes des femmes, celle des différentes catégories de poids, celle des catégories d'âge, celle qui distingue les niveaux de pratique en séries A-B-C, en niveaux national-régional-départemental, ou bien celle des divisions I - II - III dans le sport adapté, ou encore de façon plus sophistiquée celle du système de classification sur lequel reposent les compétitions de handisport ou même des Jeux Paralympiques (D.Howe, 2008).

---

déficience seraient ainsi réparties : 3% dans le secteur bleu, 5% dans le secteur vert, 3% dans le secteur jaune, moins de 0,3% dans le secteur orange, moins de 0,003% dans le secteur rouge.

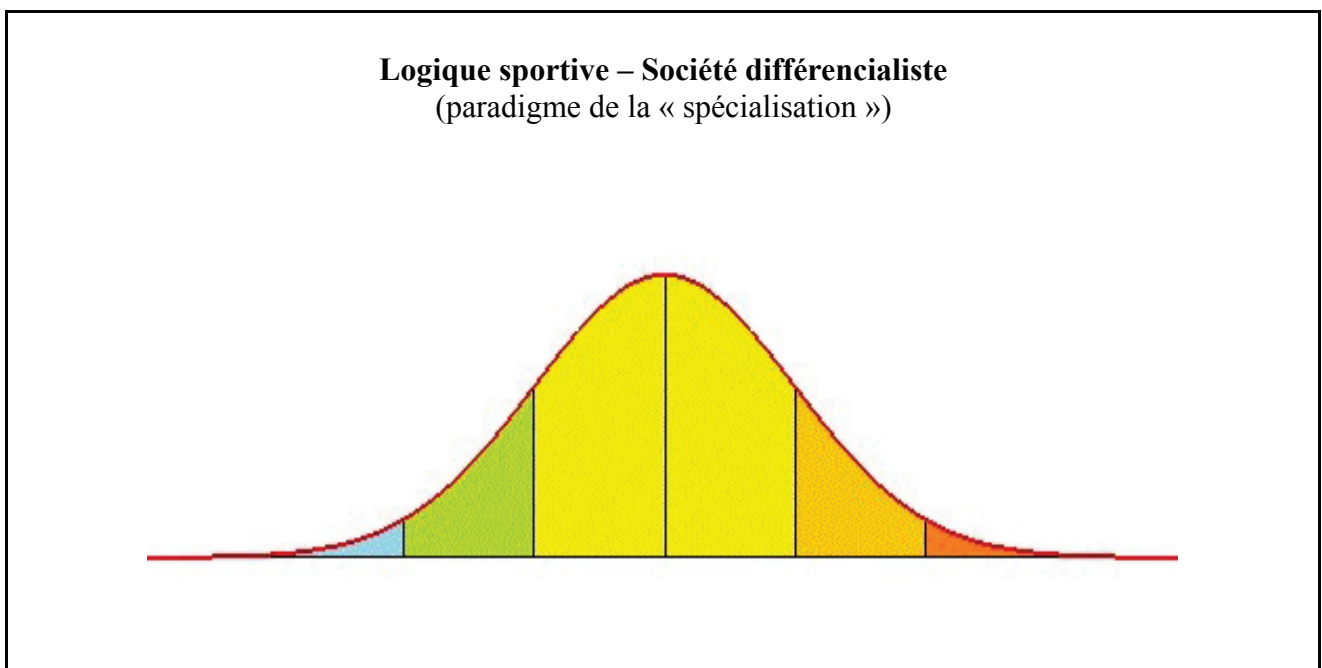
166 Notons qu'il s'agit d'un secteur – le jaune – qui tend à perdre des effectifs avec l'âge, puisque c'est dans cette tranche de la population plus particulièrement que l'on constate l'abandon principal de la pratique sportive après 16 ans. Les mécanismes sélectifs du sport exercent une pression psychologique telle qu'ils participent à écrémer les pratiquants, en éloignant les moins « aptes » (ceux qui sont a priori les plus à gauche à l'intérieur de ce secteur jaune) et en conservant les plus « aptes » (ceux qui sont les plus à droites dans ce même secteur).

Or, il s'agit bien sûr de souligner que l'approche inclusive, dépendant d'un autre paradigme culturel, semble reposer sur une logique diamétralement opposée. Si la logique sportive renvoie à un mécanisme normatif de « sélection » orienté vers la constitution de groupes homogènes, la logique inclusive – qui peut être considérée tout aussi normative – renvoie à un mécanisme d'« union » orienté vers la constitution de groupes explicitement hétérogènes. Nous voudrions là encore recourir au langage graphique pour mieux illustrer cet antagonisme, en associant cette fois à la logique inclusive l'image d'une segmentation horizontale.



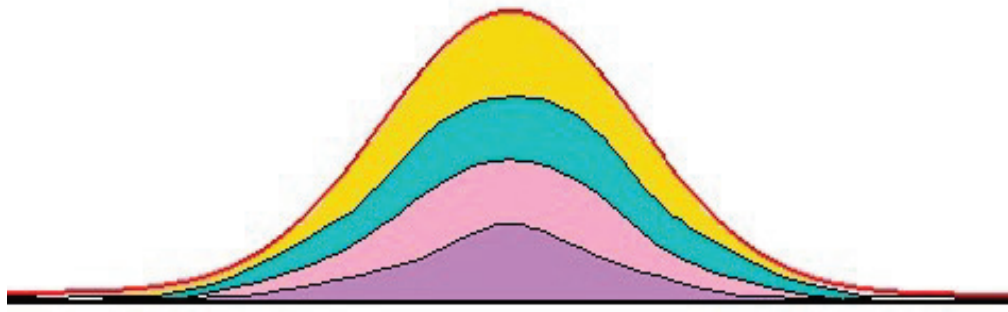
*Illustration 41: Logique inclusive appliquée à la courbe de la Normalité*

Afin de mieux saisir encore sur le plan formel la nature de cette opposition, formulons une extrapolation relative à deux modèles idéal-typiques de société radicalement différents, une société différencialiste et une société inclusive, basés sur deux conceptions théoriques du lien social très différentes aussi, une intégration communautariste et une intégration universaliste.





**Logique inclusive – Société inclusive**  
(paradigme de l'« inclusion »)



A partir de cette double logique apparemment contradictoire, que penser de la possibilité pour le mouvement sportif d'offrir une typologie d'activités qui s'adresse à un *segment horizontal* de cette distribution normale de la population ?



*Illustration 42: Sport inclusif et courbe de la Normalité*

Une nouvelle question qui peut alors être formulée dans la problématisation de notre projet de recherche est la suivante : la logique sportive possède-t-elle une résistance intrinsèque, liée à sa recherche d'homogénéité sous un paradigme de spécialisation, lorsqu'il s'agit de réunir une forte hétérogénéité de pratiquants ? Dans quelle mesure l'expression « sport inclusif » renvoie-t-elle alors à un oxymore impraticable ? En somme, lorsqu'un sport tend à se pratiquer selon une modalité inclusive, comme dans le cas du Baskin, on se demandera dans quelle mesure et selon quelles modalités la dimension sportive de cette activité peut-être préservée ou bien au contraire doit-elle être sacrifiée.

---

## **1.2. INTERACTION ENTRE SPORT ET INCLUSION: QUELLES CONSÉQUENCES ?**

---

Nous avons souligné jusque-là les fondements d'une tension structurelle entre la logique sportive et la logique inclusive, poussant plutôt les deux d'ailleurs à ne pas se rencontrer dans la pratique et suggérant en tout cas que l'idée du « sport inclusif » semble reposer sur une contradiction interne qui rend sa réalisation improbable. Nous parlions d'oxymore impraticable. Voyons donc ce qu'il en est d'un point de vue plus empirique lorsque l'on s'inscrit dans le choix explicite d'introduire, selon l'une des conditions nécessaires de la logique inclusive, une forte diversité de participants au sein d'une pratique sportive.

---

### **1.2.1. L'INCLUSION CONTRE LA PARTICIPATION ?**

---

A l'opposé d'une lecture normative soumise aux risques de sur-interprétation idéologique, attardons-nous ici sur une façon empirique d'aborder ces rapports entre logique sportive et logique inclusive, à partir d'une perspective originale dans le sens où la question habituellement posée est renversée. Au lieu de se demander dans quelle mesure le sport nuit à l'inclusion, il est intéressant de remarquer que certains auteurs se demandent à l'inverse dans quelle mesure l'inclusion nuit au sport, ou plus exactement dans quelle mesure l'actuelle application des politiques inclusives génère un impact défavorable à la participation sportive individuelle de la population handicapée. Il s'agit d'une perspective sociologique qui consiste donc à ne pas présupposer que l'application des politiques inclusives est en soi positive mais à en évaluer dans la pratique les effets réels sur la vie des personnes concernées. Au-delà donc de la seule question normative du droit et de la justice, jaugée à partir de l'évolution de la ségrégation à l'inclusion à l'échelle institutionnelle, ce point de vue fait le choix de l'échelle individuelle pour décrire l'expérience de chacun selon une approche basée sur les faits observables (« evidence based approach »).

Nigel Thomas et Andy Smith restituent dans cette optique les résultats de plusieurs analyses se centrant sur le sport dans le secteur scolaire. Remarquons que le choix de ce milieu est particulièrement intéressant en ce qui nous concerne car il offre un terrain d'observation privilégié pour décrire la mise en pratique de l'inclusion qui est déjà censée y exister officiellement, à la différence du milieu sportif par exemple où il est plus difficile de mener des observations systématiques. De plus, le contexte de l'éducation physique est un milieu qui est généralement préparé culturellement pour prendre ses distances vis-à-vis de la logique sportive au travers d'appropriations et de transformations pédagogiques. Pourtant, les auteurs constatent que l'innovation institutionnelle des politiques inclusives a jusque-là plutôt contribué à faire diminuer la participation effective globale des

élèves handicapés dans la pratique des cours d'éducation physique et sportive ou dans le sport scolaire<sup>167</sup>, voire à « exclure davantage certains élèves (en particulier ceux qui ont des besoins plus importants) »<sup>168</sup>.

Le risque de cette limitation de la participation individuelle des élèves handicapés en contexte institutionnel d'inclusion, corroborée par différents auteurs comme le soulignent Thomas et Smith, est encore plus significative lorsque sont proposées des « situations compétitives de sports d'équipe qui accordent une place centrale à la performance, l'excellence et les compétences »<sup>169</sup>. Autrement dit, alors qu'en contexte institutionnel spécialisé où prédomine une forte homogénéité des pratiquants, il est plus facile de permettre une haute participation de chacun aux cours d'EPS, indépendamment de la déficience, il est à l'inverse plus difficile de garantir un bon niveau de participation individuelle des personnes « handicapées » en contexte d'inclusion où prédomine une forte hétérogénéité des pratiquants. C'est donc comme si, dans la proposition « non modifiée » des sports collectifs en particulier, on tendait à observer un rapport inversement proportionnel entre le niveau de participation individuelle et le niveau d'inclusion du contexte de pratique. Or, ce rapport plutôt décroissant, varie a priori en fonction du profil de capacités des personnes impliquées. On peut même imaginer que cette limitation de participation augmente proportionnellement avec la gravité de la déficience selon le schéma suivant.

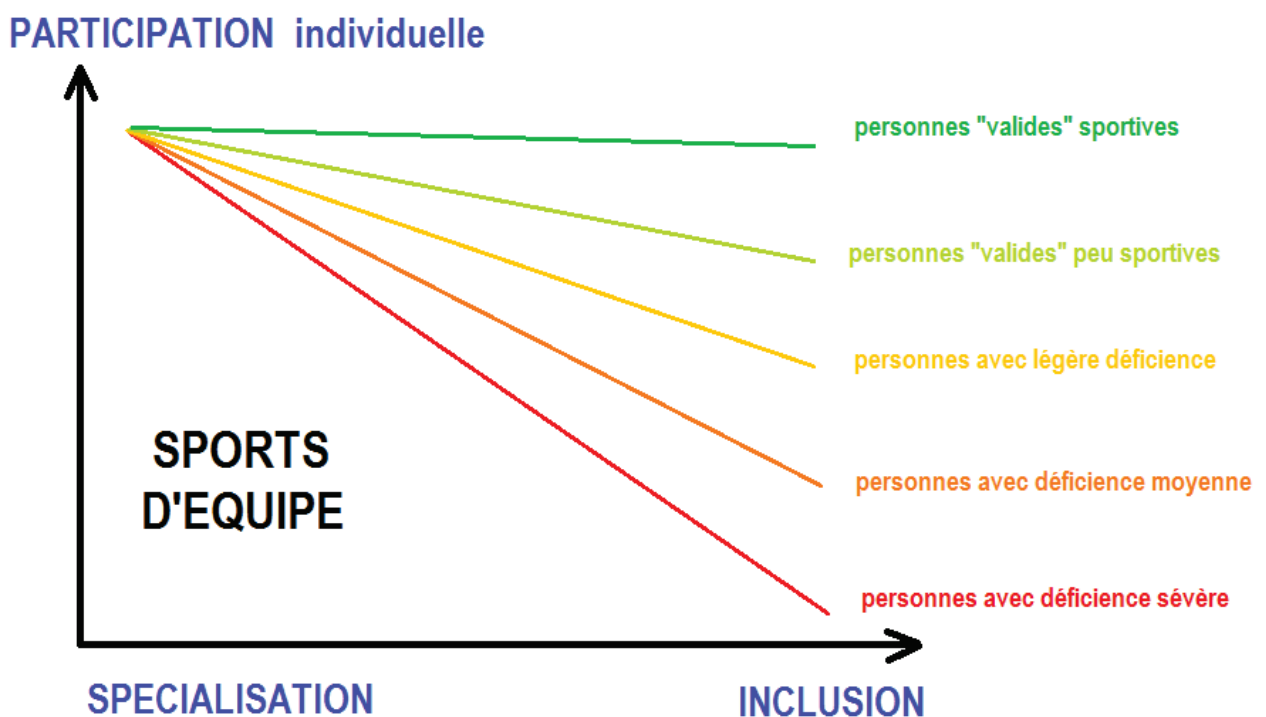


Illustration 43: Sports collectifs, contexte d'intégration et niveaux de participation

167 Thomas, Nigel & Smith, Andy (2009), *Disability, Sport and Society. An introduction*. Routledge, pp.105-115

168 Ibidem, p.114

169 Ibidem, p.114

Sans bien sûr considérer l'inclusion en soi négative, les auteurs évoquent en réalité deux formes de décalage entre « la rhétorique et la réalité de l'inclusion » sur laquelle ils insistent lourdement à plusieurs reprises<sup>170</sup>. La première renvoie à une tendance ségrégative des élèves handicapés au sein même du contexte institutionnel d'inclusion, déjà pointée par Penney et Evans (1999) qui remarquaient que les politiques inclusives avaient eu pour conséquence en EPS de développer essentiellement des propositions d'activités physiques plus individualisées en marge ou en parallèle des activités ordinaires proposées aux autres élèves. La deuxième renvoie à une tendance normalisante de l'activité sportive, déjà pointée par Barton (1993) qui soulignait l'habitude de ne pas « changer de façon substantielle les contenus, l'organisation et la manière d'offrir les cours d'éducation physique [...] » dont « le curriculum a été typiquement conçu pour des jeunes non handicapés »<sup>171</sup>. Autrement dit, les résultats de ces études confortent plutôt la résistance antagonique de la logique sportive à s'accommoder des exigences inclusives auxquelles exhorte pourtant l'institution scolaire, en suggérant les fondements « validistes » de la culture sportive<sup>172</sup>, contre lesquels il n'est pas aisé de s'opposer.

On peut en fait tirer une double conclusion face à ce graphique. S'il ne suffit pas de participer activement pour être pleinement intégré au sens de la logique inclusive, il ne suffit pas d'appliquer institutionnellement le principe de l'inclusion pour que chacun soit mis en condition de participer activement. Ceci émerge bien aussi de la série d'articles que Jean-Pierre Garel dédie à la synthèse de la situation française sur l'intégration scolaire en EPS à l'occasion de l'Année européenne des personnes handicapées en 2003<sup>173</sup>. Mais les réactions sont variées face à cette difficulté opérationnelle de traduire l'inclusion dans la pratique, en particulier dans le contexte de l'éducation physique et sportive. Alors que dans les multiples analyses finement circonstanciées de Jean-Pierre Garel sur la question<sup>174</sup>, on perçoit toujours en filigrane cette attitude sceptique face à cette constatation des dérives potentielles liées au risque idéologique de la « normalisation inclusive »<sup>175</sup>, d'autres spécialistes des APA comme Martin Kudláček et Ursula Barrett restent plus optimistes sans que cela les empêche de pointer le même danger de faire « de l'éducation physique inclusive seulement une déclaration

---

170 Ibidem, p.156

171 Ibidem, p.114

172 Cherney, James L. (2011) "The Rhetoric of Ableism", *Disability Studies Quarterly*, Vol 31, N°3, 2011.

173 Garel, Jean-Pierre (2003), *Revue EPS n°299, 300, 301, 302, 303, 304*, Ed. Revue EPS

174 Garel, Jean-Pierre (2009), « L'ouverture de l'école au handicap : entre égalité et équité », in Benoit, Hervé et Plaisance, Eric (dir.), *L'éducation inclusive en France et dans le monde, La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, hors série n° 5*, Éd. de l'INS HEA, 157-167

Garel, Jean-Pierre (2009), « EPS et situations de handicap : projets personnalisés et activités communes », in Brunet, François, Blanc, Cédric & Margot, Anne-Cécile (dir) (2009), *Polyhandicap-Handicap sévère. Activités motrices et sensorielles*, Joinville-le-Pont, Éditions Actio, 131-146

Garel, Jean-Pierre (2008), "Différencier, adapter...et partager", *Cahiers pédagogiques*, n° 459, 15-16

Garel, Jean-Pierre (2007), "Accessibiliser les pratiques sportives", in Gardou, Charles & Poizat, Denis (dir) (2007), *Désinsulariser le handicap. Quelles ruptures pour quelles mutations culturelles ?*, Toulouse, Érès, 223-231

175 Garel, Jean-Pierre (2010), « De l'intégration scolaire à l'éducation inclusive : d'une normalisation à l'autre », in *Anthropologie et handicap, Le journal des anthropologues*, n°122-123, pp.143-165

politique ou un un cliché sans vraie participation »<sup>176</sup>.

Quoi qu'il en soit, on retombe sur la question de définition de « l'inclusion ». En effet, si celle-ci n'est appréhendée qu'à l'échelle institutionnelle, elle risque en réalité de ne renvoyer qu'à une « intégration physique » au sens de Söder, basée sur un « transfert géographique » ou une « importation » des personnes handicapées au sein des infrastructures du milieu ordinaire, manifestant à une nouvelle échelle l'inertie d'une culture ségrégative latente. Dans ce cas, on se soucie de réunir tout le monde à l'intérieur du même cadre d'activités, sans s'interroger toutefois sur la participation effective des uns et des autres à ces activités, ce qui nous rappelle l'ambiguïté de l'article 30 de la Convention ONU déjà soulignée. On comprend bien alors l'intérêt de retenir la pratique partagée ainsi que la participation individuelle comme double critère simultané de réussite d'une politique inclusive. Henri-Jacques Stiker ne parle-t-il pas d'« intégration participative » pour parler d'inclusion ?

Toujours est-il que cette perspective met bien en valeur une tension pratique qui reste à résoudre : comment concilier l'individualisation ou la pédagogie différenciée permettant l'engagement actif de chaque élève d'un côté, et l'exigence collective de réunir tout le monde à l'intérieur d'une même activité afin de favoriser la construction d'une culture commune<sup>177</sup>? Si cette tension est déjà bien connue à l'intérieur-même de la logique inclusive, sa déclinaison dans la pratique sportive semble en amplifier considérablement la portée à cause de la dimension compétitive du sport et de l'exigence de satisfaire à des critères normatifs de prestation individuelle.

Nigel Thomas et Andy Smith en arrivent alors à mentionner, sans s'y attarder quant à eux mais en se référant aux travaux d'autres auteurs anglais comme Ken Black ou Hayley Fitzgerald qui approfondissent de façon centrale cette perspective, la nécessité de « modifier » l'architecture des sports collectifs proposés en contexte inclusif afin d'éviter que la participation individuelle des plus fragiles ne s'en trouve radicalement limitée. Nous retrouvons la catégorie des « activités modifiées » proposée par Ken Black et ses collègues au sein des cinq modalités de pratique de l'« inclusion spectrum » que nous avons déjà présenté.

Or, face à cette question essentielle de la « modification » de la nature de l'activité sportive proposée afin de la rendre plus inclusive, on peut entrevoir le problème fondamental que pose l'interaction entre « sport » et « inclusion » : l'identité d'au moins un des éléments interagissants semble devoir s'en trouver altérée. Soit la logique sportive « validiste » est préservée, et dans ce cas, la logique inclusive tend à être sacrifiée, puisqu'on a vu que c'est le modèle de l'« intégration physique » qui paraît prédominer dans les pratiques observées. Soit la logique inclusive est préservée, et dans ce cas, la logique sportive tend à être sacrifiée, au travers de l'altération du règlement des disciplines sportives de référence.

---

176 Kudláček, Martin & Barrett, Ursula (2011), « Adapted physical activity as a profession in Europe », *European Journal of Adapted Physical Activity*, 4(2), European Federation of Adapted Physical Activity, p.13

177 Gardou, Charles & Jeanne, Yves (coord.) (2008), Dossier : Faire culture commune, *Reliance* n°27, mars 2008, pp.29-120

L'une des questions qui composent notre cheminement problématisant dans cette recherche peut alors être la suivante : l'interaction entre la logique sportive et la logique inclusive débouche-t-elle nécessairement sur la subordination de l'une à l'autre, impliquant donc le sacrifice de l'une des deux ? Dans quelle mesure un « sport inclusif » peut-il prétendre à la fois à être un « vrai sport » et à poursuivre une « vraie inclusion » ? En somme, lorsque l'on introduit la diversité des pratiquants au sein d'un sport collectif en particulier, comme dans le cas du Basket, on se demandera dans quelle mesure et selon quelles modalités la cohabitation de la logique inclusive et de la logique sportive est possible.

### 1.2.2. DEUX TENDANCES OPPOSÉES : ASSISTANAT ET NORMALISATION

Nous avons jusqu'à présent insisté sur les caractéristiques d'une tension structurelle qui semble opposer la logique sportive et la logique inclusive. Parmi les différents arguments appuyant cette thèse, nous avons même décrit le raisonnement logique habituellement sollicité de manière plus ou moins implicite qui consiste à associer la constitution de groupes homogènes de pratiquants au nécessaire équilibre compétitif.

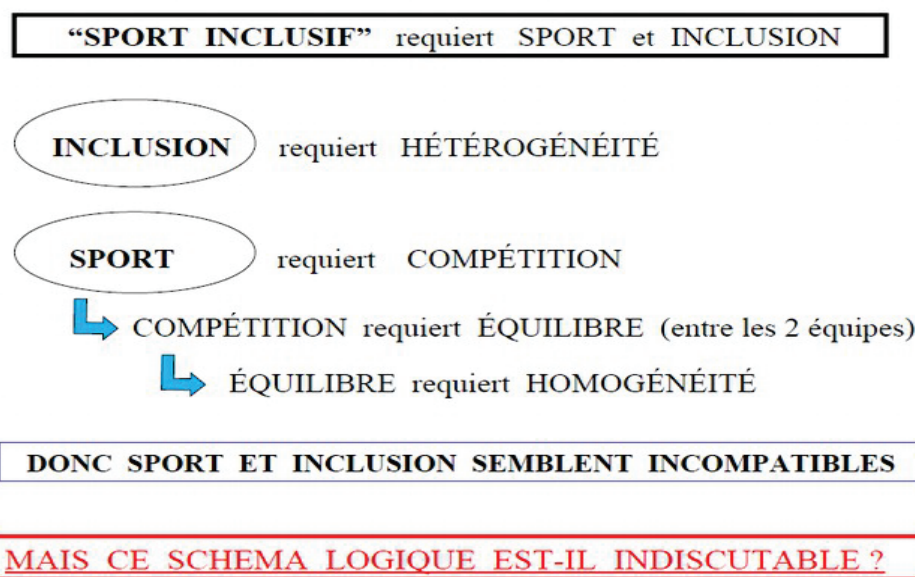
*« pour pratiquer du sport, il faut de la compétition (agôn) ; pour donner du sens à la compétition, il faut de l'incertitude quant au résultat (alea) ; pour garantir cette incertitude, il faut de l'équilibre entre les niveaux de pratique des participants ; pour assurer cet équilibre, il faut de l'homogénéité entre les participants ; pour atteindre l'homogénéité, il faut de la sélection »*

Pourtant, si la situation dominante actuellement en éducation physique et sportive montre effectivement que la diversité des pratiquants en contexte inclusif limite la participation individuelle des personnes handicapées aux formes compétitives de la pratique sportive, cela semble se vérifier surtout dans la mesure où l'on conçoit l'inclusion de façon réductrice au travers de sa dimension purement institutionnelle, c'est-à-dire dans la mesure où l'on prête davantage d'attention au cadre institutionnel dans lequel se déroule les activités qu'aux activités mêmes, qui seules déterminent la participation individuelle effective. C'est précisément cette distinction entre les « contenants organisationnels communs » et les « contenus inclusifs proprement dit » que nous introduisons dans notre première partie. Nous suggérons déjà en effet que « l'inclusion dans le sport »<sup>178</sup> ne peut se passer d'interroger explicitement l'architecture technique des activités sportives mêmes.

---

178 Van Lent, Mike & Crawford, Susan (dir). (2006) *Count Me In: A guide to Inclusive Physical Activity, Sport and Leisure for Children with a Disability*. Leuven, Belgium: Joint Actions Project.

Or, il est temps de revenir à présent sur l'exemple, que nous considérons paradigmatique, des deux pratiques sportives partagées que nous citons dans la phase de contextualisation – les « handisports intégrés » et les « sports unifiés » – qui tentent de défier cette apparente contradiction interne du « sport inclusif ». En effet, ces deux initiatives rentrent soit dans la catégorie des « handisports en intégration renversée » soit dans celle des « activités modifiées » de « l'inclusion spectrum ». Elles représentent en cela une innovation pédagogique qui, en se diffusant sur une échelle « globale », semble bien contrecarrer le présupposé culturel sur lequel repose le précédent raisonnement logique. Plus précisément, si les premières assertions de ce raisonnement semblent difficilement contestables, l'idée que « pour assurer cet équilibre, il faut de l'homogénéité » apparaît comme le maillon faible de cette chaîne logique.



*Illustration 44: Le raisonnement logique de la compétition sportive*

Le fait que le panorama des pratiques sportives au XX<sup>e</sup> siècle ait été effectivement basé sur le paradigme de la spécialisation, en créant systématiquement de l'homogénéité pour assurer l'équilibre compétitif, ne signifie pas qu'il s'agisse d'une loi immuable, même si cette habitude tend à se prolonger encore aujourd'hui. L'expérience novatrice de ces initiatives, même minoritaire, est bien là pour remettre en cause l'incompatibilité pure et simple entre compétition et hétérogénéité des pratiquants. Toutefois, en nous penchant à présent sur ces deux exemples, plus spécifiquement dans l'activité de Basket, nous allons tâcher de comprendre dans quelle mesure ils remettent aussi en cause éventuellement la tension structurelle entre la logique sportive et la logique inclusive. En effet, le sport requiert certes la compétition mais ne s'y réduit pas, de même que l'inclusion requiert certes de l'hétérogénéité mais ne s'y réduit pas. Nous essaierons donc de mieux saisir le succès plus ou moins convaincant que ces deux initiatives atteignent du point de vue de la culture inclusive d'une part, et de point de vue de la culture sportive d'autre part. C'est dans cette perspective que nous reviendrons sur les deux principaux effets problématiques – déjà mentionnés – de l'interaction de ces deux logiques

normatives distinctes, tels deux glissements, deux effets pervers opposés, révélant une forme renouvelée de l'antagonisme entre le sport et l'inclusion. Le premier effet pervers est le risque d'assistanat, et le second effet pervers est le danger de normalisation. Telle serait la nature du prix à payer de cette innovation du « sport inclusif »...

#### **1.2.2.1. Risque d'assistanat ou glissement vers une forme d'«intégration paternaliste»**

Tout d'abord, loin de nous l'idée d'associer purement et simplement le « Basket unifié » proposé par Special Olympics à cette forme d'intégration charitable basée sur l'assistanat. D'ailleurs, nous remarquons bien à la fin de notre première partie la complexité de cette réalité sportive qui semble aussi bien tirillée d'un côté par ce pôle « paternaliste » que de l'autre côté par le pôle « normalisant » du spectacle sportif. Aussi, nous tenons à souligner que l'évocation de cette initiative n'est pour nous qu'une occasion d'illustrer quelques indicateurs de ce risque de glissement vers l'assistanat qui menace le rapprochement de la logique sportive et la logique inclusive, sans réduire cette pratique originale de Special Olympics à cette tendance. C'est donc à titre d'exemple paradigmatique que nous nous référons au Basket unifié pour souligner la difficulté dans la pratique de s'éloigner de certains schémas culturels qui résistent à l'innovation subversive de l'idée de « sport inclusif ». Nous renvoyons ici le lecteur à la description que nous en avons déjà proposé dans notre travail de contextualisation, au cours duquel notre choix avait été d'anticiper cette dimension de notre problématique.

En relevant le défi de réunir au sein de la même équipe de sport collectif des joueurs ayant une déficience intellectuelle et des joueurs « valides », Special Olympics témoigne d'une volonté innovante d'inscrire la logique inclusive au sein de la logique sportive. Or, afin de ne pas tomber dans le premier piège qui se présente lorsque l'on veut introduire une hétérogénéité des participants dans une pratique compétitive, les techniciens du programme des « Sports unifiés » reconnaîtront rapidement l'exigence de toucher au règlement de l'activité sportive de référence, pour y apporter quelques modifications évitant de générer les situations d'injustice où un pratiquant valide empêche un adversaire handicapé de jouer. En effet, pour prévenir ces situations d'injustice, ont été développés des mécanismes de protection des joueurs plus fragiles, et plus précisément des stratégies réglementaires de « discrimination positive », toutes basées sur la distinction méthodologique fondamentale de deux rôles distincts : seront considérés « athlètes » les pratiquants ayant une déficience intellectuelle, tandis que seront considérés « partenaires » les pratiquants valides. Rappelons ici qu'il s'agit bien d'une différenciation *a priori* du rôle qu'un joueur doit assumer sur le terrain, dépendant d'un diagnostic médical à propos de la présence ou l'absence d'une déficience certifiée, et non pas des capacités fonctionnelles observées sur un terrain de Basket.



Comme nous l'avons déjà vu, des règles spécifiques ont été associées à chacun de ces deux rôles, de telle sorte que les joueurs valides se retrouvent limités dans leur liberté d'actions afin de laisser l'espace principal d'expression sportive aux « athlètes » handicapés. Cette restriction de participation, encadrée par le règlement, leur confère donc un rôle prioritaire de *facilitateurs* du jeu des autres, ce qui tend à renvoyer à une dimension de bénévolat et de solidarité, à partir d'une motivation de service et d'aide. Dans cette perspective, le succès de cette forme de pratique sportive partagée dépend de la bonne volonté des personnes « valides » qui doivent rentrer activement dans une démarche d'intégration, puisqu'elles acceptent de renoncer d'exprimer sur le plan technique et physique tout leur potentiel, en convertissant celui-ci sur le plan moral. Afin de permettre la participation sportive des personnes qui ont moins de chances qu'elles, la motivation principale de ces quasi-bénévoles n'est donc plus le propre plaisir sportif – motivation intrinsèque – mais l'aide au plaisir sportif des personnes « handicapées » – motivation « extrinsèque », ce qui ne veut pas dire que cette expérience ne procure pas de plaisir du tout bien évidemment.

Or, cette architecture réglementaire n'a pas qu'une conséquence psychologique, mais aussi sociologique. L'identité de ces processus motivationnels tend à se sédimer dans les structures sociales. En effet, cette forme de bénévolat se développe plus facilement dans certains milieux plutôt que dans d'autres, auprès de certaines personnes plutôt qu'auprès d'autres. En l'occurrence, les activités de Sports Unifiés développées par Special Olympics tendent à rester paradoxalement, malgré leur finalité d'intégration, confinées socialement dans la sphère « spécialisée » du sport adapté, souvent gérée par des associations de parents de personnes qui ont une déficience intellectuelle. Notons que l'analyse inverse, sur le plan causal ou explicatif, est sans doute tout aussi pertinente : les structures sociales contribuent à produire certains processus psychologiques plutôt que d'autres. Autrement dit, on peut penser que c'est dans le milieu spécialisé, notamment sportif, que se développent le plus ces formes de bénévolat pour permettre l'intégration, surtout dans la mesure où le milieu sportif ordinaire reste encore largement hostile ou résistant à la logique inclusive.<sup>179</sup>

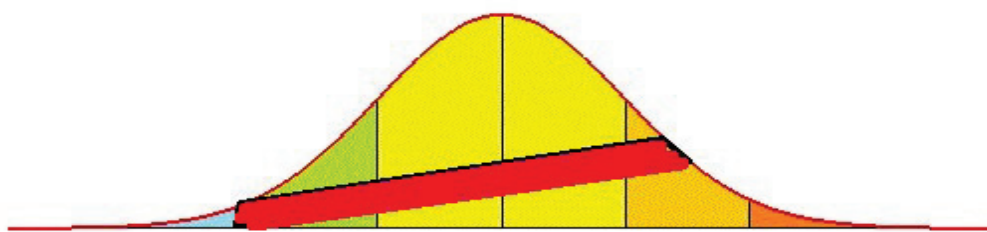


Illustration 45: A qui s'adresse « l'intégration charitable » ?

179 En tout cas, la dimension technique de l'activité (Léziard, 2012) repose toujours sur une approche sociale et culturelle particulière de la logique sportive comme de la logique inclusive, ce qui tend à caractériser sociologiquement les pratiquants (Pociello, 1981, 1995, 1999), bien que les dissonances culturelles (Lahire, 2004) et la composante élective des acteurs singuliers (Bodin et al., 2004) dépassent ces seules déterminations sociales, selon une logique plurielle (Lahire, 1998).

Bodin, Dominique, Héas, Stéphane & Robène, Luc (2004), "Les goûts sportifs : entre distinction et pratique élective raisonnée", *Sociologie et sociétés*, Vol.36, n°1, 2004, p.187-207. Url: <http://id.erudit.org/iderudit/009588ar>

Une nouvelle question peut alors être formulée de façon plus spécifique dans cette problématique : une pratique sportive qui entend prendre en compte l'hétérogénéité des participants dans le respect des plus fragiles doit-elle inévitablement tendre vers une dimension d'assistantat ? L'« inclusion sportive » doit-elle obligatoirement tendre vers cette forme d'« intégration charitable » ? Si l'on considère l'assistantat peu en ligne avec la logique sportive, l'expression « sport inclusif » renvoie-t-elle à un oxymore impraticable ?

### **1.2.2.2. Risque de normalisation ou glissement vers une forme d'«intégration normalisante»**

Tout d'abord, nous prendrons la même précaution de préciser que nous n'entendons pas réduire le « Handibasket pratiqué en intégration renversée » à une forme pure d'« intégration normalisante », d'autant que nous avons bien remarqué qu'il s'appuie sur une innovation technique remarquable qui introduit la reconnaissance d'une certaine hétérogénéité des capacités fonctionnelles des joueurs et qui contraint la composition d'une équipe selon une logique a priori inclusive. Là encore, nous renvoyons le lecteur à la description que nous avons déjà proposée de cette pratique dans notre travail de contextualisation, en y anticipant déjà la dimension problématisante sur laquelle nous voulons revenir ici.

En relevant là aussi le défi de réunir joueurs « valides » et joueurs « handicapés » au sein de la même équipe de basket-fauteuil, on reconnaît bien la volonté innovante d'inscrire la logique inclusive au sein de la logique sportive. En réalité, il faut remarquer que la structure réglementaire du Handibasket se prêtait particulièrement bien à cette configuration d'une pratique partagée, qui introduit finalement surtout une nouveauté culturelle et non technique par rapport au Handibasket classique. En effet, le contexte hospitalier dans lequel est né le Basket-fauteuil a dès l'origine contraint son inventeur Guttmann à devoir imaginer une pratique réalisable par des participants ayant différents types de déficience physique et différentes capacités fonctionnelles. Lors de son développement dans la sphère du temps libre, cette ouverture à différents profils moteurs dans la composition d'une équipe facilitera d'ailleurs la possibilité de repérer un nombre de joueurs suffisant pour pouvoir pratiquer. Certains soulignent même, comme David Schoenacker, que le récent développement de la version du Handibasket « en intégration renversée » est dû à cette contrainte numérique qui s'est faite dernièrement plus pressante face à une tendance à la pénurie du nombre de licenciés dans la Fédération<sup>180</sup>.

En tout cas, en reconnaissant progressivement dans le règlement différentes catégories de pratiquants – d'abord selon une classification médicale puis selon une classification fonctionnelle –,

---

180 Fleurot, Grégoire (2012), « Le handisport, ce n'est pas que pour les handicapés (sauf aux Jeux) », *Slate.fr*, 18/09/2012.  
Url : <http://www.slate.fr/story/61725/handisport-paralympiques-valides>

c'est bien par une sophistication de la règle que les techniciens du Basket-fauteuil ont tenté de contourner le piège de la norme, habituel dans la compétition sportive. Et c'est bien cette technicisation du problème que l'on retrouvera aussi dans le Basket, même si on verra qu'elle sera davantage guidée par un choix éthique que par une contrainte numérique. En fait, dans le cas du Basket-fauteuil, rappelons que le rôle de la règle a un impact avant même que l'arbitre ne siffle le début du jeu, puisqu'elle force chaque équipe à mettre en jeu sur le terrain cinq joueurs dont la somme des points ne dépasse pas un certain seuil limite de points au total, ce mécanisme garantissant dès la première seconde à la fois le fameux équilibre compétitif entre les deux équipes mais aussi une certaine hétérogénéité des pratiquants.

Toutefois, il faut remarquer que la pression normalisante s'exerce quand même en Handibasket de plusieurs manières, à la fois de façon interne et externe si l'on peut dire. De façon interne, c'est-à-dire lorsque l'on reste à l'intérieur de l'intervalle des capacités motrices admises par ce sport, on peut noter que les différents pratiquants représentent a priori des avantages et désavantages de nature différente pour leur équipe, indépendamment des compétences techniques et tactiques singulières de chacun. Ainsi, schématiquement, un joueur qui appartient à la classe « 1,5 points » représentera un avantage dans la composition de l'équipe en termes de points, dans la mesure où il laisse en réalité de la place à un joueur de la classe « 4 points » qui est a priori « plus fort » ; par ailleurs, il représente a priori un désavantage au cours du jeu dans la mesure où sa confrontation à un adversaire d'une classe de points supérieure risque de pénaliser son équipe. L'analyse inverse des avantages et désavantages pour un joueur d'une classe « 4,5 points » se base sur la même perspective normative, qui est en fait imprégnée d'une culture « validiste » puisque la norme d'« excellence » est déterminée par les capacités de celui qui, assis en fauteuil, ne présente justement aucune limitations motrices fonctionnelles. Bien sûr, cette injustice relative des avantages et désavantages qu'implique ce système de points est acceptée, car il s'agit d'une règle qui s'applique à toutes les équipes, obligeant donc à mettre en valeur la dimension stratégique sur le plan collectif d'une part et l'amélioration technique de chaque membre sur le plan individuel d'autre part, proprement typiques de la logique sportive.

De plus, une pression normative plus externe peut aussi être relevée, car lorsque l'on choisit explicitement d'embrasser la diversité humaine dans son ensemble, on s'aperçoit justement qu'il s'agit d'une hétérogénéité qui sort largement de l'intervalle des capacités motrices habituellement admises dans ce sport. En effet, plus concrètement, il n'est pas donné à tout le monde de pratiquer le basket-fauteuil. La variété des conditions motrices de départ excède dans la foisonnante diversité humaine ce que le règlement avait initialement prévu, ce que l'on comprend bien quand on sait que la plupart des pratiquants pionniers étaient des soldats qui avaient perdu l'usage de leurs jambes mais qui conservaient par ailleurs de très bonnes conditions physiques. Ainsi, si la norme générale qui est exigée pour tous les pratiquants correspond à la capacité d'une personne d'utiliser son fauteuil manuel avec agilité et vitesse sur la longueur d'un terrain de Basket, il est alors inimaginable, et plus

précisément « anormal », que puisse jouer une personne qui utilise son fauteuil avec d'énormes difficultés sur quelques mètres, sans parler bien sûr de qui utilise un fauteuil électrique.

Mais même sans évoquer le handicap dit « grave », en tout cas le handicap incompatible sur le plan moteur avec la pratique du Basket-fauteuil, qui pourtant représente un pourcentage élevé de la population handicapée à la différence des pratiquants de Handibasket, remarquons bien que beaucoup de personnes « valides » n'ayant pas un profil particulièrement sportif – donc une proportion importante de la population – ne pourraient pas a priori défier de manière équitable d'autres joueurs experts, que ces derniers soient d'ailleurs « valides » ou amputés à une jambe par exemple. Pensons à une personne en léger sur-poids et avec quelques difficultés de coordination motrice ; il lui sera bien difficile de pratiquer ce sport, a fortiori dans une dynamique compétitive. Or, le règlement actuel de Handibasket intégré ne prévoit pas qu'une personne valide puisse être moins compétente sur le terrain qu'une personne ayant une déficience certifiée médicalement, puisqu'elle recevra d'office 5 points en vertu de sa « validité ». On retrouve ici un point commun avec le cas du Basket unifié où l'on attribue des rôles entre « valides » et « handicapés » selon des étiquettes a priori. En revanche, contrairement aux *pratiques sportives développées* selon une intégration plutôt paternaliste qui tendent à être repliées sur le secteur spécialisé, remarquons que les pratiques de *Handisport intégré* se développent plus souvent dans le secteur ordinaire, ce qui contribue sans doute davantage à la construction d'une *culture sportive partagée*, même si on a vu que cela reste un *partage* limité, entre privilégiés « valides » et privilégiés « handicapés ». La norme de l'excellence s'est certes scindée en deux, mais elle tend toujours à écraser les multiples fragilités.

En somme, la logique sportive est bien présente en Handibasket intégré, mais la dimension de partage dans la pratique semble se manifester sous le signe d'une norme essentiellement unique ou à tendance uniformisante, ce qui compromet bien la logique inclusive. L'intégration ainsi proposée tend à être sélective, en basant paradoxalement son succès sur l'exclusion a priori de ceux qui ne se rapprochent pas suffisamment de cette norme. En somme, est intégré qui a le privilège de pouvoir l'être. La condition a priori de l'intégration est la ressemblance relative du profil de capacités entre les différents pratiquants. La diversité est admise si elle n'implique pas de trop grandes différences. Cette posture permet d'éviter de tomber dans le piège de l'assistanat, et de le revendiquer haut et fort comme justification d'une « vraie intégration », mais elle introduit en amont une sélection des personnes qui peuvent et de celles qui ne peuvent pas être intégrées.

Plus la personne a des capacités « normales », plus il sera facile de l'intégrer. On retrouve finalement cette même tendance normalisante dominante dans le modèle compétitif de pratique que propose le programme des Sports Unifiés de Special Olympics, comme nous l'avons déjà suggéré aussi à la fin de notre contextualisation. Les joueurs ayant une déficience intellectuelle participant à ce programme tendent à être sélectionnés pour avoir justement des capacités proches de celles des

joueurs « valides ». Cette pression sélective propre à la normalisation sportive se manifeste en effet sur fond de culture « validiste »<sup>181</sup>. Alors que l'appropriation de la thématique du genre à l'intérieur des Sciences du sport questionne les fondements genrés de la culture sportive<sup>182</sup>, on peut remarquer de manière tout à fait semblable que l'influence croisée des « gender studies » et des « disability studies » questionne les fondements « validistes » de la culture sportive. On sait en effet que l'univers sportif est un terrain particulièrement marqué par cette sensibilité normative où l'image dominante est celle du pratiquant blanc, mâle, hétérosexuel et valide<sup>183</sup>.

Si la règle a le pouvoir de rapprocher les personnes et de permettre la participation commune en réduisant les distances physiques, la norme affine toujours les différences, entre ceux qui s'en rapprochent et ceux qui s'en éloignent. Or, si la règle sportive peut être changée, en déplaçant la norme – comme dans le passage du Basket au Handibasket –, celle-ci n'en reste pas moins une norme, tout aussi présente que la logique sportive de compétition.

De plus, si cet appareil réglementaire reste univoque pour tout le monde, c'est-à-dire ne prévoit pas de différenciations dans les modalités de participation des différents profils de joueurs en fonction de leurs capacités fonctionnelles, la norme de référence restera unique. Plus concrètement, les joueurs ayant des capacités différentes s'affronteront dans les mêmes conditions réglementaires, ce qui aura toujours tendance à jouer en faveur de ceux qui sont en mesure d'effectuer une excellente prestation physique (qu'ils aient ou non une déficience) et en défaveur de ceux qui ne le sont pas. Ce système de la *règle unique pour tous* limite donc la multiplication potentielle des profils moteurs qui pourraient ainsi être pris en compte et valorisés par une structure réglementaire différenciée. C'est en tout cas ce que suggère la connaissance du Basket puisqu'on verra que, dans ce sport, les différentes capacités des joueurs trouvent précisément une correspondance dans la différenciation des conditions réglementaires de participation de chacun, multipliant par là les normes de référence.

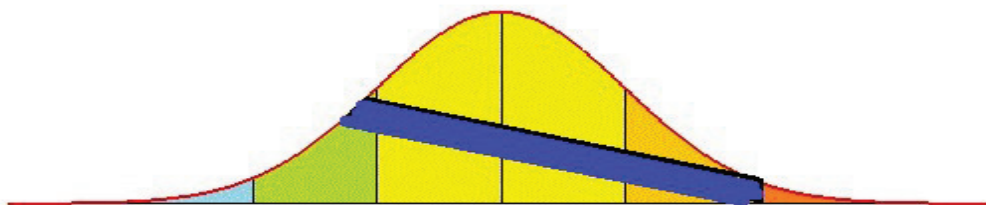


Illustration 46: A qui s'adresse « l'intégration normalisante » ?

181 <http://en.wikipedia.org/wiki/Ableism>

Campbell, Fiona Kumari, *Contours of ableism : the production of disability and abledness*, New York, Palgrave Macmillan, 2009

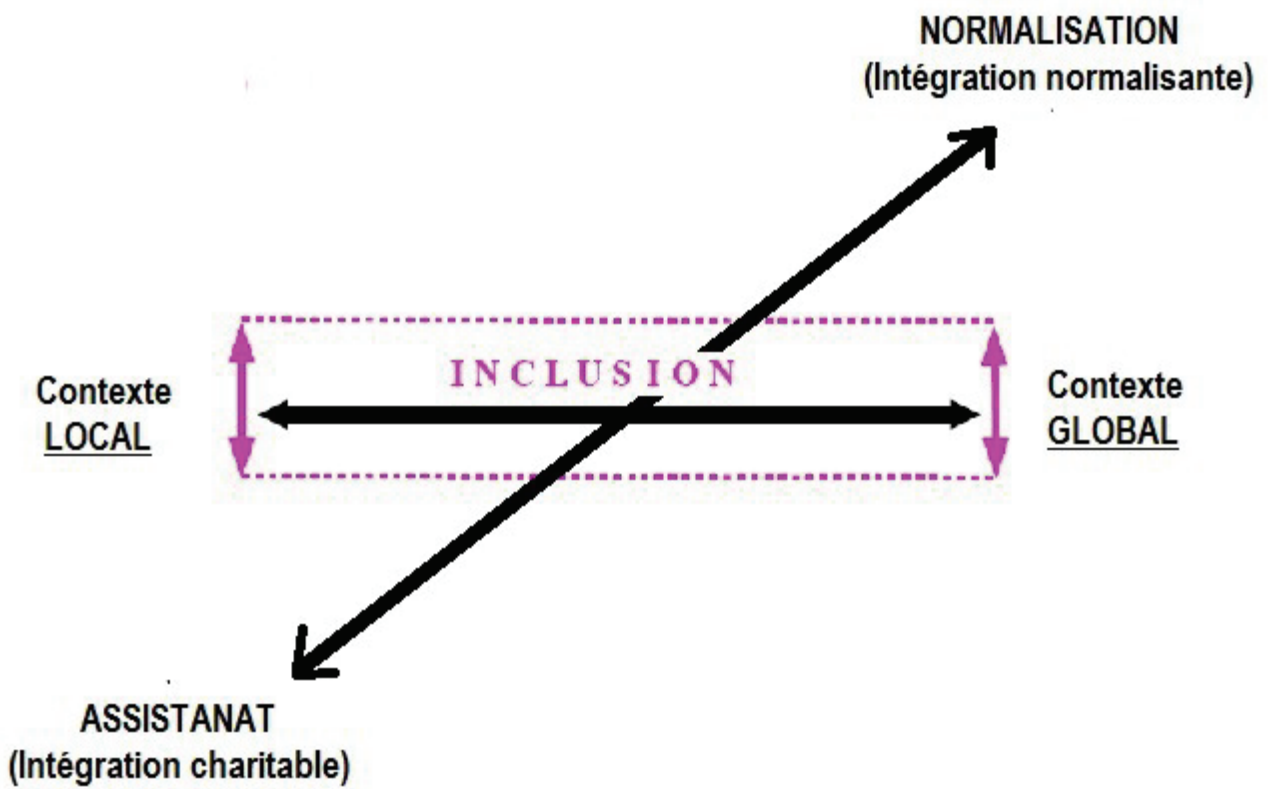
182 Messner, Michael A. (2007), *Out of Play: Critical Essays on Gender and Sport*, SUNY Press

Connell, R. (2008). "Masculinity construction and sports in boys' education: a framework for thinking about the issue." *Sport, Education & Society*, 13(2), 131-146.

183 Hardin, Marie, Lynn, Susan & Walsdorf, Kristie (2006), « Depicting the Sporting Body: The Intersection of Gender, Race and Disability », in *Women's Sport/Fitness Magazines*, *Journal of Magazine and New Media Research*, Spring 2006, Vol. 8, No. 1. Url : [http://aejmcmagazine.arizona.edu/Journal/Spring2006/Hardin\\_Lynn\\_Walsdorf.pdf](http://aejmcmagazine.arizona.edu/Journal/Spring2006/Hardin_Lynn_Walsdorf.pdf)

Une dernière question qui vient donc compléter la problématisation multi-focale de cette recherche est la suivante : une pratique sportive qui prévoit de conserver la promotion de l'excellence sportive tend-elle inévitablement vers une dimension normalisante ? L'« inclusion dans le sport » doit-elle obligatoirement se soumettre à cette tendance à l'uniformisation que l'on a décrite ? Si l'on reconnaît que la normalisation n'est pas très en ligne avec la logique inclusive, l'expression « sport inclusif » renvoie-t-elle à un oxymore impraticable ? Quel rapport le Baskin construit-il à la norme, à l'excellence ?

En synthèse, voici comment se formule la problématisation de cette recherche à travers ces multiples questions initiales qui s'entre-croisent. La sportivisation des pratiques partagées, par codification, diffusion globalisée et institutionnalisation, tend-elle nécessairement à une standardisation industrielle des modes de participation au point de sacrifier la logique artisanale de l'inclusion ? La logique sportive tend-elle à une normalisation des pratiquants en restreignant leur hétérogénéité potentielle au point de réduire l'inclusion à un pur discours ? A l'inverse, lorsque la logique inclusive tente de s'appliquer au sport, en veillant à ne pas écraser les plus fragiles sous cette pression normative, peut-elle échapper au risque d'assistanat ou de paternalisme ? A partir de l'étude de cas d'un nouveau sport – le Baskin – dont l'architecture technico-pédagogique a été spécifiquement « conçue » dans une vision inclusive en rapport à la diversité humaine, cette recherche se propose de mieux comprendre dans quelle mesure cet antagonisme entre logique sportive et logique inclusive correspond effectivement à une tension structurelle et selon quelles modalités celle-ci peut être éventuellement mise en discussion et au moins partiellement dépassée.



*Illustration 47: L'inclusion entre assistanat et normalisation, entre local et global*

## CHAPITRE / 2

### PISTES THÉORIQUES POUR UN CADRE D'ANALYSE

Une fois définie notre problématique de recherche, ou beaucoup plus justement bien sûr, une fois esquissés les principaux éléments, émergés progressivement au cours de notre recherche, qui configurent de manière synergique le cheminement problématisant que nous venons d'essayer de restituer, nous nous pencherons à présent sur la présentation de notre cadre d'analyse, ou beaucoup plus justement bien sûr, sur un autre cheminement que nous avons suivi de façon sensiblement parallèle, c'est-à-dire en étant déjà pris dans une dynamique de va-et-vient entre le terrain et la théorie, à savoir l'identification d'un angle de lecture privilégié sur le phénomène concret que nous voulons tâcher de mieux comprendre. Ce filtre interprétatif est alimenté par diverses sources théoriques auxquelles nous a renvoyé progressivement notre terrain<sup>184</sup>, et n'est jamais en soi restrictif ou exclusif d'autres clés de lecture complémentaires, puisqu'il s'agit au contraire de maintenir une attitude d'attention et d'écoute vis-à-vis de notre terrain, comme nous le verrons dans la méthodologie.

Quoi qu'il en soit, après avoir formulé une série de questions problématisantes autour de l'interaction a priori difficile entre la logique sportive et la logique inclusive, c'est la question générale de l'innovation associée à l'identité contradictoire du « sport inclusif » qui retiendra notre attention comme angle d'approche principal. En effet, le métissage entre deux logiques antagoniques peut produire une innovation plus ou moins profonde, allant de l'innovation presque nulle (reproduction de l'existant) quand il existe un rapport de force tout-à-fait dissymétrique qui privilégie l'expression de l'une des deux logiques au détriment de l'autre, à l'innovation radicale quand chacune de ces deux logiques trouve un espace d'expression commun qui transcende la distinction de leur identité respective. En réalité, nous l'avons déjà suggéré, l'interaction entre deux éléments culturels distincts produit toujours une modification partielle des éléments interagissant, comme nous l'apprend bien l'anthropologie, notamment à partir des travaux essentiels de Roger Bastide sur une typologie « des contacts culturels »<sup>185</sup>. Si interaction il y a entre sport et inclusion, il y a donc aussi innovation, et ce indépendamment du niveau de fusion, d'interpénétration, de métissage, de symbiose, de syncrétisme ou de créolisation atteint entre les deux. Bien-sûr, moins le sport résulte subordonné à l'inclusion et l'inclusion au sport, plus l'innovation sera a priori importante, ce qu'est censée représenter l'idée de « sport inclusif ». L'émergence du Baskin et le déploiement de son histoire nous évoquent bien cette tentative d'explorer une voie novatrice pour dépasser cette contradiction apparente, ou peut-être pour l'assumer.

---

184 En fait, notre rapport au terrain n'étant jamais vierge, c'est toujours l'interaction entre notre présence sur le terrain et nos lectures précédentes qui oriente la définition de l'angle de lecture privilégié que nous choisissons pour étudier un phénomène.

185 Cuche, Denys (2010), *La notion de culture dans les sciences sociales*, Ed.La découverte, p.62-76



Nous procéderons ici en quatre temps. Afin d'introduire la question de l'innovation à proprement parler, nous choisirons de commencer par prendre quelque recul, de nature philosophique et politique si l'on peut dire, sur ce que représente l'innovation du « sport inclusif », en le rapprochant du concept de « technologie relationnelle » dans un premier temps, puis du concept de « conception universelle » dans un deuxième temps, en ce qu'ils permettent d'articuler de façon cohérente autour de notre objet de recherche les dimensions technique et sociale, mais aussi éthique, politique et économique. Ensuite, nous rentrerons dans la question de l'innovation à proprement parler à travers ses deux phases temporelles, même si elles sont en partie mêlées. Nous distinguerons donc ce qui représente l'amorce véritable du processus d'innovation, que nous appellerons l'invention technique, et ce qui représente en quelque sorte la socialisation de cette invention, renvoyant autrement dit au déroulement ou au cycle de vie de l'innovation-même.

## **2.1. LE 'SPORT INCLUSIF' COMME NOUVELLE « TECHNOLOGIE RELATIONNELLE »**

Alors que Raffaele Mantegazza n'hésite pas à parler du caractère profondément « anti-démocratique » du sport (Mantegazza, 2010) – même s'il complexifie cette position dans une approche plus nuancée et ambivalente (Mantegazza, 1999)<sup>186</sup> – Roberto Farnè suggère au contraire que le sport revêt un caractère assurément démocratique, non pas tant en vertu de l'identité de chaque discipline sportive mais bien plutôt en vertu de leur grande diversité répondant précisément à la grande diversité des capacités humaines (Farnè, 2010), faisant la part belle à la liberté de choix propre aux démocraties post-modernes. Or, s'il nous paraît effectivement intéressant de relativiser le « caractère anti-démocratique » du sport grâce à cette prolifération d'opportunités sportives qui permettent des expériences variées, la prise en compte dans ce débat de la question plus spécifique du handicap rend plus évidente la nécessaire relativisation du caractère démocratique du sport, comme nous l'avons montré, en soulignant particulièrement sa relation antagonique avec la logique inclusive. Sans considérer que l'inclusion soit la seule forme possible d'expression de la démocratie, nous ne pouvons qu'admettre le fait que l'anti-inclusion – par la ségrégation et l'exclusion qu'elle suppose – est effectivement une barrière à l'expression démocratique (Valet, 2008).

Plus précisément, nous faisons trois considérations à ce propos. La première consiste à remarquer qu'à l'intérieur de chaque discipline sportive, les participants se confronteront toujours à une tendance normalisante, certains étant plus valorisés que d'autres, car face à la norme, il y a toujours les plus chanceux et les moins chanceux<sup>187</sup>. La seconde considération est que l'ensemble des

<sup>186</sup> Mantegazza, Raffaele (1999), *Con la maglia numero sette. Le potenzialità educative dello sport nell'adolescenza*, Ed. Unicopli

<sup>187</sup> Il nous semble quelque peu illusoire en effet de supposer que n'importe quel pratiquant trouvera toujours chaussure à son pied dans le riche panorama des sports au point de forcément réussir à se trouver personnellement valorisé par sa propre expérience sportive. Comment expliquer l'abandon aussi massif de la pratique sportive après 14 ans ? A moins

opportunités sportives existantes, aussi variées soient-elles effectivement, n'empêche pas d'exclure certaines personnes de toute participation possible aux disciplines habituelles, qu'il s'agisse de sport, de handisport ou de sport adapté. La troisième considération est qu'il s'agit d'une démocratie bien limitée si elle ne peut se manifester que sous condition de séparation des populations, en fonction non pas de leur libre choix mais de leur profil physique et mental, largement déterminé par leur patrimoine génétique ou par les aléas de la vie. C'est en effet une démocratie quelque peu bridée si ni le droit de choisir, ni le droit de partager sont garantis. Voilà pourquoi la question du « sport inclusif » se pose, en interrogeant les rapports habituellement conflictuels entre la logique sportive et la logique inclusive.

Mais dans ce débat, nous retiendrons une posture de départ plus oblique, celle qu'exprime par exemple Emanuele Isidori. En effet, sans doute en partie influencé par le concept de « pensée faible » du philosophe Gianni Vattimo, il paraît envisager quant à lui le caractère démocratique et inclusif du sport sous condition d'innovation, à partir de la « nécessité d'une veille éthique et d'un contrôle socio-pédagogique constant »<sup>188</sup> qui permettent de subvertir les couples d'opposition rigide, la violence des catégories fortes et les légitimations normatives totalisantes qui caractérisent le phénomène sportif.

« Ce n'est qu'en concevant le sport selon une optique «faible», c'est-à-dire en affaiblissant sa structure de pratique sociale ancrée dans l'identité d'un sujet fort par opposition à l'autre que lui-même (par exemple hommes / femmes; normalité / anormalité; gagnant / perdant, etc.), que l'on peut penser transformer le sport et le système sportif en pratiques véritablement inclusives et en un système éducatif capable de répondre aux exigences d'intégration sociale et de coexistence démocratique requises par la société complexe (ou si on veut postmoderne ou hypermoderne).

[...] La philosophie comme la pédagogie en tant que sciences critiques de l'action sociale et éducative sont engagées dans la mise en œuvre de cette transition de la théorie à la pratique des valeurs du sport qui permettent d'orienter l'action sportive vers une action éthique, prélude à une amélioration de la vie dans la communauté »<sup>189</sup>.

Face au débat qui, présenté en termes foucaaldiens, oppose le sport comme « technologie de pouvoir », servant à renforcer des rapports de domination, et le sport comme « technologie de soi », servant à renforcer des capacités d'autodétermination, Amanda Jones et Cara Aitchinson montrent que le sport peut être l'occasion de cette double expérience<sup>190</sup>. En ce qui nous concerne, nous préférons nous centrer sur l'idée selon laquelle le sport peut être considéré comme « technologie relationnelle », en empruntant l'expression au philosophe Bernard Stiegler, et sur l'hypothèse que l'innovation subversive du « sport inclusif » renverrait à une « technologie relationnelle » bien particulière en s'ouvrant explicitement à la diversité humaine selon un paradigme inclusif.

---

bien-sûr d'élargir considérablement la conception de « sport », on en revient toujours là.

188 Isidori, Emanuele (2013), "Lo sport come filosofia educativa e sociale: una prospettiva decostruzionista", in Marco Pasini (dir.), *Lo sport nelle scienze sociali: da chimera a realtà*, M@GM@, Vol.11, n.1, 2013

189 Ibidem, traduit par moi

190 Jones, Amanda & Aitchison, Cara (2007), « Triathlon as a space for women's technologies of the self », in Aitchison, Cara (dir) (2007), *Sport & Gender identities. Masculinities, Feminities and Sexualities*, Ed. Routledge, pp.53-73

Bien que ce concept de « technologie relationnelle » et tout le système conceptuel qui l'accompagne dans les travaux de Bernard Stiegler s'appliquent en particulier aux enjeux de l'ère numérique<sup>191</sup>, nous nous y inspirerons pourtant largement, nous qui nous situons précisément dans une sphère non virtuelle où comptent au contraire la dimension physique et l'implication corporelle. En effet, ce rapprochement conceptuel nous semble particulièrement suggestif dans le cas de notre étude sur le « sport inclusif », et ce à plus d'un titre. Le concept de « technologie relationnelle » renverrait tout d'abord à une forme de « grammatisation »<sup>192</sup> des relations sociales au sein du phénomène sportif.

« Les technologies relationnelles désignent l'ensemble des technologies qui non seulement mettent en relation, mais également engramment les relations. [...] Après la grammatisation de la parole dans l'écriture, puis du geste dans la machine-outil, les technologies relationnelles grammatisent à présent les relations sociales.<sup>193</sup>

Or, dans le cas du sport inclusif, il s'agirait d'une « grammatisation » particulière des relations sociales, c'est-à-dire d'une codification des rapports démocratiques favorisant la participation de la diversité humaine au sein du milieu sportif. D'ailleurs, Bernard Stiegler souligne que les technologies relationnelles devraient être mises non seulement au service de capacités nouvelles d'individuation ou processus de « capacitation » selon le concept d'Amartya Sen, mais au service de processus de « transindividuation », empruntant ici le langage de Gilbert Simondon :

« Le transindividuel n'est ni le « je » (l'individuel) ni le « nous » (l'interindividuel), c'est la co-individuation du *je* et du *nous* dans un milieu.

Le milieu, dans son usage le plus commun, est à la fois ce qui est autour de l'individu (*environnement*) et entre les individus (*medium*). Le milieu n'est pas exactement extérieur à l'individu, il en est le complémentaire. L'individu est relation à un milieu.

La transindividuation, c'est la transformation des *je* par le *nous* et du *nous* par le *je*, qui est d'emblée et d'un même mouvement la trans-formation du milieu symbolique à l'intérieur duquel seulement les *je* peuvent se rencontrer comme un *nous*.

Le social en général est produit par transindividuation, c'est-à-dire par la participation.

La participation nomme la relation d'un individu à son milieu. Les milieux sociaux où s'individuent les existences psychiques ne sont milieux d'individuation que dans la mesure où ils sont participatifs, dans le cas contraire les milieux sont dissociés ou désindividuant ».<sup>194</sup>

On saisit alors d'autant mieux l'intérêt de recourir à ce rapprochement conceptuel entre "sport

---

191 Précisons en effet que cet emprunt suppose une certaine extrapolation conceptuelle puisque, si Bernard Stiegler centre lui aussi ses travaux sur le thème général de l'innovation, il les décline plus particulièrement autour des nouvelles potentialités des technologies numériques, notamment au sein d'Ars Industrialis – association internationale pour une politique industrielle des technologies de l'esprit – qu'il a fondée.

192 « La grammatisation – expression qui prolonge et détourne un concept de Sylvain Auroux – désigne la transformation d'un continu temporel en un discret spatial : c'est un processus de description, de formalisation et de discrétisation des comportements humains (calculs, langages et gestes) qui permet leur reproductibilité ; c'est une abstraction de formes par l'extériorisation des flux dans les « rétentions tertiaires » (exportées dans nos machines, nos appareils). Grammatiser, c'est donc discrétiser, en vue de reproduire. Sera nommée gramme toute unité discrète inscrite dans un support technique de mémoire (*hypomnemata*). Le processus de grammatisation est l'*histoire technique de la mémoire*. » (Bernard Stiegler) Url : <http://arsindustrialis.org/grammatisation>

193 Stiegler, Bernard: <http://arsindustrialis.org/technologies-relationnelles>

194 Stiegler, Bernard: <http://arsindustrialis.org/transindividuation>

inclusif" et "technologie relationnelle", puisque l'on retrouve la nécessité d'envisager un milieu inclusif à partir du critère de la participation individuelle comme condition d'accomplissement personnel. bref, la politique inclusive des technologies relationnelles au service des "techniques de soi".

« Les technologies relationnelles sont avant tout des technologies industrielles de transindividuation : elles *produisent* de la transindividuation en grammatisant les relations elles-mêmes [...] ». <sup>195</sup>

Plus encore, nous retrouvons dans ce système conceptuel la tension « local-global » qui nous avait permis de qualifier la logique sportive d'une part en l'associant justement à une dimension industrielle, centrée sur la codification technique, et la logique inclusive d'autre part en l'associant à la dimension artisanale, centrée sur le respect des singularités individuelles. En effet, dans cette perspective, la codification et l'institutionnalisation du sport ne serait autre chose que la grammatisation de l'expérience sportive, dont le flux temporel se discrétise au travers de la formalisation d'un règlement technique, lequel représente bien un support de mémoire (ou « rétention tertiaire ») autorisant la reproduction de l'expérience. Autrement dit, définir et formaliser une règle serait un mécanisme d'engrammation qui permet de reproduire l'expérience sportive en des lieux différents, à des moments différents et par des personnes différentes, et qui permet donc de la partager dans un souci universel. La grammatisation est donc a priori un mécanisme technique facilitant la construction d'une culture commune.

Toutefois, comme on l'a montré, la culture commune dont est porteuse la logique sportive est loin de satisfaire aux exigences de la logique inclusive, puisqu'elle renvoie essentiellement au paradigme culturel de la spécialisation, selon une tendance ségrégative, quand il ne s'agit pas tout simplement du paradigme de l'exclusion, selon une tendance normalisatrice qui s'inspire en partie d'une culture validiste. Autrement dit, la grammatisation de l'expérience sportive s'est réalisée au cours du XX<sup>e</sup> siècle selon une logique industrielle faisant du sport dans une large mesure une technologie de pouvoir, ayant généré de façon significative des effets contradictoires vis-à-vis de la logique inclusive. En effet, le processus de sportivisation à l'échelle globale s'est peu soucié a priori de promouvoir les techniques de soi ou les processus artisanaux de transindividuation <sup>196</sup>, mais surtout, a laissé en quelque sorte en jachère la *culture* des relations sociales démocratiquement respectueuses de la diversité humaine.

Or, si l'on veut *cultiver* le sol relationnel du sport de façon ouverte à l'hétérogénéité des profils de pratiquants, ou si l'on préfère, dans un langage plus normatif, si l'on veut éduquer les habitudes relationnelles un peu *sauvages* <sup>197</sup> qui imprègnent la pratique sportive vis-à-vis de la pluralité humaine,

---

195 Stiegler, Bernard: <http://arsindustrialis.org/technologies-relationnelles>

196 contrairement à l'expérience sportive locale menée dans une optique récréative qui peut contribuer au souci de soi

197 Ou peu « maîtrisées » dirait Norbert Elias (*Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, 1994). Cette référence à la thèse éliassienne appliquée aux formes de relations sociales face à la diversité humaine prend peut-être davantage de sens encore si on la met en relation avec les travaux plus récents de la philosophe américaine Martha Nussbaum sur les « émotions démocratiques », d'autant qu'elle s'est déjà penchée sur la théorie de la justice sociale autour de la question du « handicap » à partir de l'approche des « capabilities ».

Nussbaum, Martha (2011), *Les émotions démocratiques. Comment former le citoyen du XXI<sup>e</sup> siècle ?*, Ed. Flammarion ; *Not for Profit. Why Democracy Needs the Humanities*, Princeton University Press, 2010

l'idée novatrice de concevoir l'architecture technique d'un sport inclusif renvoie bien à un effort particulier de grammatisation des modalités de se rapporter inclusivement à cette diversité humaine, de la part des pratiquants sportifs.

C'est pourquoi nous allons à présent nous pencher plus particulièrement sur quelques balises théoriques nous permettant de mieux comprendre en premier lieu cette dimension fondamentalement technique que suppose *l'invention* d'un « sport inclusif », en tant que prérequis pour sa potentielle diffusion globale, comme nous venons de le voir au travers du concept de « grammatisation ». En second lieu, nous esquisserons la présentation de quelques repères théoriques concernant plus particulièrement les processus sociaux d'appropriation locale de cette invention technique, en tant que condition effective de son utilisation socialement partagée ; c'est ce que la sociologie nomme le processus *d'innovation* à proprement parler, mettant en jeu l'expérience des acteurs présents sur différents territoires. Cette structuration théorique anticipe la structuration de toute notre étude à propos du cas du Baskin, puisqu'elle s'est centrée effectivement sur l'approfondissement de ces deux dimensions étroitement liées : l'invention technique et l'innovation sociale.

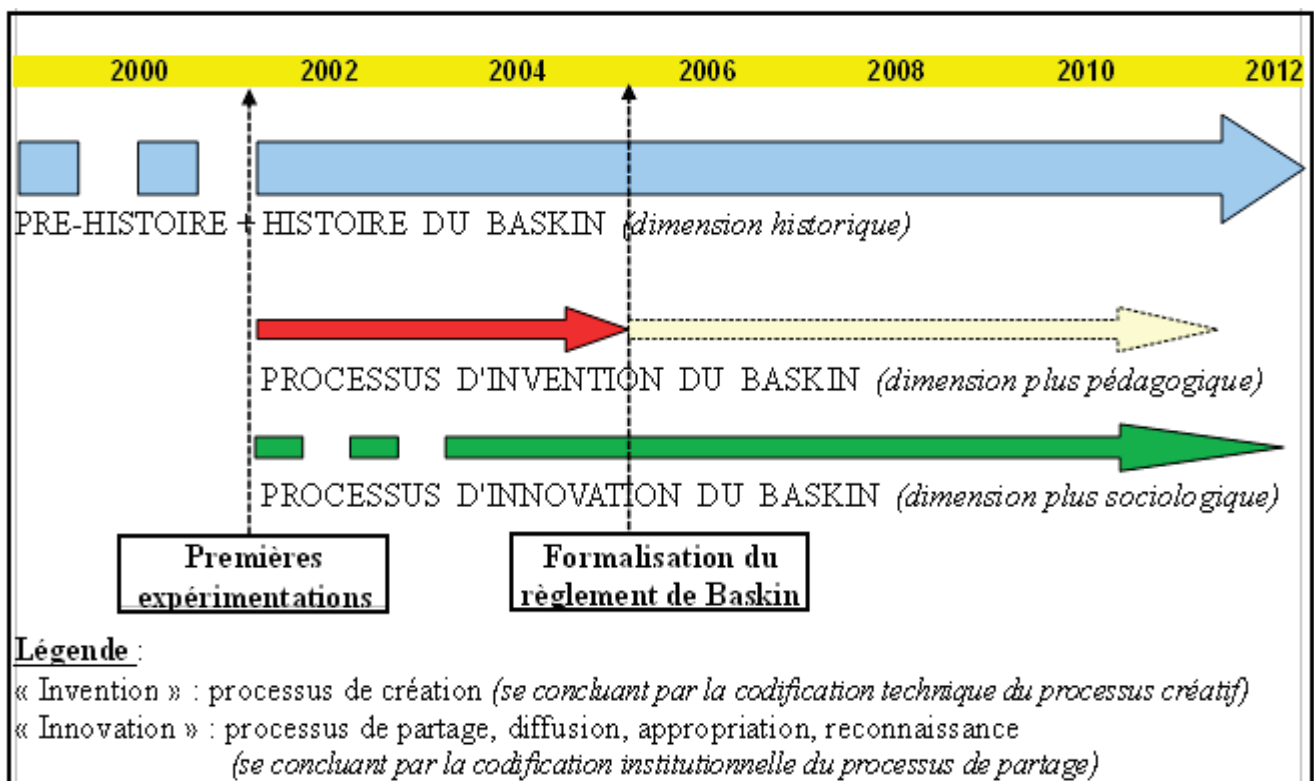


Illustration 48: L'histoire du Baskin, entre processus d'invention et processus d'innovation

Mais avant d'aborder plus précisément cette double question de l'invention et de l'innovation sociale en rapport au thème du sport inclusif, prenons le temps de découvrir le concept charnière de « design », puis sa déclinaison en « design for all ».

Nussbaum, Martha (2007), *Frontiers of Justice : Disability, Nationality, Species Membership*, Cambridge (USA), The Belknap Press of Harvard University Press

---

## 2.2. LE DESIGN: CONCEPT CHARNIÈRE ENTRE INVENTION TECHNIQUE ET INNOVATION SOCIALE

---

Associer au sport le concept de « technologie relationnelle » nous met déjà sur la voie. Il s'agit en effet d'aborder plus précisément la dimension technique de la cohabitation entre la logique sportive et la logique inclusive. Car c'est bien la question de la mise en pratique concrète de la logique inclusive dans le champ sportif qui semble poser problème. Beaucoup d'auteurs remarquent la difficulté récurrente de transformer la rhétorique inclusive en un processus concret d'innovation. Or, tout en reconnaissant que l'innovation ne se décrète pas, face à ce constat d'un décalage persistant entre les mots et les pratiques, on ne peut qu'appuyer la nécessité d'investir davantage d'énergie dans l'effort pragmatique d'inventer les piliers méthodologiques opérationnels sur lesquels peuvent reposer de nouvelles pratiques concrètes de sport inclusif à disposition de tous. Rappelons d'ailleurs que pour Henri-Jacques Stiker, cette idée inclusive doit certes s'inscrire dans du « droit », mais aussi nécessairement dans « des dispositifs ». C'est bien « là – ajoute-t-il – [que] commence la longue route technique pour faire correspondre le concret aux hautes exigences de l'estime et du respect que chaque homme doit porter à tout autre » (Stiker, 2001: 35)<sup>198</sup>.

### 2.2.1. LE « DESIGN », ENTRE LOGIQUE ARTISANALE ET LOGIQUE INDUSTRIELLE

---

Autrement dit, si l'on comprend l'importance de cette dimension technico-pratique, il semble bien qu'il faille prendre en compte la nécessité d'un effort de « grammatisation », disions-nous, c'est-à-dire une étape d'« ingénierie », un travail architectural, un effort de « conception » ou de « design » d'un « dispositif pédagogique » innovant, afin de mettre en pratique cette idée plus ou moins abstraite de « sport inclusif ». Or, c'est le terme de « design » que nous retenons pour l'instant comme concept clé de notre *cadre d'analyse*. En effet, après avoir évoqué la tension entre la logique artisanale et la logique industrielle pour caractériser le « sport inclusif », l'émergence du *design* comme discipline semble précisément s'inscrire dans ce porte-à-faux, comme le souligne Stéphane Vial. « L'ambition du design est [...de] faire converger les arts avec l'industrie »<sup>199</sup>.

Selon le vœu du pionnier Henry Cole, « le design ne saurait être autre chose que l'art appliqué à l'industrie » à partir d'une « réconciliation des idéaux des arts décoratifs, faisant la part belle au travail de l'artisan, et des ambitions de l'industrie, centrée sur la production en série »<sup>200</sup>

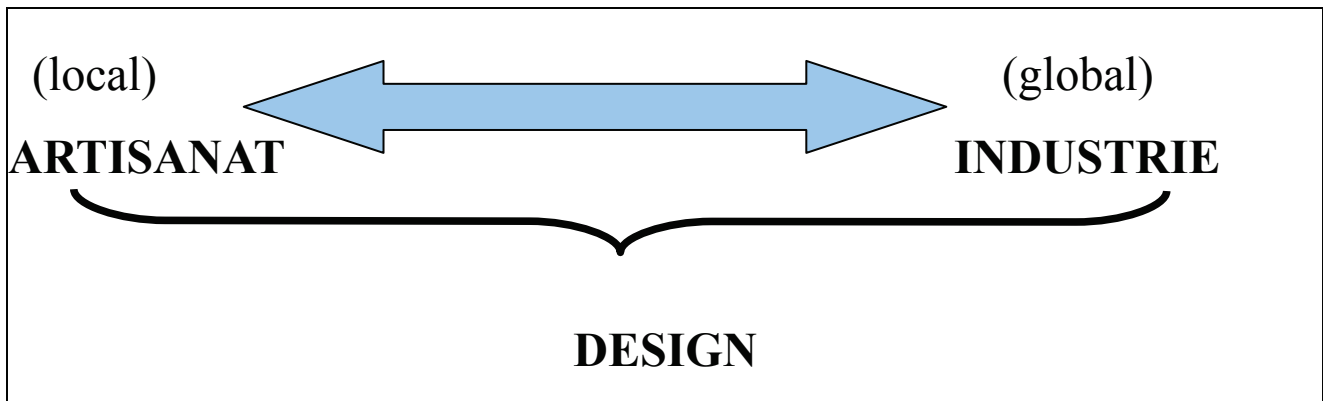
---

198 Stiker, Henri-Jacques (2001). « De l'exposition des infirmes à la classification des handicaps : Quelle éthique ? », in Riedmatten De R., (Éd.), *Une nouvelle approche de la différence : Comment repenser le « handicap »*, Genève, Édition Médecine et Hygiène, pp. 23-36

199 Vial, Stéphane (2010), *Court traité du design*, Ed. Paris, Presses Universitaires de France, p.20

200 Vial, Stéphane (2010), Ibidem, pp.24-26

Stéphane Vial précise encore : « le design naît avec l'assomption de l'industrie, c'est-à-dire à partir du moment où les artistes, architectes, artisans, cessant de la rejeter, décident d'assumer la production industrielle et de travailler, non



Il est intéressant de remarquer avec Stéphane Vial que cette contradiction interne dans l'identité du design s'appuie sur des bases socio-historiques profondes qui marquent notre époque à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

« Le design est fondé sur une contradiction structurelle et historique. D'un côté, le design est une invention socialiste : il est né en Angleterre de la révolte contre les ravages de l'industrialisation sur l'homme. De l'autre, il est une invention capitaliste : il est né en Allemagne de l'assomption de la production industrielle de masse et a grandi aux Etats-Unis sous la forme de l'industrial design. Cette contradiction structurelle est unique au monde : aucune autre activité ne cristallise à ce point une telle ambivalence politique dans sa définition même. Être socialiste et capitaliste à la fois, voilà ce qui est demandé aux designer. [...] En psychologie, depuis Gregory Bateson, on appelle cela une "injonction paradoxale". »<sup>201</sup>

Toutefois, l'auteur souligne que l'évolution historique dominante durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a largement signifié pour le design une mise au service du marketing<sup>202</sup>, à partir d'un « changement de paradigme qui s'opère dans le monde industriel. D'une société centrée sur l'industrialisation de la production, laquelle se trouve maintenant réalisée, [on passe] à une société centrée sur l'industrialisation de la consommation [...]. Le design se construit désormais dans la fidélité aux désirs du consommateur »<sup>203</sup>. Cette évolution est d'ailleurs en adéquation avec la dynamique économique et sociale que Michel Callon appelle le « régime d'innovation » qui débouche sur un processus de « singularisation croissante des biens »<sup>204</sup>, puisque la diversification de l'offre est conçue pour répondre à la diversité de la demande<sup>205</sup>. Or, ne reconnaît-on pas dans cette manière de se

plus contre elle et à cause d'elle, mais avec elle et grâce à elle » (p27)

201 Vial, Stéphane (2010), Ibidem, pp.45-46

202 « A chaque fois que le moyen et la fin du design ont été confondus, le design s'est dilué dans le marketing » (Vial, 2010 : 46)

203 Ibidem, pp.31-32

204 Callon, Michel (2010), « L'innovation sociale. Quand l'économie redevient politique », in Klein, Juan-Luis & Harrisson, Denis (dir), *L'innovation sociale. Emergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, pp.17-42

205 Michel Callon souligne que les « marchés économiques fabriquent des groupes concernés émergents » qui tendent à se

rapporter à la diversité de la population le paradigme culturel de la spécialisation que nous décrivions pour caractériser le processus de démocratisation du système sportif advenu au cours du XX<sup>e</sup> siècle ? En effet, nous retrouvons bien ce « régime d'innovation » dans la progressive diversification de l'offre sportive, au travers du *design* d'un nombre croissant de produits sportifs spécifiques, de façon ajustée à une demande elle-même de plus en plus diversifiée, c'est-à-dire à un nombre tout aussi croissant de catégories de pratiquants spécifiques – femmes, sourds, paraplégiques, déficients intellectuels, aveugles, ainsi que toutes les sous-catégories déjà évoquées proliférant sous une myriade de critères...

C'est bien dans cette mise en perspective globale, sensible à l'intrication du social, de l'économique, du politique et du technique à laquelle nous a habitués la sociologie de l'innovation, que va prendre tout son sens notre choix de nous centrer sur cette idée de *design* du sport, en l'associant à celui d'*innovation*. En effet, dans une tension paradoxale intéressante, Michel Callon souligne que ce régime d'innovation économique et technique renvoie autant à un processus de démocratisation qu'à un processus fragilisant la démocratie. Cet ajustement de plus en plus singularisé de l'offre à la demande, autrement dit du marché à la diversité des préoccupations que la société civile manifeste au travers d'une multitude de « groupes concernés », n'est certes pas étranger à un certain processus de démocratisation, mais amène pourtant Michel Callon à pointer plusieurs dérives. Or, celles-ci, traduites selon notre grille de lecture, ne sont autres que la manifestation des paradigmes de l'exclusion et de la spécialisation, qui s'appliquent donc à la logique sportive comme on l'a vu. D'une part, en reprenant les termes de l'auteur, cette dynamique ne semble pas pouvoir éviter de produire des « groupes orphelins » qui correspondent à « tous ces exclus du développement technique et économique »<sup>206</sup>. D'autre part, l'accélération de cette prolifération du social, parallèle à la « tendance irrépressible vers la singularisation des biens et des services », « conduit à la fabrication de différences systématiques », débouchant sur le risque désormais connu de fragmentation de la société<sup>207</sup>.

---

multiplier, ce qu'il appelle « la prolifération du social », lesquels exercent en retour une pression sur les marchés qui renforce et accélère la dynamique d'innovation perpétuelle. En effet, la reconnaissance d'une demande diversifiée débouche sur une segmentation de plus en plus fine de l'offre, ce qui se traduit par un processus de « singularisation croissante des biens » et des services.

206 Michel Callon explique bien pourquoi « la version fordiste de l'Homo oeconomicus » autant que la version interactive de « l'Homo oeconomicus 2.0 » qui s'autonomise et se responsabilise renvoient toutes deux au « même modèle anthropologique centré sur un individu qui calcule ses intérêts et optimise ses comportements ». Or, chacune de ces deux versions a une tendance normalisante qui produit de l'exclusion, la première au travers des pièges de la standardisation, et la seconde au travers des pièges de la responsabilisation, comme le développe également Danilo Martucelli (2010) à propos de la « société singulariste ».

207 Même la tendance plus récente des marchés à s'organiser sous forme de « réseaux » ou sous forme de « pratiques communautaires » ne semble pas selon Michel Callon éviter ces deux dérives d'exclusion et de spécialisation. En effet, dit-il, alors que « l'exclusion est la contre-partie de l'organisation en réseaux », « les communautés n'échappent pas [...] au repli sur elles-mêmes, au conservatisme, au maintien et à la défense d'orthodoxies et de traditions ». En réalité, la déclinaison méritocratique dominante de ces deux formes d'organisation a tendance à agréger les agents selon une logique d'homogénéité qui sélectionne en priorité ceux qui assument leur autonomie et responsabilité avec suffisamment de brio, menaçant donc en permanence tous les autres d'exclusion sociale. « L'Homo-oeconomicus 2.0 doit réussir à tout prix [et pour cela] recherche la compagnie des forts [...] : il vit et travaille en bande. Ceux qui ne sont pas en mesure de se conformer au modèle sont impitoyablement exclus ».



Michel Callon en arrive alors à s'interroger sur « la démocratisation de la démocratie » au travers d'une approche de l'innovation qui n'oppose plus « la logique économique et la logique sociale ». En effet, il indique que cette multiplication quantitative des innovations techniques « pose un évident problème de cohabitation » qui impose, selon l'auteur, un effort qualitatif de « mise en société » de ces produits ainsi conçus, afin qu'ils participent « à la fabrication d'un monde commun ». C'est bien le sens que Michel Callon donne à l'expression d'« innovation sociale », au sein d'un ouvrage collectif par ailleurs remarquable dédié à cette question.

Or, l'application de ce cadre d'analyse à notre objet de recherche semble déboucher sur une conclusion absolument fondamentale : l'intérêt d'associer l'innovation sociale au concept clé de « design for all » ou « inclusive design »<sup>208</sup>, afin d'appliquer sur le plan technique à la conception-même des produits le paradigme inclusif qui tente de lutter contre la dérive de spécialisation ou fragmentation et celle de l'exclusion. Notons d'ailleurs que, dans ce cas, le concept de « design » est l'occasion de nouveaux liens entre art et industrie<sup>209</sup>, et permet peut-être de retrouver la potentialité utopique que ses idéologues anglais lui attribuaient : tel « un moyen de faire progresser la société moderne [...] le design a désormais un *projet*, celui de créer un monde meilleur »<sup>210</sup>. En réalité, reconnaissons que cette perspective centrée sur la conception même des produits et services n'est pas avancée par Michel Callon lui-même<sup>211</sup>. Pourtant, ce débouché semble quand même prendre au mot la conclusion de son article qui suggère que les « groupes concernés émergents » sont des forces d'innovation sociale ; et l'on sait que la notion de « inclusive design » ou « conception universelle » est une innovation conceptuelle qui provient du monde du handicap, lequel peut être considéré précisément comme un « groupe concerné émergent ».

« Les groupes concernés émergents sont en avance sur leur temps ; ce sont des forces positives, créatrices et non rétrogrades. [...] C'est à travers eux que le social se reconfigure, se redistribue, se dissémine. Les causes auxquelles ils sont capables de donner corps peuvent devenir les causes de reconfigurations qui, en multipliant les options possibles, rendront les mondes communs plus vivables et plus ouverts »<sup>212</sup>.

---

208 A propos de la question terminologique (anglophone ou francophone), notons que « dans la langue française, dont l'académisme congénital produit régulièrement des aberrations » selon Stéphane Vial, après que la loi Toubon a proposé en 1994 de remplacer le mot « design » par « stylique », sans succès, l'INSEE a proposé en 2010 de « supprimer le terme *design* de sa nomenclature et de traduire le mot par *concept* et le métier de *designer* par *concepteur*. » (Vial, 2010 : 29-30)

209 Moullet Boutang, Yann, « Du design capitalism au capitalisme cognitif : art et industrie, nouveaux liens, nouvelles tensions ? », in Stiegler, Bernard (dir) (2008), *Le design de nos existences à l'époque de l'innovation ascendante*, Mille et une nuits, pp.43-60

210 Vial, Stéphane (2010), op.cit., pp.22-23

211 L'auteur débouche quant à lui sur la nécessité de faire rentrer dans une boucle processuelle les modalités d'articulation du collectif, au travers de procédures politiques et de dispositifs matériels qui s'ouvrent perpétuellement aux « groupes concernés émergents » afin de leur offrir des espaces publics d'expression. Il nous semble ainsi qu'il suggère de combiner structure et fluidité, cadrage et débordement, dispositif et expérience, grammatisation et subjectivation.

212 Callon Michel (2010), op.cit., p.42

En effet, face à la diversité humaine et sociale, il semble que l'on puisse imaginer deux types de stratégies d'innovation : une approche plutôt quantitative de l'innovation, basée sur un processus de « conception » – ou *design* – œuvrant à la différenciation des produits et des services<sup>213</sup> ; mais aussi une approche plutôt qualitative de l'innovation, basée sur le principe de la « conception universelle » – ou *inclusive design* – œuvrant à une utilisation partagée de produits et de services communs. Autrement dit, contrairement à une tendance à la fragmentation sociale induite par la singularisation croissante de la production guidée par le modèle individualiste de l'*Homo oeconomicus*, la conception universelle réintroduit du « communautaire » dans la production des biens et des services, sans tomber pour autant dans la dérive fordiste d'une production standardisée sacrifiant l'individu sous la pression uniformisante d'une normalisation technique. Voilà donc dans quel contexte global l'idée de concevoir un « sport inclusif » prend sens. Car face à la fragmentation de l'offre sportive, le *design* d'un sport inclusif représente bien le premier pas d'une innovation sociale susceptible de participer à la « composition d'un monde commun ».

La conception universelle appliquée au sport semble donc contribuer à fournir au paradigme inclusif les principes techniques qui lui manquaient pour se concrétiser, grâce à un processus d'ingénierie pédagogique qui s'oriente en l'occurrence vers la refonte de l'architecture réglementaire d'une discipline sportive. La conception universelle se situe alors entre l'invention technique – ou « l'innovation pédagogique » – et l'innovation sociale. Il faut en tout cas souligner que l'expression « conception universelle » est étroitement liée au concept d'« inclusion » comme nous avons déjà pu le suggérer par l'emploi à dessein de l'une de ses traductions en langue anglaise : « *inclusive design* », même si l'on peut aussi trouver « *design for all* », « *universal design* », ou encore « *human-centered design* ». Bâtir une société inclusive, ou plus concrètement un sport inclusif, est donc une affaire de « design » par excellence, et plus précisément de « design for all ». C'est là tout le sens de la formule « Good design enables, bad design disables » (EIDD, Stockholm declaration, 2004<sup>214</sup>) que l'on traduirait en français, bien que de façon moins efficace par "*Une bonne conception facilite la vie, une mauvaise conception handicape la vie*" ou bien par "*Une bonne conception développe les capacités, une mauvaise conception les limite*".

### 2.2.3. L'ÉTHIQUE DU DESIGN

---

Si Stéphane Vial remarque que « faire du design, ce n'est pas seulement marquer quelque chose d'un signe (signifiant), mais aussi forger un "projet" qui s'incarnera dans ce signe (signifié) »<sup>215</sup>, le

213 Même si Stéphane Vial remarque qu'il existe ici le risque d'une innovation trompeuse puisque « le design réduit au marketing n'est qu'un "processus de reconfiguration des signes" [...] plutôt que de chercher à inventer de nouveaux scénarios de vie, ce en quoi consiste vraiment l'innovation. » (Vial, 2010 : 35-36)

214 [http://www.designforall.org/en/documents/Stockholm\\_Declaration\\_ang.pdf](http://www.designforall.org/en/documents/Stockholm_Declaration_ang.pdf)

215 Vial, Stéphane (2010), op.cit., p.19

philosophe Michel Puech propose cette formule synthétique : « La conception universelle peut se résumer en une expression : "réincarner nos valeurs" »<sup>216</sup>, comme celles du triptyque « liberté, égalité, fraternité ». Ce dernier perçoit même dans la « conception universelle » une déclinaison de la « logique de l'accès », basée sur l'empathie, comme réponse aux menaces économiques, écologiques et politiques de la « logique de puissance ». Bien que Stéphane Vial ne mentionne pas, curieusement, la *conception universelle*, son discours semblerait presque s'y référer, notamment autour de son idée d'« effet socioplastique » que nous évoquions déjà en introduction, renvoyant à la recherche d'un « effet de réforme sociale », dont l'objectif est « de refondre les formes sociales de la vie, [d']inventer de nouvelles manières d'exister ensemble et côte à côte »<sup>217</sup>. Car, pour lui, « le design est toujours un "sociodesign", créateur de civilisation »<sup>218</sup>, qui n'est donc jamais vraiment dissocié du « design de nos existences » comme le dit Bernard Stiegler<sup>219</sup>.

Pourtant, ce consensus sur la fonction politique potentielle du « design », tendant à se transformer en consensus idéologique lorsqu'il s'agit du « design for all », ne doit justement pas masquer les problèmes que suppose cette idée de « conception universelle », parfois soulignés par ses mêmes promoteurs comme le sociologue Colin Barnes, spécialiste des *Disability Studies*. D'ailleurs, cette posture critique renvoie finalement à la même exigence de mise en doute de l'idéologie inclusive, comme nous l'avons déjà souligné. Plus précisément, Colin Barnes remarque que l'idée d'universalité ne peut que rentrer en tension avec les infinies particularités de la diversité humaine, surtout lorsque l'on prétend traduire cette universalité dans un produit ou service unique pour tous<sup>220</sup>. De plus, toute l'ambivalence politique – capitalisme-socialisme –, que Stéphane Vial associe à l'identité structurelle et historique du *design*, resurgit avec force lorsque l'on constate, au travers d'une rapide exploration des références à la conception universelle sur le web, qu'il existe effectivement un intérêt grandissant pour cette notion en ce qu'elle représente un pouvoir d'élargir le marché des destinataires et donc d'universaliser les ventes, l'ouverture à « tous » étant alors interprétée comme une ouverture à tous les clients potentiels. Comme toujours, le sens des mots dépend de leur usage. C'est pourquoi, sans nous détourner purement et simplement d'une dimension normative, rappelons encore une fois la nécessité d'accorder la plus grande attention à la dimension empirique.

---

216 « "Réincarner nos valeurs", non pas au sens religieux mais pour donner de la consistance, de la chair, comme celle des personnes humaines. Le système de valeurs humanistes et technologiques que nous avons développé doit être incarné dans la chair des personnes physiques, chair qui a parfois souffert. Il faut redonner du contact physique et concret à l'accès matériel ».

Puech, Michel (2011), « La conception universelle à l'aune du 21<sup>ème</sup> siècle », *Conférence 'Conception Universelle'*, Paris, Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle, 9 décembre 2011

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Conference-Conception-universelle-.html>

217 Vial, Stéphane (2010), op.cit., pp.56-59

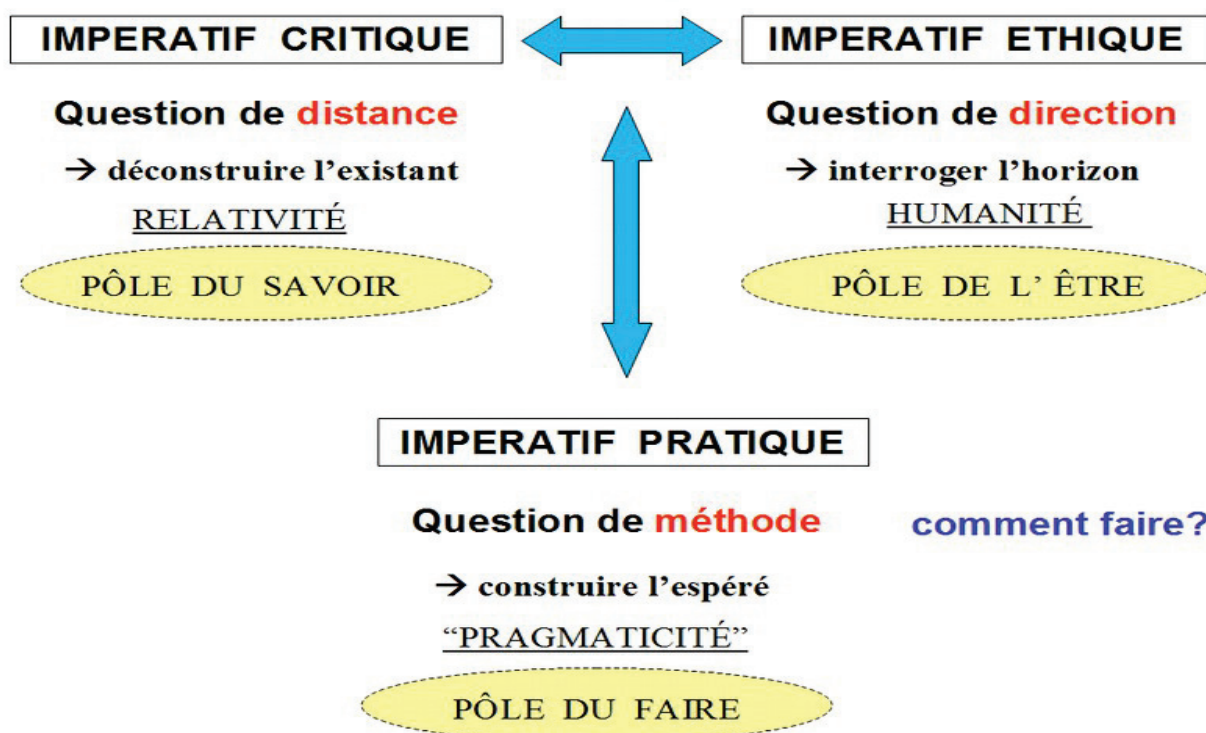
218 Vial, Stéphane (2010), ibidem, p61

219 Stiegler, Bernard (dir) (2008), *Le design de nos existences à l'époque de l'innovation ascendante*, Mille et une nuits

220 Barnes, Colin (2011), « Understanding Disability and the importance of Design for All », *Journal of Accessibility and Design for all*, JACCES, 2011 – Vol.1, n°1, pp.55-80

### 2.3. L'INVENTION TECHNIQUE DU '*SPORT INCLUSIF*' : UN PROCESSUS D'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE

Le point de départ qui justifie l'attention portée à la question de l'innovation au sens large est la nécessité de combler un vide entre discours et pratiques, comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises. C'est donc la question du « comment faire ? » qui est posée de façon centrale. Si l'innovation suppose une prise de distance sur la réalité existante de la logique sportive et une orientation vers l'idéal de la logique inclusive, elle ne peut se passer d'une question de méthode. Autrement dit, l'impératif critique guidé par l'impératif éthique dans l'innovation sociale doit se frotter inévitablement à un impératif pratique d'ingénierie pédagogique.



*Illustration 49: L'invention du sport inclusif : entre impératifs critique, éthique et pratique*

Mais avant de nous pencher sur les facteurs de résistance à la mise en pratique de l'inclusion dans le sport, rappelons que la relative ambiguïté des discours institutionnels sur la thématique de l'inclusion ne favorise pas leur mise en pratique. Or, le flou qui entoure l'utilisation de l'expression « activités ordinaires » dans la Convention ONU, dont nous avons déjà parlé, remarquons que l'emploi répété des précautions de langage comme « dans la mesure du possible », « si possible », « le plus possible » ne renvoie pas seulement à un souci de sagesse pratique évitant de tomber dans un radicalisme idéologique au détriment de la prise en compte au cas par cas de la vie de chacune des personnes concernées – ce que l'on peut bien sûr comprendre – mais fournit aussi dès le départ un alibi pour ceux qui ne parviendrait pas à traduire dans la pratique leurs bonnes intentions, ce qui évite bien sûr de trop engager la responsabilité des décideurs politiques vis-à-vis dans leur capacité à tenir leurs promesses.

### 2.3.1. LES QUATRE TYPES DE STRATÉGIE POUR AFFRONTER LE DÉCALAGE « DISCOURS-PRATIQUES »

---

Sans y voir là bien sûr l'origine du problème, nous ne nous surprenons pas non plus outre mesure du fait que les pratiques continuent à ne pas coller aux discours en matière d'inclusion dans le sport, ce que de nombreux auteurs ont maintes fois constaté, en parlant de ce « décalage persistant ». D'ailleurs, au-delà des termes auxquels se réfèrent ces discours, cette même difficulté de mise en pratique est observée, qu'il s'agisse d'insertion (Jean-Paul Génolini et Robert Bernard, 1997), d'intégration (Alain Tournebize, 2004) ou d'inclusion (Karen De Pauw & Susan Gavron, 2005; Nigel Thomas et Andy Smith, 2009) en sport ou en éducation physique.

Or, même si ce décalage fait rarement l'objet spécifique d'une analyse systématique se centrant sur les différents facteurs impliqués, au-delà de l'évocation générale de résistances culturelles vis-à-vis du handicap qui se manifestent au niveau des représentations sociales des acteurs impliqués, il est souvent fait référence à deux principaux défis classiques. Le premier défi pour favoriser l'inclusion dans le sport est sans aucun doute la question omniprésente de la mise en accessibilité des infrastructures, au niveau des équipements sportifs en particulier et parfois aussi au niveau d'une accessibilité urbaine plus globale permettant à chacun de se mouvoir librement du domicile au lieu de pratique. Le second défi concerne les ressources humaines, en visant plus particulièrement la formation du personnel impliqué et la qualité des réseaux de soutien – notamment bénévoles – offerts lors de l'activité et autour de l'activité<sup>221</sup>.

Nigel Thomas (2011) répertorie lui aussi ces deux dimensions, matérielle et personnelle, parmi les défis qui rentrent en jeu dans le développement des politiques sportives visant à favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu sportif ordinaire<sup>222</sup>. Mais il évoque également un troisième défi, institutionnel cette fois, qui est moins fréquemment mentionné, même si on peut aussi le trouver par exemple dans les travaux de Marit Sorensen et Nina Khars (2006)<sup>223</sup>. Il s'agit de l'éventuelle reconfiguration de la structuration institutionnelle du mouvement sportif à travers la fusion des organes de gouvernance, spécialisé et ordinaire. Bien que la prise en compte de cette dimension se décline plus généralement à l'échelle locale en termes organisationnels plus qu'institutionnels – lorsque sur un territoire déterminé l'offre sportive pour tous est garantie principalement par des clubs sportifs ordinaires s'ouvrant au public handicapé comme le recommande l'article 30 de la Convention ONU<sup>224</sup>, ce défi renverrait au niveau international à la réunion du Comité Olympique et du Comité

---

221 On peut faire rentrer le facteur des représentations sociales des acteurs dans cette seconde catégorie de défi, puisqu'il s'agit aussi de formation culturelle.

222 Thomas, Nigel (2011), *All for Sport for All: Perspectives of Sport for People with a Disability in Europe*, Reporting Factsheet. Disability Sport Policies. Lyon, France: European Observatoire of Sport and Employment.

223 Sørensen, Marit & Kahrs, Nina (2006), « Integration of Disability Sport in The Norwegian Sport Organizations: Lessons Learned », *Adapted Physical Activity Quarterly*, 23 (2), Human Kinetics, pp.184-202

224 Notons toutefois que Nigel Thomas et Andy Smith (2009) présentent en fait plusieurs configurations possibles des relations plus ou moins collaboratives entre institutions spécialisées et ordinaires, multisport et unidisciplinaire, autour

Paralympique<sup>225</sup>. En somme, si la segmentation institutionnelle favorise la segmentation des pratiquants, ce défi suggère bien d'envisager de front « l'intégration » des pratiquants et des institutions.

Pourtant, quand bien même ces trois défis – matériel, personnel et organisationnel – étaient relevés conjointement au sein d'une politique publique des sports des plus militantes, il resterait vraisemblablement et de façon largement incompressible un certain décalage qualitatif entre le discours et la pratique, et ce tant qu'un autre défi fondamental ne sera pas pris également en considération. Il s'agit de reconnaître l'importance de porter l'attention sur l'identité technique des activités elles-mêmes, sur leur conception ou design, sur leur ergonomie en quelque sorte les rendant plus ou moins inclusives<sup>226</sup>. C'est là d'ailleurs le sens du concept de “conception universelle” (art.2 CDRPH) appliqué à l'ingénierie pédagogique des activités sportives, car la construction d'une culture inclusive peut difficilement se passer de pratiques inclusives pour lui donner corps. Dans le milieu scolaire, on observe le même transfert conceptuel lorsque l'on parle d'« accessibilité pédagogique ». Il ne s'agit donc plus seulement de prédisposer des rampes matérielles ou autres systèmes logistiques facilitant l'accès aux différentes structures et infrastructures de la ville, mais aussi de concevoir des rampes immatérielles ou autres systèmes relationnels et pédagogiques facilitant l'accès aux différents savoirs et aux différentes pratiques d'une culture. Dans le cas du sport, c'est l'architecture réglementaire des disciplines qui doit être réaménagée afin d'autoriser dans la pratique un espace d'expression ouvert à l'hétérogénéité des profils de participants, en termes de capacités physiques et mentales, de sorte qu'une participation commune soit possible<sup>227</sup>.

### 2.3.2. L'APPROCHE CENTRÉE SUR L'ACTIVITÉ OU LA STRATÉGIE DE L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE

---

A partir de là, il devient plus clair qu'il faille compléter l'analyse habituelle sur le thème de l'inclusion dans le sport, en se centrant sur la nécessaire prise en compte du rôle déterminant que peut jouer l'architecture technique de chaque discipline sportive, conçue de façon plus ou moins accessible et valorisante pour tous. D'ailleurs, cette approche centrée sur l'activité n'est pas nouvelle dans les

---

de quatre exemples en Angleterre : le Foot, la Natation, le Tennis et le Basket. (Thomas & Smith, 2009 : 73-98). Mais ces configurations ne débouchent presque jamais justement sur la proposition pratique de sport inclusif.

225 Notons le cas encore peu fréquent de la Fédération Française de Handball qui, au travers du projet Hand'ensemble », qui réunit au sein de la même structure institutionnelle nationale la pratique du « Hand adapté », pour joueurs qui ont une déficience intellectuelle, et la pratique du « Hand-fauteuil », pour joueurs qui ont une déficience physique voire aussi pour joueurs « valides » qui veulent pratiquer le « Hand-fauteuil » en intégration renversée.

226 Black, K. and Williamson, D. (2011) Designing inclusive physical activities and games. In A. Cereijo-Roibas, E. Stamatakis and K. Black (eds), *Design for sport*. Farnham, UK: Gower, pp. 195-224

227 Fitzgerald, Hayley (dir) (2008), *Disability and Youth sport*, Routledge

sciences du sport puisqu'elle rappelle notamment les travaux de Pierre Parlebas, qui avait déjà montré l'impact de la structure du jeu ou du sport sur les dynamiques relationnelles à l'intérieur du groupe de participants, en développant un courant d'étude appelé la « praxéologie motrice » autour du concept de « logique interne » de l'activité. C'est bien dans cette optique en effet qu'il s'agit de considérer que chaque règlement confère à chaque sport une certaine physionomie praxéologique qui conditionne, en amont, l'ouverture plus ou moins grande à l'hétérogénéité des profils des pratiquants. Plus récemment, et dans un registre plus sportivo-centré, on peut placer les analyses d'Yvon Léziart (2012) dans ce même type d'approche<sup>228</sup>.

Mais lorsqu'il s'agit du handicap, et plus spécifiquement du thème de l'inclusion dans le sport, qu'en est-il dans la littérature ? Anne Marcellini a déjà suggéré l'exigence d'innovation technique pour penser la participation commune dans les pratiques sportives, en proposant notamment l'instauration ou la restauration du système d'attribution de handicap au sein d'une hypothétique nouvelle génération de jeux et de sports pour dépasser les séparations résultant des catégories du corps biologique<sup>229</sup>. Mais la dominante sociologique de ses travaux, s'attachant davantage ici à souligner la portée de ces innovations dans le panorama des pratiques, elle n'a pas développé pas de manière opératoire leur application sur le plan technico-pédagogique.

En revanche, la centralité de cette dimension technique de l'activité, parmi les facteurs fondamentaux à prendre en compte quand on poursuit l'objectif de l'inclusion dans le sport, semble émerger plutôt dans des contributions de nature pédagogique ou bien dans les travaux de certains experts qui restituent de façon systématisée leur expérience de terrain et les problèmes qu'ils affrontent. Ainsi, même si la sensibilité culturelle et scientifique des approches pédagogiques s'oriente surtout vers la prise en compte de l'interaction entre les facteurs personnels ou relationnels et les facteurs contextuels ou situationnels, certains travaux évoquent explicitement un troisième type de facteurs, relatifs à la « tâche » ou à « l'activité » justement. Antonello Mura rappelle par exemple que les analyses de Susan L. Kasser et Rebecca K. Lytle<sup>230</sup>, dont la focalisation est proche des préoccupations de terrain, distinguent trois types d'obstacles freinant la réalisation d'activités sportives inclusives : les « facteurs personnels », les « facteurs contextuels » et les « facteurs relatifs à la tâche », c'est-à-dire à l'activité (L.DeAnna, 2009: 129-132).

---

228 Léziart, Yvon et al (dir) (2012), *La règle sportive*, Presses Universitaires de Bordeaux

229 Marcellini, Anne (2005), « Un sport de haut niveau accessible ? Jeux séparés, jeux parallèles et jeux à handicap », *Reliance 1/2005* (n°15), pp. 48-54.

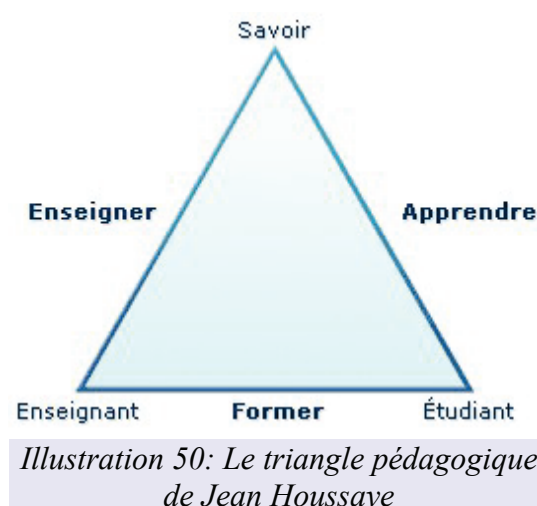
Marcellini, Anne (2007), « Inspirer la mixité », in Poizat, Denis & Gardou, Charles (dir) (2007), *Désinsulariser le handicap. Quelles ruptures, pour quelles mutations culturelles ?*, Ed. Erès, pp.233-240

230 Kasser, Susan L. & Lytle, Rebecca K. (2005), *Inclusive Physical Activity: A Lifetime Of Opportunities*, Human Kinetics

### 2.3.3. LA « MISE EN INCLUSIVITÉ » DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE ET LE « TRIANGLE DE HOUSSAYE »

---

Nous nous proposons à présent de nous inspirer librement d'une autre triangulation conceptuelle célèbre, le « triangle pédagogique » de Jean Houssaye<sup>231</sup>, dans la mesure où nous considérons que le transfert de ce modèle du système éducatif au système sportif peut se révéler particulièrement pertinent pour faire comprendre les processus en jeu dans une mise en inclusivité du sport, d'autant qu'il fait bien émerger la dimension du *design* de l'activité au travers de la relation entre deux de ses trois pôles. En effet, si le « triangle pédagogique » systématise classiquement les processus complexes qui mettent en relation les pôles de « l'enseignant », « l'étudiant » et « le savoir », la relation entre le « savoir » et « l'enseignant » correspond au processus dit « d'enseignement » qui suppose une démarche épistémologique de la part de l'enseignant – appelée aussi « transposition didactique » – afin de choisir et d'élaborer activement le « savoir » sur lequel il veut se baser... C'est bien là ce que nous appellerions quant à nous un processus de *design* du savoir.



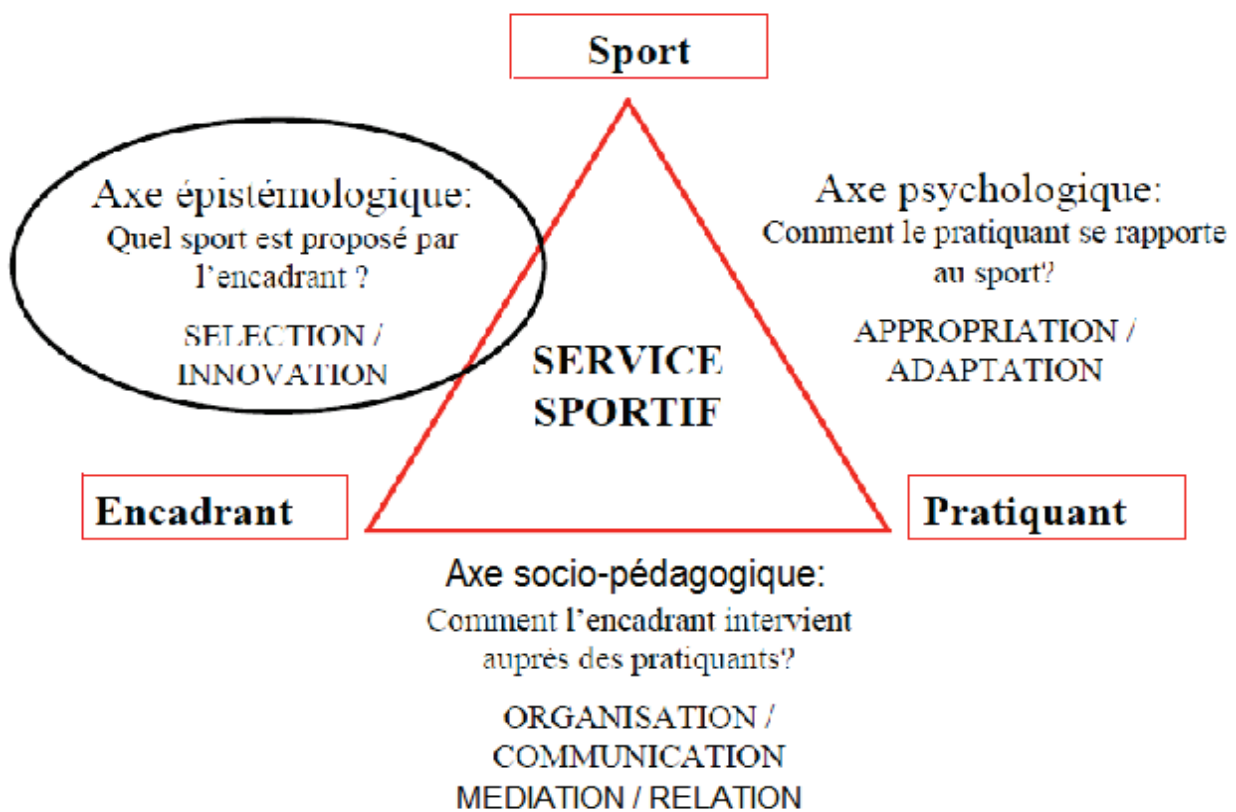
Or, si l'on considère que ce modèle peut être transféré dans d'autres *services* qui impliquent toujours un producteur, un destinataire et un produit, le transfert du système éducatif au système sportif nous amènerait à considérer ces trois nouveaux pôles : l'encadrant, le pratiquant et l'activité sportive. Alors que l'axe « socio-pédagogique » renverrait essentiellement aux modalités de communication entre l'encadrant et les pratiquants, et que l'axe « psychologique » (ou didactique) renverrait principalement aux théories de la psychologie de l'apprentissage caractérisant la relation entre les pratiquants et l'activité sportive, l'axe « épistémologique » en revanche correspondrait à la relation de l'encadrant à l'activité sportive, en pouvant se décliner de deux manières différentes. La première est assez simple puisqu'il s'agit pour l'encadrant de s'engager dans un processus de sélection de l'activité parmi les options disponibles qui ont déjà été élaborées (panorama des sports existants, liste d'exercices sur les fondamentaux techniques...). Tandis que la deuxième est plus complexe mais

---

231 Houssaye, Jean (2000), *Le triangle pédagogique. Théorie et pratiques de l'éducation scolaire*, Berne, Peter Lang



surtout plus innovante puisqu'il s'agit pour l'encadrant de s'engager dans un processus de *design* ou *conception* d'une nouvelle activité à proposer (nouveaux sports, nouveaux exercices...).



*Illustration 51: Le triangle pédagogique appliqué au sport*

C'est à partir de là que la référence à ce modèle devient intéressante dans notre cas pour se pencher sur l'idée de développer un service sportif inclusif dans le cas où nous trouvons en présence d'une forte hétérogénéité de pratiquants, car les trois axes sur lesquels il est possible de faire levier prennent une signification particulière. L'axe socio-pédagogique se centre sur l'effort de la part de l'encadrant de prendre soin de la dimension relationnelle, en tâchant de créer un climat où le respect et l'empathie deviennent centrale face à la diversité et où la médiation pédagogique essaye de favoriser une perception positive de l'expérience que chacun vit au sein du groupe. L'axe psychologique (ou didactique) se centre davantage sur les aspects motivationnels des pratiquants face à l'activité et face à chaque tâche proposée, de telle sorte que chacun trouve plaisir à participer et à mettre en jeu ses propres capacités en se mesurant à un défi approprié, ce qui est possible si la difficulté de la tâche pour chacun est adaptée selon le principe du décalage optimal (ni trop élevée, ni trop basse). Enfin, l'axe épistémologique reflète plus spécifiquement l'ingénierie pédagogique que l'encadrant est amené à développer – surtout si les activités sportives à disposition ne sont pas structurellement inclusives – en inventant une nouvelle architecture réglementaire qui tienne compte de l'hétérogénéité des profils de pratiquants ; il s'agit donc de l'effort de mise en inclusivité de l'activité sportive selon le principe de la conception universelle.

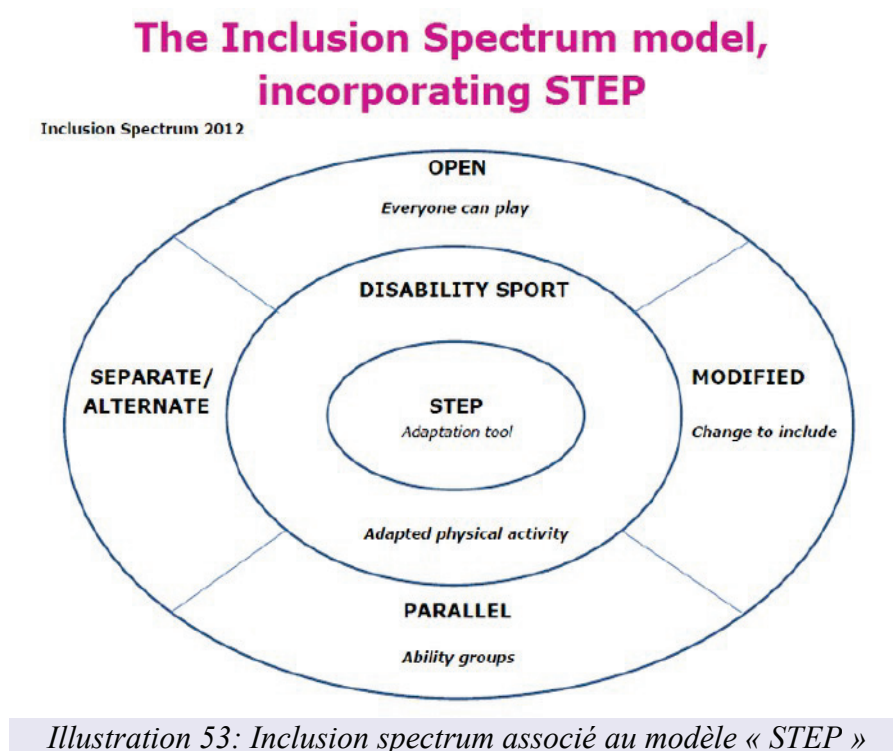


*Illustration 52: Le triangle pédagogique appliqué au sport inclusif*

Il nous semble pouvoir dire que la tendance dominante néglige l'axe épistémologique. Or, nous avons déjà souligné qu'en contexte d'inclusion, dans le sens d'une forte hétérogénéité entre les pratiquants – imposé ou non par le contexte institutionnel –, nous ne pouvons tout simplement pas faire abstraction de l'importance fondamentale de l'axe épistémologique, centré sur la dimension technique de l'activité-même, sans quoi les efforts concentrés sur l'axe psychologique (ou didactique) risquent de rester inopérants en ayant du mal à éviter la tendance normalisante de la compétition sportive à limiter la participation des plus fragiles, voire à les exclure de la pratique ; à moins que les efforts concentrés sur l'axe socio-pédagogique ne favorise à l'opposé le risque d'assistanat. De plus, la conception universelle impliquerait déjà par principe une structuration technique générant des situations basées d'une part sur la diversification des difficultés des tâches requises à chacun, et d'autre part sur l'attention portée à un climat relationnel empathique et démocratique face à la diversité humaine.

En tout cas, lorsque l'on se centre sur la conception d'une activité inclusive dans le domaine du sport, s'affirme indiscutablement la référence au modèle de « l'inclusion spectrum » déjà évoqué, et tout particulièrement à la catégorie des « activités modifiées » qui renvoie précisément à un

investissement sur cet axe épistémologique en termes d'innovation, au-delà donc de l'existant. De plus, remarquons ici que l'Inclusion Spectrum se double d'un second modèle, développé là encore par Ken Black et ses collègues, appelé « STEP », acronyme de « Space, Task, Equipment, People », qui rentre plus encore dans les entrailles techniques du processus d'ingénierie pédagogique en systématisant les variables sur lesquelles il est possible d'agir pour pouvoir modifier l'activité. Les quatre variables de ce modèle sur lesquelles jouer, « Espace, Tâche, Matériel, Personnes », composent en quelque sorte la typique trousse à outils des APA, utile à des fins d'adaptation – voire de création – de l'architecture de l'activité physique et sportive. Ce modèle provient en effet du monde des Activités Physiques Adaptées et a été exprimé de différentes manières selon les pays et les auteurs, Ken Black ayant été parmi les premiers, après Doug Williamson<sup>232</sup>, à l'avoir formalisé de façon aussi systématisée sur la scène internationale dans les années 90 et Jean-Pierre Garel ayant été probablement du côté français parmi les premiers aussi à s'y être penché à la même époque. Nous nous référons plus souvent en France à ces quatre variables « Matériel, Espace, Règles, Communication », qui peuvent devenir cinq ou six (Meynaud, 2007)<sup>233</sup> selon le niveau de détail préféré pour décrire ces différentes catégories de facteurs. Voici une version actualisée du modèle de l'Inclusion spectrum<sup>234</sup> incorporant le modèle « STEP » :



Black, Ken (2012), « Inclusive activities for all », in *Communities & Crisis*, ICSSPE, Rheinsberg, 30/10/2012

232 Black, Ken and Williamson, Doug (2011) Designing inclusive physical activities and games. In A. Cereijo-Roibas, E. Stamatakis and K. Black (eds), *Design for sport*. Farnham, UK: Gower, p.218

233 Meynaud, Frédéric (coord) (2007), op.cit.

234 Remarquons que la version plus récente du modèle de « l'inclusion spectrum » ne dispose pas exactement les cinq modalités de pratique de la même façon que la présentation que nous en avons fait, mais nous préférons l'ancienne version qui nous semble mieux illustrer le panorama des pratiques.

---

## 2.4. L'INNOVATION EN SOCIOLOGIE : UNE DIALOGIQUE RÉCURSIVE DE 'FORCES' ET DE 'FORMES'

---

Récapitulons. L'axe problématisant de notre recherche renvoie aux difficultés que suscite la rencontre entre deux logiques culturelles antagonistes, la culture compétitive du sport et la culture éducative de l'inclusion, la première tendant à la distinction sélective et à la création d'homogénéité, tandis que l'autre tend justement au refus de cette sélection et à l'acceptation et la valorisation de l'hétérogénéité. Pour aborder les questions qui résultent de cette rencontre a priori conflictuelle se manifestant dans l'identité contradictoire du « sport inclusif », nous sommes arrivés à privilégier un cadre de lecture centré sur la question générale de l'innovation. Or, après avoir décortiqué les ressorts de l'invention technique comme condition nécessaire de l'innovation, il nous faut cependant souligner à présent qu'elle n'en constitue pas une condition suffisante. C'est pourquoi, face à la question de l'émergence du « sport inclusif », notre cadre de lecture théorique s'articule à deux niveaux : le premier, que nous venons d'aborder, relève de l'ingénierie pédagogique; et l'autre, que nous nous apprêtons à présenter, relève de la sociologie de l'innovation. Nous verrons en réalité que la cohésion de ces deux niveaux d'analyse est assurée par un troisième niveau qui les englobe en quelque sorte – bien que chacun ait son autonomie relative – et qui renvoie au champ de l'anthropologie, ce que nous reprendrons d'un point de vue plus épistémologique dans notre choix d'articuler différents champs disciplinaires d'appui.

Si c'est bien sur la sociologie de l'innovation que nous nous centrerons ici, nous n'en livrerons que certains éléments essentiels pour bien en comprendre la pertinence dans notre objet de recherche, mais le développement de l'analyse du cas du Baskin à proprement parler nous donnera l'occasion d'en approfondir différentes implications de manière moins abstraite.

### 2.4.1. DE L'INVENTION À L'INNOVATION : UNE QUESTION DE DIFFUSION

---

D'un point de vue sociologique, « une innovation est une invention qui s'est répandue » synthétise Gérard Gaglio (2011). Autrement dit, il s'agit d'une invention qui a été adoptée *par* et *dans* un milieu social. Alors que l'invention est une potentialité, qui pourrait très bien demeurer connue de son seul inventeur, l'innovation, elle, est justement le processus social par lequel l'invention va être progressivement utilisée et partagée, grâce à son implantation effective et durable dans un milieu social. L'innovation représente en quelque sorte le succès de l'invention, puisque celle-ci est sanctionnée positivement par le marché des utilisateurs, des clients, des destinataires, des citoyens. Si c'est le processus de « diffusion » plus ou moins 'globale' de l'invention qui est au centre de l'identité

sociologique de l'innovation, en même temps, ce sont les processus 'locaux' de son « appropriation » par les différents acteurs qui retiennent l'attention de la plupart des sociologues spécialistes de l'innovation. Gérard Gaglio, à la suite notamment de Norbert Alter, fait donc de « l'appropriation » par le milieu social « l'étape pivot » des processus d'innovation. Pour lui, c'est bien l'émergence de nouvelles pratiques sociales qui est en jeu, « dans le sillage d'une nouveauté ». Car « à chaque fois, la nouveauté devient innovation par l'entremise d'usages » (Gaglio, 2011 : 17), qui seuls confèrent une légitimité à cette nouveauté.

Norbert Alter (2010) identifie quatre éléments de distinction principaux entre invention et innovation<sup>235</sup>. Tout d'abord, il remarque qu'elles n'obéissent pas à la même temporalité. Alors que pour lui, l'invention est plutôt associée à la notion d'« événement »<sup>236</sup>, l'innovation renvoie à un « processus » qui, en tant que tel, ne se laisse pas aussi facilement circonscrire dans le temps. D'autre part, l'auteur note que si l'invention est associée à une *valeur* en soi, considérée comme un « bien », un « progrès », l'innovation par contre correspond davantage à la *signification*, variable, qui est donnée à cette valeur, ou plutôt à « la manière dont les hommes affectent, en situation, un *sens* à ce bien », car « ils ne s'emparent jamais totalement de la proposition du meilleur des mondes qui leur est faite ». Troisième élément de distinction, alors que dans l'invention on se centre sur la « qualité intrinsèque » de la nouveauté et en quelque sorte sur son « potentiel abstrait » de succès, dans l'innovation on ne se centre que sur son « usage » effectif, qui est le seul critère susceptible d'évaluer son succès<sup>237</sup>. Enfin, si l'invention se rapporte généralement à une question de rationalité et d'efficacité objective, les processus sociaux associés à l'innovation charrient toujours une part d'irrationalité due à la présence d'intérêts contradictoires, de statut sociaux différents, de conceptions du monde divergentes.

Pourtant, en ce qui nous concerne, bien que nous nous appuyions beaucoup sur les travaux essentiels de Norbert Alter en ce qu'il « renoue [...] délibérément avec la veine classique des sciences sociales qui consiste à ne pas dissocier l'économie de la sociologie ou de l'anthropologie » (Alter, 2010 : Préface, X), notamment en construisant une trame théorique qui s'appuie explicitement sur les travaux de Georg Simmel et de Marcel Mauss, nous relativiserons quelque peu la netteté apparente de cette distinction entre invention et innovation pour deux raisons principales. D'une part, la question de « l'innovation sociale »<sup>238</sup>, qui est une déclinaison particulière du phénomène d'innovation et qui – associée à « l'innovation pédagogique » – est l'approche qui nous intéresse, réintroduit la dimension

235 Alter, Norbert (2010), *L'innovation ordinaire*, Ed. Quadrige / PUF, pp.13-14

236 « même si des développements ultérieurs interviennent » comme le précise Norbert Alter. D'ailleurs, l'invention ne doit pas être réduite à l'apparition instantanée d'une nouveauté mais, comme on le suggérerait à propos du processus d'ingénierie pédagogique, elle peut elle-même supposer l'engagement de processus psychiques plus ou moins longs et plus ou moins collectifs, et dont le résultat n'est jamais garanti non plus. On comprend donc que l'échelle d'observation est décisive dans la manière de qualifier les phénomènes d'invention ou d'innovation.

237 Cette idée a même été développée par la sociologie de « l'acteur-réseau » en l'appliquant à l'innovation en science, non sans provoquer d'ailleurs certains remous. En effet, selon ce principe, comme le fait scientifique est par définition contestable, selon le critère de réfutabilité de Popper, sa diffusion ne dépendra pas de sa validité intrinsèque mais de la solidité du réseau qui le soutiendra.

238 Klein, Juan-Luis & Harisson, Denis (dir) (2007), *L'innovation sociale. Emergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec

normative au cœur du processus d'innovation en en faisant un moteur explicite des dynamiques sociales en jeu. Car l'innovation sociale est un projet de société qui aspire explicitement à un « bien » ou un « mieux » sur le plan des valeurs, sollicitant donc souvent des champs disciplinaires qui dépassent le seul et le pur regard de la sociologie des organisations dont la prétendue neutralité concernant l'approche des phénomènes d'innovation orienterait le travail à ne s'intéresser qu'aux processus de transformations sans y porter de jugement de valeur.

D'autre part, l'ouverture de la boîte noire de l'invention nous fait percevoir un véritable processus à l'œuvre qui se superpose avec les premières phases de l'innovation, ce qui relativise le statut temporel d'« événement » associé à l'invention et évite donc de présupposer une éventuelle perspective créationniste douteuse<sup>239</sup>. Nous relativisons donc la séparation nette entre le registre technique de l'invention, appréhendé dans la quasi immédiateté de l'événement, et le registre social de l'innovation, s'inscrivant dans un processus chaotique assez long. En effet, nous avons suggéré que lorsque l'on plonge dans les entrailles de l'invention, elle prend elle-même toute son épaisseur en tant que processus d'ingénierie pédagogique, où l'enchevêtrement du technique et du social est déjà présent. En effet, en suivant les analyses de Françoise Cros (2004) à propos de « l'innovation pédagogique », nous découvrons l'utilisation de tout un arsenal de concepts opératoires intéressants – « laboratoire d'idées », « problématisation », « convergence vers un projet commun » ou « bien commun », « investissement de formes », « intéressement », « enrôlement », « porte-paroles », « traduction », « controverses » – issus directement de la sociologie de la traduction de Michel Callon (1986), qui suggèrent une superposition temporelle entre le phénomène d'invention ou d'ingénierie pédagogique et le phénomène d'innovation ou d'inscription de cette invention dans des « réseaux socio-techniques ».

Dans cette perspective sociologique, que l'on connaît aussi sous le nom de la théorie de « l'acteur-réseau » développée notamment au Centre de Sociologie de l'Innovation depuis les travaux fondateurs de Michel Callon, pour qu'une innovation "survive" au temps et à la pratique, c'est-à-dire qu'elle ne se cantonne pas à l'invisibilité d'une existence privée et/ou éphémère, mais au contraire qu'elle se développe de manière publique et durable, il faut qu'elle se "solidifie" ou se stabilise provisoirement, en atteignant un « seuil d'irréversibilité ». Or, pour se solidifier, l'innovation a besoin

239 Nous avons d'ailleurs déjà étudié précédemment ce processus d'invention du produit "Baskin", en plongeant dans les mécanismes de l'émergence-même et en nous interrogeant sur la question de la rupture ou de la continuité. Or, nous concluons entre autres choses qu'il s'agit avant tout d'une question d'échelle d'observation, laquelle se présente comme une clé décisive de compréhension de la qualité des phénomènes d'innovation, qui observés de plus près perdent leur aura mystérieuse de *deus-ex-macchina*. La relativité de la perception d'un phénomène, associée à la question des échelles d'observation, est d'ailleurs centrale chez des auteurs aussi variés que le socio-anthropologue Dominique Desjeux, qui d'ailleurs s'intéresse précisément à l'innovation, le physicien Laurent Nottale et le philosophe Gilbert Simondon.

On s'apercevait notamment que l'invention-même ne se résume pas à un événement créateur "génial", lequel ne relèverait que du registre technique, mais s'inscrit lui aussi dans un processus social. L'une des raisons de l'enchevêtrement entre le produit et le processus vient du fait que l'invention technique est "socialisée" à plusieurs niveaux (micro, méso et macro): c'est une combinaison contingente d'imitations, elles-mêmes personnalisées (c'est pourquoi on peut parler de "traductions"), prise dans des dynamiques particulières de réseaux socio-techniques, le tout conditionnée par un contexte culturel spécifique.

de s'enraciner dans un réseau d'acteurs qui la portent, en convergeant autour d'un projet commun, autant pratique que symbolique. « Les réseaux représentent en quelque sorte l'architecture sociale informelle sur laquelle repose le développement d'une innovation »<sup>240</sup>.

En tout cas, l'échelle d'observation centrée sur l'analyse de l'innovation pédagogique rend particulièrement évident le fait que le processus d'innovation commence en même temps que l'invention, même si l'on ne sait pas s'il s'arrêtera avec elle, ou s'il poursuivra sa route en se diffusant. Toutefois, Dieter Hillairet (2005) remarque justement que, dans le cas du sport, l'innovation pédagogique a tendance à rester une invention dont le niveau de partage est généralement assez limité, en ne se diffusant presque jamais à un contexte plus large que celui d'une classe, d'un établissement scolaire, voire d'un réseau scolaire local. Or, nous avons vu que c'est bien l'identité d'un sport inclusif qui se globalise selon la logique industrielle du sport qui nous intéresse.

#### 2.4.2. DE L'INNOVATION À L'INSTITUTIONNALISATION : DIALOGIQUE RÉCURSIVE ENTRE NORME ET DÉVIANCE

---

L'innovation suppose donc fondamentalement un processus de diffusion, de propagation. Pourtant, cela ne la rapproche pas du phénomène de la mode qui a un caractère plus éphémère, plus évanescent. En effet, l'innovation joue a priori un rôle social différent, en répondant à des besoins plus profonds qui, par comparaison aux besoins de la mode, résistent aux sauts d'humeur propres au goût. En fait, elle permet souvent de faire émerger la culture qui prendra conscience de ces besoins, en même temps qu'elle y offrira une réponse. Par contre, le principe paradoxal par lequel l'innovation meurt peut nous rappeler celui par lequel le phénomène de mode meurt. Si ce dernier s'éteint lorsqu'il se diffuse « trop », en lui faisant perdre sa singularité, comme le montre Georg Simmel, la mort de l'innovation survient aussi lorsqu'elle rencontre un succès important. Ainsi, lorsque son usage social s'institutionnalise, les pratiques auxquelles elle est associée s'implantent officiellement dans les structures sociales, favorisant un renversement de son statut : considérée d'abord comme une déviance face à la norme dominante, l'innovation devient la nouvelle norme. Par cette « inversion des normes », elle cesse donc d'exister.

Dans notre étude sur l'innovation du sport inclusif, la prise en compte de cette tension entre norme et déviance est particulièrement pertinente dans le sens où nous avons indiqué que la logique sportive comme la logique inclusive sont justement associées à deux cultures normatives. Plus précisément, l'introduction de la logique inclusive au sein de la logique sportive représente a priori une déviance du point de vue de la culture sportive. En effet, le sport inclusif représente a priori une remise en cause des normes défendues par l'institution sportive, à commencer par le présupposé selon lequel la compétition ne se concilie pas avec l'hétérogénéité des participants. Par contre, remarquons

---

240 Alter, Norbert (2010), op.cit., p.18

bien que, si le sport inclusif suppose de « détruire » en son sein cette structure normative du sport pour en proposer une autre, selon le classique schéma schumpeterien – « l'innovation est une destruction créatrice » –, il ne s'agit pas a priori de considérer que le sport inclusif détruit l'existence même des sports classiques mais qu'il s'y ajoute de manière complémentaire, afin d'enrichir le panorama des pratiques à disposition.

D'ailleurs, la sociologie de l'innovation offre un cadre d'analyse susceptible de contribuer à comprendre certaines raisons pour lesquelles le sport inclusif se présente comme une alternative complémentaire plutôt qu'une alternative substitutive. En effet, il se trouve dans une position ambivalente qui doit articuler à la fois le désir subversif de proposer une alternative à la norme sportive, par « destruction créatrice », et le désir de faire reconnaître la légitimité de sa proposition auprès de l'institution sportive, puisqu'il aspire a priori à sa diffusion nationale et internationale selon la logique industrielle que l'on évoquait plus haut. C'est bien là toute la tension paradoxale de l'innovation, entre subversion de la norme et conformation à la norme. Si l'innovation émerge en tant que déviance face à la norme dominante, elle aspire à devenir une nouvelle norme. Norbert Alter le synthétise ainsi :

« Si les règles sont inefficaces, elles sont légitimement transgressées par des pratiques innovantes ; mais ce sont ces mêmes règles qui sanctionnent l'activité des innovateurs » (Alter, 2010 : Préface, p.IX)

Mais avant de définir de nouvelles normes, tout le processus d'innovation consiste en cette tension entre un « conflit avec l'ordre établi » et une capacité à « composer avec les institutions établies »<sup>241</sup>. Dans la perspective de Schumpeter, l'innovation, initialement cantonnées aux marges d'un marché, d'une organisation ou d'un milieu social, n'y prend finalement place qu'avec difficulté. Il est intéressant de noter que, pour lui, les innovateurs-entrepreneurs ne sont pas en opposition par rapport au système normatif dominant (« les entrepreneurs sont bien évidemment des capitalistes ») mais ils ont une posture critique visant sa transformation. On suggérera ici un parallèle entre notre étude sur le sport inclusif tâchant de se faire reconnaître dans le monde sportif et l'étude d'Howard Becker à propos du jazz tâchant de se faire reconnaître dans le monde de la musique. Comme Norbert Alter le souligne :

« ces "francs-tireurs" du monde la musique s'opposent à l'art conventionnel et doivent élaborer, par rapport à ses normes, des relations antagoniques. [...] Ils ne sont pas pour autant des étrangers au monde l'art : ils disposent d'une culture musicale classique tout à fait conséquente mais mise à disposition d'un projet non conventionnel. Bafouant les règles, les francs-tireurs sont considérés par les "professionnels intégrés" (ceux qui représentent, jugent et produisent la musique conventionnelle) comme des déviants dont ils stigmatisent les écarts. » (Alter, 2010 : 20).

Poursuivant cette mise en parallèle du sport et de la musique à partir des travaux de Becker,

---

241 Ibidem, p.19

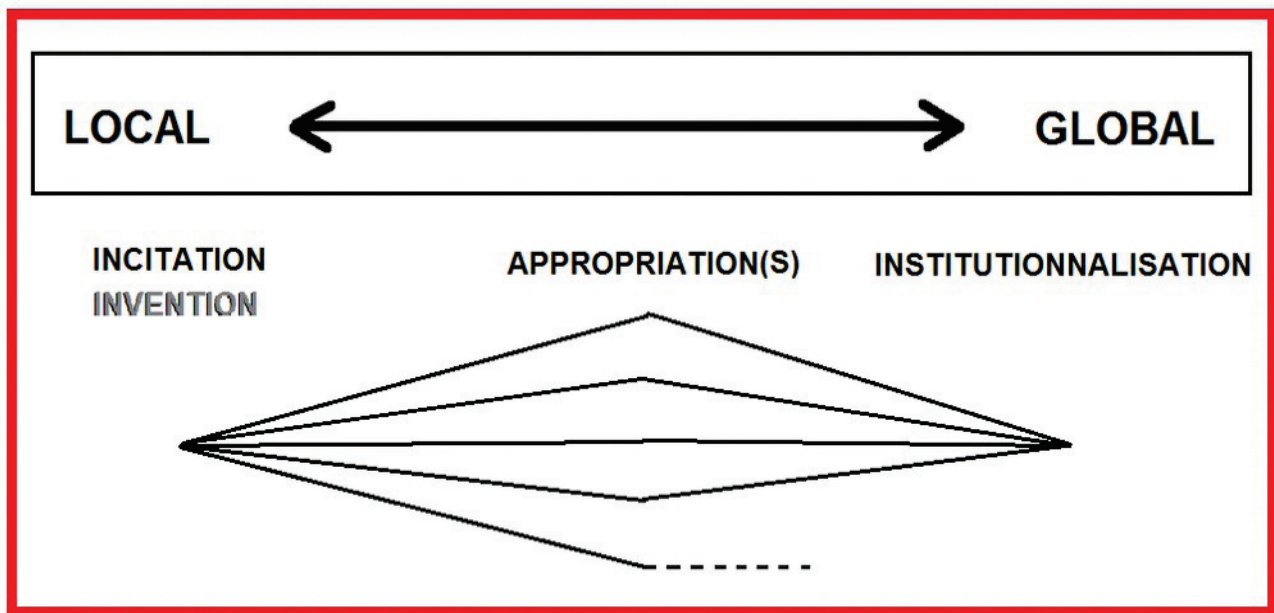


remarquons que ce qui compte pour le franc-tireur, c'est de réaliser une tâche selon la conception qu'ils se font du bien, et non de participer à la production collective de la musique soumise à une conception du bien qu'il ne partage pas, en l'occurrence dans le cas du sport inclusif, liée à la logique inclusive. Norbert Alter cite une formulation d'Howard Bécker : « Ils transgressent les conventions du monde de l'art, mais sur certains points seulement, et ils respectent en fait la plupart d'entre elles. » Dans le cas du sport inclusif non plus, on peut penser que la transgression des règles ne représente pas une fin en soi, mais le moyen de produire une forme de pratique sportive alternative. D'ailleurs, comme le remarque Becker dans le monde musical, s'il y a bien une revendication de sortir des canons habituels, il s'agit quand même de s'intégrer au monde de l'art, puisque c'est finalement lui qui reconnaît la création.

« L'objectif du franc-tireur est donc bien celui de l'intégration de son œuvre dans les conventions, et l'adaptation de celles-ci à son œuvre. Avec le recul, il est donc bien difficile d'opposer radicalement le monde des franc-tireurs avec celui de l'art conventionnel, puisque les premiers participent finalement, par leur assimilation, au développement de ce monde. » (Alter, 2010 : 21)

Ceci nous amène à décrire le cycle de vie de toute innovation, en identifiant une séquence d'étapes idéal-typiques. Généralement, depuis les travaux fondateurs de Joseph Schumpeter, sont repérées trois phases principales que Norbert Alter résume par ces trois termes : « incitation, appropriation et institutionnalisation ». Nous pouvons considérer la phase initiale d'« incitation » à l'innovation potentielle comme correspondant plus ou moins à la phase d'invention dont nous avons déjà parlé. Voilà en tout cas comment Schumpeter déjà décrivait ces trois phases. Dans un premier temps, le passage des combinaisons routinières aux combinaisons à risque est le fait de quelques individus marginaux qui sont les « innovateurs » conduisant et promouvant la nouveauté. Dans un deuxième temps, des « essais » d'imitateurs reproduisent et aménagent l'innovation dans leur contexte local au travers de « grappes d'innovations secondaires », le tout sous un contrôle relatif des innovateurs, car le mouvement qu'ils ont ainsi généré tend à les dépasser et à gagner une autonomie relative. Dans un troisième temps, la stabilisation de la situation se caractérise par l'établissement de nouvelles règles du jeu et l'officialisation rationalisée et codifiée de la nouveauté, et en conséquence par une poussée organisatrice qui tend à affaiblir progressivement la poussée innovatrice.

Remarquons que l'on retrouve dans ce mouvement de l'innovation l'axe « local-global » que nous avons déjà rencontré, puisqu'entre « la phase d'incitation » et « la phase d'institutionnalisation » il s'agit en quelque sorte de la transformation d'une déviance locale initiale en une nouvelle norme globale. Mais cette transformation est loin d'aboutir toujours puisque c'est sous forme de tension là encore que se manifeste la relation entre le pôle local et le pôle global. En effet, ce processus de globalisation de l'invention ne semble pouvoir se réaliser qu'au travers de multiples appropriations locales, au risque donc d'une fragmentation et dispersion potentielle de l'identité originale de la nouveauté.



*Illustration 54: Le processus d'innovation du local au global*

Autrement dit, s'opposent donc des forces centripètes d'un côté que tentent de gouverner les innovateurs en tâchant de maintenir l'unité, la cohérence et la 'conformité' identitaires de leur invention malgré sa diffusion sur le plan global, et des forces centrifuges de l'autre côté qui se manifestent parfois au cours du processus d'appropriation. Plus exactement, Norbert Alter considère que le succès de l'innovation dépend de la capacité d'« arbitrer entre des contraintes de différenciation [...] et des contraintes d'intégration »<sup>242</sup>. En ce sens, le processus d'innovation renvoie à un délicat équilibre entre la recherche d'unité et la coordination des différences, en évitant deux risques opposés : la dilution de l'innovation dans la diversité de ses appropriations locales, par manque de coordination et d'intégration, et « l'invention dogmatique »<sup>243</sup> qui est imposée de façon autoritaire, par manque de différenciation, refusant les adaptations locales<sup>244</sup> et étouffant donc l'envie de participer à l'aventure de l'innovation. Il s'agit donc d'un « agencement entre, d'une part, des segments, des "morceaux de forme" aux qualités hétérogènes et, d'autre part, une activité organisatrice tendant à les intégrer dans un ensemble cohérent »<sup>245</sup>.

242 Alter, Norbert (2010), op.cit., p137

243 Ibidem, p.89

244 Ibidem, p.127-128

245 Ibidem, p.140

Cette « dialogique récursive »<sup>246</sup> de la norme et de la déviance, du global et du local, a fait émerger l'intérêt de prendre en compte dans les phénomènes d'innovation l'articulation entre des *rapports de forces* et des *logiques de formes*. Ce sont ces deux concepts de « forces » et de « formes » qui vont à présent devenir essentiels pour conclure cette esquisse multidimensionnelle de notre cadre d'analyse. C'est donc la sociologie « formale » de Georg Simmel, en tant que « dimension théorique indispensable pour penser l'innovation »<sup>247</sup> comme le suggère Norbert Alter, qui va nous permettre de mettre en cohérence les différentes pistes théoriques que nous avons présentées jusque-là. En effet, c'est la dialogique récursive des forces de la vie et des formes sociales qui va nous donner l'occasion de comprendre le processus d'innovation au travers des relations entre produit et processus, entre codification et fluidification, entre stabilisation et déstructuration, entre ordre et désordre, entre 'cadres' et 'débordements', entre logique organisatrice et logique innovante.

En réalité, pour décrire le processus d'innovation, Norbert Alter identifie fondamentalement « deux logiques antagonistes » dont la tension donne naissance à un flux de transformations plus ou moins chaotique : la logique d'innovation et la logique d'organisation<sup>248</sup>. Or, l'auteur nous suggère que cette rencontre entre l'organisation et l'innovation correspond à la rencontre entre des formes sociales établies et des forces de transformation. Tâchons à présent de mieux comprendre cette sociologie *formale*. Les « formes » représentant le résultat d'actions menées antérieurement, elles en sont la cristallisation. Ce sont pour lui des "configurations cristallisées"<sup>249</sup>. « Ces formes, qui règlent les relations entre les êtres, ne sont donc pas que des règles de gestion: elles correspondent également aux dimensions culturelles des relations »<sup>250</sup>. On peut en tout cas considérer *les règles* associées aux formes de deux manières opposées et pourtant complémentaires. Soit on admet qu'elles contraignent les acteurs, les sujets ou les individus, en représentant dans ce cadre la « contrainte sociale » qui guide le comportement, canalise les actions, conditionne les désirs. Soit on envisage au contraire que les règles représentent des « constructions humaines », c'est-à-dire le résultat d'actions collectives élaborant les règles de vie en commun. Dans les deux cas, il s'agit bien de formes au sens de Simmel. Mais dans le premier cas, ce sont des formes *déjà établies* qui freinent les forces innovantes en train de se déployer, car l'ordre en place ne se laisse pas facilement *transformé*. Tandis que dans le second cas, ce sont des formes nouvelles qui ont été établies sous l'action des forces innovantes, ce qui garantit par

---

246 Morin, Edgar (2005), *Introduction à la pensée complexe*, Ed. Du Seuil

247 Ibidem, p.161

248 Alter, Norbert (2010), « On ne peut pas institutionnaliser l'innovation », in Klein, Juan-Luis & Harrisson, Denis (dir) (2010), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, p.140

249 « Selon Simmel, "la forme est la réification de l'esprit qui permet une conservation et une accumulation du travail de la conscience. Ce sont par exemple les mots, les oeuvres, les institutions, les organisations, les traditions". » (Alter, 2010 : 156)

250 Ibidem, p.156

conséquent la stabilité et la pérennité de la nouveauté. Ce rapport dialogique est tout à fait fondamental à comprendre.

En effet, selon lui, on a deux perspectives possibles sur les formes. Soit elles représentent le « cadre contraignant des actions et des relations », et suggèrent donc de s'intéresser aux « dispositifs techniques, réglementaires, relationnels ». Soit elles sont « l'émanation de l'autonomie des acteurs » qui les créent et les transforment plus ou moins librement. Autrement dit, la forme est le produit d'une force, en même temps qu'elle limite son expression. Les forces de la vie produisent des formes et ces formes conditionnent la vie dans un régime de causalité récursive.

« L'interdépendance de ces deux dimensions, la forme d'une part et l'action d'autre part, s'accompagne donc toujours de leur opposition fondamentale. [...] Dans une perspective diachronique, celle de l'innovation, on est amené à traiter ces deux dimensions comme constitutive du fait social: la durée met en évidence que le social est une forme incluant la "vie", puisqu'il en est l'émanation. Cette approche est la clé de la sociologie "formale" développée par Simmel. »<sup>251</sup>

En appliquant cette perspective à notre étude sur le sport inclusif, elle se révèle riche en significations. Selon l'échelle temporelle retenue et le moment du processus d'innovation sur lequel notre regard se focalise, la structure dialogique des rapports entre forme et force ne change guère mais la réalité associée à ces deux concepts varie. Si l'on commence par se concentrer tout d'abord sur la phase initiale de ce processus, en ne réduisant pas l'invention du sport inclusif à un simple *point* de départ, c'est-à-dire comme ayant déjà conduit à la production d'une *forme* technique plus ou moins stabilisée, l'ouverture de la boîte noire de l'invention nous amène à considérer celle-ci elle-même comme un processus – le *design* comme activité – où des *forces* de déviance se manifestent, cherchant à déstructurer la *forme* conventionnelle précédente, c'est-à-dire la forme sportive conventionnelle. En effet, c'est un processus d'ingénierie pédagogique qui reflète toute l'épaisseur de l'invention technique, susceptible de déboucher sur de nouveaux dispositifs réglementaires et relationnels, ce processus de *vie* associant déjà le technique et le social, jamais complètement séparés.

Si par contre on déplace notre regard vers le cœur du processus supposé d'innovation du sport inclusif, en s'intéressant à la transition entre la phase d'incitation et celle d'appropriation selon une autre échelle d'observation, on peut alors considérer d'une part l'invention technique du sport inclusif comme une *forme* déjà constituée – le *design* comme produit – conditionnant l'action et les relations des pratiquants selon des règles de codification déjà définies, et d'autre part la phase d'appropriation comme le processus où les forces de la vie participent à la diffusion de cette invention et à son appropriation par le biais de controverses variées dans le milieu social. La stabilité de la forme codifiée du sport inclusif est soumise aux usages qui en sont fait, plus ou moins conformes, plus ou moins personnalisés, plus ou moins « traduits ».

---

251 Ibidem, p.158

Enfin, si l'on déplace encore notre regard vers la transition entre la phase d'appropriation et celle d'institutionnalisation de l'initiative du sport inclusif, c'est la logique d'organisation qui reprend le dessus sur celle d'innovation. Il s'agit donc de *formaliser* l'unification des usages de l'invention, en codifiant son processus de diffusion au sein de structures sociales. Celles-ci ont alors la fonction d'assurer d'une part la coordination et la cohérence entre les différentes pratiques sociales locales, et d'autre part la pérennité de la pratique de cette initiative en l'inscrivant dans le nouveau paysage culturel « normal ». Mais cette pérennisation institutionnalisée de l'innovation sportive n'est pas un processus qui va de soi, bien au contraire. Car les institutions sportives en place œuvrent déjà à pérenniser les pratiques sportives conventionnelles. Bref, face aux forces innovantes, les formes résistent et défendent l'ordre établi ; car l'innovation menace leur stabilité et leur structuration. Dieter Hillairet, qui dédie un ouvrage tout-à-fait important au thème de l'innovation en sport, insiste lourdement sur « le comportement "inique" des fédérations sportives vis-à-vis de l'innovation et des activités émergentes »<sup>252</sup>, en évoquant même la « psychorigidité institutionnelle et la réglementation sportive comme barrières aux changements »<sup>253</sup> ou encore « les coutumes du culturalisme sportif », ou « le dogmatisme institutionnel comme force anti-innovation »<sup>254</sup> – du coup, nous dirions ici plutôt « forme anti-innovation ». Même dans le milieu de l'éducation physique et sportive, l'auteur souligne le poids de « la culture et la tradition sportive comme frein au développement et l'émergence d'innovations pédagogiques »<sup>255</sup>.

On retrouve ainsi entre forme et force la distinction conceptuelle qui est généralement faite entre produit et processus. En effet, selon la phase temporelle de l'innovation que l'on observe, on peut retrouver soit la tension entre le produit technique de l'invention et les processus sociaux d'appropriation, soit la tension entre les processus sociaux d'appropriation et le produit culturel de l'institutionnalisation. La sociologie « formale » de Georg Simmel s'avère donc particulièrement pertinente. Nous pourrions synthétiser ce mouvement de façon schématique par cette représentation sinusoïdale évoquant ce balancement entre les forces et les formes, entre l'action et sa cristallisation.

---

252 Hillairet, Dieter (2005), *Sport et innovation. Stratégies, techniques et produits*, Ed. Lavoisier, p.239

253 Ibidem, p.241

254 Ibidem, p.245

255 Ibidem, p.334

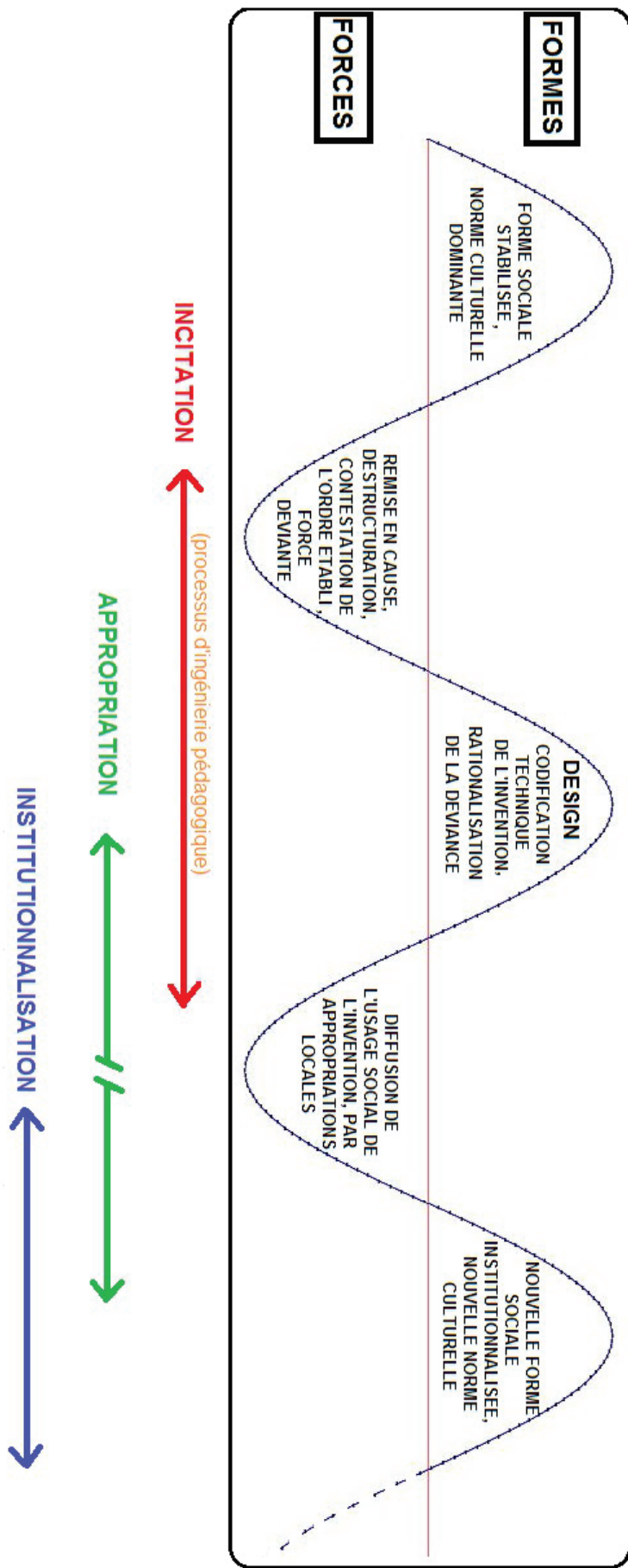


Illustration 55: Le processus d'innovation : dialogique récursive entre forces et formes

Cette image simplifiée du processus d'innovation a l'avantage de mettre en valeur une homologie structurelle des rapports entre forces et formes au cours d'un processus temporel encore plus large que celui classiquement envisagé dans le phénomène d'innovation, permettant d'embrasser dans un tout cohérent le processus d'invention technique et le processus d'innovation sociale qui sont habituellement disjoints par les regards disciplinaires – le premier étant négligé par la sociologie et le second n'étant pas l'intérêt premier de la pédagogie. Toutefois, il convient ici de remettre en cause l'apparence d'une temporalité linéaire, en reconnaissant avec Norbert Alter toute « l'ambiguïté de ce processus collectif »<sup>256</sup> et toute la complexité du phénomène. « L'innovation est [...] plus que le processus par lequel un corps social s'approprie une invention : c'est l'histoire d'un état de tension permanente entre les possibilités que représente l'invention et les choix collectifs qui en sont progressivement tirés »<sup>257</sup>.

En tout cas, « le mouvement » de l'innovation n'a rien d'un tout unifié. Il s'agit plutôt d'un mouvement perpétuel et chaotique. Innover représente ainsi toujours une prise de risque, une forme de déviance au quotidien ». Par ailleurs, s'il est vrai que ce ne sont pas « les élites » qui peuvent décréter l'innovation, elles savent aussi tirer parti des innovateurs, en institutionnalisant la nouveauté qu'ils proposent, dont le succès progressif suscite la convoitise, en même temps que provoque des « débordements » qu'il faut contrôler par des « cadrages » pour s'exprimer cette fois dans les termes de Michel Callon<sup>258</sup>. C'est pourquoi le processus d'innovation doit être conçu comme un cheminement sinueux, largement contingent, toujours en partie conflictuel, tumultueux, en perpétuel devenir, fondamentalement incertain, voire qualifié de « tourbillonnaire »<sup>259</sup>, avançant selon un rythme non linéaire, suggérant dans notre cas d'étude de porter notre attention sur le phénomène en train même d'advenir, sans présumer de son futur.

Norbert Alter insiste sur l'apparence chaotique de ce mouvement perpétuel, fondamentalement « morcelé » par des phénomènes de « dyschronies » ou de « conflits temporels », intégrant par exemple dans « un même lieu des processus créateurs et des inventions dogmatiques »<sup>260</sup>, et ce pour de multiples raisons. C'est notamment l'influence rétroactive de la réflexivité sur les pratiques qui participe à la discontinuité générale de cet « apprentissage collectif », par une remise en cause perpétuelle de morceaux d'innovation. D'autre part, le mouvement associe des bribes de processus innovant qui ne se situent pas à la même séquence de leur développement, au même moment de leur histoire. De plus, les différents acteurs impliqués, ayant toujours des représentations hétérogènes, n'investissent pas les différentes scènes de manière identique. « Chacun découvre et redécouvre alors la nature du changement au fur et à mesure qu'il se déroule »<sup>261</sup>.

---

256 Alter, Norbert (dir) (2002), *Les logiques de l'innovation . Approche pluridisciplinaire*, Paris, La Découverte

257 Alter, Norbert (2010), op.cit., p.13

258 Callon, Michel (2010), op.cit., p.39

259 Gaglio, Gérard (), op.cit., p.87

260 Alter, Norbert (2010), op.cit., p.194

261 Ibidem, p.196

Bref, « les différents éléments constitutifs du mouvement ne changent pas en effet à la même vitesse et selon des rythmes harmonieux. Le mouvement s'apparente à un flux qui charrie, pêle-mêle, des transformations qui ne sont pas au même état de développement. Et l'hétérogénéité de ces états fait problème pour la cohérence de l'ensemble. » (Alter, 2010 : 197)

A présent, après avoir pris la précaution de relativiser la linéarité temporelle de notre précédent découpage séquentiel, appliqué schématiquement au processus global borné d'un côté par la norme culturelle du sport conventionnel et de l'autre côté par la supposée nouvelle norme culturelle du sport inclusif, nous souhaiterions insister, avec Norbert Alter toujours, sur le sens de la « dialogique récursive » entre forces et formes, c'est-à-dire sur leurs rapports simultanément antagonistes et complémentaires. Or, nous pourrions d'abord l'exprimer simplement au travers de la comparaison entre la tension « innovation – organisation » et la tension plus triviale « passion – raison ». On sait que trop de raison tue la passion. Mais l'on sait aussi que trop de passion tue la raison. Par contre, avec un dosage différent, on sait qu'un peu de raison sert à pérenniser la passion, et un peu de passion apporte un certain vitalisme à la raison. Voici donc l'éternelle recherche d'équilibre entre ces deux pôles. Cela peut aussi nous rappeler l'opposition entre le désordre, associé au principe d'entropie, et l'ordre, associé au principe de négentropie. Edgar Morin souligne bien d'ailleurs que les forces de la vie produisent de l'entropie, laquelle correspond au principe par lequel la vie tend à se désintégrer ; alors que la négentropie réprime les forces de la vie, mais représente en même temps le principe par lequel la vie se maintient et se reproduit.

Autrement dit, en donnant trop de poids à la codification des formes, la logique d'organisation tend à brider les forces d'innovation dans leur liberté d'expression, inévitablement sauvage et clandestine au départ. Dans le champ sportif, Dieter Hillairet cite Champclaux de façon ici très suggestive : « toute codification dogmatique équivaldrait à stériliser l'invention, à figer tout effort d'évolution »<sup>262</sup>. Mais en même temps, cette logique d'organisation offre aux forces d'innovation un support stable pour se diffuser à l'échelle globale ; nous parlions plus haut de « grammatisation ». Dans le sport, Bernard Jeu reconnaît lui-même que « l'uniformisation de la règle est un passage obligé dans l'ordre sportif et aucune rencontre internationale ne serait possible autrement »<sup>263</sup>. Inversement, la logique d'innovation tend à déstructurer, à déconstruire, à désorganiser, à déstabiliser les formes solidifiées de la norme, de la convention, de l'ordre établi, mais son déploiement tous azimuts contribue à fragmenter les pratiques sociales en les enfermant dans une singularité inédite perpétuelle propre au localisme, empêchant donc le partage de référents culturels communs nous le suggère Georg Simmel.

---

262 Hillairet, Dieter, *Sport et innovation*, op.cit., p242

263 Jeu, Bernard (1992), « Formes de changements, force de changement », in Hubscher, Ronald, Durry, Jean & Jeu, Bernard, *L'histoire en mouvement. Le sport dans la société française (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Armand Colin, p.321



« Les configurations techniques retenues à un moment donné sont à l'évidence une émanation de la vie, des rapports sociaux. [...] Mais cette forme [...], à un moment donné, cristallise les rapports sociaux et devient donc également l'inverse de la vie. [...] L'état du système technique contraint les utilisateurs et les concepteurs en fonction de critères propres à l'organisation de la forme élaborée à un moment donné. [...] Les formes à la fois corsètent l'action et renvoient à la manière dont les hommes parviennent à agir dans un espace formalisé qu'ils ont contribué à construire. » (Alter, 2010 : 158).

Nous débouchons ici sur une clé de compréhension fondamentale des processus d'innovation soumis à ces rapports dialogiques entre formes et forces, puisque l'on comprend que l'ordre social résiste à sa propre transformation parce que c'est son existence même qui permet la vie sociale. En effet, « ces formes ne résistent pas [...] uniquement par inertie, elles sont également une "satisfaction", celle de pouvoir appartenir à un univers »<sup>264</sup>. La cristallisation des actions des hommes, en accentuant leur caractère de pure forme, « assure l'existence du lien social » et « permet la réciprocité des relations »<sup>265</sup>. Ainsi, la codification technique du sport, tel un “contrat” ou un “pacte” stabilisé, routinise les activités et les rôles des uns et des autres au sein d'un univers codifié, dont la relative rigidité est une condition du vivre ensemble sur le long terme, et pas seulement d'un partage d'expérience ponctuelle autour d'une activité informelle qui ne les associe que momentanément. En effet, c'est bien ce contrat sportif, en particulier au travers du règlement, qui lie les différents acteurs, pratiquants et encadrants, de manière relativement solide, en les induisant à se projeter dans la relation et dans la construction de la relation. Le dispositif réglementaire ou la conception technique de l'activité incarne donc une « obligation [qui] se traduit par un immense effet de socialisation [...] ». Ces projets associent les acteurs dans la durée et les amènent à favoriser l'élaboration de relations prévisibles, normées, "formée" »<sup>266</sup>.

Car les formes ne sont pas que des règles de gestion mais aussi des formes de sociabilité. Plus encore, poursuit Norbert Alter, les formes servent en quelque sorte dans la perspective de Simmel de support, de soutien, de réconfort, en procurant du « plaisir » au travers de la routinisation des activités qui permet à chacun de connaître l'ordre des choses, la place de chacun par rapport à la sienne. C'est en somme la fonction cognitive d'étayage que joue la règle, bien connue des psychologues. « La régularité des procédures [...] permet donc d'échapper à l'incertitude d'interactions non codifiées ou de situations à caractère aléatoire représentant un risque. Le plaisir est tiré de la répétition, de la reconnaissance des places accordées aux hommes et à leur dispositifs »<sup>267</sup>. En somme, les formes permettent de partager et sont la condition d'une culture commune.

---

264 Ibidem, p.158

265 Ibidem, p.159

266 Ibidem, p.159

267 Ibidem, p.160

Dans le domaine du sport, Bernard Jeu est explicite à ce propos, et offre une bonne synthèse en écrivant :

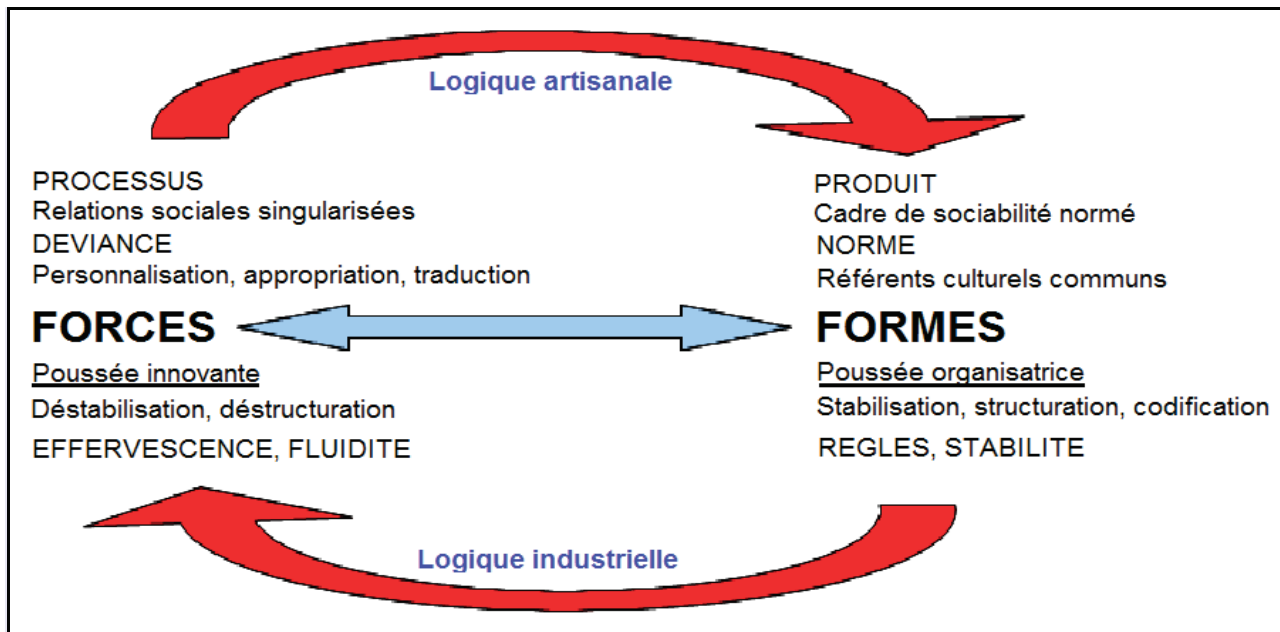
« C'est qu'on n'échappe pas à la logique imparable de certains mécanismes. Tout commence pas des initiatives spontanées. C'est la vie qui est toujours première. Elle est dynamisme. La structure régulatrice ne s'installe qu'après coup, dans un deuxième temps. Mais elle est fatale, inévitable, nécessaire. Sans elle, les choses ne peuvent ni se développer, ni se maintenir. L'organisation institutionnelle constitue un palier à franchir. » (Jeu, Bernard, 1992 : 330)

Pourtant, les questions fondamentales de cette recherche restent posées. De quel partage parle-t-on ? Ou plutôt qui est-ce qui partage quoi ? S'agit-il d'une même forme sportive qui favorise le partage d'expérience entre tous, y compris en situation de forte hétérogénéité, ou bien de formes sportives différentes qui garantissent le partage entre ceux qui sont placés dans les mêmes catégories homogènes ? En somme, de quelle culture commune s'agit-il ? Quelle est la base anthropologique de cette mise en commun ? De quelle universalité s'agit-il ? En effet, on peut considérer que le sport conventionnel – avec ses règlements et ses institutions – constitue une forme qui permet la socialisation de ses pratiquants. Or, de ce point de vue, l'inclusion peut être appréhendée comme une force qui bouscule la structure du sport. La forme sportive se trouve ainsi remise en cause par la force inclusive qui représente bien une logique antagoniste innovante. Par conséquent, quels rapports cette force déviante développera face à l'institution sportive dont elle met en cause la norme dominante ? Dans quelle mesure cette force inclusive préservera-t-elle la forme sportive ? Mais en même temps, la codification technique de ce sport inclusif représente une nouvelle forme sportive qui induit un nouveau modèle de socialisation entre pratiquants très hétérogènes. Quel impact cette nouvelle formalisation normée générera-t-elle alors sur la logique inclusive et dans quelle mesure la préservera-t-elle ? Quelle consistance gardera la contestation de la norme des pratiques sportives, en tant que dispositifs objectivants, et par conséquent la contestation de la norme des pratiquants sportifs, tendant à objectiver les sujets participants ? Quel cheminement, quel « itinéraire »<sup>268</sup> l'innovation du sport inclusif sera-t-elle susceptible de suivre ?

« La socialisation se réalise de cette manière. Elle représente une série de formes à travers lesquelles les hommes ont choisi d'unifier leurs intérêts, mais elle représente également, à l'usage, une soustraction des forces de la vie au bénéfice du respect des formes. » (Alter, 2010 : 160)

---

268 Desjeux, Dominique (2002), « L'innovation entre acteur, structure et situation », in Alter, Norbert (dir), *Les logiques de l'innovation - Approche pluridisciplinaire*, Paris, La Découverte, pp. 41-61



*Illustration 56: Dialogique récursive entre forces et formes*

C'est précisément ce "jeu", cette "rotation" entre les forces de la vie qui produisent des formes, et ces formes qui [...] contraignent les forces de la vie, que nous nous proposons d'analyser dans cette étude de cas. En suivant la trajectoire concrète du Baskin, au travers du processus d'innovation qu'il génère et dans lequel il est pris, cette étude de cas nous permet de sortir de la figure abstraite du « sport inclusif » à laquelle nous nous sommes référés jusqu'ici, en nous offrant une occasion privilégiée d'analyser une déclinaison concrète de cette dialogique récursive entre forme sportive et force inclusive. En effet, reflétant tout à la fois un désir mimétique de conformité à la norme sportive, et un désir distinctif de déviance face à celle-ci, la nouveauté du Baskin réside précisément dans le défi de cette interaction apparemment contradictoire. Ainsi, le caractère innovant du Baskin ne renverrait pas tant à son identité inclusive en soi mais bien plutôt à cette complémentarité paradoxale d'une identité à la fois sportive et inclusive. En outre, non seulement le Baskin assume ces deux composantes identitaires mais il assume chacune d'elles précisément dans leur conception normative, en revendiquant que la pratique du Baskin soit reconnue comme « un vrai sport », générant « une vraie inclusion ».

En somme, fort et fragile à la fois de cette double identité, sportive et inclusive, nous tâcherons de mieux comprendre l'itinéraire du Baskin, pris dans ce jeu de forces et de formes qui fluctue dans le temps et dans l'espace et à l'intérieur duquel s'enracine ce processus d'innovation ouvert et incertain. Nous nous poserons alors cette question : dans quelle mesure et de quelle manière le Baskin incarne dans le champ sportif une fiction démocratique innovante se situant dans cet entre-deux paradoxal, conciliant hétérogénéité et compétition, et évitant en même temps le double écueil de la normalisation et de l'assistanat ?

## CHAPITRE / 3

# EPISTEMOLOGIE ET METHODOLOGIE

Tout d'abord, avant de développer ce chapitre, il est fondamental de rappeler que ni la contextualisation, ni la problématisation, ni le cadrage théorique, tels que présentés précédemment, n'auraient été possible sans notre rapport direct au terrain. Autrement dit, bien que ces différents chapitres apparaissent avant l'analyse du cas dans notre compte-rendu, cette séquence ne reflète pas la temporalité du processus de recherche. Le cheminement respectif de chacun de ces micro-processus qui, au final, tissent la toile de cette recherche, s'est réalisé de façon plus ou moins parallèle, bien que selon des modalités et à des rythmes différents. En tout cas, s'il y a un mécanisme méthodologique général qui est placé au cœur de cette étude, il s'agit des allers-et-retours constants entre le terrain et la théorie, le premier révélant autant le sens de la seconde, que la seconde révèle le sens du premier, dans un mouvement que nous devons qualifier là encore de récursif.

Par ailleurs, il faut souligner le choix épistémologique particulier de cette recherche, qui transparaît déjà dans les chapitres précédents, consistant<sup>269</sup> en une tentative d'ancrage transdisciplinaire. En effet, nous avons l'audace et l'humilité de proposer une recherche qui se situe à l'intersection de trois champs disciplinaires principaux : la dominante du champ anthropologique tout d'abord, une certaine fécondation par la sensibilité sociologique ensuite, et enfin une inévitable incidence du regard pédagogique. De l'audace, car nous entendons bien sûr tenter de défendre la pertinence contingente de ce choix transdisciplinaire, qui n'a pas forcément le vent en poupe dans le monde académique<sup>270</sup>. Et de l'humilité, car nous devons bien reconnaître, malgré cette audace, les limites objectives de ce choix. En tout cas, c'est dans la mesure où le cas d'étude sur lequel notre attention va se focaliser renvoie à une pratique sociale spécifique, concrète et relativement bien délimitée dans le temps et dans l'espace, que nous sommes incités à y poser un regard sensible à des champs disciplinaires variés, allant en fait de la didactique à la sociologie, en passant par la pédagogie sociale, l'anthropologie et la philosophie sociale. Ce projet de recherche consiste donc à tenter l'esquisse anthropologique du Baskin, en laissant notre regard se connoter de multiples sensibilités théoriques, afin d'appréhender en l'occurrence la fragilité intrinsèque de ce processus d'innovation sociale, où s'entre-croisent facteurs techniques, organisationnels et symboliques, dimensions

---

269 par opposition au choix qui consiste à choisir une discipline scientifique et un modèle théorique a priori dont l'ossature générale viendrait se garnir de chair empirique au cours de la recherche – en faisant du recueil de données une activité de « cueillette » voire d'emplettes – afin de donner à ce squelette une apparence moins désincarnée

270 peut-être moins encore en France, et probablement moins lors de l'exercice particulier d'une thèse, parfois un peu vite réduite à sa fonction certificative aux dépens de sa fonction formative

matérielle, sociale et culturelle (Desjeux, 2004), et où se succèdent et s'enchevêtrent le processus d'ingénierie pédagogique d'un sport, les processus sociaux d'appropriation de cette invention sur différents territoires, et enfin l'orientation vers l'institutionnalisation de cette nouveauté afin de la faire éventuellement accéder au patrimoine culturel commun.

Afin d'en souligner les incidences épistémologiques davantage que pour entrer ici dans la présentation spécifique du cadre méthodologique, précisons dès à présent que c'est une enquête immersive – de type ethnologique – qui est développée, au sein du cas « inédit » du Baskin. Mon statut d'acteur-chercheur, enfoui dans les plis intimes du phénomène, me confère ici une posture privilégiée et risquée tout à la fois, que le processus de recherche tente d'élucider, tantôt en tâchant d'appriivoiser cette implication par une distance objectivante, tantôt en essayant plutôt de mettre en valeur ce « savoir situé » dont je suis le « modeste témoin » selon une épistémologie du « point de vue » (Haraway, 1988). Plus précisément, c'est dans un cadre justificateur que nous appellerons le « funambulisme épistémologique » que cette approche méthodologique générale s'inscrit. Or, ce cadre est informé par une triple influence théorique : le paradigme du « cyborg » de Donna Haraway, que nous avons déjà eu l'occasion de relier au paradigme de la « fragilité » de Charles Gardou, précisément à propos de l'identité du chercheur, et le paradigme « écologique » de Luigina Mortari, en lien direct avec la pensée complexe d'Edgar Morin et l'écologie de l'esprit de Gregory Bateson. L'attitude de funambule du chercheur se résume par cette triple dialectique : « implication-distanciation », « subjectivité-objectivité » et « normativité-positivité » ; ou plutôt faudrait-il parler, ici encore, de « dialogique réursive » – « dialogique » car les deux pôles de chaque opposition sont à la fois antagonistes et complémentaires et ne doivent pas diluer leur force dans une quelconque synthèse ; et « réursive » car leur tension prend une épaisseur temporelle qui se manifeste dans un mouvement en spirale.

Enfin, pour résumer les principales caractéristiques identitaires de notre cadre méthodologique, nous pouvons le présenter selon plusieurs strates qui apparaissent des plus abstraites aux plus opérationnelles. Cette recherche s'inscrit d'abord sous le paradigme « écologique » et « interprétativiste », en métissant plusieurs philosophies de recherche, à la fois phénoménologique, participative et critique. Elle développe essentiellement une méthodologie de type qualitatif, en privilégiant une logique inductive et une approche au terrain que nous qualifierons d'indiciaire. Nous nous référons par ailleurs à l'expression de méthodologie immersive afin de souligner l'implication directe du chercheur dans cette étude. Enfin, notre enquête de terrain, d'inspiration socio-anthropologique (Olivier de Sardan, 1995), prend la forme d'une étude de cas, même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un choix puisque c'est notre désir initial de nous pencher sur le cas du Baskin comme focus principal de la recherche qui l'a imposé en amont, en conditionnant finalement

l'ensemble de ce cadre méthodologique. En tout cas, les caractéristiques de l'étude de cas en tant que stratégie de recherche spécifique nous ont conduit à prendre en compte sur le terrain une variété d'outils de recueil de données, en privilégiant les notes de terrain liées à l'observation participante, mais aussi de façon complémentaire et croisée le recueil de documents existants, formels et informels, dont une riche correspondance électronique à laquelle nous avons directement accès grâce à notre statut d'acteur, sans oublier le recours complémentaire aux entretiens, individuels et de groupe, et à certains questionnaires exploratoires.

---

### **3.1. COMPLÉMENTARITÉ TRANSDISCIPLINAIRE ET SENSIBILITÉ ANTHROPOLOGIQUE**

---

Si l'on peut convenir du fait que le champ disciplinaire transversal est l'anthropologie, nous choisissons de faire appel librement aux apports complémentaires de plusieurs autres champs, dont l'enchevêtrement s'avère pertinent dans l'observation du Baskin, en remarquant que les phénomènes sociaux, dans les plis intimes de la réalité, ne s'embarrassent pas de ces distinctions disciplinaires pour se déployer. Voici en tout cas à titre pédagogique la distinction de trois niveaux d'analyse. Tout d'abord, en reconnaissant que cette étude est imprégnée en toile de fond d'un registre normatif que l'on ne saurait éluder, nier ou diluer dans un positivisme naïf qui ne ferait qu'oublier une dimension constitutive fondamentale du phénomène étudié, on choisit de conserver en filigrane un questionnement qui relève de l'anthropologie philosophique, pédagogique et politique, dans la tradition des théories de la justice sociale : quelles conceptions de l'homme et de la société avons-nous dans le sport et dans quelle mesure celles-ci diffèrent-elles dans le Baskin ? Néanmoins, le regard socio-anthropologique posé sur le processus d'innovation sociale reste central, en marquant particulièrement nos choix méthodologiques : de quelle façon l'identité du Baskin est façonnée par les rapports que l'ensemble des acteurs impliqués entretiennent face à la double question de la norme et de la déviance, sportive et inclusive, et par les résistances qui en découlent ? Enfin, et la boucle disciplinaire est ainsi bouclée, on ne saurait faire l'économie d'un regard plongeant dans les entrailles techniques du processus d'ingénierie pédagogique en jeu, en reconnaissant la centralité de l'activité-même, donnant chair aux deux perspectives précédentes : comment l'architecture réglementaire du Baskin conçoit concrètement la pratique afin d'autoriser un espace d'expression inclusif entre joueurs ayant des capacités très hétérogènes ?

### 3.1.1. JUSTIFICATION GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE DU CHOIX

#### « TRANSDISCIPLINAIRE »

---

*« La spécialisation à outrance est [ou a été] certainement un "mal" nécessaire, car elle favorise [ou a favorisé] l'accélération du progrès de la connaissance, mais elle mène en même temps à l'obscurcissement du sens ».*

Tel est le constat sur lequel se fondent et se justifient les travaux du Centre International de Recherches et d'Études Transdisciplinaires. La vision du monde, devenue fragmentée sous le filtre catégoriel de la connaissance, imprègne profondément le cadre culturel qui marque la pensée occidentale moderne. Mais aujourd'hui, les approches écologiques (Bateson, Mortari), l'épistémologie de la complexité (Morin, Le Moigne), la transdisciplinarité (Nicolescu) semblent rencontrer une sensibilité culturelle qui leur accorde de plus en plus de légitimité.

On peut considérer les trois grands principes logiques de l'Antiquité – le principe d'identité, le principe de non-contradiction et le principe du tiers-exclu – comme les bases fondamentales de cette tendance occidentale à la spécialisation, dont l'application systématique et “méthodique” donnera naissance quelque deux mille ans plus tard à la science moderne, sous l'influence cartésienne notamment, au travers d'une progressive disciplinarisation des regards portés sur le monde. Chaque typologie de regard tendra alors à son autonomie propre en se constituant comme discipline scientifique. S'il est indéniable que de considérables “progrès” aient marqué cette tendance à la spécialisation, dépassant l'indistinction et la confusion, il est tout aussi indéniable que notre époque actuelle témoigne d'une nouvelle sensibilité culturelle qui n'entend plus se limiter à la seule spécialisation, mais qui a déjà commencé à mettre en oeuvre une tendance à « l'intégration ». Dans le domaine des sciences, une « Nouvelle alliance »<sup>271</sup> entre science et culture semble bien avoir été scellée au cours du XX<sup>e</sup> siècle, en légitimant aujourd'hui notamment le développement révélateur de la “transdisciplinarité”, que Basarab Nicolescu définit à partir de trois postulats méthodologiques : l'existence de niveaux de réalité et de perception, la logique du tiers inclus et la complexité.

Cette profonde dynamique culturelle se nomme de différentes façons selon les auteurs : la « post-modernité » pour les uns, la « complexité » pour les autres, « l'ère liquide » pour d'autres encore... Nous retenons en tout cas cette idée d'une complexification croissante de notre regard porté sur le monde, dans le souci d'explorer de plus en plus les liens, les relations, connexions et interdépendances qui, non seulement se tissent entre les éléments-catégories mais qui peut-être même les fondent à proprement parler, ces catégories que la philosophie et la science classiques avaient jusque-là « identifiées », « émises au monde » si l'on peut dire. D'ailleurs, c'est bien à l'affirmation progressive d'« une philosophie et une science des relations » (M. Bitbol, 2010) que l'on assiste aujourd'hui, évolution que l'on peut comprendre par le contexte socio-culturel qui la produit (tout en

---

271 Prigogine, I. & Stengers I., *La Nouvelle alliance, Métamorphose de la science*, Gallimard, 1986

en étant lui-même le produit). En effet, sous l'influence de la mondialisation facilitant les rencontres interculturelles entre traditions philosophiques occidentale et orientale (Ecole de Kyoto par exemple) ainsi que sous l'influence de l'exploration déconcertante actuelle de l'univers quantique, on observe bien l'émergence d'une ontologie relationnelle contre une ontologie substantialiste, c'est-à-dire qui considère que les entités viennent à l'existence par la relation, et dans le devenir. L'étude des propriétés intrinsèques de l'objet laisse donc plutôt la place à l'étude des propriétés relationnelles.<sup>272</sup>

Cette culture de la pensée relationnelle, écologique, complexe semble donc s'affirmer à l'échelle planétaire dans un nombre de domaines de plus en plus variés, en interrogeant la science elle-même dans ses fondements disciplinaires très nettement catégoriels. Cette mise en perspective critique de l'autonomie des champs disciplinaires prend d'autant plus de sens que l'on considère qu'un champ disciplinaire est à la fois un « point de vue » sur la réalité et une « échelle d'observation ». Or, l'effort transdisciplinaire consiste non seulement dans la reliance des « points de vue » mais aussi dans la reliance des « échelles d'observation ». Celle-ci est une attitude scientifique que prônent d'ailleurs des auteurs aussi variés que Dominique Desjeux en sociologie<sup>273</sup>, Gilbert Simondon en philosophie, et Laurent Nottale en physique<sup>274</sup>. Dans la théorie systémique, c'est bien par l'interaction entre des systèmes d'un certain niveau de complexité que se produit ce que l'on appelle « l'émergence » à un niveau de complexité supérieur, c'est-à-dire la production de nouvelles propriétés. Si chaque discipline scientifique reconnaît aujourd'hui ces phénomènes d'émergence au sein de leur propre champ<sup>275</sup>, on peut considérer que l'option transdisciplinaire, en invitant notamment à relier les différents champs, représente une épistémologie particulièrement heuristique.

Au niveau des Sciences du Sport, cette question n'est pas nouvelle, comme nous le rappelle Matthieu Quidu<sup>276</sup> qui en a d'ailleurs fait l'un des axes principaux de ses travaux. Bernard Andrieu suggère par exemple de développer des « hybridations épistémologiques » en précisant que « la dispersion des modèles aura bien été féconde pour le développement disciplinaire mais nous laisse aujourd'hui devant une mosaïque d'hybridations à réaliser »<sup>277</sup>. En référence à notre recherche, nous

272 Sans doute peut-on rapprocher le « réalisme des relations » de Simondon, « l'ontologie de la connection » de Bergson, « l'ontologie relationnelle » de Bachelard, la « philosophie et science des relations » de Bitbol, voire le paradigme du « cyborg » de Haraway, ou la « sociologie relationnelle » de Donati et les théories de « l'acteur-réseau » de Latour...

273 Desjeux D. (1996), «Tiens bon le concept, j'enlève l'échelle... d'observation», *UTINAM n° 20*, L'Harmattan, p.15-44  
Desjeux D. (1999), «Le implicazioni del problema delle scale di osservazione : una epistemologia microsociologica per gli scienziati sociali», in Facioli P. & Harper, D. (dir), *Mondi Da Verde. Verso una sociologica più visuale*, Milan, FrancoAngeli, pp 103-116

274 Barthélémy, J-H. & Bontems, V. (2001), « Relativité et réalité. Nottale, Simondon, et le réalisme des relations », *Revue de Synthèse*, Paris, Albin Michel, janvier-mars 2001, n°1 « Objets d'échelle ».

Bontems, Vincent (2008), «Quelques éléments pour une épistémologie des relations d'échelle chez Gilbert Simondon», *Revue Appareil [En ligne]*, *Revue Appareil - n° 2 - 2008*

URL: <http://revues.mshparisnord.org/appareil/index.php?id=595>

275 Définition d'émergence sur Wikipédia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89mergence>

276 Quidu, Matthieu (dir) (2012), *Les Sciences du sport en mouvement. Innovations et traditions théoriques en STAPS*, Ed. L'Harmattan

277 Quidu, Matthieu (2012), « Les sciences du sport face aux renouvellements théoriques contemporains: problématiques et projet d'analyse », in Quidu, Matthieu (dir) (2012), *Les Sciences du sport en mouvement. Innovations et traditions théoriques en STAPS*, Ed. L'Harmattan, p.30



nous référerons plus encore à Yvon Léziart qui, après les propositions de « corporéité humaine » de Jacques Gleyse ou de « conduites motrices » de Pierre Parlebas comme objet propre des Sciences du sport, suggère quant à lui de faire de « l'analyse des pratiques, des pratiquants et des praticiens sportifs » le lieu de production et de mobilisation de savoirs inédits, efficaces, créatifs ». Bref, l'identité, la spécificité et l'unité des sciences du sport doivent pour lui se libérer d'un rapport de dépendance, voire d'« inféodation » aux disciplines mères<sup>278</sup>, à partir d'une critique des décompositions analytiques, par respect de la complexité et de la globalité de l'activité. De plus, l'intérêt que nous montrons pour la perspective d'Yvon Léziart se renforce lorsqu'il étend la sensibilité transdisciplinaire aux relations entre chercheurs et praticiens qu'il invite à reconfigurer, en tant que détenteurs respectifs de champs de savoirs mutuellement fécondables, ce qui nous renvoie à la culture participative de la recherche sur laquelle nous reviendrons.

Concernant plus particulièrement notre recherche sur l'émergence d'un sport inclusif, nous retrouvons cette tentative de reliance des échelles d'observation dans la présentation de notre cadre d'analyse. En effet, nous suggérons par exemple que l'échelle d'observation sociologique tend à réduire « l'invention » au point de départ du processus d'innovation, tandis que l'échelle d'observation pédagogique va avoir tendance à plonger dans les entrailles du processus d'ingénierie que représente cette phase « d'invention », en révélant en réalité des aspects essentiels pour l'analyse sociologique. Réciproquement, le regard sociologique sur le processus d'innovation met en lumière des éléments de compréhension du phénomène, notamment au travers de la dialogique récursive des forces et des formes comme on l'a vu, qui rendent plus pertinente l'analyse pédagogique des médiations entre les sujets pratiquants et l'objet culturel de la pratique.

Même si c'est d'anthropologie que nous parlerons surtout pour faire le lien entre ces différents niveaux d'analyse, il faut souligner que la thématique éducative de l'inclusion s'ouvre parallèlement sur l'influence culturelle majeure de la « pédagogie sociale », dont le regard complexe s'inscrit d'ailleurs dans une tradition scientifico-culturelle encore assez marquée aujourd'hui en Italie, prenant notamment ses distances face à la conception plus restrictive d'une pédagogie « scolarocentriste ». En effet, finalement assez proche du champ anthropologique pour sa transversalité disciplinaire, cette approche holistique des « sciences de la formation » (Luigina Mortari, 2007)<sup>279</sup> se révèle pertinente pour analyser la structure culturelle, affective et technique du Baskin, au travers des liens inséparables que cette innovation entretient simultanément avec « la tête, le cœur et les mains » des différents acteurs impliqués, pour reprendre une formule synthétique de l'un des précurseurs italiens de la « pédagogie sociale », Johann Heinrich Pestalozzi <sup>280</sup>.

278 Ibidem, p.31

279 Mortari, L. (2007). *Cultura della ricerca e pedagogia. Prospettive epistemologiche*. Roma. Carocci Editore

Elle s'inspire tout à la fois des approches écologiques de Gregory Bateson, de l'épistémologie de la complexité d'Edgar Morin et Jean-Louis Le Moigne et de la transdisciplinarité de Basarab Nicolescu.

280 « The head, the heart, the hands ». Aujourd'hui, la « pédagogie sociale » s'inspire des travaux de Maria Montessori, Helena Radlinska, Célestin Freinet, Janusz Korczak, Rudolf Steiner, John Dewey, Paolo Freire, Riccardo Massa pour ne citer que quelques grands noms.

Notre regard anthropologique se teintera donc toujours dans notre étude de ces reflets pédagogiques, en référence à cette grande Pédagogie dont le caractère justement peu disciplinaire renvoie à l'héritage culturel fondamental d'auteurs comme l'Italienne Maria Montessori, la Polonaise Helena Radlinska, le Français Célestin Freinet, le Polonais Janusz Korczak, l'Américain John Dewey, le Brésilien Paolo Freire ou encore l'Italien Riccardo Massa pour ne citer que quelques grands noms parmi d'autres. Car leurs travaux, tels des morceaux d'anthologie de la culture anthropologique contemporaine, ont tous contribué en effet à alimenter la légitimité théorique d'une perspective holistique sur la vie. Enfin, remarquons que le mouvement de l'éducation nouvelle ou éducation active est justement une des racines culturelles du Baskin, par le biais d'un personnage comme Adriano Milani Comparetti – formé dans l'environnement de l'éducation populaire des Cemea – dont la philosophie pédagogique et anthropologique a exercé une influence non seulement sur le contexte scolaire italien comme nous l'avons suggéré dans notre contextualisation, mais aussi indirectement sur le Baskin lui-même au travers de l'un des inventeurs du Baskin. En tout cas, c'est bien dans ce cadre général, anthropologico-pédagogique, que la dimension didactique liée à ce que nous avons appelé « l'ingénierie pédagogique » devient un *fragment nécessaire* de notre approche, sans que cette seule dimension ne puisse être prise en compte indépendamment du contexte social et culturel dans lequel elle acquiert sa signification. D'ailleurs, Dieter Hillairet remarque à propos de l'innovation dans le champ sportif que la « macro-analyse » doit nécessairement se combiner à la « micro-analyse », c'est-à-dire que « nous ne pouvons pas faire l'économie d'une explication des mouvements de fonds (où l'objet est culturel) afin de mieux comprendre les mouvements de surface (où l'objet est technique) »<sup>281</sup>.

Plus généralement, et pour conclure, remarquons que le caractère typiquement « idiographique » de l'étude de cas se prête d'autant mieux à cette approche multi-focale. En effet, la sollicitation de ce faisceau de points de vue a l'objectif scientifique de contribuer à « rendre intelligible » la complexité du phénomène étudié (E.Morin & J-L Le Moigne, 2013). De plus, étant donné que tout processus de recherche court toujours le risque d'approximations mutilantes ou superficielles, nous préférons que ce risque s'applique en premier lieu à l'orthodoxie des disciplines invoquées, et en second lieu si possible à la profondeur et la complexité unitaire de la « réalité » étudiée, plutôt que l'inverse. Si nous devons absolument manquer de respect auprès de quelqu'un, nous préférons en effet que ce soit auprès de celui qui nous propose un certain panorama sur la réalité (même s'il nous offre l'hospitalité dans sa tour d'ivoire panoramique), plutôt qu'auprès de celui qui se débat dans la réalité ainsi observée.

---

281 Hillairet, Dieter (2005), *Sport et innovation*, op.cit., p.322

### 3.1.2. L'IDENTITÉ CENTRALE DU CHAMP ANTHROPOLOGIQUE DANS NOTRE ÉTUDE SUR LE BASKIN

---

La matrice culturelle dans laquelle se développe la recherche est de type anthropologique, car elle permet de donner un cadre général où peuvent s'articuler de façon cohérente la double dimension du regard pédagogique et du regard sociologique. En effet, le registre de la culture englobe tout autant celui des activités pratiques – l'architecture pédagogique – que celui des phénomènes sociaux – architecture sociale des rapports interindividuels et organisationnels. Car, derrière l'étude de cas du Baskin et la question de l'identité culturelle de cette initiative singulière, c'est bien l'idée d'une culture sportive inclusive qui est interrogée, au travers de l'analyse d'une pratique concrète – pédagogique autant que sociale on a vu – qui lui donne corps. C'est donc cet enchevêtrement de facteurs techniques, organisationnels et symboliques, cet imbrication des dimensions matérielle, sociale et imaginaire (D. Desjeux, 2004) qui nous intéresse sous ce regard anthropologique se posant sur le processus d'innovation. Or, au-delà de l'anthropologie de la diversité humaine dans laquelle s'enracine la contextualisation de notre recherche, au travers des travaux de Charles Gardou notamment sur la « société inclusive », le champ anthropologique<sup>282</sup> retient par ailleurs notre attention pour la nature du regard qu'il porte sur le changement social (Olivier de Sardan) et sur l'innovation (Desjeux), mais également pour son cadre méthodologique de recherche (Augé, Desjeux, Olivier de Sardan).

L'anthropologie ne s'applique pas qu'à des populations ou des cultures lointaines, mais aussi à notre monde contemporain (Marc Augé, 1994), au sein duquel on peut observer tout autant les tensions entre identité et diversité, entre proche et lointain, entre particulier et universel, qui sont précisément au centre de l'analyse anthropologique. Ce sera le cas dans notre étude s'intéressant à une rencontre interculturelle tout à fait contemporaine, entre la logique du sport et la logique de l'inclusion, où l'approche inclusive tente explicitement de transformer les rapports entre proche et lointain face au handicap, souvent réduit à une figure étrangère. En effet, plaçant au centre de notre attention des populations très hétérogènes en termes de capacités physiques et mentales, la recherche entend observer en quoi et de quelle manière se rapprochent des personnes qui sont habituellement maintenues éloignées entre elles, au sein d'une nouvelle pratique sportive dont l'identité si particulière aspire pourtant à de l'universel. Bref, comme le commentent Marc Augé et Jean-Paul Colleyn, l'approche anthropologique peut aider à comprendre « la complexité d'un monde contemporain en proie aux mouvements contradictoires d'une prolifération des diversités et d'une abolition des barrières »<sup>283</sup>.

Mais la contribution de l'anthropologie, qui embrasse rien moins que la condition humaine,

---

282 Augé, Marc & Colleyn, Jean-Paul (2010), *L'anthropologie*, Presses Universitaires de France

283 Augé, Marc & Colleyn, Jean-Paul (2010), *op.cit.*, p.5

repose tout d'abord sur une méthodologie privilégiée : l'enquête de longue durée sur le terrain, l'observation participante, la communication directe avec des sujets sociaux qui ont eux-mêmes leur interprétation du monde. C'est à travers le sens que les acteurs assignent aux objets, aux situations, aux symboles qui les entourent, que les acteurs fabriquent leur monde social. Or, dans notre étude qui s'étend déjà sur plus de six ans, prolongeant d'ailleurs une autre recherche commencée l'année précédente en 2006<sup>284</sup>, notre double posture d'acteur et de chercheur a suivi une trajectoire plus ou moins simultanée, celle d'acteur débutant à peine avant celle du chercheur, en 2005. En nous « indigénéisant » progressivement durant ces huit dernières années au sein de la communauté des acteurs du Baskin, sans que ceci ne corresponde à une commande extérieure, c'est une enquête de longue durée sur le terrain que nous avons eu la chance de mener, à partir de notre statut d'observateur participant, nous donnant un accès direct aux situations, aux enjeux, aux préoccupations, aux décisions, aux interprétations des différents acteurs du Baskin, et en établissant avec eux une communication qui est devenue au fil des années une communication de confiance et de respect réciproque. En étant devenu progressivement un acteur reconnu, nous avons donc non seulement pu comprendre en profondeur la façon dont les protagonistes se sont fabriqués graduellement leur monde social et symbolique, au rythme de controverses multiples, mais nous avons nous-mêmes contribué aussi à le « fabriquer », bien que de façon très modeste.

Si l'anthropologue étudie les rapports intersubjectifs entre nos contemporains, nous l'avons fait des rapports entre les différents acteurs impliqués dans le processus d'innovation sociale du Baskin, en n'oubliant pas de nous y inclure. Mais ces rapports d'altérité et d'identité ne sont jamais donnés une fois pour toutes, ils sont en constante recomposition. Car la question centrale qui est posée est finalement toujours celle-ci : comment, en un lieu donné, la relation entre les uns et les autres est-elle conçue ? Quelles que soient les préférences théoriques des chercheurs, la spécificité du point de vue anthropologique réside dans cet intérêt central pour l'étude de la relation à l'autre telle qu'elle se construit dans son contexte social. La question du sens, c'est-à-dire des moyens grâce auxquels les êtres humains qui habitent un espace social s'accordent sur la manière de le représenter et d'y agir, est l'horizon de la démarche anthropologique. « Cette question se situe également au cœur du débat philosophique contemporain, que l'on peut exprimer comme une tension entre particularismes et universalité »<sup>285</sup>.

D'un point de vue méthodologique, notre approche anthropologique renvoie à une attitude mentale basée sur "l'étonnement systématique" selon la formule de Marc Augé pour interroger les faits sociaux. Or, en tant qu'acteur de plus en plus immergé dans le quotidien des autres acteurs, il n'est pas aisé de maintenir cette attitude. Ceci dit, cet effort d'« étonnement systématique » porte davantage sur ses propres impressions et ses tentations interprétatives que sur l'effet d'étrangeté produit par le

---

284 Sur les facteurs ayant concouru à l'émergence de l'innovation pédagogique du Baskin

285 Augé & Colleyn (2010), op.cit., p.15

comportement des autres »<sup>286</sup>. Si la dimension compréhensive est garantie dans un rapport quasi fusionnel avec les acteurs<sup>287</sup>, la distanciation plus ou moins objectivante passe d'abord et avant tout – au-delà de techniques spécifiques, de stratégies concrètes ou d'outils particuliers – par une attitude mentale s'efforçant de « se déprendre de soi-même » comme dirait Michel Foucault. Le chercheur doit donc questionner sans arrêt ses propres a priori et se mettre en situation d'apprentissage. Il doit donc gérer deux postures contradictoires : s'empêcher de plaquer sur ses observations des idées préconçues en fonction de sa culture propre ou de son expérience propre, tout en gardant une certaine distance, afin de mettre ses observations en perspective avec des informations relevant d'autres contextes. C'est ce que Philippe Corcuff appelle la « *distanciation compréhensive* ou *compréhension distanciée* »<sup>288</sup>. Quoi qu'il en soit, le projet d'une recherche implique forcément entre l'observateur et son objet un écart qu'il faut gérer.

« La notion d'altérité ne se situe pas seulement au centre de la démarche anthropologique parce que celle-ci traiterait de la diversité, mais plutôt parce qu'elle est son instrument » (Augé & Colleyn, 2010 : 16).

Dans le prolongement de ce commentaire relatif à la tension nécessaire entre implication et distanciation, entre immersion subjective et « objectivation », entre identité et altérité, il faut souligner une précaution à prendre dans le rapport que le chercheur construit face aux discours normatifs des acteurs, voire face à ses propres discours normatifs d'acteur participant. En effet, ce piège est celui du « culturalisme », qui dans notre cas consisterait à isoler plus ou moins artificiellement l'identité culturelle du Baskin au sein de la société, en inscrivant ses valeurs propres, ses rites propres et ses symboles propres au sein d'une vérité normative supérieure. Si notre entreprise est bien d'étudier les différences et les spécificités du Baskin, il ne s'agit pas d'en livrer une description univoque et partisane qui ne retiendrait que la particularité « désirable » de son identité novatrice. La sensibilité anthropologique nous offre donc les armes, critiques et réflexives, pour éviter ce risque culturaliste qui produit « l'image d'une société en miettes, faite d'une collection de communautés, chacune murmurant ou hurlant sa prétention à la vérité »<sup>289</sup>, ce qui aurait bien sûr une signification d'autant plus paradoxale que l'on traite du thème de l'inclusion.

A l'opposé donc de la recherche d'une vision univoque sur le Baskin ou sur la rencontre entre la logique culturelle du sport et celle de l'inclusion, le regard anthropologique nous invite à nous méfier des apparences trompeuses d'ensembles purs et homogènes, en prenant en compte le conflit et le changement comme des éléments constitutifs de toute réalité sociale et culturelle, au sein d'une perspective systémique, à la fois globale, locale et dynamique. Ainsi, contre une représentation figée

---

286 Ibidem, p.16

287 En réalité, la posture des acteurs est loin d'être homogène ou unifiée. Ce n'est donc jamais un rapport complètement fusionnel, mais au mieux partiellement fusionnel avec certains acteurs ou avec certaines représentations des acteurs.

288 Corcuff, Philippe (2011), « Le savant et le politique », *SociologieS* [En ligne], Expériences de recherche, Régimes d'explication en sociologie, mis en ligne le 06 juillet 2011. URL : <http://sociologies.revues.org/3533>

289 Augé, Marc & Colleyn, Jean-Paul (2010), op.cit., p.21

de l'identité culturelle, il faut rappeler qu'elle est une construction, un processus. C'est pourquoi, nous aborderons de façon centrale la question de « l'identité » novatrice du Baskin à partir du concept d'« itinéraire » identitaire, comme le propose Dominique Desjeux à propos de l'étude des phénomènes d'innovation<sup>290</sup>. Ce sont donc deux principes d'analyse de l'anthropologie que nous mettrons à profit dans notre étude de cas du Baskin, le repérage de l'hétérogénéité synchronique et l'identification de l'hétérogénéité diachronique, ce que Norbert Alter (2010) synthétisait sous l'expression de « mouvement plus ou moins chaotique ».

En tout cas, à propos de l'hétérogénéité synchronique et des apparences identitaires uniformes, ni l'anthropologie ni la sociologie ne se satisfont aujourd'hui d'une conception fonctionnaliste selon laquelle toute partie constitutive d'une société globale contribue à son équilibre général. En effet, « si, dans toute société, il existe des mécanismes qui ont pour fonction et pour effet d'assurer la cohésion, le conflit et la contradiction en sont également des éléments constitutifs »<sup>291</sup>. On sait, depuis Michel Foucault et Paul Veyne, qu'il existe plusieurs régimes de vérité dans la même culture, et même au niveau individuel. Il s'agit donc toujours de mettre en relief la variété, l'hétérogénéité et l'irrégularité, inter-individuelles ou intra-individuelles, qui viennent briser l'uniformité anonyme des invariances collectives issues des paradigmes déterministes, discréditant toute tentative de structuration et compartimentation rigides de la réalité humaine. Cela renvoie entre autres à la « pluralité des mondes » de Luc Boltanski (1991) ; à la « dissonance culturelle » et à la « pluralité des logiques d'action de l'homme pluriel » de Bernard Lahire (1998, 2004) ; au passage du « groupe » d'appartenance aux multiples « regroupements » de Bruno Latour (2006).

Quant à l'hétérogénéité diachronique, alors qu'elle a été sous-estimée par des générations d'anthropologues soucieux d'inventorier des traditions, des identités, des cultures, les « travaux novateurs d'un anthropologue comme Frederick Barth [soulignaient] avec force que l'identité culturelle était moins un contenu, une substance qu'une relation entre groupes »<sup>292</sup>. Le principe d'intégration d'une unité sociale quelle qu'elle soit ne va donc jamais sans contradiction, et toutes les pratiques sociales, tous les modèles de comportement sont pris dans un perpétuel mouvement de transformation. « Même très empiriquement, aucun "terrain" ne peut se concevoir exclusivement comme un objet synchronique, car il est aussi nécessairement historique »<sup>293</sup>.

Enfin, en suivant encore Marc Augé et Jean-Paul Colleyn, la capacité d'analyse propre à l'anthropologie résulte de la combinaison d'un double effort du chercheur, celui de la description minutieuse du contexte dans lequel il est immergé d'une part, mais aussi celui de la comparaison avec d'autres formes que le phénomène peut prendre dans le temps et dans l'espace afin de prendre en compte les déterminations externes. Or, c'est dans notre première partie dédiée à la contextualisation

---

290 Desjeux, D. (2002), L'innovation entre acteur, structure et situation, in Alter, Norbert (dir) *Les logiques de l'innovation*, Paris, La Découverte

291 Augé, Marc & Colleyn, Jean-Paul (2010), op.cit., p.52

292 Ibidem, p.77

293 Ibidem, p.76

que nous avons fait l'effort de resituer le Baskin au sein d'un panorama plus large de formes sportives et inclusives, tandis que nous réservons l'effort de description minutieuse du phénomène plus spécifique à notre troisième partie, qui révélera d'ailleurs des formes diversifiées internes au mouvement du Baskin. Il y a donc deux niveaux d'observation que nous retrouverons tout au long de l'étude : le niveau distinguant le cas et son environnement externe, c'est-à-dire le Baskin en tant qu'alternative face aux formes que prend le sport conventionnel ; et celui distinguant les diverses variations internes auxquelles peuvent donner lieu les appropriations locales de cette invention au cours de son processus de diffusion.

## **3.2. CADRE ÉPISTÉMOLOGIQUE ET PARADIGME ÉCOLOGIQUE DE LA RECHERCHE**

### **3.2.1. CADRE ÉPISTÉMOLOGIQUE DE LA RECHERCHE**

Dans cette sous-partie spécifique, c'est le « je » qui sera employé prioritairement, sur un mode en partie plus narratif. Remarquons alors que l'emploi du « nous » dans le reste de ce compte-rendu reflète surtout la volonté d'associer celui qui lit à celui qui écrit. En effet, si la science est une entreprise collective, comme le souligne Thomas Kuhn, à la recherche d'un consensus intersubjectif, la production de connaissance n'est jamais que le résultat interactif de deux processus, l'écriture et la lecture. D'ailleurs, un texte n'acquiert son existence-même d'un point de vue phénoménologique qu'au travers du processus de lecture, toujours singulier, toujours différent, toujours recommencé, tel le flux d'une rivière pour reprendre la métaphore d'Héraclite.

#### **3.2.1.1. Petite incursion épistémologique : l'acteur-chercheur que je suis face au Baskin**

Le choix de cet objet de recherche m'a été suggéré par mon expérience de vie. Certes, ceci n'a rien de spécifique à mon travail. Toute recherche naît inévitablement du parcours personnel du chercheur, même si la liberté de choisir un objet de recherche peut être variable d'un contexte à l'autre. En l'occurrence, j'ai eu la latitude d'orienter mon désir d'approfondir mes compétences d'apprenti-chercheur vers un sujet qui me tenait à cœur. Il s'agissait alors de parvenir à formuler ce désir dans un format académiquement légitime. Or, je dois bien reconnaître que mon rapport au Baskin s'est développé de façon plus ou moins simultanée sur deux dimensions, celle de l'action et celle de l'analyse. En fait, j'étais acteur avant d'être chercheur face au Baskin. En effet, bien qu'ayant toujours posé sur cette initiative novatrice un regard analytique, structuré par le filtre de ma formation universitaire en Activités Physiques Adaptées (A.P.A), c'est d'abord en tant qu'acteur que je me suis approché du Baskin. Et peu après, j'ai commencé à doubler mon regard sur cet objet particulier d'une intention analytique plus formalisée, dans un premier temps au travers de mon Master, et dans un deuxième temps au travers de cette Thèse. Relatons brièvement ces débuts, cette prise de contact personnelle avec cette initiative qui a fait naître ma motivation à l'étudier, puisque ce récit – qui prend déjà les traits de la description ethnologique – a son importance dans la définition de l'identité de ce cadre méthodologique.



*\* L'expérience d'une passion*

C'est vers la fin de l'année 2005 que je fis la découverte du Baskin, alors que j'organisais à Milano, avec trois autres jeunes professionnels italiens, une formation pour bénévoles et éducateurs sur les A.P.A. Linda Casalini, du Comité Italien Paralympique de la Lombardie que nous avons contacté, nous orienta vers Daniela Colonna Preti, présidente d'un club multisport de Varese organisant des activités pour personnes handicapées, notamment le hockey sur glace en fauteuil. Celle-ci, prenant le temps de comprendre la formation que nous étions en train de développer, nous indiqua une initiative récente qui semblait bien « correspondre avec notre philosophie des APA », selon elle. Cette initiative était développée à Cremona et s'appelait le Baskin, un « Basket intégré ». Dès la vision du petit film de présentation pédagogique des règles du jeu que Daniela Colonna Preti nous donna, ce fut le « coup de foudre » dans notre groupe, et peut-être particulièrement pour moi qui étais un ex-basketteur de modeste niveau. Cette appréciation immédiate et relativement euphorique se concrétisa d'ailleurs par l'organisation d'une excursion à Cremona avec tous les participants de notre formation, pour rencontrer en personne les inventeurs du Baskin et pour voir directement un match ; cette sortie ne fit bien sûr que renforcer le premier « coup de foudre » en le rendant plus vivant et empiriquement palpable.

Remarquons ceci dit que ce « coup de foudre » était à la fois net et flou, entouré d'une brume de multiples impressions, d'émotions, d'idées se chevauchant pêle-mêle dans mon esprit. D'un côté, l'intuition qu'il s'agissait « exactement du genre d'initiatives que l'on cherchait » était bien présente. La « génialité » de l'activité se présentait même d'une évidence déconcertante, comme si le fait qu'elle n'ait pas été pensée plus tôt – ni par nous, ni par l'ensemble du monde des APA dans lequel nous avons été formés – m'apparaissait déjà comme un demi-mystère. D'un autre côté, cette vision du film avait aussitôt suscité en nous le désir de manifester notre statut d'expert en APA, en aiguisant notre regard analytique et en pointant quelques aspects critiques sur l'initiative. Ainsi, le règlement nous paraissait de prime abord un peu complexe pour être compris par tous. De même, la numérotation des rôles de 1 à 5 nous semblait refléter un peu trop directement un ordre hiérarchisé des joueurs ; l'idée de codes de couleurs nous venant alors à l'esprit comme solution plus neutre et peut-être préférable. Ou encore, on imaginait la possibilité que les panneaux soient colorés pour faciliter l'orientation de certains joueurs. Enfin, il nous semblait que des joueurs aveugles puissent aussi éventuellement participer avec des indications sonores relatives à la position du panier.

Quoi qu'il en soit, force était de constater qu'il s'agissait finalement de détails – d'ailleurs pas toujours pertinents –, car la structure globale de l'innovation sportive était bien déjà devant nos yeux. Ce sont donc des sentiments contrastés qui se distillaient discrètement dans mon subconscient dès les premiers jours de contact avec le Baskin, comme une sorte d'*émerveillement* mélangé à l'*agacement*

*très discret* d'avoir aussi peu besoin de manifester nos compétences de spécialistes, car de « simples acteurs locaux » sans formation particulière en la matière nous avaient déjà largement dépassés dans la conception pédagogique d'APA inclusives. Mais c'est quand-même à un enthousiasme submergeant que je laissais rapidement la place.

Voici pour en témoigner quelques lignes de présentation du Baskin que j'écrivais l'année suivante<sup>294</sup>, dans un style se laissant emporté par un certain lyrisme et dénotant la teneur militante du discours:

« Ma formation universitaire à Lyon sur le corps et le mouvement humain m'a amené à considérer la valeur éducative des activités physiques. Particulièrement intéressé à l'approche des sciences humaines dans ce secteur, j'ai découvert l'expérience des " activités physiques adaptées " s'adressant aux personnes handicapées, en me spécialisant finalement dans cette branche. Entre études, bénévolat et expérience professionnelle, la dimension internationale a occupé une place centrale dans ma vie durant ces six dernières années, et c'est ainsi que j'ai eu la chance de connaître de multiples réalités européennes dans le champ des " activités physiques adaptées ".

Certes, l'université a contribué sans aucun doute à dessiner mon horizon mental, culturel et affectif, en modelant ma sensibilité vers certains idéaux. Mais j'aime bien dire que ces idéaux – au-delà bien sûr du moteur de vie qu'ils représentent et de cette dynamique d'ouverture qu'ils génèrent en moi – prennent une valeur particulière quand ils se transforment en *utopie concrète*. Voyons alors quels sont les idéaux que j'ai projetés dans les activités physiques adaptées. Ils sont essentiellement de deux ordres. Le premier est d'offrir des opportunités à qui n'en a pas habituellement ; il s'agit dans ce cas de donner la possibilité aux personnes qui ont un handicap de pratiquer des activités physiques, en adaptant celles-ci à leurs propres capacités. Le second est de développer les activités physiques en tant que vecteur potentiel privilégié de l'intégration, en participant à construire une culture et une société de l'intégration.

Je dois dire que mon parcours personnel m'a donné l'opportunité de découvrir de nombreuses idées, diverses méthodologies, beaucoup d'enthousiasme humain, un certain nombre d'acteurs impliqués dans l'offre d'opportunités d'activités physiques et sportives aux personnes handicapées, en transformant donc mon premier idéal en une multitude *d'utopies concrètes* ! Mais en ce qui concerne mon second idéal, l'intégration, je dois reconnaître que ni l'université ni les différentes réalités que j'ai connues n'ont su m'offrir avec la même intensité, cette saveur particulière *d'utopie concrète* ... et ceci... jusqu'à ce que je découvre l'an dernier en Italie l'initiative du Baskin ! Cette activité, qui transforme la pratique sociale du basket à l'intérieur des murs de l'école en un véritable *chantier pédagogique*, renverse le rapport entre sujet et objet, parce que ce n'est plus la personne qui s'adapte à l'activité mais l'activité qui s'adapte à la personne. En valorisant ainsi le rôle fondamental de l'école comme *laboratoire de société*, le souffle du Baskin contribue à la santé sociale. »

---

294 publiées en 2007 dans le n°74 de la revue L'École Valdôtaine: <http://www.scuole.vda.it/Ecole/74/22.htm>

Le Baskin devenait ainsi dans ma propre bouche une « utopie concrète », un « laboratoire de société » ou un « vecteur [...] de santé sociale », ou encore dans d'autres écrits une « discipline intégrante et humanisante », une « météore dans l'univers sportif ». Ce discours militant, véhiculant un imaginaire quasi « messianique » à propos de l'innovation qu'est sensé représenter le Baskin, traduit bien la nature de mon engagement personnel dans le processus de promotion de cette initiative, ainsi que le rapport affectif que j'entretiens avec celle-ci. Or, en tâchant de rendre visible l'utilité de cette activité (réponse effective à un besoin) et en tâchant de « générer un effet d'enchantement », ma progressive participation en tant qu'acteur dans ce type de campagne « publicitaire » constitue, comme le remarque Dominique Desjeux (2007), l'un des facteurs qui contribuent à transformer l'invention en innovation. Autrement dit, je dois bien reconnaître qu'en participant à la mise en place de ces dispositifs communicationnels de type « magico-religieux »<sup>295</sup>, je figurais parmi les acteurs qui s'employaient à transformer le produit nouveau « *vers un enchantement ordinaire ou merveilleux* », en permettant au processus social de l'innovation de continuer, par "*transsubstantiation*" (Desjeux, 2007).

Mon objet de recherche étant précisément l'innovation du Baskin, autant dire que l'encastrement de mon statut de chercheur dans mon statut d'acteur pouvait difficilement apparaître de manière plus évidente. Il faut ceci dit, dans cet effort réflexif, compléter le dévoilement de mon rapport subjectif au Baskin par une autre composante de mon engagement en tant qu'acteur. Cette fois, il ne s'agit plus d'une posture militante, impliquée dans des stratégies de communication externe, mais d'une posture interne à l'association, plus 'critique' sur certains aspects liés au développement de cette initiative. En effet, si mes communications publiques ont eu tendance à refléter, et reflètent parfois encore, une vision surtout enchantée du Baskin dans un souci promotionnel, mon implication au sein de l'association témoigne de prises de position parfois plus distantes, en interrogeant justement de façon critique un certain discours consensuel autour de cette vision enchantée. Tant est si bien que, tantôt l'un des fondateurs du Baskin me caractérise sympathiquement de « catastrophiste », tantôt l'autre me suggère de caler le raisonnement dans le concret du « déjà existant », et non dans la seule projection vers des problèmes hypothétiques futurs – même si le rapport de confiance et de respect réciproque qui existe aujourd'hui entre nous ne se résume pas à cela. A l'opposé de « l'imaginaire messianique » que l'innovation est susceptible de générer, on retrouve bien « l'imaginaire apocalyptique » qui est l'autre corollaire des phénomènes d'innovation comme le pointe Dominique Desjeux<sup>296</sup>. Notons que les deux imaginaires peuvent se combiner chez la même personne, selon des logiques d'action plurielles<sup>297</sup>, à la fois antagonistes et complémentaires.

295 Desjeux, Dominique (1997), « L'ethnomarketing, une approche anthropologique de la consommation : entre fertilisation croisée et purification scientifique », *Revue UTINAM*, 21-22, Paris, L'Harmattan, pp. 111-147

296 Desjeux, Dominique, (2007) « Innovation et société : acceptation et rejet des innovations », Conférence prononcée au CNAM le 30/10/2007 à Paris

297 Lahire, Bernard (2001), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Armand Colin / Nathan

Cependant, les remarques plus critiques que je partage en interne avec les autres protagonistes acquièrent malgré tout une certaine légitimité à leurs yeux, dans la mesure où je fais quand même partie de ces acteurs qui enchantent activement l'image du Baskin donnée en public – fonction pour laquelle je suis même occasionnellement sollicité, au travers d'initiatives de « formation ». Bref, étant moi-même acteur militant, mes critiques sont du même coup des sortes d'auto-critiques. Les principaux protagonistes du Baskin peuvent donc continuer à me percevoir comme des leurs – à raison – mais ils peuvent en même temps percevoir en moi l'occasion d'un reflet critique sur eux-mêmes.<sup>298</sup> Réciproquement, c'est bien à leur côté que j'apprends à mieux connaître la nature de mes propres représentations sur le Baskin, de façon interactive.

Si nous remarquons plus haut que mon statut de chercheur est encastré dans mon statut d'acteur, c'est probablement l'engagement dans la recherche qui a favorisé cette prise de distance critique en tant qu'acteur<sup>299</sup>, en m'imposant un travail réflexif important sur l'ambivalence de mon statut. Autrement dit, mon statut d'acteur est devenu en même temps encastré dans mon statut de chercheur, en subissant ou en bénéficiant des interactions entre ces deux « moi » qui cohabitent.

*\* Une méta-observation : l'expérience d'un cheminement réflexif comme laboratoire de recherche*

Faut-il voir dans la formulation de mon objet de recherche, à propos de cette cohabitation entre deux logiques antagonistes dont la tension s'ouvre potentiellement sur du nouveau, le simple reflet d'une tension qui habite en moi-même face au Baskin ? Je crois que l'identité contradictoire du Baskin dépasse largement mes perceptions subjectives sur la question. Quoi qu'il en soit, c'est bien ce cadre de méta-observation qui nous intéresse ici, où ce cheminement entre la passion et la raison au cours du processus de recherche reflète un processus d'apprentissage expérientiel, sur soi autant que sur son objet.

Au-delà de la simple reconnaissance formelle d'une double attitude de ma part face au développement du Baskin, à la fois messianique et catastrophique, centrons-nous plutôt à présent sur la question du fond et non seulement de la forme. En effet, ma tendance à produire une croyance normative enchantée sur la réalité du Baskin renvoie plutôt à l'adhésion à l'idéologie inclusive, en attribuant à cette innovation la capacité à produire une société plus inclusive. Tandis que ma tendance à produire une croyance également normative mais critique sur la réalité du Baskin renvoie plutôt à la dénonciation de l'idéologie sportive, en soulignant le risque que cette innovation soit incapable de

---

298 Décrire par écrit ces modalités de communication pourrait paraître révéler une stratégie machiavélique de ma part. Il n'en est rien. Ce rapport aux autres se construit assez « naturellement ». C'est le restituer par écrit qui est plus artificiel.

299 au-delà de mon caractère personnel de « torturé intérieur », cherchant irrémédiablement les contradictions de la vie, à commencer par les miennes. Sans doute faut-il y voir l'influence profonde de la pensée morinienne qui marqua mon esprit au fer rouge, au travers notamment du « principe dialogique » selon lequel les rapports sont souvent à la fois antagonistes et complémentaires. Telle n'est pas d'ailleurs l'architecture même de cette thèse ?

s'extraire des dérives d'une société exclusive dont le sport est bon représentant. Or, c'est bien mon statut de chercheur qui, en me contraignant à me frotter quotidiennement au terrain dans un souci réflexif sur mes propres présupposés, m'aide à enrichir ma perception sur la réalité et sur mon expérience même, en me dévoilant en quoi la complexité empirique remet en cause certains de ces préjugés un peu simplistes.

Ainsi, c'est tout à la fois la littérature et le contact avec la pratique et avec les autres acteurs, dans une « attitude d'écoute authentique » (Mortari, 2007) – plus facile peut-être dans la démarche de recherche que dans la vie –, qui m'a aidé à désidéologiser ma propre perception sur le sport, et qui m'a permis de m'apercevoir que le sport, et même la technique, ne sont pas, en soi, producteurs d'infâmes mécanismes d'aliénation et d'exclusion. Inversement, c'est tout à la fois mon rapport à la pratique et peut-être surtout l'approfondissement de la littérature qui m'a aidé à désidéologiser ma propre perception sur l'inclusion, et qui m'a permis de m'apercevoir que l'inclusion n'est pas une réalité qui existe par une simple mise en discours ou même par une simple mise en pratique dans un cadre figé ou préétabli, selon une recette technique spécifique, mais au contraire par un processus beaucoup plus exigeant au jour le jour.

Cette prise de distance critique par rapport à mes propres préconceptions a par ailleurs été renforcée par l'approfondissement de la littérature sur le thème spécifique de l'innovation, qui souligne bien elle aussi, de Norbert Alter à Dominique Desjeux, le piège des « croyances normatives »<sup>300</sup> dans lequel les acteurs ont tendance à tomber. Gérard Gaglio aussi le rappelle, l'innovation est devenue dans nos sociétés « un idéal à atteindre », sa seule évocation tend à draper cet « impératif catégorique d'un imaginaire radieux »<sup>301</sup>. Cette tendance n'est pas différente quand on l'associe au sport, et Dieter Hillairet remarque que « dans la conscience collective, l'innovation est largement mythifiée et sacralisée, car elle couvre des modèles d'excellence, des représentations et un imaginaire fécondés par le "succès révolutionnaire" – mais toujours très idéalisé – d'une technique, d'un homme, d'une organisation ou d'un système »<sup>302</sup>. Cet auteur note d'ailleurs que la relative polysémie ou ambiguïté du terme génère un certain flou définitionnel qui « *participe à sa magie et à son attractivité symbolique* ». En tout cas, cette lecture parallèle m'a d'autant plus incité à une posture de veille auto-critique.

En somme, cet approfondissement réflexif sur le cadre méthodologique révèle un véritable processus d'apprentissage expérientiel s'efforçant de découvrir l'acteur caché dans le chercheur et le chercheur caché dans l'acteur, ce qui s'est avéré être une posture heuristique dans le cas de mon étude.

---

300 Alter, Norbert (2010), *L'innovation ordinaire*, PUF, Quadrige, p33 ; p107

301 Gaglio, Gérard (2011), *Sociologie de l'innovation*, PUF, Que sais-je ?, p3 ; p57-58

302 Hillairet, Dieter (2005), *Sport et innovation*. Paris. Ed. Lavoisier. Hermes Science. p19

### 3.2.1.2. Endo-anthropologie et normativité : vers une "épistémologie transfrontalière de la fragilité"

Dès lors que l'anthropologue mène des recherches de terrain dans sa société d'origine, dans son village natal, sur sa propre expérience, voire sur sa propre identité – comme le cas exemplaire de Robert Murphy relatant son expérience personnelle du handicap d'un point de vue anthropologique –, sa recherche est qualifiée d'« anthropologie chez soi » ou « endo-anthropologie », interrogeant ce que nous avons appelé ailleurs la « légitimité d'un savoir de l'intérieur »<sup>303</sup>. Quelle que soit la place du chercheur par rapport à son objet d'étude, on sait que la description et l'interprétation des faits qu'il étudie requiert de sa part vigilance méthodologique et épistémologique. Si la distanciation du chercheur peut produire des biais, son implication sur un terrain peut également influencer sur la perception de la réalité qu'il tente de restituer. Dans ce dernier cas d'« anthropologie chez soi », qui correspond en quelque sorte à notre étude de cas sur le Baskin où le statut de chercheur et le statut d'acteur se fonde dans la même personne, la question de la normativité prend une ampleur encore plus grande lorsque le thème de la recherche concerne le phénomène de l'innovation, et particulièrement l'innovation sociale

Dans ce domaine de recherche, Jacques Nussbaumer et Frank Moulaert suggèrent de se construire une « épistémologie de l'innovation sociale », pour prendre en compte les interférences entre désir analytique et désir normatif. Pour eux, « *dans l'analyse de la transformation innovatrice de l'existant, se reproduit régulièrement la tension entre l'innovation sociale comme norme à poursuivre [ou à réaliser] et l'innovation telle qu'elle se réalise [effectivement] et se manifeste dans des contextes réels. Ainsi, les dimensions analytique et normative s'alimentent réciproquement et renvoient continuellement aux questions épistémologiques sur le rôle de la réflexivité en sciences sociales (Smart, 1996). Pour l'innovation sociale, cette réflexivité concerne en premier lieu le risque de projection des normes éthiques du chercheur sur le cadre d'analyse des expériences d'innovation.* »<sup>304</sup>. Or, les auteurs suggèrent précisément comme stratégie réflexive d'oser « *reconstruire les visions du monde (les ontologies, pour ainsi dire) des analystes de l'innovation sociale* ». Tel est bien l'objectif du court récit précédent à propos de la naissance de ma motivation pour étudier le Baskin, en tâchant de révéler au lecteur ma posture subjective, qui ne se limite pas, comme on l'a vu, à la composante militante mais qui ceci dit la contient. Je prends donc le parti de rendre explicite ma "vision du monde" face à cette innovation sportivo-inclusive, en espérant ne pas tomber non plus dans les travers narcissiques bien connus de ce procédé.

---

303 Gardou, Charles & Valet, Alexy (2014), « La recherche sur le handicap : de la légitimité d'un savoir de l'intérieur », in Quidu, Matthieu & Favier-Ambrosini Brice (dir), *Le corps du savant dans la recherche scientifique : approches épistémologiques*. Lyon. Editions ENS. (sous presse)

304 Nussbaumer, Jacques & Moulaert, Frank (2007), « L'innovation sociale au cœur des débats publics et scientifiques », in Klein, Juan-Luis & Harisson, Denis (dir), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, p87

Sans croire naïvement pouvoir dissoudre le biais de mon rapport subjectif au Baskin dans les remous d'une réflexivité caustique, je pense toutefois que cet effort de vigilance auto-critique contribue à maintenir une saine tension entre science et éthique qui, loin de léser la scientificité de la démarche, la rend plus consciente de sa réelle portée, construisant d'ailleurs un rapport au réel peut-être moins naïf finalement que celui d'une science qui prétendrait s'affranchir de toute normativité en se repliant sur la tour d'ivoire de son illusoire objectivité. Si je crois que la normativité de l'idéologie ou de l'éthique peut éroder et miner l'objectivité de la science, je crois aussi que l'obsession objectiviste couve une autre idéologie tout aussi fragilisante pour la science-même. « *L'expert est aveugle sans les lunettes du citoyen* », comme nous le rappelle Jean-Louis Lemoigne. En somme, je ne crois pas qu'une démarche scientifique sans normativité, ou sans prise en compte de sa normativité, débouche sur plus de science.

Je crois plutôt qu'une démarche scientifique qui serait justement attentive à la prise en compte de ses présupposés normatifs a sans doute plus de chance, non seulement de dompter les effets déformants de ces derniers, mais aussi de restituer un rapport au réel plus complexe, donc plus fidèle aux multiples réseaux de sens qui le constitue. En accord avec la thèse éliásienne de l'indissociabilité des dimensions épistémologique et politique dans la relation des sciences sociales à leur objet, il s'agit de considérer que le chercheur est toujours engagé par rapport au monde qu'il étudie à la fois comme sujet connaissant et comme sujet citoyen, et qu'il ne s'en désengage jamais complètement, quel que soit le degré de désenchantement qu'il produise à son égard<sup>305</sup>. Rejoignant en cela les réflexions du sociologue et épistémologue canadien Michel Freitag<sup>306</sup> et plus récemment du sociologue français Philippe Corcuff<sup>307</sup> sur la place de la normativité dans les sciences sociales, j'assume alors, scientifiquement autant que politiquement<sup>308</sup>, l'épistémologie du « savoir situé » de Donna Haraway<sup>309</sup>, liée au principe d'une « objectivité incarnée » (embodied objectivity) qui suppose que seule la « *perspective partielle* » assure une vision objective et refuse simultanément la fausse vision qui promet la transcendance de toutes les limites et responsabilités.

Ce point de vue sur l'« endo-anthropologie » s'ancre dans une épistémologie basée sur la « légitimité d'un savoir de l'intérieur » associée à une « pensée métisse, fragile et relationnelle »<sup>310</sup>. Nous renvoyons ici à ce que l'on a appelé ailleurs l'« épistémologie transfrontalière de la fragilité » que l'on peut condenser dans un mouvement en trois temps. Le premier temps consiste en la critique

---

305 Elias, Norbert (1993), *Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Éditions Fayard.

306 Freitag, Michel (1987), « Les sciences sociales contemporaines et le problème de la normativité », *Sociologie et sociétés*, vol. XIX, no 2, octobre 1987, pp. 15-35

307 Corcuff, Philippe (2011), « Le savant et le politique », *SociologieS* [En ligne], Expériences de recherche, Régimes d'explication en sociologie. URL : <http://sociologies.revues.org/3533>

308 Car il y a nécessairement une politique des sciences que l'on ne peut ignorer.

309 Haraway, Donna (1988), « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective ». *Feminist Studies*, Vol. 14, No. 3. (Autumn, 1988), pp.575-599

310 Gardou, Ch. & Valet, A. (2014), op.cit.

d'une supposée « extériorité pure et exclusive », dérivant d'une certaine orthodoxie normative de la science qui se prive ou se « coupe épistémologiquement » d'un pan de réalité essentiel. Le deuxième temps consiste en la reconnaissance de la nature relative de toute « intériorité », puisqu'un chercheur est « toujours à l'intérieur d'une situation interactive singulière » qu'il doit tenter d'appréhender de façon réflexive ; en ce sens, la légitimité scientifique est moins un état qu'un processus relationnel nécessairement singularisé. Le troisième temps consiste en la suggestion d'un retour de la *phronesis* face au *logos*, en admettant d'une part qu'anthropologie, épistémologie, ontologie et politique sont intimement liées, et en prenant conscience d'autre part de l'identité fondamentalement hybride et fragile du chercheur, et plus généralement de l'homme.

Ainsi ai-je dévoilé, au terme de ce parcours sur mon cadre épistémologique, mon désir d'explorer une des voies singulières par lesquelles le savoir de l'homme sort de son enceinte institutionnelle pour dynamiser le changement social. Car je nourris l'espoir que la démarche scientifique puisse participer de façon critique aux dynamiques du monde dans lequel nous vivons ; d'autant que, dans cette perspective, le choix privilégié de certaines thématiques qui me tiennent plus à cœur ne signifie pas refuser de les déconstruire elles-mêmes de façon critique. Bref, mon horizon idéal n'est pas la Vérité, mais la Vie. Ce n'est donc pas le Savoir que je veux nourrir à partir des pratiques du monde, mais plutôt nourrir le Monde à partir d'une mise en pratique des savoirs. Les deux postures ont leur propre risque interne, mais je préfère assumer celui de la seconde posture.

### 3.2.2. DU PARADIGME « INTERPRÉTATIVISTE » AU PARADIGME « ÉCOLOGIQUE »

Le terme de « *paradigme* » de recherche, au sens où le définit Thomas Kuhn, renvoie à un cadre conceptuel général reflétant une certaine vision du monde, soit un ensemble de croyances et de valeurs reconnues et admises au sein du groupe qui s'y réfère. Dans cette optique, toutes les questions méthodologiques interviennent bien en aval du paradigme dans lequel elles se situent. Le cadre paradigmatique, reposant selon Luigina Mortari sur cinq types de présupposés interdépendants entre eux – ontologiques, gnoséologiques, épistémologiques, éthiques et politiques<sup>311</sup> – a un puissant effet performatif sur l'ensemble des actions épistémiques d'une recherche, comme l'ont remarqué Egon Guba et Yvonna Lincoln<sup>312</sup>.

311 Mortari, Luigina (2007), *Cultura della ricerca e pedagogia. Prospettive epistemologiche*, Roma, Carocci Editore, p.21

312 Guba, E. G., & Lincoln, Y. S. (1994), « Competing paradigms in qualitative research », in Denzin, N.K. & Lincoln, Y.S. (dir), *Handbook of qualitative research*, Thousand Oaks, CA: Sage, p.105

<http://www.uncg.edu/hdf/facultystaff/Tudge/Guba%20&%20Lincoln%201994.pdf>



Typologie des présupposés	Ce que définit chaque présupposé
ontologique	La nature de la réalité qu'il s'agit d'étudier
gnoséologique	Ce en quoi consiste la connaissance
épistémologique	Les voies pour chercher une connaissance 'vraie'
éthique	Les responsabilités qu'a le chercheur
politique	Le type de recherche qu'il est bien de conduire

Or, derrière l'existence de différents paradigmes, ce sont bien différentes visions du monde ou différents programmes de recherche qui s'affrontent au sens de Imre Lakatos<sup>313</sup>. On suggérera alors avec Piergiorgio Corbetta que l'histoire des sciences sociales est marquée par l'émergence d'une tension fondamentale entre deux pôles opposés, avec tout d'abord le positivisme d'un côté, dont la tâche principale est de prédire et d'expliquer, dans le sillage de l'approche des sciences naturelles ; et ensuite avec l'apparition de l'interprétativisme de l'autre côté, dont la tâche principale est de comprendre<sup>314</sup> ; le couple Durkheim-Weber incarnant bien déjà cette tension fondatrice à l'intérieur du champ sociologique.

Il existe différentes façons de classer les principaux paradigmes de recherche. Patti Lather, s'appuyant sur les travaux de Jürgen Habermas, en distingue plusieurs selon les buts poursuivis par la recherche : le positivisme entend prédire ; la phénoménologie, le constructivisme, l'interactionnisme symbolique entendent comprendre ; les théories critiques, souvent de matrice néomarxiste et féministe, entendent émanciper ou transformer la pratique ; le poststructuralisme et le postmodernisme entendent déconstruire<sup>315</sup>. Toutefois, Luigina Mortari conteste l'idée d'élever au statut de paradigme autant le « constructivisme »<sup>316</sup> que la « théorie critique ». Elle considère plutôt le premier comme une hypothèse gnoséologique faisant partie des caractéristiques du paradigme écologique<sup>317</sup> ; tandis qu'elle qualifie la « théorie critique » plutôt de philosophie spécifique de recherche. Reconnaissant ceci dit le tournant paradigmatique généré par la crise du positivisme dont parlent Lincoln et Guba, Luigina Mortari développe plutôt le concept de « paradigme écologique » que nous retenons dans notre recherche.

Nous verrons dans un premier temps que la prise de distance des sciences sociales face au paradigme positiviste s'est faite sous l'affirmation progressive du « paradigme interprétativiste », qui constitue en quelque sorte l'un des principaux fondements du paradigme « écologique » de Luigina Mortari. Puis nous présenterons très brièvement les grandes caractéristiques de ce dernier.

313 Lakatos, Imre (1970), « Falsification and the Methodology of Scientific Research Programs », in Lakatos & Musgrave (dir), *Criticism and the Growths of Knowledge*. Cambridge University Press

314 Corbetta, Piergiorgio (2003), *Metodologia e tecniche della ricerca sociale*, Il Mulino

315 Lather, Patti (1991), « Deconstructing/Deconstructive Inquiry: The Politics of Knowing and Being Known », *Educational Theory*, 41(2), pp.153-173

316 Ce sont notamment ces auteurs qui ont mis en opposition positivisme et constructivisme (Lincoln & Guba, 1985 : 37)

317 Mortari, L. (2007), op.cit., p.30

### 3.2.2.1. Distanciation du paradigme positiviste

Rappelons avec Piergiorgio Corbetta que le positivisme se distingue profondément de l'interprétativisme par les réponses qu'il propose de donner aux grandes questions que la science sociale doit affronter : dans quelle mesure la réalité sociale existe-t-elle (ontologie) ? dans quelle mesure peut-elle être connue (épistémologie) ? de quelle façon peut-on la connaître (méthodologie) ?<sup>318</sup>.

Ainsi, notamment à partir des travaux d'Émile Durkheim, qui est généralement présenté comme l'un des premiers représentants du positivisme dans les sciences sociales, il est proposé de partir du présupposé ontologique selon lequel la réalité sociale existe telle « une chose » en dehors des consciences individuelles et que cette réalité est étudiable de façon objective comme « fait social ». Quant au principe épistémologique fondateur, il est basé sur le dualisme entre sujet chercheur et objet de recherche qui ne s'influencent pas réciproquement, ce qui permet de présumer obtenir des résultats vrais et sûrs, en inscrivant la recherche dans un objectif d'explication et de formulation de lois générales immuables. Enfin, la méthodologie positiviste prévoit généralement des expériences et des manipulations, avec une observation qui se base sur la séparation entre observateur et observé. Les techniques de recueil utilisées sont essentiellement de type quantitatif et recourent à l'usage de variables.

Les principales critiques considèrent que le positivisme et même le postpositivisme ont tendance à cristalliser la réalité en une série de structures descriptives ou explicatives qui sont alors elles-mêmes prises pour des réalités, et qui sont généralement considérées comme immuables. On touche bien ici à la fois au présupposé d'objectivité et d'extériorité qui fonderait la validité de l'approche scientifique. Or, selon Patti Lather, par exemple, la validité n'est pas l'expression de l'objectivité; elle est le masque d'autorité du chercheur: elle permet de légitimer un régime de vérité à l'intérieur d'un texte particulier et dans une communauté savante spécifique<sup>319</sup>. Dans cette perspective, l'objectivité, comme le souligne Foucault, «constitue une généalogie subversive qui refuse de prendre en compte les systèmes de discours économique, politique, scientifique et narratif».

### 3.2.2.2. Les fondements historiques du paradigme interprétativiste

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, on assiste à une attaque des idées du positivisme, issue d'un conflit entre la culture des sciences et celle des humanités. Cette attaque s'est soldée par un débat houleux sur la méthode scientifique autour de l'idée d'une spécificité des sciences sociales. Au monisme méthodologique du positivisme s'opposait l'idée d'un dualisme méthodologique,

---

318 Mortari, L. (2007), *ibidem*

319 Lather, Patti (1993), « Fertile Obsession: Validity After Poststructuralism », *Sociological Quarterly*, 34(4), pp.673-693

soit l'existence de deux méthodes différentes, l'une propre aux sciences naturelles et l'autre propre aux autres sciences. Ce débat se développa en Allemagne dans la seconde moitié du XIXe siècle, en se basant sur l'idée que les phénomènes qui caractérisent la réalité humaine appartiennent au devenir historique et c'est donc de celui-ci que doit dériver leur signification.

L'intérêt pour l'histoire caractérise le XIXe siècle, au point qu'il est souvent désigné comme le siècle de maturation de la conscience historique. Dans ce contexte, un nouveau courant de pensée se développe, l'Historicisme allemand, visant à déterminer la nature spécifique de l'objet de la connaissance historique et en parallèle à clarifier les outils dont elle peut se doter. Si l'ambition positiviste était de faire de la méthode des sciences naturelles la méthode par excellence, et donc d'étendre et de généraliser la portée de celle-ci dans tous les domaines, en assurant ainsi l'objectivité du regard scientifique posé sur le monde, l'Historicisme affirme au contraire toute la distance qui sépare la connaissance historico-sociale (sciences de l'esprit) de la connaissance mathématico-naturaliste (sciences de la nature).

Pour Dilthey	Sciences de la nature	Sciences de l'esprit
Objet	Étude du monde extérieur à l'homme (les événements/objets n'ont pas d'expérience vécue)	Étude du monde intérieur à l'homme (les actions réalisées ont une signification interne aux sujets)
Données	Les données proviennent de l'observation extérieure	Les données proviennent de l'expérience interne (celle vécue) et de la compréhension que l'homme se fait des autres
Finalité	Expliquer les phénomènes de façon causale en les rapportant à un ensemble de lois	Comprendre (Verstehen) sur la base de l'expérience vécu, à partir de catégories conceptuelles (valeur/ signification/ intention)

Les principaux partisans du dualisme méthodologique qui contribuèrent de manière significative à la scission entre les deux formes de science furent Wilhelm Dilthey (1833-1911) et Wilhelm Windelband (1848-1915), ainsi que Heinrich Rickert (1863-1936). Tous trois défendirent l'idée que les sciences sociales ont leur spécificité qui dérive de l'historicité des événements, donnée par le caractère singulier et intentionnel de l'agir humain. D'un point de vue épistémologique, la différence essentielle entre les sciences naturelles et sociales renvoie au fait que la réalité sociale ne peut pas être simplement observée, mais a besoin d'interprétation. Or, la méthode pour interpréter est celle de la compréhension. Comprendre signifie saisir l'intentionnalité de l'action humaine, à travers le sens subjectif attribué par l'individu à son propre comportement.

L'interprétativisme émerge donc dans cette atmosphère, au début du XXe siècle, avec la sociologie compréhensive de Max Weber<sup>320</sup>, qui voit dans l'homme « un animal suspendu dans des

320 «Si la sociologie doit aspirer à être une science de l'agir social, elle ne peut être autre chose qu'une 'sociologie

toiles de signification qu'il a lui-même tissées ». Max Weber précisera d'ailleurs ce que comprendre veut dire. Pour lui, la compréhension est immédiate (le sens d'un comportement subjectif devient immédiatement compréhensible sans devoir recourir à d'autres confirmations), n'est pas intuitive (comme le voulait Dilthey), et est "objective" (dépend de la reconstruction rationnelle du contexte du sens auquel l'action se réfère). Puis à partir des années 60, le paradigme interprétativiste se développa au travers des nouvelles approches théoriques de la sociologie néo-compréhensive, résultant notamment des apports de la sociologie américaine (sociologie phénoménologique, l'interactionnisme symbolique, l'ethnométhodologie), puis de l'anthropologie contemporaine comme celle de Clifford Geertz, pour qui ce sont précisément ces « toiles » qui constituent la culture et dont il faut rendre compte en saisissant le point de vue des acteurs.

En résumé, l'interprétativisme n'a pas pour but d'expliquer la réalité de l'extérieur mais de la comprendre de l'intérieur, la recherche sociale étant considérée comme une science interprétative en quête de sens plutôt que d'une science expérimentale à la recherche de loi. L'ontologie interprétativiste ne se base pas sur l'existence objective d'une seule et même réalité sociale, universelle et indépendante, qui s'appliquerait à tous, mais sur des réalités multiples, dans la mesure où chaque individu produit sa propre réalité et seule cette réalité est connaissable. Dans les sciences sociales, l'épistémologie interprétativiste est liée au constructivisme d'une part et n'admet pas la coupure épistémologique durkheimienne entre sujet chercheur et objet de recherche d'autre part comme dans les sciences naturelles, puisque leur interaction est la base-même du processus de connaissance. Enfin, la méthodologie interprétativiste est de type qualitatif et inductif, et cherche à favoriser le développement d'un processus cognitif débarrassé de théories préconçues, privilégiant la compréhension de la singularité des phénomènes. La méthode suppose aussi une certaine implication du chercheur afin de comprendre de l'intérieur le sens en contexte attribué par le sujet à son action.

### 3.2.2.3. Le paradigme écologique

Contentons-nous ici de reprendre, en le traduisant en français, le tableau proposé par Luigina Mortari en guise de synthèse des cinq présupposés du « paradigme écologique »<sup>321</sup> :

	<b>Paradigme positiviste (rationalité moderne)</b>	<b>Paradigme écologique (rationalité postmoderne)</b>
<b>Présupposés ontologiques : la réalité est...</b>	<i>Identité</i> dans le temps : la réalité est gouvernée par des lois extérieures et transcendantes	<i>Evolutive</i> : la réalité est sujette à des lois immanentes et évolutives

compréhensive', c'est-à-dire une recherche visant à saisir de l'action d'abord et avant tout le sens. Comprendre reste donc une tâche indispensable pour la connaissance du monde humain et culturel" (Weber, 1958 : 108).

321 Mortari, L. (2007), op.cit., p.31-32

	<p><i>Atomisme</i> : elle est séparables en parties toujours plus petites</p> <p><i>Disjonctive</i> : elle est connaissable comme un agrégat de parties distinctes</p> <p>Métaphore prédominante : la machine</p>	<p><i>Relationnalité</i> : elle est composée d'entités dont la nature est définie par les relations qui les structurent</p> <p><i>Systémique</i> : connaître les entités signifie connaître les relations qui les tissent</p> <p>Métaphore prédominante : l'organisme</p>
<p><b>Présupposés gnoséologiques : la connaissance est...</b></p>	<p>La connaissance est une représentation isomorphe du réel (Adequatio intellectus rei)</p> <p>– réalisme</p> <p><i>Réalisme</i> : c'est connaître la forme des entités telle qu'elle est</p> <p><i>Dualisme</i> : le sujet est nettement distingué de l'objet</p>	<p>La connaissance est construite par un esprit qui se structure au cours du processus cognitif</p> <p>– connexionnisme</p> <p><i>Constructivisme</i> : la connaissance n'est jamais isomorphe au réel puisqu'elle est conditionnée par la posture d'enquête</p> <p><i>Connexionnisme ou hypothèse énaïve</i> : le sujet, quand il se rapporte à l'objet, le conditionne en l'assimilant à ses formes mentales, mais il est en même temps influencé par les propres formes de l'objet</p>
<p><b>Présupposés épistémologiques : comment aller à la recherche de la connaissance vraie ?</b></p>	<p>La réalité doit être lue en termes mathématiques et à travers des procédures expérimentales</p> <p>Les critères guidant l'enquête sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* quantité</li> <li>* approche expérimentale</li> <li>* principe disjonctif</li> <li>* logique causale</li> <li>* dualisme « raisonner/sentir »</li> </ul> <p>Concept statique et neutre de l'objectivité</p>	<p>La réalité est si complexe qu'elle requiert plusieurs approches épistémiques et elle n'est pas toujours quantifiable ou assujettissable à des procédures expérimentales</p> <p>Les critères guidant l'enquête sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* qualité (au-delà de la quantité)</li> <li>* approche naturaliste</li> <li>* principe de contextualisation</li> <li>* logique circulaire</li> <li>* relation « raisonner-sentir »</li> </ul> <p>Concept dynamique et empathique de l'objectivité</p>
<p><b>Présupposés éthiques : quelles responsabilités a le chercheur ?</b></p>	<p>Aucune puisque son rôle est de découvrir quelque chose préexistant</p> <p>L'accroissement de la connaissance est une valeur en soi.</p>	<p>Il est responsable de tout le processus de recherche, y compris la théorie qu'il élabore puisque, étant construite, elle implique toujours des choix.</p> <p>La recherche de la connaissance doit être guidée par le principe d'améliorer la qualité de vie.</p>
<p><b>Présupposés politiques : quelle recherche il est bien de conduire ?</b></p>	<p>Celle qui permet le contrôle du réel.</p> <p>Elle doit porter à une connaissance utile ; or, est utile ce qui peut être utilisé techniquement.</p> <p>Ce qui compte est le contrôle des événements.</p>	<p>Celle qui permet la compréhension en profondeur du réel et d'en prendre soin.</p> <p>Elle doit répondre à une demande de sens ; elle doit alimenter la sagesse.</p> <p>Ce qui compte est le niveau de significativité sociale.</p>

Cette approche écologique de la recherche, que l'on reconnaît aussi bien dans les travaux d'un

Gregory Bateson ou d'un Edgar Morin pour ne citer qu'eux, doit son émergence à de multiples influences théoriques qui se sont affirmées au cours du XX<sup>e</sup> siècle dans le paysage scientifique international. Au-delà du principe de la cybernétique de deuxième ordre, selon lequel toute information est relative à son référentiel d'observation et toute connaissance est fonction de son référentiel de production, on peut sans doute reconnaître l'apport fondamental d'au moins trois grandes influences qui ont progressivement infléchi le regard scientifique en se croisant et s'alimentant réciproquement : la pensée constructiviste (Kant, Piaget, Luckman, Latour, Lemoigne), l'herméneutique (Dilthey, Heidegger, Gadamer, Feyerabend, Ricoeur) et la phénoménologie (Husserl, Merleau-Ponty, Henry, Richir, Depraz).

Comment comprendre ces trois influences principales ? L'affirmation progressive d'une pensée constructiviste renvoie à une pensée qui refuse de confondre « réalité » et « représentation de la réalité ». Ainsi, à partir de l'idée selon laquelle « la carte n'est pas le territoire », il devient moins évident que les experts scientifiques, spécialistes dans la cartographie de la réalité, connaissent forcément mieux le territoire que ceux qui l'habitent en première personne, dont l'expérience directe offre un savoir situé indéniablement riche. « Nous devons éviter de faire comme si les acteurs ne disposaient que d'un seul langage tandis que l'analyste disposerait en plus d'un méta-langage dans lequel le premier serait "enchâssé" »<sup>322</sup>. C'est bien-sûr le sens qu'il faut attribuer à l'injonction de Garfinkel de ne pas prendre le membre d'une collectivité humaine pour un « idiot culturel ». Et c'est plus généralement la leçon que tirera l'ethnométhodologie, en tant qu'étude de l'interprétation située de l'action humaine, en plaçant en son centre la fameuse notion d'« indexicalité » qui suggère, d'abord en linguistique, la nécessité de rapporter le contenu de tout discours à sa situation d'énonciation. Or, d'une part, c'est bien dans la mesure où l'on convient du fait que l'interprétation devient une modalité incontournable d'accès au réel que l'herméneutique peut acquérir ses lettres de noblesse. Et d'autre part, c'est bien dans la mesure où la situation d'énonciation se réfère à l'immanence du « je, maintenant, ici » que le regard phénoménologique peut se déployer : « le monde est ma représentation » selon la formule de Schopenhauer.

Pour conclure, nous souhaitons mettre en parallèle cette opposition développée par Luigina Mortari entre le « paradigme positiviste » et le « paradigme écologique », avec l'opposition épistémologique et méthodologique que John Wood (2007) propose dans son livre dédié à la culture du « design » en relation aux « micro-utopies »<sup>323</sup>, que nous retenons pour sa proximité à notre objet d'étude. S'inscrivant dans la veine d'auteurs comme Paul Feyerabend<sup>324</sup> ou d'une autre façon comme Isabelle Stengers<sup>325</sup>, John Wood y défend une culture scientifique et méthodologique alternative à la

322 Latour, Bruno (2006), *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Ed. La Découverte, p.71

323 Wood, John (2007), *Design for Micro-Utopias. Making the unthinkable possible*, Ed. Gower

324 Feyerabend, Paul (1979), *Contre la méthode, Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Éd. Seuil

325 Stengers, Isabelle (2013), *Une autre science est possible ! Manifeste pour un ralentissement des sciences*, Ed. La Découverte

culture classique d'un modèle scientifique hégémonique. Dans son chapitre dédié à la « rigueur académique », il critique d'un côté une culture scientifique dominante de type « bureaucratique » et « protocolaire », dérivant du poids donné aux structures grammaticales dans les « cultures écrites » et de la forme « monastique de la connaissance orientée vers la vérité », s'appuyant sur le « texte » pour « valider et fortifier la croyance », se basant sur le « dogme de la rigueur », la « logique » et « l'exactitude », privilégiant la pensée discriminante et catégorielle de la rhétorique, visant à produire des « certitudes » stables dans un monde faits de « quantités », érigeant le « scepticisme méthodologique » en principe tendant à absorber l'énergie principale de la science, et faisant de Descartes une possible figure représentative.

De l'autre côté, il fait la promotion d'une culture scientifique de type « artisanale », dérivant de la fluidité des cultures orales et d'une forme de la connaissance construite en situation en vue de découvrir un résultat, s'appuyant sur la « tâche » (plutôt que le « texte ») pour faciliter les actions et les jugements situés, se basant moins sur la « rigueur et la logique » que sur la « pertinence et l'expérience », privilégiant la pensée relationnelle de la « créativité qui traverse les frontières grammaticales », visant à produire de la plausibilité provisoire au sein d'un monde fait de « qualités », en accordant de la place dans la méthodologie à l'énergie intuitive et émotionnelle, et faisant d'Héraclite une possible figure représentative<sup>326</sup>. John Wood critique donc le « dogme de la rigueur » dans la mesure où celui-ci

« perpétue une méthodologie qui tend à affirmer le texte avant l'auteur, la procédure avant l'expérience, l'arrivée avant le voyage, les moyens avant les finalités, les standards avant les résultats, l'algorithme avant l'heuristique, la rhétorique avant la tâche, la consistance avant l'inspiration, la quantité avant la qualité, la bureaucratie avant l'efficacité »<sup>327</sup>.

Toutefois, face à cette présentation un peu manichéenne, on peut aisément deviner le risque opposé, qui consisterait à fuir toute rigueur par commodité. C'est la raison pour laquelle nous privilégions quant à nous la posture du « funambule épistémologique », tout en reconnaissant notre déséquilibre relatif du côté d'un certain « anarchisme méthodologique » à la Feyarabend, en tout cas du côté d'une « épistémologie de la complexité » à la Morin.

---

326 Wood, John (2007), op.cit., pp.67-87

327 Ibidem, p.70

### 3.3. MÉTHODOLOGIE ET MÉTHODES

Après avoir défini l'anthropologie comme champ disciplinaire principal, en résonance avec d'autres champs provenant des sciences sociales ainsi que des sciences de l'éducation, et après avoir approfondi le cadre épistémologique général de cette recherche, reposant en particulier sur le « paradigme écologique », il nous faut à présent positionner notre étude en rapport au cadre méthodologique que nous souhaitons solliciter. En synthèse, nous pourrions dire que notre démarche s'inscrit dans une philosophie de recherche « immersive » qui suppose de « vivre pour comprendre », à partir d'une sensibilité phénoménologique, participative et critique. A un niveau d'abstraction inférieur, notre démarche s'inscrit dans une méthodologie générale qualitative, inductive et indiciaire. En se rapprochant encore un peu plus du terrain, notre démarche choisit en conséquence la méthode spécifique de l'enquête de terrain de type ethnographique, plus particulièrement centrée sur la stratégie de l'étude de cas. Enfin, au niveau plus opérationnel, les outils de recueil que nous sollicitons sont multiples mais renvoient principalement à l'observation participante, qui se formalise par des carnets de terrain, accompagnée d'autres techniques complémentaires comme les entretiens, individuels ou de groupe, et comme le recueil de sources écrites.

<b>Paradigme de recherche</b>	Écologique ( <i>interprétatif ou néo-compréhensif</i> )
<b>Philosophies de recherche</b>	Immersive _ Phénoménologique _ Participative (et transformative) _ Critique (ou émancipatrice)
<b>Méthodologie générale</b> (ou typologie de méthodes)	Qualitative Inductive Indiciaire
<b>Méthode spécifique</b> (ou stratégie de recherche)	Enquête de terrain (ethnographique) → Étude de cas
<b>Outils opérationnels</b> (techniques ou instruments)	_ Observation participante (avec carnet de terrain) _ Entretiens (plus ou moins formalisés : cadre plutôt naturel) _ Procédés de recension _ Recueil de sources écrites  + Entretiens de groupe et questionnaires



Sans nous y attarder, car elles dérivent largement de conceptions déjà exposées, soit dans la présentation du champ disciplinaire anthropologique, soit dans le cadre épistémologique en particulier relatif au paradigme écologique, faisons ici quelques brefs rappels plus systématiques.

#### 3.3.1.1. La philosophie de recherche immersive

La philosophie de recherche « immersive » défend l'intérêt pour le chercheur d'être au plus près des phénomènes en train même d'advenir, ce qui se prête donc particulièrement bien pour essayer de mieux comprendre un phénomène d'innovation. En effet, on saisit bien cet intérêt dans le cas d'une étude sur le phénomène du sport inclusif qui, on l'a vu, n'est pas encore une forme sociale stabilisée mais au contraire une force innovante qui produit actuellement une certaine effervescence dans le panorama des pratiques actuelles. Plus particulièrement encore, en plongeant dans le cas du Baskin, il s'agit précisément de décrire une trajectoire identitaire qui est en train de se construire. En cela, nous pouvons rapprocher la philosophie de recherche immersive du constructivisme que Bruno Latour associe à la sociologie de l'acteur-réseau, puisque cet auteur suggère de cesser de réduire le social à des structures toujours *déjà là* en prenant aussi et surtout en considération « la société en train de se faire », en tant qu'un social en permanente recomposition, dont il s'agit de retracer les mouvements et les « associations »<sup>328</sup>. En effet, il souligne non seulement le privilège pour un chercheur d'accéder aux « coulisses » des phénomènes afin de « découvrir les compétences et les trucs des praticiens », mais aussi « la chance assez rare d'avoir un aperçu sur l'émergence d'une chose nouvelle ». Et l'auteur de rapprocher le constructivisme de la situation d'un chercheur au beau milieu d'un chantier de construction, en indiquant que

« la visite d'un site de construction suscite le sentiment, aussi troublant que réconfortant, que les choses pourraient être différentes, ou du moins qu'elles pourraient encore rater – sentiment que l'on éprouve moins profondément devant le résultat final, aussi beau ou impressionnant soit-il, faute d'en comprendre l'histoire et, pourrait-on dire, le suspense. » (Latour, 2006 : 128)

#### 3.3.1.2. L'immersion dans l'action ou dans l'analyse ?

Cette philosophie méthodologique dite « immersive », dont la légitimité gagne du terrain de puis quelque temps<sup>329</sup>, remet en cause en effet la thèse durkheimienne qui considère la « coupure

---

328 Latour, Bruno (2006), *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Ed. La découverte

329 Andrieu, B., *Le corps du chercheur : une méthodologie immersive*, Éd. Presses universitaires de Nancy, 2011

épistémologique » entre le chercheur et le monde comme une condition pour ne pas tomber dans le piège des prénotions ou de dépasser l'illusion des apparences premières. Nous retrouvons bien ici la défense d'une « légitimité d'un savoir de l'intérieur »<sup>330</sup> dont nous avons déjà parlé, centrée fondamentalement l'idée d'une « *vérité dans la situation* » pour reprendre l'expression de Merleau Ponty<sup>331</sup>. Le regard anthropologique y est particulièrement sensible, comme nous le rappelle Germaine Tillion, théoricienne des sciences humaines pour qui le vécu personnel détermine la qualité de l'étude. Elle le formule ainsi : il faut « vivre pour comprendre ».<sup>332</sup>

En tout cas, le thème « implication-distanciation » est un thème classique en sciences sociales, ayant pris un nouveau tournant à la suite notamment de l'ouvrage fondateur de Georges Devereux (1980) qui conteste justement l'idée du sujet comme « obstacle épistémologique » dans le processus d'objectivation scientifique, mais suggère au contraire de tirer parti du rapport subjectif que le chercheur entretient avec son objet de recherche<sup>333</sup>. Depuis, Norbert Elias (1993) notamment a examiné cette « double contrainte » contradictoire de « l'engagement et la distanciation » en la considérant comme une tension fondatrice de la sociologie. Pour lui, cette aporie constitutive des sciences sociales fonctionne sans doute moins en effet comme un obstacle épistémologique que comme une condition de la connaissance<sup>334</sup>.

Quant aux biais ou perturbations qui résultent du fait que l'observation modifie les phénomènes observés, remarquons avec Howard Becker que le chercheur de terrain représente souvent pour un groupe une contrainte ou un enjeu négligeable par rapport aux propres contraintes ou enjeux qui pèsent quotidiennement sur ce groupe<sup>335</sup>. Et pour réduire encore les « frottements » si l'on peut dire, c'est-à-dire pour limiter ces perturbations induites par la présence de l'anthropologue, le facteur principal est alors évidemment la durée prolongée de l'immersion, pour que l'on s'habitue à lui. De manière générale, notons que cette transformation de la perception est largement réciproque. Plus le terrain devient familier au chercheur, plus le rapport d'altérité qui existe entre lui et son objet diminue, le groupe s'habituant au chercheur et le chercheur s'habituant au groupe. Dans cette logique et dans le cas de notre étude sur le Baskin, notre posture n'a pas toujours été la même. Notre implication progressive nous a progressivement « indigénéisé », en transformant notre regard, de celui d'une anthropologie classique à celui d'une « endo-ethnologie ». Et pour être même tout-à-fait honnête, nous n'envisagions même pas le champ de l'anthropologie dans notre étude. C'est au cours de ces toutes dernières années de recherche que la pertinence de ce regard s'est imposée à nous, le processus de recherche ayant bien commencé avant le choix de ce champ disciplinaire.

Quoi qu'il en soit, de la sociologie à l'anthropologie, cette tension « engagement-distanciation »

---

330 Gardou, Charles & Valet, Alexy (2013), op.cit.

331 Prigogine, I. & Stengers, I. (1986), *La nouvelle alliance. Métamorphose de la science*, Gallimard, p.373

332 Tillion, Germaine (2009), *Fragments de vie*, Paris, Le Seuil

333 Devereux, Georges (1980), *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Flammarion

334 Elias, Norbert (1993), *Engagement et distanciation - Contribution à la sociologie de la connaissance*, Fayard

335 Becker, Howard (1970), *Sociological work*, Chicago, Aldine, p46-47

reste centrale. C'est pourquoi nous retiendrons plus particulièrement le cadre proposé par Didier Fassin (1998)<sup>336</sup> qui, reprenant et complexifiant quelque peu l'analyse d'Elias, propose une typologie d'études en anthropologie à partir de la distinction du registre de l'*analyse* et celui de l'*action*. En effet, pour cet auteur, il faut considérer la relation entre engagement et distanciation non plus sur une ligne allant de l'un à l'autre, mais dans un espace à plusieurs dimensions, se structurant en particulier à partir de deux axes : l'un, qui se réfère au registre de l'action et va de la recherche appliquée (engagement) à la recherche fondamentale (distanciation) ; l'autre, qui s'inscrit dans le registre de l'analyse et s'étend de l'adhésion (engagement) à la critique (distanciation). Pour lui, le rapport à l'objet a ainsi toujours posé aux sciences sociales un problème qui leur est spécifique et dont la nature est à la fois épistémologique et politique : « comment rendre compte objectivement d'un monde dans lequel on est soi-même subjectivement investi et quelle position axiologique adopter par rapport à des valeurs sur lesquelles on porte soi-même des jugements »<sup>337</sup>. Or, il en arrive à formuler « trois figures anthropologiques idéal-typiques » : « critique », « impliquée » et « appliquée ».

Trois figures anthropologiques idéal-typiques		Analyse	
		Distance	Proximité
Action	Distance	«critique »	
	Proximité	«impliquée »	«appliquée »

Si notre posture dans l'étude de cas du Baskin se situe principalement dans la figure d'une anthropologie « impliquée », elle pourra se déplacer parfois dans certains aspects de la recherche vers la figure d'une anthropologie « appliquée », en particulier lorsque nous contribuerons à faire émerger le projet de constitution d'un « code éthique » du Baskin comme nous le verrons, ou bien vers la figure d'une anthropologie « critique », en particulier en exprimant certaines réserves ou un certain scepticisme face à certains développements du Baskin. D'ailleurs, Didier Fassin précise bien que « cette typologie ne doit pas cacher la complexité de la réalité » mettant en jeu ce rapport entre l'engagement et la distanciation comme une relation de nature dialectique.

« D'une part, en effet, dans leur parcours personnel, les chercheurs peuvent se situer successivement dans différents lieux de l'espace de l'engagement et de la distanciation, par exemple en se rapprochant ou en s'éloignant de l'action, ou encore en adoptant dans leur analyse une attitude plus ou moins critique. D'autre part, et surtout, les deux axes indiqués constituent à l'évidence une simplification dans la figuration de cet espace, et probablement faudrait-il considérer de manière plus discriminante les différents types d'action concernés et les objets sur lesquels portent la critique. »

336 Fassin, Didier (1998), « L'anthropologie entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le sida en Afrique », in Becker, Ch., Dozon, J-P., Obbo Ch. & Touré, M. (dir), *Vivre et penser le sida en Afrique*, Ed. Codesria, Karthala & IRD

337 Fassin, D. (1998), *ibidem*, p.65

### 3.3.1.3. Les orientations philosophiques 'participative', 'critique' et 'phénoménologique'

Dans la mesure où ces trois orientations traversent notre philosophie de recherche immersive au sein du monde du Baskin, donnons-en très brièvement les principes essentiels en guise de repères, en nous inspirant directement des travaux de Luigina Mortari (2007). L'orientation participative comme philosophie de recherche prévoit la collaboration entre chercheurs et praticiens. Il ne s'agit pas tant de rechercher *sur* les personnes mais *avec* les personnes. Sans chercher à séparer, mais au contraire à établir des connexions entre chercheurs et praticiens, grâce à la reconnaissance de la disparité réciproque d'expertise entre les deux, le principe clé est celui de développer un dialogue co-générateur, afin de produire une théorie pratique de la situation locale (ou théorie locale). Dans le cas de notre étude du Baskin, il serait tout simplement illusoire et prétentieux d'estimer que l'avancement de notre processus plus ou moins chaotique de recherche n'est pas dû à ce dialogue co-générateur entre les acteurs et moi-même.

L'orientation critique, elle, vise à révéler ou démasquer les formes de pouvoir culturel, les idéologies, les relations de domination, en se méfiant même des paradigmes théoriques dominants. Il s'agit d'être sensible à la culture des participants, de déconstruire certaines distorsions discursives, de refuser l'idée de neutralité et d'objectivité, et de définir un objectif transformatif de faire de la recherche. Cette orientation critique prend du sens dans notre étude en particulier par rapport à l'idéologie sportive, ou la culture normative de l'institution sportive, mais aussi par rapport à une certaine rhétorique inclusive que nous avons déjà pointée.

Enfin, l'orientation phénoménologique comme philosophie de recherche suggère d'être aussi fidèle que possible au phénomène dans son « apparaître au monde ». Il s'agit pour cela de se mettre à son écoute, en tâchant autant que possible de suspendre nos catégories conceptuelles préconstruites, par un effort sur soi se rapprochant du travail méditatif. On vise par là explicitement à faire le vide dans son esprit, notamment vis-à-vis d'un ensemble de préconceptions plus ou moins dominantes qui conditionnent notre perception et notre entendement. Parallèlement, c'est une haute exigence de réflexivité qui doit en permanence nous maintenir dans cette attitude autocritique de veille épistémique quant à nos propres expériences de l'esprit, en nous efforçant même de les décrire. Dans le cas de notre étude sur le Baskin, cette orientation phénoménologique s'est construite au fur et à mesure que nous approfondissions notre connaissance et notre expérience du phénomène, en nous efforçant d'adopter une posture d'empathie authentique vis-à-vis de l'expérience vécue par les différents acteurs impliqués, des pratiquants aux parents, des dirigeants sportifs aux enseignants, des dissidents aux partisans, en ménageant une attention ouverte à leur propre vision du monde (attention allocentrique).

#### 3.3.2.1. Méthodologie qualitative

Loin d'avoir une légitimité en soi, le choix d'un type de méthodologie, qualitative ou quantitative, dépend toujours de l'objet de recherche. Cette pertinence relative est généralement associée à la question des « échelles d'observation » que l'objet de recherche présuppose, comme le souligne Dominique Desjeux (1996, 1999). D'ailleurs, Alami et al rappellent bien que le choix en tant que chercheur de « *se positionner sur une échelle d'observation permet de préciser le type de résultats que l'on peut produire* »<sup>338</sup>, chaque méthodologie ayant sa spécificité heuristique.

« La pertinence des approches qualitatives diminue là où augmente celle des approches quantitatives. Cette complémentarité est logique dès lors que l'on envisage la science non pas comme un moment, mais comme un processus dans le temps, et donc, comme une suite de pratiques de recueil de l'information qui diffèrent en fonction de la réalité à découvrir, et dont les critères de fiabilité et de rigueur varient tout au long de l'itinéraire de production de la recherche. Aucune approche n'est plus vraie en méthode, mais chaque méthode est plus ou moins fiable, valide ou pertinente, en fonction des contraintes d'observation auxquelles elle se heurte dans la réalité sociale à découvrir »<sup>339</sup>.

Voyons alors la spécificité des méthodologies qualitatives pour mieux comprendre notre choix. Leur intérêt principal est qu'« elles permettent essentiellement de faire apparaître des dimensions qui ne sont pas directement visibles par le biais des approches quantitatives [...]. Elles font apparaître des jeux, des ambivalences, des diversités, des permanences et des dynamiques, des détails et des signaux faibles »<sup>340</sup>. Face à un phénomène que l'on souhaite étudier, les méthodologies qualitatives suggèrent de ne pas s'en tenir à son apparence uniforme, monolithique et bien circonscrite. Elles donnent accès au contraire au monde souvent complexe et articulé que le phénomène abrite, au travers de la prise en compte d'une diversité des pratiques sociales, de la mobilité des frontières, des mécanismes stratégiques sous-jacents, des dynamiques sociales de la construction identitaire, des jeux de pouvoir et des négociations.

La force des approches qualitatives est donc de faire émerger l'ambivalence fondamentale de la réalité sociale, mieux que ne peuvent le faire les approches statistiques. En outre, elles permettent de comprendre que « l'existence de cette ambivalence tient autant à la diversité des intérêts et du sens que chaque groupe d'acteurs donne à son action, qu'à la nature des institutions politiques qui sont autant source de libération et de contrôle, d'équité et d'injustice ». C'est pourquoi, en plaçant la question du sens au centre du processus de recherche, les méthodologies qualitatives sont « compréhensives par méthode ».<sup>341</sup>

---

338 Alami, S., Desjeux, D., Garabuau-Moussaoui, I. (2009), *Les méthodes qualitatives*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », p.15

339 Alami et al (2009), *ibidem*, p.20

340 *Ibidem*, p.15

341 *Ibidem*, p.20

### 3.3.2.2. Méthodologie inductive

Le rapport entre théorie et méthode définit aussi l'identité de la méthodologie. On distingue généralement deux manières principales de concevoir ce rapport : la démarche déductive et la démarche inductive. Dans le premier cas, on conçoit la théorie comme précédant nécessairement la conception de la méthode de recherche et donc le recueil et l'analyse des données. Dans le deuxième cas, on pense à la théorie comme quelque chose qui dérive des données.

Dans une démarche inductive, il s'agit de chercher à « explorer le réel, sans hypothèses de départ fortes, avec seulement un thème d'enquête, mais sans présupposés sur les résultats. Cela demande de la souplesse dans le déroulement de l'enquête, comme par exemple de changer, en cours d'enquête, de technique de recueil de l'information, de populations à rencontrer ou de questionnements »<sup>342</sup>. Ce type d'enquête demande donc au chercheur des capacités d'improvisation face à son terrain, puisque c'est ce dernier qui va d'abord orienter l'exploration bibliographique et conditionner les allers et retours du chercheur vers certaines influences théoriques, puis qui va faire émerger la méthode la plus adéquate et servir de guide pour élaborer les outils de recueil de façon ajustée.

La théorie enracinée (grounded theory) est un bon exemple de méthode s'inscrivant dans cette méthodologie inductive (Glaser & Strauss, 1967 ; Strauss & Corbin, 1998 ; Charmaz, 2000-2005), héritant de différentes influences comme celle de l'Ecole de Chicago, qui défend la « présence sur le terrain » du chercheur et un certain rapport à son objet de recherche, celle de la « théorie de moyenne portée » de Merton, ou encore celle du « modèle de concept-indicateur » de Lazarsfeld.

### 3.3.2.3. Méthodologie indiciaire

Outre la distinction entre les démarches déductive et inductive, Luigina Mortari suggère de distinguer aussi deux autres manières de concevoir la méthodologie de recherche : l'une qu'elle appelle « systématique » et l'autre qu'elle nomme « indiciaire »<sup>343</sup>, ce qui n'est pas sans rappeler les travaux fondateurs de l'éminent historien italien Carlo Ginzburg<sup>344</sup>. Bien que la première soit la méthodologie traditionnelle, elle renvoie selon l'auteur à une vision réductrice de la recherche et même par certains côtés folkloriste puisqu'aucune méthode efficace ne peut être définie a priori et aucune recherche ne peut être le processus simplement applicatif d'une méthode. En revanche, la conception indiciaire, paradoxalement « non méthodique », renvoie à l'origine étymologique du terme « méthode », qui

---

342 Ibidem, p.25

343 Mortari, L. (2007), op.cit., p.147

344 Ginzburg, Carlo (1980). « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat* (nov. 1980), p.3-44

suggère plutôt selon l'auteur l'idée « d'entreprendre un cheminement, c'est-à-dire de se mettre en voyage en élaborant la carte qui doit servir de guide » dans le parcours de connaissance.

Ce n'est donc pas une route déjà tracée, mais une carte que l'on se construit à partir d'une analyse attentive du terrain, pour reprendre la métaphore du voyage évoquée déjà par Gregory Bateson (1990) : « un explorateur ne peut jamais savoir ce qu'il est en train d'explorer avant que l'exploration ne soit finie », car il ne dispose pas d'une carte décrivant déjà le terrain sur lequel il se déplace. Notons d'ailleurs que cette image se prête tout particulièrement aux objets de recherche portant sur des phénomènes innovants qu'il s'agit justement d'explorer car on ne possède que peu d'éléments de repère à leur propos. La recherche est ainsi conçue comme un processus ouvert, une sorte d'aventure. « Quand l'esprit ne peut anticiper ni ce qu'il cherche exactement ni la manière de le chercher, alors seulement il sera possible de s'ouvrir à la nouveauté, à l'imprévu, en générant une recherche authentique »<sup>345</sup>.

« Le chemin se fait en marchant », du poète Antonio Machado, pourrait être le symbole de la méthodologie indiciaire, propre à la démarche d'investigation, attentive aux traces que l'on n'avait même pas prévu de trouver, susceptibles de réorienter notre parcours dans une nouvelle direction. « Chaque méthode est un *Incipit vita nova* », c'est-à-dire une nouvelle vie qui commence, selon l'expression de la philosophe espagnole Maria Zambrano dont s'inspire Luigina Mortari. Autrement dit, alors que la méthodologie systématique suggère que une codification a priori, la méthodologie indiciaire évoque l'idée que la méthode émerge au cours du processus de recherche, en décidant au fur et à mesure du mode et du rythme de son propre cheminement, sur la base des indices trouvés en route. Il s'agit donc d'un « processus qui se génère [...] selon une logique récursive »<sup>346</sup>.

### 3.3.3. RAPPORT ÉVOLUTIF A « L'HYPOTHESE »

« Dans notre approche, [...] l'objectif est, à l'inverse de ce qu'il faut faire dans les sciences expérimentales et en approche quantitative macro-sociale, d'apprendre à relativiser le rôle des hypothèses théoriques [...]. L'objectif est donc d'apprendre à prendre des risques intellectuels, à accepter une relative incertitude, en évitant un cadrage trop contraignant »<sup>347</sup>

Dans le cadre mouvant, incertain et fondamentalement « imprécis »<sup>348</sup> de la recherche qualitative, tout particulièrement dans le cadre anthropologique d'une étude de cas « en immersion » comme la nôtre, la formulation des hypothèses est moins un événement qu'un processus continu, en

345 Mortari, L. (2007), op.cit., p.148

346 Mortari, L. (2007), op.cit., p.148

347 Alami, Sophie ; Desjeux, Dominique & Garabuau-Moussaoui, Isabelle (2009), *Les méthodes qualitatives*, PUF, p.8

348 Moles, Abraham (1998), *Les sciences de l'imprécis*, Ed. Seuil

tout cas une succession de micro-événements, une série de formulations qui se réajustent perpétuellement au fil de la recherche, un flux intermittent qui nous maintient dans un état de veille permanente, dans une tension constamment ouverte sur le devenir de la recherche qui est en train de se construire. En effet, certaines hypothèses existent dans la tête du chercheur, même si elles ne sont pas toujours formulées comme telles, à partir du tout début de la recherche jusqu'au dernier moment du processus, mais elles sont en perpétuelles transformations au cours de l'avancement de l'étude, simultanément soumises à l'influence de l'exploration bibliographique et à celle des contacts progressivement plus approfondis avec le terrain. Dans ce mouvement d'apparence quelque peu chaotique où le recueil des données est déjà en train de se réaliser, en même temps que la consultation de sources théoriques repart dans d'autres directions et qu'une analyse partielle des données a même déjà commencé dans un effort saccadé de distanciation au terrain, les hypothèses se reformulent légèrement au fur et à mesure, les termes utilisés se teintent de significations très sensiblement différentes. En somme, ces hypothèses avancent en même temps que nous-mêmes et reflètent à chaque nouvelle formulation notre état général de compréhension du phénomène, tel un témoin de ce processus évolutif.

Dans cette perspective, on comprend bien que la recherche qualitative ne consiste pas tant à vérifier la validité de l'hypothèse. Celle-ci est finalement plus un repère momentané pour le chercheur. Dans le cas de cette étude, la formulation de notre hypothèse renvoie essentiellement à des intuitions qui n'ont pu émerger qu'au cours de notre observation participante et qui ont donc un statut intermédiaire entre celui de « projection initiale purement spéculative » et celui de « découverte empirique ». De façon très schématique, nous pourrions synthétiser la progression de ces hypothèses, en en sélectionnant quelques formulations successives : 1) Le Baskin représente une innovation qui remet en cause l'antagonisme entre la logique sportive et la logique inclusive ; 2) Le Baskin représente une modalité particulière de matérialiser l'idée de sport inclusif, en recomposant de façon innovante la tension entre sport et inclusion. 3) L'histoire du Baskin renvoie à un processus d'innovation en cours, défini par l'itinéraire incertain d'une tentative de conciliation entre deux logiques normatives antagonistes, sportive d'une part et inclusive d'autre part.

A titre de repère pour le lecteur, choisissons ici d'en proposer une quatrième version, qui émerge un peu plus en avant dans le processus de recherche par rapport à ces trois premiers exemples, tout en restant une formulation provisoire qui évoluera encore : *Le processus d'innovation du Baskin renferme une invention subversive qui tend à dépasser techniquement la tension culturelle entre sport et inclusion, même si les prémisses de son institutionnalisation reflètent sous d'autres formes la même tension.* Cette formulation évoluera encore et nous laisserons le lecteur le découvrir au travers de la suite de ce compte-rendu.



---

### 3.4. RAPPORT AU TERRAIN : ENQUÊTE ETHNOGRAPHIQUE ET ÉTUDE DE CAS

---

#### 3.4.1. A LA CROISÉE DE LA PRATIQUE ETHNOGRAPHIQUE ET DE L'ÉTUDE DE CAS

---

Si l'usage de l'étude de cas peut varier fortement selon les auteurs dans le design de la recherche, en reflétant soit une approche proche du schéma hypothético-déductif classique, soit au contraire une approche explicitement inductive, il convient de remarquer tout d'abord que beaucoup soulignent l'ambiguïté du statut conceptuel de l'étude de cas, considérée comme une approche de recherche tantôt proche des techniques concrètes de recueil de données, tantôt proche des paradigmes méthodologiques. Nous avons choisi quant à nous de considérer l'étude de cas à un niveau conceptuel intermédiaire en parlant de méthode ou de stratégie de recherche. En ce sens, l'étude de cas s'inscrit donc en amont du choix des outils de recueil de données, et en aval de la catégorie générale des méthodologies qualitatives.

Mais au sein de cette catégorie, on trouve souvent dans la littérature la distinction entre l'étude de cas et d'autres méthodes telles que l'ethnographie et la théorisation ancrée, aussi bien de la part d'auteurs spécialistes de l'étude de cas comme Robert Yin<sup>349</sup> ou bien de la part d'autres auteurs qui se centrent plus généralement sur la méthodologie de la recherche comme Burke Johnson and Larry Christensen<sup>350</sup>. Robert Yin explique notamment que, contrairement à l'ethnographie, le chercheur dans une étude de cas ne doit pas nécessairement aller sur le terrain et partager avec les acteurs leur quotidien en menant des observations directes et détaillées du phénomène étudié. De plus, il souligne que le chercheur s'appuie sur une théorie préalable qu'il sollicite pour vérifier une hypothèse dans le cadre d'une problématique donnée. Mais cette approche plutôt déductive n'est pas la nôtre, même si nous retiendrons malgré tout de cet auteur de nombreux apports.

Dans notre recherche sur le Baskin, l'étude de cas n'a pas tant une fonction « illustrative » ou « probatoire » au plan théorique, le Baskin ne servant donc pas à corroborer une hypothèse que nous aurions formulé a priori, comme dans la proposition de Robert Yin. Nous retiendrons alors plutôt une conception de l'étude de cas plus « ouverte » comme dans la perspective de Martyn Hammersley, Roger Gomm et Peter Foster<sup>351</sup>, dans le sens où elle ne suppose pas de cadre théorique *a priori* mais l'émergence de propositions théoriques au fur et à mesure de la « description dense »<sup>352</sup> des

---

349 Yin, Robert K. (2009), *Case Study Research: Design and Methods*, 4th edition, Thousand Oaks, California, Sage Publications

350 Johnson, Burke & Christensen, Larry (2012), *Educational Research. Quantitative, Qualitative, and Mixed Approaches (Chap.12)*, Fourth Edition, SAGE Publications [2004].

Url : <http://www.southalabama.edu/coe/bset/johnson/lectures/lec12.htm>

351 Hammersley, M., Gomm, R. & Foster, P. (2000), « Case Study and Theory », in Gomm, R., Hamrnersley, M. & Foster, P. (dir), *Case Study Method. Key Issues, Key Texts*, London, Ed. Sage Publications, pp. 234-258

352 Geertz, Clifford (1998), «La description dense: Vers une théorie interprétative de la culture », *Enquête, anthropologie, histoire, sociologie*, n° 6, p. 73-105.

phénomènes sociaux observés, dans une démarche assez proche de la « théorie ancrée »<sup>353</sup>, une fois libérée de son penchant techniciste. D'ailleurs, ces auteurs donnent quant à eux une « saveur » clairement ethnographique à l'étude de cas, en suggérant l'intérêt d'attribuer un certain poids au sens que les acteurs donnent eux-mêmes à leurs conduites plutôt qu'en le réinterprétant sous le filtre objectivant d'un modèle explicatif choisi auparavant par le chercheur. C'est donc ce rapprochement entre l'étude de cas et l'enquête de terrain propre à l'anthropologie que nous privilégions dans notre étude sur le Baskin. Or, Jacques Hamel ne signale-t-il pas que « la distinction entre monographie et étude de cas tend à s'effacer »<sup>354</sup> ?

De plus, si des auteurs comme Martyn Hammersley et Roger Gomm ont déjà fait ce choix de rapprochement, ce n'est pas la seule justification possible. Soulignons-en la pertinence et la cohérence par rapport à l'identité spécifique de notre recherche liée au thème de l'innovation. De même que la pertinence de la philosophie « immersive » d'une recherche est associée au désir et à l'effort d'observer un phénomène en train même d'advenir – dans un certain « suspense » disions-nous car nous n'en connaissons pas l'issue –, c'est bien ce processus fondamentalement incertain de l'innovation qui rend pertinente notre préférence pour l'approche inductive, car celle-ci s'ouvre à la découverte de spécificités, d'irrégularités, de nouveautés. En effet, alors que la démarche déductive est plus généralement liée à une logique « nomothétique », orientée vers l'explication de la réalité par des lois – plus ou moins déterministes – qui gouvernent la production et la reproduction des phénomènes, la démarche inductive, elle, est plutôt liée à une logique « idiographique », orientée « vers la recherche des spécificités »<sup>355</sup> de chaque cas, de chaque situation.

Plus concrètement, remarquons que dans notre recherche, nous nous sommes dès le départ orientés vers l'étude du Baskin en Italie, en construisant notre objet de recherche à partir de ce cas concret, en y inférant successivement un intérêt plus large lié au thème général de « l'inclusion dans le sport ». Notre recherche ne reflète donc pas la démarche inverse qui aurait consisté à nous orienter d'abord vers le thème général de « l'inclusion dans le sport » puis vers l'illustration de ce thème au travers du choix d'un cas particulier comme celui du Baskin. D'ailleurs, si notre démarche eût été effectivement plus déductive, c'est-à-dire sans partir d'aucun terrain particulier mais plutôt de modèles explicatifs ou de théories à *habiller*, nous n'aurions probablement pas retenu le Baskin du tout, mais nous aurions sans doute choisi des initiatives plus connues, plus répandues et déjà plus ou moins stabilisées, ou bien nous aurions retenu peut-être de multiples expérimentations locales encore largement informelles. En tout cas, dans ces deux derniers cas, nous n'aurions probablement pas pu approfondir le développement d'un processus d'innovation en train de se faire ; l'interprétation de l'interaction sport-inclusion aurait alors été plus facilement soumise à l'inertie des structures de

---

353 Glaser, Barney G & Strauss, Anselm L. (1967), *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine Publishing Company

354 Hamel, J. (1998), « Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol 104, p.125

355 Guibert, Joël et Jumel, Guy (1987), *Méthodologie des pratiques de terrain en SHS*. Armand Collin

l'existant, si ce n'est en termes purement critiques.

Si l'étude de cas et l'enquête de terrain peuvent se combiner comme de le cas de notre étude sur le Baskin, voire se féconder l'une l'autre dans une certaine mesure, présentons quelques principes généraux propres à chacune de ces deux stratégies de recherche, reflétant bien les ponts entre paradigme écologique, philosophie immersive et méthodologie qualitative d'un côté, et le cheminement pratique du chercheur face à son terrain de l'autre côté, introduisant à la sollicitation concrète des techniques de recueil.

#### **3.4.1.1. La pratique ethnologique : l'enquête de terrain**

Le principe de base pourrait se résumer par la formule : « ni laxisme, ni rigidité méthodologique ». La « rigueur du qualitatif » se mesure à la réflexivité, l'honnêteté, l'opiniâtreté et l'humilité du chercheur... et à son expérience. Si la pratique ethnographique semble rebelle à toute tout technicisme méthodologique comme le rappelle Jean-Pierre Olivier de Sardan, cela n'empêche pas cet auteur de développer ce qu'il nomme une « politique de terrain, dans sa quête cahotante de plausibilité », se rapprochant autant que possible d'une « rigueur du qualitatif »<sup>356</sup>.

Si l'enquête par questionnaires et l'enquête de terrain se présentent comme deux pôles ou deux types-idéaux qui tendent à s'opposer tant dans leurs modalités de production de données et dans la nature de celles-ci que dans leur approche du problème de la représentativité, chacune a ses formes de rigueur, qui se réfèrent soit à la validité, soit à la plausibilité des données produites. L'enquête par questionnaires prélève des informations circonscrites et codables sur la base d'échantillons raisonnés et dotés de critères de représentativité statistique, dans une situation artificielle d'interrogatoire dont les réponses sont consignées par l'intermédiaire d'enquêteurs. En revanche, Jean-Pierre Olivier de Sardan souligne bien que « l'enquête de type anthropologique se veut au plus près des situations naturelles des sujets – vie quotidienne, conversations – dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du « point de vue de l'acteur », des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones »<sup>357</sup>. Alors que l'enquête statistique est d'ordre plutôt extensif, l'enquête de terrain est d'ordre plutôt intensif.

Toujours selon cet auteur, la principale critique que l'on adresse à l'anthropologie est de « pécher d'impressionisme et de subjectivisme. Les aspects souvent irritants et parfois grotesques du mythe du terrain, lorsque l'anthropologue s'en autoproclame le héros en dramatisant ses propres difficultés, achèvent de brouiller les pistes » quant au sérieux méthodologique de l'entreprise

---

356 Olivier de Sardan, Jean-Pierre (1995), « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », Enquête, *Les terrains de l'enquête*, n° 1, 1995, pp. 71-109.

357 Ibidem, p.74

ethnographique. Pourtant, même si la rigueur de l'enquête de terrain n'est certes pas chiffrable, elle n'est pas pour autant qu'une question de « feeling » mais mobilise formation et compétence. « Tout le problème est que cette compétence relève d'un savoir-faire, et que la formation y est de l'ordre de l'apprentissage. » Jean-Pierre Olivier de Sardan insiste sur ce point. « C'est que l'enquête de terrain est d'abord une question de « tour de main », et procède à coups d'intuition, d'improvisation et de bricolage ». Il y a bel et bien un caractère initiatique du terrain tout-à-fait fondamental. Et c'est à une certaine humilité du chercheur que l'auteur en appelle, en admettant la valeur des maladresses inévitables dans un parcours d'apprentissage qui ne peut en faire l'économie mais qui au contraire s'affine patiemment grâce à elles.

« Il faut avoir soi-même mené des entretiens avec un guide préfabriqué de questions pour se rendre compte à quel point les interlocuteurs sont inhibés par un cadre trop étroit, ou trop directif. Il faut avoir été confronté à d'innombrables malentendus entre l'enquêteur et l'enquêté pour être capable de repérer les contresens qui émaillent toute conversation de recherche. Il faut avoir appris à maîtriser les codes locaux [...] pour se sentir enfin à l'aise dans les bavardages et les conversations impromptues, qui sont bien souvent les plus riches en informations. Il faut avoir dû souvent improviser avec maladresse pour devenir peu à peu capable d'improviser avec habileté. Il faut, sur le terrain, avoir perdu du temps, beaucoup de temps, énormément de temps, pour comprendre que ces temps morts étaient des temps nécessaires ». (p75-76)

François Laplantine<sup>358</sup> évoque la façon dont l'hégémonie d'une certaine culture de la performance et de la réussite en occident déteint sur le modèle de l'action aussi bien que le modèle de la connaissance, tendant à influencer les logiques de recherche<sup>359</sup>. Citant les travaux de Gianni Vattimo, c'est contre l'illusion falsificatrice du « pôle fort » de la connaissance, animé par une volonté de conquête, de contrôle, de domination et de maîtrise, qu'il souligne la nécessité de reconnaître et de faire place au « pôle faible » de la connaissance, qui compose avec la fragilité de l'homme, qui implique de l'errance, de la dérive, du dessaisissement, du décentrement, qui accepte l'erreur, le manque, l'incomplétude, l'inachèvement<sup>360</sup>. François Laplantine, exhortant même à rendre honneur aux

358 Laplantine, François (2007), « Réhabiliter le sensible », in Gardou, Charles & Poizat, Denis (2007), *Désinsulariser le handicap. Quelles ruptures pour quelles mutations culturelles ?*, Editions Erès, pp.257-259

359 L'auteur souligne d'ailleurs : « Ce qu'il convient de mettre en question [...], ce sont tous les discours (insensibles s'il en est) de la performance, de la perfection, de l'adaptation totale aux normes économistes de notre époque. Ces discours, constitutifs d'une culture de la réussite et du résultat sont falsificateurs. Visant le rendement maximum, la rentabilité, « l'optimisation » comme on dit aujourd'hui des « ressources humaines », ils répugnent à envisager l'erreur, l'errance, la maladresse. Ils sont commandés par une logique obscène, comme est obscène également l'idéal d'un corps-objet normalisé, accomplissant des exploits (sportifs, sexuels, économiques), d'un corps fétichisé toujours beau, toujours en forme et d'une éternelle jeunesse. [...] A un modèle aujourd'hui dominant de l'action (dont le revers est la dépression) correspond un mode de connaissance et de rationalité visant la conquête et la maîtrise rapide. Ce mode de connaissance par objectivité et objectivation relève d'une logique signalétique exclusivement explicative et absolument pas d'une démarche interprétative. Or, il arrive un moment dans la connaissance où l'on s'aperçoit que tout expliquer n'est plus expliquer mais simplifier. » (257-258)

360 C'est ici qu'il convient de rappeler la distinction proposée par Gianni Vattimo entre un « pôle fort » et un « pôle faible » de la connaissance. Le pôle fort renvoie à cette attitude qui prétend à une « forme d'objectivité par objectivation ». Il procède d'une attitude de maîtrise, de contrôle et de domination. A l'inverse, le « pôle faible », suppose « de la dérive, du décentrement, du dessaisissement » qui peuvent avoir pour corollaire un mouvement de « désoccidentalisation ». C'est une démarche qui s'effectue dans une certaine errance, ce qui s'oppose à l'inerrance qui

ratages, rappelle qu'ils sont la condition nécessaire d'une dynamique continue d'apprentissage, ouverte et humble<sup>361</sup>, et sont même susceptibles de générer des découvertes inattendues. Dans cette perspective, il est intéressant de remarquer que la pratique ethnographique, comme celle qui a largement caractérisé notre processus de recherche au sein du monde du Baskin, est un cheminement incertain, qui se déroule dans un certain « suspense », au beau milieu d'un flux de forces de vie en train même de se déployer autour de nous et avec nous, ce qui la rapproche d'une certaine manière du processus d'innovation.

« Le ratage, ainsi que l'écrit François Regnault, c'est l'endroit par où le réel est passé dans les mailles de votre filet. Le ratage, c'est qu'au lieu des poissons habituels que vous saviez prendre il est entré une étoile de mer ».

Il évoque alors, en partant précisément de l'exemple de la recherche scientifique, « les deux non-dits de la performance : d'une part la possibilité de rater le but que l'on s'était fixé, et, d'autre part, tout ce qui s'élabore, souvent avec difficulté, à travers des détours », chemin faisant. L'adéquation, parfaite, absolue et rapide, entre le projet et sa réalisation est donc un mythe auquel la culture technoscientifique n'échappe pas, ce que nous rappelle également Isabelle Stengers qui prône un sain ralentissement de la science<sup>362</sup>. Pour François Laplantine, dans le sillage des travaux de Charles Gardou<sup>363</sup>, la faiblesse, la vulnérabilité, la défaillance, qui sont le propre de la condition humaine – donc du chercheur aussi, « doivent être revendiquées comme composantes éthiques de la connaissance et de l'action ».

« Tous ceux qui sont engagés dans cette activité [de recherche] le savent, nous avançons de façon oblique, par tâtonnements, essais et erreurs. Nous effectuons rarement de grandes découvertes, nous parvenons plutôt et dans les meilleurs jours à esquisser de minuscules liaisons. Cette activité ne va pas sans ratage. Nous nous trompons, connaissons des déboires, des déconvenues. Nous sommes parfois tentés d'abandonner.

Je ne pense pas pour autant qu'il convienne d'opposer l'échec à la réussite. Il peut y avoir une volupté de l'échec comme il y a un mensonge du succès. Nous ne pouvons guère proposer de substituer la névrose d'échec ou le masochisme à la paranoïa [ou la mégalomanie], laquelle est la

---

signifie à la fois "qui n'erre pas" et "qui n'est pas dans l'erreur".

C'est résolument dans le pôle fort du savoir que se forment en linguistique la sémiologie, en psychologie les méthodes cognitives et expérimentales, et en sciences sociales la démographie et l'économie. A l'inverse, la traduction (dans le champ linguistique), la psychanalyse (dans le champ psychologique) et l'ethnologie (dans les sciences sociales) se situent dans ce que Vattimo qualifie de pôle faible de la connaissance. Ce dernier n'a nullement une moindre exigence de scientificité. Il appelle une pensée sur le mode mineur, une pensée dans laquelle nous ne sommes pas seulement confrontés à de la positivité mais, avec Adorno [1992] et Bataille [1998], à de la négativité. Dans cette pensée, il n'y a pas seulement de la présence, mais de l'absence, du manque, de l'incomplétude et de l'inachèvement. »

361 « Une connaissance sur un mode mineur ne va pas sans ratage, ce qui provoque le plus souvent l'incompréhension : on fait passer celui qui rate pour un « raté » et un incompetent. C'est un mode de connaissance en défaut de certitude, en retrait d'être, de présence. Ce mode de connaissance n'étant pas adéquat à l'idée, au sens platonicien du terme, risque d'apparaître comme un déficit de pensée. Pourtant, sans cet écart, sans cette non-intrication de formes qui ne coïncident jamais tout-à-fait, il n'y aurait pas d'histoire, il ne pourrait arriver aucun événement. »

362 Stengers, Isabelle (2013), *Une autre science est possible ! Manifeste pour un ralentissement des sciences* Ed. La Découverte

363 Gardou, Charles (2005), *Fragments sur le handicap et la vulnérabilité. Pour une révolution de la pensée et de l'action*. Ed. Erès.

tendance de la performance, pas plus que l'humiliation à l'orgueil. Il convient en revanche de comprendre ce qui se joue dans les failles, les défauts, les défaillances, les deuils de la perfection – les catastrophes évitées de justesse, les lapsus, les contresens. » (p258-259)

### 3.4.1.2. L'étude de cas

#### \* *Définition*

On trouve dans la littérature un certain nombre de définitions de l'étude de cas. La plus fréquemment citée est celle de Robert K. Yin, dont la portée générale peut être retenue. Une étude de cas est « une recherche empirique qui étudie un phénomène contemporain dans un contexte réel, lorsque les frontières entre le phénomène et le contexte n'apparaissent pas clairement, et dans laquelle on mobilise des sources empiriques multiples » (Yin, 2009).

L'étude de cas est en tout cas une stratégie de recherche spécifique, dont l'intérêt selon Robert Yin est d'aborder les situations complexes en situation de vie réelle, relatives à un phénomène en train de se produire, notamment quand les données quantitatives font défaut, et lorsque l'appréciation du 'pourquoi' et du 'comment' représente le focus principal de la question initiale de recherche<sup>364</sup>. La démarche de cette méthode consiste à se pencher de manière approfondie sur un phénomène concret et complexe de la réalité sociale, considéré comme « un tout dans son contexte », dont il s'agit de développer une compréhension d'ensemble. L'étude de cas, comme le rappelle Jacques Hamel, permet alors de livrer une information qualitative détaillée de ce phénomène, par la présentation même de son contexte de mise en œuvre<sup>365</sup>. En effet, cette méthode offre l'opportunité de descriptions approfondies, faisant intervenir autant de variables que souhaitable en fonction de la complexité de la situation.

D'autre part, les principales typologies d'études de cas que l'on trouve dans la littérature concernent l'objectif de la recherche. Ces études peuvent être orientées vers une « visée descriptive » ou « explicative » selon la distinction de Robert Yin, et peuvent renvoyer à un « cas intrinsèque » ou un « cas instrumental » selon la distinction de Robert Stake<sup>366</sup>. En effet, lorsque cette méthode porte sur un 'cas unique', comme dans notre recherche, soit elle a pour objet l'illustration d'une théorie, et dès lors, la question de la véracité s'applique à la théorie et non à son illustration – le cas est alors dit « instrumental »; soit le 'cas unique' a pour objet la mise en évidence d'un fait nouveau, d'une observation inattendue, et la question de la "véracité" s'applique au 'cas unique' lui-même,<sup>367</sup> même si l'on parlera moins d'une vérification que d'une compréhension, et l'on cherchera moins la véracité que la plausibilité des pistes interprétatives.

364 Yin, Robert K. (2009). *Case Study Research: Design and Methods*. Fourth Edition. California. SAGE Publications.

365 Hamel, Jacques (1998), "Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels", *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol.104, 1998, p123

366 Stake, Robert E. (1995), *The Art of Case Study Research*, Thousand Oaks: Sage.

367 Lessieur, Philippe. « *L'étude de cas : son intérêt et sa formalisation dans une démarche clinique de recherche* », Colloque Interface INSERM/FFP - 15 mars 1996.

Toutefois, Albert David remarque bien que « les frontières entre approche instrumentale et approche intrinsèque sont ténues [parfois, car], comme souvent lorsque l'on polarise la pensée autour d'un couple de concepts opposés, il existe tout un continuum de situations intermédiaires »<sup>368</sup>. Ainsi, si la distinction entre intrinsèque et instrumental semble utile d'un point de vue analytique pour comprendre les différentes approches possibles, elle n'est en réalité plus aussi nette. De la même manière, si Robert Yin suggère comme on l'a vu que la pertinence du choix de l'étude de cas est liée à la forme des questions initiales que la recherche entend poser, cet auteur précisera lui-même que les frontières entre « comment » et « pourquoi », ou entre « description » et « explication », ne sont elles-mêmes pas très précises<sup>369</sup>.

Enfin, on ne peut ni considérer que le « cas » représente une occasion de formuler une théorie générale, ni qu'il se réduit à un simple matériau d'observation. Il est plutôt considéré comme porteur d'une théorie intermédiaire, de « moyenne portée », c'est-à-dire locale et contextuelle et, en filigrane, porteuse d'un questionnement plus large<sup>370</sup>. Selon Albert David, « à une époque de disqualification des théories générales en sciences sociales et de doute sur les grandes métaphysiques de l'action collective [...], l'étude de cas serait productrice de connaissances intermédiaires entre contextualisation et abstraction, ce qui pourrait leur conférer des propriétés intéressantes à la fois sur le plan de leur généralisation [...] et d'actionnabilité »<sup>371</sup>.

*\* Application à l'étude du Baskin*

Ces premiers éléments de définition de l'étude de cas se révèlent non seulement tout-à-fait compatibles avec la pratique ethnographique qui peut s'encaster en elle, mais particulièrement en adéquation avec notre objet de recherche. Si le choix de cette stratégie générale de recherche est pertinent selon Yin lorsque le cas ne se distingue pas nettement de son contexte et qu'il est difficile de tracer des frontières nettes entre les deux, remarquons dans le cas du Baskin que nous nous trouvons face à un phénomène qui, au premier abord, semble très précisément identifiable et localisable, spatialement autant que temporellement, mais qui est en même temps pris dans une dynamique socio-culturelle qui le dépasse spatialement et surtout le précède temporellement. C'est cette double dimension du contexte dans lequel émerge le Baskin, diachronique et synchronique, que nous avons proposée d'explorer dans notre première partie de contextualisation. De plus, lorsque l'on quitte ce regard distant sur le phénomène, où tout semble clair et distinct, un certain flou apparaît lorsque l'on s'immerge dans la complexité réelle du phénomène.

En cohérence avec les bases constructivistes de notre cadre épistémologique, il serait

---

368 David, Albert (2005), « Des rapports entre généralisation et actionnabilité : le statut des connaissances dans les études de cas », *Revue Sciences de Gestion*, n°39, 2005, p.147

369 Yin, R.K. (2009), op.cit.

370 Albarello, Luc (2011). *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*, De Boeck, Collection Méthodes en sciences sociales

371 David, A. (2005), op.cit., p. 148

nécessaire ici de faire la remarque suivante. En effet, dans la mesure où l'on sait que c'est l'instrument d'observation qui conditionne ce qui va être observé, on peut penser que les frontières floues entre le cas et son contexte sont autant une raison a priori de choisir l'étude de cas comme stratégie de recherche, qu'une représentation a posteriori de la réalité du cas que l'on découvre justement grâce à cette méthode. En choisissant l'étude de cas, c'est-à-dire en zoomant sur une parcelle de réalité qui pouvait de loin paraître bien identifiable, il devient moins évident justement de discerner ses frontières. Autrement dit, l'étude de cas est donc autant justifiée par l'identité spécifique a priori de ce cas, qu'elle génère elle-même a posteriori cette identité.

Comment qualifier par ailleurs l'étude de cas que nous développons dans cette recherche ? Notre recherche, centrée sur un cas a priori unique, le Baskin, se caractérise par une « visée descriptive » plus que « explicative » au sens de Robert Yin, et renvoie à une démarche centrée sur l'intérêt « intrinsèque » du cas plutôt qu'« instrumental » au sens de Robert Stake. En effet, en tant que cas « exemplaire », il s'agit de mettre en évidence un fait nouveau et de mieux comprendre l'itinéraire identitaire inédit que développe le Baskin. Bien sûr, cette distinction est relative dans notre étude dans la mesure où, en nous immergeant dans l'étude de ce cas et en comprenant progressivement les ressorts particuliers de son itinéraire, nous avons découvert en même temps l'intérêt d'approfondir la compréhension plus générale de l'interaction entre la logique sportive et la logique inclusive, ce qui a d'ailleurs débouché en cours de recherche sur notre problématisation.

D'autre part, à partir de la suggestion de Robert Yin, nous pouvons nous accorder sur le fait que l'étude de cas qui nous occupe concrètement prend sens dans la mesure où elle pose ces deux questions initiales : comment le Baskin articule-t-il sport et inclusion ou comment concilie-t-il la logique sportive et la logique inclusive ? pourquoi le Baskin peut-il être considéré comme une innovation ou pourquoi les acteurs du Baskin donnent-ils à cette activité une identité innovante ? Or, pour répondre à ces deux questions dont on devine bien la superposition, il s'agit de s'efforcer de décrire le cas en profondeur, dans toutes ses dimensions, « pour lui-même ». Se renforce ainsi l'idée de retenir notre étude de cas comme une approche centrée sur un « cas intrinsèque » puisque les diverses sources théoriques sollicitées ne sont pas choisies a priori « pour elles-mêmes » mais sont mobilisées pour analyser et mieux comprendre le cas étudié.

Enfin, anticipant sur les problèmes liés à la généralisation scientifique de l'étude de cas que nous développons ci-après, on peut considérer avec Pierre Livet<sup>372</sup> que l'intérêt de notre étude de cas sur le Baskin réside dans l'approfondissement d'une situation particulière qui offre justement l'opportunité de sortir des règles générales qui gouvernent la norme des pratiques dominantes, lesquelles reposent souvent sur des préjugés que l'on érige parfois en lois mais que le cas peut venir bousculer. Ainsi, en est-il de notre étude sur le Baskin qui interroge les rapports a priori antagonistes,

---

372 Livet, P. (2001), « Action et cognition en sciences sociales » in Berthelot, J.-M. (dir), *Epistémologie des sciences sociales*, PUF



pour ne pas dire incompatibles, entre la logique sportive et la logique inclusive. Il s'agit donc d'un cas susceptible d'aider à mettre en discussion l'automatisme cognitif et culturel qui consiste à associer la logique sportive avec le principe d'homogénéité des pratiquants, sur la base d'une essentialisation ou réification du sport. Le raisonnement par cas nous offre donc cette opportunité de mettre en doute les généralisations cognitives abusives, qui se sont transformées en une norme pratique, sociale et culturelle. Ce qui ne signifie pas pour autant que notre étude de cas se privera d'observer l'existence d'une tension effectivement à l'œuvre entre ces deux logiques, mais en en décrivant justement de nouvelles modalités d'expression empiriques.

« La justification du raisonnement par cas ne consiste pas simplement à énoncer une règle générale, valide pour des cas similaires. Elle consiste plutôt à mettre en branle une procédure de révision de nos croyances, et donc de l'applicabilité des règles que nous serions le plus immédiatement tentés de mettre en œuvre. Le "cas" suspend cet automatisme, il nous amène donc à reconsidérer notre ordre de priorité pour déclencher telle règle plutôt que telle autre. Nous redéfinissons alors un ordre de priorité qui puisse rendre le cas traitable sans trop de tension. [...] Le "cas" n'est donc défini qu'au terme de cette révision des priorités entre règles. [...] Comprendre un cas, c'est donc construire peu à peu un réseau de normalités et d'exceptions, c'est-à-dire de contextes différents mais reliés, qui suspendent certaines inférences et en déclenchent d'autres »<sup>373</sup>

D'ailleurs, Albert David précise que pour des études de cas dont l'objectif serait d'explorer des champs nouveaux (cas « inédit » ou « exemplaire » [...]), la notion de généralisation se pose de manière moins aiguë : « si le chercheur étudie un cas avec l'idée qu'il va peut-être mettre en évidence un mode de gestion, un type d'innovation ou d'organisation inédits [...], alors la validité externe des résultats est assurée par une description du cas à différents niveaux théoriques : faits mis en forme, théories intermédiaires, théories générales. »<sup>374</sup>

#### *\* Les racines scientifiques du raisonnement par cas*

La pertinence de l'étude de cas s'insère plus généralement dans la défense épistémologique du « raisonnement par cas » ou de la « pensée par cas » dans le processus scientifique, et en sciences sociales en particulier, comme nous le suggère le récent ouvrage collectif dirigé par Jean-Claude Passeron et Jacques Revel<sup>375</sup>. On peut reconnaître dans cette optique les multiples filiations théoriques de l'étude de cas, comme l'historicisme allemand, la démarche clinique dans son ensemble, la tradition ethnométhodologique, ou encore la micro-histoire.

Sans doute faut-il ici revenir en premier lieu sur une distinction centrale que nous avons déjà évoquée entre les sciences nomothétiques, propres à un savoir généralisant, et les sciences idiographiques, propres à un savoir individualisant, à partir des travaux décisifs de Wilhelm

373 Livet, P. (2001), op.cit., p.312

374 David, A. (2005), op.cit., p156

375 Passeron, Jean-Claude & Revel Jacques (dir) (2005), *Penser par cas*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Windelband (1848-1915). Ainsi, un même phénomène peut être étudié selon cet auteur aussi bien en relevant sa similarité par rapport à d'autres phénomènes dans le cas de la perspective nomothétique, qu'en soulignant son individualité et irrépétibilité dans le cas de la perspective idiographique. Pour Wilhelm Windelband, repris par Rickert Heinrich (1863-1936), « *la réalité devient « nature » si on la considère en référence au général et à l'universel* », c'est-à-dire si la réalité est observée comme la répétition de phénomènes dans le temps, en identifiant les lois générales qui expliquent la connexion entre les phénomènes. En revanche, « *la réalité devient « histoire » si on la considère en référence au particulier et à l'individuel* », c'est-à-dire si la réalité est observée dans sa singularité et irrépétibilité et dans sa signification culturelle.<sup>376</sup>

La résurgence actuelle de la méthode de l'étude de cas renverrait selon Passeron et Revel à l'effet d'une révolution épistémologique souterraine ayant progressivement détaché les sciences humaines du réalisme positiviste. Cette perspective rejoint celle que l'historien italien Carlo Ginzburg exprime en développant le courant de la micro-histoire dans les années 70, reconnaissant lui aussi que l'émergence silencieuse de cette sensibilité scientifique au « cas » remonte bien à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En tout cas, le développement de la micro-histoire peut être considéré comme un des symptômes plus récents de l'affirmation de cette « pensée par cas » dans le regard des sciences humaines. Il s'agit peut-être même aujourd'hui de reconnaître que *penser par cas* caractérise la spécificité de la rationalité argumentative des sciences sociales, lesquelles n'évoluent pas dans un espace popperien comme l'avait déjà noté Jean-Claude Passeron (1991)<sup>377</sup>. « Complexées par les sciences exactes, à la recherche d'une rationalité qui n'était pas la leur, les sciences humaines marchaient depuis un certain temps la tête en bas. Dissipant le fantasme de leurs improbables "lois", *la pensée par cas* propose tout simplement de les remettre à l'endroit. »<sup>378</sup>

Mais comment ne pas voir par ailleurs que cette manière de se rapporter aux réalités humaines fait écho de manière générale à la démarche clinique dans sa mise en valeur de la singularité. En effet, de façon un peu schématique, la recherche clinique, en se centrant sur l'individu, a l'objectif d'acquérir beaucoup d'informations sur ce dernier, à l'inverse de la démarche expérimentale qui requiert peu d'informations sur beaucoup d'individus. Les objectifs de l'approche clinique sont donc d'accroître les connaissances que l'on a d'un cas individuel et de comprendre les changements qui surviennent chez lui, à partir de la dynamique de construction identitaire dans laquelle il est pris et à laquelle il participe, faisant émerger les facteurs et mécanismes qui rentrent en jeu dans cette dynamique.

---

376 Heinrich Rickert reprendra cette distinction, en précisant que « nature » et « histoire » sont deux concepts purement logiques et formels, qui ne renvoient pas à deux réalités distinctes, mais bien à la même réalité sous deux points de vue différents.

Heinrich, Rickert, *Il fondamento delle scienze della cultura*, Verona 1979, pp. 103-104

377 Passeron, Jean-Claude (1991), *Le raisonnement sociologique. L'espace non-popperien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan.

378 Lacour, Philippe, "Penser par cas, ou comment remettre les sciences sociales à l'endroit.", *EspacesTemps.net*, Books, 31.05.2005. Url: <http://www.espacestemp.net/en/articles/penser-par-cas-ou-comment-remettre-les-sciences-sociales-a-lrsquoendroit-en/>

\* *Le problème de la généralisation*

Parmi les critiques habituellement formulées envers l'étude de cas, on laissera provisoirement de côté celles relatives au domaine plus général de l'anthropologie que nous abordons ailleurs, comme celles qui portent sur le statut scientifique de la description, face aux « théories explicatives », ou bien sur celui de l'observation participante, face à la question de l'objectivité – Jacques Hamel suggérant plutôt à ce propos de parler d'ailleurs de « théorie descriptive » et d'« objectivation participante »<sup>379</sup>. Plus spécifiquement sans doute à la méthode de l'étude de cas, d'autres critiques lui sont généralement adressées et tournent essentiellement autour de la question de la représentativité du « cas » choisi et de la possibilité de « généralisation » des résultats.

Or, à partir d'une analyse de la nature des connaissances générées par les études de cas, Albert David (2005) conclut en suggérant la nécessité conceptuelle de « généraliser la généralisation » en science<sup>380</sup>. Pour lui, celle-ci renvoie à un processus cognitif qui ne se limite pas a priori à la seule « généralisation statistique » mais qui peut être étendue à ce qu'il nomme la « généralisation analytique »<sup>381</sup>. Celle-ci s'appuie sur la comparabilité relative du contexte dans lequel prend forme le « cas » avec d'autres contextes semblables. Ce qui n'est pas sans rappeler la distinction que Jacques Hamel proposait entre « représentativité statistique » et « représentativité sociologique » à partir de son analyse sur les caractéristiques de l'étude de cas<sup>382</sup>. Remarquons que c'est entre autres cette perspective qui justifie notre choix d'avoir dédié une partie aussi conséquente à la contextualisation dans la première partie de ce compte-rendu.

En tout cas, pour généraliser les résultats d'une étude de cas selon Albert David, il faut « être capable non pas seulement de décrire précisément le contexte [...], mais aussi, et surtout, de décrire de quel *genre* de contexte il s'agit [...]. Un résultat, quel qu'il soit, n'est généralisable que s'il s'accompagne d'un certain nombre de clés permettant de maîtriser un processus de transposition qui reste, en son point de départ, au moins partiellement conjectural »<sup>383</sup>. Cette élucidation des clés d'un éventuel processus de transposition n'a donc pas valeur en soi, de manière auto-suffisante, mais représente un matériau à disposition et au service des autres chercheurs, qui seront en réalité les vrais protagonistes de cette éventuelle généralisation. « Il faut donc considérer ce processus comme collectif et diachronique et non comme individuel et immédiat »<sup>384</sup>, reflétant donc précisément les fondements de la science.

Il s'agit donc bien de saisir la portée spécifique de l'étude de cas, en remettant en cause non pas

379 Hamel, J. (1998), op.cit., p134-135

380 Remarquons ici que la formulation d'Albert David est diamétralement opposée à celle de Lincoln et Guba qui disent, non sans humour que « la seule généralisation possible est qu'il y a pas de généralisation possible ». Pourtant ces deux formulations opposées ne s'inscrivent pas paradoxalement dans une démarche opposée.

Lincoln, Y.S. & Guba, E.G. (2000), « The Only Generalization Is : There Is No Generalization » [1979], in Gomm, R., Harnnersley, M. & Foster, P. (dir), *Case Study Method. Key Issues, Key Texts*, London: Sage Publications, pp. 27-44

381 David, Albert (2005), op.cit., p. 157

382 Hamel, Jacques (1998), op.cit. , p132

383 David, Albert (2005), op.cit., p.159

384 Ibidem, p.160

tant la portée de l'utilisation des statistiques mais son hégémonie culturelle comme seul moyen de valider la production de connaissances. Plus précisément, pour contrer la critique de non généralisation possible des résultats de l'étude de cas, il est important d'aborder de front le « *dilemme largeur/profondeur* ». Embrasser pleinement du regard la réalité supposerait idéalement de concilier largeur et profondeur d'investigation. Mais, bien sûr, ce dispositif idéal, dans lequel des milliers de chercheurs effectueraient des investigations approfondies sur des dizaines de milliers de cas, représente une impasse, qui a traditionnellement poussé la science à développer des procédures d'enquête privilégiant la largeur à la profondeur, afin de générer un type de généralisation particulier. Or, Robert Yin (2009) lui-même ne fait que suggérer finalement que la généralisation dans les études de cas est tout simplement de nature différente, tirant profit de l'attention portée à la profondeur plutôt qu'à la largeur<sup>385</sup>. « Pour ne pas confondre le principe de généralisation avec l'une de ses incarnations historico-techniques, il faut généraliser la généralisation et, pour ce faire, considérer la généralisation statistique comme une théorie parmi d'autres de la construction de connaissances »<sup>386</sup>

Sans approfondir ici l'argumentation développée par Albert David, auquel nous renvoyons, il nous semble intéressant ceci dit de citer les cinq erreurs majeures que contiennent dans une certaine culture scientifique reposant largement sur des idées reçues à propos des résultats supposés non généralisables des études de cas, car ne relevant pas d'un raisonnement d'inférence statistique :

- « *la confusion entre le principe de généralisation et l'une de ses traductions opérationnelles, contingente de l'histoire des techniques et de celle des rôles sociaux de la recherche*
- *la confusion entre une contrainte technique de représentativité et le processus cognitif de généralisation proprement dit*
- *la mise en équivalence entre le cas dans l'étude de cas et l'individu dans l'enquête statistique (alors qu'il faut mettre en équivalence l'échantillon d'une part et le cas d'autre part, comme unité d'investigation)*
- *l'ignorance des hypothèses qui sous-tendent le choix de l'étude de cas comme stratégie de recherche – hypothèses souvent sophistiquées et qui ont varié au cours de l'histoire – et le choix d'un cas à étudier parmi n possibles*
- *la surestimation d'un niveau de généralisation que permet effectivement d'atteindre l'inférence statistique en sciences sociales »*<sup>387</sup>

Remarquons pour finir que Edgar Morin lui-même, à partir de son étude de la commune de Plozévet dans les années 60<sup>388</sup>, avait explicitement pris parti sur le plan méthodologique pour la légitimité scientifique des études de cas. Pour lui, même « des études naïves, au ras de phénomènes », se démontrent pourtant « beaucoup plus complexes, c'est-à-dire finalement 'scientifiques' que les

385 Yin, R.K. (2009), *Case Study Research: Design and Methods*. Fourth Edition. SAGE Publications. California

386 David, Albert (2005), op.cit., p.156

387 Ibidem, p.156

388 Morin, Edgar (1967), *Commune en France. La métamorphose de Plodémet*, Paris, Fayard.

prétentieuses études quantitatives sur bulldozers statistiques ». Ainsi en est-il lorsqu'on essaie de saisir la complexité d'une transformation sociale multidimensionnelle, même très localisée. La seule méthode est alors selon Edgar Morin d'essayer d'« éclairer les multiples aspects des phénomènes », et d'essayer de « saisir les liaisons mouvantes. Relier, relier toujours [est] une méthode plus riche, au niveau théorique même, que les théories blindées, bardées épistémologiquement et logiquement, méthodologiquement aptes à tout affronter, sauf évidemment la complexité du réel. »<sup>389</sup>

### 3.4.2. PRÉSENTATION DES OUTILS DE COLLECTE

---

L'étude de cas plus que toute autre méthode illustre de façon particulièrement emblématique la sollicitation d'une multiplicité de techniques de recueil de données. Toutefois, comme dans le cas de la pratique ethnographique, le chercheur a souvent recours à plusieurs techniques de collecte, même s'il va en privilégier une, en la combinant généralement avec d'autres techniques de recueil secondaires. En nous situant justement dans le champ de l'anthropologie, ou d'un point de vue plus méthodologique de la socio-anthropologie, les principaux outils de recueil que nous solliciterons dans cette étude de cas renvoient au mode typique de production de données de ce champ. En nous référant aux travaux de Jean-Pierre Olivier de Sardan, nous retiendrons donc les outils de l'enquête ethnographique, dite aussi enquête de terrain, en présentant ici plus particulièrement l'observation participante, et sa traduction pratique en notes de terrain<sup>390</sup>. Les outils de recueil de données complémentaires, tels que les entretiens et les sources écrites, seront évoqués « in situ » si l'on peut dire, c'est-à-dire au cœur même de l'analyse de cas.

#### 3.4.2.1. L'observation participante

Faisons d'abord quelques remarques d'ordre général quant aux principaux avantages et désavantages de l'outil d'observation<sup>391</sup>. En ce qui concerne ses atouts majeurs, on reconnaît généralement que l'observation permet de voir directement ce que les gens font sans devoir s'en remettre seulement à ce qu'ils disent qu'ils font. L'observateur est susceptible en effet de voir des choses qui échappent à la conscience des acteurs engagés dans la pratique, dépassant donc le filtre

---

389 Morin, Edgar (2005), *Introduction à la pensée complexe*, Editions du Seuil, p48

390 Olivier de Sardan, J-P. (1995), « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, N°1 Les terrains de l'enquête. pp71-109

391 Johnson, Burke & Christensen, Larry (2012), *Educational Research. Quantitative, Qualitative, and Mixed Approaches (Chap.6)*, Fourth Edition, SAGE Publications [2004]

<http://www.southalabama.edu/coe/bset/johnson/lectures/lec6.htm>

sélectif et arbitraire de leurs perceptions. De même, l'observateur peut ainsi accéder à des informations que les acteurs auraient eu tendance à passer sous silence, ou encore qu'ils n'auraient su restituer qu'en fonction de leurs propres capacités de verbalisation ou de maîtrise de l'expression orale. Par ailleurs, l'observation, en tant que premier pilier de l'effort descriptif, se révèle fort utile pour découvrir ce qui se passe dans un milieu de vie réelle, en aidant à comprendre l'importance des facteurs contextuels, mais aussi utile pour saisir ce qui ne s'y passe justement pas. Elle offre ainsi ce que l'on convient d'appeler un certain degré de « réalisme », par opposition aux observations réalisées en laboratoire. Enfin, l'observation permet d'accéder à une expérience de première main, surtout si l'observateur participe lui-même aux activités ; c'est bien là la raison pour laquelle on parle d'« observation participante ».

Quant aux faiblesses de l'outil d'observation, elles sont non moins connues. Les principaux biais ont trait à deux déformations relatives de la « réalité » : un biais externe et un interne. En effet, le fait de savoir que les acteurs sont observés peut biaiser leur manière de se comporter en générant des comportements plus ou moins atypiques d'une part ; et l'enquêteur perçoit quant à lui la réalité selon les biais de sa propre subjectivité, sélectionnant à son insu les informations qui parviennent à sa conscience. Liée à la subjectivité du chercheur, surtout dans le cas d'une immersion prolongée et donc d'une observation participante, celui-ci peut parfois s'identifier de façon trop fusionnelle avec ceux qu'ils observent, en manquant de distance objectivante. Par ailleurs, il y a certains aspects importants qui ne sont pas observables, comme les raisons du comportement des acteurs qui peuvent être peu claires et en tout cas presque jamais explicites ; l'implicite est souvent important, laissant donc une large place à l'interprétation. A l'inverse, l'observation peut avoir tendance à noyer le chercheur dans une quantité d'éléments collectés très importante, sans que ceux-ci renvoient pour autant à des informations significatives ou pertinentes pour l'étude. De plus, l'observation peut poser la question de la représentativité dans la mesure où l'échantillon des acteurs observés peut être limité. Enfin, les coûts de réalisation sont généralement plus élevés que la conduite de questionnaires ou de tests, notamment en termes de temps, surtout si l'on ajoute à la période de recueil de données celle de l'analyse qui est particulièrement chronophage.

Plus précisément par rapport à la pratique ethnographique, Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995) remarque que l'on peut distinguer, parmi les informations et interactions acquises par observation, celles qui sont consignées plus ou moins systématiquement par le chercheur et qui se transforment alors en données, constituant potentiellement la base d'un corpus, et celles qui restent informelles et latentes et qui, en jouant un rôle tout aussi important, relèvent alors de ce que l'on appelle « l'imprégnation ». Concernant cette dernière, on sait que le chercheur de terrain observe et interagit sans y prêter autrement attention, sans avoir l'impression de travailler, et donc sans prendre de notes, ni pendant, ni après. Ces informations ne se transforment pas en corpus et ne s'inscrivent pas

sur le carnet de terrain. Mais elles n'en jouent pas moins un rôle, indirect mais fondamental, dans cette « familiarisation » de l'anthropologue avec la culture locale, dans sa capacité à décoder les faits et gestes des autres, sans à la fin y prêter même attention, ou dans la façon dont il va machinalement interpréter telle ou telle situation.

« Il ne se sent pas toujours en service commandé, heureusement pour lui. Il mange, bavarde, papote, plaisante, drague, joue, regarde, écoute, aime, déteste. En vivant, il observe malgré lui en quelque sorte, et ces observations-là sont « enregistrées » dans son inconscient, son subconscient, sa subjectivité, son « je », ou ce que vous voudrez. » (Olivier De Sardan, 1995 : 5)

C'est ainsi que l'on apprend à savoir de quoi la vie quotidienne est faite et de quoi l'on parle spontanément dans le milieu que l'on veut étudier. On peut considérer « le cerveau du chercheur comme une boîte noire », mais au lieu de faire l'impasse sur son fonctionnement, il faut tenir compte du fait que ce qu'il observe, voit, entend, durant un séjour sur le terrain, comme ses propres expériences dans les rapports avec autrui, « tout cela va entrer dans cette boîte noire, produire des effets au sein de sa machine à conceptualiser, analyser, intuer, interpréter, et donc pour une part va ensuite sortir de la dite boîte noire pour structurer en partie ses interprétations au cours du processus de recherche »<sup>392</sup>. Cette connaissance sensible de la réalité dont parle le chercheur lui permet d'acquérir une maîtrise du système de sens dans lequel baigne le groupe qu'il étudie qui s'avère tout à fait précieuse et qui fait même souvent l'une des clés de la qualité de la recherche.

Mais l'observation participante ne se limite pas à faciliter « l'imprégnation » du chercheur dans l'univers symbolique et pratique de son objet d'étude, elle doit lui servir également de support explicite et systématique, sans être pour autant pré-structuré, pour recueillir un matériau empirique qui sera traité dans le cadre restreint d'un corpus. Bref, l'observation participante est aussi un outil de collecte de données à proprement parler. Il s'agit de garder trace de ses observations, en procédant à des prises de notes, sur-le-champ ou a posteriori, et de tenter d'organiser la conservation de ce à quoi le chercheur a assisté, sous forme en général de descriptions écrites. Les corpus issus de l'observation participante prennent donc la forme concrète du carnet de terrain, où l'anthropologue consigne systématiquement ce qu'il voit et ce qu'il entend.

Bien évidemment, « les données [dont il s'agit ici] ne sont pas des « morceaux de réel » cueillis et conservés tels quels par le chercheur (illusion positiviste), pas plus qu'elles ne sont de pures constructions de son esprit ou de sa sensibilité (illusion subjectiviste). Les données sont la transformation en traces objectivées de morceaux de réel tels qu'ils ont été sélectionnés et perçus par le chercheur ». Mais la compétence de l'anthropologue – qui s'acquiert – est de développer une attitude d'ouverture et d'écoute telle, par rapport à son terrain, qu'il doit pouvoir observer ce à quoi il n'était pas préparé (alors que l'on sait combien est forte la propension ordinaire à ne découvrir que ce à quoi on

---

392 Olivier de Sardan (1995), op.cit., p.6

s'attend) jusqu'à produire des données qui l'obligeront à modifier ses propres hypothèses et réorienteront le processus de recherche.

Renvoyons à la présentation du champ disciplinaire socio-anthropologique pour l'approfondissement de certains reflets épistémologiques et méthodologiques de la pratique ethnologique ; de même, nous nous référons aux lignes dédiées aux philosophies méthodologiques de recherche pour mieux cerner la discussion sur certains biais de l'observation décrite dans la présentation de l'approche immersive.

### 3.4.2.2. Le carnet de notes

On en arrive à l'outil matériel que l'observation participante rend tout à fait central, le carnet de notes, car l'observation doit être transcrite si l'on veut l'utiliser au-delà d'une visée d'« imprégnation ». Comme l'indique Colette Baribeau<sup>393</sup>, il existe, au coeur d'un processus de recherche, des « activités méthodiques de consignation de traces écrites » laissées par un chercheur. Le contenu de ces traces concerne la « narration d'événements » au sens très large, puisque ces événements peuvent renvoyer à « des idées, des émotions, des pensées, des décisions, des faits, des citations ou des extraits de lecture, des descriptions de choses vues ou de paroles entendues ». Ces traces doivent tâcher de restituer ces « événements » d'une façon contextualisée aussi précise que possible (le temps, les personnes, les lieux, l'argumentation). Le but de ce travail de transcription est tout simplement celui de pouvoir se souvenir des événements, d'établir un dialogue entre les données et le chercheur à la fois comme observateur et comme analyste, en permettant au chercheur de « se regarder soi-même comme un autre ».

#### \* *Description officielle de l'usage des carnets de note*

Pour Colette Baribeau (2004), si « cette instrumentation est essentielle pour assurer à la fois la validité interne et la validité externe du processus de recherche », toute la difficulté réside dans l'exigence de ne pas laisser ce « processus de consignation » « étouffer » le « processus de découverte ». Cette opération systématique de prises de notes de l'expérience vécue du chercheur se résume bien ainsi : le processus de consignation est là pour soutenir le processus de découverte et pour en assurer la qualité. Présentons alors les différents types de notes que nous avons utilisés dans un premier temps, avant de développer le rapport plus concret que nous avons construit face à cet outil dans notre étude sur le Baskin, en soulignant une limite importante que nous avons rencontrée.

---

393 Baribeau, Colette (2004), « Le journal de bord du chercheur », in *Recherches qualitatives*, Hors-série n°2 L'instrumentation dans la collecte de données, pp.98-114



Dans un sens général, les « notes de terrain », simples et claires pour le chercheur qui doit les consigner de façon systématisée, doivent répondre à l'objectif *de se souvenir des événements*, quelle que soit la nature de ceux-ci. Il s'agira ensuite de décider quelles données seront considérées dans l'analyse. Mais ces notes peuvent être différenciées en trois grandes catégories, qui peuvent prendre la forme de trois carnets, ou bien être traitées sur le même support mais de façon séparée (par exemple en trois colonnes). Premièrement, il y a les « *notes descriptives* » qui concernent les données de recherche à proprement parler, les observations, la description de faits, d'événements, la consignation de conversations, etc. En parallèle de ces notes descriptives, mais que l'on peut associer à la même catégorie, le chercheur peut y ajouter ses réactions personnelles, ses questions. Deuxièmement, il y a les « *notes méthodologiques* » qui concernent directement la conduite de la recherche. Ces notes devraient être datées elles aussi, et il s'agit de retranscrire les choix qui sont faits en termes de méthode en faisant apparaître l'argumentation qui y préside, les corrections de trajectoire expliquées de façon à ce que le chercheur puisse en rendre compte dans la rédaction du compte-rendu de recherche. Enfin, il y a les « *notes théoriques* » qui vont former la base de l'analyse, et illustrent l'élaboration des idées, la conceptualisation des descriptions, la sollicitation des sources théoriques en rapport aux observations.

De façon générale, remarquons encore avec Colette Baribeau (2004) qu'une description détaillée et méthodique est une précaution à prendre pour éviter la variance situationnelle, c'est-à-dire le caractère unique de toute situation qui empêcherait la comparaison. Le chercheur peut ainsi mieux établir des liens entre la problématique et les résultats obtenus; ainsi est assurée la *validité externe* du processus de recherche. On peut aussi considérer qu'une description fine et minutieuse, au travers de notes de terrain, assure la pertinence ou transférabilité des résultats de recherche. D'autre part, en établissant des liens explicites entre les données et les analyses, au travers des notes théoriques et des notes méthodologiques, le chercheur s'assure de la *validité interne* du processus en termes de cohérence et crédibilité des corroborations.

\* *Précisions officieuses de mon usage des carnets de notes*

Pour terminer la présentation de ces carnets de notes, et pour conclure tout à la fois ce chapitre sur la méthodologie et cette deuxième partie sur l'épaisseur théorique de notre recherche, avant de nous plonger dans l'analyse du cas, je souhaiterais en guise de transition approfondir un aspect tout à fait singulier dans ce parcours de recherche. La transition du « nous » au « je » est significative, puisqu'il s'agit en quelque sorte d'un aveu relatif à ma démarche personnelle d'acteur-chercheur face au Baskin. C'est par le « je », plus officieux, que la « fragilité » du chercheur sort du cocon protecteur du « nous », plus officiel. En fait, il ne s'agit pas tout à fait d'une nouveauté puisque je l'ai déjà évoqué au

sujet du choix de l'anthropologie comme champ dominant dans ma recherche. En effet, au cours de ces six dernières années, l'une des principales découvertes que j'ai faites sur le plan méthodologique est celle-ci : je me suis découvert *anthropologue* dans le monde du Baskin, en même temps que je réalisais le caractère tout à fait éclatant de mon « immersion ».

Si j'étais déjà plus ou moins acteur du mouvement Baskin avant de rentrer dans une démarche de recherche à proprement parler, comme je l'ai déjà souligné, en réalité, les choses sont naturellement beaucoup plus confuses que ne le laisse penser cette formulation simplifiée. En fait, en 2005, je n'étais pas plus acteur du mouvement Baskin que ce mouvement n'existait lui-même. Il s'agissait davantage d'une expérimentation locale qui suscitait l'intérêt d'un agrégat d'individus que des trajectoires personnelles variées avaient réunit autour de cette pratique novatrice. La mise en forme et la mise en sens de cet agrégat au sein d'un collectif se reconnaissant comme tel ne se formalisa qu'à la fin de 2006, année de création de l'association Baskin, en tant qu'association locale centrée sur les expérimentations menées dans les écoles de Cremona. Or, c'est en 2006-2007 que j'entreprenais une première étude du Baskin, sous un angle plus sociologique, où mon statut d'acteur commençait à peine à interférer avec l'exigence de distanciation de ma posture de chercheur face aux autres acteurs, même si déjà ma démarche sociologique titubante, par manque d'expérience, se teintait malgré moi de reflets « compréhensifs » inévitable. Dans la pratique, mon recueil de données consistait essentiellement à mener des entretiens semi-directifs, dans un cadre relativement formalisé puisque, pour les réaliser, je prenais des rendez-vous avec les protagonistes du Baskin.

Mais lors du lancement de cette seconde étude, qui a duré beaucoup plus longtemps et qui fait ici l'objet de ce compte-rendu, ma connaissance des acteurs s'est progressivement renforcée jusqu'au point d'établir avec beaucoup d'entre eux une relation de confiance réciproque rendant tout à fait absurde, in-naturelle et du coup contre-productive l'idée-même de vouloir formaliser un cadre d'entretiens avec eux. Ceci dit, cette découverte s'est faite très progressivement. J'ai d'ailleurs dû expérimenter très concrètement ces maladrotes pour pouvoir les comprendre plus profondément. Autrement dit, au fur et à mesure que je devenais plus impliqué dans le Baskin en tant qu'acteur, mon regard sur le phénomène se complexifiait, dans le sens où je prenais en compte un nombre de dimensions intriquées les unes dans les autres de plus en plus important ; et ma posture de chercheur s'indigénéisait par la même occasion, sans toutefois que ce processus ne fut délibérément recherché. Je découvrais donc non seulement que mes méthodes n'étaient plus adéquates, mais que mon champ disciplinaire était trop restreint, passant donc d'une version de la sociologie des organisations à un regard anthropologique beaucoup plus global, intégrant des dimensions aussi bien technico-pédagogiques, que socio-organisationnelles, que culturelles et symboliques, et même éthico-philosophiques.

Bref, au cours de ce parcours, mon exigence de distanciation de chercheur s'est

progressivement estompée, ou plutôt a changé de nature. Aussi, avant que je ne parvienne à objectiver cette *expérience de vie* singulière, c'est une période de 'flou artistique' qui s'est ouverte d'un point de méthodologique classique, puis lentement refermée. En effet, ma prise de conscience de la valeur centrale de l'observation participante n'a pas été immédiate, si bien que je ne me suis pas inscrit rapidement dans une démarche de transcription de mes observations. L'utilisation du carnet de notes comme outil de recherche a donc émergé de manière plutôt informelle, avant que je ne le structure selon les indications que je trouvais alors *en accéléré* dans la littérature, puisqu'il s'agissait de notes personnelles que j'écrivais sur des supports les plus variés : morceaux de papier divers, annotations sur le bord des pages de toutes mes lectures, commentaires rédigés directement à l'ordinateur sur d'innombrables versions 'brouillon' de mon compte-rendu de recherche, de multiples messages électroniques personnels envoyés à certains acteurs pour leur confier mon point de vue « interne-externe » – mais de plus en plus interne – sur ce que j'avais observé dans certaines situations. C'est pourquoi il y a une partie importante de mes notes, notamment sous forme de correspondance électronique – plusieurs centaines de pages de messages –, que j'ai pris en compte en reconnaissant leur statut tout à fait ambivalent, et en outre évolutif, se situant entre les notes de terrain, écrites dans un souci conscient d'objectivation, et les sources écrites « externes », où la subjectivité de mes commentaires personnels est soumise rétrospectivement à analyse (en me regardant depuis l'extérieur : « moi comme un autre »).

Cependant, de toute évidence, beaucoup d'« événements » n'ont été consignés nulle part et leur mise en mémoire informelle a donc participé à façonner de façon un peu sauvage mes propres représentations sur le phénomène. Par conséquent, cette « perte de temps » et ce « manquement » aux impératifs de la recherche durant une période assez centrale de ce travail ont tendance à me laisser aujourd'hui sur un sentiment d'échec relatif, toute proportion gardée, c'est-à-dire en référence à cette parcelle technique du processus de recherche à un moment donné. Sans doute peut-on percevoir dans ce sentiment de « défaite relative » une explication complémentaire de la place peut-être un peu disproportionnée, dans ce compte-rendu, que j'ai voulu accorder à une épistémologie de la fragilité, exprimée sous de multiples formes...

Toutefois, avec un peu de recul, et tout en prenant acte de cette limite incontestable, je considère en même temps ce processus de recherche comme un processus d'apprentissage expérientiel où les erreurs ont non seulement leur place mais aussi leur rôle. D'autre part, plus profondément et de manière moins égocentrique – centrée sur mon apprentissage personnel –, je considère que ce remord est moins associé au processus de découverte dans cette recherche qu'au processus de preuve, si tant est qu'il s'agisse de preuve. En somme, il me semble que ce cheminement sinueux, chaotique et imparfait reflète une démarche de recherche, en immersion dans ce monde du Baskin, qui a débouché

au final sur un processus heuristique dont je laisserai juge le lecteur.



# **PARTIE 3.**

# **ANALYSE DU CAS**

« Tout ce qui ne se régénère pas... dégénère »

Edgar Morin

**PARTIE 3.**  
**ANALYSE DU CAS.....261**

**CHAPITRE / 1**

**PRÉSENTATION TECHNIQUE ET ORGANISATIONNELLE DU BASKIN.....265**

1.1. DESCRIPTION TECHNIQUE DU BASKIN COMME PRATIQUE SPORTIVE.....266

1.2. DESCRIPTION ORGANISATIONNELLE DU BASKIN COMME MOUVEMENT SPORTIF ASSOCIATIF  
.....281

**CHAPITRE / 2**

**PROCESSUS D'INVENTION DU BASKIN : DES RACINES AU FRUIT.....291**

2.1. UN CONTEXTE D'ÉMERGENCE SIGNIFICATIF, COMME CLÉ DE LECTURE .....293

2.2. FORMATION DE L'IDENTITÉ DU BASKIN : LE PROCESSUS D'INVENTION.....310

**CHAPITRE / 3**

**LE PROCESSUS D'INNOVATION DU BASKIN: DU FRUIT À L'HORTICULTURE.....341**

3.1. QUELQUES REPÈRES SUR LE DÉPLOIEMENT DU BASKIN DANS L'ESPACE ET LE TEMPS.....342

3.2. LE BASKIN À L'ÉPREUVE DE TROIS CONTROVERSES SYMPTOMATIQUES.....357

**CHAPITRE / 4**

**SYNTHÈSE INTERPRÉTATIVE.....381**

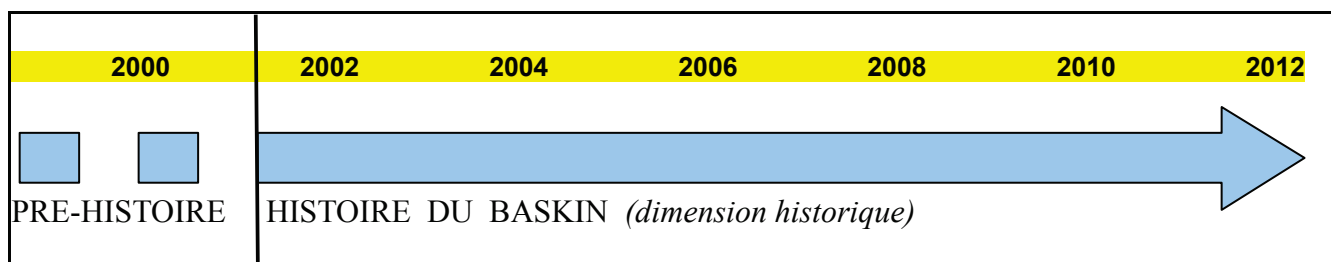
4.1. DÉPASSEMENT DE L'ANTAGONISME « SPORT-INCLUSION » PAR LA VERSION PÉDAGOGIQUE  
DE LA TECHNIQUE.....382

4.2. REPRODUCTION DE L'ANTAGONISME « SPORT-INCLUSION » PAR LA DIMENSION  
INSTITUTIONNELLE DE LA TECHNIQUE.....384

4.3. LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION CULTURELLE OU SYMBOLIQUE DE LA TECHNIQUE  
.....386

4.4. LA DIALOGIQUE DES MOBILES DE L'ACTION : DE MULTIPLES TENSIONS À ENTREtenir  
PLUTÔT QU'À ÉLIMINER.....389

Cette étude de cas, aux reflets ethnographiques, porte sur une initiative qui s'est développée en Italie sur une durée d'une dizaine d'années, plus précisément à partir de 2001-2002 jusqu'à aujourd'hui.



Bien que la temporalité centrale de notre étude couvre la période qui va de 2001/2002 à 2012/2013, il nous est apparu fondamental d'aborder dans la phase de contextualisation certaines dynamiques culturelles qui ont traversé le XX<sup>e</sup> siècle, du mouvement vers l'inclusion dans le champ du handicap au mouvement de démocratisation dans le champ du sport, préparant le terrain sur lequel le Baskin a pu émerger en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Autrement dit, la compréhension de « l'histoire » du Baskin suppose de pouvoir esquisser sa véritable « généalogie » en remontant aussi à sa « pré-histoire », pour reprendre d'ailleurs les termes du président de l'association Baskin lui-même, Antonio Bodini. En reconnaissant les dettes culturelles évidentes de l'invention de ce sport inclusif, il s'agit de comprendre que la gestation d'un nouveau phénomène social est toujours un long travail collectif.

Toutefois, si l'évocation de ces dynamiques culturelles de fond nous aide à décoder le « pourquoi » global de l'émergence du Baskin, nous n'en savons encore peu du Baskin lui-même et du « comment » ce processus d'invention d'une part et d'innovation d'autre part s'est construit. C'est bien ce qui fera l'objet de cette troisième partie, en plongeant à présent dans l'analyse du cas à proprement parler, à partir des débuts expérimentaux du Baskin et de ses tâtonnements incertains, à sa cristallisation identitaire provisoire, puis à sa diffusion géographique et aux différentes appropriations dont il a été l'objet.

Dédier une partie spécifique à la description de l'itinéraire identitaire du Baskin part non seulement du principe formel selon lequel l'innovation est un processus dynamique dont il faut restituer l'épaisseur temporelle, en accord avec une perspective constructiviste posée sur le phénomène étudié, mais c'est aussi un choix que l'on retient pertinent pour saisir le sens en contexte du phénomène, le déploiement des significations auxquelles il se rattache, en particulier autour de l'articulation entre sport et inclusion.

Nous proposons donc au lecteur de nous suivre dans cette immersion au sein des plis du phénomène. On rentre bien ici dans le cœur de l'analyse socio-anthropologique, qui nous amènera d'abord à suggérer la complexité dynamique du phénomène dans la globalité de son itinéraire, avant d'aborder de façon plus analytique quelques points saillants de cette identité novatrice. Si l'on cherchera à mieux cerner l'identité du Baskin, nous le ferons en suivant son itinéraire, lequel témoigne en quelque sorte d'une identité qui se cherche.



Car l'une des implications plus directes du présupposé constructiviste de la recherche, lié à notre paradigme écologique, est que l'identité du Baskin n'est pas donnée en soi et a priori, mais s'est justement « construite ». Selon cette approche, l'itinéraire du Baskin dépend donc de l'identité qui lui est attribuée, de façon évolutive et interactive, sur la base de la perception que s'en font l'ensemble des acteurs, aussi bien à l'intérieur du mouvement Baskin qu'à l'extérieur, si du moins cette frontière est traçable. Par conséquent, afin de mieux comprendre dans quelle mesure la tension identitaire sportivo-inclusive traverse effectivement le processus d'invention puis de diffusion du Baskin et afin de comprendre selon quelles modalités cette tension se manifeste ou est au contraire dépassée, notre immersion dans les entrailles du phénomène nous permettra de faire émerger, au travers de la description des pratiques, des enjeux et des controverses qui se manifestent, une mosaïque de perceptions et de représentations sur le Baskin, donnant vie en quelque sorte à son identité mais surtout donnant un mouvement à son itinéraire identitaire.

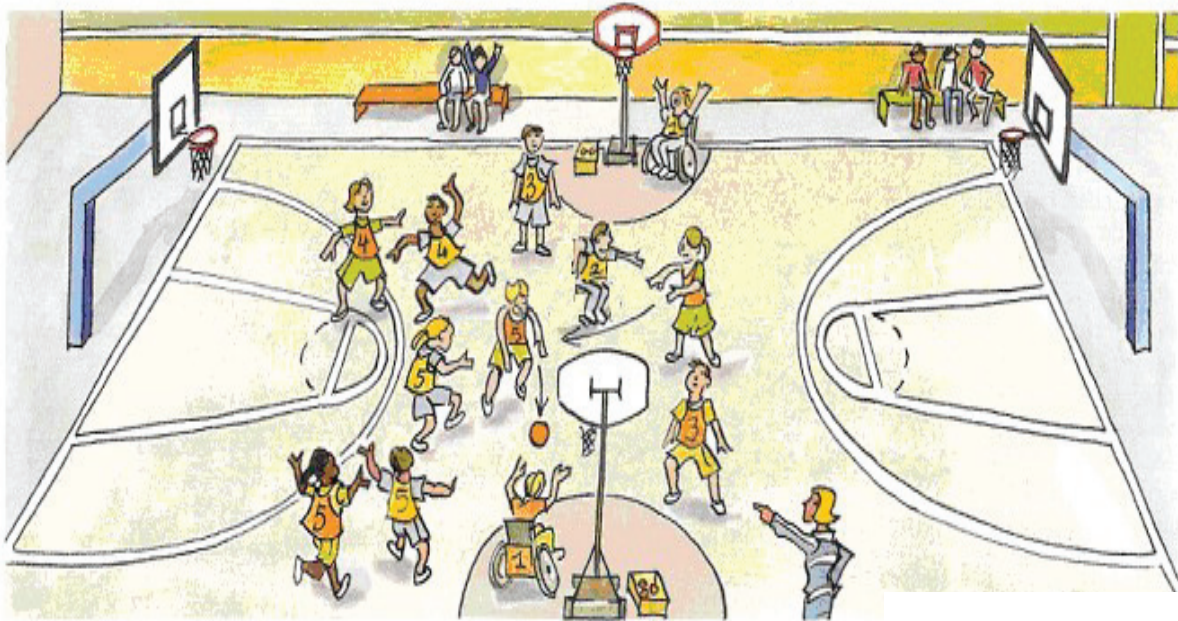
# CHAPITRE / 1

## PRÉSENTATION TECHNIQUE ET ORGANISATIONNELLE DU BASKIN

Nous présentons ici, plutôt sommairement, la réalité du Baskin dans ses contours extérieurs les plus visibles, en restant en quelque sorte à la surface du phénomène, afin d'armer le lecteur de quelques éléments de repère qui s'avéreront indispensables à la compréhension de l'immersion anthropologique qui s'en suivra. Ces premières informations, préparant le voyage, concernent deux dimensions principales, technique et organisationnelle. C'est l'année 2012 que nous retenons pour fixer la physionomie générale du phénomène du Baskin, qui en réalité ne cesse d'évoluer. En ce qui concerne la dimension technique par exemple, c'est le règlement de 2012 sur lequel nous nous appuyons pour présenter le produit « final » d'un long processus. Ce choix, guidé par un souci d'efficacité pédagogique, ne doit pas nous faire perdre de vue la nécessité incontournable de saisir le phénomène dans sa dimension temporelle, au travers de la dynamique processuelle dans laquelle le Baskin s'est construit et se construit encore, ce que nous aurons l'occasion d'approfondir par la suite.



## 1.1. DESCRIPTION TECHNIQUE DU BASKIN COMME PRATIQUE SPORTIVE



Revue EPS1 n°339

394

### 1.1.1. LE SENS DU MOT « BASKIN »

Le terme Baskin, qui se prononce en italien *[bas.kin]*, correspond à l'abréviation de « basket integrato », « basket in integrazione », « basket integrante », « basket inclusivo » o « basket insieme », c'est-à-dire « basket intégré », « basket en intégration », « basket intégrant », « basket inclusif » ou « basket ensemble ». Il s'agit d'une nouvelle activité sportive née au début des années 2000 qui permet la co-participation de personnes dites « valides » et de personnes dites « handicapées » au sein de la même équipe. Les deux parties du terme « bask-in » indiquent bien à la fois que cette activité s'inspire d'un sport existant, le « basket-ball », mais qu'elle a aussi sa spécificité qui est « l'intégration »<sup>395</sup> en tant que modalité de pratique.

Autrement dit, d'un côté, le Baskin conserve le même terrain de jeu qu'au Basket, maintient l'objectif principal de ce sport – deux équipes qui s'affrontent en tâchant de marquer le plus de paniers possible dans un temps limité, reprend une bonne partie des règles fondamentales du Basket en exigeant de chaque équipe la mise en œuvre de compétences techniques semblables – les principales habiletés motrices sollicitées étant le tir de précision, le déplacement en dribble et la passe, le tout avec les mains.

394 Le schéma, emprunté à la Revue EPS, a subi ici une légère retouche personnelle pour effacer le fauteuil roulant d'un joueur placé au centre du terrain, car le règlement ne le prévoit pas.

395 En italien, « integrazione » est le mot qui est principalement utilisé par la plupart des acteurs jusqu'en 2012



D'un autre côté, l'identité du Baskin se distingue du Basket en ce qu'il accorde une importance fondamentale à la possibilité de faire jouer ensemble des personnes dont les capacités motrices et mentales sont radicalement hétérogènes, en permettant donc également la participation

de joueurs ayant divers types de déficience. La seule condition requise pour pouvoir prendre part à cette activité est d'être capable d'effectuer un lancer dans un panier, que celui-ci soit haut ou bas, que la balle soit grosse ou petite, que le joueur soit proche ou éloigné. Les autres habiletés motrices (course, dribble, passe) sont donc sollicitées seulement pour les joueurs qui sont en mesure de les mettre en œuvre. L'architecture réglementaire du Baskin est ainsi conçue de façon à limiter au maximum toute discrimination a priori.



Bref, voici comment le Baskin est présenté : il provient d'un sport existant que tout le monde connaît, mais il reflète en même temps l'invention revendiquée d'un nouveau sport. Sa "logique interne" diffère bien de celle du basket-ball, tout en s'y inspirant, puisque son règlement a été conçu

explicitement comme un « système de contraintes qui s'actualise [de façon spécifique] dans l'action motrice des joueurs »<sup>396</sup> à partir de la finalité de « l'inclusion ». C'est donc la structure des relations de coopération et de compétition entre joueurs qui s'en trouve conditionnée.



396 Parlebas, Pierre (1991), « Didactique et logique interne des APS », *Revue EPS*, 228, pp.9-14

### 1.1.2. A QUI S'ADRESSE LE BASKIN ?

---

La spécificité du Baskin réside dans sa volonté de proposer une activité qui soit « adaptée à un public handicapé », d'ailleurs varié – déficience physique et mentale, mais qui soit aussi nécessairement pratiquée en intégration, autrement dit pas seulement « adaptée à un public handicapé » justement. Il faut noter par ailleurs que cette ouverture à la participation de tous est non seulement possible mais rendu obligatoire par le règlement – comme on le verra – au travers de certaines contraintes quant à la manière de composer une équipe.

Plus précisément, le Baskin tâche de concilier une triple mixité : mixité des *genres*, mixités des *types de capacités* et mixité des *types de « déficiences »*. Le Baskin, prenant ses distances face à certains cloisonnements hermétiques en sport, est donc pratiqué aussi bien par des filles que par des garçons, aussi bien par des joueurs « normalement habiles » (dits « valides ») que par des joueurs « différemment habiles »<sup>397</sup> (dits « handicapés »), et aussi bien par des joueurs ayant une déficience physique que par des joueurs ayant une déficience mentale<sup>398</sup>. Notons enfin que dans la proposition du Baskin, qu'il s'agisse de joueurs « handicapés » ou de joueurs « valides », la participation est ouverte à des niveaux très différents d'*expérience et de compétence sportives*.



La question qui se pose à présent est bien celle de comprendre de façon plus pratique comment cette triple intégration est possible.

---

397 pour respecter la terminologie italienne qui était alors utilisée

398 si du moins l'on conserve ces deux grandes « macro-catégories » bio-médicales

### 1.1.3. SUR QUELLES ADAPTATIONS GÉNÉRALES REPOSE LE BASKIN ?

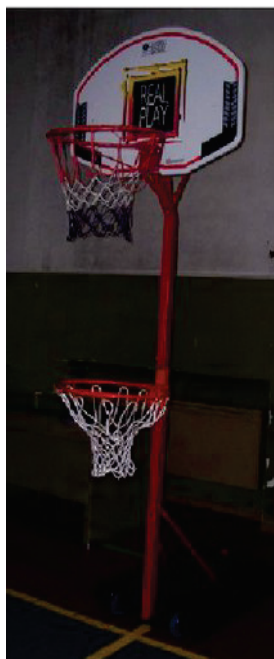
Le baskin est le résultat d'une série d'adaptations du basket-ball afin de rendre ce sport « inclusif ». Ces adaptations ont été menées par ses « inventeurs » au cours d'un progressif travail d'exploration-tâtonnement empirique ayant duré plusieurs années. Sans rentrer dans la description détaillée de l'ensemble des règles du jeu, le résultat final de ce processus peut être formalisé de manière synthétique par l'articulation de quatre axes méthodologiques principaux : l'adaptation du matériel, l'adaptation de l'espace, l'adaptation des règles et l'adaptation de la communication<sup>399</sup>.

#### 1.1.3.1. Adaptation du matériel

- \_ présence de 4 paniers de basket : 2 paniers traditionnels hauts, et 2 paniers latéraux plus bas
- \_ possibilité d'utiliser un ballon de taille et poids différents lors d'un tir dans un panier latéral

En plus des deux paniers standards, situés à 3,05m de hauteur, deux paniers additionnels (cf. photo ci-contre) sont disposés latéralement au niveau de la ligne médiane du terrain de basket (cf. 2. *Adaptation de l'espace*). Chaque panier latéral dispose de deux anneaux : l'un situé à une hauteur de 2,00m et l'autre positionné à une hauteur de 1,00m.

Le nombre total de « paniers » où l'on peut donc marquer des points est de six, soit trois par équipe.



Un ballon de mini-baskin est utilisé



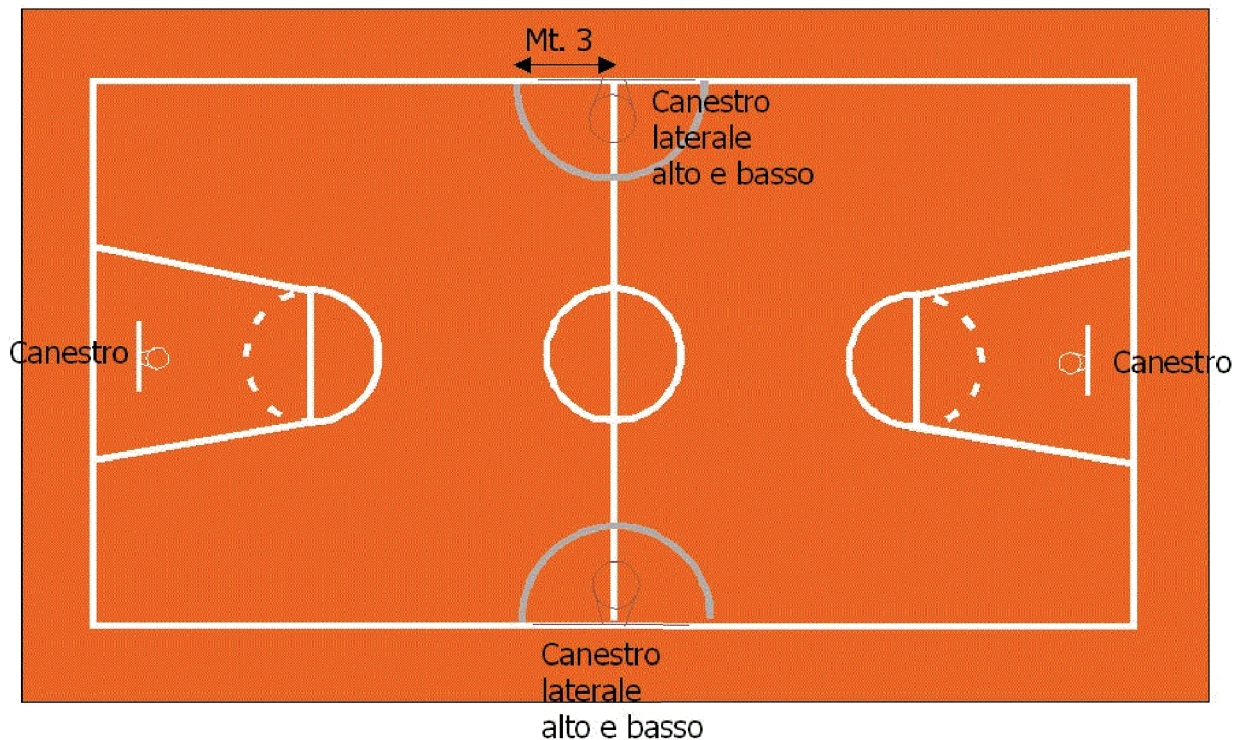
et peut être remplacé par des balles plus petites



<sup>399</sup> Notons que cette façon systématique de présenter les différents types d'adaptation pris en compte par la structure réglementaire du Baskin n'était pas connue par les « inventeurs » du Baskin, mais ne les a pas empêché d'aboutir à ce résultat au terme d'un processus empirique qui ne ressemble en rien à cette clarté modélisatrice a posteriori.

### 1.1.3.2. Adaptation de l'espace

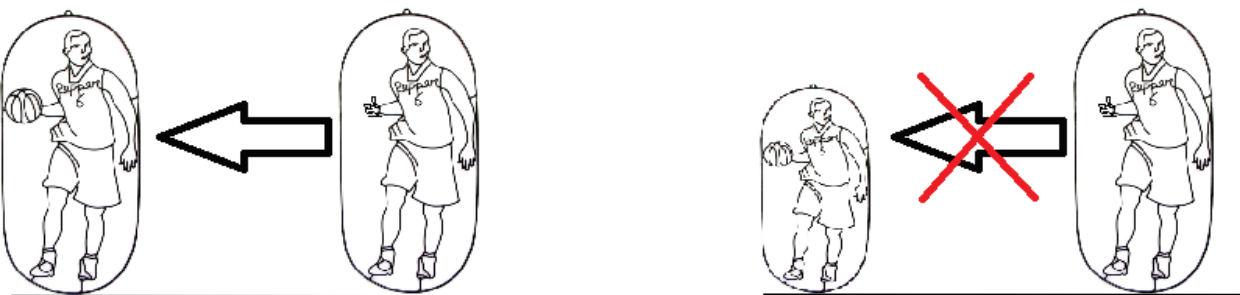
\_ zones protégées pour le tir dans les paniers latéraux (sans gêne défensive)



### 1.1.3.3. Adaptation des règles

Chaque joueur a un rôle qui est défini par ses compétences motrices et a par conséquent un adversaire direct de même profil. En fonction de ces rôles, numérotés de 1 à 5, les règles seront différentes, imposant des contraintes adaptées à chacun. Par exemple :

- \_ interdiction de défendre sur un joueur de rôle inférieur ; marquage défensif autorisé seulement sur des joueurs de même rôle (ou de rôle supérieur)
- \_ marge de tolérance variable à propos des infractions de dribble selon le rôle occupé
- \_ nombre de tirs limités par temps de jeu pour certains joueurs







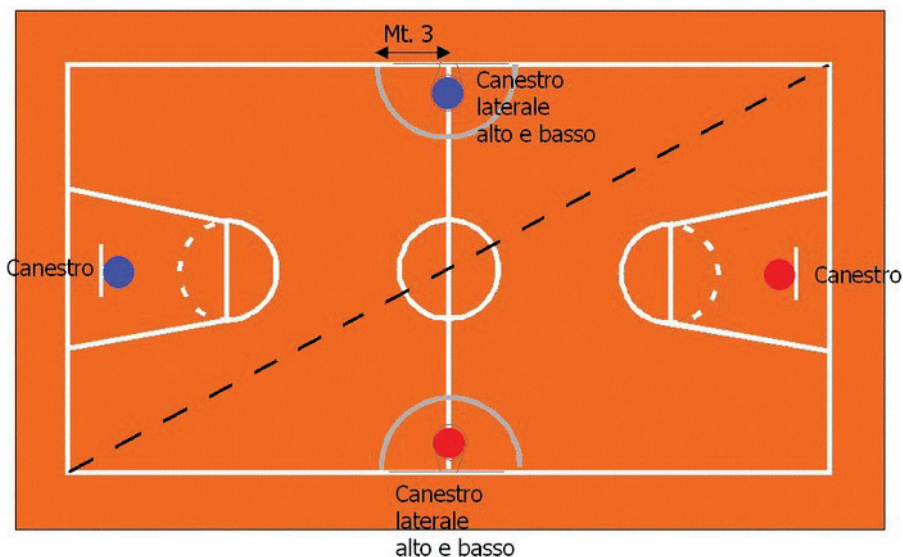
OUI : défense autorisée



NON : défense interdite

#### 1.1.3.4. Adaptation de la communication

- \_ fonction de tutorat (au sein de l'équipe) pour aider ou guider certains coéquipiers si besoin
- \_ éventuelle coloration des paniers pour faciliter leur reconnaissance et favoriser l'orientation



Le balisage visuel (utile particulièrement pour les joueurs ayant des difficultés d'orientation) n'est pas toutefois une réalité très fréquente dans la pratique, au jour d'aujourd'hui.

#### 1.1.4. DIFFÉRENCIATION DES RÔLES DES JOUEURS

Il est sans doute opportun d'apporter quelques clarifications supplémentaires à propos des différents rôles qui composent une équipe de Basket. Cette différenciation des rôles représente l'ossature principale du jeu, à partir de laquelle prennent sens toutes les règles. Le principe est simple : il y a différents rôles pour valoriser différentes capacités, en associant à chaque rôle différentes tâches, difficultés et responsabilités spécifiques. Les rôles sont attribués au moyen de tests fonctionnels qui placent les joueurs dans une situation de jeu semi-réelle. Sur l'ensemble des joueurs qui composent une équipe de Basket, six doivent être obligatoirement présents sur le terrain, les autres étant les remplaçants.

Remarquons aussitôt que pour reconnaître sur le terrain le rôle occupé par chaque joueur, c'est le numéro de gauche qui figure sur son maillot qui représente son rôle, tandis que celui de droite permet de le distinguer d'un autre joueur qui aurait le même rôle.



## FICHE SYNTHETIQUE DU RÔLE N° 5

A/ Caractéristiques du joueur/euse	B/ Définition réglementaire du rôle
Joueur/euse (expert en Basket) ayant : course fluide et rapide, aisance technique du dribble, tir en double pas bien maîtrisé	_ Tire sur le panier traditionnel haut (2pts) _ Défend sur les adversaires de rôle 5 _ Doit gérer 3 tirs à disposition par temps (max)



A/ Il s'agit d'un joueur ou d'une joueuse, ayant ou non une déficience, qui maîtrise tous les fondamentaux du basket-ball. Il s'agit d'un joueur expert de basket-ball. Il peut aussi avoir la fonction de tuteur vis-à-vis de ses coéquipiers, sa maîtrise technique lui permettant de libérer des ressources attentionnelles à cette fin.



B/ TIR : Il doit tirer nécessairement dans les paniers traditionnels (3,05m de hauteur). Il a à disposition un nombre de trois tirs maximum qu'il doit gérer au mieux à chaque temps de jeu. Comme au basket, pour lui, un panier marqué vaut 2 points, ou 3 points, selon sa position de tir.

DEPLACEMENT ET DRIBBLE : Les infractions de marcher et de reprise de dribble lui sont sifflées de la même manière qu'au basket.

DEFENSE : Il ne peut pas défendre sur des joueurs de rôles inférieurs. Il ne peut donc défendre que sur des adversaires de même rôle que lui (n°5).

## FICHE SYNTHETIQUE DU RÔLE N° 4

A/ Caractéristiques du joueur/euse	B/ Définition réglementaire du rôle
Joueur/euse ayant : course assez fluide et rapide, dribble sans infraction (sauf au départ), tir en double pas non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Tire sur le panier traditionnel haut (2pts)</li> <li>_ Défend sur les adversaires de rôle 4 (ou 5)</li> <li>_ Est autorisé seulement au marcher de départ</li> </ul>



A/ Il s'agit d'un joueur ou d'une joueuse, ayant ou non une déficience, qui a une maîtrise relative des principales habiletés motrices générales, sans pour autant dominer parfaitement les habiletés techniques spécifiques du basket (en particulier le tir en course avec « double pas » ainsi que le départ en dribble sans infraction de marcher). Il s'agit pour le dire simplement d'un joueur techniquement inexpert au basket mais ayant un profil physique assez sportif.

B/ TIR : Il doit tirer nécessairement dans les paniers traditionnels. Comme pour le rôle n°5, un panier marqué vaut 2 ou 3 points selon sa position de tir (par rapport à la ligne des 3 pts). Il ne peut pas effectuer de tir en double pas.



DEPLACEMENT ET DRIBBLE : Les infractions de marcher et de reprise de dribble lui sont sifflées, exception faite du « marcher de départ » qui pour lui ne compte pas.

DEFENSE : Il ne peut pas défendre sur des joueurs de rôles inférieurs. Il défend donc plutôt sur des joueurs de même rôle que lui (n°4), voire de rôle supérieur.

## FICHE SYNTHETIQUE DU RÔLE N° 3

A/ Caractéristiques du joueur/euse	B/ Définition réglementaire du rôle
Joueur/euse ayant : course peu fluide et rapide, dribble discontinu et/ou avec infractions, tir plutôt en position arrêtée	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Tire au choix sur le panier traditionnel haut (3pts) ou sur le panier latéral supérieur (2pts)</li> <li>_ Défend sur les adversaires de rôle 3 (ou 4, 5)</li> <li>_ Est autorisé au marcher et reprise de dribble</li> </ul>



**A/** Il s'agit d'un joueur ou d'une joueuse, ayant ou n'ayant pas de déficience, qui manifeste certaines difficultés dans les grandes habiletés motrices. Sa course est peu coordonnée ou lente. Il est en mesure de dribbler en course, bien que de façon discontinue ou irrégulière. Il parvient à tirer dans le panier traditionnel haut.

**B/ TIR :** Il peut tirer aussi bien dans le panier latéral supérieur (2m de haut), depuis l'extérieur de la zone, que dans le panier traditionnel (3,05m de hauteur). Pour lui, un tir réussi dans un panier latéral vaut 2 points, tandis que dans un panier traditionnel il vaut 3 points.



### DEPLACEMENT ET

**DRIBBLE :** Il doit dribbler durant son déplacement, même si de façon discontinue. Les infractions de marcher et reprise de dribble n'étant pas sanctionnées par l'arbitre.

**DEFENSE :** Ce joueur ne peut être marqué que par des adversaires de même rôle (n°3).

## FICHE SYNTHETIQUE DU RÔLE N° 2

A/ Caractéristiques du joueur/euse	B/ Définition réglementaire du rôle
<p>Joueur/euse ayant : déplacement autonome à la vitesse de la marche (ou course peu fluide et peu fonctionnelle au jeu), quelques dribbles en position arrêtée, tir en position arrêtée sur les paniers latéraux supérieurs (à 2m de haut)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Joue au niveau de la zone protégée latérale</li> <li>_ Tire dans le panier latéral supérieur depuis l'extérieur de la zone (sans gêne défensive)</li> <li>_ Tire après avoir reçu le ballon à l'intérieur de la zone, en être sorti et avoir fait 2 dribbles</li> <li>_ Choisit si tirer en face du panier latéral (2pts) ou sur l'un des côtés de la zone (3pts)</li> </ul>



A/ Il s'agit d'un joueur ou d'une joueuse, dont la déficience réduit ses capacités motrices, mais qui parvient à tirer dans le panier latéral supérieur à une distance de 3m. Il peut se déplacer de façon autonome, en marchant ou en fauteuil roulant. Il est aussi en mesure d'effectuer au moins 2 dribbles sur place. Et il est généralement capable de recevoir une passe bien calibrée et d'en effectuer une.



B/ Il joue au niveau de la zone latérale et occupe une fonction appelée de « *pivot* » en mouvement.

**TIR** : Il a 10 secondes pour : prendre possession du ballon, sortir de la zone latérale, choisir l'un des trois secteurs de tir (en face, à gauche ou à droite), faire deux dribbles et tirer (à l'extérieur de la ligne des 3 mètres). Un tir en face vaut 2 points et sur le côté 3 points. Il n'a qu'une tentative.

**DEFENSE** : Il ne peut être gêné par aucun défenseur au cours de son tir.

## FICHE SYNTHETIQUE DU RÔLE N° 1

A/ Caractéristiques du joueur/euse	B/ Définition réglementaire du rôle
<p>Joueur/euse ayant : déplacement en fauteuil, autonome seulement si fauteuil électrique, tir en position arrêtée dans les paniers latéraux inférieurs (à 1m de haut)</p>	<p>_ Joue au niveau de la zone protégée latérale            _ Tire dans le panier latéral inf. après s'être placé en face (seul ou aidé) à l'int. de la zone            _ Choisit si effectuer 2 tentatives de tir (le panier valant alors 2pts) ou 1 seule (3pts)</p>



A/ Il s'agit d'un joueur ou d'une joueuse en fauteuil roulant, dont la déficience réduit ses capacités motrices de telle sorte que son déplacement dépend soit de l'aide de ses coéquipiers soit de l'usage d'un fauteuil roulant électrique. En utilisant une balle plus petite et plus légère, il est en mesure de produire l'effort nécessaire pour tirer et faire un panier, même si à une distance parfois minime.



B/ Il joue au niveau de la zone latérale et occupe lui aussi la fonction de « pivot ».

TIR : Il a 10 secondes pour : se positionner face au panier à la bonne distance (avec ou sans aide), déclarer s'il utilise une ou deux tentatives de tir, recevoir de son coéquipier la balle adéquate (éventuellement remplacée) et réaliser son lancer dans le panier latéral inférieur. S'il choisit deux tentatives, le panier vaut 2 points ; s'il en choisit une seule, il vaut 3 points.

DEFENSE : Il ne peut être gêné par aucun défenseur au cours de son tir.

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES 5 RÔLES :**

	<b>A/ Caractéristiques du joueur/euse</b>	<b>B/ Définition réglementaire du rôle</b>
Rôle 5	Joueur/euse (niveau confirmé en Basket) ayant : course fluide et rapide, aisance du dribble, tir en double pas bien maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Tire sur le panier traditionnel haut (2pts)</li> <li>_ Défend sur les adversaires de rôle 5</li> <li>_ Doit gérer 3 tirs à disposition par temps</li> </ul>
Rôle 4	Joueur/euse ayant : course assez fluide et rapide, dribble sans infraction (sauf au départ), tir en double pas non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Tire sur le panier traditionnel haut (2pts)</li> <li>_ Défend sur les adversaires de rôle 4 (ou 5)</li> <li>_ Est autorisé seulement au marcher de départ</li> </ul>
Rôle 3	Joueur/euse ayant : course peu fluide et rapide, dribble discontinu et/ou avec infractions, tir plutôt en position arrêtée	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Tire au choix sur le panier traditionnel haut (3pts) ou sur le panier latéral supérieur (2pts)</li> <li>_ Défend sur les adversaires de rôle 3 (ou 4, 5)</li> <li>_ Est autorisé au marcher et reprise de dribble</li> </ul>
Rôle 2 (pivot)	Joueur/euse ayant : déplacement autonome à la vitesse de la marche ou course peu fluide et peu fonctionnelle au jeu, quelques dribbles en position arrêtée, tir en position arrêtée sur les paniers latéraux supérieurs (à 2m de haut)	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Joue au niveau de la zone protégée latérale</li> <li>_ Tire dans le panier latéral supérieur depuis l'extérieur de la zone (sans gêne défensive)</li> <li>_ Tire après avoir reçu le ballon à l'intérieur de la zone, en être sorti et avoir fait 2 dribbles</li> <li>_ Choisit si tirer en face du panier latéral (2pts) ou sur l'un des côtés de la zone (3pts)</li> </ul>
Rôle 1 (pivot)	Joueur/euse ayant : déplacement en fauteuil, autonome seulement si fauteuil électrique, tir en position arrêtée dans les paniers latéraux inférieurs (à 1m de haut)	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Joue au niveau de la zone protégée latérale</li> <li>_ Tire dans le panier latéral inf. après s'être placé en face (seul ou aidé) à l'int. de la zone</li> <li>_ Choisit si effectuer 2 tentatives de tir (le panier valant alors 2pts) ou 1 seule (3pts)</li> </ul>



### 1.1.5. COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

---

Si une équipe de Baskin peut être composée de 14 joueurs maximum, on y joue à 6 sur le terrain, les autres joueurs étant donc les remplaçants. Le règlement impose des contraintes de composition d'équipe, de telle sorte que parmi ces 6 joueurs doivent figurer : un joueur pivot et un seul à la fois (qu'il soit de rôle 1 ou bien de rôle 2), au moins deux joueurs de rôle n°5, et au moins une fille parmi les rôles 4 et 5. Il y a de plus un principe général fondamental permettant une composition relativement équilibrée entre deux équipes et qui repose sur le respect du calcul suivant : la somme des rôles des 6 joueurs en jeu ne doit pas dépasser 23 (exemples :  $5 + 5 + 4 + 3 + 3 + 2$  ; ou bien  $5 + 5 + 5 + 4 + 3 + 1$  ; ou bien encore  $5 + 5 + 4 + 4 + 3 + 2$ )

Voici donc en résumé les cinq principes de composition d'une équipe :

6 joueurs sur le terrain
1 joueur pivot (rôle n°1 ou 2)
2 joueurs au moins de rôle n°5
1 joueur au moins de rôle n°3
1 joueuse au moins (féminine) parmi les rôles n°4 et 5 <sup>400</sup>
la somme des n° de rôle des 6 joueurs ne doit pas dépasser 23

Enfin, il est obligatoire que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match rentrent en jeu.



---

400 De plus, si l'équipe décide de placer 3 joueurs de rôle 5 en même temps, au moins l'un des trois doit être une fille.

---

## 1.2. DESCRIPTION ORGANISATIONNELLE DU BASKIN COMME MOUVEMENT SPORTIF ASSOCIATIF

---

L'objectif n'est pas ici d'approfondir l'histoire organisationnelle du Baskin ni de développer une analyse sociologique sur l'association, mais bien, là encore, de se contenter à ce stade d'offrir quelques repères descriptifs d'ordre général dans un souci pédagogique, afin de faciliter la compréhension des contours du phénomène que l'on se propose d'étudier.

### 1.2.1. BREF RETOUR SUR LE “POINT DE DÉPART” DU “MOUVEMENT BASKIN”

---

Bien qu'il soit toujours difficile d'identifier avec précision le point de départ d'une nouvelle initiative, les « inventeurs » du Baskin s'accordent à faire remonter les débuts du Baskin à l'année scolaire 2001/2002. Quant au lieu qui lui donna naissance, c'est sans conteste Cremona, ville de 70.000 habitants située au nord de l'Italie en Lombardie, et qui est restée d'ailleurs la « patrie » du Baskin, comme en témoigne ce panneau signalétique « *Crémone ville du Baskin* » qui a été ajouté en 2007 par l'administration municipale en-dessous du panneau principal indiquant l'entrée dans la ville.



C'est au sein du Collège Virgilio de Cremona qu'ont eu lieu les toutes premières expérimentations menées par Antonio Bodini et Fausto Capellini, auxquels on reconnaît aujourd'hui la paternité du Baskin.

Antonio Bodini était alors représentant de parents d'élèves dans ce collège. En effet, plusieurs de ses cinq fils, dont Marianna, affectée d'une infirmité motrice cérébrale réduisant lourdement sa mobilité,



Antonio Bodini



Fausto Capellini

fréquentaient cet établissement. Fausto Capellini, lui, était et est toujours enseignant d'éducation physique en poste dans ce collège et avait justement Marianna comme élève.

### 1.2.2. SURVOL CHRONOLOGIQUE DE L'ITINÉRAIRE DU BASKIN

---

Fournissons ici quelques repères concrets relatifs au déroulement séquentiel de l'itinéraire du Baskin, afin de familiariser rapidement le lecteur avec les principales étapes du phénomène, au travers d'une sélection, inévitablement arbitraire, de faits marquants.

**2000.** En remontant à l'année 2000, rien ne laisse encore penser que le Baskin va naître, comme le rapportent d'ailleurs les acteurs de Cremona eux-mêmes : « l'idée du Baskin était encore impensable à l'époque ». Oui, mais voilà, le Baskin est bien né, à partir de 2001.

**2001-2003.** Après avoir reproduit initialement une expérience de Basket adapté, développée dans une ville proche de Cremona, à Soresina, et s'adressant à un groupe d'élèves ayant différents types de déficience, Antonio Bodini et Fausto Capellini commencent à s'approprier librement cette initiative. Ils mènent alors leurs propres expérimentations dans le gymnase du Collège Virgilio de Cremona, avec un groupe d'une dizaine d'élèves : la plupart sont en situation de handicap et quelques amis qui ne le sont pas les accompagnent. Progressivement, autour de ces deux protagonistes, c'est un ensemble d'acteurs aux compétences diverses et sensibilités variées qui se sont rapidement investis plus ou moins directement dans la définition et la promotion de cette nouvelle initiative.

**2003-2005.** Chaque année scolaire, l'initiative est reconduite dans le collège Virgilio, en collaboration avec deux autres collèges de Cremona, autour d'un groupe d'une quinzaine d'élèves. Dans la continuation de l'année 2002-2003, c'est pendant cette période que les règles de base de ce nouveau jeu sportif sont progressivement définies, grâce à la poursuite d'expérimentations créatives. Ce processus « d'ingénierie pédagogique » débouche sur la formalisation du premier règlement de Baskin. Parallèlement, le réseau des acteurs impliqués prend également une forme plus définie au travers d'une première convention de partenariat. Le Baskin, en tant qu'atelier scolaire optionnel, est inséré officiellement dans le Plan d'Offre de Formation du collège, et donne lieu à partir de 2005 au premier championnat scolaire (première participation aux Jeux Sportifs Scolaires) coordonné par le Bureau Scolaire Départemental d'EPS. L'initiative suscite aussi des contacts en dehors du monde scolaire, avec la mairie, le monde sportif, les journaux locaux. Et l'implication d'un Lycée professionnel de Cremona permet de donner continuité au projet une fois que les élèves terminent leur scolarisation en collège.

**2005-2007.** C'est en 2006 que l'association Baskin est constituée, avec le dépôt de la marque Baskin. Le site de l'association est créé peu après. En 2007, la ville de Cremona rend officielle l'appellation « Cremona, ville du Baskin » et inaugure même un terrain public de Baskin à l'air libre avec des panneaux explicatifs. Au-delà du développement dans le réseau scolaire de Cremona, la diffusion du Baskin atteint deux autres territoires de manière expérimentale : la Vallée d'Aoste, puis le Nord ouest de Milano (à Rho). Les promoteurs du Baskin commencent aussi entre 2006 et 2007 à présenter cette initiative novatrice dans plusieurs colloques universitaires internationaux (Lyon, Roma, Olomouc, Rimini) dédiés aux thèmes de l'intégration scolaire, l'inclusion et les activités physiques adaptées. Ils publient également un article important dans la revue *L'integrazione scolastica e sociale*.

C'est à cette période, vers la fin de l'année 2005, que je fis personnellement la connaissance du Baskin. Je fais partie des membres fondateurs de l'association, bien que n'ayant aucun mérite dans le processus d'ingénierie pédagogique qui déboucha sur l'invention du Baskin. Mon implication a d'abord été celle de le présenter dans des colloques universitaires internationaux à Lyon et à Olomouc en 2006, puis plus tard à Torino en 2008 et à Jyvaskyla en 2010. Je l'ai aussi importé de façon concrète à Rho en Italie à partir de 2007, et coordonne aujourd'hui la Section Territoriale de Lombardie Nord. Enfin, j'entraîne, j'arbitre et je joue au Baskin. Voici synthétisée mon implication personnelle par rapport à cet objet de recherche.

**2007-2009:** Le développement du Baskin poursuit son extension territoriale puisqu'il est « importé » dans deux zones du Piémont (la zone du Lac Majeur et la ville de Bra), puis en Emilie-Romagne (à Ferrara) et dans les Marches (à Pesaro et Fano). Les initiatives de formation commencent à se structurer et donnent lieu à des parcours officiels (à Cremona, Aosta, Rho). Les rapports avec le monde universitaire se multiplient par ailleurs (à Padova, Milano, Ferrara). A Cremona, on assiste à une participation sportive qui dépasse les frontières de l'école puisque quelques premiers clubs sportifs locaux sont impliqués dans l'accueil d'équipes de Baskin, donnant lieu au premier championnat local de Baskin non scolaire.

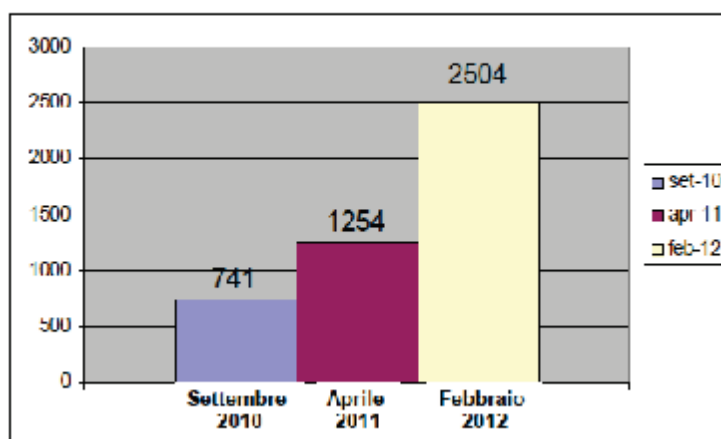
**2009-2012:** Avec la Sicile (à Noto) et le Latium (à Rome) qui intègrent le mouvement de diffusion du Baskin, six sont les Régions italiennes au sein desquelles sa pratique se développe. Il faut même ajouter le début de la première expérience étrangère (hors des frontières italiennes) avec l'initiative de Nantes en France. Cette période marque une explosion numérique de participants, en milieu scolaire d'abord mais aussi de façon notable dans les clubs sportifs. Le mouvement national se structure en comités territoriaux et constitue un organisme « para-fédéral » pour coordonner les activités sportives sur l'ensemble du territoire italien.

→ 2012-2013 est d'ailleurs l'année du premier championnat national de Baskin.

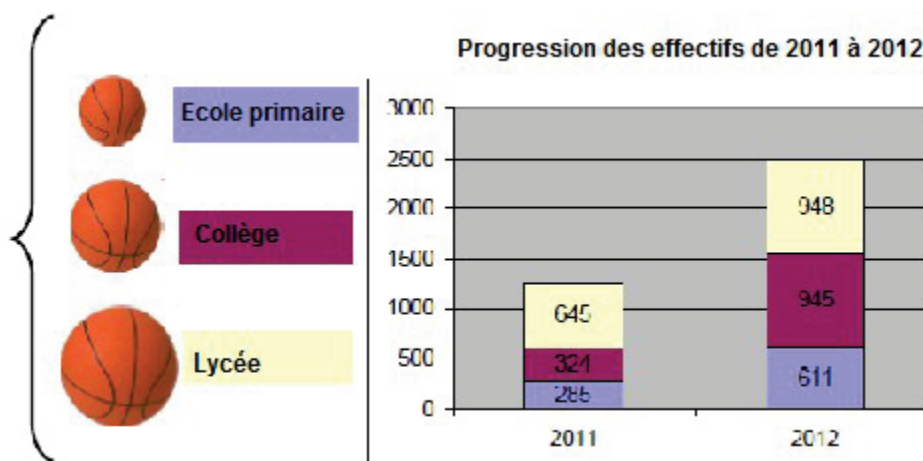
### 1.2.3. DIMENSIONS DU PHÉNOMÈNE

Un premier tour d'horizon sur quelques chiffres qui reflètent les dimensions et la physionomie globale du mouvement Baskin peut être utile. D'environ 600 pratiquants en 2009, dont 85% provenant d'activités réalisées en milieu scolaire et 15% dans les clubs sportifs, le « recensement » de l'association en comptait à la fin de 2012 environ 3.000, dont 70% provenant du milieu scolaire grâce à l'implication de 80 établissements scolaires, et 30% du milieu sportif grâce à l'implication d'une trentaine de clubs.

Progression effectifs de 2010 à 2012



Notons qu'au sein du monde scolaire, l'essentiel des activités est développé au niveau du collège, à raison de 50% des initiatives, tandis que l'école primaire en accueille 20% (bien qu'en forte augmentation) et le lycée 30% (en diminution).



Une autre donnée intéressante est le nombre de joueurs en situation de handicap qui pratiquent le Baskin sur les 3.000 participants au total à la fin de l'année 2012. Variant d'une équipe à l'autre, de 15% à 50% des joueurs dans les cas plus atypiques, la moyenne se situe à 25%, généralement avec un infléchissement vers le bas en milieu scolaire et un infléchissement vers le haut en milieu sportif ; en effet, la finalité éducative et culturelle de l'école amène parfois certains établissements à promouvoir de façon systématique cette pratique auprès de toutes leurs classes, là où le taux de présence d'élèves en situation de handicap se rapproche des 15% ; tandis que le contexte de libre participation des clubs sportifs se prête davantage à une « concentration » un peu supérieure de ces joueurs qui y trouvent une rare opportunité de pratiquer un sport en mixité. Sur 3.000 participants, on compte donc environ 700 joueurs en situation de handicap et 2.300 joueurs « valides » qui participent au mouvement du Baskin à la fin de l'année 2012 (au début 2012 : on en comptait respectivement 500 et 2000 environ).



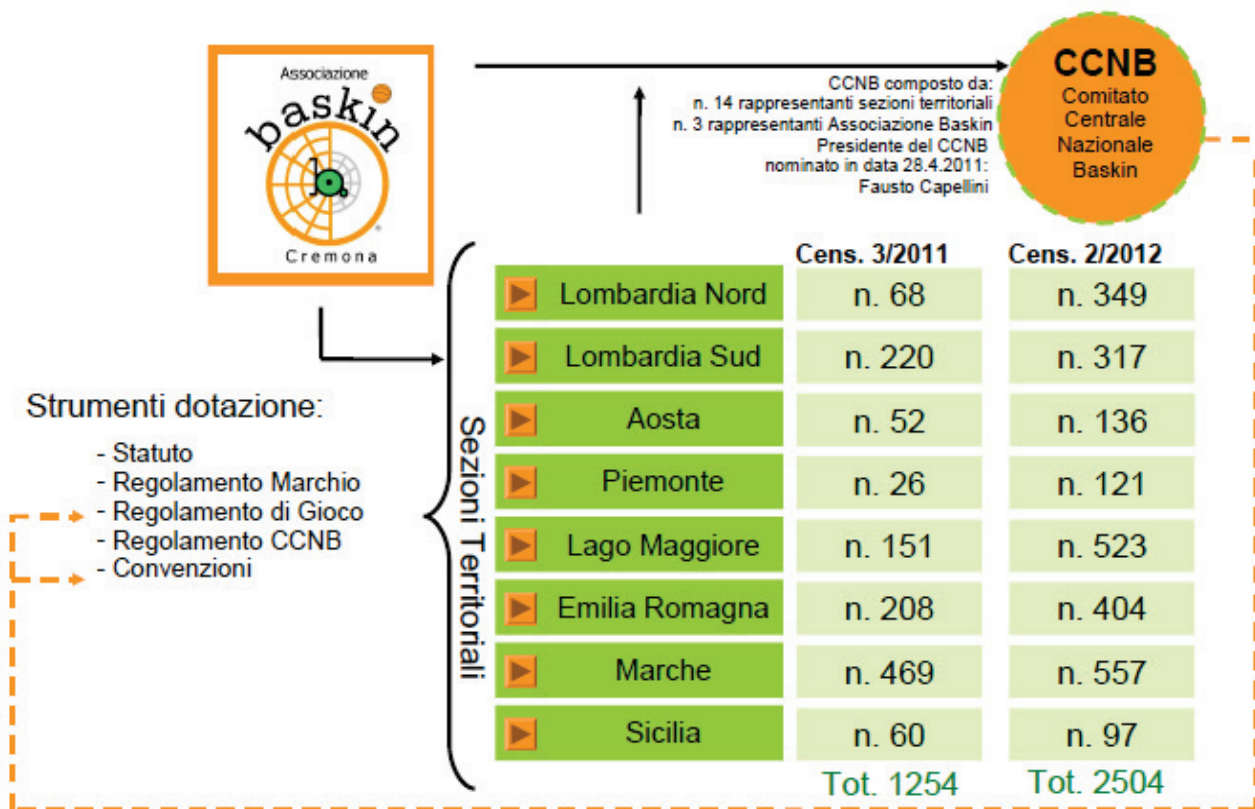
Sur le plan du personnel encadrant, 120 sont les entraîneurs et enseignants en 2012 qui ont reçu une formation spécifique et une petite vingtaine les arbitres, sans compter les nombreux bénévoles qui gravitent autour des différentes initiatives. Il faut souligner le fait que l'ensemble de ces chiffres est à considérer comme des données indicatives à prendre avec une certaine précaution car les recensements ne sont pas réalisés selon une procédure standardisée sur les différents territoires, à partir de définitions précises communes. Toutefois, de façon globale, ces quelques numéros nous offrent une première approximation quantitative au phénomène du Baskin.

#### 1.2.4. STRUCTURATION DE L'ASSOCIATION

Dès 2010-2011, l'association Baskin a choisi de structurer de manière plus formalisée son extension territoriale survenue dans une partie de l'Italie, en transformant le développement dispersé de cette pratique en une ramification structurée de l'association. Celle-ci a donc institué, partout où le

Baskin s'était développé, une Section Territoriale (ST) responsable de coordonner les activités au niveau de chaque territoire local. Cette ST est composée d'un noyau de coordination de trois à cinq personnes, dont un coordinateur, membre de l'association Baskin, ainsi que deux personnes élues représentant le monde sportif (issues des clubs), et de manière facultative, un représentant du monde scolaire et un autre membre sans spécification a priori particulière.

Jusqu'en 2012, ces Sections Territoriales (ST) sont restées au nombre de huit, couvrant un total de six Régions italiennes allant de la Lombardie au Nord à la Sicile au Sud. Sur la base de cette structuration décentralisée, l'association Baskin a créé parallèlement un organe national coordonnant l'ensemble des activités sportives organisées par ces différentes ST. La constitution de ce Comité Central National de Baskin (CCNB), composé formellement de deux représentants de chaque ST et de trois membres de l'association Baskin de Cremona, permettait à l'association d'assumer un rôle et une forme se rapprochant de la structure et la fonction d'une fédération sportive classique. Le CCNB devait donc être un organe national « para-fédéral ».



Les documents formels dont dispose l'association sont donc : le statut de l'association Baskin (qui est une association culturelle) ; le règlement sur la marque déposée ; le règlement de jeu (avec ses différentes versions d'actualisation codifiée) ; le règlement du CCNB (avec ses ST) ; les diverses conventions de partenariats.

Par ailleurs, d'un point de vue de l'identité des organisations locales qui sont au centre de la vie de chaque ST, on peut remarquer qu'il existe principalement deux types d'organisations : les

associations spécialisées sur le monde du handicap, et les associations spécialisées sur le monde du sport. Bien-sûr, cette catégorisation se complexifie si l'on considère que les premières peuvent être déjà plus ou moins orientées vers la proposition d'activités sportives, et que les secondes peuvent être déjà plus ou moins orientées vers la dimension éducative du sport.

#### 1.2.5. RECONNAISSANCES ET PARTENARIATS

---

##### **1.2.5.1. Dans le monde sportif**

De par le profil très variés de ses pratiquants réunis dans une même équipe, le Baskin a toujours rencontré quelques difficultés de reconnaissance de la part des organes institutionnels de gouvernance sportive. Ne pouvant a priori relever ni des fédérations sous la responsabilité du Comité Olympique National Italien (CONI) – la Fédération Italienne de Basket (FIP) ne le reconnaissant pas en 2012 – ni des fédérations sous la responsabilité du Comité Italien Paralympique (CIP) – la Fédération Italienne de Basket-fauteuil ou celle de Basket adapté ne le reconnaissant pas non plus. Le CONI ne s'adresse pas en principe aux personnes handicapées. Le CIP ne s'adresse en principe qu'à elles, en outre de manière différenciée selon le type de déficience. En quittant l'univers particulier de l'école, les interlocuteurs de l'association Baskin dans le monde sportif ont donc été d'abord les fédérations multisport, dont *l'intéressement* ne s'est guère fait attendre.

Or, un choix organisationnel important de la part des acteurs de Cremona a été de ne vouloir établir de partenariat exclusif avec aucune de ces fédérations multisport, afin de préserver son indépendance mais aussi afin de s'enraciner de manière diffuse dans de multiples réseaux sportifs territoriaux. Le seul critère retenu a été l'affinité émergeant localement et singulièrement entre les acteurs de chaque Section Territoriale (S.T.) de l'association Baskin et les sections locales des différentes fédérations multisport italiennes. Si bien que sur le plan local, des accords, conventions et partenariats ont été établis aussi bien avec le Centre Sportif Italien (CSI), la Fédération multisport Jeunesse Salésienne (PGS) ou la section sportive de l'Association Chrétienne des Travailleurs Italiens (ACLI), qu'avec l'Union Italienne Sport Populaire (UISP) rebaptisée en 1990 Union Italienne Sport Pour tous (UISP), ou encore avec le Centre du Sport Educatif National (CSEN) ou la branche sportive de l'Association Nationale des Familles de Personnes ayant une Déficience Intellectuelle (ANFFAS). Souvent par leur intermédiaire, des contacts plus ou moins stables se sont aussi créés entre les Sections Territoriales de Baskin et les branches locales du Comité Italien Paralympique (CIP) ou même du Comité Olympique National Italien (CONI), ainsi qu'avec l'association Special



Olympics ou bien avec la Fédération Italienne de Basket (FIP). A l'échelle locale, les rigidités institutionnelles jouant un rôle moindre par rapport au bon sens des acteurs singuliers, chaque section territoriale a pu construire librement ses propres affiliations et rapports de collaboration.



Toutefois, notons qu'au cours l'année 2012, la première convention nationale a été signée entre l'association Baskin et l'Union de Sport Pour tous (UISP), sans contredire pour autant le principe de non exclusivité qui reste une condition de ces conventions. Plus qu'un choix de la part de l'association Baskin, la UISP aurait été plus pragmatiquement la première fédération multisport, et à ce jour l'unique, à avoir manifesté l'intérêt de soutenir le développement du Baskin à l'échelle nationale.



Par ailleurs, alors que la reconnaissance auprès du Comité Paralympique Italien (CIP) a connu de multiples péripéties qui feront l'objet d'une description ultérieure, c'est plus récemment auprès du CONI, et plus précisément de la Fédération Italienne de Basket (FIP), que l'association Baskin a choisi de se rapprocher au cours de l'année 2012-2013, en constatant un changement d'attitude de la part de cet interlocuteur, se révélant récemment nettement plus favorable au dialogue.

### 1.2.5.2. En dehors du monde sportif

Parallèlement, le développement de l'association Baskin a suscité une série de reconnaissances, nationales et internationales, provenant d'autres secteurs que celui du sport, mais aussi en dehors du secteur spécialisé du handicap. Il est important de souligner ces faits car ils ont couronné le succès pratique du Baskin – d'un point de quantitatif – d'un certain prestige culturel – d'un point de vue qualitatif – qui a grandement contribué à objectiver le mérite de cette association. En effet, alors que certains acteurs septiques pouvaient taxer les appréciations positives faites au Baskin d'un simple enthousiasme béat dérivant d'un provincialisme auto-référentiel, ces reconnaissances extérieures et indépendantes facilitèrent la construction d'une image du Baskin se libérant de certains de ces préjugés ou soupçons.

Au-delà de la passion singulière que quelques acteurs spécifiques vouaient au Baskin au sein du noyau des promoteurs de cette nouvelle pratique, le processus de reconnaissance acquit progressivement une dimension plus institutionnelle à l'échelle locale. Après la reconnaissance officielle de la direction de l'établissement scolaire Virgilio, vint celle du Conseil Municipal de Cremona qui, comme déjà évoqué, reconnut le 12 décembre 2007 « Cremona ville du Baskin ». En parallèle de cette première forme de reconnaissance verticale si l'on peut dire, l'extension territoriale dans diverses régions et l'augmentation rapide du nombre total de pratiquants signifiait en même temps une reconnaissance horizontale indéniable. En interprétant cette diffusion de la participation comme une « sanction positive du marché », c'est une légitimité géographiquement plus étendue à laquelle les acteurs du Baskin pouvaient progressivement prétendre, de façon moins liée à la passion exclusive de la ville de Cremona.

Mais c'est peut-être la reconnaissance du monde académique qui témoigna le mieux du dépassement d'un intéressement particulier pour le Baskin, confiné à quelque secteur spécifique de la société, vers un intéressement plus universel. On peut mentionner à ce propos quelques articles publiés dans des revues scientifiques à partir de 2007 comme *L'integrazione scolastica e sociale*, la participation à différents colloques universitaires, la multiplication de mémoires d'étudiants dédiés à l'étude de ce phénomène, aussi bien sous une perspective physiologique que psychologique ou sociologique, l'inscription de modules ou d'unités d'enseignement spécialement dédiés au Baskin dans certaines facultés (Ferrara, Rome, Padova, Pavia, Milano), enfin la publication en 2010 du livre *Baskin... uno sport per tutti* aux éditions Franco



Angeli, dans la collection Publications Internationales d'Histoire et Théorie de l'Education (PISTE), sous la coordination d'une pédagogue et chercheuse universitaire Angela Magnanini.

En outre, deux autres faits dénotent de façon assez éclatante ce processus de reconnaissance culturelle de plus en plus étendu et indépendant. Tout d'abord, le 24 février 2011, l'association Baskin reçut le premier prix de la Design For All Foundation, fondation promouvant la Conception Universelle dans la société et primant les initiatives d'excellence internationale, au travers de son concours annuel ouvert à trois catégories de participants : les municipalités, les associations et les entreprises. Sur les 30 projets présentés, le jury composé de 10 experts de 7 pays différents (Europe, Amérique, Asie) en a pré-sélectionnés 19, toutes catégories confondues. Parmi les 6 projets de sa catégorie, provenant de Chicago (USA), de Navarra (Espagne), d'Auckland (Nouvelle Zélande), de Londres (Angleterre) et de Barcelone (Espagne), le projet Baskin a ensuite été sélectionné dans les 3 finalistes, puis finalement retenu comme vainqueur parmi les associations candidates.



Le deuxième fait qui mérite d'être cité est la sélection du Baskin, dans le cadre du projet « Geniusloci - Archive de la Générativité Italienne » promu par l'Institut Sturzo, comme l'un des modèles emblématiques d'innovation sociale dont l'Italie est capable. De plus, parmi ce recueil scientifique d'initiatives considérées comme régénératrices d'économie, de culture et de sociabilité, l'Institut Sturzo a aussi choisi le Baskin comme cas italien à présenter lors du colloque italo-allemand « Gérer l'innovation sociale » organisé le 08 juin 2011 à Rome.

## CHAPITRE / 2

# PROCESSUS D'INVENTION DU BASKIN : DES RACINES AU FRUIT

Comprendre le processus d'innovation du Baskin, autrement dit la diffusion de cette forme de pratique sportive partagée, gagne en profondeur et en pertinence si l'on ne se contente pas de faire démarrer simplement ce processus à partir d'une forme déjà constituée, d'un « produit » Baskin déjà prêt à l'usage. En effet, le processus d'innovation est dépendant de la manière dont se déroule le processus d'invention car, même si c'est la stabilisation de l'identité du Baskin qui permet sa socialisation sur un territoire plus vaste, cela ne signifie pas pour autant que son identité ainsi formalisée soit un point de départ purement statique, une forme privée de la force dont elle émane. Si l'on veut utiliser cette métaphore, nous pourrions dire que le processus d'invention renvoie plutôt à la transformation provisoire d'une énergie cinétique en énergie potentielle. Autrement dit, cette forme du Baskin, qui s'est cristallisée aux alentours de 2004 grâce à la formalisation de son règlement ou de 2006 grâce à la formalisation de son association, contient bien une énergie identitaire tout à fait spécifique, qu'il faut pouvoir saisir si l'on veut mieux comprendre par la suite les développements qu'elle a suscités.

Toutefois, comprendre ce processus d'invention, de nouveau, gagne en profondeur et en pertinence si l'on ne le réduit pas à un processus purement technique situé dans le gymnase du Collège Virgilio de Cremona, mais si l'on perçoit au contraire les dynamiques sociales et culturelles qui le façonnent. Or, cette tentative renvoie davantage à un effort de contextualisation qu'un effort de remontée inexorable des causes. Mais sur quel niveau de contexte est-il alors intéressant de se pencher ? Dans notre première partie, nous avons d'abord évoqué des mouvements de fonds très généraux tissant la trame socio-culturelle dans laquelle la naissance du Baskin prend sens à l'échelle internationale. En plongeant donc notre regard dans ce terreau plus ancien, dans les strates un peu plus profondes dans lesquelles sont enfouies les racines du Baskin, nous repérons principalement deux dynamiques globales, qui s'entre-croisent en partie et qui font interagir les trois sphères sociales du handicap, de l'éducation et du sport. La première renvoie au mouvement vers « l'inclusion » qui marque l'évolution du rapport de la société aux personnes en situation de handicap au cours du XX<sup>e</sup> siècle, et la seconde correspond à la question de « l'offre sportive » qui s'est progressivement démocratisée au cours de la même période. On a alors pu voir que, si ces dynamiques étaient globalement à l'œuvre à l'échelle internationale, elles se sont déclinées parfois

de façon particulière en Italie, en particulier à la suite du bouillonnement culturel des années 60 où le processus de désinstitutionnalisation eut d'importants retentissements dans la sphère scolaire également, notamment grâce à une figure comme Adriano Milani Comparetti, que l'on retrouvera d'ailleurs dans les racines un peu plus récentes du Baskin.

Sans doute aurions-nous pu développer également l'histoire du sport et de l'éducation physique en Italie, en mentionnant notamment l'influence de Jean Le Boulch, que l'on peut également retrouver dans les racines plus récentes du Baskin, comme on le verra bientôt. Quoi qu'il en soit, la première partie nous donnait l'occasion de révéler ce premier niveau de contextualisation, à partir de facteurs structurels ou globaux composant le terreau relativement ancien de l'histoire du Baskin. Toutefois, en faisant ce choix, nous avons jusque-là laissé de côté le terreau plus récent, les racines moins profondément enfouies dans le passé, les facteurs plus contingents et locaux, les influences plus personnelles et particulières, les liens de parenté beaucoup plus directs avec l'invention du Baskin ; ce à quoi nous allons nous atteler dans un souci compréhensif davantage qu'explicatif.

En somme, pour saisir l'énergie potentielle que renferme la forme du Baskin en 2006, nous allons procéder en deux temps. Nous nous pencherons d'abord sur une description partielle et arbitraire du terreau récent dans lequel s'enracine l'histoire du Baskin, pour en saisir quelques éléments significatifs anticipant certaines clés de lecture intéressantes sur le phénomène qui nous intéresse ; il s'agira donc de remonter aux années précédant 2001, mais sans toutefois revenir un demi-siècle en arrière. Puis nous entreprendrons la description du processus d'invention à proprement parler à partir de l'année 2001.

---

## 2.1. UN CONTEXTE D'ÉMERGENCE SIGNIFICATIF, COMME CLÉ DE LECTURE

---

On l'a compris, l'innovation du Baskin ne peut être considérée comme un processus jaillissant de nulle part – *ex-nihilo* – mais comme un phénomène s'inscrivant de près ou de loin dans une filiation. Mais comment décrire ce contexte dans lequel émerge le Baskin ? Faut-il chercher un déclic initial, une graine, une cause originaire et unitaire du phénomène ? Le plongeon en profondeur dans cette étude de cas nous amène plutôt à envisager les racines plurielles du Baskin, c'est-à-dire sa multi-filiation. Toute histoire ressemble à une rivière aux mille bras qui s'enchevêtrent, chaque phénomène est la résultante d'un buissonnement inextricable d'influences, le passé fourmille de précédentes histoires s'emmêlant les unes les autres.

D'ailleurs, non seulement nous prenons donc nos distances vis-à-vis d'une conception linéaire et mécaniste de l'histoire, mais nous déclinons surtout ici toute intention de fournir une reconstitution précise et exhaustive de l'origine du Baskin ou de remonter la chaîne inexorable des causes dans une perspective positiviste. Comme le dit Bruno Latour, à la suite notamment d'Isabelle Stengers, « les causes et les effets ne sont qu'une façon rétrospective d'interpréter des événements »<sup>401</sup>. Loin de prétendre expliquer la naissance du Baskin, insistons alors sur notre objectif de faire plutôt apparaître une sélection arbitraire de quelques éléments susceptibles de se révéler significatifs pour *rendre plus intelligible* le phénomène étudié.

### 2.1.1. L'ÉMERGENCE DU BASKIN : RUPTURE OU CONTINUITÉ ? UNE QUESTION D'ÉCHELLE D'OBSERVATION

---

L'émergence du Baskin renvoie-t-elle à une rupture ou s'inscrit-elle dans une continuité ? La question générale de l'innovation soulève toujours, explicitement ou implicitement, une des questions philosophiques les plus ardues, à savoir l'origine de l'action<sup>402</sup>. Bien que ce ne soit pas à proprement parler l'objet de cette recherche d'y répondre, remarquons toutefois que la brume de mystère qui enveloppe typiquement ce genre de question contribue à générer une série de croyances qui accompagnent tout processus d'innovation. C'est pourquoi nous proposons ici d'aborder brièvement cette question dans une perspective qui, en accord avec notre cadre épistémologique, préfère complexifier la manière binaire d'y répondre (rupture ou continuité). La complexité du phénomène d'émergence, en l'occurrence appliquée au sport inclusif, et plus spécifiquement ici au Baskin, nous suggère de considérer, comme toujours, qu'il est moins question de réalité que de représentation de

---

401 Latour, Bruno (2006), op.cit., p.58

402 Latour, Bruno (2006), op.cit., p.74

celle-ci. Or, à la base de cette distinction, il semble que l'échelle temporelle d'observation soit déterminante. Bernard Jeu souligne bien cet aspect et suggère qu'entre perception de rupture ou de continuité « l'hésitation serait donc permise, dans le domaine de l'interprétation des faits [... où] tout dépend du rythme du temps qu'on se donne comme mesure »<sup>403</sup>. D'ailleurs, les deux anthropologues spécialistes de l'innovation que sont Dominique Desjeux et Bruno Latour insistent eux aussi sur cette question d'« échelle d'observation » et de « points de vue », le premier en en faisant même une question méthodologique tout à fait essentielle<sup>404</sup>.

Ainsi, se pencher sur la « pré-histoire » du Baskin à partir d'une perspective historique qui privilégie le temps long suppose un éloignement important de l'observateur par rapport au phénomène qu'il tente de restituer, ce qui le conduira plus facilement à évoquer des facteurs structurels d'ordre socio-culturel propre à l'échelle macroscopique. Dans ce cas de figure, cette perspective tendra à ne faire finalement du Baskin que la résultante épiphénoméniste de dynamiques plus globales, en l'inscrivant donc dans une continuité qui le dépasse. Par contre, à une autre échelle d'observation, l'image de rupture peut apparaître, surtout si la perspective se base sur des facteurs contingents locaux, d'ordre individuel, propre à l'échelle microscopique. Dans ce cas, cette vision des choses tendra à faire du Baskin un phénomène plus autonome, générateur d'une dynamique propre, en rupture avec le passé.

Il est donc plus intéressant de rendre compte de cette complexité, en tâchant d'une part d'identifier à une certaine échelle la continuité relative dans laquelle l'émergence du sport inclusif s'insère en rapport à une dynamique socioculturelle plus large, et d'autre part à essayer de qualifier à une autre échelle la rupture relative que ce phénomène représente à l'intérieur du champ plus restreint de la culture sportive. De la même façon qu'il existe différents courants historiographiques qui s'appuient sur des échelles temporelles différentes – « le temps long » de l'école des annales avec la macro-histoire de Braudel, à l'opposé du temps court avec la « micro-histoire » de Ginzburg –, on peut appliquer à l'observation du phénomène du Baskin des échelles différentes qui nous révéleront différents aspects du même phénomène, d'apparence plus ou moins compatible.

Résumons schématiquement la relativisation des perspectives qui tendraient à essentialiser l'identité du Baskin à partir d'une seule échelle temporelle. Tout d'abord, si l'on se situe très loin du phénomène, sans s'y intéresser de près par définition, l'émergence du Baskin apparaît dans une continuité, on l'a dit. En effet, à l'échelle d'une sociologie historique, c'est l'image d'une démocratisation progressive du phénomène sportif qui domine, en évoquant la succession de trois paradigmes culturels comme on l'a bien vu : l'exclusion, ne garantissant pas la pratique à certaines

---

403 Jeu, Bernard (1992), op.cit., p.319

404 Desjeux, Dominique (1996), « Tiens bon le concept, j'enlève l'échelle... d'observation », *UTINAM* n° 20, p. 15-44  
Desjeux, Dominique (2002), « Les échelles d'observation de la culture », *Communication et organisation* [En ligne], 22 | 2002, mis en ligne le 27 mars 2012. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/2728>

catégories de la population ; la spécialisation, garantissant progressivement le droit d'accès ; et l'inclusion, garantissant progressivement à la fois le droit de partage de la pratique et le droit de choix de sa forme de pratique. Dans cette perspective, le nouveau est en général une nouveauté parmi d'autres, et son émergence acquiert donc une part de logique au regard d'un contexte global qui révèle une myriades de « nouveautés » qui s'enchaînent sous l'apparence d'une dynamique presque routinière, pourtant toujours ouverte sur l'incertain du futur. L'ouverture du sport aux classes populaires, puis aux femmes, puis aux sourds, puis aux paraplégiques et amputés, puis aux personnes déficientes intellectuelles, puis aux premières formes expérimentales de pratiques mixtes, ne fait donc du Baskin qu'une nouveauté relative s'inscrivant logiquement dans l'air du temps.

Si l'on se rapproche à présent du phénomène, en se situant « moyennement » loin et en observant le Baskin sur un temps « moyen », une perception de rupture apparaît comme nous le suggérons. En effet, dans le sens commun, à une échelle intermédiaire entre l'effort de distanciation historique du temps long et l'effort d'immersion ethnologique au plus près des phénomènes, le Baskin est perçu spontanément par ceux qui s'y approchent quelque peu comme une grande nouveauté au regard des autres initiatives sportives offertes aux personnes « handicapées », puisque l'on est tous plus ou moins habitués à l'image, « normale », des pratiques physiques « thérapeutiques » adressées à ce public, ou des pratiques sportives « spécialisées », ou parfois à l'image de pratiques plus ou moins intégrées sur la base du bénévolat. A cette échelle d'observation, le Baskin suscite classiquement un sentiment d'émerveillement – si du moins il est perçu comme positif – face auquel la nouveauté est expliquée tout simplement par la « génialité » de ses inventeurs.

Enfin, si l'on se situe au plus près du phénomène, en s'immergeant dans le temps court de son développement, réapparaît la continuité sous une autre forme. Ainsi, à l'échelle de la socio-ethnologie, on est amené à ouvrir la boîte noire du processus d'invention du Baskin, en ne s'arrêtant pas à l'apparence d'une forme de pratique déjà constituée, d'un produit sportif déjà là. En s'immergeant dans le processus de fabrication de la nouveauté, le Baskin retrouve son caractère progressivement construit, au sein duquel ses inventeurs se sont inspirés d'une combinaison de plusieurs autres initiatives déjà existantes, et se les sont progressivement appropriées en les « traduisant » dans leur contexte local, selon leur propre expérience et sensibilité. Car l'invention, à l'échelle individuelle de l'inventeur, ne correspond jamais à un acte ponctuel de création, quasi magique, mais s'inscrit bien aussi dans une épaisseur temporelle au sein de laquelle se tisse un faisceau serré d'actions. Dans le cas du Baskin, nous verrons que c'est donc par le jeu d'un tâtonnement empirique, mettant en œuvre une série de modifications successives, qu'une nouvelle identité de pratique s'est progressivement échafaudée. De ce point de vue, le Baskin s'est donc construit progressivement par « adaptation permanente » à l'intérieur même de la pratique d'expérimentation, générant donc en quelque sorte sa propre causalité, comme nous l'avions montré



dans notre première étude sur ce processus d'invention.

En somme, chacun de ces points de vue a sa propre pertinence relative. L'identité du Baskin n'est en fait jamais qu'une forme provisoirement stabilisée par un consensus intersubjectif, qui peut varier notamment selon l'échelle d'observation qui sert de dénominateur commun.

### 2.1.2. BRIBES BIOGRAPHIQUES AUTOUR DE LA FAMILLE BODINI : ENTRE ACTEURS ET SYSTÈME

---

De façon préliminaire, remarquons d'abord que la description d'un « terreau plus récent », donc de strates moins profondes, ne renvoie pas, contrairement à la première partie de contextualisation de ce travail, à des *fouilles* connues ayant contribué à objectiver la connaissance historique de ces dynamiques, et auxquelles on peut se référer à partir de la littérature. Il s'agit donc déjà d'un point de vue ethnologique restituant des informations collectées au contact direct avec les acteurs.

Remarquons ensuite que le choix arbitraire d'explorer ces bribes biographiques relatives à la famille Bodini n'a pas d'abord l'objectif d'expliquer la naissance du Baskin, mais plutôt celui d'en saisir certaines caractéristiques identitaires qui y sont renfermées avant même qu'il n'émerge. En effet, la description de ces morceaux de contexte particuliers précédant sa naissance, en tant qu'énergie potentielle tout à fait singulière, nous aidera non pas tant à chercher un *pourquoi*, mais davantage à identifier un *comment*, c'est-à-dire à décrypter la manière avec laquelle va se déployer l'itinéraire identitaire du Baskin.

#### 2.1.2.1. Sur les traces d'Adriano Milani Comparetti

Nous avons présenté dans la contextualisation l'influence décisive d'une figure comme Adriano Milani Comparetti sur le développement du parcours atypique de l'intégration scolaire italienne. Précisons ici pourquoi son histoire s'enchevêtre avec celle du Baskin, à distance de près d'un demi-siècle. En réalité, c'est la naissance en 1988 de Marianna Bodini, atteinte d'infirmité motrice cérébrale, qui amena ses parents – dont Antonio Bodini, une des deux inventeurs du Baskin – à rencontrer Adriano Ferrari du Centre de réadaptation de Parme en Emilie-Romagne (proche de Crémone), figure reconnue de la médecine rééducative sur la scène internationale. Or, il se trouve qu'Adriano Ferrari est lui-même un des héritiers d'Adriano Milani Comparetti pour qui, rappelons-le,

« *il ne peut y avoir de réhabilitation motrice sans réhabilitation sociale* ».

Antonio Bodini retient alors de ces contacts avec le Docteur Ferrari une approche holistique de la santé, centrée sur la qualité de vie globale du sujet, ainsi que sur l'importance toute particulière à accorder à l'intégration comme contexte le plus propice à stimuler la motivation, l'envie, le goût, le désir du sujet de se construire son propre projet de vie.<sup>405</sup> Il reconnaît d'ailleurs l'influence décisive de sa rencontre avec ce médecin qui lui a transmis cette philosophie de la réadaptation centrée sur la motivation du sujet, laquelle prend sa source dans la réciprocité des relations, en intégration. Ayant une famille de cinq enfants, les parents Bodini ont eu l'occasion de s'imprégner de cette philosophie – à laquelle ils étaient sans doute déjà réceptifs – tout au long du développement de leur fille aux côtés de leurs autres fils.

Antonio Bodini résume volontiers cette philosophie ainsi : « *La rééducation n'est pas la finalité ; elle n'est qu'un des moyens pour mieux vivre. Avant de vouloir faire de la rééducation, il faut donc apprendre à aimer la Vie* ». Et il poursuit avec l'enthousiasme débordant et le charisme qui le caractérise : « *La Vie est la vraie finalité... et c'est l'amour de la Vie qui devient le vrai moteur, la vraie source de motivation* ». Or, sa plus profonde conviction, en partie transmise par le docteur Ferrari, est bien que l'amour de la vie se construit dans le partage de relations avec les autres, et non pas de façon isolée du monde, autrement dit se construit dans un contexte d'intégration.

« Si je ne l'avais pas rencontré... lui, qui avait cette théorie... [...] je ne peux pas dire ce que j'aurais fait... Mais je l'ai rencontré... et donc voilà... » (Antonio Bodini, 2007)

#### **2.1.2.2. Marianna Bodini, génitrice du Baskin ?**

En 1988, la naissance de Marianna bouscule donc la vie de la famille Bodini. Or, s'il s'agissait de rechercher un déclic initial expliquant l'émergence du Baskin, à une certaine échelle d'observation et depuis un certain point de vue, il serait tout à fait possible de considérer la naissance de Marianna comme étant cet événement déclencheur. Personne ne peut dire en effet si le Baskin aurait été créé sans cette naissance prématurée qui est venue bouleverser la trajectoire de vie d'une famille. Bien-sûr, cet événement ne peut pas être considéré comme une cause première, une condition suffisante de l'émergence du Baskin. Mais comment ne pas considérer Marianna comme l'une des génitrices indirectes du Baskin finalement ?

En effet, c'est bien son existence même qui a fait naître le désir de ses parents de vouloir lui transmettre une propre motivation existentielle, au-delà de ses fortes limitations motrices, en

---

405 Le Docteur Ferrari sera d'ailleurs amené dans cet esprit à coordonner en Italie la rédaction en 2000 du *Manifeste pour la réhabilitation de l'enfant*, comme document national de référence. Disponible en italien: <http://simfer.it/allegato.php?ID=121&IDNOTIZIA=173>

attachant de l'importance à une forme de réhabilitation qui place au centre non pas la thérapie en soi mais l'envie de la suivre en vue d'une auto-réalisation personnelle et dans le désir d'un projet de vie beaucoup plus global. C'est donc dans cette dynamique relationnelle entre Marianna et ses parents, dont l'interactivité est fondamentalement générative, que la naissance de Marianna a déterminé ce désir parental de lui insuffler son propre goût de participer à la vie.

En reconnaissant aux représentations des acteurs une valeur « réelle » en soi, nous nous appuyerons directement sur les confessions d'Antonio Bodini à propos de l'impact « généré » dans sa vie par la naissance de sa fille Marianna, impact en quelque sorte « génitif » s'il on admet que, comme dans toute relation, l'autre est toujours notre géniteur. En effet, Antonio Bodini nous révélait que la naissance de Marianna avait représenté dans sa vie une contrainte indéniable, un poids à soutenir, une fatigue à affronter, mais aussi une possibilité nouvelle, une ouverture inattendue, l'émergence d'une perception renouvelée sur la vie, existentiellement régénérante. Pour reprendre la métaphore qu'il avait utilisée, la naissance de Marianna et son accompagnement initial dans la vie avaient été comparables à « *une ascension en montagne* ». Or, comme dans toute « *ascension en montagne* », il y a bien « *la fatigue* » qu'il faut combattre avec « *persévérance* », mais il y a aussi un cadeau qui est à la clé de cette fatigue et que la montagne réserve aux plus obstinés : la découverte émerveillée de la beauté du paysage, cette conquête d'une nature qui est étonnamment belle si l'on se donne la peine de la voir et de la respecter. Sans nier les nombreux sacrifices impliqués, Antonio Bodini racontait cette expérience du handicap comme une opportunité dans sa vie ; une opportunité d'accéder à « *l'essentiel* », de « *comprendre ce qu'est vraiment l'essentiel dans la vie* », et à côté de quoi il n'est pas si difficile de passer finalement, dans la « *frénésie* » que nous impose plus ou moins notre société, parfois si sensible aux « *superficialités* » mais se tenant loin de « *l'essentiel* ».

Il nous semble particulièrement important, pour saisir l'une des caractéristiques de l'identité du Baskin, de comprendre cette représentation renversée du handicap, comme force « générative » potentielle, en sortant donc de la représentation dominante selon laquelle le handicap a un caractère essentiellement « *passif, immobile et improductif* »<sup>406</sup> mais en plus comme un « *poids, une contrainte, un frein* » par rapport à la collectivité, notamment d'un point de vue économique. Car il est difficile de faire abstraction de cette dimension politique de la réalité du handicap. En tout cas, c'est cette représentation renversée – nous pourrions dire philosophique – sur la réalité du handicap qui semble avoir généré dans la vie d'Antonio Bodini, ou plutôt renforcé, cet humanisme particulièrement sensible aux fragilités humaines<sup>407</sup>.

---

406 Dans la bouche des enfants (et pas seulement des enfants), on retrouve parfois, avec une spontanéité violemment insolente et parfois « méchante », la comparaison de certaines personnes handicapées à des « légumes », comme l'avoue Antonio Bodini avec une certaine amertume.

407 Nous nous référons tout au long de ce compte-rendu à Antonio Bodini, à juste titre car il est effectivement l'un des deux inventeurs officiels du Baskin. Mais il nous faut ici rendre justice, au moins dans une note de pas de page, à l'importance du rôle que joue presque toujours implicitement l'entourage intime des personnages que la mémoire

Il n'aurait donc pas inventé le Baskin si sa fille Marianna n'était pas née. Insistons encore sur ce point qui n'est pas si évident. Il s'agit en effet de bien saisir ici tout le paradoxe apparent, c'est-à-dire de saisir en quoi l'existence-même de la fragilité n'a pas été anodine dans l'émergence du Baskin dont c'est le succès et l'efficacité qui attirent aujourd'hui les regards d'un large public. Cette fragilité de la vie, dans toute sa radicalité dans le cas de la déficience de sa fille, est même devenue source vitale de motivation chez ce parent, se transformant – pourrions-nous dire – en énergie créatrice, ou consentant cette impulsion innovante, ou encore permettant plus concrètement de penser et générer ce système d'accueil et de valorisation du handicap au sein d'une pratique sportive. En effet, la fragilité humaine, et ici la réalité du handicap, peut être perçue comme énergie potentielle, poussant à l'extrême les incohérences de notre monde jusqu'à, parfois, si les conditions sont réunies, les faire exploser. Telle est bien en quelque sorte l'histoire du Baskin face à la structure sportive basée sur des lois relativement peu accueillantes pour beaucoup de personnes en situation de handicap, et en tout cas radicalement excluantes pour sa fille Marianna. Voilà donc l'une des racines de l'histoire du Baskin, déjà en gestation culturelle et affective chez cet acteur : une révolution du regard, considérant comme facteur favorable ce qui a priori semblait représenter seulement une contrainte, et rappelant que c'est l'existence de la contrainte qui est susceptible de produire la créativité nécessaire à la dépasser<sup>408</sup>.

Cette contrainte créatrice, ce fut donc Marianna d'une certaine manière. Or, un deuxième point tout-à-fait indispensable à la compréhension de l'identité du Baskin est celui-ci. Il faut souligner dans quelle mesure c'est bien la radicalité de la limitation de ses possibilités motrices qui, accentuant considérablement la « contrainte » au regard de son éventuelle participation sportive, nécessitera une créativité tout aussi radicale pour pouvoir la dépasser. En effet, l'importance de la déficience motrice de Marianna l'excluait de toutes activités sportives, plus radicalement encore que ne l'auraient fait d'autres formes et degrés de déficience, et l'excluait a fortiori du partage de cette expérience avec des personnes valides. Or, c'est le renversement de perspective sur le handicap qui a vraisemblablement contribué à renverser aussi la représentation de l'idée même de contrainte. Nous

---

historique retient comme seuls auteurs des événements. Nous ne voulons donc pas nous priver ici de cette possibilité de rendre hommage à Giovanna Bodini, au nom de tous ceux et surtout de toutes celles que l'histoire a trop tendance à oublier, en les laissant dans l'ombre de ces personnages à qui l'on attribue généralement toute la paternité et tout le mérite de certaines grandes inventions, sans que soit reconnu publiquement l'héritage, souvent plus grand qu'on ne le pense, que ces inventions ont reçu de cet entourage intime. En réalité, remarquons que leur concéder l'accès à la sphère publique (si l'on peut considérer cette misérable note de bas de page comme relevant de la sphère publique) me paraît répondre autant à une exigence de justice – d'autant que cet accès ne fait même pas l'objet d'une quelconque réclamation ou revendication – qu'une exigence de scientificité. Car l'autonomie individuelle pure n'a scientifiquement aucun sens, et l'identité d'une personne se génère toujours dans la relation aux autres, donc a fortiori dans sa relation privilégiée avec son entourage intime.

408 C'est l'une des constatations de la sociologie de l'innovation, de la psychologie de la créativité. Plus fondamentalement encore, c'est la peur de la mort, symbolisée par la contrainte, qui engendre la stratégie vitale, symbolisée par la créativité.

verrons en effet de quelle manière les acteurs du Baskin ne considèrent pas a priori qu'un sujet est porteur d'une contrainte, mais que c'est la pratique sportive qui représente une contrainte pour le sujet. Or, cette idée renvoie tout simplement à la signification du concept de « handicap de situation ».

En tout cas, l'identité singulière de Marianna<sup>409</sup>, de par ses capacités motrices réduites, a bien été à l'origine d'une nécessaire restructuration profonde de l'architecture de la pratique sportive. Si l'existence de Marianna est donc retenue comme « facteur facilitant » dans l'invention du Baskin, il s'agit ici plus particulièrement d'oser percevoir non seulement la déficience comme ressource potentielle, mais la déficience *exceptionnelle* (dans la lourdeur de ses implications) comme ressource potentiellement *exceptionnelle*, de par la radicalité de la nouvelle forme de partage qu'il s'agit de *penser*. Alexandre Jollien nous le dit ainsi : la réalité du handicap est susceptible de nous faire « découvrir au cœur de la faiblesse la grandeur de l'homme »<sup>410</sup>. Toutefois, la présence du handicap peut certes servir de catalyseur d'un processus de transformation des formes sociales existantes, comme les inventeurs du Baskin ont tenté de le faire dans le monde du sport, selon une logique plus « humano-centrée » que « sportivo-centrée »<sup>411</sup>, mais encore faut-il qu'un certain nombre de conditions soient réunies. En effet, cette conversion du regard et de la pensée face au handicap est évidemment loin d'être une loi, car, comme on l'a déjà suggéré à plusieurs reprises, quand bien même cette conversion ferait l'objet d'un désir, personnel ou institutionnel, elle se heurte à la rugosité du terrain, aux aspérités de la pratique, aux difficultés pragmatiques de traduire une certaine rhétorique en expériences vécues.

### 2.1.2.3. Antonio Bodini, pris dans une tension initiatrice

Avant que l'histoire officielle du Baskin ne débute, on a donc vu qu'elle était déjà en germe dans l'esprit d'Antonio Bodini, sous forme d'émotions, de raisonnements, de convictions. Or, cette lente élaboration mentale s'est accélérée au fur et à mesure que ce papa de cinq enfants s'est aperçu que les pratiques sociales que le monde leur offraient ne mettaient en valeur les capacités que de quatre d'entre eux. Il avait déjà constaté bien sûr cette dure réalité au travers des multiples activités

---

409 A propos de l'identité singulière de Marianna, et du rôle qu'elle a effectivement joué, nous tenons à dépasser la seule responsabilité, un peu passive et irrespectueusement chosifiante finalement, que nous lui avons reconnu tout au long de ces lignes, lorsque nous insistions plutôt sur le rôle de la déficience que sur celui de la personne. Même si nous reconnaissons la valeur « politique » et culturelle du handicap dans la société en tant que catégorie, il est ici légitime de particulariser la perspective en sortant justement de cette pensée catégorielle et en ne parlant plus du rôle de la déficience en général mais bien de Marianna en particulier. Il s'agit là encore autant d'une exigence éthique que scientifique. En effet, le Baskin a émergé à la suite d'une histoire singulière, et il est indéniable que la personnalité spécifique de Marianna a contribué à singulariser cette histoire.

410 Jollien, Alexandre (1999), *Eloge de la faiblesse*, Les Editions du Cerf

411 On retrouve le concept de « human centered design » qui est un synonyme de « inclusive design » comme on l'a vu.

ludiques que ses fils tâchaient de partager avec plus ou moins de difficultés durant leur enfance, toujours médiées par une certaine dose de créativité, de la part des parents ou des enfants eux-mêmes. Mais cette constatation était devenue de plus en plus criante avec le temps au fur et à mesure que ses enfants grandissaient. Il les voyait en effet participer à des activités dont les exigences étaient de plus en plus formalisées autour de certains standards, en termes de compétences motrices. Or, de ce point de vue, c'est le sport qui s'est révélé probablement l'une des activités les plus « excluantes » vis-à-vis des capacités de Marianna, tout en suscitant en même temps de plus en plus d'enthousiasme de la part ses autres enfants.

Ce « *profond malaise* » qu'Antonio Bodini évoque tout particulièrement à propos du sport constitue sans aucun doute un élément important en toile de fond du processus d'invention du Baskin, en ce qu'il révèle une douleur, une sensibilité blessée, écorchée face à la fragilité de sa fille que le monde ne sait pas accueillir. C'est un sentiment d'injustice qui le tourmente, et qui génère en lui une motivation de changement, bien qu'il ne sache pas encore quelle forme elle va prendre. Comme le dit Gilles Deleuze, une idée nouvelle n'émerge que dans la mesure où il y a une nécessité<sup>412</sup>. C'est le besoin d'affronter ce « *malaise* », cette frustration croissante, que l'on peut considérer comme une source affective importante de la pensée divergente d'Antonio Bodini. En réalité, précisons à ce propos que cette pensée s'est aussi formée au cours même de la pratique d'expérimentation du Baskin. Comme nous l'avions montré dans une étude précédente, l'invention du Baskin est moins le résultat d'une pré-méditation que d'une découverte par son inventeur-même. « *El camino se hace al andar* » (le chemin se fait en marchant) comme le dit le poète Machado. On peut même dire qu'au fur et à mesure qu'il créait le Baskin, le Baskin contribuait à le créer lui-même, façonnant sa pensée, ses convictions, sa sensibilité, sa foi en l'innovation.

Lui-même amateur du sport, d'un profil plutôt bien « prédisposé » à la pratique sportive, il a longtemps tiré profit sur le plan personnel de l'activité sportive, notamment en termes « narcissiques » si l'on peut dire d'ailleurs, dans la mesure où le sport (et le Basket particulièrement) mettait en valeur ses « mérites ». Or, c'est bien cette question du « mérite » que la vie de Marianna l'a invité à questionner en filigrane tout au long de son développement, jusqu'à être perçue comme particulièrement dérangeante lors de la confrontation percutante avec le monde du sport. Car si Antonio Bodini aime voir le sport comme une activité exaltant le mérite des participants, il a bien été amené à reconnaître également que le sport tel qu'il est conçu ne tient pas compte des différentes possibilités physiques de départ de tout le monde. Or, il est important, pour la suite de notre *voyage ethnographique*, de considérer cette « dissonance cognitive » comme un autre élément précurseur dans cette histoire du Baskin ; car se trouve déjà présente dans cet acteur cette tension relative à la

---

412 Deleuze, Gilles (1987), *L'acte de création*, Conférence

conciliation paradoxale de la logique sportive, à laquelle il avait toujours été attaché et qu'il n'a jamais voulu renier totalement, et de la logique inclusive, à laquelle sa trajectoire de vie familiale avait sensibilisé.

Il faut probablement insister sur la présence originelle chez Antonio Bodini de cette double motivation parallèle : sportive et inclusive. Car la nécessité de dépassement que représente l'invention du Baskin renvoie en réalité à une barrière bien particulière, qui n'est pas seulement liée aux limitations du handicap et aux difficultés de participation de Marianna. Le barycentre de l'attention d'Antonio Bodini, qui s'est progressivement affirmé dans sa vie de père, est en effet situé, non pas tant sur la déficience de l'un de ses enfants, mais bien sur la qualité des relations entre ses différents enfants. Ainsi, sa sensibilité à l'inclusion dérive de cette focalisation essentielle, en quelque sorte « décentrée » par rapport à la seule prise en compte des difficultés individuelles de Marianna, en percevant déjà probablement l'importance de se focaliser tout autant sur le modèle relationnel entre tous ses enfants ; d'autant qu'il interprétait les difficultés de cette réalité observée au sein de sa famille comme une fiction sociale plus globale.

Il importait donc pour lui de trouver que « *c'était possible* », cette vie en commun dans cette hétérogénéité, dans le respect des singularités des uns et des autres. C'est bien pour ça d'ailleurs qu'il a été très tôt convaincu de la nécessité de prendre en compte tout autant la motivation de Marianna à partager des expériences, des émotions, des morceaux de vie avec d'autres personnes (et notamment ses frères), que la motivation des autres (et notamment ses frères) de partager avec elle ces mêmes expériences, émotions et morceaux de vie. Or, il a bien perçu que cette harmonie relationnelle ne peut jamais partir de la négation de la motivation des uns, au seul bénéfice des autres, même si ces derniers sont plus objectivement en difficulté. Plus concrètement, il ne pouvait pas et ne voulait pas nier le désir de ses autres enfants de pratiquer un sport et même de vivre les plaisirs stimulants de la compétition sportive qu'il avait toujours lui-même appréciée.

#### **2.1.2.4. Une identité familiale comme terrain d'une certaine culture de l'inclusion**

Voilà donc pourquoi, dans ce tableau où l'on a tenté de peindre une partie du réseau des influences entrecroisées qui sont à l'origine du phénomène du Baskin, il est possible de considérer la famille Bodini comme un contexte favorable en ce qu'elle a représenté un chantier relationnel dans lequel ont été menées préalablement beaucoup d'expérimentations inclusives dans le quotidien et en tout cas dans lequel s'est construite une sensibilité bien particulière, s'efforçant de prendre en compte le handicap sans sacrifier les autres. D'ailleurs, s'il est légitime d'envisager le rôle de Marianna comme déclic essentiel dans l'aventure du Baskin, tel qu'on l'a suggéré plus haut, il est tout aussi

intéressant de resituer son existence dans son contexte familial, et notamment aux côtés de ses quatre frères. On peut penser en effet que cette composition familiale particulière n'a sans doute pas été neutre non plus, dans le sens où, pour le dire d'une façon très froidement numérique mais significative, la réalité de la déficience n'occupait dans cette fratrie qu'un 20%. Quatre pour un, ou un sur cinq, tel est le rapport strictement proportionnel qui a sans doute aussi favorisé le fait que le barycentre de l'attention des parents Bodini ne pouvait être focalisé trop exclusivement sur un seul des enfants. Même si l'attention requise par Marianna dans la famille a occupé évidemment une place centrale pour ses parents, ces derniers avaient quand-même à s'occuper de leurs quatre autres enfants. D'ailleurs, Marianna étant née la deuxième, on peut bien imaginer que les besoins pressants des trois autres enfants dont deux jumeaux, surtout lorsqu'ils étaient en bas âge, ont nécessairement (c'est la loi de la vie en quelque sorte) occupé une place également centrale, aux côtés donc de Marianna.

Par ailleurs, cette composition familiale, au-delà du point de vue structurel, a été aussi l'occasion<sup>413</sup> de générer une dynamique fonctionnelle particulière, en favorisant en l'occurrence des mécanismes collaboratifs internes en partie basés sur des principes d'auto-gestion, au fur et à mesure que les enfants devenaient grands, afin de distribuer la responsabilité sur l'ensemble des membres de la famille dans une optique d'entraide réciproque. Cette tendance, qui ne s'est pas faite bien sûr sans heurts et difficultés, a permis de responsabiliser les uns et les autres aux côtés de Marianna mais aussi de responsabiliser Marianna aux côtés de ses frères et sœurs, faisant ainsi reposer la cohésion familiale, pour le dire en termes durkheimiens, non seulement sur une forme de « solidarité mécanique » basée sur la dimension affective de la *socialité primaire*, mais aussi sur la recherche d'une « solidarité organique » basée sur la dimension plus fonctionnelle de la *socialité secondaire*<sup>414</sup>. Car il est clair que personne ne saurait conquérir l'estime de soi et se réaliser sans accomplir des choses chargées de sens à ses yeux et aux yeux des autres.

Est-ce trop extrapoler que de proposer ce parallèle sociologique sur la structure du lien social basée certes sur les liens personnels d'une socialité primaire mais sans sous-estimer les liens « utilitaires » propres à la socialité secondaire, selon le schéma de la division du travail ? En réalité, on peut certes deviner qu'une famille relativement nombreuse, qui plus est ayant en son sein un enfant en situation de handicap, a plus de chance de développer en son sein une culture pratique de la vie quotidienne sensible à cette répartition des tâches. Mais il ne s'agit évidemment pas ici de déduire que cette propension familiale à ce mode d'organisation a représenté une réelle inspiration technique dans le processus d'invention du Baskin. Autrement dit, nous ne voulons pas suggérer, par ce parallèle, que la dynamique familiale chez les Bodini annonce directement la structure réglementaire du Baskin, basée sur une division du *travail collectif de l'équipe* en cinq rôles. Par contre, si l'on

---

413 Occasion certes saisie avec brio par les parents, pouvons-nous dire a posteriori, car si tout est occasion, le potentiel qu'elle contient ne se réalise que dans la mesure où on la saisit, ce qui est loin d'être obligatoire.

414 Caillé, Alain (2007), *Anthropologie du don*, Ed. La Découverte, p.86-87



considère que nous n'avons pu imaginer cette hypothèse que sur la base de la connaissance du Baskin, ce raisonnement plus ou moins fictif a au moins le mérite d'avoir mis le lecteur sur une piste qui se révélera également indispensable à la compréhension de cette nouvelle forme de sport. Car, après tout, ce ne sont pas les *causes* du phénomène du baskin qui nous intéressent en elles-mêmes, mais son *sens*.

Quoi qu'il en soit, il est possible de considérer que la dynamique familiale particulière des Bodini ait contribué surtout à générer un climat culturel favorable à la recherche continue de solutions, face aux exigences pratiques de toutes sortes d'expériences de *vie ensemble*, dont les modalités de *partage* devaient être souvent pensées et inventées, en relevant ainsi plus ou moins spontanément et avec plus ou moins de réussite le défi de l'inclusion au quotidien.

#### **2.1.2.5. Retour sur Antonio Bodini, porteur d'une éthique... « technique »**

Antonio Bodini est ingénieur mécanique de métier. Non pas que cette identité professionnelle doive être considérée comme une surdétermination de sa personnalité, mais dans le cas présent, il semblerait qu'elle facilite au moins la prise de conscience d'une des dimensions importantes qui seront mises en jeu dans l'invention du Baskin ; il s'agit de la dimension technique.

Remarquons chez Antonio Bodini une caractéristique personnelle, reconnue par son entourage, qui est la cohabitation marquée d'une double sensibilité, à la fois idéaliste et pragmatique. En pensant à la trajectoire de sa vie familiale, on peut aisément deviner de quelle manière l'irruption du handicap lui a donné l'occasion d'exalter cette cohabitation. En effet, se confronter quotidiennement à la déficience impose de reconnaître l'inévitable centralité de la dimension pratique, concrète, matérielle et technique, au-delà de la dimension éthique associée à la prise en compte du handicap sous une perspective humaniste. Il s'agit de résoudre les nombreuses contraintes qui se posent dans la vie de tous les jours et qui doivent trouver sans cesse d'innombrables solutions pratiques, l'ingéniosité technique étant très largement sollicitée. En particulier, la déficience motrice fait de la fatalité physique de la loi de pesanteur une réalité encore plus conditionnante, contre laquelle il faut lutter, de façon ingénieuse et tout à fait pragmatique. Le handicap force donc à reconnaître l'importance du monde matériel, émergeant d'abord il est vrai comme problème, en tant que « barrière » à l'action, mais recelant aussi potentiellement la solution, en tant que « technique » permettant l'action.

Voilà donc deux raisons probablement essentielles, sa profession d'ingénieur et son rapport quotidien au handicap, qui ont construit ou simplement renforcé une caractéristique personnelle le prédisposant à un rapport positif à la technique. Antonio Bodini fait donc partie des personnes qui

s'éloignent d'un snobisme intellectualiste tendant à ignorer le potentiel de la technique et aspirant à un illusoire retour à l'état de nature rousseauiste. Sa profession, comme sa proximité au monde handicap, l'éloignent bien de cette aspiration. Ceci dit, la sensibilité humaniste qui le caractérise également lui permet de privilégier généralement la dimension « relationnelle » de la vie, finalité au service de laquelle la technique doit rester. Car il existe une dérive interprétative opposée vis-à-vis de la technique, lorsque cette dernière est mythifiée ou réifiée. Le technicisme de nos sociétés, ou le technicisme de la logique sportive, sont directement concernés par ce risque. Une telle dérive est d'ailleurs présente aussi dans le monde du handicap, lorsque la technologie est érigée comme la solution à tous les problèmes, se transformant donc en finalité autonome et débouchant sur la négligence de la primauté des relations humaines.

En tout cas, on retrouve peut-être une deuxième tension qui traverserait non seulement le profil et la sensibilité d'Antonio Bodini, mais aussi l'identité du Baskin, puisque l'on y découvrira la centralité de cette dimension technique, associée à la logique sportive, en même temps que la centralité de la dimension éthique, associée en principe à la logique inclusive. L'idée-même du Baskin prend forme dans l'ordre technique, entendu au sens large, c'est-à-dire pédagogique, en tout cas pas seulement technologique. En effet, si le désir de changement de la forme de pratique sportive conventionnelle appartient d'abord à un ordre idéal plus ou moins flou, le moyen d'y parvenir renvoie bien à un ordre technique, puisqu'il renvoie en l'occurrence à la réorganisation très concrète de l'architecture pédagogique d'un sport. Ainsi, la motivation d'Antonio Bodini à poursuivre une finalité éthique particulière – *comme l'intégration de Marianna et la participation sociale de tous ses enfants* –, a acquis une forme matérielle tout aussi particulière, dont la manifestation technique prendra le nom de Baskin. Autrement dit, si l'on peut percevoir l'idée, l'éthique, l'idéalité de l'inclusion comme une potentialité première dans l'histoire du Baskin, elle n'a pu s'actualiser, se concrétiser, se matérialiser que par la forme technique d'un sport.<sup>415</sup>

#### **2.1.2.6. Une question de « résilience »**

Si l'on cherchait à désigner par un concept plus précis le phénomène dont on a tenté de décrire quelques unes des multiples facettes tout au long de ces fragments centrés sur la dynamique créative de cette identité familiale à l'aube du processus d'invention du Baskin, le concept de « résilience » semblerait sans doute parmi les plus pertinents. En lien direct avec le processus d'innovation (surtout dans la tradition schumpeterienne fondée sur l'idée de la « destruction

---

<sup>415</sup>Inversement, comme on le verra plus loin dans l'analyse de l'identité du Baskin qui n'est pas ici notre propos direct, si la technique a permis à l'idéalité d'inclusion d'exister dans le monde « réel » des relations humaines sur un terrain de sport, elle a aussi conditionné son expression à l'intérieur du champ des possibles qu'elle permettait d'ouvrir.

créatrice »), les théories sur la « résilience »<sup>416</sup> sont déclinées aujourd'hui dans différentes typologies de systèmes, qu'ils soient psychiques (intra-individuels), collectifs, sociaux ou communautaires (inter-individuels), économiques, écologiques, informatiques<sup>417</sup>. Mais elles reposent toujours sur le même principe général que l'on pourrait formuler comme suit – en termes symboliques : *face à la mort, la vie parvient parfois à s'imposer, par sa capacité régénératrice*.

Le terme résilience, qui vient de la physique en indiquant la capacité d'un matériau à revenir à sa forme initiale après un choc, a été en effet utilisé par la suite dans d'autres domaines. En psychologie d'abord, dès la seconde guerre mondiale, il désigne un phénomène qui consiste, après un traumatisme, « à prendre acte de l'évènement traumatique pour ne plus vivre en dépression »<sup>418</sup>. Dans ce champ, la notion de « résilience » sera alors particulièrement popularisée en France par l'éthologue Boris Cyrulnik et renverra plus généralement à la « capacité qu'a un individu de continuer à vivre et à s'épanouir après un traumatisme », une sorte d'aptitude à rebondir particulièrement adaptée à notre époque<sup>419</sup>. Puis dans le champ de l'écologie à partir des années 70, notamment à partir des travaux de James Lovelock sur l'hypothèse Gaïa, la résilience correspond à l'aptitude d'un écosystème à se régénérer après un choc<sup>420</sup>. Appliquée à un groupe ou un ensemble social, la «*résilience communautaire*»<sup>421</sup> est donc la capacité d'une communauté de continuer à vivre, fonctionner, se développer et s'épanouir après un traumatisme ou une catastrophe. Plus précisément, la résilience se définit par cette capacité à surmonter les bouleversements susceptibles d'impacter les communautés humaines, qui par nature sont fragiles, mais surtout, d'améliorer le quotidien de ses membres, en tissant à nouveau du lien social, en misant davantage sur la solidarité.

Remarquons par ailleurs qu'il est généralement fait référence, comme condition nécessaire à l'expression de la résilience, à un modèle mental ouvert et capable de flexibilité, adaptabilité et réactivité d'éviter une phase de rupture. Cela passe par une ouverture à la différence et à la nouveauté, d'un point de vue individuel et collectif. On indique explicitement à propos de la résilience communautaire que non seulement « trop de conformisme limite les capacités d'adaptation et restreint l'imagination de solutions », mais encore que « la diversité du groupe est un atout pour la créativité »<sup>422</sup>. En revanche, les différences peuvent nuire à la cohérence de la communauté lorsqu'elles sont mal acceptées et intégrées. Le groupe doit donc être capable d'assimiler ses différences et d'en tirer profit ».

Voilà qui semble plutôt parlant, en référence à ce que l'on décrivait plus haut à propos de la

---

416 Walker, B., Holling, C.S., Carpenter, S.R. & Kinzig, A. (2004), « Resilience, adaptability and transformability in social-ecological systems », *Ecology and Society* 9(2). Url: <http://www.ecologyandsociety.org/vol9/iss2/art5/>

417 La résilience comme concept interdisciplinaire: <http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9silience>

418 La résilience en psychologie: [http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9silience\\_%28psychologie%29](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9silience_%28psychologie%29)

419 <http://www.redpsy.com/infopsy/resilience.html>

420 La résilience écologique: [http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9silience\\_%28%C3%A9cologie%29](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9silience_%28%C3%A9cologie%29)

421 La résilience communautaire: [http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9silience\\_communautaire](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9silience_communautaire)

422 Ibidem

famille Bodini : d'une part, l'existence de cette « différence » que l'on appelait fragilité, d'autre part, cette capacité à inverser l'imaginaire négatif associé à cette différence, en reconfigurant l'identité perçue de la situation globale, dans laquelle la différence devient une ressource et la diversité une valeur. De la même manière, nous trouvons pertinente l'application du concept de résilience communautaire à notre cas, dans la mesure où il est spécifié généralement qu'« en développant sa résilience, une communauté améliore aussi le quotidien de ses membres et favorise leur épanouissement, renforce leur liberté et le respect de leurs différences. Une communauté résiliente est un système au fonctionnement complexe, en équilibre constant entre tradition et innovation, stabilité et mouvement. »<sup>423</sup>.

Bref, le concept de résilience offre une clé de lecture intéressante pour comprendre la « gestation » du Baskin. En donnant un visage singulier à l'amorce du processus d'innovation, en l'occurrence le visage de Marianna, la perspective de la résilience place au centre de l'analyse l'irruption du handicap dans une famille. D'ailleurs, par rapport à la future émergence du Baskin, non seulement ce concept permet de penser la dynamique créative déjà en germe à l'intérieur de la famille Bodini, mais il suggère aussi, sensible aux approches écologiques comme on l'a vu, de ne pas enfermer la compréhension du phénomène à l'intérieur d'un système clos, en envisageant au contraire que l'alimentation de cette dynamique créative provient aussi nécessairement de l'extérieur. Il permet en effet de reconnaître l'apport de l'environnement dans ce processus comme ressource indispensable pour le système en question. Dans notre cas, le système familial se nourrit bien d'influences externes, d'ailleurs plus ou moins contemporaines, comme la philosophie rééducative d'Adriano Milani Comparetti transmise par l'intermédiaire du Docteur Ferrari ou, de façon plus concrète par rapport à l'invention du Baskin, comme l'initiative de Marco Calamai qui, comme nous le verrons, a été l'une des inspirations initiales clés pour les inventeurs du Baskin.

*« Une résilience solide est forcément collective » en dénotant une « capacité à maintenir des liens avec les autres ». Plus spécifiquement d'ailleurs, « il est incontournable de s'inspirer de techniques et de solutions déjà existantes. En effet, selon le contexte et les ressources, des méthodes ayant été utilisées par le passé ou étant utilisées dans d'autres régions peuvent s'avérer très adaptées, ou facilement adaptables. L'importance du lien est encore primordiale ici : lien avec le passé, avec les autres communautés. »<sup>424</sup>*

Enfin, notons plus généralement que cette interprétation par la résilience possède également un autre avantage dans notre étude. Il nous permet d'esquisser une triangulation conceptuelle qui nous semble significative dans la compréhension de cette période de gestation du Baskin, et qui renvoie aux concepts de « résilience », « innovation » et « inclusion ». Si l'on a déjà souligné le

---

423 Ibidem

424 Ibidem

rapport entre « innovation » et « résilience » à partir de l'idée d'une « *destruction créatrice* » selon l'expression fondatrice de Joseph Schumpeter, il n'est pas moins intéressant de remarquer le lien entre « résilience » et « inclusion » (ou « intégration »). En effet, la résilience part de l'irruption de la différence dans une entité (qui peut être collective), en tout cas l'irruption d'une situation singulière et inhabituelle dans un système, poussant ce système à recomposer son identité en « intégrant » la nouveauté. Celle-ci, initialement perçue comme un « corps étranger », *entièrement à part*, devient un élément *à part entière*, « faisant corps » avec le reste, en somme « intégré », en retenant ici l'origine étymologique du mot « integrare » : rendre entier.

#### **2.1.2.7. Petit aparté sur les traces de Jean Le Boulch : une autre tension qui couvait en Fausto Capellini ?**

Rappelons encore une fois que, s'il avait surtout été question d'identifier un tissu de facteurs explicatifs à propos de la naissance du Baskin, il manquerait ici d'énormes pans de description relatifs à son « terreau plus récent », à commencer par une autre filiation, à explorer cette fois du côté du second inventeur, Fausto Capellini. Sans mener ici le même approfondissement de bribes bibliographiques relatives à cette seconde figure clé, ouvrons toutefois un petit aparté à son sujet, autant pour des raisons de justice – car son mérite personnel a été aussi décisif dans le processus d'invention du Baskin – que pour des raisons de pertinence pour mieux comprendre l'identité du Baskin, comme nous allons le suggérer brièvement ici et comme nous aurons l'occasion de le reprendre plus en avant dans ce compte-rendu.

De la même manière que l'on a découvert le lien qui existe entre l'histoire de l'intégration scolaire italienne et l'histoire du Baskin au travers de l'influence exercée indirectement par Adriano Milani Comparetti sur l'un des deux fondateurs du Baskin, Antonio Bodini, il est possible de percevoir un lien entre l'histoire de l'éducation physique italienne et celle du Baskin au travers cette fois de l'influence exercée par Jean Le Boulch sur l'autre fondateur, l'enseignant d'éducation physique Fausto Capellini. Ce dernier mentionne souvent d'ailleurs le fait qu'il a été formé à la psychocinétique en suivant les cours de Jean Le Boulch lui-même. Il reconnaît volontiers cette influence décisive sur son parcours et sa sensibilité professionnelle préalable, le prédisposant d'une certaine manière à accueillir une initiative comme le Baskin. Mais Fausto Capellini se réfère plus souvent encore aux apports de la psychocinétique pour évoquer les instruments pédagogiques que celle-ci lui a donné pour mener les expérimentations successives qui se sont déroulées pendant les premières années aux côtés d'Antonio Bodini jusqu'à arriver à la formalisation de l'activité du Baskin.

Rétrospectivement, sous le filtre de notre problématisation basée sur l'antagonisme de la logique éducative de l'inclusion et la logique compétitive du sport, nous pouvons retrouver aussi cette tension au sein de la figure centrale que représente Fausto Capellini, sous une forme différente que celle évoquée à propos d'Antonio Bodini. En effet, nous retrouvons en lui cette tension entre culture sportive et culture éducative, qui marque d'ailleurs le profil de nombreux enseignants d'éducation physique de sa génération. Passionné par le sport, notamment en tant que fêru entraîneur de foot et enthousiaste pratiquant de tennis, sa profession le rend en même temps bien sûr particulièrement sensible aux questions éducatives. Mais cette tension existe aussi de façon éclatante au sein même de sa formation particulière d'enseignant, puisqu'elle se manifeste déjà de façon éclatante dans les conceptions ambivalentes d'un personnage comme Jean Le Boulch.

En effet, pour Jean Le Boulch, il importait de faire accéder au patrimoine culturel commun la conception du mouvement comme un médiateur de l'apprentissage cognitif et relationnel, du bien-être psychologique, de la remise en forme ainsi que des habiletés motrices et sportives. S'il est vrai qu'il a défendu de manière charismatique face au sport une orientation plaidant pour la prudence et la modération, en affirmant le principe d'une éducation fondée sur la coopération plutôt que sur la compétition et surtout son exacerbation, il faut toutefois relativiser son opposition stricte au sport comme l'accusent souvent ses détracteurs. Son ouvrage *Sport éducatif*<sup>425</sup> en témoigne singulièrement, puisqu'il y développe les règles et conditions à respecter pour que le sport, à l'instar de toute activité physique, puisse constituer un moyen d'éducation corporelle dans toute sa plénitude. D'ailleurs, sa réflexion l'a conduit à considérer la distinction entre exercices naturels et exercices sportifs comme parfaitement artificielle, le seul critère susceptible de les différencier étant celui de la motivation de la personne qui les pratique: sauter pour franchir un obstacle pour une raison utilitaire ou bien le faire dans un but ludique ou de performance, c'est toujours ... sauter.

Par contre, il faut souligner d'un autre côté que, pour Jean Le Boulch, c'est dans tous les cas la démarche et l'attitude de l'éducateur qui interviennent pour une large part dans la détermination des effets de la pratique physique et sportive. Le pouvoir des exercices est pour lui relatif, dans le sens où ce n'est pas tant leur apprentissage qui importe que les fonctions qu'ils permettent de développer par l'entremise de l'éducateur. Il suggère donc que l'attention doit toujours être dirigée vers les objectifs. En tout cas, nous estimons que la connaissance de cette influence sur la formation personnelle de Fausto Capellini est susceptible là encore d'orienter le lecteur dans la compréhension anticipée du développement de l'identité du Baskin.

---

425 Le Boulch, Jean (1989), *Sport éducatif. Psychocinétique et apprentissage moteur*, Ed. Esf

---

## 2.2. FORMATION DE L'IDENTITÉ DU BASKIN : LE PROCESSUS D'INVENTION

---

Après nous être familiarisés avec la « pré-histoire » du Baskin, nous voilà prêts à aborder son « histoire » à proprement parler. Or, autant la recherche des causes du phénomène est un effort en partie illusoire, autant plonger dans le terreau qui l'a fait émerger nous a livré des informations pertinentes pour mieux saisir le *sens* de l'histoire du Baskin que nous nous apprêtons à dérouler. Nous entrevoyons en effet grâce à cet effort de contextualisation, dans ce terreau plus ou moins lointain, l'annonce d'une dynamique identitaire qu'il eût été difficile de comprendre autrement. Ainsi, nous percevons mieux non seulement certaines des fondations, intimement enfouies dans les plis du passé, de ce qui constitue aujourd'hui l'identité de ce nouveau sport, mais nous saisissons aussi l'importance de l'épaisseur temporelle d'un phénomène fondamentalement dynamique. En tout cas, il est devenu clair que le Baskin porte en lui un héritage multiple et complexe dont l'inertie participe à définir les conditions dans lesquelles il se développe aujourd'hui. Par ailleurs, cette première entrée en la matière nous a permis de prendre toute la mesure des interdépendances étroites entre la question du pourquoi et la question du comment, qui tendent à se confondre dans la description du phénomène.

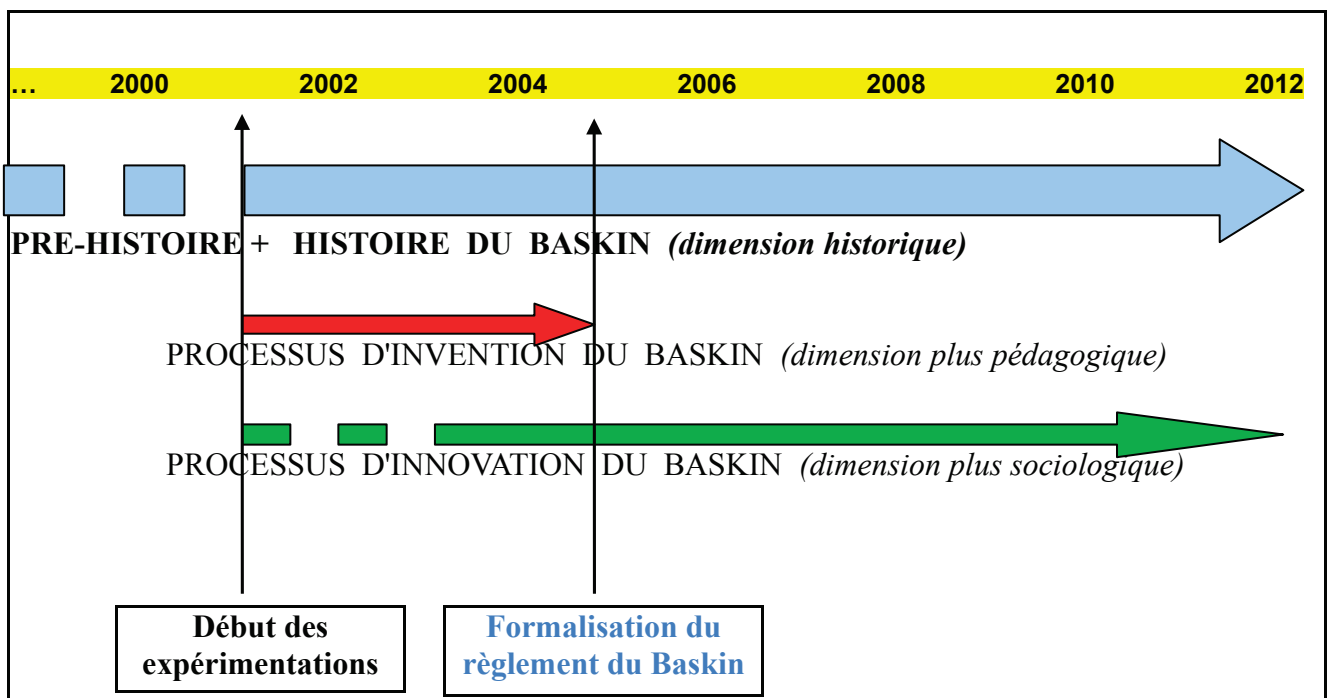
A présent, nous tâcherons de nous immerger dans l'histoire plus « contemporaine » du Baskin afin d'approfondir de plus en plus de l'intérieur la compréhension globale de ce cas. C'est donc à une plongée dans les entrailles du processus d'ingénierie pédagogique cette fois que nous nous livrerons, tout en nous intéressant aussi aux retentissements parallèles que ce processus génère sur la dimension sociale et organisationnelle locale. Notons que cette perspective compréhensive sur l'invention du Baskin ne se rapproche d'un objectif « explicatif » qu'au sens étymologique du terme « ex-plicatif », puisqu'il s'agit pour nous de tenter de faire sortir cette expérience des plis complexes de la réalité dans laquelle elle a été immergée. Nous nous lançons ainsi à la poursuite d'une explication compréhensive si l'on peut dire, dans le sens où celle-ci consiste à ne pas rester extérieur aux plis du passé, mais à y plonger, à percer l'apparence actuelle de ce magma confus qu'a produit l'histoire de cette expérience, progressivement mise en place, d'année en année, à partir d'une succession d'expérimentations qui se sont sédimentées les unes après les autres au travers de différentes strates, dont nous ne percevons aujourd'hui que la plus superficielle, laquelle correspond au produit actuel du Baskin que nous avons décrit dans le chapitre précédent.

En d'autres termes, il s'agit de creuser les sols actuels de la réalité, pour remonter dans l'histoire de cette invention, jusqu'à son origine, afin de découvrir et comprendre les raisons et motivations qui ont progressivement orienté la concrétisation de ce produit final. C'est au prix de cette « fouille archéologique » minutieuse, tâchant de comprendre les ressorts de cette invention au cours des dix dernières années, que nous estimons pouvoir restituer au mieux à un regard extérieur

actuel la réelle identité du Baskin. Or, pour ce faire, remarquons que nous accorderons une attention centrale aux interdépendances entre la question du fond et la question de la forme, en retenant même cette perspective comme participant de notre méthode d’investigation. Plus concrètement, nous considérons que dévoiler le processus formel de l’invention du Baskin – et plus largement de son innovation – est un mode d’accès intéressant à la compréhension des enjeux du contenu de cette invention – et plus largement de cette innovation –, à savoir les nouveaux rapports que le Baskin explore entre le sport et l’inclusion.

### 2.2.1. QUELQUES REPÈRES PRÉALABLES

Parmi les multiples découpages temporels possibles de l’histoire du Baskin, nous avons vu que notre choix se base sur le cadre de la sociologie de l’innovation, qui distingue la phase de « l’invention » de la phase de « l’innovation ».



Dans notre cas, on considérera que le processus d’invention du Baskin correspond aux années durant lesquelles les acteurs initialement impliqués ont mené les premières expérimentations pédagogiques jusqu’à ce que l’identité du Baskin prenne une forme relativement bien définie, en somme « existe » en tant que telle. Si le début de ce processus est assez clairement identifiable à l’année scolaire 2001-2002, il est possible d’en fixer la « presque fin », par convention, à l’année 2004-2005 où l’on utilise déjà le mot « Baskin » et surtout où l’on repère une première formalisation du règlement. Nous disons « presque fin » car, même si le processus d’affinement de l’invention se



poursuit encore aujourd'hui, par de petites touches régulières contribuant à modifier de plus en plus légèrement l'identité du Baskin, on peut convenir du fait que l'architecture de base de ce sport avait déjà été mise au point en 2004-2005. Rappelons que notre propre expérience au contact du Baskin intervient à ce stade-là, en 2005, c'est-à-dire une fois que l'essentiel du processus d'invention a déjà été mené.

Comprenons bien que les enjeux culturels que l'on a mis en lumière au travers du concept plus ou moins abstrait de « sport inclusif », dans notre contextualisation puis surtout dans notre problématisation, se cristallisent sous une forme identitaire particulière au cours de ce processus d'invention, en donnant « vie » à une modalité novatrice du rapport entre sport et inclusion. Cette modalité constitue précisément la base technique ou pédagogique de l'identité du Baskin. Or, c'est bien cette identité, résultant de cette formalisation pédagogique particulière, qui nourrira le processus d'innovation, que nous approfondirons dans le chapitre suivant, et dans lequel on retrouvera les mêmes enjeux identitaires liés aux rapports problématiques entre sport et inclusion, se manifestant sous d'autres formes au travers de différentes « controverses ».

Mais concentrons-nous d'abord sur ce processus d'invention. Si nous remontons à l'année 2000, rien ne laissait encore penser que le Baskin allait naître. Autrement dit, ces quelques fragments de réalité décrits comme le terreau de l'initiative ne pré-déterminaient en rien l'évolution future. D'ailleurs, comme le rapportent les acteurs-mêmes de Cremona, « l'idée du Baskin était encore impensable à l'époque ». Oui, mais voilà, le Baskin est bien né. Nous fournirons alors dans un premier temps quelques repères concrets relatifs au déroulement séquentiel de ce processus d'invention, afin de familiariser rapidement le lecteur avec les faits principaux du phénomène, en lui donnant quelques balises temporelles. Nous utiliserons alors la forme très prosaïque d'un tableau chronologique, que nous présentons ci-dessous sous forme synthétique.

Notons que pour décrire ces faits, nous prenons le parti de distinguer les faits d'ordre plus pédagogique, restituant les modifications pratiques de l'activité elle-même que les acteurs opèrent dans cette mise en chantier, et les faits d'ordre plus social, restituant les soubassements organisationnels et le rôle des différents acteurs dans ce processus. Bien qu'ayant conscience que ce découpage artificiel s'impose d'abord à l'œil de l'anthropologue ou du sociologue et ne se retrouve pas toujours dans le discours des acteurs, qui lui témoigne davantage de l'enchevêtrement de ces deux dimensions dans la « logique pratique » des activités sociales, nous retenons quand-même cette distinction dans un souci de clarté du compte-rendu. Les découpages sont d'ailleurs inévitables, le tout étant de choisir les plus significatifs et de les rendre explicites en reconnaissant leur caractère artificiel.

SYNTHESE	Point de vue pédagogique	Point de vue organisationnel
2001-2002	<p>Visite de l'initiative de Soresina (par Bodini et Capellini)  Reproduction de l'initiative à Cremona  Début d'appropriation et prise de conscience d'une insatisfaction</p> <p><i>Les premiers pas sont donc davantage imitatifs qu'inventifs. En fait, plus qu'une imitation, il s'agit déjà d'un processus de « traduction ».</i></p>	<p>De Soresina à Cremona (Collège Virgilio)  Autorisation du chef d'établissement, mais démarche bénévole de Bodini et Capellini, plus ou moins formalisée au sein de la plage horaire de l'après-midi (en dehors de la scolarité obligatoire)  Groupe réduit d'élèves handicapés et amis</p>
2002-2003	<p>Premières expérimentations créatives</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* modification du matériel et de l'espace de jeu</li> <li>* intuition des rôles différenciés</li> </ul> <p>Personnalisation expérimentale osant transformer l'architecture du basket pour aller au-delà de l'initiative de Soresina (« pas assez sportive ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* idée de diversifier les cibles pour multiplier les zones d'attaque</li> <li>* idée d'introduire une zone protégée</li> <li>* idée d'une modulation des tâches, personnalisant les difficultés mais aussi les responsabilités de chacun en fonction de ses capacités</li> </ul>	<p><b>Multiplication des acteurs</b> impliqués, aux expériences et sensibilités très variées, initiant à prendre part à ce processus de façon collaborative</p> <p>Le secteur spécialisé (*) rentre en collaboration avec le secteur scolaire (* handicap et désavantage social)</p>
2003-2005	<p>Poursuite des expérimentations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* formalisation de 6 rôles, puis 5</li> <li>* principe défensif régulant les rapports entre rôles</li> </ul> <p>Formalisation du règlement de jeu</p>	<p>Consolidation et formalisation d'un <b>premier réseau local</b></p>
	<p><i>Application de l'intuition selon laquelle « l'intégration » n'apparaît pas de façon naturelle mais a besoin d'être structurée et formalisée (ici par 5 rôles) au sein d'un règlement extérieur qui la commande en devenant le nouveau langage commun (moins soumis à la bonne volonté et la tolérance spontanée des organisateurs et aux variabilités subjectives qui y sont associées)</i></p>	

## 2.2.2. PLONGEON DANS LES REMOUS INITIAUX DE L'INVENTION DU BASKIN (2000-2003)

---

A partir de cette première description condensée et schématique, nous reprendrons ce tableau en l'approfondissant d'année en année par de courts récits descriptifs portant principalement sur les pratiques, et secondairement sur les représentations des acteurs lorsque celles-ci semblent jouer un rôle particulier dans l'enchaînement des faits. Précisons d'ores-et-déjà que la reconstitution des faits se basera sur le recoupement de différentes sources, entretiens effectués à partir de 2007 et documentation principalement<sup>426</sup>. Plus rarement, certains faits seront restitués, faute de matériaux suffisants pour effectuer des recoupements, directement au travers des déclarations des acteurs. La distance qui sépare les pratiques d'un côté du discours sur les pratiques de l'autre côté (ce qui sépare le « faire » du « dire sur le faire »), indiquera une mise en forme des faits personnalisée dont on précisera l'auteur. D'autre part, nous intercalerons, après chaque ligne du tableau, une première analyse sortant explicitement du registre descriptif et fournissant un premier filtre interprétatif, afin de faciliter la compréhension que nous voulons restituer du phénomène.

### 2.2.2.1. Année 2000-2001

**2000-2001** : Antonio Bodini est père de 5 enfants, dont Marianna, la deuxième, qui a 13 ans et est atteinte d'une infirmité motrice cérébrale. La tétraparésie de Marianna la contraint, pour se déplacer, à utiliser un fauteuil roulant électrique qu'elle manœuvre avec ses doigts grâce à un joystick. Les cinq enfants d'Antonio Bodini, ont fréquenté (l'aîné), fréquentent (Marianna et ses deux frères jumeaux) ou vont bientôt fréquenter (la cadette) le Collège Virgilio, où enseigne Fausto Capellini, professeur d'éducation physique. Antonio Bodini, alors parent d'élèves au collège Virgilio et poussé par le malaise que lui procure la constatation que Marianna ne peut pas prendre part aux activités sportives comme ses frères, propose à Fausto Capellini de l'accompagner pour aller voir ensemble, dans une petite ville voisine de Crémone, plus précisément à Soresina, une initiative originale qu'une enseignante de mathématiques qu'il connaît est en train de mener. Il s'agit de la proposition d'une expérience de Basket s'adressant à des élèves ayant différents types de déficience, qui s'inspire directement de l'initiative de Marco Calamai. En s'adressant à Fausto Capellini, Antonio Bodini dira plus tard (en 2007) qu'il « *savait que c'était une personne sensible* » et qu'il pensait que « *l'idée aurait pu l'intéresser* ». Fausto Capellini dira, quant à lui, qu'« *il a fallu qu'Antonio insiste un peu* », en le sollicitant à plusieurs occasions, avant que cette visite à Soresina ne se concrétise.

---

<sup>426</sup> Notons en tout cas que plus les informations recueillies, surtout orales, se réfèrent à une période qui s'éloigne du moment du recueil, plus elles sont sujettes au filtre sélectif et partiellement déformant de la mémoire.

Presque tous les ingrédients semblent donc déjà présents : le monde de l'éducation, le monde du handicap et le monde du sport adapté. Manquerait-il cependant dans ce « départ » du Baskin la dimension si fondamentale de l'inclusion ? C'est là que l'on perçoit l'intérêt d'avoir dédié un chapitre à l'exploration de quelques fragments contextuels au sein desquels s'insère l'émergence du Baskin, car il permet de concevoir justement qu'il y a un ensemble d'autres « départs » bien antérieurs<sup>427</sup>, qui se croisent en quelque sorte durant l'année 2001 au travers de l'interaction entre deux personnes. D'autres ingrédients constituent donc implicitement les soubassements du phénomène étudié, comme le désir « d'intégration » qui paraît bien être présent dans la décision d'Antonio Bodini de s'adresser à Fausto Capellini cette année-là, même s'il ne devine pas encore la forme concrète que peut prendre ce désir. En effet, comme on l'a vu, Antonio Bodini était naturellement influencé par la composition de sa famille, où l'intégration/inclusion entre ses cinq enfants était déjà un souci quotidien depuis longtemps. Mais il était aussi influencé par la philosophie rééducative transmise par le docteur Ferrari, qui accordait une grande importance à la motivation du sujet en général et à l'intégration en particulier, à la fois comme méthode et comme finalité, en tout cas comme facteur de motivation. Sans revenir sur ce que nous avons déjà développé à propos du terreau du Baskin, il semble en tout cas que l'on puisse accorder un certain crédit à la déclaration d'Antonio Bodini qui nous révéla explicitement dans un entretien de 2007 : « *l'idée de l'intégration était déjà bien présente dans mon esprit dès le début* ».

Mais l'on voit aussi apparaître, au-delà de ces influences « internes », une influence « externe » très concrète, qui est celle de l'expérience de Soresina, s'inspirant à l'initiative avant-gardiste de Marco Calamai, initiée en 1995 à Modena (à près de 100km de Cremona) et répliquée depuis dans plusieurs centres en Italie. Or, ne l'ayant pas encore présentée, nous devons nécessairement dire ici deux mots sur l'identité de cette initiative. Marco Calamai est Florentin d'origine et Bolognais d'adoption, philosophe de formation, mais surtout ex-joueur et ex-entraîneur célèbre de Basket, qui a décidé en 1995 de changer de route, après douze années sur les bancs de la ligue pro, laissant derrière lui la dernière expérience professionnelle de Basket à Livourne et s'orientant vers le monde du handicap.

En collaboration avec la neuro-psychiatre Emma Lamacchia du centre de soins intensifs «La Lucciola di Ravarino», accueillant dix-sept garçons ayant des difficultés psychiques et / ou de comportement importants, Marco Calamai a eu une « intuition géniale », commentent souvent les médias : « utiliser le Basket, avec ses règles, avec ses lois, pour aider les handicapés mentaux à utiliser de nouveaux outils de communications ». Le ballon devenait pour Marco Calamai une « métaphore de l'intégration » comme il le dit lui-même, et « la passe la métaphore du langage »,

---

427 « départs » qui ne sont bien sûr concevables comme tels qu'en référence à un point d'observation particulier qui prend le Baskin comme objet central

« parce que si tu passes le ballon et ton compagnon ne le prend pas, le jeu est terminé ». Pour cet entraîneur, qui a gardé une évidente passion pour son sport, le Basket offre une opportunité unique de proposer à un public ayant des déficiences intellectuelles ou psychiques variées d'orienter leur « regard vers le haut », comme autre métaphore de la vie.

On trouve généralement au sujet de ce projet novateur deux types de commentaires laudateurs. On reconnaît souvent au Basket de Calamai autant des finalités thérapeutiques que des finalités ludiques. En effet, tantôt on souligne que cette initiative génère des bienfaits thérapeutiques et que ces « améliorations » sont à la base du projet, tantôt une certaine prise de distance émerge face à l'objectif thérapeutique premier, pour souligner l'aspect « normalisant » ou banalisant de la participation ludique à un sport. En tout cas, cette initiative est généralement décrite comme un « Basket spécial », « Basket social », « projet Basket pour différemment habiles », « projet de basket expérimental avec des jeunes handicapés ».

#### 2.2.2.2. Année 2001-2002

**2001-2002** : En synthèse, Antonio Bodini et Fausto Cappelini se rendent finalement ensemble dans la ville voisine de Soresina pour voir l'initiative de Basket adapté. Fausto Capellini dira plus tard (en 2007), qu'il a trouvé cela à la fois « *intéressant comme opportunité offerte à ces handicapés, mais terriblement lent et ennuyeux comme type de sport* » pour le spectateur qu'il était lors de cette visite. Sa première impression face à cette forme de jeu est d'ailleurs : « *ce n'est pas du sport* » (en l'opposant bien sûr au Baskin, qui alors existait en 2007, « *incroyablement plus dynamique et imprévisible* » toujours selon ses mots). Cependant, dès cette année-là, en 2001-2002, il n'est pas insensible en tant qu'enseignant d'éducation physique à l'intérêt de ce type d'activité, d'autant que la forte hétérogénéité des élèves est bien le contexte quotidien de sa pratique professionnelle. Et, motivé par l'enthousiasme d'Antonio Bodini, il accepte de tenter l'expérimentation dans son collège, aidé par ce dernier.

→ D'un point de vue pédagogique, il s'agit alors de reproduire l'initiative de Soresina dans le collège Virgilio, en réunissant un « *petit groupe d'élèves handicapés inscrits dans ce collège et quelques-uns de leurs amis valides acceptant de les accompagner ; au total entre 8 et 12* » comme le rapporte Fausto Capellini. Marianna ne participe pas à cet atelier expérimental au départ, mais son frère et sa sœur oui. Lors des situations mises en place, différents types de paniers sont utilisés, plus ou moins « improvisés » avec divers objets (poubelle, carton, cercles...), offrant des hauteurs variables qui permettent aux élèves plus en difficulté sur le plan moteur de tirer et d'éprouver aussi le plaisir de faire des paniers.

→ D'un point de vue social et organisationnel, les deux protagonistes demandant d'abord l'autorisation au chef d'établissement du collège Virgilio d'occuper le gymnase durant quelques après-midi<sup>428</sup>. Puis ces quelques après-midi deviennent systématiques, chaque semaine. Sans que ces expérimentations soient menées de manière clandestine bien-sûr, elles ont lieu d'un point de vue administratif de façon bénévole, puisque les heures ne sont pas rétribuées, dans un cadre plus ou moins formalisé.

Cette année scolaire renvoie donc principalement au transfert de l'initiative de Soresina à Crémone, sous la conduction d'Antonio Bodini et Fausto Capellini qui s'en imprègnent d'un point de vue mental et pratique. Tout en étant relativement enthousiastes de se lancer dans cette nouvelle aventure et d'être les protagonistes de ce parcours original qu'ils inaugurent au collège Virgilio (en s'adressant à « *des élèves handicapés qui n'ont, pour certains, pas d'autres opportunités* »), ces acteurs semblent éprouver vis-à-vis de cette initiative une satisfaction qui n'est pourtant que partielle. Mais ce sentiment reste à l'état diffus, n'acquérant pas encore une grande consistance dans leur esprit, du moins tant qu'ils n'entrevoient pas la possibilité concrète d'« aller plus loin » dans l'expérimentation.

En tout cas, notons que les premiers pas sont davantage imitatifs qu'inventifs. En fait, ni imitation pure, ni invention, on pourrait parler d'un processus de « traduction » déjà à l'œuvre<sup>429</sup>. D'ailleurs, si ces acteurs ne font encore essentiellement que reproduire l'initiative de Soresina, ils commencent bien à se l'approprier. Or, on devine deux dimensions susceptibles d'influencer ce processus d'appropriation-traduction, évidemment en lien avec l'expérience et la sensibilité des deux acteurs de Crémone que nous avons tenté de dévoiler précédemment. La première dimension est leur expérience sportive respective, Fausto Capellini en tant qu'ex-entraîneur de football à niveau professionnel et formateur au CONI<sup>430</sup>, et Antonio Bodini en tant qu'ex-joueur de Basket de bon niveau. La deuxième dimension semble plus particulièrement liée à la sensibilité d'Antonio Bodini et renvoie au désir d'inclusion qu'il nourrit à partir du projet de vie de sa fille. En tout cas, même si la reconstitution a posteriori des faits crée toujours des « effets de logique causale » plus ou moins fiables comme nous l'avons déjà souligné, il est possible de voir dans le profil de ces deux personnes une certaine prédisposition à n'être que partiellement satisfaits de cette expérience initiale calquée sur celle de Soresina. Fausto Capellini en particulier ne semble pas convaincu du peu de dynamisme sur le terrain que l'initiative de Soresina donne à voir.

428 En effet, les heures de cours obligatoires dans le secondaire en Italie se déroulent toutes durant la matinée.

429 Nous faisons bien sûr référence à la « sociologie de la traduction » qui est le nom donné au travail mené par les représentants du Centre de Sociologie de l'Innovation, de façon plus ou moins équivalente à la sociologie de « l'acteur-réseau ».

430 Comité Olympique National Italien, organisation semi-publique assumant en Italie un rôle équivalent au Ministère de Jeunesse et Sport en France

### 2.2.2.3. Année 2002-2003

**2002-2003** : En synthèse, Antonio Bodini et Fausto Capellini renouvellent la mise en place de cette initiative au collège Virgilio en commençant à introduire quelques premières expérimentations créatives dans la continuation de l'année précédente, avec le support de quelques autres personnes bénévoles qui s'agrègent progressivement.

→ D'un point de vue pédagogique, il semble qu'apparaisse très tôt l'idée d'organiser des petits matchs, et donc une forme de jeu plus formalisée, au-delà des situations de jeu particulières permettant aux uns et aux autres, mais surtout aux élèves handicapés, de relever des défis adaptés à leurs possibilités en collaboration avec les autres. L'objectif qui émerge de façon progressive et implicite chez les acteurs, et qui l'année précédente commençait à apparaître dans sa seule version négative au travers de perceptions critiques sur ce qu'il aurait fallu éviter ou dépasser, correspond à l'objectif de rendre l'activité plus dynamique et motivante pour tous, en valorisant donc aussi la participation des élèves valides, qui venaient d'abord en qualité d'accompagnateurs initialement.

\* La *première modification* est celle de différencier deux typologies de paniers où peuvent attaquer les joueurs en fonction de leur capacité : le panier traditionnel (à 3,05m) est utilisé pour les élèves valides ; et un petit panier dont l'anneau est situé plus ou moins à 2 mètres de hauteur est utilisé pour les élèves handicapés qui ne parviennent pas à atteindre le panier haut. Ce petit panier est d'abord placé sous le panier traditionnel haut. Mais cette situation pose vite des problèmes d'espace de jeu, notamment en termes de sécurité, du fait de la concentration des joueurs sous le même panier, y compris certains élèves en fauteuil roulant.

\* La *deuxième modification* est alors celle d'imaginer que les petits paniers puissent être situés sur le côté du terrain, en l'occurrence au niveau de la ligne médiane. L'expérimentation de cette idée s'avère un succès, en ouvrant considérablement l'espace de jeu et en faisant découvrir par la même occasion l'efficacité de réserver un espace spécifique à certains joueurs ayant besoin d'une situation plus protégée pour être en mesure d'effectuer leur tir, qu'il s'agisse d'une stabilité physique ou d'une certaine tranquillité psychologique et affective lorsqu'il sont en possession du ballon.

\* Ceci débouche sur la *troisième modification*, directement associée à la deuxième, qui est celle de la formalisation d'une zone protégée avec du scotch au sol délimitant une aire semi-circulaire de 3mètres de rayon tout autour du petit panier. D'ailleurs, il semble que les débuts réguliers de la participation de Marianna remontent plus ou moins à ce moment-là.

\* Mais il faut du coup, *quatrième modification*, inventer un troisième type de panier, plus bas encore, pour que Marianna ou d'autres joueurs ayant des capacités semblables puissent réaliser aussi un tir dans un panier, même s'il faut qu'ils utilisent une balle plus petite et plus légère que celle de Basket. Antonio Bodini bricolera un anneau très large qu'il soudera d'abord sur un support artisanal à

une hauteur de 1 mètre environ (anneau qui deviendra par la suite une « greffe officielle » des petits paniers latéraux).



\* A partir de cette double zone de tirs et de cette triple typologie de paniers (3m, 2m, 1m de hauteur), commence à émerger l'intuition de différencier les rôles des joueurs à partir de leurs capacités motrices (qui semblent être la discriminante essentielle pour déterminer dans quel panier le joueur peut tirer). En réalité, sans avoir été formalisés jusqu'alors, 3 rôles sont déjà implicitement présents puisqu'il y a 3 types de panier. Or, pour pouvoir jouer ensemble dans des situations de match, la formalisation de certaines règles devient assez spontanément une exigence. Les acteurs commencent donc, cette année déjà, à expérimenter quelques règles spécifiques à chacun de ces « proto-rôles ». Mais les encadrants sont amenés à constater, face à la pluralité des « cas » qui composent le groupe fréquentant cet atelier, de grandes différences de capacités parmi les élèves handicapés. Ainsi, même en dehors du profil particulier de qui a une mobilité très réduite et qui ne peut tirer que dans le panier latéral inférieur (à 1m), il y a encore une distance importante, en termes de capacités motrices, séparant les élèves qui courent avec une certaine facilité et ont suffisamment de force pour pouvoir tirer dans le panier traditionnel haut (3m), et ceux qui ne courent pas ou très lentement et ne parviennent à tirer que dans le panier latéral supérieur (2m). L'idée d'imaginer une multiplication des rôles commence donc à apparaître.



→ D'un point de vue plus social ou organisationnel, Antonio Bodini et Fausto Capellini mènent le développement de ces expérimentations aux côtés de différentes autres personnes bénévoles qui s'unissent progressivement à l'initiative. Si certaines d'entre elles avaient déjà pris contact plus ou moins directement avec cette expérience l'année précédente, d'autres n'y prendront part que cette année, plus ou moins tardivement. Leur présence dans le gymnase devient en tout cas de plus en plus régulière. Au terme de cette année, les principales personnes impliquées aux côtés des deux premiers protagonistes sont Cristiana Pisani (enseignante de soutien dans la même école et venant d'une formation en éducation physique), Paola Bodini (enseignante d'éducation physique au collège Vida et cousine d'Antonio Bodini) et Francesco Liborio (son mari), Gianluca Bacchi (coordinateur des enseignants de soutien au collège Virgilio, venant d'une formation en éducation physique, ancien athlète de haut niveau en kayak, entraîneur de kayak, et très impliqué parallèlement dans la coopérative sociale Iride auprès de publics marginalisés), Laura Carini (déjà ponctuellement bénévole dans l'association Giorgia spécialisée sur le handicap et amie d'Antonio Bodini) et bientôt Andrea Tolomini, bien que plus indirectement (directeur départemental de la Confédération de Coopératives à Crémone et ami d'Antonio Bodini). Emerge ainsi un premier réseau informel de soutien, qui représentera la base des premiers partenariats locaux qui commencent à être envisagés.

Cette année scolaire a constitué le glissement définitif d'une appropriation imitative à une appropriation créative de l'initiative de Soresina, pendant que les acteurs impliqués se sont multipliés autour des deux premiers protagonistes, Antonio Bodini et Fausto Capellini, que l'histoire retiendra comme les « fondateurs » ou « inventeurs » du Baskin. Cette expérience menée à Cremona commencera donc à s'autonomiser lentement par rapport à celle de Soresina, après être restée en étroit contact avec celle-ci dans une logique d'échange. D'ailleurs, cette progressive séparation n'a pas été sans susciter une certaine tension entre les deux réalités, comme le rapporte Fausto Capellini, qui reconnaît être à l'origine de cette scission. Sa posture critique vis-à-vis de l'initiative de Soresina dérive du fait qu'il n'estime pas qu'il s'agisse d'« un vrai sport », en lui inspirant d'ailleurs le sentiment d'un « forçage pathétique et inutile » auquel il n'arrive pas à adhérer, d'autant que les élèves « valides » qui viennent prêter main forte ne sont justement que de simples « bénévoles au grand cœur ». Fausto Capellini précise à ce propos qu'« Antonio Bodini [lui] donnera raison et décidera de se ranger de [son] côté ». On sent bien derrière cette rupture qui se joue cette année le choix de suivre une autre orientation, moins basée sur une culture d'assistantat face au handicap et moins façonnée par l'idée d'une « intégration charitable » dans le sport. C'est donc, à cette époque, un désir « normalisant » – autour de la norme sportive – qui semble éloigner les protagonistes de cette forme de pratique sportive proposée à Soresina.

Le manque de clarté sur l'identification des acteurs qui sont à l'origine de telle ou telle modification traduit en fait un double consensus sur l'histoire officielle de l'initiative : d'une part, chacun reconnaît qu'Antonio Bodini et Fausto Capellini sont les véritables « parents » ou « fondateurs » du Baskin ; d'autre part, chacun reconnaît, y compris les deux fondateurs, que le processus d'invention est le fruit d'un travail collectif où les expériences et sensibilités des différentes personnes impliquées ont contribué à son succès. Tous les acteurs concordent donc, explicitement ou implicitement, pour reconnaître d'une part les qualités personnelles déterminantes des deux fondateurs, charismatiques, inventifs, coordonnateurs, enthousiastes et transmetteurs d'enthousiasme, mais aussi particulièrement têtus, obstinés et déterminés, et pour reconnaître d'autre part une certaine force autonome du groupe, dont la diversité des membres semble avoir été un atout majeur, renforçant la créativité du groupe face à l'exigence continue de trouver des solutions aux problèmes émergents, dans une logique artisanale, où la coopération entre compétences variées, sensibilités différentes et savoirs complémentaires a incontestablement joué un rôle. Antonio Bodini lui-même nous confiera plus tard (en 2011) qu'il considère rétrospectivement la combinaison de « plusieurs mondes sociaux : celui de l'éducation, celui de l'entreprise et celui de l'art »<sup>431</sup> comme une condition essentielle de l'invention du Baskin. Il mentionne plus précisément au moins trois influences dont le croisement a été fertile : la finalité éthique et normative du monde de l'éducation, la recherche d'efficacité technique du monde de l'entreprise et la pensée divergente du monde de l'art. En tout cas, Antonio Bodini aime penser que « pour atteindre l'intégration entre les joueurs, il a fallu une intégration entre les organisateurs ».

Par ailleurs, notons que cette présentation synthétique de l'évolution des expérimentations au cours de cette année se borne à mentionner les « trouvailles » techniques facilement identifiables par leur implication matérielle (paniers, anneaux, zones, balles, rôles). Pourtant, un ensemble d'autres « mini-découvertes », improvisations, petits trucs et grands bricolages transparaissent également dans le flot des multitudes d'anecdotes recueillies, dans lesquelles certains acteurs se perdent heureusement plus facilement que d'autres dans leur récit. Toutes ces autres micro-inventions, souvent informelles, relevant davantage de l'improvisation réglée et renforçant la logique artisanale dont on parlait, sont donc moins facilement exprimables par les acteurs et enregistrables par le chercheur, de par leur immatérialité. Ceci dit, elles n'en occupent pas moins tout un ensemble

---

<sup>431</sup> En fait, ce commentaire doit être resitué dans son contexte. Nous sortions à peine d'un événement sur « l'innovation sociale » organisé à Rome où l'association Baskin était invitée d'honneur pour son mérite à contribuer à « régénérer le tissu social italien » à partir d'une expérience émergée du bas. L'organisateur était l'Archivio della Generatività Italiana qui correspond à un projet national coordonné par des universitaires, des dirigeants d'entreprise, de responsables de l'économie sociale et certains ex-parlementaires. Le commentaire d'Antonio Bodini semble donc en partie conditionné par ce contexte d'énonciation, mais n'en est finalement pas moins significatif.

d'interstices relationnels qu'il faut aussi savoir « remplir » qualitativement pour que le succès technique puisse advenir, surtout dans cette phase, en 2002-2003, où la formalisation des expérimentations n'en est qu'à ses débuts.

En référence à la multiplicité des acteurs ayant joué un rôle dans ce processus, il faut encore évoquer, sur un plan plus organisationnel, la direction du collège Virgilio et plus particulièrement la figure du chef d'établissement. Même si les protagonistes principaux considèrent que celui-ci a souvent manifesté certaines « réticences ou frilosités bureaucratiques » vis-à-vis du développement de l'initiative, en cherchant avant tout à être rassuré devant les incertitudes administratives que celle-ci pouvait soulever, ils admettent quand-même que sa figure est importante puisqu'elle incarne non seulement l'autorité formelle approbatrice ou réprobatrice mais participera aussi finalement à trouver des solutions administratives aux problèmes inédits qui se posent, comme l'épineux problème de l'assurance, notamment pour la participation d'élèves provenant d'un autre établissement scolaire<sup>432</sup>.

En tout cas, l'essentiel est qu'une nouvelle pratique est en train de prendre forme à partir de cette année-là particulièrement, résultant des expérimentations successives menées à Cremona par des acteurs qui osent transformer l'architecture du basket. Car la nouveauté semble bien résider dans ce point-ci : la mise en forme d'une nouvelle pratique, au-delà du cadre normatif du Basket qui jusque-là avait toujours été plus ou moins respecté, laissé intact, car perçu comme une donnée « naturelle »<sup>433</sup>. En effet, le Basket de Calamai met un point d'honneur à respecter la structure technique essentielle du Basket, comme langage universel, et même paradoxalement comme vecteur potentiel d'intégration sur le plan culturel car il s'agit précisément d'un référent culturel commun, et non pas d'une bizarrerie locale que personne ne connaît et ne partage<sup>434</sup>.

Pourtant, précisément en ayant osé défier la stabilité conventionnelle des règles de Basket pour garantir une participation sportive plus équitable, les acteurs de Cremona semblent avoir touché un point capital, bousculant ainsi des solides habitudes de pensée. Bien sûr, à ce niveau de l'évolution de l'initiative du Baskin (en cours d'invention, et pas encore d'innovation), il ne s'agit finalement que d'une Activité Physique Adaptée proposée en intégration et dont la dimension locale donne encore une certaine pertinence à la perception de Marco Calamai. En tout cas, de façon plus concrète, cette

---

432 Sans vouloir réduire à une lecture stratégique cet engagement, distant mais présent, du chef d'établissement, notons que cette initiative est susceptible de participer à l'image d'un collège moderne, par l'affirmation visible des valeurs de citoyenneté démocratique. Cette idée prendra en tout cas davantage de sens lorsque l'initiative commence à acquérir une identité formelle, en rentrant par exemple dans le Plan d'Offre de Formation (POF) de l'établissement comme activité optionnelle offerte à tous les élèves, et ce particulièrement dans un contexte politico-juridique où la tendance à la décentralisation du système éducatif vient de décréter le statut de « l'autonomie scolaire » (Loi D.P.R. n.275/1999).

433 en fait « naturalisée », par un processus de « réification » pour le dire à la manière de l'école de Francfort

434 Nous avons rencontré personnellement Marco Calamai, même si c'était beaucoup plus tard, en 2007, qui nous révélait tout son scepticisme face au Baskin.

nouvelle mise en forme de l'activité de Basket s'appuie sur une série de modifications techniques qui paraissent s'enchaîner assez logiquement : de la diversification des cibles et la multiplication des zones d'attaque, à une ébauche de différenciation des rôles des joueurs.

Toutefois, cette vision des choses est surtout le reflet d'un point de vue rétrospectif sur cette année 2002-2003. Remarquons en effet que cette remise en cause du cadre normatif du Basket ne semble pas vécue à cette époque comme un acte subversif et révolutionnaire de la part des acteurs, dans le sens où ceux-ci ne semblent pas consciemment guidés par l'intention explicite de construire une nouvelle typologie inclusive de sport. Il s'agirait presque davantage d'une 'découverte', que d'une 'recherche' active menée en fonction d'objectifs prédéfinis, cette découverte ayant plutôt émergé au gré des modifications que les acteurs, « débordés par l'action »<sup>435</sup>, ont apportées au fur et à mesure, dans un perpétuel souci adaptatif se manifestant dans l'immédiat de la pratique, en tout cas dans une temporalité relativement courte. C'est en quelque sorte la pratique qui devient sa propre causalité, en tout cas produit un effet rétroactif sur elle-même.

Nous pouvons en tout cas retenir rétrospectivement cette année scolaire 2002-2003 comme une année clé du point de vue de l'invention technique.

### 2.2.3. SUITE DU VOYAGE DANS LES EAUX TUMULTUEUSES DE L'INVENTION DU BASKIN (2003-2005)

---

Nous faisons le choix de réunir ici les deux années scolaires : 2003-2004 et 2004-2005, car il n'apparaît pas évident parfois dans la reconstitution de cette succession d'événements et micro-événements de distinguer ce qui a eu lieu durant la première année et ce qui a eu lieu durant la deuxième année<sup>436</sup>. Par contre, nous distinguerons en deux temps la présentation de la dimension pédagogique d'abord, puis de la dimension sociale et organisationnelle ensuite. En effet, même si l'on découvrira que les deux sont en réalité intimement liées, la présentation de la dimension sociale et organisationnelle nous permettra de comprendre dans quelle mesure le processus d'invention se transforme progressivement en processus d'innovation.

---

435 Latour, Bruno (2006), op.cit., p.63

436 En fait, le même flou relatif s'applique à certains des faits précédemment décrits, puisqu'il n'est pas toujours certain qu'ils aient eu lieu durant le dernier semestre d'une année scolaire ou bien durant le premier semestre de l'année suivante.

### 2.2.3.1. Dimension technico-pédagogique

**2003-2005** : En synthèse, les acteurs de Cremona réitèrent l'expérience au collège Virgilio avec un nombre supérieur d'élèves. Durant cette période, même si certains participants qui étaient en 3ème l'année précédente ne sont plus inscrits au Collège, le groupe de participants augmente sensiblement car les élèves « *se sont passés le mot* » (F.C.) pour venir vivre ensemble cette expérience originale. Par une longue succession de petites et grandes trouvailles et d'ajustements technico-pédagogiques, les contours de l'activité se définissent de plus en plus précisément et débouchent sur leur formalisation autour de la conception du premier règlement de Baskin.

→ D'un point de vue pédagogique, les acteurs poursuivent leurs expérimentations en se concentrant sur l'idée d'une différenciation de rôles qui émergeait l'année précédente.

A partir des trois rôles qui avaient émergé plus ou moins spontanément et plus ou moins informellement l'année 2002-2003, la constatation d'une hétérogénéité encore forte des capacités fonctionnelles des joueurs placés face aux mêmes tâches amène les acteurs à percevoir des situations d'injustice auxquels ils veulent remédier. Ainsi, un joueur handicapé qui peut courir et qui a la force et la mobilité suffisantes pour effectuer un tir sur un panier traditionnel se retrouve en grande difficulté s'il doit affronter un joueur valide qui a peut-être d'ailleurs une bonne expérience en Basket, la situation compétitive du match en fin d'atelier servant de révélateur. Ce joueur (par exemple affecté d'une trisomie 21) est donc placé soit dans une situation où il ne parvient pas à exprimer ses capacités, soit dans une situation où son adversaire le laisse volontairement jouer. Antonio Bodini et Fausto Capellini perçoivent tôt ce double piège : soit l'injustice, soit l'assistantat.

Renforcés par leurs premières expérimentations, ils deviennent de plus en plus convaincus que « *l'intégration ne peut marcher que si la situation est structurée* » (A.B.), et structurée de sorte que chacun puisse exprimer son propre potentiel dans un juste équilibre : sans que l'action du joueur subisse une entrave disproportionnée par rapport à ses capacités, sans quoi il y a injustice, mais sans renoncer pour autant à l'idée d'un défi personnel qui est l'ingrédient clé générant la motivation et l'envie d'engagement du joueur, bref le plaisir sportif. C'est à cette exigence contradictoire que les acteurs veulent répondre et c'est de là qu'émerge l'idée de réglementer la défense. Il faut donc trouver le moyen, « *par le règlement et non pas par la pitié* » (F.C.), d'interdire la défense d'un joueur sur un autre dont « *les capacités sont objectivement bien inférieures* » (F.C.). Or, l'idée de distinguer plusieurs rôles semble bien permettre cette réglementation de la défense.

L'observation de différences fondamentales de capacités entre joueurs, et des conséquences

(pratiques et symboliques) de leur mise en œuvre simultanée sur un terrain de sport, surtout bien-sûr en situation de match où la compétition pousse chacun à se mesurer aux autres et à soi-même, conduit donc les acteurs à opérer une différenciation supplémentaire face aux profils variés des élèves. Ainsi, ils arrivent au fil des expérimentations à distinguer six regroupements d'élèves, diversifiant donc progressivement les rôles, en passant d'un nombre de trois à six, avant de revenir un peu plus tard à un nombre de cinq rôles qui leur semble « plus fonctionnel ».

Ils vont alors percevoir l'intérêt de formuler plus clairement un principe défensif applicable systématiquement à tous les joueurs : « *chacun ne peut défendre que sur un autre joueur de même rôle* » interdisant donc de « *défendre sur un joueur de rôle inférieur* », ce qui correspond rétrospectivement à l'un des mécanismes clé de l'équité du jeu au Basket. Parallèlement, leur viendra logiquement à l'esprit l'idée pragmatique de faciliter le repérage visuel immédiat sur le terrain du rôle des uns et des autres, autant pour les joueurs que pour l'arbitre. Ils vont alors concevoir le système de numérotation des rôles, de 1 à 6, puis de 1 à 5, qu'ils vont rendre visibles sur les maillots des joueurs en utilisant d'abord tout simplement du scotch de papier blanc. Les joueurs de rôle n°5 sont les joueurs valides, possédant tous les fondamentaux du Basket. Les joueurs de rôle n°4 sont des joueurs handicapés qui possèdent les principales habiletés motrices leur permettant de courir, dribbler et tirer sur les grands paniers. Les joueurs de rôle n°3 sont les joueurs handicapés qui se déplacent plus ou moins rapidement (en courant ou en poussant leur fauteuil en autonomie), dribblent avec plus ou moins de continuité et tirent avec plus de facilité sur les paniers latéraux que sur les paniers hauts. Les joueurs handicapés de rôle n°2 et de rôle n°1 sont appelés « pivots » et jouent à l'intérieur de la zone latérale. Les joueurs de rôle n°2 ne se déplacent que lentement (en marchant ou en poussant leur fauteuil) mais de façon autonome, tandis que les joueurs de rôle n°1 sont dans un fauteuil roulant que les autres doivent pousser.

A ce moment-là cependant, il reste encore une question fondamentale à résoudre en situation de match à propos de la composition des équipes afin de garantir l'équilibre nécessaire à l'intérêt de la compétition. En fait, ils ont l'intuition de la solution plus ou moins simultanément à la mise en place de cette différenciation des rôles, d'autant que le système qu'ils vont adopter existait déjà dans le Basket fauteuil. Ils choisissent donc d'imposer pour chaque équipe une composition commune, ou plutôt une combinaison de capacités simultanément présentes sur le terrain qui reflète une configuration type, en utilisant les numéros de rôle des joueurs comme base de calcul. Ainsi, ils fixent à un maximum de 24 la somme des numéros de rôle des six joueurs qui sont simultanément présents sur le terrain, avec un joueur « pivot » obligatoire par équipe. Puis, peu après, ils font aussi le choix d'imposer la présence d'au moins deux joueurs valides de rôle n°5, dont les caractéristiques – rapides, techniquement préparés et avec une bonne vision générale du jeu – « *dynamisent et rendent plus aéré le déroulement des matchs, au bénéfice de tous* » (F.C.). Or, c'est dans une

recherche d'équilibre qu'ils décideront alors de limiter la possibilité de ces joueurs d'affirmer leur suprématie technique, en proposant une règle qui leur concède un maximum de trois tirs par temps de jeu, les obligeant à développer également d'autres stratégies d'action en collaboration avec les différents rôles.

En tout cas, comme les acteurs le répètent, c'est l'intuition selon laquelle il est fondamental de parvenir à « *structurer l'intégration* », selon l'expression d'Antonio Bodini, qui guide leur pas dans la formalisation de cette différenciation de rôles. Les acteurs s'ingénient alors à définir ces rôles de telle sorte que ceux-ci autorisent une modulation des tâches à proposer à chacun en fonction de ses capacités, personnalisant ainsi les exigences motrices et techniques à affronter. Il s'agit aussi de différencier la valeur des actions des uns et des autres dans le jeu, en « *distribuant ainsi les responsabilités sur tous les joueurs* » et en « *reconnaissant la contribution de chacun* » (A.B.). C'est dans ce cadre-là qu'ils imagineront progressivement tout un répertoire de petites règles spécifiques pour chaque rôle, qu'ils expérimenteront au fur et à mesure et qu'ils retiendront comme intéressantes (ou pas) en fonction de ce qu'elles produisent effectivement sur le terrain, notamment en termes de dynamique de jeu.

Ainsi, la possibilité d'attribuer par exemple un nombre de points plus important pour les joueurs ayant plus de difficultés sera retenue car les « inventeurs » s'apercevront non seulement que cette règle renforce bien-sûr la motivation, la fierté des joueurs concernés pour le nombre de points qu'ils font, mais surtout ils se rendront compte que « *cette règle modifie les stratégies de jeu* » en « *incitant les coéquipiers valides à jouer avec les joueurs handicapés* », sans que ce comportement ne soit déterminé d'abord et avant tout « *par la compassion mais par la poursuite collective de la victoire* » (F.C.), autrement dit la recherche de « *l'intérêt commun* » (A.B.). Mais il leur faudra encore décider de manière plus articulée comment distribuer sur chaque rôle ce système de valorisation des paniers.

Ils choisissent alors d'attribuer 3 points au tir réussi du joueur pivot, de manière à favoriser le jeu vers les zones latérales, car ils s'aperçoivent que les autres joueurs tendent plus spontanément à jouer sur le seul axe longitudinal du terrain, entre les deux grands paniers. Mais ils constatent rapidement que le pourcentage de réussite du joueur n°1 (comme Marianna) n'est pas très élevé (ne « rapportant » donc qu'une quantité modeste de points à son équipe au terme du match), et que les efforts qu'un tel joueur déploie pour se mettre dans les conditions mentales et physiques de tirer se concluent trop facilement par un échec. C'est alors qu'ils décident de lui donner deux tentatives de tir, en constatant du coup que le pourcentage de tir réussi devient plus satisfaisant pour le joueur comme pour son équipe. Ils introduisent alors un paramètre de temps à respecter, qu'ils étendront à tous les joueurs pivots (1 et 2), à savoir qu'un tir devra s'effectuer dans une limite de 10 secondes. Étant donné que la défense n'est pas autorisée sur le joueur pivot, l'adversaire sera donc pour lui le

chronomètre.

A l'inverse, le raisonnement suivi pour les joueurs de rôle n°2 s'attachera à ne pas leur « donner gratuitement » (« regalare » en italien) trois points à chaque fois, d'autant que certains d'entre eux sont particulièrement adroits lorsqu'ils tirent en face du panier latéral. Par conséquent, afin de mettre en même temps ces joueurs dans les conditions d'utiliser davantage leur capacité de se déplacer de façon autonome, les acteurs décident de diversifier les situations de tir en leur offrant le choix entre trois positions à l'extérieur de la zone : en face, et le panier vaut 2 points ; ou sur le côté (à gauche ou à droite), et le panier vaut 3 points.

De la même manière, concernant la participation des joueurs de rôle n°3, ils s'aperçoivent qu'elle n'est pas assez valorisée par les dynamiques de jeu qui émergent spontanément. Outre l'autorisation donnée à ces joueurs de tirer aussi bien sur le panier traditionnel haut que sur le panier latéral supérieur – introduisant une certaine imprévisibilité de l'action –, ils reconnaissent par ailleurs la nécessité d'introduire une incitation supplémentaire pour que l'équipe ose davantage leur passer le ballon, y compris et surtout lorsqu'ils sont proches des grands paniers. Ainsi, la nouvelle règle prévoit que si leur tir est réussi sur ces paniers hauts, ils bénéficieront de 3 points eux aussi, à la différence des 2 points d'un tir réalisé sur le panier latéral.

Dans la continuation de l'année 2002-2003, l'année 2003-2004 manifeste par excellence un processus « d'ingénierie pédagogique » où les acteurs, libérés de toute contrainte par rapport à l'exigence de respecter le cadre plus ou moins normatif d'une activité déjà définie (celle de Soresina), s'adonnent à la recherche de solutions créatives aux problèmes qu'ils rencontrent au fur et à mesure, en étant de plus en plus conscients d'être en train de créer quelque chose de nouveau et de plus en plus motivés par cette autonomie et cette responsabilité. Au cours de leur recherche empirique, à la fois longue et relativement fulgurante selon l'échelle temporelle choisie, les acteurs vont chercher à construire une activité sportive tentant de se frayer une voie entre injustice et assistanat.

Or, on peut remarquer que cette recherche d'équilibre ne renvoie pas à autre chose finalement qu'au principe de la « pédagogie différenciée », et plus spécifiquement à l'un des piliers de la théorie de l'apprentissage qui se fonde sur le concept de « décalage optimal ». En effet, selon Linda Allal, l'optimisation de l'apprentissage passerait par la création d'un "décalage optimal entre la structure actuelle du sujet et la structure de la tâche"<sup>437</sup>. Il s'agit de chercher à offrir à chacun une difficulté ou une quantité d'apprentissage toujours maximale, tout en restant réalisable ; à défaut de cela, soit la tâche n'est pas assez complexe, les routines s'installent et le sujet se démotive, s'ennuie ; soit la tâche

<sup>437</sup> Allal, Linda (1979), *L'évaluation formative dans un enseignement différencié*, Berne, Ed. P. Lang



est trop complexe, l'élève sera alors en situation d'échec, ce qui aura les mêmes conséquences. Si ces principes théoriques sont connus depuis longtemps, on sait bien que le défi principal reste de les traduire en pratique, notamment en contexte d'intégration, dans la poursuite d'une logique inclusive<sup>438</sup>.

\* Ce que cache le choix d'une règle (un univers de sens insoupçonné)

Il faut souligner le fait ce processus d'ingénierie pédagogique a été l'occasion d'un nombre important de choix et de micro-choix techniques de la part des inventeurs (acteurs-concepteurs). Chaque choix n'étant jamais purement rationnel, le résultat final de ce processus aurait pu donner d'innombrables formes de jeu différentes, chacune avec une identité particulière. En effet, derrière chaque règle apparaît en filigrane tout un système de représentations et d'interprétations. Les exemples peuvent se multiplier, mais attardons-nous sur une règle particulière, qui pourrait paraître à première vue relativement anodine, mais qui renferme en elle un potentiel considérable en termes de déploiement de certaines dynamiques de jeu plutôt que d'autres. En effet, comment par exemple valoriser les paniers des joueurs de chaque rôle ? Il y avait bien-sûr tout un éventail de possibilités. Attribuer 3 points systématiquement aux joueurs « handicapés » et 2 points aux joueurs « valides » aurait naturellement débouché sur une activité toute différente du Baskin, pour ne prendre que cette illustration. En tout cas, comme le choix de tout autre règle singulière, remarquons que ce seul exemple de l'attribution des points traduit une modalité pratique bien particulière de décliner une certaine vision « inclusive », et pas une autre.

Approfondissons quelque peu. Si les acteurs-concepteurs du Baskin veulent au départ garantir la participation des joueurs « pivots » (de rôle n°1 et 2), ils vont s'y prendre d'une manière bien particulière, puisqu'ils choisissent de favoriser la conquête de points de la part de l'équipe en allant jouer dans les zones latérales. En fait, ils veulent contrer la tendance spontanée des joueurs n°5 à privilégier le développement du jeu le long de l'axe longitudinal du terrain entre les deux paniers traditionnels hauts, mais là aussi, cette intention se manifeste selon une préoccupation bien précise,

---

438 Bien que ces perspectives théoriques sur le « décalage optimal » aient été plutôt développées dans le milieu scolaire ordinaire, les professionnels les plus aguerris dans leur mise en œuvre sont bien souvent ceux qui sont au contact de personnes handicapées. La réalité du handicap amène plus facilement au raisonnement « ad'hoc » (bien que ce ne soit pas un automatisme, loin de là), à la personnalisation de l'exigence formulée pour les différents membres d'un groupe, à la différenciation des tâches. Car la présence de la déficience joue le rôle d'une preuve, d'une certification que la personne n'est pas en mesure d'atteindre certains objectifs standardisés et qu'il est donc nécessaire de revoir ceux-ci de façon plus adaptés. C'est pourquoi nous avons ce paradoxe : le milieu spécialisé abonde en compétence professionnelle pour mettre en œuvre l'intégration. C'est ce que beaucoup de pouvoirs publics en Europe ont compris en suggérant de gérer la transition vers la dés-institutionnalisation en se basant sur la reconnaissance des « ressources » professionnelles dont le milieu spécialisé est porteur d'un point de vue de l'accompagnement de ce processus, et ce, non pas seulement grâce à sa « connaissance du handicap » mais aussi grâce à ses « compétences à gérer l'hétérogénéité ». Mais en milieu d'intégration, il reste à inventer encore une déclinaison plus spécifique de cette compétence, afin de savoir gérer une hétérogénéité spécifique, celle qui réunit les personnes valides et les personnes handicapées, et qui réactive de façon plus puissante encore le vieux piège de l'injustice pour certains et l'assistanat pour d'autres, ou la sur-valorisation des uns et la sous-valorisation des autres.

au regard de la motivation de ces joueurs. En effet, il s'agit de les inciter, de façon positive et stimulante, à prendre en considération l'intérêt de diversifier leurs stratégies de jeu, en valorisant l'ensemble des profils de joueurs de leur équipe. Il s'agit donc ni d'une obligation morale, ni d'une contrainte rigide par la règle (laquelle ne serait qu'une cristallisation technique de l'obligation morale). Cette configuration du jeu, ainsi basée sur un « double grade de liberté » d'attaque, se révèle particulièrement stimulante pour ces joueurs, car ils doivent apprendre à faire jouer à leur avantage cette double incertitude, en croisant l'axe de jeu longitudinal avec l'axe transversal qui sépare les deux paniers latéraux.

En fait, comment les acteurs du Baskin en sont-ils arrivés à ce choix ? Non pas tant par un éclair de génie se projetant mentalement sur la règle technique efficace permettant d'atteindre le résultat final escompté, mais bien plutôt par des expérimentations progressives et une observation concertée de ces expérimentations à partir d'une certaine sensibilité subjective. En l'occurrence, ces acteurs se sont d'abord aperçus que les joueurs de rôle n°5 tendaient à oublier plus facilement les zones latérales, en se faisant prendre dans le feu de l'action, reproduisant un schéma de jeu intériorisé par leur pratique du Basket. Ils ont observé par ailleurs, lorsque les phases de jeu étaient un peu plus « calmes », que certains de ces joueurs plus que d'autres, probablement les plus sensibles au handicap ou les plus empathiques envers leurs coéquipiers « pivots » qui attendaient dans la zone latérale et dépendaient de leur bon vouloir, décidaient quand même d'aller aussi leur amener le ballon de temps en temps dans leur aire latérale. Du coup, les encadrants de l'activité se sont bien aperçus que la motivation de ces actions semblait davantage guidée par la générosité que par la recherche d'efficacité collective, d'autant que ces choix ne se concluaient pas forcément par un résultat décisif (car non seulement le panier ne valait que 2 points, mais le pivot de rôle n°1 n'avait au départ qu'une seule tentative de tir). Notons d'ailleurs que le raisonnement a été le même lorsqu'ils se sont aperçus du fait que les joueurs de rôle n°3 ne recevaient guère le ballon, sauf au travers de l'attitude parfois maladroitement généreuse de leurs compagnons de jeu, se révélant en outre souvent contre-productive pour l'équipe, alimentant donc la nécessité de justifier cette action par la dimension morale, loin donc de la logique compétitive du sport.

Or, face à ces deux constatations du comportement spontané des élèves « valides » face aux élèves « handicapés », l'équipe d'acteurs-concepteurs du Baskin préfère ne pas se satisfaire de cette situation en se contentant d'apprécier la générosité désintéressée de ces joueurs et en renforçant verbalement l'attitude de tous ceux qui manifestent gratuitement cet élan empathique. Au contraire, ils développent la conviction selon laquelle le choix d'une action généreuse qui se révèle trop systématiquement contre-productive pour l'équipe, se révélera lui-même, selon eux, trop contre-productif pour l'idée d'intégration qu'ils veulent défendre. Ils décident alors, au-delà du renfort verbal, d'opérer une modification dans le règlement-même, afin que soient valorisés certains

comportements coopératifs d'un point de vue strictement technique et stratégique. Ils semblent par là devenir convaincus, mais de façon encore implicite ou plutôt qui n'a pas encore appris à « se dire », que l'établissement de relations fonctionnelles entre les joueurs, techniquement réglées, représente une base relationnelle plus « sincère » sur laquelle est susceptible de se construire « une intégration » entre personnes très différentes, sans être « *faussée par les pièges de la bonne conscience* » (F.C.).

\* Brefs commentaires sur quelques autres exemples de règles

Le choix des 10 secondes accordées aux joueurs « pivot » témoigne bien aussi d'un double souci, individuel et collectif. En effet, ce paramètre a l'objectif d'une part de maintenir le défi individuel auquel le joueur doit se confronter, les entraînements servant à améliorer ce rapport temporel, surtout pour certains joueurs qui ont du mal à rester dans les temps ; cette limite temporelle est ici perçue à la fois comme stimulant au dépassement de soi, typique de la logique sportive, et comme témoignant du respect de la dignité des joueurs, typique de la logique inclusive. D'autre part, ce paramètre permet aussi sur le plan collectif de ne pas trop ralentir la dynamique d'ensemble du jeu, en n'immobilisant trop longtemps tous les autres joueurs. D'ailleurs, les concepteurs du Baskin introduiront rapidement le « droit au rebond » après le tir du pivot de rôle n°2, imposant aux autres joueurs de rester à l'extérieur de la zone dans l'espoir de prendre le rebond, ce qui incite les joueurs à rester attentifs au plus haut point lors du tir du joueur « pivot ».

Un autre principe permettant d'allier subtilement hétérogénéité et équité concerne la composition des équipes. En s'inspirant du mécanisme déjà existant dans le Basket-fauteuil, ce principe est formulé de telle sorte que sont évités le risque d'une rigidité trop grande, qui imposerait à toutes les équipes la même composition prédéterminée stricte, préservant donc des marges de liberté stratégique hautement stimulante, et le risque d'une flexibilité trop grande, qui glisserait au contraire vers une anarchie relative qui serait un terreau d'injustice. Ce principe de composition des équipes se traduit en réalité par de multiples règles. L'une d'elles correspond à l'imposition de la présence d'au moins deux joueurs « valides » de rôle n°5. Notons que cette règle semble être autant une décision éthique, pour respecter l'idée de la « mixité », qu'une décision technique, pour garantir une certaine dynamique de jeu.

En fait, il semblerait que les acteurs découvrent le double intérêt de leur choix au moment même où ils l'expérimentent. En effet, c'est souvent la stimulation éthique qui les pousse à inventer de nouvelles règles, dont ils peuvent découvrir la pertinence technique a posteriori, ou au contraire dont ils découvrent l'inadaptation technique, qui généralement signifie un effet pervers sur le plan éthique. En l'occurrence, ils découvrent que l'intégration se révèle fonctionnelle puisque, si les joueurs pivots ont un rapport au mouvement plutôt « minimaliste », « *l'efficacité de leur action pouvant même s'exprimer dans un souffle* » dira quelques années plus tard Antonio Bodini pour

souligner une sorte de poésie du jeu, il est important qu'il y ait « *des joueurs de rôle n°5 qui véhiculent le mouvement et impriment au jeu son caractère dynamique et imprévisible* », qui bénéficie à tout le monde, y compris aux spectateurs. Or, en recherchant en même temps une certaine esthétique globale du jeu, le Baskin ne veut pas négliger cette dimension culturelle de la « beauté », qui est à la fois celle du sport et celle de l'inclusion.

En tout cas, ces quelques exemples illustrent la conviction des acteurs sur une certaine vision de « l'intégration », fondamentalement liée à une situation de réciprocité. En effet, si le but initial est bien celui d'intégrer les élèves « handicapés », le but devient tout autant celui d'intégrer les joueurs « valides », l'efficacité du processus d'ingénierie pédagogique se déployant autant dans un sens de l'intégration que dans l'autre. C'est donc bien une conception de « l'intégration » particulière qui commence à s'actualiser concrètement dans la pratique-même du Baskin. Comme nous avons pu déjà le suggérer, cette intégration-là se rapproche beaucoup bien sûr du concept d'« inclusion » qui est aujourd'hui utilisé dans la communauté internationale par les spécialistes de l'éducation.

Mentionnons un dernier exemple de modification de règle, qui illustre encore la culture profondément éducative dans laquelle s'enracine la conception du Baskin, en traduisant cette fois dans la pratique l'idée de « responsabilité » des joueurs « valides », à la fois par solidarité au groupe d'appartenance, mais aussi par souci de « maîtrise de soi », et finalement d'« estime de soi ». Il s'agit de la règle de la limitation à trois tirs des joueurs de rôle n°5. Cette règle a le but de contrer la tentation égoïste de ces joueurs de mettre constamment en scène leur suprématie technique, de favoriser la participation des joueurs handicapés et plus généralement d'inciter au développement des actions coopératives.

Tout d'abord, même si l'on peut penser que trois tirs à disposition par temps de jeu laissent aux joueurs valides une certaine marge d'expression de leurs talents, il faut bien reconnaître que cette règle a été motivée par l'idée initiale d'une limitation explicite des joueurs valides au profit des joueurs handicapés, témoignant donc d'une vision philanthropique de l'intégration. En effet, cette vision de l'intégration, sans être déclinée unilatéralement envers les personnes handicapées, semble quand-même reposée sur un principe « négatif », puisque la valorisation des uns dépend de la limitation de la valorisation des autres. Mais les acteurs découvrent au fur et à mesure que cette règle est génératrice d'une nouvelle interprétation de la pratique des joueurs de rôle 5. En effet, en se pliant à la règle – avec plus ou moins de satisfaction initiale peut-être – ces derniers commencent à construire un nouveau rapport au jeu qui va progressivement se révéler gratifiant, en se développant autour de nouveaux codes, de nouvelles normes.

Ainsi, non seulement, ils vont prendre davantage conscience du renforcement de leur rôle en tant que meneurs de jeu, capables de voir, organiser, distribuer le jeu et de valoriser au mieux le potentiel de l'équipe à chaque instant– ce qui requiert le développement considérable d'habiletés

techniques et tactiques – mais ils vont construire aussi un nouveau rapport au tir qui ne sera plus vécu comme limitation négative mais au contraire comme limitation positive, comme défi. Plus précisément, il ne s’agira plus pour eux de gaspiller leurs tirs en tentant leur chance même lorsqu’ils ne sont pas placés dans les meilleures conditions. Le nouveau défi ne sera donc plus seulement de faire des paniers dans des situations plus ou moins difficiles, mais de gérer de la façon la plus intelligente qui soit leur « réservoir de tirs ». Ils sont donc amenés à faire des choix responsables vis-à-vis de l’équipe en choisissant quelle est la meilleure option à chaque fois parmi les multiples possibilités de jeu qui s’offrent à eux, soit en cherchant la position la plus sûre possible pour garantir un tir réussi, soit en développant d’autres stratégies pour valoriser leurs coéquipiers. On peut penser que le fait que les acteurs se soient rendus compte de cette nouvelle dynamique a permis à la règle de « survivre » car elle restait en adéquation avec la culture du jeu, avec cette vision bilatérale de l’intégration.

\* Quand l’invention pédagogique retentit sur l’identité sociologique de l’activité

Remarquons que l’une des conséquences notables du souci constant de s’appuyer sur le registre technique pour créer les conditions de l’intégration, bien que n’étant pas forcément formulé ainsi par les acteurs de manière consciente, est de donner une identité *sociale* particulière à ce sport, puisque *sociologiquement plus ouverte* à une diversité de dispositions culturelles des pratiquants. En effet, ce choix technique permet à cette activité en quelque sorte de devenir moins « élitiste », plus « populaire » ou plus « accessible » culturellement parlant, puisque la loi de « l’intérêt personnel », propre à la logique sportive (quand bien même cet intérêt est mis au service du collectif), est certainement plus « populaire » que la loi du dévouement et de « l’altruisme », propre à la logique inclusive. Ainsi, les pratiquants de Baskin, notamment valides bien-sûr, peuvent donc a priori ne pas se composer exclusivement de joueurs dont les dispositions sociales et culturelles les portent à « mettre en scène » leur sensibilité envers les personnes handicapées.

Tout l’art de construction du règlement du Baskin consiste alors à chercher un équilibre, toujours délicat, entre la valorisation de la logique sportive et celle de la logique inclusive. Il semble donc que les acteurs tentent à la fois de concevoir de manière créative une nouvelle *forme* de sociabilité sportive en la soumettant à la *force* du désir inclusif, et en même temps de *formaliser* ce désir au travers d’une technicisation sportive de l’inclusion. On retrouve bien la dialogique récursive de la sociologie formale de Georg Simmel que nous présentions dans notre cadre d’analyse.

### 2.2.3.2. Dimension sociale et organisationnelle

D'un point de vue plus organisationnel, cette période 2003-2005 marque le début d'un processus de formalisation – non plus technique mais sociale – de cette nouvelle activité, qui se manifeste par un ensemble de faits interconnectés.

\* L'un des faits essentiels qui témoignent de cette formalisation renvoie aux mots utilisés par les acteurs. Ceux-ci commencent à nommer l'activité qui est en train de se former au travers d'une appellation spécifique. Le terme « Baskin », abréviation de « basket intégré », semble émerger au cours de l'année 2003-2004. Ce nom spécifique commence alors à remplacer progressivement les multiples appellations que cette pratique reçoit encore, comme « Basket intégré », « Basket en intégration », ou même plus généralement « activité d'intégration », « sport en intégration », ou bien encore l'utilisation de périphrases encore plus variables : « Basket expérimental pour l'intégration du handicap », « Basket spécial qui se joue en intégration », « Basket où tout le monde joue ensemble »<sup>439</sup>. Puis le terme « Baskin » deviendra 'officiel' dans l'année 2004-2005 en étant adopté par écrit dans la présentation de certains documents, à commencer par le titre du projet scolaire.

\* Un autre fait tout à fait central est le travail d'écriture du règlement, qui prend progressivement forme, dans le but de systématiser l'adoption des multiples modifications techniques apportées au jeu. A partir d'un proto-règlement qui rassemble de manière plus ou moins ordonnée ces différentes modifications, les acteurs manifestent rapidement le désir d'une formalisation systématique et structurée des caractéristiques de l'activité, dans un souci de clarté synthétique et de précision technique, en reprenant d'ailleurs explicitement au cours de l'année 2004-2005 la structure formelle du règlement officiel du Basket.

\* Par ailleurs, le collège Virgilio lui-même, comme institution, est amené à s'engager de façon moins informelle en établissant les premiers partenariats locaux, notamment avec l'association Giorgia et la Coopérative Sociale Iride dès 2003. En outre, l'un des autres faits symboliques importants concerne la sollicitation du Conseil d'établissement pour que soit délibérée l'inscription de cet atelier optionnel de « Baskin » dans le Plan d'Offre de Formation du collège. En tout cas, cette progressive formalisation de l'activité expose de plus en plus officiellement la direction de l'établissement, dont l'intérêt manifesté pour le Baskin est mitigé toutefois par certaines préoccupations administratives, comme celle de l'assurance, en étant parfois perçues par les acteurs comme le signe d'une certaine frilosité bureaucratique devant la nouveauté. L'engagement de Fausto

---

<sup>439</sup> Rappelons une nouvelle fois, comme nous l'avons déjà expliqué, que le choix que nous faisons du mot « intégration » au lieu de celui d'« inclusion » se base sur la traduction du langage des acteurs, qui reprend la même racine latine que le mot italien « integrazione » qui prend une connotation particulière dans l'histoire italienne de « l'integrazione scolastica ».

Capellini reste encore bénévole en 2003 et obtiendra une indemnité symbolique à partir de 2004.

\* Un réseau se forme autour du Baskin, avec un nombre de partenaires qui augmente. L'implication de différentes personnes, qui se manifeste spontanément ou sous une sollicitation explicite mais presque toujours dans un registre informel d'abord, commence à donner lieu parfois à une implication formalisée de leur institution d'appartenance. Un acteur émerge même comme « référent de ce réseau ». Il s'agit de Gianluca Bacchi, dont la double fonction, au sein du collège Virgilio comme référent des enseignants de soutien (au handicap) et au sein de la coopérative sociale Iride, s'avère stratégique. C'est donc grâce à la collaboration avec cette coopérative sociale, ainsi qu'avec l'association Giorgia dans une certaine mesure grâce à Laura Carini, que débute l'effort de gestion de ce réseau. Cet effort se manifeste non seulement par des capacités organisatrices afin de résoudre certains problèmes logistiques comme le transport des participants handicapés entre le gymnase et leur domicile, mais aussi par conséquent des capacités de recherche de fonds. D'ailleurs, toujours au travers de la coopérative sociale Iride, sera bientôt formalisée une convention entre les différents acteurs impliqués. De même, en 2004-2005, cette coopérative permettra de solliciter un financement, plus particulièrement grâce au rôle de Gianluca Bacchi.

\* La question du lieu a aussi son importance. Les lieux où se réunissent les acteurs sont multiples, à commencer bien-sûr d'abord par le collège Virgilio durant les après-midi où est tenu l'atelier de Baskin. Les acteurs s'y confrontent et discutent des évolutions de l'initiative, surtout d'un point de vue pédagogique, mais aussi organisationnel dans une certaine mesure, même s'il s'agit souvent des moments interstitiels du déroulement de l'atelier puisqu'il faut en même temps gérer la présence des élèves. Mais il y a aussi un autre lieu important, qui la maison d'Antonio Bodini qui reçoit de multiples réunions informelles plus ou moins improvisées, au sein desquelles se concilient souvent « l'utile et l'agréable » autour d'un repas commun, qui se poursuit par des discussions finissant tard la nuit. A moins que les acteurs n'organisent expressément un repas dans un petit restaurant du coin pour s'y retrouver et poursuivre les discussions autour de l'évolution de l'initiative et de l'intérêt relatif de chacune des modifications de règles apportées au fur et à mesure. Enfin, un autre lieu important, plus officiel, a été souvent utilisé pour répondre à l'exigence qui émergeait également d'organiser des réunions programmées plus à l'avance afin que tous puissent être présents, au-delà des repas programmés ; il s'agit du siège de la coopérative Iride.

\* Cette période témoigne encore des premiers contacts avec l'administration communale et avec le Bureau Scolaire Départemental d'EPS au travers de son coordinateur Giovanni Radi. Enfin, un article ou deux commence à apparaître dans les journaux locaux à propos de cette initiative scolaire originale, ce qui contribue à fabriquer une perception nouvelle de la part des acteurs sur leur propre initiative, perception plus décentrée, puisqu'ils commencent à découvrir l'intéressement d'un regard extérieur se posant sur leur expérimentation. D'ailleurs, outre, les premiers articles de presse

qui paraissent, le Baskin se donne à voir en empruntant des canaux officiels et formalisant des partenariats et conventions spécifiques : l'association sportive ASSI Basket 99 ; la coopérative sociale IRIDE ; l'association Giorgia ; le Bureau Scolaire Départemental d'EPS ; Collège Virgilio ; le Collège M.G. Vida ; le Collège A.Campi ; le Lycée professionnel Einaudi ; la Mairie de Cremona ; la Fondation Communautaire du Département de Crémone. Ce décentrement du regard, au-delà du regard des journaux locaux (qui sont encore souvent sollicités directement par les acteurs eux-mêmes), commence en tout cas à jouer un rôle particulièrement important à partir de 2004-2005 sur la « prise de conscience des acteurs de ce qu'[ils tiennent] vraiment dans les mains » (G.B.).

\* Au-delà de la collaboration qui s'est activée entre le collège Virgilio et le collège Vida, et bientôt aussi le collège Campi, où enseignent certains des acteurs qui ont commencé à s'impliquer dans cette phase de l'histoire du Baskin, se pose la question de savoir si l'expérience vécue par certains élèves en participant à l'atelier de Baskin se termine au niveau du Collège, lorsque ceux-ci ne sont plus en âge d'y rester inscrits. La recherche de continuité de l'activité se fait jour. Émerge alors l'implication décisive du Lycée professionnel Einaudi de Cremona, qui est d'ailleurs l'établissement où vont beaucoup d'élèves à la sortie du collège Virgilio, et notamment la plupart des élèves handicapés. Si Antonio Bodini connaît le directeur de cet établissement, le lien se crée surtout au travers de la personne de Giuseppe Maggio, ami de Fausto Capellini, qui décide de se « *lancer dans l'aventure Baskin* » en l'important avec dynamisme et détermination dans ce Lycée où il enseigne comme professeur de soutien. Bien que n'ayant pas d'expérience en Basket, mais ayant quand-même un passé sportif notable (bon niveau en tennis), il est « *immédiatement tombé amoureux de ce sport* » (G.M.).

\* Enfin, l'initiative « se met en forme » en particulier à partir de l'année 2004-2005 qui sera l'année décisive où la présentation technico-pédagogique du règlement sera formalisée sur un DVD, grâce à la contribution bénévole d'Emiliano Guarnieri, technicien professionnel d'audio-vidéo qu'Antonio Bodini connaît. Tout aussi important, le logo du Baskin est alors conçu à cette occasion, grâce aux multiples compétences de Laura Carini.

La progressive *déformation* de l'initiative de Soresina est devenu la progressive *formation* d'une nouvelle initiative. Dans ce processus, on saisit les liens étroits et indissociables entre dimension pédagogique et dimension organisationnelle, entre fond et forme, et ce, tout particulièrement lorsque l'on se penche sur l'intuition des acteurs du Baskin selon laquelle l'intégration n'advient pas de façon naturelle mais a besoin de s'appuyer sur une structuration et même une formalisation de cette structuration. Or, si la structuration technico-pédagogique renvoie aux différentes règles qui s'articulent notamment autour de la différenciation de cinq rôles, cet effort



va se cristalliser sous la forme d'un règlement officiel qui, en s'imposant aux pratiquants « de l'extérieur » et de façon a priori et indépendante, va constituer pour eux, comme pour tout autre pratiquant potentiel, le nouveau socle d'une expérience commune. C'est à partir de l'existence matérielle de ce document, en quelque sorte indépendant, qu'il est possible de se comprendre, d'échanger, de se rapporter les uns aux autres selon une certaine logique, la reconnaissance de chacun étant moins soumise à la bonne volonté des encadrants et à leur tolérance spontanée mise en jeu de manière toujours contingente, selon les variabilités subjectives du moment. Bref, cette formalisation du règlement représente un nouveau langage commun, exprimé non plus dans le registre culturel de l'oralité, mais dans celui de l'écrit. Nous parlions dans notre cadre d'analyse de « grammatisation » – en nous inspirant des travaux de Bernard Stiegler – s'ouvrant sur un éventuel développement global.

Mais, sans se projeter dans une époque qui n'est pas même encore imaginable par les acteurs du Baskin en 2003-2005, qui dit langage commun, dit nécessité d'une « mise en mots » de l'expérience vécue par ces acteurs. On retrouve en effet dans le discours des acteurs, ou dans les premiers documents qui ont commencé à apparaître, cette progressive uniformisation du langage, même si celle-ci a d'abord supposé une phase plus ou moins créative de mise en mots, accompagnant la phase d'invention de l'activité. Ainsi, le choix du nom « Baskin » a joué un rôle important en donnant l'occasion à l'ensemble des protagonistes, des joueurs, des parents, des 'spectateurs' ou visiteurs de nommer de la même manière la pratique à laquelle ils se réfèrent. Le nom spécifique donné à l'activité a ainsi « donné vie » en quelque sorte au Baskin en tant que tel, dans la mesure où c'est par ce mot commun que le consensus s'est créé et que la consistance identitaire du Baskin est apparue.

En fait, lorsque les multiples appellations sont devenues une, on a assisté à l'unification de la voix des « porte-paroles » de l'activité, puisque les multiples personnes sont devenues en quelque sorte un groupe ou un même regroupement qui a commencé à se reconnaître comme tel. Du même coup, les multiples perceptions de l'activité ont dû commencer à se conformer à un cadre commun, qui était en train de se définir. Le multiple a été remplacé par l'un, le variable par le fixe, créant donc les bases d'une identification collective. Or, c'est bien celle-ci qui a été à la base de l'identité-même de l'activité, laquelle recevait sa première « formatation » linguistique. En effet, pour le dire autrement, cette identité n'était autre que ce consensus intersubjectif qui a émergé à partir des mots communs qui étaient utilisés pour désigner la pratique dans son ensemble ainsi que les caractéristiques de cette pratique, c'est-à-dire pour l'essentiel les règles de l'activité.

D'ailleurs, comme on le suggérait plus haut, c'est précisément la formalisation du règlement qui allait permettre aux différentes manières informelles par lesquelles les acteurs identifiaient et décrivaient les techniques de l'activité de sortir de la variabilité du seul registre oral, en prenant, au

travers de l'écrit, une forme matérielle servant de référent commun tangible<sup>440</sup>. Or, si l'on ajoute au mot « Baskin » et à son règlement technique la création emblématique du logo, on a un ensemble de signes de « ralliement » qui composent un univers de sens bien particulier, nous rappelant bien sûr l'idée du « totem » durkheimien ; on retrouvera d'ailleurs plus tard ce rôle presque « sacré » du règlement comme objet identitaire de ralliement et de distinction.

On l'a vu, ce travail d'écriture du règlement a joué un rôle fondamental pour systématiser les résultats de ce long processus de recherche empirique en les formalisant dans un même produit dont la structure et les contours sont désormais bien identifiables. Or, il faut souligner que cette démarche tout à fait singulière de systématisation formelle semble refléter deux désirs complémentaires des acteurs. Le premier est celui de la ressemblance à un « vrai sport » en choisissant de reprendre précisément la même structure officielle du règlement de Basket. Le deuxième est celui de la communicabilité au travers du souci de clarté synthétique, qui crée les conditions de sa présentation et de son partage. Répétons-le, c'est bien en conférant au Baskin une sorte de langage technique commun à tous les acteurs, joueurs et éventuels spectateurs, que l'identité de l'activité a émergé, créant donc les conditions de son existence formellement partageable.

Ainsi, le partage initial de cette expérience par une diversité de personnes au sein du gymnase du collège Virgilio va transformer ce regroupement informel, qui se reconnaît à peine comme groupe d'abord, en un réseau de soutien se cristallisant progressivement au travers de liens plus formels qui s'établissent entre leurs organisations d'appartenance ou avec des organisations avec lesquelles ils sont en contact direct, chaque acteur étant une ressource du réseau et jouant le rôle d'acteur-relais. Cette formation d'un réseau facilite, au-delà de la multiplication des sensibilités et expériences personnelles qui concourent au processus pédagogique d'invention du Baskin, l'accès au sein du territoire local à une diversification de compétences professionnelles. Ainsi, le soutien professionnel d'une Coopérative sociale permet de promouvoir de manière plus efficace l'ouverture de l'initiative du Baskin sur ce territoire, en la décroissant vis-à-vis de son implantation initiale dans un seul établissement scolaire<sup>441</sup>.

En somme, de la même manière que l'existence du Baskin acquiert sa consistance technico-pédagogique au travers du règlement, elle acquiert aussi une consistance sociale au travers du réseau qui la porte, et notamment au travers de « porte-paroles » justement qui sont « enrôlés » pour participer à sa diffusion, pour reprendre la terminologie typique de la sociologie de la traduction. C'est donc la progressive transformation du processus d'invention du Baskin en processus d'innovation que l'on a ainsi mis en lumière, au-delà des frontières conceptuelles parfois plus nettes que propose la sociologie de l'innovation.

---

440 Latour, Bruno (2007), op.cit., pp.41-62

441 En effet, le monde scolaire a souvent plutôt tendance à poursuivre en autonomie ses finalités internes, même si parfois à l'avant-garde d'ailleurs, au risque justement de se replier sur son microcosme dans certains cas.

Mais avant d'approfondir cette transition essentielle dans notre travail, nous souhaitons mentionner au moins un autre aspect du phénomène, qui est passé jusque-là plus ou moins inaperçu dans notre compte-rendu, en nous concentrant sur la « structuration » formalisée de ce processus d'invention, mais en négligeant justement toute l'importance du registre informel qui remplit tous les interstices du processus. Or, il nous semble que cette dimension informelle, plus affective que rationnelle, concourt de manière déterminante non seulement à comprendre le « succès » du processus d'invention en soi, mais aussi à saisir une certaine matrice culturelle propice à interpréter d'une manière particulière l'interaction entre la logique sportive et la logique inclusive.

Comme le suggère Norbert Alter (2010) lui-même à propos de l'efficacité innovatrice des entreprises, il ne suffit pas de penser que le succès dépende avant tout de la rigueur des procédures formelles, programmées et rationalisées, mais aussi beaucoup des échanges sociaux informels. Dans le cas du Baskin, on peut penser aussi que le « succès », dans sa phase d'invention, ait été lié à la capacité de l'équipe de Cremona de préserver toujours la qualité du substrat informel où se sont fondées les relations humaines des personnes impliquées. *C'est un souvenir assez personnel que je vais évoquer. En effet, ce côté de convivialité et d'amitié est l'une des dimensions qui m'ont frappé dès que j'ai rencontré cette équipe de Cremona fin 2005<sup>442</sup>. Cette convivialité me paraissait bien sûr spontanée et sincère mais il me semblait qu'il s'agissait d'un critère de cohésion du groupe qui était en même temps expressément entretenu, notamment au travers de ces réunions-repas.*

*Dans mon cas personnel, ce partage de repas conviviaux, d'où se dégageaient un mélange d'émotions et une saveur très particulière alliant chaleur humaine, épaisseur culturelle et un enthousiasme débordant de vie, m'évoquait parfois l'image un peu surréaliste d'un microcosme chaleureux suspendu au-dessus de la réalité. Or, cette image avait influencé sans nul doute mon propre intéressement au Baskin. L'idée que je me faisais de l'activité était ainsi indissociablement attachée à l'idée que je me faisais du groupe d'acteurs qui la portait. Ce que nous voulons souligner ici au travers de ce souvenir très subjectif n'est pas tant, comme pour Norbert Alter, l'idée selon laquelle l'informel est une clé de l'innovation, mais surtout l'idée que ce climat humain se prête surtout à la dimension artisanale et locale d'un phénomène, en contribuant selon nous à façonner très indirectement une certaine conception de l'articulation entre sport et inclusion. Qu'en sera-t-il alors lorsque ce phénomène s'ouvrira sur un processus de diffusion, où l'idée du sport inclusif pourrait bien acquérir une identité qui se conforme davantage à une logique industrielle qu'artisanale ?*

---

442 Signalons au passage que nous étions alors un Français en terre italienne depuis à peine plus de deux ans.

#### 2.2.4. TRANSITION ENTRE LES PROCESSUS D'INVENTION ET D'INNOVATION

---

Proposons ici de résumer ce processus d'invention en choisissant explicitement le langage de la sociologie de la traduction ou de l'acteur-réseau, particulièrement sensible à la superposition de la dimension technique et sociale. Au départ, « un laboratoire d'idées » s'est rapidement constitué au sein d'un petit groupe d'acteurs de Cremona. Ce laboratoire a pu se développer dans la mesure où il était « lui-même étayé par des dispositifs matériels », que Michel Callon appelle « investissements de forme », ne serait-ce qu'au travers des créneaux horaires officiels qui ont été trouvés au sein de l'établissement scolaire grâce au chef d'établissement ; ou beaucoup plus tard, l'exemple du DVD de présentation du règlement. Entre temps, des « controverses » sont nées, notamment avec la réalité de Soresina, « problématisant » l'action collective, et forgeant progressivement l'identité de cette invention pédagogique, dans une logique distinctive. Et tout au long de sa genèse et de son développement, ce système a été traversé par des opérations de « traduction » qu'en première analyse on peut appréhender comme un processus plus ou moins chaotique de recomposition permanente des projets, et selon une logique de « déstructuration, accommodation, appropriation ». Il s'est construit au cours de ce processus une convergence des acteurs vers « un bien commun », représenté aussi bien par l'idéal d'intégration, que par la concrétisation pratique de cet idéal dans l'objet technique du Baskin. Mais comment s'est déroulée cette concrétisation pratique ?

En nous immergeant dans le chantier de l'invention, on a vu finalement que l'idée de créer un sport inclusif n'a probablement pas été un objectif en tant que tel de la part des acteurs du Baskin, puisque cette idée s'est révélée au fur et à mesure du déploiement de la pratique-même, guidé par une double sensibilité normative des acteurs, d'une part vis-à-vis d'une certaine identité sportive et d'autre part vis-à-vis d'une certaine conception de l'intégration ou inclusion, comme en témoigne cette formule des acteurs qui condense bien la combinaison des deux logiques : « rendre l'activité plus dynamique et motivante pour tous ». Au-delà d'un guide a priori de l'action, cette double disposition favorable des acteurs a aussi joué le rôle d'une sorte de sanction sélective du milieu – le milieu étant ici la subjectivité des acteurs – vis-à-vis des multiples variations pratiques émergeant au cours des tâtonnements empiriques des acteurs.

Ce n'est donc pas tant pendant le processus d'invention du Baskin que les protagonistes agissent de manière délibérément subversive pour « défier l'existant en déclin », comme le dira plus tard Antonio Bodini, contrairement au processus d'innovation où les acteurs ont déjà pris conscience de l'identité subversive de leur création et s'engagent explicitement dans des actions de promotion de ce nouveau produit culturel. Mais c'est au cours de cette transition entre le processus d'invention et au début de ce processus d'innovation qu'ils découvrent, a posteriori donc, la potentialité révolutionnaire de leur invention. Et cette prise de conscience se développe en partie grâce aux

regards extérieurs qui se posent sur cette nouvelle activité, car ces regards vierges contrastent avec le rapport tellement progressif et tâtonnant que les acteurs-concepteurs ont construit avec celle-ci en ne percevant plus aussi facilement la rupture qu'ils ont introduite. Ce sont donc surtout les regards extérieurs qui font prendre conscience aux inventeurs du Baskin, non pas de la valeur de leur invention (car ils s'en rendent bien compte tous les jours par eux-mêmes) mais de la puissance novatrice de leur produit.

En tout cas, à partir de l'année 2004-2005, on assiste à un progressif basculement dans l'ordre d'importance qu'occupent les faits relevant de la dimension pédagogique par rapport à ceux relevant de la dimension sociale et organisationnelle. Car en 2005, même si le règlement subira encore des variations – qui ne se sont d'ailleurs pas encore complètement interrompues au jour d'aujourd'hui (2013) –, l'architecture fondamentale du Baskin a déjà été définie et formalisée ; et c'est bien à partir d'elle que pourront s'appliquer les modifications réglementaires suivantes, selon une procédure particulière qui elle-même se formalisera, de manière à éviter la multiplication incontrôlée des interprétations sur les différents territoires où le Baskin va se diffuser.

En tout cas, c'est bien ce glissement qui révèle la transformation du processus d'invention en processus d'innovation, car le produit de l'invention, en devenant partageable et en commençant à être partagé, acquiert une valeur et une signification sociales qui dépassent le cadre du petit groupe restreint des inventeurs initiaux, en s'appuyant sur l'implication de « grappes d'imitateurs » ou d'« innovateurs secondaires » qui développeront la pratique du Baskin sur de nouveaux territoires. Chacune de ces personnes en deviendra ainsi un « porte-parole » plus ou moins actif, augmentant ainsi la communauté lui donnant vie, et participera donc sa « consolidation ». Et « c'est dans cette alchimie complexe où se mêlent le contenant, le contenu, l'action, la réflexion, les objets et les personnes, le pragmatisme et l'idéologie, que se donne à voir le processus de transfert, d'émergence et de diffusion de l'innovation »<sup>443</sup>.

Comprendre pourquoi le Baskin existe tel qu'il existe suppose de comprendre comment il s'est développé, d'où notre choix de restituer cette intrication fondamentale entre fond et forme, d'où la volonté de ne pas séparer le produit du processus, d'où l'idée que l'innovation commence dès les débuts de l'invention.

---

443 Cros, Françoise (2007), *L'agir innovant. Entre créativité et formation*, Bruxelles, De Boeck Supérieur

## **CHAPITRE / 3**

# **LE PROCESSUS D'INNOVATION DU BASKIN: DU FRUIT À L'HORTICULTURE**

Fort de notre immersion au sein même du processus d'« invention », nous avons pu comprendre en profondeur la nature de cette nouvelle articulation entre sport et inclusion que le Baskin propose. Cette invention renvoie en effet à la conception, au sein d'une école de Crémone entre 2001 et 2004, d'une nouvelle pratique sportive, dont l'architecture pédagogique permet la participation conjointe d'élèves « handicapés » et d'élèves « valides ». Nous avons vu qu'au cours de ce processus empirique de progressive mise au point de cette activité, ses inventeurs ont pris conscience du caractère inédit de cette forme de pratique. Ils ont petit à petit acquis la conviction de la valeur innovante de cette activité, dont l'ouverture radicale à la diversité humaine est porteuse d'un nouveau regard sur les personnes handicapées dans la pratique sportive, mais surtout d'un nouveau type de sociabilité entre pratiquants aux profils très hétérogènes sur un terrain de sport.

C'est notamment grâce à la formalisation d'un règlement de jeu, comme support technique facilitant le partage d'expérience, que l'identité du Baskin va acquérir une première consistance sociale à travers l'implication du réseau local d'acteurs de Cremona. Cette cristallisation identitaire va par ailleurs être considérablement renforcée en 2006 lorsque ce projet commun va prendre une forme sociale bien concrète puisque va être créée l'Association Baskin, doublée du dépôt de la marque Baskin. C'est alors que la diffusion de l'activité Baskin va pouvoir prendre un réel essor au sein d'une communauté de pratiquants de plus en plus large et sur un territoire géographique de plus en plus étendu. En effet, la fin relative du processus local d'invention va permettre au phénomène de sortir de sa chrysalide et d'aller se froter les ailes au monde social, au travers de ce que l'on appelle précisément le processus d'innovation. En fait, la diffusion du Baskin se réalise au travers de l'engagement de divers acteurs qui en viennent à découvrir cette nouvelle activité plus ou moins par hasard et qui décident de s'en faire les porte-paroles, en l'essaimant au sein de différents milieux et sur différents territoires.

Or, ce processus de diffusion, fondamentalement incertain et toujours ouvert à de multiples scénari, va se développer autour de différentes « controverses » ; car, comme le rappelle Bruno Latour (2006), l'innovation est toujours un « fait disputé » davantage qu'un « fait indiscutable ».

---

### 3.1. QUELQUES REPÈRES SUR LE DÉPLOIEMENT DU BASKIN DANS L'ESPACE ET LE TEMPS

---

#### 3.1.1. LES PRINCIPAUX FAITS DE LA PÉRIODE 2004-2012

---

En guise de premiers repères, voici de façon extrêmement condensée et schématique la succession des principaux faits, personnages, dates, noms et lieux de ce processus d'innovation, sans nous perdre dans les méandres d'une description plus fouillée où chaque détail pourrait éventuellement avoir son importance mais seulement si on est en mesure de le resituer au sein d'une perspective plus globale. En fait, cette description sommaire se fera un peu plus précise au fur et à mesure des années décrites, en insistant un peu plus sur des faits que l'on retient significatifs au regard de notre étude.

##### **2004-2005 : (Petits rappels)**

- \_ Mise au point du logo du Baskin
- \_ Formalisation du premier DVD de présentation du règlement
- \_ Convention avec un ensemble de partenaires : réseau scolaire, administration communale, bureau de coordination départementale d'éducation physique, réseau d'économie sociale et solidaire (associations, coopérative sociale, fondation)
- \_ Implication du Lycée professionnel Einaudi, qui fait place à l'idée de continuité de la pratique du Baskin au fil de l'avancement en âge des participants, au sortir du Collège

##### **2005-2007 :**

- \_ Création de l'Association Baskin (en 2006)
- \_ Présentation à Lyon du Baskin aux Journées Francophones en APA
- \_ Présentation à Olomouc du Baskin à la Colloque Universitaire Européen en APA
- \_ Dépôt juridique de la marque « Baskin » (*intention explicite de « fixer » l'identité du Baskin*)
- \_ Cremona devient officiellement « ville du Baskin » (par décret communal)
- \_ Début du Baskin en Vallée d'Aosta (comme première vague d'exportation de l'activité en dehors de Cremona) : une formation ad'hoc est organisée à Aosta
- \_ Article présentant le Baskin publié dans la revue éducative Valdôtaine

**2007-2008 :**

\_ Organisation à Rho du projet intitulé « Innovation sportive pour l'intégration sociale » qui s'appuie sur le Baskin : des ateliers en collège et une formation de niveau régional est organisée (80 enseignants de la Lombardie participent)

\_ Inauguration à Crémone d'un terrain public de Baskin (à l'air libre)

\_ Importante présentation du Baskin par les fondateurs au Colloque International Erickson sur « l'integrazione scolastica » à Rimini (2007) : c'est l'occasion pour Gabriella Bortolomeo de Dormelletto (Lac Majeur) et pour Grazia Racca de Bra (Piémont ouest) de découvrir le Baskin et de l'importer à leur tour sur leur territoire

**2008-2009 :**

\_ Transition capitale : de la pratique en milieu scolaire, le Baskin débute au sein de quelques clubs à Cremona (passage du monde scolaire au monde sportif) : un premier mini championnat local est organisé

\_ Poursuite de l'extension territoriale : après les débuts expérimentaux à Aoste, à Rho, au Lac Majeur et à Bra, c'est au tour de Ferrara et Pesaro de commencer, au sein de deux nouvelles Régions, avec Angela Magnanini de Ferrara (Maître de conférence en Pédagogie spécialisée au sein de l'Ufraps de Ferrara et de Roma, spécialiste des Sciences de l'éducation) et avec Loretta Mattioli de Pesaro (Coordinatrice départementale de l'intégration scolaire, aux côtés de son collègue Guido Uguccioni, coordinateur départemental de l'éducation physique)

\_ Multiplication des articles dans la presse

\_ Première formation officielle de Baskin pour entraîneurs et arbitres

\_ Présentation du Baskin par les fondateurs à une Conférence internationale à Rome

\_ Publication d'un article sur la Revue spécialisée *Integrazione scolastica* sous la direction de Marisa Pavone

\_ Présentation du Baskin au Colloque européen de l'Eufapa à Turin (2008)

**2009-2010 :**

\_ Multiplication des Sociétés à Cremona : 6 clubs participent au championnat

\_ Début du Baskin en Sicile

\_ Première rencontre nationale à Courmayeur entre les différents représentants territoriaux du Baskin : proposition de création des Sections Territoriales de l'Association Baskin (en accord avec le statut) et du Comité Central National de Baskin (organisme dont la structuration est vouée à préparer la naissance d'une fédération)



\_ Multiplication des « intéressements » universitaires : au-delà des conférences ponctuelles, se multiplient les sujets de mémoire de la part d'étudiants intéressés, en physiologie, en sciences de l'éducation, en sociologie ; de même qu'apparaissent quelques propositions de séminaires de formation spécialement dédiés au Baskin à l'intérieur de certains enseignements universitaires de l'Ufr-Staps ; enfin, voit même le jour une proposition de création d'un cours spécifique sur le Baskin à l'Ufr-Staps de Ferrara...)

\_ Publication d'un nouvel article dans la revue spécialisée Accaparlante

\_ Crise avec la section départementale de Cremona de la Fédération multisport du Centre Sportif Italien (CSI) qui n'est plus choisie par l'association Baskin comme organisateur du championnat départemental : début de schisme avec le CSI et son référent pour le handicap (pourtant un des acteurs importants du Baskin jusqu'alors), actif en particulier à Castelleone (petite ville proche de Cremona)

#### **2010-2011 :**

\_ Naissance du « Golden Basket » au CSI, en particulier à Castelleone, avec quelques expérimentations ponctuelles sur un ou deux autres territoires locaux

\_ Constitution officielle des différentes Sections Territoriales (S.T.) de l'association Baskin ainsi que du Comité Central National de Baskin (CCNB)

\_ Multiplication des Tournois de Baskin organisés par les différentes S.T.

\_ Augmentation de la visibilité médiatique, plus seulement au niveau local (journaux locaux) mais national aussi grâce à un premier reportage transmis sur une web-TV spécialisée

\_ 1er prix remporté au concours de la Design for all Foundation, avec remise des prix à Barcelone

\_ Sélection du Baskin comme cas exemplaire d'innovation sociale en Italie par l'Institut Luigi Sturzo au sein du projet « Genius loci – Archivio della Generatività italiana »

\_ Indications informelles de Luca Pancalli (Président du Comité Italien Paralympique, CIP) sur la question du futur institutionnel du Baskin dans le monde sportif (entretien mené par Angela Magnanini).

Il en émerge l'identification d'une considération générale, de trois pré-requis pour que le Baskin entre dans le monde du sport fédéral, et un scénario en trois étapes potentielles :

\* 1 considération : le Baskin aurait sa place au CONI (Comité Olympique National Italien) davantage qu'au CIP (Comité Italien Paralympique)

\* 3 pré-requis pour le Baskin :

\_ développer ses effectifs en club (davantage qu'à l'école)

\_ étendre sa présence territoriale en passant de 5 à 12 régions (sur 20 en Italie)

\_ organiser des événements sportifs de portée nationale (pas seulement locale)

\* 1 scénario en 3 étapes :

- 1) devenir association « méritoire » du CONI
- 2) rentrer comme sous-section de la Fédération Italienne de Basket (FIP)
- 3) devenir une fédération autonome

\_ Première réunion officielle du CCNB à Chatillon en Vallée d'Aoste, où sont présentées les indications informelles de Luca Pancalli comme la route à suivre, avec délibération de cette décision. A cette occasion, seront exprimées « publiquement » pour la première fois de légères divergences dans l'interprétation de l'identité du Baskin selon les territoires (bien qu'une convergence de base permette un consensus relatif entre les acteurs). Les deux orientations principales qui émergent sont : l'orientation plus « éducative », et l'orientation plus « sportive ».

\_ Début d'une recherche de fond pour soutenir le développement du Baskin à l'échelle nationale (appel à projet de la Fondation Sodalitas, premiers contacts avec la multinationale Ferrero...

\_ Début des expérimentations du Baskin en France, à Nantes, et visite de Floriane Livet de l'association française Oréa à Rho et Cremona

\_ Organisation du premier Camp estival de Baskin dans les Dolomites alliant sport, inclusion, vacances, montagne et vie communautaire

### **2011-2012 :**

\_ Départ du Baskin à Milano (en début d'année) et à Roma (en fin d'année)

\_ Chaque ST fait preuve d'un dynamisme important dans la promotion locale du Baskin, en contribuant à multiplier par deux le nombre de participants (soit davantage dans les réseaux scolaires, soit davantage dans les réseaux sportifs, soit de façon plus ou moins équilibrée)

\_ Deuxième réunion du CCNB à Cremona qui se concentre sur la dimension organisationnelle du développement du Baskin sur le territoire national. La réunion sert de monitoring du travail fait par les différentes ST par rapport à l'objectif fixé lors de la précédente réunion du CCNB : l'évaluation se veut à la fois normative (l'objectif à atteindre est clair) et compréhensive (le chemin pour y parvenir peut être varié et adapté aux exigences locales)

\_ Visite à Nantes pour soutenir l'association Oréa qui développe le Baskin

\_ Attribution à Cremona du prix « Ville Européenne du Sport », le Baskin jouant un rôle notable dans les critères de sélection

\_ Convention nationale signée entre l'Association Baskin et la Fédération multisport UISP

\_ Organisation du deuxième Camp de Baskin dans les Dolomites

## 2012-2013 :

\_ 3ème assemblée du CCNB dont l'objectif est de préparer le premier Championnat National qui doit avoir lieu à Cremona, à l'occasion de la manifestation internationale « Cremona, Ville Européenne du Sport »

\_ Lancement du premier Championnat National de Baskin, structuré en deux phases :

- \* la première, qui occupe toute l'année sportive, a un caractère éliminatoire puisqu'il s'agit de sélectionner la meilleure équipe au sein de chaque zone territoriale
- \* la deuxième, se déroulant à Cremona lors de cette manifestation "Cremona, Ville Européenne du Sport », correspond aux finales qui opposent les meilleures équipes italiennes (sélectionnées)

L'organisation de ce Championnat suppose une mobilisation importante de tous les acteurs :

- \* 6 régions, 36 clubs, environ 600 joueurs (de plus de 15 ans), 5 fédérations multi-sport
- \* 6 championnats locaux pour la phase préliminaire

\_ Un partenariat sportif émerge entre la ville de Cremona et la Havane, impliquant aussi le Baskin

\_ Quelques cas de joueurs ou joueuses de basket de haut niveau (professionnels) continuent à s'approcher du Baskin et commencent à jouer ou entraîner (en réalité, depuis au moins 2008, on trouve quelques rares joueurs de ce profil, et d'assez nombreux joueurs de très bon niveau)

\_ 4ème assemblée du CCNB : préparation de la phase finale du Championnat et lancement du processus collectif de définition du Code Ethique du Baskin, comme pilier identitaire normatif

\_ Quelques premiers pas d'une reconnaissance du CONI et de la FIP semblent s'annoncer, alors que le CIP revient vers le Baskin en suggérant de nouvelles possibilités institutionnelles

### 3.1.2. PREMIÈRE DESCRIPTION GLOBALE SELON UNE LECTURE SCHÉMATISÉE DES PHÉNOMÈNES

---

L'itinéraire identitaire du Baskin en Italie de 2001/2002 à 2012/2013 renvoie à une tension entre deux forces normatives antagonistes : celle de la culture sportive et celle la culture inclusive. En cela, le Baskin représente une forme de sport inclusif particulière. Or, c'est précisément à l'intérieur de ce jeu de forces et de formes qui fluctue dans le temps et dans l'espace que s'enracine le processus d'innovation qui qualifie l'histoire du Baskin.

### 3.1.2.1. Les variables du temps et de l'espace

#### \* *Variable temps*

L'itinéraire du Baskin reflète une interprétation identitaire du « sport inclusif » qui varie au cours du temps. Il semblerait que le cadre institutionnel privilégié (monde scolaire ou monde sportif) par l'association Baskin pour le développement de cette activité ait un impact direct sur son identité.

Dans un premier temps, entre 2004 et 2008, poursuivant la logique du processus d'invention, le Baskin se développe essentiellement à l'intérieur de l'institution scolaire. Or, il semblerait que l'identité de la pratique subisse l'empreinte culturelle de ce cadre plus ou moins contraignant, puisque la dimension compétitive du Baskin tend à rester subordonnée à sa dimension éducative. En effet, la diffusion du Baskin se réalise durant cette phase grâce à l'implication d'innovateurs-suiveurs qui sont séduits par le potentiel éducatif de l'initiative de Cremona et s'engagent dans une tentative de « réplique » sur d'autres territoires.

Dans un deuxième temps, en particulier à partir de 2008, de manière relativement imprévisible, en tout cas non programmée, cette dynamique ainsi générée est portée au-delà des murs de l'école. A Cremona, ce sont finalement les élèves eux-mêmes en quelque sorte qui déclenchent cette expansion en formulant le souhait de poursuivre cette expérience du Baskin une fois terminé leur parcours scolaire. A partir de cette période, on observe un infléchissement progressif de l'attention portée par l'association Baskin vers la conquête de l'univers sportif. C'est donc tout le mouvement Baskin qui investit petit à petit ce champ.

Or, au sein de ce nouveau cadre de pratique, il semble que la dimension éducative reste fortement présente en général, même si elle tend parfois à s'évaporer quelque peu au fil du temps, tirillée par les exigences de la logique sportive qui peu à peu se met en place selon un schéma culturel un peu plus conventionnel. Sans que l'on puisse généraliser cette observation à tous les clubs et toutes les équipes ainsi constituées, il semble bien au jour d'aujourd'hui (2013) que ce soit une tendance relativement marquée sur l'ensemble du territoire. Nous l'illustrerons plus loin au travers de la description d'une question typiquement sujette à « controverse » dans le développement sportif du Baskin, à savoir l'attribution des rôles des joueurs. En effet, les priorités qui guident les encadrants de Baskin dans ce choix en milieu sportif semblent être assez souvent influencées par le désir de victoire de l'équipe, au détriment du critère d'auto-réalisation personnelle du joueur concerné.

#### \* *Variable espace*

L'itinéraire du Baskin reflète une interprétation identitaire du « sport inclusif » qui varie en fonction du territoire local de pratique, où les acteurs impliqués, les cultures organisationnelles en jeu et les alliances spécifiques qui y sont activées renvoient à chaque fois à des arrangements particuliers

qui conditionnent l'identité de la pratique promue. On peut distinguer trois situations idéale-typiques comme points de départ du processus de diffusion de l'innovation.

Dans un premier type de cas, il y a les réalités territoriales où l'initiative d'implantation initiale du Baskin a été lancée par une association de « bénévolat » spécialisée dans le handicap, séduite par cette idée novatrice d'inclusion dans le sport. Dans cette typologie de configuration, une certaine résistance culturelle à accomplir une « conversion sportive », en préférant maintenir le plus clairement et explicitement possible le rapport de subordination de la dynamique compétitive du sport aux exigences et priorités de la logique éducative. Se rapprochent sans doute quelque peu de cette situation idéale-typique les Sections Territoriales du Lac Majeur, de Bra, de Ferrara, de la Sicile, et une partie de celles d'Aosta, de Cremona, de Rho-Milano et de Pesaro, même s'il faut souligner qu'aucune ne s'y réduit. Ces réalités associatives sont en effet placées dans une situation où l'objectif d'inclusion requis par le Baskin les oblige à rentrer dans une démarche active de recherche de joueurs « valides », étant donné qu'ils ont déjà, souvent en abondance, les joueurs « handicapés ». Or, les joueurs « valides » recrutés sont en général des basketteurs qui sont bien disposés à rentrer dans un dispositif spécialisé comme leur contexte associatif, donc se rapprochent souvent du statut de bénévoles, contribuant à une culture d'intégration souvent basée sur la « prise en charge ».

Dans un deuxième type de cas, l'initiative de Baskin voit le jour au sein de clubs sportifs ordinaires, parfois même spécialisés sur l'activité de Basket, qui ne sont pas forcément habitués à accueillir un public handicapé mais qui sont séduits par l'identité sportive pleinement revendiquée par le Baskin tout en s'ouvrant à un public diversifié. Dans ce type de configuration, culturellement plus sportivo-centrée, la forme de pratique du Baskin qui est développée tend petit à petit à subordonner la culture inclusive à la culture sportive. Se rapprochent sans doute quelque peu de cette situation idéale-typique une partie des Sections Territoriales d'Aosta, de Cremona et de Pesaro<sup>444</sup>, même s'il faut souligner là encore qu'aucune ne s'y réduit. Ces clubs sont en effet placés dans une situation où l'objectif d'inclusion requis par le Baskin les oblige, à l'inverse des associations spécialisées, à rentrer dans une démarche active de recherche de joueurs « handicapés », étant donné qu'ils ont déjà les joueurs « valides », souvent de manière exclusive ; il s'agit d'ailleurs souvent de joueurs experts en Basket, ce qui les contraint également à faire certains efforts pour repérer des pratiquants plus « ordinaires » du point de vue des capacités physiques et sportives.

Dans un troisième type de cas, l'initiative du Baskin prend corps au sein de clubs sportifs ordinaires, souvent multisport, orientés par une finalité sociale et éducative marquée. S'ils sont habitués à accueillir des participants aux capacités très variées, y compris ceux qui sont traditionnellement peu valorisés par l'offre sportive plus normative, ils n'ont pas forcément une grande expérience dans le secteur du handicap. Dans ce type de configuration, culturellement proche

---

444 Ces trois sections sont arrivées en tête du classement au terme du premier championnat national de 2012-2013.

de formes de « sport pour tous »<sup>445</sup>, la forme de pratique du Baskin qui est développée tend à valoriser la culture de l'accueil en cherchant explicitement un équilibre entre la culture éducative et la culture sportive, même si l'une empiète souvent plus ou moins maladroitement sur l'autre, dans un sens ou dans l'autre selon les situations. Se rapprochent sans doute quelque peu de cette situation idéale-typique notamment une partie des Sections Territoriales de Cremona, de Sicile, de Rho-Milano. L'objectif d'inclusion requis par le Baskin oblige aussi ces clubs à rentrer dans une démarche active de recherche de deux profils un peu plus rares : des joueurs « handicapés », qu'ils repèrent avec plus ou moins de facilité en fonction des alliances qu'ils ont déjà nouées sur le territoire, et des joueurs « valides » experts en Basket.

### 3.1.2.2. Interactions des variables temps et espace

On peut décrire le processus de diffusion du Baskin selon trois phases principales.

Dans un premier temps, il s'agit de la phase d'implantation du Baskin dans un nouveau territoire local. C'est la variable individuelle ou inter-individuelle qui prévaut, donc l'échelle d'observation « micro », puisque c'est un acteur particulier qui propose d'importer ce qu'il a perçu du Baskin. Il joue alors plutôt le rôle d'imitateur à l'échelle globale mais plutôt d'innovateur à l'échelle locale. Or, c'est bien son expérience, sa sensibilité, ses ressources personnelles (*capital culturel, économique et social*) qui vont conditionner le lancement du Baskin au sein d'une organisation ou d'un réseau plutôt qu'au sein d'une autre – plus sensible à la dimension sportive ou bien à la dimension inclusive. Remarquons qu'à l'échelle locale, sont susceptibles de se reproduire les mêmes mécanismes entre innovations et résistances qu'au niveau global. Dans la mesure où l'organisation ou le réseau d'accueil de l'innovation a certes une culture propre mais n'est jamais pleinement homogène en son sein, l'acteur peut avoir à défendre son projet.

Dans un deuxième temps, il s'agit de la phase de diffusion locale et d'enracinement dans un territoire particulier. C'est la variable organisationnelle ou inter-organisationnelle (l'échelle « méso ») qui prévaut, puisque ce sont les alliances spécifiques qui se créent entre le réseau scolaire, le réseau sportif, celui des associations ou coopératives du secteur spécialisé et les institutions politiques locales qui feront évoluer la trajectoire identitaire que la phase d'implantation aura donné au Baskin. Lorsque l'organisation d'appartenance de l'acteur pionnier n'est plus la seule protagoniste et qu'émergent des discussions ou controverses au sujet de différentes interprétations possibles du « sport inclusif », c'est bien ce mouvement d'appropriation territoriale qui donne corps à la continuation du processus d'innovation du Baskin.

---

445 En Italie, il s'agit souvent de clubs liés à la paroisse locale.

Dans un troisième temps, il s'agit d'une phase de micro-processus d'institutionnalisation plus ou moins locale, c'est-à-dire d'appropriation « officialisée » du Baskin par le territoire (la Commune, le Département, la Région), au travers d'une reconnaissance qui se formalise sur le plan institutionnel. C'est entre autres la variable structurelle du champ de pratique cette fois qui prévaut (échelle « macro »), en l'occurrence du champ sportif, puisqu'il n'existe pas vraiment de sphères sociales qui témoignent de la structuration d'un champ inclusif, mis à part l'univers scolaire dans une certaine mesure.

En réalité, cette phase d'institutionnalisation du Baskin au sein du monde sportif est un processus qui a à peine commencé à l'époque où nous écrivons ce compte-rendu. Toutefois, on remarque que plus l'échelle est locale, plus ce processus advient de façon plus ou moins flexible et contingente sous un mode artisanal, car la variable en jeu redevient finalement la variable « individuelle » : il s'agit de s'entendre avec un responsable local, d'un club, d'une fédération ou autre « organisme de promotion sportive ». En revanche, à l'échelle nationale, il s'agit de bousculer tout un appareil bureaucratique au service de la défense de certaines normes culturelles ; l'institution est la solidification par excellence des formes sociales dont parle Simmel.

En tout cas, il semble que l'accueil qui soit réservé au Baskin de la part de ces instances nationales de gouvernance sportive rencontre des résistances qui dénotent différentes modalités d'expression d'une culture que Dieter Hillairet (2005) qualifie de « psycho-rigide » face à l'innovation du Baskin. En effet, en reprenant la distinction typique du registre anthropologique sur les phénomènes d'innovation (Desjeux, 2007), nous distinguerons entre ce qui est « interdit », ce qui est « permis » et ce qui est « prescrit ». Ainsi, nous pouvons constater que soit l'accueil réservé au Baskin est « interdit », c'est-à-dire qu'il est inexistant, nié ou suscite l'indifférence; on retrouve ici le paradigme culturel de l'exclusion, mais appliqué ici à la déviance de l'activité cette fois, et non plus des personnes.

Soit l'accueil est « permis », mais sous condition, la condition<sup>446</sup> étant de se plier à certains canons normatifs d'un point de vue organisationnel, comme l'exigence de massification de la pratique ou l'organisation de processus sélectifs qui débouchent sur un championnat national ; il s'agit d'une transformation assimilatrice, c'est-à-dire d'un processus de normalisation de la déviance. Soit l'accueil est « permis », mais sous une autre condition, qui correspond au fait que le Baskin puisse être toléré mais dans un contexte spécialisé (au sein du Comité Italien Paralympique) ou avec un statut à part (« association méritoire ») qui se distingue donc de la « vraie identité sportive » ; on retrouve ici le paradigme de la spécialisation ou du différencialisme, selon une logique d'« insertion » communautariste.

---

446 condition expérimental en reflétant une politique d' « INSERTION » (plus que d'inclusion) peu encline à se remettre en cause

Pour l'instant en tout cas, l'accueil du Baskin ne semble "prescrit" par aucun organisme national, si ce n'est d'une façon un peu timide et non complètement désintéressée de la part de la fédération multisport UISP ; on retrouverait ici en quelque sorte le paradigme culturel de l'inclusion appliqué à un niveau organisationnel face à l'identité déviante du Baskin. Notons que ce paradigme inclusif serait même susceptible d'interroger éventuellement la légitimité de cette structuration institutionnelle binaire, séparant le CONI pour les « valides » d'un côté et le CIP pour les « invalides » de l'autre côté. Remarquons enfin que ce changement d'échelle que nous proposons, en appliquant les trois paradigmes culturels de l'exclusion, la spécialisation et l'inclusion non plus aux personnes mais aux activités, ne reflète pas qu'un pur jeu rhétorique de notre part. En effet, l'innovation du Baskin qui introduit une « modalité inclusive » dans la pratique sportive remet autant en question la conception hégémonique du sport que la conception hégémonique de « l'homme sportif » (qu'il soit valide ou handicapé d'ailleurs).

Autrement dit, ne peut-on pas percevoir dans ces résistances institutionnelles, face au processus d'innovation du Baskin, une attitude conservatrice tendant à défendre non seulement un modèle culturel normatif de « l'objet sportif », mais aussi le modèle anthropologique normatif qui y est associé ? Or celui-ci est construit autour d'une certaine idée d'excellence de l'Homme que le « héros sportif » incarne<sup>447</sup>, aux antipodes du paradigme de la « fragilité » correspondant au modèle inclusif. Dans cette perspective, les résistances se manifestent donc autant au niveau individuel qu'au niveau institutionnel, car elles reflètent la double contrainte de la structuration psychologique individuelle et de la structuration sociale comme résultats d'une cristallisation de paradigmes culturels et modèles anthropologiques.

### **3.1.2.3. Une double résistance culturelle simultanée**

On se trouve bien face à deux positions idéale-typiques, qui reflètent bien sûr des conceptions différentes du sport, mais aussi de l'inclusion. Or, la tension qui en émerge dans l'histoire du Baskin est tout à fait classique sur le plan structurel puisqu'elle traverse à peu près tout le XX<sup>e</sup> siècle, au travers de l'opposition-friction plus ou moins continue entre la logique éducative et la logique sportive, l'histoire de l'EPS en étant généralement une bonne illustration. Mais dans le cas du Baskin en tant que sport « sport inclusif », c'est-à-dire ne rapprochant pas seulement les logiques éducative et sportive, mais les logiques inclusive et sportive, les positions vont alors se polariser autour d'un couple d'opposition que le monde du handicap connaît bien, puisqu'il s'agit d'un côté de pointer le risque de normalisation par les excès technico-compétitifs de la logique industrielle du sport, et de

---

447 On parle beaucoup en anglais de « supercrip ».



l'autre côté de pointer le risque de renfermement dans l'assistanat, le paternalisme et la charité.

Autrement dit, le Baskin paraît « déviant » pour certains par excès de logique sportive et par défaut de logique inclusive, et pour d'autres par défaut de logique sportive et excès de logique inclusive. Or, ces représentations contrastées vis-à-vis du Baskin n'existent pas seulement en dehors d'un mouvement Baskin qui serait parfaitement homogène, mais bien aussi en son sein. En effet, le mouvement de diffusion dans l'espace et dans le temps favorisant le partage d'expérience entre acteurs divers, aux représentations diverses, ces interactions réactivent en fait les *forces* antagonistes que la *forme* technique du Baskin avait apprivoisées d'une manière originale et efficace. Ce sont donc deux normes culturelles dominantes qui se rejouent de nouveau, au cours de l'histoire du Baskin. Alors que les plus pessimistes – qui se diront lucides – y voient une opposition structurelle indépassable, les plus optimistes – qui se diront ouverts au processus incertain d'innovation – y voient une phase de transition inévitable puisque c'est l'inertie d'une très lourde histoire culturelle qu'il s'agit justement de dépasser.

Toutefois, la remise en cause de la part de la modeste initiative du Baskin de cette inertie culturelle, dont les institutions sportives sont la garante, ne renvoie pas à un rapport de force tout à fait symétrique et équilibré. Or, la normalisation sportive que les acteurs du Baskin revendiquent inscrit la construction de l'identité de cette activité dans un processus de négociation qui tend parfois à remettre en cause la norme inclusive en la subordonnant à la norme sportive. En fait, les fondateurs du Baskin se rapportent à cette tension au travers d'une attitude contrastée qui oppose bien justement un désir subversif et un désir conformiste, un désir de rupture et un désir de continuité, un désir de défi et bouleversement du milieu sportif conventionnel et un désir de reconnaissance et d'acceptation par ce milieu d'accueil.

En somme, le processus d'innovation du Baskin doit affronter une double résistance, à la fois interne (au sein du mouvement Baskin) et externe (dans l'environnement culturel), qui renvoie à chacune des deux cultures normatives du sport et de l'inclusion.

#### **3.1.2.4. Nécessité d'un dépassement conceptuel des oppositions binaires pour penser l'innovation**

Cette prise en compte simultanée de la variable temporelle et de la variable spatiale nous amène à insister d'autant plus sur le caractère idéal-typique de ces descriptions, afin de souligner la relativité empirique des oppositions décrites. Autrement dit, il s'agit ici de se réserver la possibilité d'envisager un éventuel dépassement de ces oppositions schématiques, qui ne respectent pas la complexité des réalités singulières évoquées, mais surtout dont la rigidité conceptuelle empêche de

penser le processus même d'innovation, en en constituant l'un des premiers obstacles – ces obstacles étant pour le coup résolument épistémologiques. Cette évolution de notre regard, suggérée par le terrain lui-même grâce à notre immersion prolongée dans la complexité du phénomène, témoigne d'une véritable découverte pour nous au cours de ce processus de recherche. Précisons donc l'importance de cette découverte face à nos préconceptions conditionnant notre recherche, en clarifiant comment cette constatation nous ait apparue.

Le processus d'innovation renvoie ainsi à l'instauration d'un dialogue plus ou moins inédit entre des acteurs dont les cultures et milieux de pratique de référence ne faciliteraient pas jusqu'ici l'étroite collaboration. Et c'est bien la pluralité des traductions de ces cultures que chacun porte en soi qui contribue à rendre ce processus vivant, dynamique et ouvert et qui constitue même en soi le processus d'innovation dont l'issue est incertaine, puisqu'il génère des formes identitaires plurielles de conciliation ou intégration entre « sport » et « inclusion ».

En effet, rappelons que le processus d'innovation sociale renvoie à des forces de déstructuration de l'ordre établi. Or, le Baskin semble bien générer un processus qui bouscule les habitudes de penser, à partir des habitudes de faire, puisqu'il force les acteurs du monde spécialisé et ceux du monde « ordinaire » à interagir, comme nous l'avons décrit au travers du processus de diffusion à partir de la double variable espace-temps. Ce n'est donc pas un ordre établi qui est déstabilisé, mais plusieurs formes d'ordre établi. Ce sont donc différentes formes de cristallisation culturelle qui sont interrogées, et qui stimulent les uns et les autres à accomplir un cheminement qui les porte à remettre éventuellement en cause leurs positions normatives un peu rigides. Or, ne pas voir ce cheminement, à l'état de puissance, ne pas entendre ce bruissement d'un monde social en constante recomposition, ne pas saisir ces oppositions normatives dans une dynamique temporelle mais en les enfermant plutôt dans des structures déjà faites, déjà constituées, déjà établies, comme immuables par définition, par principe, c'est justement se refuser de concevoir même intellectuellement le processus d'innovation.

C'est pourquoi nous reviendrons plus loin sur ce risque dans notre étude, car il nous a influencé pour une longue part du processus de recherche. Il s'agit finalement d'un risque typiquement épistémologique, puisqu'il part d'une ontologisation a priori de catégories qu'il s'agirait au contraire de déconstruire justement. Si l'on veut pouvoir penser le processus d'innovation du Baskin et du « sport inclusif », il faut bien maintenir dans un état d'incertitude conceptuelle la nature du rapport entre sport et inclusion, en évitant de le réduire à des oppositions binaires comme nous l'avons fait tout au long de notre problématisation. On ne peut donc pas ontologiser l'antagonisme sport-inclusion, en s'ouvrant avec curiosité sur les scénari peut-être nouveaux que le monde social est en train de dessiner.

Toutefois, cette posture d'ouverture a priori et le refus d'un structuralisme rigide et trop

schématique ne doivent pas à l'inverse nous pousser vers la naïveté ou la mollesse qui consisteraient à faire mine de ne pas voir les rapports de force, les dissymétries, les déséquilibres, les tensions, les rapports dialogiques qui supposent à la fois antagonisme et complémentarité. C'est d'ailleurs bien cette sensibilité théorique et épistémologique que nous avons essayé quand même d'introduire d'une part au travers du cadre théorique avec Norbert Alter notamment s'appuyant sur Georg Simmel, et d'autre part au travers du cadre épistémologique avec le paradigme écologique de Luigina Mortari et plus généralement la pensée complexe d'Edgar Morin.

### 3.1.3. SYNTHÈSE DU CADRE FORMEL DE L'INNOVATION DU BASKIN: UNE IDENTITÉ SOUMISE À SA PROPRE DIFFUSION

---

On peut considérer l'identité technique du Baskin, ou son *design* pédagogique, comme le résultat codifié ou *formalisé* du processus d'invention, qui a consisté à concilier deux logiques antagonistes, la logique sportive et la logique inclusive. Dans le langage de Simmel, on pourrait dire que cette identité est une *forme sociale* qui renferme, dompte ou stabilise la tension entre ces deux forces. Mais, à partir de ce produit identitaire stabilisé d'un point de vue technique, le processus d'innovation du Baskin, sur lequel on veut se pencher à présent, va consister à la diffusion sociale de cette identité, à son partage dans des réseaux élargis, à son appropriation par le milieu social, bref à sa socialisation. Or, ce processus va avoir tendance à redonner vie à l'expression plus ou moins libre de ces forces provisoirement solidifiées dans la forme technique du Baskin. En effet, le phénomène social de la diffusion d'une identité n'est jamais exactement une pure imitation de la part des acteurs, elle est toujours une traduction, une interprétation ; car l'herméneutique est toujours nécessairement au cœur des affaires humaines. Rappelons encore la belle formule de Max Wéber, «l'homme est un animal suspendu dans des toiles de signification qu'il a lui-même tissées ».

Plus concrètement, la diffusion du Baskin sur différents territoires va tendre à réactiver la tension sous-jacente qui structure son identité « contradictoire », puisque tous les acteurs se feront inévitablement une propre représentation sur cette activité, en particulier à partir de leurs convictions personnelles sur la logique sportive d'une part et sur la logique inclusive d'autre part. C'est bien pour cela que tout processus d'innovation, comme celui du Baskin, est un itinéraire incertain qui se manifeste par diverses « controverses », interrogeant l'identité de l'invention. Nous nous pencherons donc sur cette histoire du Baskin qui, se basant sur la délicate cohabitation entre les logiques normatives du sport et de l'inclusion, activera des croyances et des idéologies, suscitera des passions et des résistances, générera de l'enthousiasme et de la crispation. Car, derrière cette forme technique

originale, c'est une forme de sociabilité et un modèle culturel qui sont mis à l'épreuve de la diffusion. Bref, dans quelle mesure le processus d'innovation du Baskin suscitera-t-il des forces centrifuges, fragmentant ou désintégrant son identité, et dans quelle mesure au contraire témoignera-t-il d'une capacité à maintenir sa relative unité et cohérence autour de sa forme technico-pédagogique singulière ?

A partir du rappel des éléments de base de ce cadre d'analyse – qui nous a été inspiré d'un étroit dialogue entre notre contact prolongé avec le terrain et la sollicitation de diverses sources théoriques combinées – il est particulièrement intéressant de remarquer que l'on retrouve ici l'importance décisive de l'échelle d'observation appliquée à ce phénomène d'innovation, en ce que celle-ci conditionne fortement la représentation que l'on peut se faire du Baskin. En effet, lorsque notre regard se pose sur la forme technico-pédagogique du Baskin, nous sommes amenés à resituer l'originalité subversive de cette activité en référence au panorama global des pratiques physiques et sportives conventionnelles. Or, selon cette perspective, non seulement le Baskin nous apparaît de façon homogène, mais son identité distinctive renforce le sentiment d'unité et de cohésion que l'on éprouve devant cette invention. Par contre, lorsque notre regard se pose sur le processus social de diffusion du Baskin, dont le partage de la pratique se déploie dans le temps et dans l'espace, on découvre une identité plurielle du Baskin, grâce à l'appropriation en partie variable dont l'initiative fait l'objet sur les différents territoires, selon la sensibilité et l'expérience des acteurs qui s'y trouvent et selon des logiques territoriales toujours particulières.

Dans cette optique, on n'a plus un Baskin, mais des Baskins. Or, face à cette nouvelle diversité identitaire générée par le processus d'innovation (non plus diversité des joueurs pratiquants, mais des organisateurs, c'est-à-dire des propres composants du mouvement national que l'association Baskin a elle-même créé), cette association doit apprendre à gouverner ce processus au travers du choix entre deux stratégies opposées. La première stratégie est celle du « verrouillage centralisé », en imposant une loi à tous les acteurs locaux afin de garantir un minimum de cohésion et d'unité du phénomène Baskin ; c'est notamment le rôle « sacré » d'un règlement strictement codifié dont on parlait, qui correspond à l'universalisation du langage sportif à l'échelle globale. La seconde stratégie, très différente, est celle des politiques d'« intégration » de ces identités diverses, qui signifie généralement des « compromis » pour créer du consensus ; c'est une « intégration » de second niveau en quelque sorte. Toutefois, cette dynamique ne dépend pas que du choix d'une politique centrale de l'association Baskin, qui « verrouille » ou qui « intègre », mais aussi des choix des acteurs locaux, qui peuvent eux-mêmes soit être tentés par l'indépendance, débouchant sur une scission au sein du mouvement, soit préférer au contraire « s'intégrer » ou rester « intégrés » au mouvement.

Et pour compléter la complexité du tableau, il faut remarquer que ce type de dialectique entre global et local, entre unité et diversité, entre formes et forces, entre verrouillage centralisé et intégration distribuée, entre rigidité et flexibilité, peut s'appliquer aussi en revenant à l'échelle d'observation dont on parlait plus haut, à savoir en référence à l'ensemble du système sportif. Dans ce nouveau référentiel, le désir de diffusion « globalisée » du Baskin amènera l'association à se soucier, non seulement de l'intégration « interne » de ses composants, mais aussi de sa propre intégration au système sportif, en y visant sa reconnaissance. Or, il s'agit pour elle de choisir : soit se plier à la norme imposée, soit préférer l'indépendance. Mais de la même manière que précédemment, tout ne dépend pas de l'association Baskin qui n'est ici que l'élément particulier dans le tout général du système sportif, lequel peut lui-même choisir si opter, face à l'innovation du Baskin, plutôt pour le « verrouillage centralisé » autour de la norme sportive, ou bien plutôt pour une politique d'intégration de ce sport différent.

En tout cas, en restant concentrés sur l'identité du Baskin, on résumera ainsi. Vu de l'extérieur, la tendance sera celle de percevoir un Baskin relativement homogène, tandis qu'en s'approchant du phénomène et en s'immergeant dans les controverses qui ont été générées par son processus d'innovation, c'est la perception d'une certaine hétérogénéité qui apparaîtra.

---

## 3.2. LE BASKIN À L'ÉPREUVE DE TROIS CONTROVERSES SYMPTOMATIQUES

---

Ces enjeux identitaires qui sont sujet à « controverse » sont précisément la matière première qui donne corps au processus d'innovation du Baskin, nous dit Bruno Latour (2006). En effet, selon la sociologie de la traduction, un phénomène acquiert une consistance dans la mesure où il suscite des controverses (Latour, 2006), qui peuvent prendre la forme d'« anecdotes ». Il s'agit alors à travers elles de rendre compte d'un phénomène « en train de se faire ». Or, l'une des questions qui guide cette sélection d'anecdotes est : dans quelle mesure et comment le Baskin résiste aux diverses fêlures qui menacent le projet identitaire qu'il défend ? La réalité non homogène du Baskin tente de répondre à quelques grandes tensions qui la traversent, dont certaines reflètent parfaitement les tensions qui traversent par ailleurs le mouvement sportif dans son ensemble ou bien le domaine du handicap. Parfois, le développement du Baskin semble résoudre ces tensions en dépassant certains schématismes de pensée, et c'est précisément sa dimension innovante. Parfois, il tend à reproduire le modèle dominant, bien que jamais de manière univoque.

### 3.2.1. UNE CONTROVERSE ENTRE L'IDENTITÉ DU BASKIN ET L'IDENTITÉ DU BASKET DE MARCO CALAMAI

---

Pour bien saisir cette controverse, il s'agit de partir du choix tout à fait singulier de la part des fondateurs du Baskin de « déposer » ou « enregistrer » la « marque Baskin », dans l'intention explicite de « fixer » une identité distinctive particulière au sein d'un environnement culturel dominant qui tend à interpréter différemment l'intégration, sur une base justement moins codifiée qui tend à glisser inexorablement, selon les acteurs, vers une forme d'assistanat, d'intégration charitable ou paternaliste. La codification technique du règlement du Baskin est donc un choix au service de l'inclusion d'abord, contre cette dérive tout à fait dominante d'assistanat. Mais la décision de cristalliser ce choix technique sous une forme sociale elle-même codifiée, au travers de ce dépôt de la marque Baskin, répond d'abord et avant à une intuition fondamentale plus qu'à une intention déclarée explicitement dans toutes ses implications conceptuelles. Il s'agit de défendre un triple projet culturel.

Ainsi, la marque Baskin entend affirmer sa « résistance culturelle » non seulement face aux forces dominantes de la culture du milieu spécialisé qui tend à proposer des expériences de vie (en l'occurrence sportives) selon des modalités ségréguées, mais qui tend aussi à privilégier presque toujours l'assistanat lorsqu'il s'agit de faire pratiquer du sport « en intégration ». En outre, le projet culturel qui est associé à la marque du Baskin est celui de résister par ailleurs aux forces tout aussi

dominantes d'un environnement culturel sportif qui, à l'opposé de l'assistanat, tend à privilégier un axe normalisant de la pratique sportive « en intégration », qui se manifeste de façon sélective en « excluant » beaucoup de personnes handicapées dont le profil ne semble pas « mériter l'intégration ». A partir de cette précision, qui donne son sens à cette controverse, et d'ailleurs aussi à la suivante, présentons l'anecdote qui oppose le Baskin et le Basket de Marco Calamai.

Tout d'abord, il faut rappeler l'origine pratique du Baskin, puisqu'il est né comme on l'a vu à partir de l'imitation initiale de l'expérience de Soresina. Or, celle-ci avait été développée sur le modèle du « Basket spécial » de Marco Calamai. Ce rappel a son importance pour comprendre le développement successif de l'identité du Baskin, dans un souci distinctif. En effet, si le Baskin a pris une autre route que celle de Soresina, c'est pour défendre une autre idée de « sport inclusif ». Les fondateurs du Baskin trouvaient dans cette proposition quelque chose d'incomplet. Et cette partielle insatisfaction, qui s'est manifestée assez tôt, au cours de la première année de collaboration avec la protagoniste de Soresina, concernait finalement autant l'identité sportive, « trop lente et ennuyeuse » ou reposant sur un « forçage inutile et pathétique » (F.C.), que l'identité « inclusive », la participation des joueurs handicapés étant trop « assistée » et celle des joueurs valides trop « assistante ».

Autrement dit, pour les inventeurs du Baskin, l'initiative de Basket de Marco Calamai suscitera d'abord inspiration, dans une logique d'imitation, puis contestation, dans une logique de distinction. Or, il est tout à fait intéressant de remarquer que ce même modèle culturel d'envisager la pratique sportive, exactement à la manière de Special Olympics comme on l'a présenté dans notre contextualisation, va déboucher sur deux formes culturelles opposées mais finalement tout à fait complémentaires : l'assistanat et la normalisation, comme étant en quelque sorte les deux faces de la même médaille quand on réunit sport et handicap. En effet, selon le profil des pratiquants, la proposition qui leur sera offerte correspondra soit au modèle d'intégration charitable, soit au modèle d'intégration normalisante. Or, si l'on a déjà vu en quoi l'initiative de Soresina apparaissait un peu trop orientée vers l'axe d'une charité paternaliste, notamment par défaut d'une logique sportive pour Fausto Capellini, il faut comprendre à présent plus précisément en quoi consiste l'identité normalisante de la déclinaison beaucoup plus « sportive » que Marco Calamai a développé dans les années 2000 (en parallèle au Baskin en quelque sorte) en lançant son programme de « Basket intégré », cette fois selon une modalité de participation mixte entre « valides » et « handicapés », à la différence de l'initiative de Soresina et de l'origine du Basket de Calamai.

Le développement du Basket de Calamai, tel qu'il se donne à voir aujourd'hui dans les médias, propose des matchs qui manifestent bien ce caractère de « dynamisme sportif » sur lequel insistait souvent Fausto en tant que caractéristique nécessaire pour que l'on puisse considérer

l'activité comme un « vrai sport » et qui lui semblait justement faire défaut dans l'expérience de Soresina. Toutefois, il semblerait que l'on ne retrouve plus aussi facilement du coup la même hétérogénéité de joueurs. Dans ces matchs en effet, les joueurs handicapés témoignent souvent d'un niveau de jeu plutôt « élevé », suscitant même parfois une certaine confusion initiale pour le spectateur qui ne parvient pas toujours à discerner qui est « valide » et qui est « handicapé ». Cette confusion autour des apparences de la normalité constitue précisément un point d'orgueil du Basket développé par Marco Calamai que les médias aiment à reprendre, comme en témoigne cet article publié en 2009 dans le quotidien sportif national, la Gazzetta dello Sport, à partir du récit de Gianmarco Pozzecco, ex-joueur professionnel de Basket, qui relate son « expérience inoubliable » d'un match qu'il vient de jouer dans une équipe de « Basket avec des garçons différemment habiles », glorifiant ainsi l'entraîneur Marco Calamai :

« J'ai toujours vu le sport comme un instrument que les personnes utilisaient pour exalter les propres capacités et j'ai toujours pensé qu'il exaltait la différence d'habiletés entre un individu et un autre. Presque comme une impitoyable loi de survie qui éliminait les plus faibles. Ne me demandez pas pourquoi ni comment, mais ces garçons pendant 20' ont joué comme s'ils étaient normaux en supprimant ce que nous tous considérons comme d'évidentes différences ».

Or, si l'on comprend bien la valeur que l'on peut percevoir dans cette « normalisation » du handicap par le sport, à l'instar du sentiment éprouvé par G.Pozzecco et de la modification apparente de sa perception du handicap, il faut toutefois souligner l'ambivalence de la dynamique de « normalisation » dans le monde du handicap. En effet, cette conception qui consiste à montrer et démontrer que les personnes handicapées sont capables de faire aussi « bien » ou presque que les personnes valides renvoie à un discours normalisant qui a différentes implications. Ce type de discours participe certes à faire évoluer les mentalités en se distinguant – d'ailleurs le plus ostensiblement possible, en signe de modernité – de la tendance charitable et compassionnelle s'exprimant par une forme d'apitoiement vis-à-vis des « pauvres handicapés en souffrance ». Cependant, la généralisation de ce même discours omet – le plus discrètement possible du coup – la réalité du plus grand nombre des personnes handicapées qui ne sont pas en mesure de réaliser les mêmes prestations que la plupart des personnes valides.

Il s'agit donc d'un discours qui souligne le flou qui existe aux frontières de la « normalité », sans remettre profondément en cause toutefois la « normalité » même ; comme l'a dit Canguillem : « l'anormal logiquement second est existentiellement premier ». Autrement dit, c'est une vision des choses qui contribue d'une certaine manière à remettre en cause certains préjugés basés sur l'étiquette « handicapé », mais qui en même temps paraît sous-entendre implicitement que la reconnaissance de la personne handicapée se justifie du fait que ses prestations sont finalement à peu près normales. Or,



nous le disions plus haut, cette situation concerne au total peu de personnes, semble-t-il. A partir de là, on comprend mieux la matrice culturelle sur laquelle s'est développée, tout particulièrement dans le monde du sport, la « héroïsation » de certaines personnes handicapées, autour de l'image du « super handicapé » (« supercrip » en anglais).

Cette image, relayée de façon dominante dans les médias, n'est en fait pas plus contestable effectivement que la « héroïsation » d'une personne valide reconnue pour ses qualités – et c'est la première facette du mécanisme de normalisation des personnes handicapées – mais elle tend à occulter la plus grande réalité. Or, même si celle-ci peut paraître éventuellement moins spectaculaire ou moins photogénique (médiagénique), l'occulter signifie renvoyer et construire une fausse image de la réalité, renforçant par conséquent le discours compassionnel et charitable vis-à-vis de tous ceux qui ne peuvent pas prétendre satisfaire les mêmes critères de normalité. Autrement dit, si le zoom sélectif sur une parcelle de réalité aboutit à confondre la partie avec le tout ou à la mise en valeur de cette fraction non représentative de la réalité au dépend du panorama d'ensemble, il faut de toutes évidence apprendre à manier les jumelles avec précaution, en multipliant les points de vue, en variant les focales si possible pour élargir ou réduire le champ de vision, ou en les laissant parfois tout simplement sur la table.

Il semble donc que l'identité du Baskin se distingua de celle du Basket proposé par Marco Calamai pour cette principale raison : les fondateurs du Baskin ressentirent l'envie de chercher, d'une manière plus ou moins consciente à l'époque, s'il n'était pas possible d'introduire une « vraie » dynamique sportive dans une activité qui intégrait « vraiment » une forte hétérogénéité de pratiquants. Telles étaient donc en somme les deux espérances antagonistes des acteurs, sportives et inclusives, qui deviendront les deux dimensions normatives caractérisant plus tard le cœur de l'identité du Baskin.

Notons alors que le point de départ du Baskin était bien l'activité en intégration, dans laquelle il s'agissait d'introduire une dynamique sportive, et non l'inverse comme l'ont tenté Calamai et bien d'autres, c'est-à-dire une activité sportive dans laquelle il se serait agi d'introduire une dynamique « inclusive ». Sans savoir dans quelle mesure cette considération de méthode a eu un impact sur les résultats produits, force est de constater que la forme de jeu du Baskin, son architecture pédagogique, est substantiellement différente d'autres initiatives sportives en intégration connues, comme celle du Basket de Calamai. Il est possible en tout cas de penser que cette situation de départ a facilité le fait d'oser transformer la structure officielle du Basket, car celui-ci n'était qu'un moyen à disposition. D'ailleurs, bien qu'Antonio Bodini était un bon joueur de Basket (sans en avoir fait sa vie ceci dit), Fausto Capellini venait d'un autre monde sportif puisqu'il était comme on l'a vu entraîneur de football à un niveau professionnel. On peut en effet penser a posteriori que ceci constituait

finalement un autre avantage puisque aussi bien Antonio que Fausto n'avaient pas a priori d'énormes résistances à opposer à la transformation du Basket officiel, Antonio pour la primauté de l'engagement affectif qu'il a construit vis-à-vis du handicap de façon presque viscérale, Fausto parce qu'il n'avait pas eu l'occasion de construire un rapport affectif particulier au Basket mais au Foot (il considère d'ailleurs à peu près impossible l'idée d'un football inclusif, soit dit en passant).

A l'inverse, Marco Calamai qui a construit toute sa vie grâce au Basket tend plutôt à mythifier l'essence de ce sport, comme étant « le seul sport permettant de faire accéder l'homme au "ciel" » et ayant cette double caractéristique d'un « mouvement à la fois explosif et délicat », se prêtant donc particulièrement à l'accueil de personnes ayant certaines compromissions sur le plan moteur. Mais c'est bien justement sur la base de cette conviction-passion qu'il ne parvient pas à envisager la possibilité de déstructurer la logique interne du Basket, comme « sacrée ». De façon associée à cette idée de préserver nécessairement la structure du Basket, il faut rappeler ceci dit une autre argumentation, beaucoup plus forte, qu'il sollicite implicitement, et que nous avons déjà évoquée dans la partie dédiée au processus d'invention. Il s'agit de la question tout à fait essentiel du « culturel ». Si l'on prétend poursuivre l'intégration, il faut construire une culture commune. Or, selon la perspective qui semble être celle de Marco Calamai, qui dit culture commune dit activité sportive commune. C'est pourquoi il s'inscrit dans l'effort de faire rentrer les personnes en situation de handicap dans la culture commune en leur proposant la pratique du Basket, qui est *déjà* un référent culturel commun.

Nous l'avons bien compris désormais, c'est aussi sur ce point de la « culture commune », tout à fait essentiel effectivement, que les acteurs du Baskin ont fait un autre choix, en questionnant justement *la nature de cette culture* qu'il s'agit de rendre commune, et en proposant d'en construire une nouvelle, en « défiant l'existant ».

### 3.2.2. LA SCISSION BASKIN ET GOLDEN BASKET

---

#### 3.2.2.1. Origine de la controverse

D'où vient le Golden Basket ? On peut remonter au point que l'association Baskin jeta pour la première fois entre le monde scolaire et le monde sportif en 2007, à l'occasion de la première édition d'un championnat organisé en collaboration d'une part avec les établissements scolaires – collèges et lycées – ayant constitué une équipe, et d'autre part avec la branche départementale de la fédération multisport catholique CSI (Centre Sportif Italien). Ce lien avec le CSI fut favorisé entre autres par le

rôle d'un des dirigeants de cette fédération, qui s'était par ailleurs impliqué personnellement dans le développement du Baskin à Cremona aux côtés des principaux autres protagonistes de l'association. Ce championnat était en fait divisé en deux catégories d'âge : « junior » pour les équipes de collégiens et « senior » pour les équipes de lycéens. Alors que le championnat de catégorie « junior » resta entièrement au sein de l'univers scolaire, avec sa propre structure organisationnelle au travers des Jeux Sportifs Scolaires, le championnat de catégorie « senior » se développa progressivement à l'extérieur du seul monde de l'école à partir de 2008 sous la coordination de l'association Baskin et du Centre Sportif Italien (CSI) de Cremona. Ce passage fut notamment rendu possible grâce aux premiers clubs sportifs locaux qui accueillirent en leur sein une équipe de Baskin<sup>448</sup>, à Cremona et à Castelleone, petite ville proche de Cremona où ce même dirigeant était aussi engagé dans le club multisport Dosso comme responsable des activités pour personnes en situation de handicap.

Toutefois, au cours de l'année 2010, après trois ans de collaboration, une controverse émergea entre l'association Baskin et la branche départementale de la fédération CSI, amenant non seulement l'association à choisir de ne plus organiser son championnat local avec ce partenaire, mais débouchant même sur une sorte de scission puisque le CSI donna naissance à sa propre version du Baskin à Castelleone en le rebaptisant Golden Basket – ou Basket intégré, ce qui alimenta des relations envenimées entre certains acteurs des deux bords. Aujourd'hui, cette controverse reste finalement tout à fait marginale dans l'histoire officielle du Baskin, n'apparaissant pas dans la documentation publique de l'association<sup>449</sup> et faisant même peu l'objet de discussions avec les autres sections territoriales d'Italie. Pourtant, cette dispute est à nos yeux révélatrice des tensions qui traversent le phénomène d'innovation du Baskin, en illustrant quelques aspects fondamentaux de son itinéraire identitaire, en particulier en ce qui concerne les rapports entre sport et inclusion. Nous en proposons ici une description et une première analyse, en choisissant de ne pas nous arrêter aux causes d'ordre personnel pour aborder ce différend – personnalisme qui tend à retenir l'attention des acteurs de Cremona.

En recoupant les discours des uns et des autres, il semblerait que l'on puisse s'accorder sur l'origine factuelle de la controverse, qui se serait nouée autour d'une caractéristique particulière du règlement du Baskin. Il s'agit des contraintes de composition d'une équipe, concernant plus précisément la présence féminine. La rupture se cristallisa lors d'une discussion houleuse au siège du CSI où s'opposèrent deux positions : celle de l'association Baskin qui défendait la nécessité de respecter les contraintes de composition des équipes, y compris l'obligation de mixité des genres, et celle du CSI qui défendait l'idée d'autoriser une plus grande flexibilité quant à ce principe. Or, il

---

448 Ce sont les clubs où divers joueurs de Baskin de rôle 5 pratiquaient déjà le Basket depuis plusieurs années. Ils ont donc pu envisager plus facilement la possibilité d'offrir parallèlement ces deux types de pratique, puisque leurs propres joueurs pratiquaient déjà parallèlement ces deux sports.

449 pour des raisons par ailleurs compréhensibles

semblerait que cette seule querelle technique, qui pourrait paraître superficielle de prime abord, ne représente que la partie émergée de l'affaire, en cachant une épaisseur plus substantielle. En effet, on peut penser que le dialogue aurait sans doute suffi à dissoudre cette controverse de manière consensuelle<sup>450</sup> s'il ne s'agissait pas d'un débat plus profond opposant deux conceptions différentes du Baskin, et finalement deux conceptions du monde pour ainsi dire, présupposant des divergences importantes quant à la philosophie du sport et de l'intégration.

Avant d'approfondir les implications culturelles qui se situent en amont du choix d'autoriser ou d'empêcher cette flexibilité face au règlement, commençons par examiner les implications pragmatiques qui, alors, se situaient en aval de ce choix. Il y avait en effet la volonté de quelques acteurs du CSI de constituer au sein du club Dosso à Castelleone trois équipes de Baskin au lieu de deux, en acceptant de fermer un œil sur l'exigence d'avoir des participantes dans chacune d'elles. Pour le CSI, les arguments en faveur de cette position étaient simples. Il s'agissait de promouvoir la plus large participation des jeunes à ce sport intégré, en termes de nombre d'adhésions, indépendamment des questions de genre ; l'objectif étant de « faire jouer les personnes handicapées, et non pas les filles », et de « les intégrer aux personnes valides », car – comme le rapporte un responsable du Golden Basket : « filles ou garçons, cela ne nous intéresse pas ». Autrement dit, pour le CSI, l'absence de filles ne peut pas constituer un obstacle pour mener à bien le processus d'intégration entre « valides et handicapés » qui est la finalité à ne pas perdre de vue, faute de quoi ce sont les promoteurs de ce sport qui se rendent responsables d'une restriction de participation sur un territoire donné.

Pourtant, face à la clarté de cette posture, les protagonistes du Baskin de Cremona ne voyaient pas les choses de la même manière. Ils préféraient la constitution de deux équipes respectant la « vraie identité » du Baskin, plutôt que trois s'en éloignant trop par laxisme. Malgré l'apparente simplicité de ce débat, dont on devine une dimension idéologique, il convient de s'y attarder avec une certaine minutie. En effet, alors que pour le CSI, les acteurs de Cremona « sont un peu intégralistes », les acteurs du Baskin me confieront qu'ils n'étaient pas en soi allergiques au compromis, puisqu'ils imaginaient au contraire que le club de Castelleone, comme tout autre club, pouvait très bien s'engager à faire les efforts nécessaires pour parvenir à la composition réglementaire d'une équipe dans un arc de temps à concorder. Bref, pour eux, lorsqu'une partie de l'équipe fait défaut, il ne s'agit pas de conclure qu'on ne peut pas jouer au Baskin mais qu'il faut s'efforcer de la chercher sur son territoire. Et l'équipe de Cremona d'ajouter ironiquement : *à moins que la ville de Castelleone ne souffrent d'un terrible déficit démographique en ce qui concerne la gente féminine, au point de ne pas réussir à trouver deux joueuses par équipe.*

Faut-il voir dans cette controverse une rigidité idéologique des protagonistes du Baskin qui,

---

450 au-delà des possibles facteurs « caractériels » qui rentrent inévitablement en jeu dans une dispute

refusant que soit sacrifiée la « pureté originale » de leur créature, prétendraient imposer aux autres une nouvelle norme ? Le Baskin serait-il alors une « invention dogmatique » au sens de Norbert Alter<sup>451</sup>, n'autorisant aucune forme de déviance par rapport à l'ordre établi qu'il représente ? Après avoir constitué une *force* générative d'innovation, se serait-il sédimenté en une *forme* conservatrice stabilisée ? Tel est bien ce dont sont convaincus les acteurs du CSI, pour qui être « trop rigides sur les règles » s'avère contre-productif quand on prétend faire la promotion d'« une activité sociale pour les handicapés ». C'est bien cette tension entre norme et déviance que nous nous proposerons d'analyser successivement grâce au recours à la sociologie de l'innovation<sup>452</sup>. Mais avant cela, découvrons cette controverse à partir d'une description comparative de ces deux sports sur le plan technique, pour donner une première assise empirique à notre analyse.

### 3.2.2.2. Epaisseur empirique de la controverse ou l'identité technique de deux sports

Examinons plus précisément le débat entre les acteurs du Golden Basket et ceux du Baskin, qui pour l'instant pourrait se résumer ainsi : la flexibilité requise par les uns concerne la nature du projet – le « quoi » – tandis que la flexibilité autorisée par les autres renvoie au délai de réalisation du projet – le « quand ». Mais dans quelle mesure l'opposition formelle entre ces deux postures ne traduit-elle pas plus profondément des critères de jugement différents quant à « la conception du bien », pour le dire avec Norbert Alter ? D'ailleurs, les discours des uns comme des autres révèlent que la question de fond dépasse celle du genre. Il s'agit de conceptions différentes quant au rapport à la diversité humaine et quant à l'intégration ou l'inclusion.

Outre le registre discursif des acteurs qui permet d'accéder à l'univers des représentations au travers des arguments invoqués de part et d'autre, nous nous pencherons directement sur les pratiques, dont la description permet de faire émerger des distinctions empiriques significatives quant à la modalité de participation et le modèle culturel promu. Il importe alors de fournir quelques détails concernant l'architecture technique de ces deux formes de pratique sportive, d'autant que celles-ci paraissent au premier abord extrêmement semblables pour un regard extérieur. Le Golden Basket, appelé aussi Basket intégré, est un sport qui s'inspire directement du Baskin<sup>453</sup>. Les quatre principaux types d'adaptation mises en place par le Baskin par rapport au Basket-ball sont

---

451 Alter, Norbert. 2010. *L'innovation ordinaire*. Presses Universitaires de France. Quadrige. Paris. pp.89-116

452 Alter, Norbert. 2010. *Ibidem*.

453 En fait, il s'inspire surtout de la version initiale du Baskin, disons celle du règlement qui était en vigueur jusqu'en 2006/2007. En effet, si le Golden Basket est apparu en 2010, son idée s'est enracinée dans une progressive prise de distance face à l'évolution des règles que suivait le Baskin. C'est la progressive sportivisation technique du Baskin, favorisant notamment la participation compétitive des joueurs « valides », qui a suscité certaines résistances de la part de certains acteurs et qui donna lieu à l'émergence d'une autre trajectoire, d'abord souterraine, puis transformant les représentations dissidentes en une nouvelle pratique.

maintenus : l'utilisation supplémentaire des mêmes paniers latéraux ainsi que des ballons de taille et poids différents ; la délimitation des zones latérales semi-circulaires ; la différenciation de 5 rôles en fonction des habiletés des joueurs ; le tutorat entre joueurs. Mais quelles sont alors les différences entre le Golden Basket et le Baskin ?

### 1. Composition des équipes

Une première image d'ensemble, relative à la composition des équipes – puisque la controverse initiale portait bien sur la composition comme critère de distinction – facilitera probablement la compréhension immédiate d'une des différences les plus importantes, à partir de laquelle découle une multitude d'autres petites différences techniques. Tandis qu'une équipe de Golden Basket est composée en moyenne de douze joueurs, dont neuf ou dix ont une déficience, une équipe de Baskin est composée également d'environ douze joueurs, dont quatre ou cinq ont une déficience. Cette différence de proportion, 75-85% de joueurs handicapés dans le cas du Golden Basket et 30-40% dans le cas du Baskin, fournit d'emblée un premier indice quant à l'identité culturelle des deux pratiques. Dans le premier cas, il s'agirait plutôt d'un effort d'*intégration* poursuivi à partir du milieu spécialisé. Dans le deuxième cas, il s'agirait plutôt d'un effort d'*inclusion* poursuivi à partir du milieu ordinaire. Au-delà de toute hiérarchisation normative entre ces deux approches, il faut d'abord et avant tout retenir leur adaptation respective à un contexte particulier. Alors que le Baskin se développe à partir du monde scolaire, dont on connaît en Italie la forte identité inclusive, le Golden Basket prend pied en dehors de l'école, à partir du monde associatif spécialisé.

En tout cas, on comprend mieux pourquoi la différence de genres n'est pas forcément une priorité pour les promoteurs du Golden Basket, engagés avant tout sur un autre front : insérer des joueurs valides au sein d'un groupe de joueurs handicapés. Les promoteurs du Baskin quant à eux sont davantage engagés dans la constitution de groupes reflétant dans une certaine mesure la réalité présente dans la société<sup>454</sup>, du moins avant que la diversité humaine ne soit institutionnellement distribuée dans des lieux séparés selon des choix arbitraires. Le projet du Baskin s'inscrit même explicitement contre cette tendance à interpréter de manière différentialiste la participation sociale en général et la participation sportive en particulier, en partant des principes défendus par l'école italienne.

Découlant largement de ce premier point sur la composition des équipes, le rapport aux rôles des joueurs ne pourra que différer entre ces deux sports. On relève trois dissemblances principales au

---

<sup>454</sup> En réalité, on peut remarquer une présence du handicap dans le monde du Baskin qui reste quand même supérieure aux données statistiques de portée plus générale puisque l'OMS se réfère plutôt à 15% de personnes en situation de handicap au sein de l'ensemble de la population. Cette différence souligne l'identité militante du Baskin.

niveau de la définition du règlement technique : la première est générale et concerne le critère d'attribution des rôles ; la deuxième renvoie aux règles spécifiques des joueurs de rôle n°5 ; la troisième correspond à la participation des joueurs de rôle n°2.

## *2. Le critère d'attribution des rôles des joueurs*

En premier lieu, le règlement du Golden Basket indique que seuls les joueurs de rôle n°5 sont des « joueurs valides », tandis que les joueurs de rôles 4, 3, 2 et 1 sont « handicapés », ce qui tend à suggérer que les joueurs valides occupent nécessairement le rôle n°5 et qu'ils sont donc « recrutés » essentiellement parmi des joueurs de Basket. En revanche, l'évolution du règlement du Baskin a amené à partir de 2010 à admettre que les joueurs de rôles 5, 4 et 3 peuvent être « valides » ou bien « handicapés », seule comptant l'observation effective des habiletés fonctionnelles des participants sur le terrain, afin d'éviter que l'attribution de rôle soit effectuée a priori en fonction d'un diagnostic médical.

Il est très intéressant à ce propos de retracer l'évolution du règlement du Baskin. Donnons-en au moins un bref aperçu ici. Jusqu'en 2007, le Baskin se basait sur le même principe de distinction des rôles que celui décrit dans le Golden Basket, c'est-à-dire selon la présence ou l'absence d'un certificat de handicap. Plus précisément, la composition d'une équipe prévoyait en 2007 la présence de trois joueurs « valides », de rôle n°5, et trois joueurs « différemment valides », dont un joueur pivot de rôle 1 ou 2, ainsi que deux joueurs de rôle 3 ou 4, de telle sorte que la somme totale des numéros de rôle ne devait pas dépasser 24. Puis l'observation des habiletés effectives des divers participants stimula une discussion entre les encadrants qui porta à la remise en cause de cette modalité d'attribution de rôle a priori, effectuée finalement davantage en fonction d'un diagnostic médical qu'en fonction de la constatation de capacités fonctionnelles mises en jeu sur le terrain. A partir de 2008, le règlement du Baskin précisa que les joueurs de rôle n°4 pouvaient être « valides » ou « handicapés », du moment que leurs capacités respectaient la description fonctionnelle du rôle. En effet, divers élèves « valides » mais n'étant pas spécialistes de Basket se retrouvaient mieux dans le rôle n°4, qui leur permettait d'ailleurs de se confronter non plus avec des joueurs experts de Basket mais avec d'autres joueurs ayant plus ou moins les mêmes capacités, en situation de handicap ou pas. Puis, en 2009, il fut reconnu que même les joueurs de rôle n°5 pouvaient être « valides » ou bien « handicapés ». Enfin, en 2010, le règlement précisa que cette ambivalence pouvait aussi concerner les joueurs de rôle n°3.

Cette différence de modalité d'attribution des rôles témoigne de la progressive intériorisation, dans l'architecture technique du Baskin, d'un modèle culturel du handicap relevant de la nouvelle Classification Internationale Fonctionnelle de la santé et du handicap établie par l'OMS en 2001

(CIF), et non plus de l'ancienne Classification Internationale du Handicap de 1980 (CIH) qui reflétait un modèle bio-médical encore dominant. De plus, le choix du Baskin affirme l'extension du principe de justice et d'équité à la diversité humaine dans son ensemble. En reconnaissant qu'il n'y a pas besoin d'avoir un certificat de handicap pour pouvoir vivre en sport l'injustice d'une situation de désavantage – et Fausto Capellini ne le sait que trop bien en tant qu'enseignant d'éducation physique au collège – le Baskin fait « place à de nombreux autres exclus de la pratique sportive »<sup>455</sup>, sans pour autant que la physionomie du groupe n'ait des apparences de ghetto.

### *3. La définition des règles relatives au rôle n°5*

En deuxième lieu, le Golden Basket n'acquiert pas sa spécificité seulement de manière passive vis-à-vis des évolutions réglementaires du Baskin qu'il ne suit pas, mais aussi de façon proactive en introduisant lui aussi une série de nouveautés, autrement dit de règles inédites qui lui sont propres. C'est le cas notamment pour la définition du rôle n°5, c'est-à-dire celui des joueurs « valides ». Les acteurs de Castelleone estiment en effet la nécessité de limiter davantage leurs actions, dans la mesure où leur fonction est « surtout [celle de] favoriser le jeu des compagnons handicapés », comme le précise le règlement de 2011-2012 (art.13.2.1)<sup>456</sup>. Les limitations concrètes des joueurs de rôle n°5, que le Golden Basket ajoute à celles du Baskin, sont essentiellement au nombre de quatre. La première suggère qu'ils ne peuvent être plus de deux simultanément en jeu dans une équipe, tandis que le règlement du Baskin impose au contraire qu'ils soient deux au minimum (tout en contraignant indirectement une équipe à n'en disposer pas plus de trois). La deuxième implique de restreindre ces joueurs à un seul tir au cours de chaque temps de jeu, alors que le Baskin les limite à trois tirs par temps de jeu. La troisième renvoie à l'obligation pour eux de passer la balle à un coéquipier de rôle inférieur entre le milieu de terrain et le panier, sans pouvoir aller tirer directement en dribble, alors que le Baskin ne dispose pas de cette règle. La quatrième limitation concrète se réfère à l'interdiction d'une remise en jeu effectuée entre deux joueurs de rôle n°5, alors qu'il n'existe pas une telle contrainte au Baskin.

La préoccupation qui guide les différents acteurs est en fait dans les deux cas de savoir quelle

---

455 Il pourrait être intéressant à ce stade d'évoquer les choix de deux autres formes contemporaines de Basket pratiqué en intégration : la proposition de Basket intégré de Marco Calamai dont on a déjà parlé ; et la proposition du Basket unifié qui fait partie du programme international de Special Olympics appelé « Sports unifiés ».

– La première se base sur des équipes de 5 joueurs, dont 3 en situation de handicap et 2 valides, sans introduire d'adaptation des règles, ni du matériel ou de l'espace de jeu, dans la mesure où il s'agit de « ne pas dénaturer l'activité de Basket-ball ». Par conséquent, les participants handicapés tendent à être sélectionnés par rapport à leur faible distance à la norme des joueurs valides.

– La deuxième proposition se base sur une distinction de deux rôles : « l'athlète » qui renvoie à un joueur en situation de handicap ; et le « partenaire » qui renvoie à un joueur valide. Une équipe étant là aussi composée de manière fixe, avec 3 joueurs handicapés et 2 joueurs valides, chacun des deux rôles a ses propres règles, dont un exemple est qu'un joueur valide ne peut pas tirer si son équipe a l'avantage.

456 <http://www.csicremona.it/public/PDF/Regolamento%20Golden%20Basket%202011-12.pdf>



liberté individuelle autorisée au sein de l'action collective. Autrement dit, dans quelle mesure permettre à chacun d'exprimer librement ses propres capacités, mais aussi dans quelle mesure poser des contraintes à cette liberté pour qu'elle n'enfreigne pas trop celle des autres ? Les réponses apportées par le Baskin et le Golden Basket ne sont pas les mêmes. On retrouve l'affrontement entre deux modèles culturels, dépendant de deux conceptions de la solidarité, de l'égalité et de la liberté. D'un côté, le sacrifice des personnes valides pour laisser une plus ample liberté aux personnes handicapées semble prioritaire dans le Golden Basket ; le Baskin étant critiqué pour sacrifier la prestation des personnes handicapées sur l'autel de la performance des joueurs de rôle n°5, amenant par conséquent le jeu à ressembler trop au Basket. De l'autre côté, les promoteurs du Baskin ont toujours eu à l'esprit d'être justement attentifs à ne pas trop sacrifier les personnes valides, pour répondre d'abord à leur intuition initiale de créer un sport authentique qui ait tous les attraits d'une « activité dynamique et imprévisible ». Ces acteurs devinrent d'ailleurs de plus en plus convaincus de la forte valeur inclusive de cette intuition. Ainsi, le but poursuivi au Baskin est de promouvoir une modalité de partage d'une expérience sportive entre joueurs de différents profils en évitant de tomber dans le piège de l'assistanat. Ces acteurs prétendent d'ailleurs innover précisément par le dépassement de cette tendance charitable, qui reflète pour eux une culture encore dominante dans les pratiques d'intégration.

Cette différence liée à la définition du rôle n°5 apparaît donc comme centrale. Si le Golden Basket et le Baskin ont en commun de permettre de pratiquer un sport aux personnes n'ayant pas ou peu d'autres opportunités, le Baskin s'efforce de garantir simultanément la motivation authentique d'une libre participation de ceux qui, précisément, ont déjà d'autres opportunités et tendent à s'y limiter. Ce que le Golden Basket interprète comme une approche lésant la participation des personnes en situation de handicap, le Baskin y voit au contraire un pilier fondateur du processus d'inclusion, conçu comme dynamique culturelle de changement. C'est pourquoi, refusant de réduire la participation des joueurs et joueuses « valides » à un « cercle restreint de bénévoles au grand cœur », les protagonistes du Baskin revendiquent volontiers qu'« ici, personne ne joue au bénévole, mais simplement... au Baskin ! ». La logique de l'autodétermination (motivation intrinsèque) prétend substituer ou surpasser celle de l'obligation morale (motivation extrinsèque)<sup>457</sup>. Les joueurs de basket de bon niveau ne sont pas considérés en soi comme pénalisant l'action collective des autres joueurs

---

457 Bien sûr, une interprétation psychologique en termes de motivation ne dispense pas d'une analyse sociologique en termes de dispositions. Comme le rappelle Christian Pociello en appliquant au champ sportif la grille de lecture bourdieusienne, les pratiquants ne s'engagent pas dans un sport sur la base d'un pur libre-arbitre détaché de toutes déterminations sociales, mais au contraire sur la base de dispositions favorisant certains choix plutôt que d'autres. Autrement dit, si les pratiquants qui ne sont pas en situation de handicap ne s'engagent pas prioritairement dans l'activité de Baskin par obligation morale mais par intérêt propre, cela ne signifie pas forcément que le Baskin est une pratique sportive s'adressant sociologiquement à tout le monde. Remarquons toutefois qu'une analyse psychologique autant qu'une analyse sociologique restent à mener de ce point de vue à propos du Baskin pour disposer d'une interprétation plus fiable de ces données.

mais au contraire comme une composante de l'équipe à laquelle on ne peut pas renoncer, au même titre d'ailleurs que les joueurs pivots dont la présence est également obligatoire. En ce sens, le Baskin n'est pas seulement un produit sportif, mais un produit culturel, qui a l'ambition de générer des dynamiques de changement dans les représentations sociales, en suscitant l'adhésion de certains joueurs qui ne se seraient probablement jamais approchés du handicap. Comme se plaisent à le préciser les fondateurs, le Baskin n'est pas seulement un « Basket intégré » mais d'abord et avant tout un « Basket intégrant ».

#### *4. La participation des joueurs de rôle n°2*

En troisième lieu, le Golden Basket a par ailleurs une autre différence technique importante que ses promoteurs revendiquent par rapport au Baskin et qui complexifie la controverse. Les deux premières différences montraient que le Golden Basket semble davantage imprégné par la culture du monde spécialisé, en rapport au Baskin qui tâche au contraire de s'en extraire. En fait, la dimension normative de cette lecture était conditionnée par le choix d'un critère interprétatif bien particulier : celui du paradigme de l'inclusion qui tend à s'affirmer aujourd'hui au niveau international, comme on l'a vu dans la contextualisation de cette étude. Toutefois, le monde spécialisé n'abrite pas seulement une tendance conservatrice mais représente aussi potentiellement une ressource face à la diversité, notamment en termes pédagogiques, et c'est ce que cette troisième différence semble montrer par ailleurs.

Très concrètement, le règlement du Golden Basket a introduit une nouveauté substantielle concernant les joueurs de rôle n°2. Ces derniers ont ainsi la possibilité, une fois la balle reçue dans la zone latérale, de sortir de cette zone pour aller, en dribble ou avec une passe à un coéquipier, jusqu'au panier traditionnel haut et effectuer un tir, sans gêne défensive mais en maintenant le défi contre le chronomètre. Le règlement les incite même à faire ce choix de sortir de leur zone et de tenter un tir dans le panier haut dans la mesure où une équipe est limitée à 4 tirs par temps de jeu dans le panier latéral. En revanche, au Baskin, le joueur de rôle n°2 ne peut pas jouer sur le reste du terrain et tirer dans le panier haut. Il reste « prisonnier » de sa zone latérale comme le soulignent de façon critique certains promoteurs du Golden Basket.

La différence ne se situe sans doute pas tant au niveau des habiletés sollicitées<sup>458</sup>, mais surtout au niveau symbolique et motivationnel. En effet, parmi les premières impressions que partagent ceux qui découvrent le Baskin, émerge assez souvent une image négative liée aux zones latérales, en général de façon plus claire pour ceux qui sont proches du milieu spécialisé et habitués à travailler

---

<sup>458</sup> D'un côté, le tir fort dans le panier haut, le déplacement rapide sur une moitié de terrain et le dribble sont certes des habiletés davantage sollicitées dans le cas du Golden Basket, mais d'un autre côté, la passe en situation et le rebond sont en revanche davantage sollicités au Baskin ; tandis que la possibilité de choisir si effectuer un type d'action ou un autre existe dans les deux cas.

sur l'autonomie. Cette image symbolique est celle d'une « prison », d'un « espace ségrégué », d'un « lieu à l'écart », d'un « enfermement », d'une « staticité forcée », voire d'une « castration de possibilités », et non pas seulement l'image d'une maison protectrice. Même si ce registre discursif change de façon notable avec l'expérience, en reconnaissant le sentiment d'engagement actif voire de protagonisme que vivent ces joueurs à qui l'on a conféré ce rôle, il révèle quand même une forte distance séparant la définition du rôle 2, dont l'espace de jeu est replié sur la zone latérale, et celle du rôle 3, dont les actions se déploient sur l'ensemble du terrain. Or, c'est bien à la réduction de cette distance que le Golden Basket s'est en quelque sorte employé<sup>459</sup>. De plus, la motivation des joueurs étant en partie subordonnée aux représentations sociales dominantes, on remarque dans un certain nombre de cas qu'il est plus significatif pour eux de tirer sur les paniers hauts, dans lesquels tout le reste de l'équipe tire, et non pas seulement dans les paniers spécialement conçus pour eux.<sup>460</sup>

Au-delà des nombreuses autres petites distinctions entre ces deux pratiques sportives, reflétant les tensions identitaires que nous avons voulu souligner jusqu'ici, on peut retenir ces principales différences liées à la composition des équipes et à la définition des rôles des joueurs. Celles-ci permettent en effet de mieux comprendre, de façon différentielle, l'identité du Baskin, mais aussi de cerner les enjeux culturels qui se cachent derrière chaque règle. Car comme le dit Fausto Capellini : « la nécessité d'instituer dès le départ un échafaudage de règles à respecter de façon rigoureuse [...] constitue la dimension culturelle du produit[...]. Derrière chaque règle, il y a un droit à protéger et donc l'expression d'une personnalité à garantir »<sup>461</sup>.

### *5. Le rapport à la règle et à la codification*

Enfin, la controverse acquiert une profondeur supplémentaire lorsque les acteurs quittent le débat technique relatif à la validité d'une règle face à une autre, en en appelant à une argumentation de portée plus générale quant au rapport à la règle. Rappelons alors le point de départ de la controverse : alors que la règle de la présence féminine parmi les rôles n°4 et 5 d'une équipe est conçue au Baskin comme une règle à ne pas déroger, elle est considérée par le Golden Basket

---

459 Ceci dit, notons que si les caractéristiques du rôle n°2 se rapprochent ainsi quelque peu de celles du rôle n°3, l'écart se creuse par conséquent entre le rôle 1 et le rôle 2.

460 Remarquons toutefois que les acteurs du Baskin n'entendent pas se plier aux représentations sociales dominantes mais prétendent au contraire contribuer à en générer de nouvelles, en mettant en valeur les tirs sur les paniers latéraux. Par ailleurs, la question d'autoriser ou pas les joueurs de rôle n°2 ne devrait pas se poser pour les acteurs du Baskin, dans la mesure où ce rôle est attribué en principe seulement aux joueurs qui ne peuvent justement pas courir et dribbler, même de façon discontinue et à deux mains. Le problème se pose donc selon eux seulement si le rôle n°2 est attribué à certains joueurs qui auraient en réalité les capacités de jouer en rôle n°3 et qui ne devraient donc pas être maintenus de force en rôle n°2. Mais on touche là un autre point lié à la classification des joueurs que nous aurons l'occasion d'approfondir plus avant.

461 Bodini, A., Capellini, F., Magnanini, A. 2010. *Baskin... uno sport per tutti. Fondamenti teorici, metodologici e progettuali*. Milano. Franco Angeli. p75-76

comme optionnelle ; le premier incarnant une certaine rigidité de principe et le deuxième une certaine flexibilité de principe. Les fondateurs du Baskin ont développé une profonde conviction depuis leurs premières années d'expérimentation : « l'intégration n'est pas naturelle et ne se produit pas naturellement », mais nécessite d'être « soutenue par une structure portante » ; or, cette structure renvoie précisément à « l'échafaudage de règles » que l'on évoquait plus haut. Or, pour eux, à vouloir s'accommoder du non respect d'une règle, on a tôt fait de s'accommoder du non respect d'une autre. Pourquoi par exemple imposer de façon rigide qu'il y ait absolument des joueurs pivots de rôle 1 ou 2 dans une équipe du moment que la présence de quelques joueurs handicapés est garantie ? Telle est l'une des questions déjà adressées à l'association Baskin, illustrant l'ébauche d'une autre controverse, même si elle n'a pas donné de suites<sup>462</sup>.

Il s'agit donc d'une rigidité militante qui se veut explicitement contraignante, en refusant de se satisfaire par paresse des conditions immédiatement à disposition, afin d'obliger les acteurs à faire les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif fixé par la règle. La règle est donc un objectif, ou un stimulant à ne pas se résigner aux données immédiates du problème, en reconnaissant la part de responsabilité des acteurs. Les fondateurs du Baskin refusent de croire, par expérience, qu'on ne puisse pas trouver sur un territoire local de personnes en fauteuil roulant intéressées à pratiquer le Baskin à partir du moment où on leur en offre la possibilité. Le problème pour eux est bien de lutter contre des habitudes, des représentations, des pratiques trop dominantes. Il ne s'agit pas de reproduire la société déjà existante par laxisme mais au contraire de « défier l'existant qui est déjà en train de rentrer en décadence ».

Pourtant, sans contester ce point de vue militant, le Golden Basket défend l'idée d'une plus grande flexibilité face à la règle. Il est intéressant de suivre leur argumentation, révélant notamment une autre controverse, interne cette fois au « mouvement » généré par cette pratique. Tout d'abord, il convient de remarquer que parler de « mouvement » ne renvoie à aucune association dans le cas du Golden Basket. D'ailleurs, ses acteurs tendent depuis 2012 à n'utiliser plus que l'appellation générique de Basket intégré. Il semblerait que le motif soit celui de rester ouvert à toute velléité externe de s'engager dans une direction plus ou moins semblable à la leur, par opposition à la démarche des acteurs du Baskin qui ont au contraire choisi de déposer la marque Baskin, afin de se distinguer de ce qui se faisait déjà et de protéger l'innovation de leur produit culturel<sup>463</sup>. La position de certains responsables du Golden Basket – Basket intégré se situe selon eux à un point d'équilibre entre deux autres postures : trop peu de règles et trop de règles.

Cette stratégie d'auto-présentation se base sur l'évocation de deux autres pratiques renvoyant

---

462 Quoiqu'il est possible qu'elle ait incité à se tourner vers la proposition du Basket intégré de Marco Calamai, puisque celui-ci ne prévoit pas de zones latérales et de paniers supplémentaires, donc la participation de joueurs pivots.

463 Non pas de peur qu'on leur vole, mais de peur qu'on leur déforme, en renonçant justement à l'innovation et en retombant dans le carcan des représentations conservatrices dominantes.

aux deux bornes entre lesquelles il conviendrait de se situer selon ces acteurs. La première borne, face à laquelle ils se distinguent, fait référence à une forme de Basket intégré développée à Pavie, au sud de Milan. Les responsables du Golden Basket décrivent cette pratique en soutenant que, pour ses protagonistes, « les règles emprisonnent, et mettent en cage la liberté », alors qu'eux défendent au contraire le principe opposé : « les règles libèrent, ou sont la condition de la liberté ». Ils regrettent finalement de ne pas réussir à jouer avec les équipes de Pavie, mais expliquent en même temps qu'une posture où « la règle principale est la liberté » débouche sur « l'anarchie », en incitant la « fourberie humaine à se faufiler précisément là où les règles ne sont pas claires ».

L'autre borne, face à laquelle ils se distinguent également, est bien sûr celle représentée par l'association Baskin de Cremona. En suivant encore leurs discours, ils s'en différencient cette fois en soutenant qu'à Cremona « les règles passent avant les personnes » tandis que pour eux « les personnes passent avant les règles ». Ils s'empressent alors de préciser : « ce que nous mettons en doute du Baskin, ce n'est pas la compétition mais le technicisme ». Cette distinction ferait écho à la tension entre la rigidité technicienne et la flexibilité humaniste, entre une perspective technique centrée sur le respect de l'activité et une perspective éducative centrée sur le respect de la personne, entre une vision statique et homogène de la règle et une vision dynamique et singulière de la règle.

Cette dernière distinction retient tout particulièrement notre attention car on touche ici une dimension fondamentale de l'identité du Baskin : la tension entre la culture sportive et la culture inclusive.

### **3.2.2.3. Dimension sociologique de la controverse**

Le recours à la sociologie de l'innovation<sup>464</sup> s'avère ici précieuse pour analyser cette controverse.

On remarque tout d'abord que cette anecdote prend sens à une certaine échelle d'observation, en focalisant non plus sur l'irruption novatrice du Baskin au sein de la nébuleuse sportive traditionnelle, mais sur un plongeon dans les entrailles du phénomène, à partir de certaines de ses dynamiques internes. On découvre alors que le Baskin n'est pas une réalité homogène, mais qu'il abrite en son sein un certain ferment, révélateur de quelques tensions identitaires. Or, à cette nouvelle échelle d'observation, le référentiel n'est plus l'ordre établi du système sportif dans son ensemble mais il est devenu le Baskin. Celui-ci n'incarne donc plus la transgression innovante par rapport à une norme sportive dominante, mais il est devenu la norme face à certaines appropriations locales, lesquelles renvoient à de nouvelles transgressions plus ou moins tolérées. Bref, la perspective est en quelque sorte inversée.

---

464 Alter, Norbert (2010), op.cit.

A la question « le Baskin est-il une innovation dogmatique ? », il semblerait que le degré et la modalité de sa diffusion sur le territoire national montrent qu'il n'en est rien. En effet, le Baskin s'est propagé d'abord à plusieurs écoles d'une même ville, puis à plusieurs villes, et à plusieurs régions, enfin à titre encore expérimental à plusieurs pays, et ce en s'appuyant sur l'implication d'acteurs divers et variés – y compris d'ailleurs avec le soutien du CSI d'autres départements. Par ailleurs, l'évolution que le règlement du Baskin a suivie a tenu compte au cours de chaque année d'un ensemble de suggestions formulées par la communauté des pratiquants, dans une logique en partie ouverte aux utilisateurs, comme il est habituel de le vérifier dans les processus d'innovation ascendante.

Face à ce constat, il faut convenir du fait que les acteurs du Baskin se montrent intransigeants et deviennent en quelque sorte « dogmatiques » seulement face à certaines appropriations locales qui ne perçoivent pas forcément la profondeur du changement de paradigme que cette pratique suppose. Dans un environnement culturel plus ou moins hostile, les innovateurs sont amenés parfois à radicaliser leur marge de tolérance, surtout s'ils trouvent par ailleurs des niches d'intéressement suffisamment vastes et multiples pour une diffusion efficace.

Contentons-nous de remarquer, par contraste, que le Golden Basket est un sport dont la pratique est encore assez limitée. Il existe en 2012 un championnat local dans le département de Cremona qui compte la participation de 8 équipes, dont 3 inscrites au club Dosso de Castelleone et 5 autres provenant de villes limitrophes<sup>465</sup>.

En réalité, il serait sans doute plus juste de prime abord ne pas opposer le Golden Basket et le Baskin comme deux produits techniques de nature profondément différente, mais comme deux pratiques se distinguant par degrés sur plusieurs dimensions. En effet, tous deux cherchent un équilibre sur le terrain, toujours délicat à trouver, et s'y emploient au travers d'un effort d'ingénierie pédagogique visant à formuler chaque règle avec justesse et précision. Par exemple, ne pas contraindre du tout les joueurs de rôle n°5 ou ne pas favoriser du tout les joueurs pivots de rôle n°1 et 2 par une structure réglementaire conçue à cet effet signifie à coup sûr manquer l'objectif premier d'une expérience sportive partagée. La différence technique entre ces deux sports se manifeste donc davantage en termes de proportions, au moins dans les intentions initiales, puisqu'il s'agit dans les

---

<sup>465</sup> Notons que parmi ces villes, on retrouve Soresina, ville où le Baskin a ses racines, rappelons-le, puisque c'est à partir d'une expérience qui fut développée dans cette ville, sur les traces de l'initiative de Marco Calamai, que ce qui deviendra quelques années plus tard le Baskin a pu naître. Or, il semblerait que ce qui amena l'itinéraire du Baskin à s'éloigner de l'expérience de Soresina n'est pas complètement détaché de ce qui pousse aujourd'hui les promoteurs du Golden Basket à y retourner : une focalisation plus importante sur les « personnes handicapées » et une certaine conception de l'intégration. Est-ce un hasard si aujourd'hui l'initiative de Marco Calamai s'appelle Basket intégré et le Golden Basket utilise indifféremment la double appellation Golden Basket – Basket intégré ?

deux cas de choisir dans quelle mesure contraindre les joueurs de rôle n°5 et favoriser les joueurs de rôle n°1 et 2. Or, cette question de proportions dépend de la représentation du monde qu'ont les acteurs. C'est pourquoi, au-delà d'un certain seuil, ces différences techniques de degré se transforment en différences culturelles de nature.

En somme, la route est large entre le refus de la spécialisation ségrégative d'un côté et le refus de la normalisation de l'autre... mais elle se transforme plutôt en étroit sentier lorsqu'il s'agit de ne pas tomber dans les multiples pièges de l'assistanat ou du paternalisme.

### 3.2.3. LA QUÊTE DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE: TREMPLIN OU ATTIRANCE FATALE ?

---

De la même manière qu'un inventeur aspire généralement à la diffusion et socialisation de son invention – produisant ainsi un processus d'innovation, l'innovateur aspire généralement à l'institutionnalisation de son innovation, autrement dit sa reconnaissance institutionnelle et son intégration au sein des formes sociales stabilisées. Si invention, innovation et institutionnalisation renvoient à trois processus différents dont l'ordre d'apparition respecte théoriquement cette séquence, chacun a sa temporalité propre et se superpose en partie aux autres. Par exemple, le processus d'invention pédagogique ne s'arrête pas là où commence le processus d'innovation sociale, mais continue aujourd'hui encore par petites touches, d'année en année. De même, le processus d'institutionnalisation, à une certaine échelle ou auprès de certains organismes, joue parfois le rôle de support et d'accélérateur dans la diffusion du Baskin, sans pour autant signer forcément la mort du processus d'innovation en contraignant la nouvelle activité à rentrer dans les rangs. Toujours est-il que se pencher sur le processus de reconnaissance institutionnelle du Baskin s'avère révélateur.

#### 3.2.3.1. Origine de la controverse

Le problème de départ est un problème de case. Où doit-on placer le Baskin au sein des institutions sportives conventionnelles ? Dans quelle catégorie institutionnelle peut-on l'assimiler officiellement ? Cette question est bien sûr épineuse au plus haut point, le monde sportif se découpant traditionnellement selon deux macro-catégories, le sport pour « personnes valides » sous la responsabilité du Comité Olympique National Italien (CONI) d'un côté, et le sport pour « personnes handicapées » sous la responsabilité du Comité Italien Paralympique (CIP) de l'autre côté. De quel organe de gouvernance le Baskin doit-il dépendre ? Le mélange des profils des joueurs

au sein de la même activité n'est donc pas qu'une question technico-pédagogique qui s'affronte dans un gymnase, mais pose aussi un problème d'ordre institutionnel.

En effet, la forme sociale des organisations sportives s'est sédimentée à une certaine époque au sein d'un certain milieu culturel et social qui ne prévoyait pas ce mélange de pratiquants, comme on l'indiquait dans la contextualisation de cette étude. D'autre part, le mélange entre typologies de déficience, physique et mentale, ajoute encore une difficulté face à la compartimentation sportive traditionnelle, qui est formatée pour distribuer généralement les pratiquants – faut-il le rappeler ? – soit au sein de multiples fédérations pour « valides », soit au sein d'une Fédération Handisport pour les personnes qui ont une déficience physique, soit au sein d'une Fédération de Sport Adapté pour les personnes qui ont une déficience intellectuelle.

Cette structuration profondément ancrée dans les habitudes de pensée explique bien des résistances que rencontre la proposition innovante du Baskin. La reconnaissance du monde sportif est d'ailleurs d'autant plus difficile que le Baskin a d'abord consolidé son identité au travers d'une reconnaissance qu'il a conquis dans un autre monde, celui de l'école, là où il est né. En effet, l'univers scolaire italien dans lequel le Baskin a émergé n'était pas structuré de la même manière que l'univers sportif vis-à-vis de la diversité humaine, puisqu'il accueillait au sein des mêmes classes tous les profils d'élèves, sans distinction liée aux capacités physiques et mentales de ceux-ci. En faisant même de l'intégration une de ses finalités institutionnelles essentielles, c'est bien la potentialité de promotion de cette finalité inclusive que le monde scolaire reconnaissait d'abord et avant tout dans le Baskin. L'identité du Baskin se développe donc initialement dans ce contexte, là où l'activité sportive est considérée comme un moyen au service d'une finalité éducative propre à la culture de l'inclusion.

Toutefois, l'identité du Baskin contient également dès le départ une autre composante déterminante qui est celle d'une culture sportive qu'il revendique rapidement. Or, cette reconnaissance-là semble beaucoup plus difficile à conquérir. Le Baskin a même dû se frotter tôt à cette difficulté de reconnaissance de la part de l'institution sportive, et ce, à l'intérieur même du champ scolaire, puisque, lorsqu'il a souhaité développer sa pratique en s'insérant dans le programme des Jeux Sportifs Scolaires, il a rencontré parfois de grosses difficultés car il ne figurait pas tout simplement – et ne figure toujours pas – sur la liste des disciplines sportives reconnues au niveau national par le CONI, qui peuvent sous cette condition prétendre accéder à un soutien financier ministériel. La « psycho-rigidité » des institutions sportives dont parle Dieter Hillairet envahit même le terrain scolaire. Toujours est-il que le problème principal est posé : le Baskin aspire à se faire reconnaître d'une institution sportive qui n'a pas été pensée pour lui, mais grâce à laquelle il nourrit pourtant l'espoir d'accéder plus facilement au patrimoine culturel commun.



### 3.2.3.2. L'ambivalence du processus de reconnaissance

Or, face à cet espoir que l'institutionnalisation du Baskin serve de tremplin définitif pour le succès de son processus de diffusion, il nous faut rappeler ici que ce processus de reconnaissance institutionnelle est un processus bilatéral qui a des implications autant sur l'identité de l'institution que sur l'identité du Baskin. En effet, il s'agit en quelque sorte d'un processus de négociation bilatérale, mais au sein duquel les *rapports de force* jouent bien évidemment en faveur de l'institution, même si les *enjeux de formes* dans la mouvance culturelle actuelle et future pourraient bien donner un poids progressivement plus grand au Baskin, dans la mesure où son identité renvoie au paradigme culturel de l'inclusion qui a le vent en poupe. Toutefois, jusqu'au jour d'aujourd'hui (2013), malgré quelques indicateurs suggérant que certains hauts-responsables des institutions sportives seraient en train de manifester une certaine écoute intéressée auprès de l'association Baskin, force est de constater que ce processus de reconnaissance renvoie d'abord à une revendication de la part du Baskin.

Or, c'est bien parce que le Baskin possède en lui une composante identitaire revendiquant une logique sportive, qu'il peut aspirer recevoir une certaine forme de reconnaissance de la part de cette institution, celle-ci tendant alors à mettre en valeur ou promouvoir cette composante identitaire particulière et non pas forcément les autres composantes identitaires, comme celle de l'inclusion. On voit donc bien que ce processus de reconnaissance a un effet conditionnant, et incite plutôt aux compromis.

*Pour me faire reconnaître de l'univers normatif dominant, je ne dois pas me montrer trop déviant. Je dois au contraire développer une présentation de moi des plus normatives. Et si j'obtiens alors quelques bribes de la reconnaissance que j'escomptais, je vais commencer à me convaincre du fait que cette présentation de moi... me va plutôt bien finalement. Or, cela va contribuer à infléchir mon identité vers ce pôle normatif dont je tire bénéfice. Le piège de la reconnaissance se referme-t-il sur moi ? Quelle est cette douce force qui me prend par la main en m'accompagnant vers cette conversion ?*

Le plaisir de la reconnaissance recèle en effet une force d'attraction importante pour tout le monde. Et pour le Baskin aussi. D'abord parce que cette reconnaissance signifie que l'on est accepté, voire que l'on plaît, et c'est toujours flatteur, surtout après avoir attendu longtemps que les autres s'aperçoivent de notre valeur : on obtient finalement cette satisfaction bien méritée. Ensuite, parce que la reconnaissance auprès de ceux qui ont le pouvoir signifie conquérir une place, gagner en importance, augmenter son propre pouvoir de développement. Bref, narcissisme, gloire et pouvoir peuvent être liés au processus de reconnaissance.

Bien sûr, cette digression stylistique n'a pas tant la fonction d'étayer empiriquement la

description du processus concret de reconnaissance du Baskin, mais plutôt d'introduire à une série de controverses qui vont commencer à secouer quelque peu le mouvement Baskin. En effet, tels sont les pièges du processus de reconnaissance de toute innovation, pièges que perçoivent bien certains acteurs du mouvement Baskin, surtout bien sûr ceux qui ont plutôt tendance à se méfier de la logique sportive, en défendant l'idée qu'il est nécessaire de la subordonner à la logique inclusive si l'on veut préserver l'identité originelle du Baskin, bref si l'on veut faire survivre celui-ci. D'ailleurs, d'un point de vue sociologique, ne dit-on pas que l'institutionnalisation signe la mort de l'innovation ?

Mais est-ce la peine de préciser que les choses ne sont pas si simples ? Les acteurs qui sont au contraire attirés par la reconnaissance institutionnelle du Baskin ne sont pas toujours dupes bien sûr, mais ils perçoivent dans cette institutionnalisation le moyen de poursuivre la finalité première du Baskin qui est d'abord et avant tout la construction d'une culture commune. Nous voilà donc face à une controverse diffuse au sein du mouvement Baskin, qui ne se dit pas toujours, et qui va être le terreau d'une série de discussions controversées justement. Or, celles-ci vont se développer de façon plus marquée à partir de 2009-2010, c'est-à-dire plus ou moins le début de la « sportivisation » du Baskin si l'on peut dire, au sens où sa pratique commence à cette époque à pénétrer le milieu sportif, au-delà du seul monde scolaire.

### **3.2.3.3. Une culture commune construite à quel prix ? <sup>466</sup>**

Ces controverses vont avoir tendance à s'intensifier un peu au cours du temps, envahissant de façon plus ou moins marquée au niveau local les conversations de beaucoup d'acteurs impliqués dans ce mouvement Baskin. Sans pour autant que la cohésion de cette communauté d'acteurs en soit profondément mise à mal, ces discussions vont par contre acquérir une première dimension « publique », en quittant l'échelle locale de leur formulation – plutôt entre collègues – pour être partagées par toute la communauté de Baskin. L'occasion qui se révélera la bonne sera en particulier le 04 septembre 2011, lors de la première assemblée du CCNB à Châtillon en Vallée d'Aoste. L'objectif de cette réunion est alors de discuter des indications informelles données par Luca Pancalli à propos de la procédure à suivre pour atteindre cette reconnaissance du Baskin de la part des institutions sportives de son point de vue : massification de la pratique par la multiplication des clubs et des pratiquants ; extension territoriale en vue de l'organisation de championnats nationaux.

Or, même si l'assemblée adoptera finalement à l'unanimité la décision de se lancer dans l'exploration de cette voie de « sportivisation », la verbalisation « publique » de postures sensiblement différentes face à cette décision, schématiquement deux, rendra manifeste l'existence

---

466 Ou à quelle échelle, à quel rythme et selon quelle méthode ?

d'une tension interne à l'identité du Baskin, entre la logique inclusive, qui se superpose souvent à la logique éducative dont elle provient, et la logique sportive, qui combine compétition et codification. A partir de là, les développements successifs multiplieront les occasions de discuter de l'identité du Baskin pris dans cette tension, dont nous allons ici citer quelques traductions pratiques, bien que de façon sans doute par trop superficielle<sup>467</sup>.

#### *Choix de la forme des rencontres sportives*

- choix de l'organisation de championnats (avec sélection, classification), en considérant ce modèle sportif conventionnel comme une protection contre les glissements variables vers l'assistantat et comme une opportunité de « se donner à voir », en ne s'adressant donc pas seulement aux pratiquants mais aussi aux spectateurs, afin de construire une « culture commune »
- choix d'organisation de tournois, se basant sur le principe de l'invitation et cherchant explicitement à entretenir le lien, par un partage d'expérience qui ne se réduit pas forcément aux quatre temps de six minutes d'un match, mais qui s'étend sur une partie de la journée, voire du week-end

#### *Choix de réguler ou non les temps de participation des joueurs*

- choix de ne pas imposer de contraintes sur les temps de participation pour préserver le principe de liberté d'expression des propres capacités et de sincérité des relations
- choix de limiter à des seuils minimaux ou maximaux de temps de participation des différents joueurs pour préserver le principe d'équité en envisageant les temps minimaux comme des droits à garantir (comme les droits de citoyenneté, inaliénables)

#### *Choix d'autoriser ou non la participation de Marco (joueur tétraplégique)*

- choix de ne pas l'autoriser car, étant donné qu'il ne respecte pas le règlement qui a été défini par la condition minimale de pouvoir lancer une balle en avant ; ce choix est motivé par le fait de ne pas vouloir créer un jeu qui suscite de la pitié ou de l'injustice, en concoctant une règle ad'hoc pour lui ; le règlement doit être un langage universel ;
- choix de l'autoriser, d'abord et avant tout parce qu'il en a envie, et parce qu'il réalise quand-même avec difficulté une action qui représente un défi adapté à ses capacités (il parvient à réaliser l'action de tendre le bras, en détendant les groupes musculaires antagonistes qui sont chez lui constamment crispés, et il parvient à ouvrir la main pour laisser tomber la petite balle dans le panier), son taux de réussite de paniers n'étant pas bien sûr de 100%.

---

467 Se référer aux Annexes 1, 1a, 1b et 1c pour approfondir l'analyse de l'identité du Baskin sous une perspective normative, présentée de façon manichéenne, pour faire émerger une typologie d'argumentations développées autour de caractéristiques identitaires « controversées ».

Les exemples sont tout à fait innombrables et alimentent sans cesse les discussions. Mais plus généralement, on retrouve à chaque fois deux postures idéales-typiques qui rentrent en tension, parfois au sein de la même personne aussi bien sûr. La méfiance envers les dérives de la logique sportive renvoie toujours plus ou moins à la normalisation technique d'une part et à la frénésie compétitive d'autre part. Les rôles ont été par exemple conçus au nombre de cinq, ce qui a l'avantage de multiplier les normes de référence, en n'enfermant pas toutes les personnes handicapées dans une seule catégorie homogène de façon a priori. Toutefois, ce nombre de cinq s'éloigne bien sûr considérablement de l'infinie diversité humaine. Par ailleurs, faire rentrer obligatoirement tous les pratiquants dans l'une de ces cinq cases conduit forcément à des forçages quelque peu arbitraires, qui feront toujours des plus chanceux et des moins chanceux. En effet, dans toute classification, le problème qui se pose est celui des frontières distinctives qui sont tracées, quelque part plutôt qu'ailleurs. Or, s'il est incontestablement plus « juste » d'établir des classifications sur la base des capacités fonctionnelles en jeu, comme dans le cas du Baskin, plutôt que sur la base d'un diagnostic médical a priori, il n'empêche que les joueurs classés dans un rôle seront confrontés à une norme située vers le « haut » par rapport à une idée d'excellence qui revient.

En croyant résoudre un problème de justice par le principe de différenciation des rôles, la codification des procédures classificatrices – de manière précise et rigoureusement identique pour tous – afin de pouvoir attribuer à chaque joueur un rôle « sur une base objective », fait rentrer la normalisation par la porte de derrière. La plupart des accusations que le Baskin adressait au sport conventionnel, et qu'il avait dépassées par l'inventivité technique de son processus d'ingénierie pédagogique, semblent se rejouer à une autre échelle, à l'intérieur de lui-même, au sein de chacun des cinq rôles qu'il définit.

Or, ces critiques prennent corps principalement par rapport au poids que le Baskin a donné à la technique. S'il est vrai que trop de contraintes techniques tuent la force émancipatrice de l'expérience, trop peu de structuration technique risque de ne pas garantir les espaces d'expression nécessaires au déploiement de l'expérience de chacun. La règle libère, à la condition qu'elle n'opprime pas, pourrait-on résumer. En effet, trop de codification technique débouche sur des formes de normalisation, qui font place à l'injustice, en particulier bien sûr pour ceux qui s'éloignent de la norme, en l'occurrence des cinq profils normatifs correspondant à une certaine « excellence » dans la performance de chacun des cinq rôles du Baskin. Autrement dit, si investir dans le registre « technique » peut être un bon levier pour construire une culture commune, un investissement excessif dans ce registre, risque aussi de construire une culture trop « commune », au dépend des variabilités personnelles liées aux expériences singulières, c'est-à-dire une culture uniformisée selon un nouveau standard normatif ou des nouveaux standards normatifs.

Mais il nous faut finir sur une caractéristique singulière du Baskin par rapport à cette tendance rationalisatrice et techniciste parfois calquée sur la logique sportive « industrielle ». Il s'agit du mécanisme de « la dérogation au règlement », qu'une équipe peut solliciter dans un cas particulier où la rigidité standardisée de la règle (identique pour tous) ne répond pas de manière adéquate à la complexité et à la variabilité de la réalité empirique qui est la sienne, typique finalement de l'infinie diversité humaine et de l'inconditionnelle variabilité des phénomènes sociaux. Or, d'un point de vue technique, cette sollicitation de dérogation particulière doit être acceptée par l'équipe adverse et par l'arbitre. Voilà comment le Baskin explore une modalité opérationnelle concrète, et en somme technique, de relativiser sa propre tendance à un technicisme parfois normalisant, en essayant de réinjecter de l'informel, de la relation et de la confiance interpersonnelle dans ce produit technique très codifié, très formalisé.

## CHAPITRE / 4

# SYNTHÈSE INTERPRÉTATIVE

L'une des découvertes les plus transversales sur laquelle ce processus de recherche a débouché à partir de cette étude de cas consiste en la reconnaissance du fait que l'on ne doit pas trop rapidement ontologiser le rapport conflictuel entre la « logique sportive » et la « logique inclusive », et encore moins l'hermétisme des deux cultures en présence dont l'essence révélerait a priori une incompatibilité fondamentale. Il semblerait en effet qu'il faille se prémunir contre les risques de sur-interprétation, ici faciles dans un champ aussi normatif, afin d'éviter de reproduire dans la recherche le cadre culturel traditionnel et conservateur qui rigidifie a priori certaines préconceptions face au processus d'innovation, lequel ouvre bien, au contraire, sur un itinéraire incertain, dont l'issue par définition reste imprévue et dont on aurait tort de vouloir trop anticiper. Autrement dit, la recherche-même devient une sorte de processus d'innovation sur le plan conceptuel.

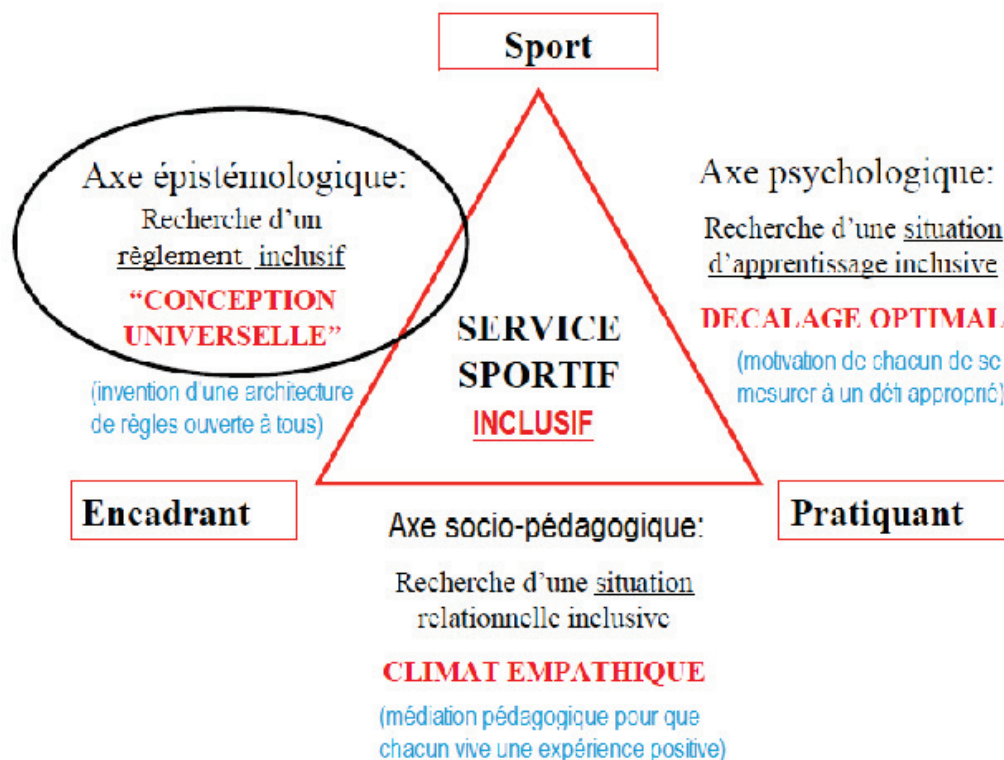
En effet, le cours de la recherche nous a aidé à complexifier ce rapport entre logique sportive et logique inclusive, en révélant un antagonisme plus relatif dans la pratique. Car l'émergence de pratiques concrètes originales comme le Baskin, qui témoigne de nouvelles formes de « contacts culturels » entre l'univers compétitif du sport et l'univers éducatif de l'inclusion, semble bien mettre en partie en défaut cette dichotomie théorique, bien que pas complètement. C'est donc par l'effort d'observation de la diversité des pratiques et des modalités effectives de cette rencontre entre le sport et l'inclusion que cette étude sur le processus d'innovation du Baskin nous a donné l'occasion d'approfondir différentes déclinaisons possibles de ce rapport complexe.

Autrement dit, il s'agissait pour nous dans cette étude d'interroger si et dans quelle mesure l'innovation pratique du Baskin dépassait cet antagonisme entre la culture sportive et la culture inclusive, rendant donc celui-ci moins fondamental, ou bien si l'on pouvait retrouver au sein du phénomène de développement du Baskin cette tension à l'œuvre entre deux cultures antagonistes. Nous présenterons donc les résultats de cette recherche en plusieurs temps : d'abord, la formulation d'une première thèse émergeant de cette étude ; puis, la contradiction relative de cette première thèse, par la formulation d'une antithèse ; ensuite, le dépassement de cette opposition, par la formulation d'une forme innovante de synthèse en quelque sorte ; enfin, la préférence pour un rapport dialogique plus que dialectique entre ces différents éléments d'analyse.

#### 4.1. DÉPASSEMENT DE L'ANTAGONISME « SPORT-INCLUSION » PAR LA VERSION PÉDAGOGIQUE DE LA TECHNIQUE

La première découverte de cette recherche est de comprendre que l'architecture réglementaire (logique interne) du Basket subordonne d'un point de vue technique le sport à l'inclusion, renvoyant par là à une invention pédagogique qui remet en cause l'antagonisme essentialiste entre logique sportive et logique inclusive, lequel se révèle être davantage un présupposé culturel ou une construction sociale. L'invention pédagogique du Basket, en concevant une nouvelle architecture réglementaire du Basket, traduit ainsi en l'opérationnalisant le désir subversif d'introduire une logique inclusive au sein du champ sportif, en revendiquant la reconnaissance distinctive. En effet, ce processus d'ingénierie pédagogique du Basket (2001-2005) s'est d'abord manifestée par la remise en cause d'une certaine norme sportive pouvant et devant être subordonnée à une certaine norme inclusive. Le référentiel sportif n'est alors qu'un support technique au service de la finalité inclusive. Or, le registre technique relevant par définition d'un registre artificiel, et non naturel, c'est donc la main de l'homme qui s'est posée sur l'objet sportif qui avait été naturalisé, en lui donnant un nouveau design, une nouvelle forme.

Dans cette tentative de traduire de façon pratique l'inclusion dans le sport, on peut convenir du mérite novateur des inventeurs du Basket d'avoir focalisé leurs efforts sur « l'axe épistémologique », au sens du Jean Houssaye, qui avait été traditionnellement négligé, puisque l'habitude était de se limiter à une activité de sélection de l'activité dans le panorama actuel parmi les pratiques sportives de référence.



Or, c'est précisément au travers du choix peu conventionnel d'appliquer cet effort technique non pas tant à la logique sportive, à laquelle il est généralement associé, mais à la logique inclusive elle-même que va émerger le « succès » du Baskin, en se distinguant de toutes les autres formes de pratiques sportives en intégration à tendance charitable ou paternaliste. En effet, les acteurs de ce processus d'ingénierie pédagogique acquièrent la conviction que l'on ne peut pas prétendre produire de l'inclusion en sport si l'on ne s'appuie pas sur une structure codifiée qui la soutient, qui la porte, qui la permet, qui la favorise. Car l'inclusion n'est pas au départ une propension naturelle de l'homme face à l'hétérogénéité. Un regard historique le montre bien au travers de l'importance occupée par l'expression du paradigme culturel de l'exclusion face aux minorités fragiles de l'humanité pendant les derniers 5000 ans, même si le paradigme de la spécialisation s'est lentement affirmé au moins pendant les derniers 2000 ans.

Cet effort technique n'est autre chose que l'expression de la culture de l'homme qui, face au handicap, prend ses distances vis-à-vis d'une attitude dominante liée à l'assistanat et la tolérance improvisée envers les plus faibles, et développe une véritable technologie relationnelle orientée vers cette sensibilité inclusive. Autrement dit, ce processus d'ingénierie pédagogique « grammatise » le substrat relationnel d'une culture paternaliste dominante, au moyen d'une codification technique de ces relations, qui permet d'échapper au seul registre de la spontanéité et de l'informel. En effet, se contenter de compter sur le bon vouloir des gens n'a jamais joué en faveur des plus fragiles en général, sauf en instaurant une relation de dépendance charitable.

De manière plus générale, si les rapports interpersonnels ne s'appuient sur aucune codification, on verse rapidement dans l'injustice, subie par les plus faibles. Mais si les rapports interpersonnels ne sont régulés que par une codification purement morale, la justice devient largement arbitraire, aléatoire et se décline dans une culture de l'assistanat. En somme, trop peu de codification tend à déboucher sur des formes d'injustice ou bien d'assistanat. Or, face à ces dérives classiques, le Baskin témoigne bien de l'intérêt de techniciser cette codification morale des rapports interpersonnels pour que la justice devienne moins subjective, aléatoire et paternaliste, et pour qu'elle se développe dans une culture commune.

En somme, le recours à la technique permet au Baskin de subordonner la logique sportive à la logique inclusive, sans tomber dans le piège du sport-charité. Le Baskin célèbre donc la technique contre la charité, ou plutôt contre une forme spontanée d'assistanat ne se déployant que dans des cercles sociaux et culturels restreints. Or, il s'agit d'une dimension de la technique particulière puisqu'elle se décline dans le registre pédagogique. Cette dimension correspond bien d'ailleurs à la sphère scolaire dans laquelle se développe cette phase d'invention du Baskin, directement façonnée par les finalités éducatives et inclusives de cette institution dans le contexte italien.



---

## 4.2. REPRODUCTION DE L'ANTAGONISME « SPORT-INCLUSION » PAR LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE DE LA TECHNIQUE

---

La deuxième découverte de cette recherche est de comprendre que le processus d'innovation du Baskin ne se résume pas à ce processus d'invention technique. Il faut encore qu'il se diffuse au sein du milieu social, pour qu'il soit tout simplement utilisé. Or, sa codification technique lui facilitera ce processus de diffusion en créant les conditions d'un langage universel à l'échelle globale, qui se marie bien avec la logique industrielle du sport. C'est dans ce cadre que la diffusion du Baskin, qui commence à se globaliser, peut aspirer à sa reconnaissance institutionnelle. On associe alors le processus d'institutionnalisation du Baskin, bien qu'encore à ses débuts, au processus de sportivisation.

D'ailleurs, l'identité technique du Baskin correspond à l'image d'un sport qui semble précisément emprunter les méthodes légitimées par la démarche sportive, en l'occurrence la codification réglementaire rigoureuse. Cette caractéristique va donc faciliter la reconnaissance du Baskin de la part du monde sportif, mais ce processus va générer en même temps des attentes de ce même monde. L'itinéraire du Baskin et certains choix identitaires vont donc subir par rétroaction cette influence institutionnelle, au travers notamment de certains pré-requis normatifs à respecter pour être vraiment reconnu et sortir du statut de déviance.

Or, cette attirance pour la reconnaissance des institutions sportives pousse le Baskin vers un usage de la technique qui va justement s'industrialiser, alors que dans le processus d'ingénierie pédagogique la technique était sollicitée selon la culture du design, précisément entre la logique artisanale de l'inclusion et la logique industrielle du sport. Le processus d'institutionnalisation va alors tendre à produire une inversion du rapport de force entre logique inclusive et logique sportive. Moins d'importance sera accordée à la logique artisanale et aux processus relationnels caractéristiques de la culture inclusive, au bénéfice de la diffusion plus rapide du produit technique. Moins de place sera réservée aux processus d'individuation ou de « transindividuation », au bénéfice de la formalisation d'une technologie relationnelle, pour s'exprimer dans les termes de Bernard Stiegler. Le risque n'est donc plus celui de l'assistanat mais désormais celui de la normalisation.

On observe donc une tendance dans les dernières années de l'histoire du Baskin, bien qu'elle ne soit pas radicale, de subordination technique de la culture de l'inclusion à la culture du sport, le tout sous une certaine pression institutionnelle. Or, dans ce cadre, « l'innovation sociale » du Baskin liée à sa dimension inclusive est freinée par ce désir conformiste de préserver la logique sportive, en orientant plutôt la pratique vers la normalisation techniciste. Autrement dit, l'antagonisme « sport-inclusion » qui semblait avoir été dépassé grâce au processus d'invention du Baskin trouve donc ici une nouvelle forme de manifestation, précisément durant les années où le Baskin a commencé à

sortir du seul contexte scolaire pour pénétrer dans l'univers sportif.

Si l'on reprend la référence au « triangle de Houssaye », il faut distinguer le produit et les processus, la technique et l'éthique, la structure et la fluidité, le dispositif et l'expérience, le cadrage et les débordements, la grammatisation et la subjectivation, et plus concrètement le match codifié par le règlement et l'expérience des entraînements soumis aux processus de médiation pédagogique. Il faut donc distinguer deux grandes situations, deux grands types d'expérience : la compétition codifiée du match d'une part, et les entraînements ou autres situations où ne prédomine pas la codification d'autre part. En effet, dans le cas du match, l'axe épistémologique absorbe l'axe psychologique (ou didactique) puisque les expériences motrices proposées ne sont pas centrées sur des processus d'apprentissage et l'effort de calibrage des difficultés en fonction des capacités possédées est déjà incorporé dans la structure réglementaire du sport inclusif ; en somme, le principe du décalage optimal a déjà été « grammatisé » dans le règlement. Tandis que dans le cas des autres situations comme les entraînements qui ne sont pas strictement codifiés a priori, l'axe psychologique (ou didactique) acquiert toute son importance en absorbant même en partie l'effort épistémologique d'invention de chaque exercice, puisqu'il s'agit bien d'adapter singulièrement la tâche à chaque situation contingente et selon un effort de flexibilité qui permette la personnalisation. Telle est bien la logique inclusive.

Bref, se concentrer sur l'architecture réglementaire du sport comme condition de l'inclusion peut paraître une condition nécessaire mais pas suffisante, car au travers du règlement, c'est la situation de match qui est codifiée selon la conception universelle, mais pas les expériences que vivent les pratiquants durant les entraînements. C'est pourquoi la concentration sur la dimension technique de la question inclusive au travers de cet effort « grammatisant » du sport inclusif, autrement dit au travers de la conception d'un *produit* qui est inclusif a priori, ne doit pas négliger les autres axes qui privilégient le contrôle des *processus* en jeu, a posteriori, lors de la mise en place du produit en question dans le quotidien, au risque de générer des effets pervers, contradictoires avec les objectifs de « transindividuation ».

En somme, cette fois, la technique permet au Baskin de subordonner la logique inclusive à la logique sportive, en risquant toujours de tomber dans le piège du sport-normalisation. Pour le dire autrement, après avoir opposé la technique à l'assistantat, le Baskin s'expose au risque normalisant au travers de l'usage d'une technique qui cette fois ne se décline plus sur le registre pédagogique mais s'est institutionnalisé.

---

### 4.3. PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION CULTURELLE OU SYMBOLIQUE DE LA TECHNIQUE

---

Cette recherche nous amène à une troisième découverte. Mais résumons d'abord les deux dérives opposées du sport inclusif, que sont l'assistantat, duquel le Baskin s'éloigne clairement, et la normalisation, dont on peut commencer à percevoir certains indicateurs durant les dernières années de l'histoire du Baskin.

Cette idée de régularité normée et codifiée des relations au sein d'une forme sportive particulière, selon des règles définies de manière rigide et précise, s'éloigne du risque d'« assistantat » ou de charité toujours improvisée qui peut affleurer dans les relations entre « valides » et « handicapés » au sein d'activités intégrées non codifiées. Au contraire, l'architecture codifiée de l'activité sportive offre un socle relationnel structuré, fait de rapports interpersonnels technicisés, dont la raison d'être est avant tout fonctionnelle, utile ou instrumentale par rapport à l'objectif sportif de la compétition. Autrement dit, si les personnes en charge de l'activité ne prennent pas expressément soin de valoriser la dimension purement personnelle, désintéressée, anti-utilitaire des relations entre joueurs très « différents », la codification technique semble laisser la porte ouverte au développement de rapports potentiellement dépersonnalisés et « normalisants ».

En réalité, dans le cas du sport inclusif, cette nouveauté technique défiant la norme culturelle dominante reste quand même une opportunité inédite de créer un rapport entre personnes « valides » et personnes en situation de handicap, rapport qui n'était guère envisagé en dehors des cercles restreints du bénévolat. En effet, si le règlement sportif ne définit certes la relation entre les joueurs qu'en termes fonctionnels, utilitaires, instrumentaux, il constitue quand même un potentiel générateur de socialisation, qui dépasse cette technicisation des rapports collaboratifs au sein d'une équipe. La pratique du sport inclusif offre donc a priori une occasion pour chacun de découvrir l'Autre au travers du cadre rassurant des règles, et de personnaliser éventuellement sa relation à l'Autre au fil des entraînements.

Mais la tension entre assistantat et normalisation guette toujours : moins on donne de poids à la forme technique du jeu, plus le risque de glissement vers l'assistantat existe ; et inversement, plus on donne d'importance à la forme pure, plus les forces de vie risquent d'être sacrifiées sous la poussée normalisatrice.

Si l'on choisit explicitement comme dans cette étude de se concentrer sur la conception d'un sport inclusif ouvert à tous, nous commençons à mieux comprendre les réelles implications de notre question initiale : dans quelle mesure et selon quelle modalité la force inclusive peut être préservée dans cette forme sportive, en évitant l'écueil de la normalisation, ou à l'inverse comment et jusqu'à quel point la forme sportive peut être préservée sous l'action de la force inclusive, en évitant

l'écueil de l'assistanat ?

Or, arrivé à ce stade de la réflexion, nous devons revenir sur un rapport que nous avons déjà mentionné sans l'approfondir, celui de la technique et de la culture, en suivant dans ce raisonnement aussi bien le philosophe Bernard Stiegler avec son concept de « grammatisation » qui se réfère précisément au champ culturel, que l'articulation de deux autres auteurs comme Georg Simmel et Marcel Mauss, dont les concepts respectifs de forme sociale et de symbolisme<sup>468</sup> éclairent parfaitement bien à notre sens l'itinéraire du Baskin. Ces trois auteurs suggèrent finalement, chacun à sa manière, que la technique n'est pas que soumission à la norme, mais c'est aussi l'occasion de créer un support culturel. Or, lorsque l'on parle d'inclusion, l'une des idées forces auxquelles on se réfère est bien la « culture commune ».

La dimension technique de codification exigée par l'institution sportive, en matérialisant sous une certaine forme et selon une certaine modalité l'idée d'un « sport inclusif », représente certes un obstacle à la logique inclusive, de par son manque de flexibilité pédagogique que la diversité humaine requiert – on reconnaît bien le risque de normalisation ; mais elle représente aussi paradoxalement un élément facilitateur du développement de la culture inclusive, de par le statut de « symbole » universellement partagé auquel elle permet d'accéder. Il nous semble en effet essentiel de comprendre cette dimension dans le cas du Baskin. C'est en tant que « symbole » matériel, en relevant du registre technico-pédagogique, que le Baskin est un support facilitateur de changement culturel, car concrètement partageable<sup>469</sup>.

On doit en effet considérer que le *dispositif pédagogique* et organisationnel de ce sport résultant d'un processus d'*ingénierie* basé sur la *conception universelle*, constitue à proprement parler

---

468 Caillé, Alain, op.cit., p.128

469 Ne retrouve-t-on pas un vieux débat, aussi bien philosophique, que pédagogique ou politique ? Comment transformer le monde, et comment transformer l'homme ? Comment civiliser le premier, et comment éduquer le second ? Mais se demander comment éduquer l'homme signifie aussi se demander comment apprend-il ? Cognitivisme ou béhaviorisme ? Réflexion rationnelle ou conditionnement ? Dans le cas du Baskin, il nous semble percevoir un argument mettant en valeur le pouvoir de transformation sociale ou le pouvoir éducatif de la stratégie « néo-béhavioriste », au moins de façon complémentaire à la stratégie « cognitive ». En effet, le Baskin illustre bien comment un certain façonnage de l'environnement technique contribue à générer un certain façonnage des expériences vécues, et par conséquent participe à produire un certain façonnage de l'esprit.

Il nous semble par ailleurs d'autant plus intéressant de reconnaître la potentialité éducative d'un conditionnement technique de l'expérience vécue, que cette stratégie « béhavioriste » apparaît comme plus accessible à tous en quelque sorte, parce que s'imposant d'emblée à chacun, tandis que le potentiel de transformation sociale ou le pouvoir éducatif du courant cognitiviste pur semble se restreindre davantage à ceux qui ont le privilège de posséder, plus que d'autres, certaines capacités d'apprentissage rationnel. Il s'agirait en quelque sorte de reconnaître la portée démocratique de la matérialité éducative, car la dématérialisation de l'éducation, en se décorporisant et en se cérébralisant, tend à s'aristocratiser.

Reste posée bien sûr plus que jamais la question du *pouvoir*, associée à celle du *contrôle*, c'est-à-dire : qui a le pouvoir de façonner l'environnement technique, pour mieux pouvoir contrôler les esprits ? C'est bien pourquoi il faut préserver ou construire la faculté d'interprétation critique, comme garde-fou face à d'éventuels abus de pouvoir ou face aux dérives totalitaires. On voit donc bien l'intérêt de considérer la dialogique nécessaire entre cognitivisme et béhaviorisme, en ne dénigrant plus d'un côté le conditionnement « néo-béhavioriste » par pur intellectualisme mais au contraire en investissant largement sur cette stratégie, tout en ne réduisant pas l'investissement global à celle-ci.

la *matérialité inclusive*, c'est-à-dire qu'il sert de support à la matérialisation de « l'inclusion » en tant que processus social et culturel. Dans un sens proche, Michel Puech insiste lui aussi sur cette matérialité de l'éthique à propos de la « conception universelle », laquelle peut selon lui « se résumer à l'idée de réincarner nos valeurs ». La construction d'une culture inclusive a besoin de pratiques inclusives concrètes pour lui donner corps<sup>470</sup>. En revanche, quand l'effort de construction culturelle ou éthique reste « immatériel », symbolique, en relevant soit du registre conceptuel (science) soit du registre moral (religion), le processus de changement est d'une part plus long et d'autre part exposé à de multiples interprétations qui peuvent se matérialiser dans des formes parfois si diverses que les concepteurs (ou garants scientifiques ou religieux) ne s'y reconnaissent plus. Le Baskin, lui, choisit bien cette voie de la matérialité, au travers d'un sport inclusif techniquement bien défini, pour produire un effet sur la culture commune, et non la voie des discours, des principes, des concepts.

Pour le dire plutôt avec Simmel, les formes offrent un socle pour la réciprocité des relations, permettent le partage et sont la condition d'une culture commune. Le Baskin semble donc accepter cette exigence de formalisation technique, quitte à risquer parfois la dérive normalisante, pour mieux contribuer à la construction d'une culture commune. Avec Mauss, on dira plutôt que le technique est donc potentiellement un symbole unificateur, condition du lien social, permettant le partage de mêmes référents culturels. En somme, cet effort de formalisation du dispositif technique est aussi « un moyen de communication », un support de relation, dont la structure est rassurante et réduit l'incertitude.

Or, on peut exprimer cette idée de façon plus concrète au sein de la pratique du Baskin. Si l'on considère que l'innovation contenue dans le défi culturel de l'inclusion est surtout celle de créer et d'entretenir la motivation de joueurs « valides » à participer aux côtés de joueurs « handicapés », davantage finalement que répondre au droit de participation sociale des personnes handicapées, les représentations d'incertitude, de risque, voire de peur associées au handicap peuvent trouver dans la codification réglementaire un moyen de préserver un sentiment de contrôle des actions et des relations. La règle devient même potentiellement un support rassurant d'apprentissage à la relation avec l'Autre, en l'occurrence celui avec qui on n'aurait peut-être jamais osé se rapporter. Or, la création d'une culture commune passe peut-être par là.

---

470 La culture est en effet autant la cause (produisante) que la conséquence (produite) des formes sociales et organisationnelles, lesquelles sont elles-mêmes, à un autre niveau, autant le moteur que le reflet de la forme pratique des activités, ces trois niveaux de réalité étant en perpétuelle co-construction (E.Morin, 2005).

---

#### 4.4. LA DIALOGIQUE DES MOBILES DE L'ACTION : DE MULTIPLES TENSIONS À ENTRETENIR PLUTÔT QU'À ÉLIMINER

---

Ce processus de recherche nous conduit enfin à une quatrième découverte. Il ne s'agit pas d'oublier la tension entre sport et inclusion, entre assistantat et normalisation. Il s'agit au contraire de concevoir de manière créative une nouvelle *forme* de sociabilité sportive en la soumettant à la *force* du désir inclusif, et en même temps de *formaliser* ce désir au travers d'une technicisation sportive de l'inclusion. On retrouve bien la dialogique réursive de la sociologie formale de Georg Simmel que nous présentions dans notre cadre d'analyse.

Or, en référence à cette remarque, nous voudrions introduire une autre clé de lecture théorique qui nous apparaît ici tout à fait fondamentale à notre sens. Sans préjuger du succès réel dont témoigne effectivement ce processus d'invention du Baskin d'un point de vue normatif, il nous semble particulièrement fécond de mentionner un autre apport théorique, que nous empruntons à la littérature classique des sciences sociales, afin de mieux comprendre cette tentative d'explorer, avec plus ou moins de brio, la possibilité de concevoir une nouvelle architecture pédagogique du sport, en tant que potentielle fiction démocratique sensible à la logique inclusive. Or, cette clé de lecture est la « théorie multidimensionnelle de l'action » qu'Alain Caillé propose d'extraire de la théorie anthropologique du « don » de Marcel Mauss<sup>471</sup>.

« Cette théorie montre que l'action individuelle ou collective se déploie selon quatre mobiles – à la fois irréductibles l'un à l'autre en théorie mais toujours liés en pratique –, et organisés en deux paires d'opposés : l'obligation et la liberté d'une part, l'intérêt et le désintéressement de l'autre. Selon l'usage et le contexte, chacun de ces termes est susceptibles de recevoir de nombreuses traductions. » (Caillé, 2007 : 64-65)

En effet, on peut voir dans ce modèle théorique un outil très intéressant pour comprendre comment la structure technique d'une discipline sportive génère une forme de sociabilité particulière entre les pratiquants, à partir d'une combinaison toujours singulière de ces quatre mobiles en interaction, puisque le règlement sportif a cette double fonction de contraindre les actions des joueurs (mobile de l'obligation) tout en leur assurant des marges d'action suffisamment étendues pour qu'ils tirent plaisir de l'expression créative de leur capacités (mobile de liberté). Or, dans le cas du « sport inclusif » tout particulièrement, le second couple de mobiles de l'action acquiert un sens complémentaire tout à fait déterminant, puisque l'engagement des joueurs dans l'activité peut provenir autant d'un intérêt pour eux-mêmes (mobile de l'intérêt) que d'un intérêt envers les autres ou pour la relation aux autres, par « aimance » (mobile du désintéressement). D'ailleurs, on saisit bien en quoi ces mobiles se recourent dans les attitudes qui peuvent être générées face au handicap,

---

471 Caillé, Alain (2007), *Anthropologie du don*, Ed. La découverte, pp.63-71

lorsque la motivation intrinsèque du pratiquant renvoie à un plaisir personnel qui combine les mobiles de l'intérêt et de la liberté, ou lorsque la motivation extrinsèque du pratiquant combine dans des proportions variables les mobiles de l'obligation morale et de l'aimance altruiste.

En tout cas, dans le cas du Baskin, il semble bien que le mobile de l'aimance, associée à la logique inclusive, soit une finalité maîtresse qui guide le processus pédagogique d'invention, par souci distinctif face à la structure sportive conventionnelle ; mais en même temps, il semble que les acteurs-concepteurs du Baskin refusent que cette finalité se traduise d'abord et avant tout par la sollicitation du mobile de l'obligation. Or, cette posture critique renvoie en premier lieu à la prise de distance vis-à-vis d'une obligation morale, spontanée, informelle, associée à une culture de l'assistanat, qui se traduit dans la pratique par un souci de « charité perpétuellement improvisée » sur le terrain de jeu. Les acteurs préfèrent en effet que cette obligation se *formalise* ou se *technicise* au travers du règlement sportif, en devenant une contrainte officielle qui ne dépend plus de la bonté ou la générosité aléatoire d'autrui. Toutefois, ils semblent ne pas simplement se contenter de cette formalisation du mobile de l'obligation, car ils estiment que si celle-ci devient un cadre trop contraignant, trop pressant, ce sont les mobiles de l'intérêt et de la liberté des joueurs qui en pâtissent, avec pour conséquence soit leur abandon, soit le retour de l'obligation morale de participer « pour faire jouer les autres ».

Pour le dire très simplement, jouer ensemble nécessite certes un effort de « structuration » comme le souligne Antonio Bodini, surtout en situation de forte hétérogénéité, mais si cette structuration devient trop forte, trop rigide, c'est l'envie et le plaisir de jouer ensemble qui disparaît. En comparant les formes techniques des sports aux formes sociales, on retrouve encore l'analyse de Simmel : si les *formes sociales* emprisonnent trop les *forces de la vie*, c'est la vie-même qui perd sa saveur. Mais si les *forces de la vie* ne génèrent pas des *formes sociales* stabilisées, c'est le partage-même de la vie qui n'est plus possible.

On perçoit bien, derrière ce savant dosage des quatre mobiles sollicités dans la pratique du Baskin, la recherche empirique tâtonnante d'une conception bien particulière de l'inclusion, qui s'éloigne radicalement de la conception d'une « intégration paternaliste », en choisissant d'accorder une grande importance à la motivation de tous les joueurs, c'est-à-dire non seulement des joueurs en situation de handicap, mais aussi et peut-être surtout, paradoxalement, des joueurs « valides ».

« La théorie de l'action collective pose en premier lieu la question des modes de coordination entre acteurs sociaux. Empruntons à Élie Halévy [1903], historien de l'utilitarisme, sa typologie des formes d'harmonisation des intérêts et généralisons-la. On voit que la logique de l'intérêt produit une *harmonisation naturelle* (par [...] le marché), celle de l'obligation une *harmonisation artificielle* (par la loi, la contrainte, la manipulation), celle de l'aimance une *harmonisation spontanée* et celle de la liberté ce qu'on pourrait peut-être appeler une *harmonisation par*

*l'enthousiasme* (ou encore une *harmonisation passionnelle*). » (Caillé, 2007 : 65)

Cette manière d'appréhender le processus d'invention du Baskin, dans une approche transdisciplinaire qui révèle bien ici tout son intérêt, conduit à reconnaître le processus d'« innovation sociale » latent que cette forme de pratique contient, à l'état d'énergie potentielle. En effet, le Baskin semble bien matérialiser une fiction démocratique originale, dans un champ certes restreint et bien particulier qu'est celui du sport et plus généralement du temps libre. Il n'empêche qu'il reflète le bricolage tout à fait intéressant d'un rapprochement improbable entre plusieurs modèles socio-politiques.

« En résumé, [selon cette] théorie maussienne de l'action, [...] l'aimance s'oppose à l'intérêt, comme la liberté et la spontanéité à l'obligation et à la Loi. Cette théorie de l'action montre qu'il existe deux types de 'don' bien distincts : le don à autrui, qui est don d'aimance, et le don de création. L'antiutilitarisme se distingue de l'utilitarisme 1°) en posant la pluralité intrinsèque de l'action et du rapport social ; 2°) en valorisant, comme H.Arendt, cette pluralité en tant que telle ; 3°) en affirmant la domination hiérarchique, normative et positive, de l'aimance et de la liberté sur l'intérêt et l'obligation ». (Caillé, 2007 : 65-66)

Dans les multiples déclinaisons possibles des formes sportives à disposition des personnes en situation de handicap, de façon sans doute par trop schématique, on peut associer à la négligence de l'un de ces quatre mobiles un risque à chaque fois différent sur la façon dont se manifeste la participation. Si l'on néglige l'aimance, on produira par exemple des sports spécialisés, séparés, (tendance ségrégative). Si l'on néglige la liberté, on produira des sports normalisateurs (tendance normative). Si l'on néglige l'intérêt, on produira des sports paternalistes (tendance à l'assistanat). Si l'on néglige l'obligation, on produira des sports injustes (tendance à l'injustice ou l'inéquité).

Le principal intérêt de cette approche est qu'elle révèle bien que la meilleure manière de répondre à notre question initiale « dans quelle mesure et selon quelle modalité le Baskin peut représenter une fiction démocratique innovante en faisant cohabiter la logique inclusive et la logique sportive, tout en évitant le double écueil de la normalisation et de l'assistanat ? » est celle de maintenir ces rapports en tension, dans une dialogique récursive qui seule, peut permettre de poursuivre le processus d'innovation sociale, sans sacrifier les forces de la vie et de l'éthique à des formes techniques particulières qui se stabiliseraient trop. Car quand l'obligation se met au service de l'aimance, le risque est de sacrifier la liberté, la spontanéité, la créativité, l'informel, les relations, les processus, l'artisanat, l'éthique, la transindividuation, bref la force de la vie, sur l'autel des produits, de l'industrie, des formes, de la technique ou de la technologie, de la grammatisation, de la mort.



Comme dans le cas du Baskin, il s'agit donc certes de savoir construire la culture commune et le lien social sur le principe de la « socialité secondaire »<sup>472</sup>, sur l'importance de la fonctionnalité techniquement codifiée des relations sociales, bref selon une « solidarité organique », basée sur la division du travail, mais il est tout aussi important de savoir y allier aussi la socialité primaire, qui fait de l'informel, de la spontanéité, de la sympathie, de l'amitié des principes cardinaux de la « solidarité mécanique », basée sur la valeur intrinsèque de la relation

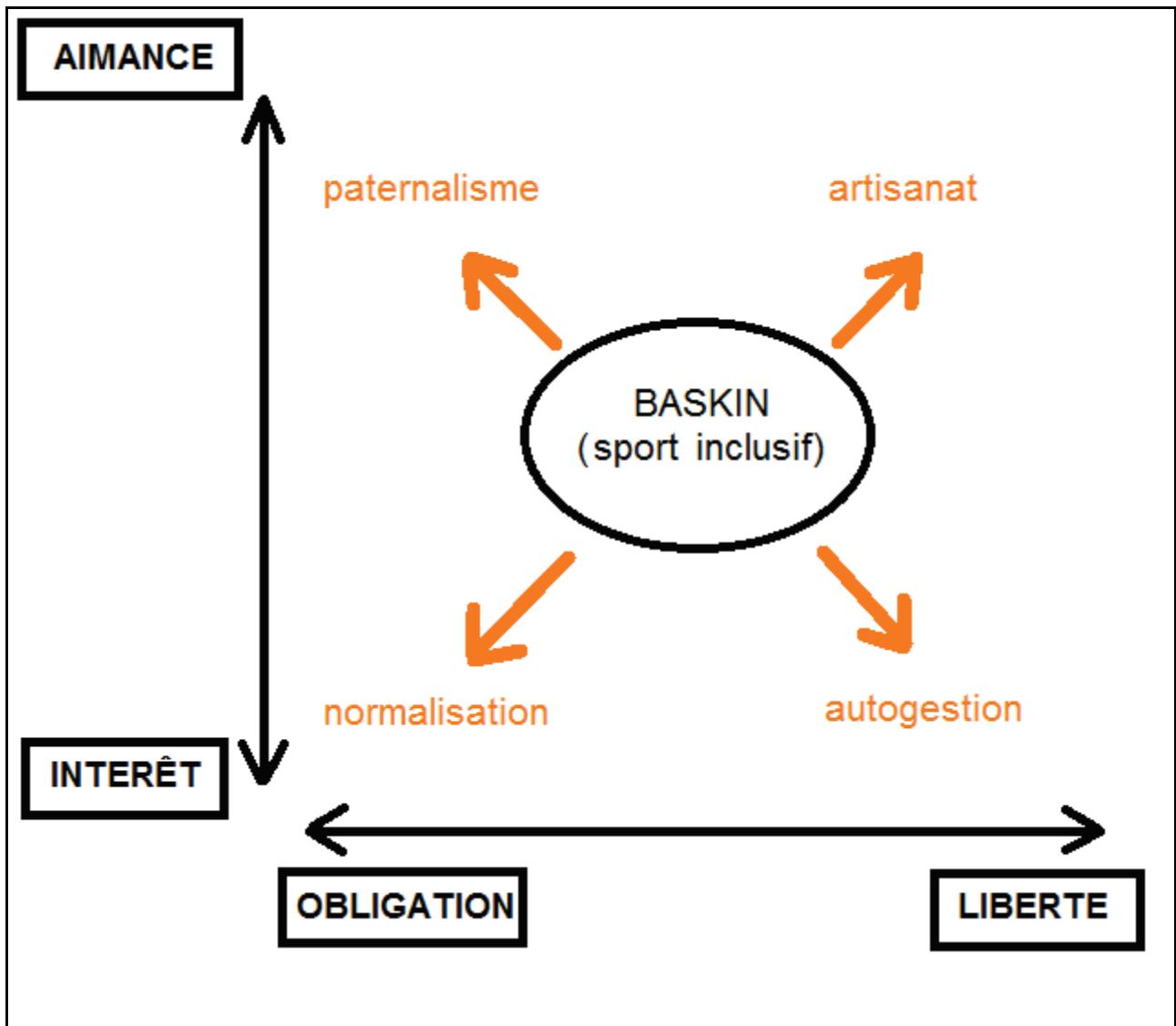
En somme, cette étude du Baskin semble nous révéler la nécessité d'exprimer en pratique le désir de dialogique :

- d'une codification de l'éthique (technicisée), pour ne pas se contenter de la rhétorique de grands principes, sans se pencher sur leur traductibilité en pratiques concrètes
- et d'une éthicisation de la technique, pour ne pas trop vite vouloir dompter les forces vives de l'éthique en les emprisonnant dans une forme définie

Voilà pourquoi l'une des conséquences pratiques de cette recherche est celle d'avoir largement contribué à lancer en 2012 le projet d'élaboration d'un « code éthique » du Baskin, qui devra se compléter par la nécessaire création d'une « commission éthique » pour pouvoir gouverner les flux d'expériences qui résultent de l'application, ou la non application du « code éthique », en restant en perpétuelle vigilance face aux multiples dérives et débordements de la pratique.

---

472 Caillé, Alain, op.cit. p.88



*Illustration 57 : Quatre formes idéal-typiques de développement du sport inclusif et positionnement relatif du Baskin*



# CONCLUSIONS

---

## 1.1. SYNTHÈSE

---

On a d'abord découvert deux mondes structurés à partir de deux « catégories humaines » séparées : les personnes dites « valides » et les personnes dites « handicapées ». Puis on a présenté trois paradigmes culturels : le modèle de l'exclusion, celui de la spécialisation et celui de l'inclusion. Nous avons alors distingué trois types de droit associés à l'accueil des personnes en situation de handicap : le droit d'accès, celui du partage, et celui du choix. Ensuite, en nous situant dans le champ sportif plus particulièrement, nous avons mentionné quatre stratégies au service de l'inclusion : la mise en accessibilité des infrastructures, les ressources humaines nécessaires et leur formation, la coordination ou intégration ou unification des organisations et institutions sportives, et l'architecture pédagogique de chaque activité physique et sportive. En nous centrant alors sur cette dernière, nous nous sommes référés aux cinq modalités de pratique de « l'inclusion spectrum » : l'activité séparée, l'activité parallèle, l'activité en intégration renversée, l'activité ouverte et l'activité modifiée. Pourtant, nous avons voulu souligner qu'il n'y avait qu'un Homme derrière tout ce frémissement social, technique et politique. Or, cette reconnaissance d'une universalité de la condition humaine est liée à l'idée d'une « société inclusive », qui a constitué la toile de fond de l'ensemble de cette recherche.

Lorsqu'on aborde le thème de la société inclusive, c'est d'abord le milieu scolaire que l'on évoque inmanquablement comme milieu privilégié voire comme moteur du changement inclusif. On pourrait alors penser de prime abord que c'est le milieu relativement protégé de l'institution scolaire qui favorise le développement de l'inclusion, cette situation ne se vérifiant pas toujours autant dans d'autres sphères sociales où peuvent prédominer plus facilement les mécanismes sélectifs d'une société compétitive. En effet, on considère souvent que l'école est un univers qui, de par l'autonomie relative de ses finalités, de ses contenus, de ses méthodes et de son organisation, représente une fiction sociale sous tutelle, qui s'évertue à maintenir ses distances vis-à-vis de la réalité sociale par le biais de la médiation pédagogique, rendant possible la construction d'une contre-société, potentiellement façonnée par les finalités inclusives.

Pourtant, à l'opposé de cette idée que l'institution scolaire serait un laboratoire subversif de société, la sociologie de l'école a révélé depuis longtemps que cette dernière a plutôt tendance à jouer un rôle de reproduction et de légitimation de l'ordre social existant, et ce notamment à la suite des travaux de Pierre Bourdieu qui, parmi les premiers, lançait ce chantier d'analyse critique. Il peut donc exister un certain décalage entre d'une part une vision spontanée un peu naïve qui ferait de l'école une institution en soi garante de l'ouverture à la diversité des élèves et promotrice de l'égalité des chances,

et d'autre part la constatation d'une tendance globale à la sélection<sup>473</sup> s'exerçant sur les élèves au fur et à mesure de leur avancement dans la scolarité, sous une pression normative croissante. Il semble bien en effet qu'une certaine idée d'excellence scolaire conditionne les modalités d'enseignement et d'évaluation, remettant ainsi en cause les notions d'équité et de mérite (Duru-Bellat, 2009)<sup>474</sup>.

A partir de cette perspective, il est sans doute plus facile d'établir un parallèle entre le système scolaire et le système sportif vis-à-vis de leur rapport respectif avec la diversité humaine. On a d'un côté la sélection normative d'une élite de l'esprit, et de l'autre la sélection normative d'une élite des corps. En effet, si même l'école, malgré sa vocation institutionnelle universaliste, n'échappe pas complètement à cette pression normative qui tend à « écrémer les moins aptes » afin de sélectionner l'élite de la nation pour le dire de façon peu nuancée<sup>475</sup>, que peut-on dire de la réalité plus libérale du sport, a priori moins protégée par l'institution publique et peut-être plus soumise aux aléas du marché dans ce que l'on a coutume d'appeler la sphère du temps « libre » ? Qu'en est-il en effet de l'idéal méritocratique que l'on associe souvent au phénomène sportif dans l'opinion courante ? L'identité du sport, fondamentalement plus compétitive que l'identité scolaire, n'implique-t-elle pas une logique a priori plus radicalement antagoniste par rapport à la logique inclusive, rendant par conséquent leur cohabitation factuelle plutôt improbable ?

Lors de la 14e Conférence Mondiale sur le Sport Pour Tous (Beijing, 2011), il était déclaré que: «*Le Sport Pour Tous est un mouvement en faveur de l'idéal olympique selon lequel le sport est un droit humain pour tous les individus sans distinction de race, de classe sociale, de capacité ou de sexe*». Mais, pour les personnes handicapées, de quel droit s'agit-il? Est-ce seulement un droit « d'accès » ou aussi d'un droit de « partage »? Et, même si c'est le terme « d'accès » qui est retenu, le fond de la question posée reste le même : s'agit-il d'un accès se limitant à des « activités séparées » ou bien aussi à des « activités partagées »?<sup>476</sup> En référence au principe d'autodétermination, quelle est la véritable liberté de choix des personnes handicapées concernant leur participation sportive? En effet, déclarer que les personnes handicapées puissent « *participer au sport de leur choix* » présuppose que l'offre sportive actuelle permette un choix. Or, celui-ci semble encore limité à une gamme d'activités sportives dont la *conception* est largement conforme à un modèle ségrégatif et sélectif du sport.

---

473 Certes, cette tendance n'est pas univoque, puisqu'elle n'écrase pas toute possibilité d'ascension sociale et culturelle, mais, même s'il on peut relever un certain nombre d'exceptions qui sont en relative augmentation, ces cas dissonants ne sont pas non plus la nouvelle règle. La situation est donc plus nuancée, plus éclatée, plus complexe, plus incertaine et ambiguë aussi peut-être, mais elle ne semble pas pour autant remettre profondément en cause les tendances lourdes. C'est un peu l'opposition entre Pierre Bourdieu et Bernard Lahire qui ne reflète en réalité qu'une focale différente d'observation, ce dernier étant plus orienté à une analyse plus resserrée sur les marges statistiques.

474 Duru-Bellat, Marie (2009), *Le mérite contre la justice*, Paris, Presses de Sciences Po.

475 Nous ne voulons pas nier en réalité un certain effort pour introduire des mécanismes compensatoires ou une diversification des modalités d'organisation, d'enseignement et d'évaluation qui contribuent à nuancer ce tableau sans soute excessivement cynique vis-à-vis de l'institution scolaire, et injuste aussi face à l'engagement de nombreux enseignants qui refusent justement de céder au fatalisme de ce rouleau compresseur normatif.

476 Il s'agit de passer d'une préoccupation d'accessibilité physique aux sites sportifs ordinaires à une préoccupation plus profonde et plus large d'accessibilité pédagogique aux activités sportives ordinaires, en passant du renouvellement de la conception des infrastructures sportives au renouvellement de la conception des activités sportives elles-mêmes.

Nous avons proposé dans cette étude de cas centrée sur le Baskin d'analyser les nouvelles tensions qui traversent actuellement le champ sportif concernant la participation des personnes handicapées. Nous avons donc eu l'occasion de nous poser de multiples questions. Dans quelle mesure cette nouvelle pratique sportive reflète-t-elle l'émergence d'un principe de *partage* au-delà du seul principe *d'accès*? Dans quelle mesure révèle-t-elle la conception innovante d'un monde sportif susceptible d'accueillir la diversité humaine? Quelles sont les résistances à ce processus d'innovation au sein d'un champ profondément structuré par des logiques de sélection plutôt que d'inclusion? Selon quelles modalités se décline cette nouvelle opportunité de *partage* d'une même activité sportive? En somme, quel est le jeu de formes et de forces qui caractérise la rencontre entre la culture sportive et la culture inclusive?

L'originalité de ce projet de recherche a consisté à aborder ces questions en choisissant de se pencher sur la compréhension du phénomène du « sport inclusif », dont le Baskin n'est qu'une modalité pratique particulière, à travers une clé de lecture à notre sens particulièrement féconde, bien que négligée dans la littérature, celle de la focalisation sur la dimension technique de ce phénomène. En effet, nous nous sommes référés à la « conception universelle », au « design for all » ou « l'inclusive design » de l'activité Baskin, en montrant que la compréhension du processus d'ingénierie pédagogique qui en est à la base est un mode d'entrée privilégié pour saisir toute la complexité anthropologique du phénomène de « sport inclusif » au sein de nos sociétés contemporaines. En effet, c'est à partir du processus d'invention technique du Baskin que nous avons été en mesure de mieux comprendre le processus d'innovation sociale qui en résulte, c'est-à-dire la possible génération dans le champ sportif d'un nouveau modèle culturel, d'une nouvelle forme de sociabilité, de nouvelles modalités de traduire en pratique les valeurs de l'éthique inclusive.

Ce projet de recherche s'est donc focalisé, à partir du cas concret du Baskin, sur les processus au travers desquels la culture sportive et la culture inclusive rentrent en contact, au prix de transformations dont il s'est agi de rendre compte. Or, notre posture d'acteur-chercheur nous a offert un point de vue privilégié sur la question, en nous permettant de développer une étude immersive, au sein des plis du phénomène. En accédant ainsi en tant qu'acteur à la globalité multidimensionnelle du phénomène, nous avons tâché d'en restituer toute la complexité, en ne manquant pas de mettre en perspective notre implication subjective dans ce processus de recherche.

Nous avons débouché sur quelques idées centrales. D'abord, la codification technique du jeu du Baskin, à partir d'une différenciation des rôles des joueurs, a représenté un avantage pour générer une dynamique inclusive sur le terrain, en évitant la tendance assez diffuse de se replier sur une forme d'« intégration charitable ». Par ailleurs, l'idée novatrice de concevoir l'architecture technique d'un sport inclusif renvoie bien à un effort particulier de « grammatisation » des modalités – pour les pratiquants sportifs – de se rapporter inclusivement à cette diversité humaine. Or, à partir de l'idée

selon laquelle le sport en soi n'est autre qu'un « pharmakon », toujours potentiellement remède et poison, notre recherche nous a amené à nous poser cette question : est-ce à cette condition d'innovation technique, d'ingénierie pédagogique, de design, de conception universelle, de grammatisation de l'expérience inclusive, que le sport ainsi devenu inclusif se transforme en un modèle culturel opérationnel qui valorise tout à la fois le lien social et les processus individuels d'accomplissement de soi, ce que Bernard Stiegler condense dans l'expression de « technologie relationnelle transindividuelle » ?

L'étude de cas du Baskin nous suggère à la fois que cette innovation technique apparaît comme une condition nécessaire, en représentant une force structurante générative ou régénérative sur le plan social et sur le plan culturel<sup>477</sup>, mais en même temps qu'elle n'est pas une condition suffisante à garantir des expériences transindividuelles.

« Comme tout *pharmakon*, les technologies relationnelles peuvent tout aussi bien produire des court-circuits dans la transindividuation que des circuits longs. [...] <sup>478</sup> C'est la raison pour laquelle une politique d'accompagnement des technologies relationnelles est nécessaire. [...] Il s'agit, *via* cette politique, de mettre en place une véritable écologie relationnelle – laquelle suppose des politiques de territorialisation des technologies relationnelles [...] » <sup>479</sup>

Exprimant parfaitement la tension « local-global » qui a structuré toute cette étude, on retrouve ici l'idée de « glocalisation » ou « globalocalisation » qu'ont popularisé Roland Robertson et Zygmunt Bauman notamment. Nouvel impératif politique pour affronter et gérer les problèmes de notre époque, la « globalocalisation » suppose la coordination entre l'échelle globale et l'échelle locale. Reprenant à notre compte les formulations de Bernard Stiegler, nous pourrions dire ceci : alors que c'est à l'échelle globale que s'institutionnalise la codification du produit sportif, en tant que technologie relationnelle éventuellement inclusive, c'est à l'échelle locale que cette technologie relationnelle peut réinventer perpétuellement les processus territorialisés de transindividuation, condition de l'expérience inclusive.

C'est pourquoi nous avons structuré toute notre étude autour de cette double dimension ou ce double mouvement plus ou moins séquentiel – globalisation technique et localisation expérientielle – qui constitue sociologiquement l'identité de tout processus d'innovation. Autrement dit, alors que le

---

477 Nous nous référons ici à l'idée qu'essaie de mettre en valeur le projet italien dénommé « L'archivio della generatività italiana » qui se focalise sur le thème de l'innovation sociale, en partant d'une exploration, d'un repérage et d'une promotion de projets existants qui contribuent en Italie à régénérer les capitaux territoriaux de la vie en communauté (capital social, capital culturel, capital économique, capital humain et relationnel...). Url : <http://www.generativita.it/>

478 Bernard Stiegler précise, pour bien comprendre de quel mal il faut se protéger dans le cas des technologies numériques appliquées aux réseaux sociaux : « Si le champ de ces technologies est laissé aux seules forces du marché, il en résultera inmanquablement un raccourcissement drastique des circuits de transindividuation – induit par la volonté du marché de « monétiser » à très court terme le graphe des relations sociales ». Or, il est probable que dans le cas du sport, la situation ne soit guère différente, si ce que l'on industrialise est avant tout son spectacle et donc sa consommation.

479 Bernard Stiegler ajoute, en référence aux nouvelles technologies, une idée que nous reformulons quant à nous en référence au système sportif : « c'est à dire d'agencement de réseaux numériques structurellement constitués par leur amplitude planétaire avec des réseaux locaux et géoréférencés par où les technologies relationnelles réinventent les processus d'individuation collective territorialisés »

produit sportif peut être structurellement conçu de manière inclusive, au moyen d'une ingénierie technico-pédagogique transformant l'architecture sportive classique en une technologie relationnelle explicitement orientée vers la valorisation de la diversité humaine, l'expérience de sa pratique dépend toujours de processus contingents locaux.

Si la logique industrielle du sport exige ce travail d'ingénierie, qui correspond à une opération de grammatisation de l'expérience sportive dont le flux temporel se discrétise au travers de la formalisation technique d'un règlement, dont l'institution sportive représente la cristallisation sociale, la logique inclusive, elle, exige qu'une « veille éthique et un contrôle socio-pédagogique constant »<sup>480</sup> soient garantis sur la façon toujours locale et contingente selon laquelle s'opère la nécessaire reconversion de cette dimension technique objectivée en flux temporels subjectifs, c'est-à-dire en expérience réellement inclusive. Car de nombreux effets pervers peuvent se glisser entre l'objectivation technique globalisée et la subjectivation expérientielle localisée.

Toutefois, si l'on refuse de penser le technique en termes inclusifs et d'œuvrer à l'industrialisation de technologies relationnelles de nature inclusive, en l'occurrence celle du sport inclusif, on se prive d'un champ des possibles dans l'expérience inclusive que l'on peut faire vivre, car l'expérience vécue, par essence locale et subjective, est toujours conditionnée par les référents culturels qui se dessinent à l'échelle globale. Il y a donc toujours une force « behavioriste » en quelque sorte qui façonne l'innovation – les formes de la structure technique conditionnent les formes de l'expérience vécue – mais elle ne peut jamais faire abstraction de la force « cognitive » qui interprète l'innovation – car le sens de l'expérience vécue est toujours suspendu à des flux temporels contingents. D'où la nécessité de construire un « code éthique » du sport inclusif, comme de tout sport, tout en considérant son insuffisance car il faut bien toujours convertir en expériences subjectives cette codification.

---

480 Isidori, Emanuele (2013), op.cit.



---

## 1.2. RETOUR SUR UN POINT DE VUE HISTORIQUE

---

Doit-on voir dans l'émergence tâtonnante du sport inclusif la résultante d'un mouvement de pendule propre à la dialectique historique ? Autrement dit, après l'industrialisation de la production orientée vers l'homme standard – une offre unique pour une demande unique, y compris dans le sport –, s'est développée l'industrialisation de la consommation orientée vers la multiplicité individuelle – une offre segmentée pour une demande diversifiée, y compris dans le sport. Alors que le premier mouvement est façonné par l'idée et la valeur de l'égalité (dont le communisme en fut une traduction politique) sacrifiant souvent la liberté individuelle, le deuxième mouvement répond dialectiquement par un individualisme croissant façonné par l'idée et la valeur de la liberté (le libéralisme économique en est une traduction politique) sacrifiant souvent l'égalité et le partage. Or, en suivant la structure du triptyque républicain français, doit-on percevoir dans l'émergence de la « conception universelle » un indicateur de l'esquisse timide d'un troisième mouvement, *synthétique* en quelque sorte ou sans doute plutôt *dialogique*, qui accorderait une importance plus centrale à l'idée et la valeur de la fraternité permettant peut-être de mieux orchestrer la coordination entre la liberté et l'égalité ? En réalité, le « solidarisme » n'est pas nouveau puisqu'il a été exploré idéologiquement au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>481</sup>. Mais peut-être lui manquait-il des bases opérationnelles, des fondements techniques en somme, afin qu'il ne restât pas que dans le registre conjecturel et idéologique. En tout cas, si l'on comprend la « conception universelle » comme l'un des principaux piliers techniques du paradigme inclusif, peut-être peut-on nourrir l'espoir de voir dans les prochaines décennies se dessiner un processus d'innovation sociale généralisé – ou plus probablement partiel – s'appuyant sur la promotion de ce type de « technologie relationnelle ».

Toutefois, en reprenant au terme de ce travail la perspective historique avec laquelle nous introduisons cette thèse, insistons sur le fait qu'il est d'autant moins notre intention de laisser entendre que le Baskin, le sport inclusif et plus généralement la prégnance des considérations éthiques dans le sport et dans la société s'inscrivent dans un mouvement inéluctable et téléologique que l'on pourrait résumer par « processus de civilisation ». Loin de céder aux sirènes idéologiques du progrès – qu'il soit technique ou éthique – incitant plutôt à relâcher l'attitude de veille perpétuelle, laquelle est la seule garante de la nécessaire mise en tension éthique des phénomènes, nous voudrions pour conclure remémorer un épisode de l'histoire, plutôt récent à l'échelle du temps long que nous évoquions en introduction, qui nous rappelle tristement l'extrême fragilité des conquêtes « éthiques » qui semblent progressivement s'affirmer au fil des siècles vis-à-vis des personnes handicapées et plus généralement vis-à-vis de la diversité humaine.

Nous nous référons à l'émergence de la théorie de la « dégénérescence de la race » établie par Bénédict Augustin More, qui représente sans doute dans l'histoire un point de paroxysme quant à la prédominance du pôle de l'exclusion sur le pôle de l'inclusion vis-à-vis du handicap, en l'occurrence

481 Paugam, Serge (2010), *Le lien social*, PUF, Que Sais-Je ? [2008]

des personnes souffrant d'« aliénation mentale ». L'évocation de cet épisode a pour nous un double intérêt. D'une part, son passé récent suggère bien que les dynamiques sociales et culturelles réservent toujours des surprises et qu'il faut sans cesse être vigilants quant aux évolutions qui se dessinent sous nos yeux, voire sous nos pas. D'autre part, poser la question du handicap à partir d'une approche aussi épineuse que celle de la sélection naturelle ne prend pas sens à nos yeux uniquement dans une contingence historique caractérisant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais résonne encore avec force aujourd'hui, en prenant aussi sa signification au regard d'une caractéristique structurelle de nos sociétés actuelles qui mettent en valeur de façon si centrale les principes de « compétitivité » et de « concurrence ». Ainsi, l'émergence de la théorie de la dégénérescence, adossée aux conceptions qui transfèrent le principe de la sélection naturelle dans le monde social, apparaît certes dans des contingences historiques favorables, mais s'insère peut-être aussi plus profondément dans une dynamique structurelle qui la subsume, soit l'émergence du capitalisme, réduisant finalement ce triste épisode historique au simple statut d'épiphénomène. Quoi qu'il en soit, indépendamment de cette interprétation historique à plusieurs échelles, on ne peut malheureusement pas prétendre que la sensibilité culturelle qui caractérise notre société actuelle soit complètement vierge des présupposés sur lesquels cette théorie repose.

Mais pour boucler la boucle de cette mise en perspective historique, entre temps long et temps court, nature et culture, contingences et structures, espoir et désespoir, certitudes et incertitudes, nous voudrions évoquer le travail d'un auteur contemporain, précisément spécialiste de Darwin. A l'opposé des interprétations « eugénistes » initialement théorisées par Galton, encore plus ou moins d'actualité dans la sphère médicale face à la peur de la déficience, tout comme à l'opposé des interprétations du « darwinisme social » initiées par Herbert Spencer, dont on peut percevoir une forme de résurgence dans le « méritocratisme » de nos sociétés actuelles, le travail du philosophe et historien des sciences Patrick Tort<sup>482</sup> réhabilite la pensée de Charles Darwin<sup>483</sup> en suggérant notamment qu'elle se base sur une anthropologie de l'homme non pas « naturellement sélective » mais paradoxalement ouverte aux fragilités<sup>484</sup>. Brillant exégète de l'œuvre complète de Darwin, Patrick Tort s'est plus particulièrement penché sur le second grand livre de Darwin, *L'origine de l'homme*, lui permettant de dépasser la polarisation médiatique suscitée par le premier livre *L'origine des espèces*. Il y explique comment Darwin pose les bases naturelles d'une conception matérialiste de l'origine de la morale<sup>485</sup> et de la civilisation<sup>486</sup>, et développe à partir de là une théorie appelée « l'effet réversif de l'évolution » qui consiste à considérer que « la sélection naturelle, telle que développée par Darwin, a sélectionné la

---

482 Patrick Tort est un épistémologue à l'origine de l'« analyse des complexes discursifs » ainsi que l'un des plus éminents spécialistes mondiaux de Darwin

483 Tort, P. (1991), « Darwinisme social : la méprise », *Les Cahiers de Science et vie*, n° 6, déc. 1991

484 Tort, P. (1988), « Introduction à l'anthropologie darwinienne », *L'Homme*, n° 105

485 Tort, P. (2004), « La généalogie darwinienne de la morale », *Sciences et Avenir*, n° hors-série, juin-juillet 2004

486 Tort, P. (1999), « De l'origine des espèces à l'émergence de la civilisation », *Axiales*, n° hors-série *L'Homme en question(s)*, septembre 1999

*civilisation qui, en institutionnalisant l'altruisme, s'oppose à la sélection naturelle* »<sup>487</sup>.

Autrement dit, la spécificité culturelle et morale de l'homme, tout en étant la résultante d'une sélection naturelle, en l'occurrence celle des « instincts sociaux » pour le dire vite, a offert à l'homme la liberté de s'opposer à l'instinct naturel de la sélection, en développant par exemple une tendance à s'accommoder de l'hétérogénéité présente au sein de l'espèce, par des stratégies sociales et culturelles de nature compensatoire s'ouvrant dans une certaine mesure aux manifestations de la fragilité. Bien sûr, il ne s'agit que d'une liberté de l'homme, dont la réalisation n'est que potentielle, restant donc fondamentalement ouverte et incertaine. Car la barbarie nous habite tous, homo-sapiens-demens que nous sommes comme le dirait Edgar Morin, toujours aussi humains qu'inhumains en puissance. Face à cette barbarie potentielle qui couve en nous, enfouie dans nos instincts naturels les plus profonds, il faut sans cesse chercher les voies d'une résistance, qui sont nécessairement culturelles. Mais, si c'est bien ce potentiel culturel qui fonde l'humanité, quelle est la finalité d'une société si ce n'est celle de faire advenir « l'humanité en l'homme » ?

---

487 Tort, P. (2007), « L'effet réversif de l'évolution », *Les idées en mouvement*, n° 146, février 2007

# BIBLIOGRAPHIE

- Accolla, A. (2009), *Design for All. Il progetto per l'individuo reale*, Milano, Franco Angeli
- Ainscow, M. and Booth, T. (1998), *From Them to Us: An International Study of Inclusion in Education*, London, Routledge
- Akrich, M., Callon, M. et Latour, B. (1988), « A quoi tient le succès des innovations? 1 : L'art de l'intéressement », *Gérer et comprendre*, 11, Annales des Mines, pp.4-17
- Akrich, M., Callon, M. et Latour, B. (1988), « A quoi tient le succès des innovations? 2 : Le choix des porte-parole », *Gérer et comprendre*, 12, Annales des Mines, pp.14-29.
- Akrich, M., Callon, M., Latour, B. (2006), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Ecole des Mines de Paris
- Alami, S., Desjeux, D., Garabuau-Moussaoui, I. (2009), *Les méthodes qualitatives*, Paris, PUF, « Que sais-je ? »
- Albarello, L. (2011), *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*, Collection Méthodes en sciences sociales, De Boeck
- Allal, L. (1979), *L'évaluation formative dans un enseignement différencié*, Berne, Ed. P. Lang
- Alter, N. (1993), « Innovation et organisation : deux légitimités en concurrence », *Revue française de sociologie*, Vol.34, n°2, pp.175-197
- Alter, N. (1995), « Peut-on programmer l'innovation ? », *Revue française de gestion*, n°103, pp.78-86
- Alter, N. (2003), « Mouvement et dyschronies dans les organisations », *L'année sociologique*, 53, n° 2, pp. 489-514
- Alter, N. (2010), *L'innovation ordinaire*, PUF, Quadrige [2000]
- Alter, N. (dir) (2002), *Les logiques de l'innovation*, Paris, La Découverte
- Amstrong, F. (2001), « Intégration ou inclusion ? L'évolution de l'éducation spéciale en Angleterre. Une étude de cas », *Revue française de pédagogie*, n°134.
- Andrieu, B. (dir) (2011), *Le Corps du chercheur. Une méthode immersive*, PU Nancy
- Angelot, A. (2005), « Une nouvelle politique publique ? », *Reliance 2005/1* (n°15), pp. 55-61
- Armstrong, F. (2009), « Education inclusive : de la théorie à la pratique. Etude de cas du Nord de l'Angleterre », in Benoit, H., Plaisance, E. (dir.), *L'éducation inclusive en France et dans le monde*, La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation, Hors série n° 5, Éd. de l'INS HEA
- Atkinson, H. & Black, K. (2006), "The experiences of young disabled people participating in PE, school sport and extra-curricular activities", *Leicester-Shire and Rutland Sport*
- Augé, M. (1988), « L'autre proche », in Segalen, M. (dir), *L'autre et le semblable. Regards sur l'ethnologie des sociétés contemporaines*, Presses du CNRS, 1pp.9-34
- Augé, M. (1994), *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier
- Augé, M. & Colleyn, J-P. (2010), *L'anthropologie*, PUF, Que Sais-Je ? [2004]
- Augustin, J-P. (2011), « Qu'est-ce que le sport ? Cultures sportives et géographie », *Annales de géographie* 2011/4 (n° 680), Editeur Armand Colin. Url : [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=AG\\_680\\_0361](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AG_680_0361)
- Baribeau, C. (2004), « Le journal de bord du chercheur », in *Recherches qualitatives*, Hors-série n°2 L'instrumentation dans la collecte de données, pp.98-114

- Barnes, C. (2011), « Understanding disability and the importance of Design for all », *Journal of Accessibility and Design for All*, JACCES, 2011 – 1(1), pp.55-80
- Barry, V. (2003), « Se former aux dispositifs de l'école inclusive : quelles représentations des acteurs ? Quels enjeux de formation ? », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation - n°61*, 1er trimestre 2013
- Barthélémy, J-H. (2010), « Penser après Simondon et par-delà Deleuze », *Cahiers Simondon N° 2*, Paris, L'Harmattan
- Barthélémy, J-H. & Bontems, V. (2001), « Relativité et réalité. Nottale, Simondon, et le réalisme des relations », *Revue de Synthèse*, Paris, Albin Michel, janvier-mars 2001, n°1 « Objets d'échelle »
- Barton, L. (1993). "Disability, empowerment and physical education", in Evans, J. (dir), *Equality, education and physical education*, London, Falmer, pp. 43-54
- Basaglia, F. (2012), *L'institution en négation*, Arkhe éditions
- Basarab, N. (1996), *La transdisciplinarité, manifeste*, Monaco, Le Rocher
- Basarab, N. (2008), *Transdisciplinarity – Theory and Practice*, Hampton Press, Cresshill
- Bassand M., Hainard F., Pedrazzini Y. (1986), *Innovation et changement social*, Presses polytechniques romandes
- Bastide, R. (1968), « Acculturation », in *Encyclopedia Universalis*, vol 1, pp.102-107
- Bateson, G. (1977), *Vers une écologie de l'esprit, t.I*, Paris, Seuil
- Bazin, J. (2000), « L'anthropologie en question : altérité ou différence ? », in Michaud, Y. (dir.), *Qu'est-ce que la société ?*, Paris, Odile Jacob.
- Becker, H. (1970), *Sociological work*, Chicago, Aldine
- Belmont, B. & Vérillon, A. (2003), *Diversité et handicap à l'école: quelles pratiques éducatives pour tous?*, INRP-CTNERHI, Paris, 2003
- Belmont, B., Plaisance, E., Vérillon, A. et Schneider, C. (2007), « Intégration ou inclusion ? Eléments pour contribuer au débat », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation - n° 37*, 1er trimestre 2007, pp.159-164. Url: [http://www.ecolepourtous.education.fr/fileadmin/pdf/INSHEA\\_Plaisance.pdf](http://www.ecolepourtous.education.fr/fileadmin/pdf/INSHEA_Plaisance.pdf)
- Benoit, H. & Plaisance, E. (dir.) (2009), *L'éducation inclusive en France et dans le monde*, *La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, Hors série n° 5, Éd. de l'INS HEA
- Beraud, Ph. & Cormerais, F. (2011), « Economie de la contribution et innovation sociétale », in *Revue Innovations 2011/1 (n°34)*, Editeur De Boeck Université
- Bickenbach, J.E. (1999), « Minority rights or universal participation : the politics of disablement », in Jones, M. & Marks, L.A.B., *Disability, Divers-ability and Legal Change*, The Hague/ Martinus Nijhoff Publishers, pp.101-116
- Bickenbach, J.E. (2009), « Disability, non-talent, and distributive justice », in Kristiansen, K. Vehmas, S., Shakespeare, T., *Arguing About Disability : philosophical perspectives*, London, Routledge, pp.105-123
- Bitbol, M. (2010), *De l'intérieur du monde : Pour une philosophie et une science des relations*, Coll. La bibliothèque des savoirs, Flammarion
- Black, K ; (2011), « Coaching disabled children », in Stafford, I. (dir) *Coaching Children in Sport*, London: Routledge
- Black, K. (2012), « Inclusive activities for all », *ICSSPE Conférence, Communities & Crisis*, Rheinsberg, 30/10/2012
- Black, K. & Williamson, D. (2011), « Designing inclusive physical activities and games », in Cereijo-Roibas, A., Stamatakis, E. & Black, K. (dir), *Design for sport*. Farnham, UK: Gower
- Blanc, A. (2012), *Sociologie du handicap*, Armand Colin, Paris
- Blanchet, A. & Gotman, A. (2007), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Ed. Armand Colin (2è édition) [1992]
- Blauwet, C. (2006), « Promoting the Health and Human Rights of Individuals with a Disability through the

- Paralympic Movement », in Higgs & Vanlandewijck (dir), *Sports for Person's with a Disability*, ICSSPE Perspectives, Volume 7.
- Bodin, D. & Sempé, G. (2011), *Sports et éthique en Europe*. Strasbourg, Ed. du Conseil de l'Europe.
- Bodin, D., Héas, S. & Robène, L. (2004), « Les goûts sportifs : entre distinction et pratique électorale raisonnée », *Sociologie et sociétés*, Vol.36, n°1, 2004, p.187-207. Url: <http://id.erudit.org/iderudit/009588ar>
- Bodini, A., Capellini, F., Magnanini, A. (2010), *Baskin... uno sport per tutti. Fondamenti teorici, metodologici e progettuali*, Milano : Franco Angeli.
- Boltanski, L. & Thévenot, L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard
- Bonjour, P. (2006), « Comprendre les enjeux de l'inclusion. Le détour par l'histoire. », *Reliance* 2006/4 (n°22), Erès, pp.85-90
- Bontems, V. (2008), « Quelques éléments pour une épistémologie des relations d'échelle chez Gilbert Simondon », *Revue Appareil [En ligne]*, *Revue Appareil - n° 2* – 2008. Url : <http://revues.mshparisnord.org/appareil/index.php?id=595>
- Booth, T. & Ainscow, M. (2008), *L'index per l'inclusione. Promuovere l'apprendimento e la partecipazione nella scuola*, Ed. Centro Studi Erickson [Centre for Studies on Inclusive Education, 2002]
- Booth, T. et al (2000), *Index for Inclusion: Developing Learning and Participation in Schools*, Centre of Studies for Inclusive Education, Bristol
- Boucher, M. (2000), *Les Théories de l'intégration : entre universalisme et différentialisme*, L'Harmattan
- Boyer, P. et al. (1984), *Anthropologie des techniques du corps*, Actes du Colloque International organisé par la Revue S.T.A.P.S., Bulletin STAPS
- Brasile, F. M. (1990), « Wheelchair sports: A new perspective on integration », *Adapted Physical Activity Quarterly* 7(1), pp.3-11
- Brohm, J-M. (1992), *Sociologie politique du sport*, Presses Universitaires de Nancy
- Brunet, F. & Bui-Xuân, G. (1999), *Handicap mental, troubles psychiques et sport*, deuxième édition, coédition FFSA-AFRAPS
- Bui Xuan, G. & Compte, R. (2004), « Éthique et sport adapté : un idéal interrogé », *Les Cahiers du sport adapté*, Ed. FFSA 2004, Corps Travail Santé Ed. FFSA.
- Bui-Xuân, G. & Mikulovic, J. (2007), « Les élèves à besoins éducatifs particuliers n'ont pas besoin d'une pédagogie particulière en EPS », *Reliance* 2007/2 (n° 24), Erès, pp. 98-106
- Caillé, A. (2007), *Anthropologie du don*, La Découverte [2000]
- Caillé, A. (dir) (2007), *La quête de reconnaissance. Nouveau phénomène social total*, La Découverte
- Caillois, R. (1967), *Les jeux et les hommes*, Gallimard [1958]
- Callède, J-P. (2007), « Être comme les autres, grâce à l'éducation physique et sportive. Aperçu historique et sociologique de la prise en compte du handicap en milieu scolaire », *Reliance* 2007/2 (n° 24), Erès, pp. 64-71
- Callède, J-P. (2007), *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005). Essai sur le sport. Forme et raison de l'échange sportif dans les sociétés modernes*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine
- Callède, J-P. & Menaut, A. (dir) (2007), *Les logiques spatiales de l'innovation sportive : conditions d'émergence et configurations multiples*, Ed. MSHA
- Callon M., Latour B. (1986), «Comment concevoir les innovations? Clefs pour l'analyse socio-technique», *Prospective et Santé*, (36, hiver), 1986, pp.13-25.
- Callon, M. (1986), « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n°36, pp.169-205
- Callon, M. (2007), « L'innovation sociale. Quand l'économie redevient politique », in Klein, J.-L. & Harrisson, D. (dir), *L'innovation sociale. Emergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, pp.17-42
- Campbell, F.K. (2009), *Contours of Ableism : The Production of Disability and Abledness*, Palgrave Macmillan

- Canat, S. (2009), « L'inclusion : l'accueil de la différence », in Benoit, H., Plaisance, E. (dir.), *L'éducation inclusive en France et dans le monde*, *La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, Hors série n° 5, Éd. de l'INS HEA
- Canevaro, A. (dir) (2007), *L'integrazione scolastica degli alunni con disabilità. Trent'anni d'inclusione nella scuola italiana*, Trento, Ed. Erickson
- Canguilhem, G ; (1979), *Le normal et le pathologique*, PUF, collection « Galien », Paris (1<sup>è</sup> édition 1966)
- Carcassonne, M; & Serval, L; (2009), « Dire le temps, dire le changement », *Temporalités* [En ligne], 10 | 2009, mis en ligne le 30 novembre 2009. URL : <http://temporalites.revues.org/1122>
- Castel, R. (1991), « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation », in Donzelot, J. (dir.), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Éditions Esprit, pp. 137-168
- Cazzoli, S. & Antala, B. (dir) (2010), *Integration and inclusion in physical education*, FIEP, Bratislava
- Centre for Universal Design (2011), *The New Principles of Universal Design*, North Carolina State University
- Chantaraud, J-F. (2004), *L'état social de la France*, Éditions des Journaux Officiels - La Documentation française
- Chariton, J.I. (1998), *Nothing About Us Without Us : Disability Oppression and Empowerment*, Berkeley, University of California press
- Chartier, R. & Vigarello, G. (1982), « Les trajectoires du sport. Pratiques et spectacle », *Le Débat*, n°19, février 1982, Dossier "L'âge du sport", pp 35-58
- Chatziefstathiou, D. (2011), « Paradoxes and contestations of Olympism in the history of the modern Olympic Movement », *Special Issue: Olympic Reform Ten Years Later, Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, Vol 14, Issue, 3, Ed. Taylor & Francis
- Chauvière, M. ; Plaisance E. et al (2000), *L'école face aux handicaps. Éducation spéciale ou éducation intégrative ?*, Paris, PUF
- Cherney, J.L. (2011), « The Rhetoric of Ableism », *Disability Studies Quarterly*, Vol 31, N°3, 2011
- Chopin H. et al (2007), « Quelles recherche sur et pour l'innovation pédagogique », *Revue Distances et savoirs 2007/4 (Vol. 5)*, Editeur Lavoisier (co-éditeur CNED)
- Cigman, R. (2010), « Inclusion », *International Encyclopedia of Education (Third Edition)*, pp.158-163
- Coakley, J. (2004), *Sports in society: Issues and controversies*, New York, McGraw-Hill
- Coakley, J. & Dunning, E. (2000), *Handbook of Sport Studies*, London, Sage Publications.
- Coalter, F. (2007), *A Wider Social Role for Sport: Who's Keeping the Score?*, London, Routledge
- Coignet, B. (2006), « L'innovation sociale dans le sport. Le cas des clubs sportifs dans les quartiers populaires français », *Revue Interrogations.org* n°10. Url : <http://www.revue-interrogations.org/article.php?article=210>
- Collins, MF. & Kay, T. (2003), *Sport and Social Exclusion*, London: Routledge
- Commission of the European Communities (2003), *Equal Opportunities for People with Disabilities : A European Action Plan*, Brussels : COM
- Connell, R. (2008), « Masculinity construction and sports in boys' education: a framework for thinking about the issue. », *Sport, Education & Society*, 13(2), 131-146.
- Conseil de l'Europe (2011), *Recommandation CM/Rec(2011)14*, Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique. Url : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1871537>
- Corbetta, P. (2003), *Metodologia e tecniche della ricerca sociale*, Il Mulino
- Corcuff, Ph. (2003), « Pour une épistémologie de la fragilité », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLI-127 | 2003, mis en ligne le 30 novembre 2009. Url : <http://ress.revues.org/519>
- Corcuff, Ph. (2011), « Le savant et le politique », *SociologieS* [En ligne], Expériences de recherche, Régimes

- d'explication en sociologie, mis en ligne le 06 juillet 2011. Url : <http://sociologies.revues.org/3533>
- Corneloup, J. & Mao, P. (dir) (2010), *Créativité et innovation dans les loisirs sportifs de nature. Un autre monde en émergence*, Ed. du Fournel
- Correia, LM. & Martins, AP. (2000), « The State of the Art of Inclusion in Portugal », *International Special Education Congress*, ISEC 2000. Url: [http://www.isec2000.org.uk/abstracts/papers\\_c/correia\\_1.htm](http://www.isec2000.org.uk/abstracts/papers_c/correia_1.htm)
- Council of Europe (2007), *Achieving Full Participation through Universal Design*, Resolution ResAP(2007)3. Url: <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1226267&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FD C864>
- Cros, F. (2007), *L'agir innovant. Entre créativité et formation*, Bruxelles, De Boeck Supérieur
- Cuche, D. (2010), *La notion de culture dans les sciences sociales*, La Découverte [1996]
- Cunti, A. (2010), « Corpi e soggettività. Prospettive di pedagogia del movimento e dello sport », in Cunti, A. (dir), *La rivincita dei corpi. Movimento e sport nell'agire educativo*, Franco Angeli
- Cunti, A. (dir) (2010), *La rivincita dei corpi. Movimento e sport nell'agire educativo*, Franco Angeli
- D'Alessio, S. (2009), « 30 ans d'Integrazione scolastica en Italie. Réflexions critiques et suggestions sur le développement de l'éducation inclusive en Italie », in Benoit, H., Plaisance, E. (dir.), *L'éducation inclusive en France et dans le monde, La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, Hors série n° 5, Éd. de l'INS HEA
- Damasio, A. (1995), *L'errore di Cartesio. Emozione, ragione e cervello umano*, Adelphi
- Danish Designers manifesto (2010), *The role of Design in the 21st Century*, Pernille Grønbech
- David, A. (2005), « Des rapports entre généralisation et actionnabilité : le statut des connaissances dans les études de cas », *Revue Sciences de Gestion*, n°39, 2005, pp. 139-166
- Davis, R.W. (2002), *Inclusion through sports*, Human Kinetics
- De Anna, L. (2005). « Progettare e promuovere Attività Motorie e Sportive Integrate nella formazione di persone con disabilità », *L'integrazione scolastica e sociale*, 4(1), pp.39-45
- De Anna, L. (2010), « I processi formativi e l'integrazione nelle scienze motorie », in Cunti, A. (dir), *La rivincita dei corpi. Movimento e sport nell'agire educativo*, Franco Angeli
- De Anna, L. (dir) (2006). « Disabili in movimento », in *L'integrazione scolastica e sociale*, 5(3), pp.215-245
- De Anna, L. (dir) (2009), *Processi formativi e percorsi di integrazione nelle scienze motorie*, Roma, FrancoAngeli
- De Pauw, K. P. & Gavron, S. J. (2005), *Disability Sport*, Human Kinetics
- Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (2011), *Actes de la Conférence Internationale « Conception Universelle »*, 09 décembre 2011, Paris, Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle. Url : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Une-conference-fondatrice.html>
- Deleuze, O. & Bui-Xuân, G. (1998), « Le paradoxe du torball : contribution à l'étude de l'intégration des déficients visuels », *Corps et culture* [En ligne], Numéro 3 | 1998, mis en ligne le 04 mai 2007. Url : <http://corpsetculture.revues.org/784>
- Desjeux D. (1996), « Tiens bon le concept, j'enlève l'échelle... d'observation », *UTINAM n° 20*, Paris, L'Harmattan, pp.15-44
- Desjeux D. (1999), «Le implicazioni del problema delle scale di osservazione : una epistemologia microsociologica per gli scienziati sociali», in Facioli P. & Harper, D. (dir), *Mondi Da Verde. Verso una sociologica più visuale*, Milan, FrancoAngeli, pp 103-116
- Desjeux, D. (1997), « L'ethnomarketing, une approche anthropologique de la consommation : entre fertilisation croisée et purification scientifique », *Revue UTINAM*, 21-22, Paris, L'Harmattan, pp. 111-147
- Desjeux, D. (2002), « L'innovation entre acteur, structure et situation », in Alter, N. (dir), *Les logiques de l'innovation*, Paris, La Découverte



- Desjeux, D. (2002), « Les échelles d'observation de la culture », *Communication et organisation* [En ligne], 22 | 2002, mis en ligne le 27 mars 2012. Url : <http://communicationorganisation.revues.org/2728>
- Desjeux, D. (2007), « Innovation et société : acceptation et rejet des innovations », Conférence prononcée au CNAM le 30/10/2007 à Paris
- Desjeux, D. (série d'articles sur l'innovation disponibles sur le site [www.argonautes.fr](http://www.argonautes.fr), consultés fin 2012) :
- \* « Les grandes contraintes qui pèsent sur les processus d'innovation » (2012)
  - \* « Les paradoxes de l'innovation » (2011)
  - \* « Réseaux, innovations et jeux d'acteurs » (2010)
  - \* « Les innovations techniques comme processus matériel, social et symbolique » (2004)
  - \* « La logique sociale des innovations techniques » (2003)
  - \* « L'innovation: entre acteur, structure et situation » (2000)
  - \* « La réception de l'innovation vue comme un système d'action » (2000)
- Devereux, G. (1980), *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Flammarion
- Doll-Tepper, G. (1999), *Disability Sport; Human Kinetics*
- Dorvillé, Ch. & Génolini, J-P. (1996), « Handicapés: intégration en EPS », *EPS 257*, janvier-février 1996, Ed. Revue EPS
- Downs, P., Black, K. (dir) (2012), « What is inclusion ? », in *Sport and Physical Activity for People with Disability*, The Inclusion Club
- Dubet, F. (2010), *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Seuil, coll. La République des Idées
- Duby, G. (1973), *Le dimanche de Bouvines (27 juillet 1214)*, Gallimard, collection « Trente journées qui ont fait la France », Paris
- Dugas, E. (2008), *Jeu, Sport & Education physique. Les différentes formes sociales de pratiques physiques*, Ed. AFRAPS
- Dugas, E. (2012), « Jeux Paralympiques. Le sport favorise-t-il réellement l'intégration des handicapés ? », *Le Nouvel Observateur*, le 03/09/2012
- Duncan, R. (2007), « Universal Design », *Inaugural Conference of the Centre for Excellence in Universal Design "Universal Design for the 21st Century: Irish & International Perspectives"*.  
Url: <http://www.universaldesign.ie/exploreampdiscover/conferenceproceedings/universaldesignforthe21stcenturyirishinternationalperspectives/universaldesign>
- Durkheim, E. (2007), *De la division du travail social*, PUF, Quadrige [1893]
- Duru-Bellat, M. (2009), *Le mérite contre la justice*, Presses de SciencesPo., Coll. Nouveaux Débats
- Ebersold, S. (1992), *L'invention du handicap*, Paris, CTNERHI
- Ebersold, S. (2009), « Autour du mot "inclusion" », *Recherche et formation*, 61 | 2009, 71-83. Url : <http://rechercheformation.revues.org/522>
- Ehrenberg, A. (1991), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy.
- Eisenberg, A., Spinner-Halev, J. (dir) (2005), *Minorities within Minorities. Equality, Rights, Diversity*, Cambridge University Press
- Elias, N. (1974), *La Civilisation des mœurs*, Pocket
- Elias, N. (1975), *La Dynamique de l'Occident*, Pocket
- Elias, N. (1993), *Engagement et distanciation - Contribution à la sociologie de la connaissance*, Fayard
- Elias, N. & Dunning, E. (1994), *Sport et civilisation : La violence maîtrisée*, Fayard
- EOSE (2011). *All for Sport for All: Perspectives of Sport for People with a Disability in Europe*, Lyon, France: European Observatoire of Sport and Employment.
- European Agency for Development in Special Needs Education (2003), *Key Principles for Promoting Quality in Inclusive Education*, Odense, Denmark, European Agency for Development in Special Needs Education.  
Url : <http://www.european-agency.org/publications/ereports/key-principles-in-special-needs->

[education/key-principles-in-special-needs-education](#)

European Agency for Development in Special Needs Education (2010), *Teacher Education for Inclusion. Literature Review*, Odense, Denmark, European Agency for Development in Special Needs Education. Url: <http://www.european-agency.org/agency-projects/teacher-education-for-inclusion/teacher-education-web-files/TE4I-Literature-Review.pdf>

European Agency for Development in Special Needs Education (2011), *Development of a set of indicators – for inclusive education in Europe* (available to download in 21 languages), Odense, Denmark, European Agency for Development in Special Needs Education. Url: <http://www.european-agency.org/publications/ereports/development-of-a-set-of-indicators-2013-for-inclusive-education-in-europe/development-of-a-set-of-indicators-2013-for-inclusive-education-in-europe>

European Agency for Development in Special Needs Education (2011), *Participation in Inclusive Education – a framework for developing indicators*, Odense, Denmark, European Agency for Development in Special Needs Education. Url: <http://www.european-agency.org/publications/ereports/participation-in-inclusive-education-2013-a-framework-for-developing-indicators/Participation-in-Inclusive-Education.pdf>

European Agency for Development in Special Needs Education (2011), *Teacher Education for Inclusion across Europe*, Odense, Denmark, European Agency for Development in Special Needs Education. Url: <http://www.european-agency.org/agency-projects/teacher-education-for-inclusion/teacher-education-web-files/TE4I-Synthesis-Report-EN.pdf>

Fassin, D. (1998), « L'anthropologie entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le sida en Afrique », in Becker, Ch. et al (dir), *Vivre et penser le sida en Afrique*, Ed. Codesria, Karthala & IRD

Ferrari, A. (2006), « Introduzione al convegno », *La riabilitazione riabilitata. La crescita della riabilitazione infantile a partire dal pensiero innovatore di Adriano Milani Comparetti*, Firenze, 21 e 22 aprile 2006. Url : <http://aifi.net/wp-content/uploads/allegati/311.pdf>

Ferréol, G., Vieille Marchiset, G. (dir) (2008), *Loisirs, sports et sociétés. Regards croisés*, Presses universitaires de Franhe-Comté

Feyrabend, P. (1979), *Contre la méthode, Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Éd. Seuil

Fistetti, F. (2009), *Théorie du multiculturalisme: Un parcours entre philosophie et sciences sociales*, La Découverte

Fitzgerald, H. (2011), *Inclusive Coaching: Disability*, Sports coach UK: Leeds

Fitzgerald, H. (dir) (2009), *Disability and Youth Sport*, London: Routledge

Flanagan, P. et al (2009), EIPET Resource Pack, European Inclusive Physical Education Training. Url : <http://www.eipet.eu/>

Fleurot, G. (2012), « Le handisport, ce n'est pas que pour les handicapés (sauf aux Jeux) », *Slate.fr*, 18/09/2012. Url : <http://www.slate.fr/story/61725/handisport-paralymphiques-valides>

Flichy, P. (2003), *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales, vers une nouvelle théorie de l'innovation*, La Découverte

Fotopoulos, T. (1997), *Towards An Inclusive Democracy. The Crisis of the Growth Economy and the Need for a New Liberatory Project*, London/New York, Cassell Continuum. Url: <http://www.inclusivedemocracy.org/journal/ss/ss.htm>

Fougeyrollas P., Bergeron H., Cloutier R., Côté J., St Michel G. *Classification québécoise: Processus de production du handicap*, RIPPH ,Québec 1998

Fraser, N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte

Freitag, M. (1987), « Les sciences sociales contemporaines et le problème de la normativité », *Sociologie et sociétés*, vol.XIX, no 2, octobre 1987, pp. 15-35

Freud, S. (1933), «L'inquiétante étrangeté», in *Essais de psychanalyse appliquée*, Gallimard [1919]

FSU-SNEP (2012), « Sport demain. Sport citoyen », Événement des 30 et 31 Mars 2012. Url:

<http://snefsu.net/sportdemain/docs/prog.pdf>

- Gaglio G. (2011), *Sociologie de l'innovation*, Paris, P.U.F., Que sais-je ?
- Gardner, H. (1987), *Formae mentis. Saggio sulla pluralità dell'intelligenza*, Feltrinelli, Milano, 1987 [2002]
- Gardou Ch., Jeanne Y. (coord) (2008), Dossier "Faire culture commune", *Reliance* 1/2008 (n° 27), Erès, pp. 29-120. Url : <http://www.cairn.info/revue-reliance-2008-1-page-29.htm>
- Gardou, Ch. (2003), « Quels apports de l'anthropologie à la compréhension des situations de handicap ? », *Politiques d'éducation et de formation*, Bruxelles, De Boeck, n°9, décembre 2003
- Gardou, Ch. (2005), « Y a-t-il de l'universel dans ce tellement singulier ? », *Reliance* 2005/1 (n°15), pp. 10-15.
- Gardou, Ch. (2005), *Fragments sur le handicap et la vulnérabilité. Pour une révolution de la pensée et de l'action*, Toulouse, Erès, Collection Connaissances de l'éducation, 2005
- Gardou, Ch. (2006), « Mettre en œuvre l'inclusion scolaire, les voies de la mutation », *Reliance* 4/2006 (n°22), Erès, pp. 91-98
- Gardou, Ch. (2006), « Normativité et échec », *Reliance* 4/2006 (n°22), Erès, pp.35-36
- Gardou, Ch. (2011), « Dans une perspective inclusive, penser autrement le handicap », *VST - Vie sociale et traitements*, 2011/3 (n° 111), Erès.
- Gardou, Ch. (2012), *La société inclusive : parlons-en !*, Ed. Erès, Collection Connaissances de la diversité
- Gardou, Ch. (coord.) (2005), Dossier Sport de haut niveau et situations de handicap, *Reliance* 2005/1 (n°15), Erès. Url : <http://www.cairn.info/revue-reliance-2005-1.htm>
- Gardou, Ch. & Develay, M. (2001), « Ce que les situations de handicap, l'adaptation et l'intégration scolaires disent aux Sciences de l'éducation », *Revue Française de Pédagogie*, n°134, 2001
- Gardou, Ch. & Poizat, D. (dir) (2007), *Désinsulariser le handicap. Quelles ruptures pour quelles mutations culturelles ?*, Erès, Coll. Connaissances de la diversité
- Gardou, Ch. & Valet, A. (2014), « La recherche sur le handicap : légitimité d'un savoir de l'intérieur », in Quidu, M. & Favier-Ambrosini, B. (dir), *Le corps du savant dans la recherche scientifique : approches épistémologiques*, Lyon. Editions ENS. (sous presse)
- Garel, J-P. (2005), « L'inclusion questionnée par l'enseignement de l'éducation physique et sportive », *Reliance* 2005/2 (n° 16), pp. 84-93
- Garel J.-P., (2009), « L'ouverture de l'école au handicap : entre égalité et équité », in Benoit, H. & Plaisance, E. (dir.), *L'éducation inclusive en France et dans le monde*, La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, Hors série n°5, Éd. de l'INS HEA, pp.157-167.
- Garel J.-P., (2010), « De l'intégration scolaire à l'éducation inclusive : d'une normalisation à l'autre », *Anthropologie et handicap, Le journal des anthropologues*, n°122-123, pp.143-165
- Garel, J-P. (1997), « Quand le milieu du handicap nous ouvre un autre horizon culturel », *Contre-Pied* n°1, 1997
- Garel, J-P. (1999), « Individualiser pour réunir, l'enseignement dans l'eps devant un paradoxe de l'intégration scolaire », *La Nouvelle Revue de l'ais*, Éditions du cnefei, n°8, 1999, pp.153-165
- Garel, J-P. (2003), « Elèves en situation de handicap: mise en œuvre et perspectives de l'intégration en EPS », *EPS* 304 (11/2003), Ed. Revue EPS
- Garel, J-P. (2003), « Elèves en situation de handicap: préparation de l'intégration en EPS », *EPS* 303 (09/2003), Ed. Revue EPS
- Garel, J-P. (2003), « Enfants et adolescents handicapés: débats autour de l'intégration », *EPS* 301 (05/2003), Ed. Revue EPS
- Garel, J-P. (2003), « La connaissance des élèves en situation de handicap: une conduite de réussite », *EPS* 302 (07/2003), Ed. Revue EPS
- Garel, J-P. (2003), « La scolarisation des enfants et des adolescents en situation de handicap », *EPS* 300 (03/2003), Ed. Revue EPS

- Garel, J-P. (2003), « Le handicap en questions », *EPS 299 (01/2003)*, Ed. Revue EPS
- Garel, J-P. (2005), « Sport d'élite et sport pour tous au regard du handicap », *Reliance 2005/1 (n°15)*, pp. 33-44
- Garel, J-P. (2007), « Accessibiliser les pratiques sportives », in Gardou, Ch. & Poizat, D. (dir), *Désinsulariser le handicap. Quelles ruptures pour quelles mutations culturelles ?*, Erès, pp.223-231
- Garel, J-P. (2008), « Différencier, adapter... et partager », *Cahiers pédagogiques*, n° 459, pp.15-16
- Garel, J-P. (2009), « EPS et situations de handicap : projets personnalisés et activités communes », in Brunet, F., Blanc, C. & Margot, A-C. (dir) (2009), *Polyhandicap-Handicap sévère. Activités motrices et sensorielles*, Joinville-le-Pont, Éditions Actio, pp.131-146
- Garista, P. & Zannini, L. (2010), « L'educazione al movimento: da pratica per la prevenzione della malattia a strategia per la promozione della salute e della resilienza delle persone », in Cunti, A. (dir), *La rivincita dei corpi. Movimento e sport nell'agire educativo*, Franco Angeli
- Gaspari P.; Sandri P. (2010), *Inclusione e diversità. Teorie e itinerari progettuali per una rinnovata didattica speciale*, Ed. Franco Angeli, Scienze della formazione
- Gaspari, P. (2011), *Sotto il segno dell'inclusione*, Ed. Anicia
- Geertz, C. (1998), «La description dense: Vers une théorie interprétative de la culture », *Enquête, anthropologie, histoire, sociologie*, n° 6, pp. 73-105
- Génolini, J-P. & Robert, B. (1997), « Handicapés: insertion dans les clubs et les A.S », *EPS 264*, mars-avril 1997, Ed. Revue EPS
- Georgacarakos, M. (2011), *Informational Book of Discrimination : Racism, Sexism, Ageism, Ableism, and more Including the Lawas to Protect Against Discrimination*, Lightning Source UK
- Gianfagna, R. (dir) (2007). « Lo sport nel processo formativo delle persone disabili », *L'integrazione scolastica e sociale*, 6(4), pp.296-336.
- Gillig, J-M., « L'illusion inclusive ou le paradigme artificiel », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation n° 36, 2006*
- Ginzburg, C. (1980). « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat* (nov. 1980), p.3-44
- Girelli, Cl. (2012), « Il contributo formativo dello sport per le persone con disabilità », in Broglia Guiggi, A. (dir), *Strumenti aziendali e leve strategiche per la promozione delle attività sportive a servizio della disabilità*, Torino, Ed. Giappichelli, pp.14-37
- Giulianotti, R. (2004), *Sport: A Critical Sociology*, Polity Press
- Glaser, B.G & Strauss, A.L. (1967), *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine Publishing Company
- Glissant, E. (1999), « Métissage et créolisation », in Kande, S. (dir), *Discours le métissage, identités métisses. En quête d'Ariel*, L'Harmattan
- Goffoz, J-P. (2007), « Il n'y a pas d'éducation physique adaptée... ou nous sommes tous déficients », *Reliance 2007/2 (n°24)*, Erès, pp. 107-113
- Goleman, D. (2006), *Intelligenza emotiva*, Milano, Rizzoli [1997]
- Goleman, D. (2009), *Intelligenza ecologica*, Milano, Rizzoli
- Goodwin, D.L. et al (2003), « Inclusive physical education », in Steadward, R. D., Watkinson E.J., Wheeler G. D. (dir), *Adapted Physical Activity*, Edmonton : University of Alberta Press
- Göransson, K. & Nilholm, C. (2009), « L'éducation inclusive en Suède : Idées, politiques et pratiques », in Benoit, H., Plaisance, E. (dir.), *L'éducation inclusive en France et dans le monde, La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, Hors série n° 5, Éd. de l'INS HEA
- Goussot, A. (2011), « Franco Basaglia e l'ansia dell'incontro con l'Altro: l'approccio della deistituzionalizzazione », in *Educazione Democratica*, m. 2/2011, pp. 236-272. Url : <http://educazionedemocratica.org/?p=375>

- Guba, E. G., & Lincoln, Y. S. (1994), « Competing paradigms in qualitative research », in Denzin, N.K. & Lincoln, Y.S. (dir), *Handbook of qualitative research*, Thousand Oaks, CA: Sage, pp. 105-117. Url: <http://www.uncg.edu/hdf/facultystaff/Tudge/Guba%20&%20Lincoln%201994.pdf>
- Guibert, J. et Jumel, G. (1987), *Méthodologie des pratiques de terrain en SHS*, Armand Collin
- Hagège, G. (2011), « Société inclusive: un "projet" politique universel », *Le Monde du 07 octobre 2011*. Url: [http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/10/07/societe-inclusive-un-projet-politique-universel\\_1583219\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/10/07/societe-inclusive-un-projet-politique-universel_1583219_3232.html)
- Hamel, J. (1997), *Étude de cas et sciences sociales*, Collection outils de recherche, Harmattan, 1997
- Hamel, J. (1998), « Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol.104, 1998
- Hameline, D. (2011), « Du handicap à la différence : les enjeux d'un parcours », *ALTER - European Journal of Disability Research / Revue Européenne de Recherche sur le Handicap*, Volume 5, Issue 4, October–December 2011, pp.308-316
- Hammersley, M., Gomm, R. & Foster, P. (2000), « Case Study and Theory », in Gomm, R., Hamrnersley, M. & Foster, P. (dir), *Case Study Method. Key Issues, Key Texts*, London, Ed. Sage Publications, pp. 234-258
- Handicap International (2006). *Disability in Development: Experiences in inclusive practices*, Handicap International
- Handicap International, (2007). *Sport and Fun for All: A way for persons with disabilities to be included in community life*, Handicap International
- Haraway, D. (1988), « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspectives », *Feminist Studies*, Vol 14, n°3 (Autumn 1988), pp. 575–599
- Haraway, D. (2008), *Des singes, des cyborgs et des femmes. Réinvention de la nature*, Éditions Jacqueline Chambon
- Hardin, M., Lynn, S. & Walsdorf, K. (2006), « Depicting the Sporting Body: The Intersection of Gender, Race and Disability », in Women's Sport/Fitness Magazines, *Journal of Magazine and New Media Research*, Spring 2006, Vol. 8, No. 1. Url : [http://aejmc magazine.arizona.edu/Journal/Spring2006/Hardin\\_Lynn\\_Walsdorf.pdf](http://aejmc magazine.arizona.edu/Journal/Spring2006/Hardin_Lynn_Walsdorf.pdf)
- Harrisson, D. & Klein, J-L. (2007) « Introduction : Placer la société au centre de l'analyse des innovations », in Klein, J-L. & Harrisson, D. (dir), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, PUQ, pp.1-14
- Hayes, S. & Stidder, G. (eds) (2003), *Equity and inclusion in physical education and sport : Contemporary issues for Teachers, Trainees and Practitioners*, London, Routledge
- Heinrich, R. (1979), *Il fondamento delle scienze della cultura*, Verona
- Hillairet, D. (2005), *Sport et Innovation. Stratégies, techniques et produits*, Hermès Science Publications
- Hillairet, D. (2006), « Etat des recherches sur les innovations du secteur des sports et des activités associées », in Bouchet, P. Pigeassou, C. (dir.), *Management du sport : actualités, développements et orientations de la recherche*, Editions AFRAPS, Géménos, pp. 73-111.
- Hillairet, D. & Bouchet, P. (2010), Les innovations dans le sport, in Attali, M. et Saint-Martin, J., *Dictionnaire culturel du sport*, Armand Colin, Paris.
- Honneth, A. (2004), « La Théorie de la reconnaissance : une esquisse » ; « Visibilité et invisibilité : sur l'épistémologie de la "reconnaissance" », *Revue du MAUSS* n° 23
- Honneth, A. (2013), *La lutte pour la reconnaissance*, Folio
- Honneth, A. & Fraser, N. (2007), *Redistribuzione o riconoscimento? Una controversia politico-filosofica*, Meltemi
- Houssaye, J. (2000), *Le triangle pédagogique. Théorie et pratiques de l'éducation scolaire*, Berne, Peter Lang
- Howe, D. (2008), *The Cultural Politics of the Paralympic Games. Through an anthropological lens*, Routledge, Critical Studies in Sport
- Howe, D. (2009), « Anthropology and Sociology in Adaptive Physical Activity », *17th International*

*Symposium of adapted Physical Activity (ISAPA)*, 23-27 June 2009.

Howe, D. (2010), « The sporting ethic should celebrate difference », *Sport and Citizenship: Sport serving society*. Sept - Nov, Vol. 12, p.20.

Howe, D. (2011), « Cyborg and Supercrip: The Paralympics Technology and the (Dis)empowerment of Disabled Athletes », *Sociology*, October 2011, n°45, pp.868-882

Howe, D. & Jones, C. (2006), « Classification of Disabled Athletes: (Dis)empowering the Paralympic Practice Community », *Sociology of Sport Journal*, Vol. 23, pp.29-46.

Hutzler, Y & Sherrill, C. (2007), « Defining Adapted Physical Activity: International perspectives », *Adapted Physical Activity Quarterly (APAQ)*, Volume 24, Issue 1, January, pp.1 – 20. Url :

<http://journals.humankinetics.com/apaq-back-issues/apaqvolume24issue1january/definingadaptedphysicalactivityinternationalperspectives>

Hutzler, Y. (2011), « Ethical considerations in adapted physical activity practices », in Jespersen, E. & McNamee, M. (dir), *Ethics, Dis/Ability and Sports*, Routledge, pp.72-85

Ikelberg, J., Lechner, I., Ziegler, S., Zöllner, M. (2008), *Handbook Fun Inclusive. Sports and games as means of rehabilitation, interaction and integration for children and young people with disabilities*, Handicap International, Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH (gtz). Url : [http://www.handicap-international.de/fileadmin/redaktion/pdf/fun\\_inclusive.pdf](http://www.handicap-international.de/fileadmin/redaktion/pdf/fun_inclusive.pdf)

International Disability in Sport Working Group (IDSWG) (2007), *Sport in the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities*, Center for the Study of Sport in Society – Northeastern University, in partnership with the Office of the UN Special Advisor to the Secretary-General on Sport for Development and Peace. Url:

[http://assets.sportanddev.org/downloads/34\\_sport\\_in\\_the\\_united\\_nations\\_convention\\_on\\_the\\_rights\\_of\\_persons\\_with\\_disabilities.pdf](http://assets.sportanddev.org/downloads/34_sport_in_the_united_nations_convention_on_the_rights_of_persons_with_disabilities.pdf)

International Platform on Sport & Development (2009), *Sport and Disability thematic profile*. Url: [http://assets.sportanddev.org/downloads/090611\\_sport\\_and\\_disability\\_profile\\_for\\_print.pdf](http://assets.sportanddev.org/downloads/090611_sport_and_disability_profile_for_print.pdf)

Isidori, E. (2010), « Pedagogia dello sport e culture postmoderne: prospettive per l'inclusione sociale », in Cunti, A. (dir), *La rivincita dei corpi. Movimento e sport nell'agire educativo*, Franco Angeli

Isidori, E. (2013), « Lo sport come filosofia educativa e sociale: una prospettiva decostruzionista », in Pasini, M. (dir.), *Lo sport nelle scienze sociali: da chimera a realtà, M@GM@*, Vol.11, n.1, 2013

Jacquart, A. 2004. *Halte aux jeux*, Paris, Stock.

Jespersen, E. & McNamee, M. (2008), *Ethics, Dis/ability and Sports*, Routledge

Jespersen, E. & McNamee, M. (2011), « Philosophy, Adapted physical activity and Dis/ability », in Jespersen, E. & McNamee, M. (dir), *Ethics, Dis/Ability and Sports*, Routledge

Jeu, B. (1992), « Formes de changements, force du changement », in Hubscher, R., Durry, J., Jeu, B. (dir) *L'histoire en mouvements: le sport dans la société française*, Armand Colin, pp.315-345

Johnson, B. & Christensen, L. (2012), *Educational Research: Quantitative, Qualitative, and Mixed Approaches*, Fourth Edition, Sage Publications [2004]

Jollien, A. (1999), *Eloge de la faiblesse*, Les Editions du Cerf

Jones, A. & Aitchison, C. (2007), « Triathlon as a space for women's technologies of the self », in Aitchison, C. (dir) (2007), *Sport & Gender identities. Masculinities, Feminities and Sexualities*, Ed. Routledge, pp.53-73

Jones, C. & Howe, D. (2005), « The conceptual boundaries of sport for the disabled: Classification and athletic performance », *Journal of the Philosophy of Sport*, 2005/32, n°2, pp.133-146

Kasser, S.L. & Lytle R.K. (2005), *Inclusive physical activity: a lifetime of opportunities*, Human Kinetics

Klein, J-L. & Harrisson, D. (dir) (2007), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Kristeva, J. (1988), *Etrangers à nous-mêmes*, Fayard

Kudláček, M. & Barrett, U. (2011), « Adapted physical activity as a profession in Europe », *European Journal*

- of *Adapted Physical Activity*, 4(2), European Federation of Adapted Physical Activity, p.13
- Kudláček, M., Morgulec-Adamowicz, N., & Verellen, J. (2010). *European Standards in Adapted Physical Activities*. Olomouc: Palacky University
- Kuty O., Leveratto J-M., Trépos J-Y., (2010) *L'innovation*, Entretien, Canal U – Socio, Université Paul Verlaine Metz. Url: [http://www.canal-u.tv/producteurs/canal\\_socio\\_universite\\_paul\\_verlaine\\_metz/dossier\\_programmes/elements\\_pour\\_une\\_rencontre\\_de\\_la\\_sociologie\\_et\\_de\\_l\\_economie/l\\_innovation](http://www.canal-u.tv/producteurs/canal_socio_universite_paul_verlaine_metz/dossier_programmes/elements_pour_une_rencontre_de_la_sociologie_et_de_l_economie/l_innovation)
- Kymlicka, W. (2001), *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, La Découverte, Textes à l'appui [1995]
- Lacour, Ph., « Penser par cas, ou comment remettre les sciences sociales à l'endroit », *EspacesTemps.net*, Books, 31.05.2005. Url: <http://www.espacestemp.net/en/articles/penser-par-cas-ou-comment-remettre-les-sciences-sociales-a-lrsquoendroit-en/>
- Lahire, B. (2001), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Armand Colin / Nathan
- Lahire, B. (2004), *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte
- Lakatos, I. (1970), « Falsification and the Methodology of Scientific Research Programs », in Lakatos & Musgrave (dir), *Criticism and the Growth of Knowledge*. Cambridge University Press
- Lapeyre, M. & Bonjour P. (2000), *L'intégration scolaire des enfants à besoins spécifiques ~ Des intentions à l'action*, Editions Eres
- Laplantine, F. (2007), « Réhabiliter le sensible », in Gardou, Ch. & Poizat, D. (2007), *Désinsulariser le handicap. Quelles ruptures pour quelles mutations culturelles ?*, Editions Erès
- Laplantine, F. & Nouss, A. (1997), *Le métissage*, Flammarion, Dominos
- Lather, P. (1991), « Deconstructing/Deconstructive Inquiry: The Politics of Knowing and Being Known », *Educational Theory*, 41(2), pp.153-173
- Lather, P. (1993), « Fertile Obsession: Validity After Poststructuralism », *Sociological Quarterly*, 34(4), pp.673-693
- Latour, B. (2006), *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Ed. La Découverte
- Laurans, G. (2012), « Jeux et Sport: continuité ou rupture? », *Blog Le Languedoc Sportif*, 22 Juillet 2009 - Mis à jour 24 Août 2012. Url: <http://lelanguedocsportif.org/articles/sciences-sociales/61-jeux-et-sport-continuite-ou-rupture#note3>
- Le Boulch, J. (1989), *Sport éducatif. Psychocinétique et apprentissage moteur*, Ed. Esf
- Le Capitaine, J-Y. (2005), « L'intégration : une inclusion en trompe-l'œil », *Liaisons, bulletin du CNFEDS*, Université de Chambéry, N° 1, décembre 2005, pp.21-30
- Lessain-Delamare, J.-M. (2000), *L'adaptation et l'intégration scolaires. Innovations et résistances institutionnelles*, Paris, esf
- Lessieur, Ph. (1996), « L'étude de cas : son intérêt et sa formalisation dans une démarche clinique de recherche », *Colloque Interface INSERM/FFP*, 15 mars 1996
- Lévi-Strauss, Cl. (1981), « Culture et nature. La condition humaine à la lumière de l'anthropologie », *Commentaire*, n°15, pp.365-372
- Léziart, Y. (1993), « Démocratisation des APS: De la diffusion des pratiques à la construction des contenus d'enseignement », *Thèse d'habilitation à diriger des recherches*, Rennes
- Léziart, Y. (1997), *Sport et dynamiques sociales*, Actio
- Léziart, Y. et al (dir) (2012), *La règle sportive*, Presses Universitaires de Bordeaux
- Lieberman, L.J., Houston-Wilson, C. (2009), *Strategies for Inclusion: A Handbook for Physical Educators*, Human Kinetics
- Lincoln, Y.S. & Guba, E.G. (2000), « The Only Generalization Is : There Is No Generalization » [1979], in Gomm, R., Hammersley, M. & Foster, P. (dir), *Case Study Method. Key Issues, Key Texts*, London: Sage

Publications, pp. 27-44

Liotard, Ph. (2000), « Compréhension du corps et dénonciation du sport (1968-1979) », in Terret, Th., *Education physique, sport et loisirs 1970-2000*, Clermont-Ferrand, Ed. AFRAPS, pp.121-134

Livet, P. (2001), « Action et cognition en sciences sociales » in Berthelot, J.-M. (dir), *Epistémologie des sciences sociales*, PUF

Longato F. (2003), « La città tra benessere e diritti. La prospettiva delle capacità in Sen e Nussbaum e la vita buona », in Tatasciore C. (dir), *I filosofi e la città*, Napoli, La città del sole

Longmuir, P.E. (2003), « Creating inclusive physical activity opportunities », in Steadward, R. D., Watkinson E.J., Wheeler G. D. (dir), *Adapted Physical Activity*, Edmonton : University of Alberta Press

Loret, A. (2004), *Concevoir le sport pour un nouveau siècle*, Presses universitaires du sport

Loret, A. (2008), *Le sport de la République*, Editions du temps

Louis, J-M. (2006), « L'accueil des élèves handicapés, une chance pour l'école toute entière », *Reliance* 4/2006 (n°22), Erès, pp. 28-29

Mace, R. (1985), *Universal design, barrier free environments for everyone*, Los Angeles, Designers West

Mace, R. (1998), « A perspective on Universal Design », *Designing for the 21st Century: An International Conference on Universal Design*, Ed. Jan Reagan. Url: <http://adaptiveenvironments.org/index.php?option=Resource&articleid=156&topicid=28>

Magnanini, A. (2008), *Educazione e movimento. Corporeità e integrazione sociale dei diversamente abili*, Edizioni del Cerro

Mantegazza, R. (1999), *Con la maglia numero sette. Le potenzialità educative dello sport nell'adolescenza*, Ed. Unicopli

Mantegazza, R. (2010), « John McEnroe, Mike Tyson, Michael Jordan (e altri/e): etiche, eccessi del corpo nello sport », in Cunti, A. (dir), *La rivincita dei corpi. Movimento e sport nell'agire educativo*, Franco Angeli

Marcellini, A. (2004), « Réparer le handicap ou accepter la différence », *Problèmes politiques et sociaux, La documentation française*, n°907, pp.109-111.

Marcellini, A. (2005), « Un sport de haut niveau accessible ? Jeux séparés, jeux parallèles et jeux à handicap », *Reliance* 2005/1 (n°15), pp48-54

Marcellini, A. (2007), « Inspirer la "mixité sportive" », in Gardou, Ch. & Poizat, D. (dir), *Désinsulariser le handicap: quelles ruptures pour quelles mutations culturelles ?*, Erès, pp.233-240

Marcellini, A. (2010), « Les usages du sport par et pour les personnes handicapées » / « The use of sport by and for disabled people », Dossier Special Sport et Handicap en Europe, *La Revue Scientifique de Sport et Citoyenneté*, n°12, p17

Marcellini, A. (dir) (2005), Dossier Handicaper : éducation corporelle et handicap, *Eduquer, Vol 11*, L'Harmattan

Marcellini, A. et al (2003), « L'intégration sociale par le sport des personnes handicapées », *Revue Internationale de Psychosociologie*, n°20, printemps 2003, pp.59-72.

Marcellini, A. et al (2003), « Sport handicapé et identité communautaire », *Problèmes Sociaux et Politiques, La Documentation Française*, n°892, septembre 2003, pp. 82-84.

Marcellini, A. et al (2010). « La chose la plus rapide sans jambes ». Oscar Pistorius ou la mise en spectacle des frontières de l'humain, *Revue Politix* 2010/2, n°90, pp.139-165

Marchal, J-L. (2011), « Du droit à la différence à l'injonction de performance », *VST - Vie sociale et traitements*, 2011/3 (n° 111), Erès

Martel, L. (2006), « Quand la diversité interroge les politiques publiques sportives ou la difficulté de faire face au défi... », *Management & Avenir* 4/2006 (n° 10), p. 161-178. Url : [www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2006-4-page-161.htm](http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2006-4-page-161.htm)

Martel, L. (2010) *Les politiques d'insertion par le sport du MJS entre 1981 et 2002. Analyse comparée de deux publics, les jeunes des quartiers et les personnes handicapées*. Editions Connaissances et Savoirs, Collection



« Place publique », Paris

Martiniello, M. (2011), *La démocratie multiculturelle. Citoyenneté, diversité, justice sociale*, Presses de SciencesPo.

Martucelli, D. (2010), *La société singulariste*, Paris, Armand Colin

Mauss, M. (1950), « Les techniques du corps », in Mauss, M., *Sociologie et anthropologie*, PUF [1936], pp.363-386

McPherson, G. et al (2003), « Socio-political influences on adapted physical activity », in Steadward, R. D., Watkinson E.J., Wheeler G. D. (dir), *Adapted Physical Activity*, Edmonton : University of Alberta Press

Messner, M. & Sabo, D. (1990), *Men, Sport and the Gender Order*, Champaign, IL: Human Kinetics

Messner, M.A (2007), *Out of Play: Critical Essays on Gender and Sport*, SUNY Press

Meynaud, F. (2005), « Comment favoriser l'accès de tous à une pratique sportive ? », *Reliance 2005/1* (n°15), pp. 28-32.

Meynaud, F. (2007), « Éducation physique et sportive et situation de handicap », *Reliance 2007/2* (n° 24), Erès, pp. 32-35

Meynaud, F. (coord.) (2007), Dossier 'Education physique et sportive et situations de handicap', *Reliance 2007/2* (n° 24), Erès, pp.31-139. Url: <http://www.cairn.info/revue-reliance-2007-2.htm>

Michaud, Y. (2009), *Qu'est-ce que le mérite ?*, Bourin Editeur

Midol, N. et al. (1999), *Les sciences de la performance à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Dixièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier

Ministère Norvégien de l'Environnement (2004), *Programme d'action pour la Conception universelle*

Moles, A. (1998), *Les sciences de l'imprécis*, Ed. Seuil

Morin, E. (1967), *Commune en France. La métamorphose de Plodémet*, Fayard, Paris

Morin, E. (2001), *La Méthode, l'humanité de l'humanité, tome 5 : L'Identité humaine*, Seuil, 2001

Morin, E. (2004), *La Méthode 6. Éthique*, Éditions du Seuil

Morin, E. (2005), *Introduction à la pensée complexe*, Editions du Seuil

Morin, E. (2008), *La complexité humaine*, Edition Flammarion

Morin, E. & Lemoigne, J.-L. (2013), *Intelligence de la complexité, Epistémologie et pragmatique*, Éd. Hermann

Mortari, L. (2007). *Cultura della ricerca e pedagogia. Prospettive epistemologiche*. Roma. Carocci Editore

Moulier Boutang, Y., « Du design capitalism au capitalisme cognitif. : art et industrie, nouveaux liens, nouvelles tensions ? », in Stiegler, Bernard (dir) (2008), *Le design de nos existences à l'époque de l'innovation ascendante*, Mille et une nuits, pp.43-60

Mulholland, E. (2008), *What can do sport. The true sport report*, True Sport, Canadian Centre for Ethics in Sport, September 2008. Url: [http://www.cces.ca/files/pdfs/TS\\_report\\_EN\\_webdownload.pdf](http://www.cces.ca/files/pdfs/TS_report_EN_webdownload.pdf)

Mullick, A. & Steinfeld, E. (1997), "Universal design: What it is and isn't", *Innovation*, Spring, pp.14-18

Mura A.(2011), *Pedagogia speciale oltre la scuola. Dimensioni emergenti nel processo di integrazione*, Ed. Franco Angeli, Scienze della formazione

Mura, A. (2009), « Pregiudizi e sfide dell'inclusione: le attività motorie e sportive integrate », in De Anna, L. (dir), *Processi formativi e percorsi di integrazione nelle scienze motorie*, Roma, Ed. FrancoAngeli, pp.111-137

Musset, M. & Thibert, R. (2010), « École et Handicap : de la séparation à l'inclusion des enfants en situation de handicap ». *Dossier d'actualité Veille et Analyses*, n°52, Institut Français de l'Éducation, mars 2010. Url : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=52&lang=fr>

Nussbaum, M. (2002), *Giustizia sociale e dignità umana. Da individui a persone*, Bologna, Il Mulino

Nussbaum, M. (2007), *Frontiers of Justice: Disability, Nationality, Species Membership*, Cambridge (USA),

The Belknap Press of Harvard University Press

Nussbaum, M. (2011), *Les Émotions démocratiques. Comment former le citoyen du XXIe siècle ?*, Ed. Flammarion

Nussbaumer, J. & Moulaert, F. (2007), « L'innovation sociale au cœur des débats publics et scientifiques », in Klein, J-L. & Harrisson, D. (dir), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, p87

OECD (1999), *Inclusive Education at Work. Students with Disabilities in Mainstream Schools*, Paris, OECD

Oliver, M. (1990), *The Politics of Disablement*, Basingstoke, Macmillan

Oliver, M. (2009), *Understanding Disability : From Theory to Practice*, London, Palgrave/Macmillan

Oliver, M. & Barnes, C. (1998), *Social Policy and Disabled People : From Exclusion to Inclusion*, London, Longman

Olivier de Sardan, J-P. (1995), « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Les terrains de l'enquête*, n° 1, 1995, pp. 71-109.

OMS (2011), *World Report On Disability*, WHO Library Cataloguing-in-Publication Data. Url: [http://whqlibdoc.who.int/publications/2011/9789240685215\\_eng.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2011/9789240685215_eng.pdf)

Ostroff, E. (2011), « Universal Design : an evolving Paradigm », in Preiser, W., Smith, H. K., *Universal Design Handbook*, McGraw-Hill, pp.3-11. Url: [www.mhprofessional.com/downloads/products/0071629238/0071629238.pdf](http://www.mhprofessional.com/downloads/products/0071629238/0071629238.pdf)

Papini, M. & Mannucci, L. (2006), *Adriano Milani Camparetti e l'educazione*, Versione on line del periodico del Centro Studi Auxologici, 28 aprile 2006. Url : <http://ilnuovo.auxologia.com/2006/04/adriano-milani-comparetti-e.html>

Parlebas, P. (1986), *Eléments de sociologie du sport*, PUF

Parlebas, P. (1991), « Didactique et logique interne des APS », *Revue EPS*, 228, pp.9-14

Parlebas, P. (1999), *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*, INSEP

Parlebas, P. (2000), « Du jeu traditionnel au sport : l'irrésistible mondialisation du jeu sportif », in *CEMEA, Vers l'Education nouvelle*, n° 496, septembre 2000.

Parnes, P. (2007), « Sport as a mean to foster inclusion, health and well-being of people with disabilities », in Sport for Development and Peace International Working Group (SDP IWG), *Literature Reviews on Sport for Development and Peace*, University of Toronto, Faculty of Physical Education and Health, pp.124-157. Url : <http://www.righttoplay.com/International/news-and-media/Documents/Policy%20Reports%20docs/Literature%20Reviews%20SDP.pdf>

Passeron, J-C. (1991), *Le raisonnement sociologique. L'espace non-popperien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan.

Passeron, J-C. & Revel J. (dir) (2005), *Penser par cas*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Paugam, S. (2007), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, PUF, Le Lien Social

Paugam, S. (2010), *Le lien social*, PUF, Que Sais-Je ? [2008]

Pavone, M. (2010), *Dall'esclusione all'inclusione. Lo sguardo della pedagogia speciale*, Ed. Mondadori Università, Manuali

Penney, D. & Evans, J. (1999), *Politics, policy and practice in PE*, London, E & F Spon, Routledge

Pépin, C. (1996), *Le sujet en question : analyse critique des doctrines sur les activités physiques adaptées aux personnes handicapées*, Thèse de Doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, sous la direction d'André Rauch, Strasbourg 2

Perrenoud, Ph. (1987), « Sociologie de l'excellence ordinaire. Diversité des normes et fabrication des hiérarchies », *Autrement*, pp. 63-75. Url : [http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_1987/1987\\_01.html](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1987/1987_01.html)

- Perrenoud, Ph. (2010), « Pas d'inclusion efficace sans différenciation de l'enseignement dans les classes ordinaires », Version française de Perrenoud, Ph. (2010). « Não existe inclusão eficaz sem diferenciação pedagógica dentro das turmas regulares », *Educação Inclusiva*, Suplemento, Vol. 1, n° 1, juin, pp. 15-18. Url: [http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_2010/2010\\_09%20Pas%20d'inclusion%20sans%20differentiation.pdf](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2010/2010_09%20Pas%20d'inclusion%20sans%20differentiation.pdf)
- Plaisance, E. & Schneider, C. (2009), « L'inclusion : le concept et le terrain », in Benoit, H., Plaisance, E. (dir.), *L'éducation inclusive en France et dans le monde*, *La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, Hors série n° 5, Éd. de l'INS HEA
- Pociello, C. (1995), *Les Cultures sportives*, Paris, PUF
- Pociello, C. (1999), *Sports et sciences sociales*, Paris, Vigot
- Pociello, C. (dir.) (1981), *Sports et société*, Paris, Vigot
- Poizat, D. (2006), « Repères sur l'inclusion : Monde, Europe, France », *Reliance* 4/2006 (n°22), Erès, pp99-103
- Poizat, D. (coord.) (2005), Dossier 'Ecole : comment passer de l'intégration à l'inclusion ?', *Reliance* 2005/2 (n°16), Erès. Url : <http://www.cairn.info/revue-reliance-2005-2.htm#fiche>
- Poizat, D. (coord) (2006), Dossier Education inclusive : enjeux et perspectives, *Reliance* 4/2006 (n°22), Erès. Url : <http://www.cairn.info/revue-reliance-2006-4.htm#fiche>
- Poizat, D. & Gardou, Ch. (coord.) (2007), Dossier Politique et Situations de handicap, *Reliance* 2007/1 (n° 23), Erès. Url: <http://www.cairn.info/revue-reliance-2007-1.htm>
- Prigogine, I. & Stengers, I. (1986), *La nouvelle alliance. Métamorphose de la science*, Gallimard
- Puech, M. (2011), « La conception universelle à l'aulne du 21ème siècle », *Conférence 'Conception Universelle'*, Paris, Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle, 9 décembre 2011. Url : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Conference-Conception-universelle-.html>
- Purdue, D. & Howe, D, « Who's In and Who Is Out? Legitimate Bodies Within the Paralympic Games », *Sociology of Sport Journal*, Volume 30, Issue 1, March 2013, pp. 24-40
- Queval, I. (2004), *S'accomplir ou se dépasser. Essai sur le sport contemporain*, Paris, Gallimard
- Quéval, I. (2009), *Le Sport - Petit abécédaire philosophique*, Ed. Larousse
- Quidu, M. (2012), « Les sciences du sport face aux renouvellements théoriques contemporains: problématiques et projet d'analyse », in Quidu, M. (dir) (2012), *Les Sciences du sport en mouvement. Innovations et traditions théoriques en STAPS*, Ed. L'Harmattan
- Quidu, M. (dir) (2012), *Les Sciences du sport en mouvement. Innovations et traditions théoriques en STAPS*, Ed. L'Harmattan
- Ragin, Ch. & Becker, H. (dir) (1992), *What is a Case? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge University Press
- Rech Y, Mounet JP, et Briot M (2009), « L'innovation dans les sports de nature : l'irruption de nouvelles activités dans une station de sports d'hiver », *Espaces et Sociétés*, pp.136-137
- Reichhart, F. (2005), « L'impossible inclusion des « personnes en situation de handicap » dans le domaine des pratiques sportives ? », *Reliance* 2005/1 (n°15), pp. 45-47
- Reichhart, F. (2007), « Vers une redéfinition des activités physiques et sportives adaptées », *Reliance* 2007/2 (n°24), Erès, pp. 85-91
- Reid, G. (2003), « Defining Adapted Physical Activity », in Steadward, Wheeler & Watkinson (dir), *Adapted Physical Activity*, Alberta: University of Alberta Press.
- Reid, G. (2003), « Moving toward inclusion », in Steadward, R. D., Watkinson E.J., Wheeler G. D. (dir), *Adapted Physical Activity*, Edmonton : University of Alberta Press
- Ricoeur, P. (1997), « A la gloire de la phronesis », in Château, J-Y. (dir), *La vérité pratique. Aristote, Ethique à Nicomaque, Livre VI*. Paris, Librairie Philosophique Joseph Vrin
- Ricoeur, P. (2005), *Parcours de la Reconnaissance - Trois Etudes*, Gallimard

- Rogers, E. (2003), *Diffusion of Innovations*, The Free Press [1962]
- Rosanvallon, P. (2011), *La société des égaux*, Seuil, Coll. La République des Idées
- Ruffié, S. & Férez, S. (dir) (2013), *L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954-2008). Tome 1 - Corps, Sport, Handicaps*, Ed. Téraèdre
- Sabatano, F. (2010), « Corpo, disagio, educazione nel Progetto Integra », in Cunti, A. (dir), *La rivincita dei corpi. Movimento e sport nell'agire educativo*, Franco Angeli
- Sanchez, J. (2005), « L'accessibilisation, support concret et symbolique de l'intégration », in *Handicap et environnement : de l'adaptation du logement à l'accessibilité de la cité.*, Frison-Roche, pp. 33-47
- Sapey, B. (2010), « La politique du handicap : un modèle reposant sur l'autonomie individuelle », *Informations sociales*, 2010/3, n° 159, pp. 128-137. Url: <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-3-page-128.htm>
- Sarracino, V. (2010), « Pedagogia del corpo e del movimento. Alcune riflessioni generali », in Cunti, A. (dir), *La rivincita dei corpi. Movimento e sport nell'agire educativo*, Franco Angeli
- Savidan, P. (2007), *Repenser l'égalité des chances*, Grasset & Fasquelle
- Savidan, P. (2011), *Le multiculturalisme*, PUF, Que Sais-Je ? [2009]
- Schnapper, D. (1998), *La Relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Gallimard, NRF Essais
- Schnapper, D. (2007), *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Gallimard
- Schumpeter, J. (1999), *Théorie de l'évolution économique*, Dalloz [1911]
- Selis, A. & Stocchino, G. (2006), « Quali prospettive per l'inclusione dei bambini con disabilità nella pratica sportiva di base ? », *L'integrazione scolastica e sociale*, 5(2), pp.193-197
- Seymour, H., Reid, G. & Bloom, G. A. (2009), « Friendship in Inclusive Physical Education », *Adapted Physical Activity Quarterly*, 26(3), pp.201-220
- Shakespeare, T., Watson, N. (2002), « The Social Model of Disability : an outmoded ideology », *Research in Social Sciences and Disability*, Vol 2, pp.9-28
- Shakespeare, T.W. (2006), *Disability Rights and Wrongs*, London, Routledge
- Shepard, R.J. (1990), *Fitness in special populations*, Champaign, IL : Human Kinetics
- Sherill, Cl. (2003), *Adapted Physical Activity, Recreation, and Sport: Crossdisciplinary and Lifespan*, McGraw-Hill Humanities
- Sherrill, C. & Hutzler, Y. (2008), « Adapted physical activity science », in Borms, J. (dir) *Directory of sport science* (5th ed.), pp. 90-103)
- Sherrill, C., & Williams, T. (1996), « Disability and sport: Psychosocial perspectives on inclusion, integration, and participation », *Sport Science Review*, Vol 5(1), pp.42-64
- Shogan, D. (2003), « Social construction of disability in a society of normalization », in Steadward, R. D., Watkinson E.J., Wheeler G. D. (dir), *Adapted Physical Activity*, Edmonton : University of Alberta Press
- Smith, A. (2009), « Disability and inclusion policy towards physical education and youth sport », in Fitzgerald H., (dir) *Disability and Youth Sport*, London, Routledge
- Söder, M. (1980), “School integration of mentally retarded— analysis of concepts, research and research needs”, in National Swedish Board of Education (coord), *Research and development concerning integration of handicapped pupils into the ordinary school system*, Stockholm, NBE, pp. 1-30
- Sorensen, M. (2003), « Integration in Sport and Empowerment of Athletes with a Disability », *European Bulletin of Adapted Physical Activity*, Volume 2, Issue 2
- Sørensen, M., and Kahrs, N. (2006), « Integration of Disability Sport in The Norwegian Sport Organizations: Lessons Learned », *Adapted Physical Activity Quarterly*, Vol. 23, n°2, Human Kinetics Inc., pp.184-203. Url : [http://byttpassord.nih.no/documents\\_intranett/Seksjon%20for%20coaching%20og%20psykologi/FOU/Publikasjoner%202006/S%20C3%B8rensen\\_2006\\_intergration%20of%20disability%20sport%20in%20the%20Norwegian%20sport%20organization.pdf](http://byttpassord.nih.no/documents_intranett/Seksjon%20for%20coaching%20og%20psykologi/FOU/Publikasjoner%202006/S%20C3%B8rensen_2006_intergration%20of%20disability%20sport%20in%20the%20Norwegian%20sport%20organization.pdf)

- Sosoe, L. (dir) (2003), *Diversité humaine : démocratie, multiculturalisme et citoyenneté*, L'Harmattan
- Sport for Development and Peace – International Working Group (SDP IWG) (2010), *Harnessing the Power of Sport for Development and Peace: Recommendations to Governments the Power of Sports, Right To Play* [2008]. Url: <http://www.richtoplay.com/International/news-and-media/Documents/Final%20Report%20revised%202010.pdf>
- Stake, R. (1995), *The Art of Case Study Research*, Sage Publications
- Stake, R.E. (1995), *The Art of Case Study Research*, Thousand Oaks, Sage Publications
- Steadward, R. D., Watkinson E.J., Wheeler G. D. (dir) (2003), *Adapted Physical Activity*, Edmonton : University of Alberta Press
- Steinfeld, E. (2008), La conception universelle, *International Encyclopedia of rehabilitation*. Url: [http://cirrie.buffalo.edu/encyclopedia/pdf/fr/la\\_conception\\_universelle.pdf](http://cirrie.buffalo.edu/encyclopedia/pdf/fr/la_conception_universelle.pdf)
- Steinfeld, E. (2006), *Position paper : The future of Universal Design*, IDEA Centre, University of Buffalo. Url: <http://futureofud.wikispaces.com/Position+Paper+-+Steinfeld>
- Stengers, I. (2013), *Une autre science est possible ! Manifeste pour un ralentissement des sciences*, La Découverte
- Stevenson, P. (2009) « The pedagogy of inclusive youth sport: working towards real solutions », in Fitzgerald, H. (dir), *Disability and youth sport*, London: Routledge
- Stevenson, P. & Black, K. (1999), *Including Disabled Pupils in Physical Education: Secondary Module*, Editore English Federation of Disability Sport
- Stiegler, B. (dir) (2008), *Le design de nos existences à l'époque de l'innovation ascendante*, Mille et une nuits
- Stiker, H-J. (2001), « De l'exposition des infirmes à la classification des handicaps : Quelle éthique ? », in Riedmatten, De R., (dir), *Une nouvelle approche de la différence : Comment repenser le « handicap »*, Genève, Édition Médecine et Hygiène, pp. 23-36
- Stiker, H-J. (2005), *Corps infirmes et sociétés. Essais d'anthropologie historique*, Ed. Dunod
- Stocchino, G. e Selis, A. (2004). « Solidarsport », *L'integrazione scolastica e sociale*, 3(4), pp.351-354.
- Taylor, Ch. (1994), *Multiculturalisme. Différences et démocratie*, Flammarion, Champs [1992]
- The EIDD Stockholm Declaration© (2004), adoptée le 9 mai 2004, Annual General Meeting of the European Institute for Design and Disability, Stockholm. Url: [http://www.designforall.org/en/documents/Stockholm\\_Declaration\\_ang.pdf](http://www.designforall.org/en/documents/Stockholm_Declaration_ang.pdf)
- Thomas, N (2003), « Sport and Disability », in Houlihan, B. (dir) *Sport and Society. A Student Introduction*. London: Sage. Url : [http://www.sagepub.com/upm-data/9462\\_011233Ch6.pdf](http://www.sagepub.com/upm-data/9462_011233Ch6.pdf)
- Thomas, N. (2002), « Mainstreaming. The high road or the low road ? », *Presentation to English Federation of Disability Sport*, London: November, 11th 2003
- Thomas, N. (2005), « Mainstreaming: Do we know what it means yet ? », *Presentation to The British Association of Sport and Exercise Sciences*, 5-7th Sept., Loughborough University, UK.
- Thomas, N. (2007), « Mainstreaming and the State of Disability Sport Policy in the UK », *Invited Presentation. University of Lincoln*, 26th Feb 2007
- Thomas, N. (2011), *All for Sport for All: Perspectives of Sport for People with a Disability in Europe*, Reporting Factsheet. Disability Sport Policies, Lyon, France, European Observatoire of Sport and Employment
- Thomas, N. & Smith, A. (2009), *Disability, Sport and Society. An introduction*. Routledge
- Thomas, N. & Smith., A. (2010), « Disability sport in the UK: The rhetoric and reality of mainstreaming and inclusion », *13th World Conference on Sport for All*, Jyväskylä Finland, 14-17th June 2010
- Tillion, G. (2009), *Fragments de vie*, Paris, Le Seuil
- Tort, P. (1988), « Introduction à l'anthropologie darwinienne », *L'Homme*, n° 105
- Tort, P. (1991), « Darwinisme social : la méprise », *Les Cahiers de Science et vie*, n° 6, déc. 1991

- Tort, P. (1995), « Nouveaux fondements pour une éthique évolutive », *Diogène*, n° 172, oct.-déc. 1995
- Tort, P. (1996), « Sur le matérialisme darwinien en éthique. A propos de l'effet réversif de l'évolution », *L'Inactuel*, printemps 1996
- Tort, P. (1999), « De l'origine des espèces à l'émergence de la civilisation », *Axiales*, n° hors-série *L'Homme en question(s)*, septembre 1999
- Tort, P. (2004), « La généalogie darwinienne de la morale », *Sciences et Avenir*, n° hors-série, juin-juillet 2004
- Tort, P. (2004), « Les bases évolutives de la solidarité », *Ensemble*, n° 7, juillet-août 2004
- Tort, P. (2007), « L'effet réversif de l'évolution », *Les idées en mouvement*, n° 146, février 2007
- Tournebize, A. (1996), « Handicapés moteurs et intégration scolaire », *EPS 259*, mai-juin 1996, Ed. Revue EPS
- Trabal, P. (1999), « La sociologie, la technique et l'innovation technologique dans le champ sportif », in Midol, N. et al. (1999), *Les sciences de la performance à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Dixièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier
- Trabal, P. (2008), « Resistance to Technological Innovation in Elite Sport », *International Review for the Sociology of Sport*, Ed. Sage
- Tramma, S. (2010), « Lo sport nel clima educativo della contemporaneità. Comunità competitive, movimento fermo e inclusione virtuale », in Cunti, A. (dir), *La rivincita dei corpi. Movimento e sport nell'agire educativo*, Franco Angeli
- Tuot, Th. (2013), « La grande Nation : pour une société inclusive », *Rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration*, 01 février 2013. Url: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000099/0000.pdf>
- UNESCO (1994), *The Salamanca Statement and Framework for Action on Special Needs Education*, UNESCO/Ministry of Education, Spain
- UNESCO (2008), *Equity and Inclusion in Education*, Paris, UNESCO
- UNESCO (2009), *Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation*, Unesco
- Valet, A. (2006), « Le Baskin : un Basket en intégration », *XIII<sup>e</sup> Journées Francophones en Activités Physiques Adaptées (AFAPA)*, Villeurbanne, France (communication non publiée)
- Valet, A. (2006), Poster "Baskin: a new sport", *VIII European Conference of Adapted Physical Activities*, Olomouc, Czech Republic
- Valet, A. (2007), « La balle au panier », *Revue L'école valdôtaine n°74*, Sept. 2007, Italie
- Valet, A. (2007), « Conditions d'émergence d'une innovation pédagogique relative à l'intégration des élèves handicapés en éducation physique », *11<sup>e</sup> Journées scientifiques de l'Ecole Doctorale Interdisciplinaire Sciences Santé (EDISS)*, Villeurbanne, France (communication non publiée)
- Valet, A. (2008), « Cultural evolution of sport: the new challenge of inclusion in APA », *IX European Conference of Adapted Physical Activities*, Turin, Italie (communication non publiée)
- Valet, A. (2008), « L'inclusione : una nuova sfida per le attività fisiche e sportive adattate », in Drabeni, M. & Eid, L. (dir) (2008), *L'attività fisica adattata per i disabili. Prospettive della realtà italiana ed europea*, Ed. Libreria dello sport, Milan
- Valet, A. (2010), « Evolution socioculturelle et handicap: santé, éducation et sport », *XV<sup>e</sup> Journées Francophones en Activités Physiques Adaptées*, Orléans, France, (communication non publiée)
- Valet, A. (2010), « Proposal for building a shared framework aimed to classify the different inclusion methodologies in APA », *X European Congress of Adapted Physical Activities (EUCAPA 2010)*, Jyväskylä, Finlande (communication non publiée)
- Valet, A. (2010), « Sociocultural evolution at school: towards an inclusive model of sport », in Cazzoli, S. & Antala, B. (dir) (2010), *Integration and inclusion in physical education*, FIEP, Bratislava
- Valet, A. (2010), « Towards a new inclusive model of sport: the example of Baskin », *X European Congress of Adapted Physical Activities (EUCAPA 2010)*, Jyväskylä, Finlande, (communication non publiée)

- Valet, A. (2011), « *Modelli culturali europei dell'inclusione: parallelo tra educazione e sport* », Colloque international "Interdisciplinary collaboration among different themes for International planning about inclusion", Università degli Studi di Roma Foro Italico, Rome, Italie (communication non publiée)
- Valet, A. (2011), « Sport, Inclusion, A.P.A. & Empowerment », *18th International Symposium on Adapted Physical Activity (ISAPA 2011)*, INS-HEA, Paris, France (communication non publiée)
- Valet, A. (2011), « Sport, Innovation & Design for all: the example of Baskin (a basket-ball designed for all) », *18th International Symposium on Adapted Physical Activity (ISAPA 2011)*, INS-HEA, Paris, France (communication non publiée)
- Valet, A. (2012), « Pluralità umana e contesti inclusivi. La scelta del dispositivo : tra tecnica ed etica. Il caso dello sport », *Rencontre de l'Ecole Doctorale des Sciences Humaines de l'Université Bicocca*, 12 septembre 2012, Milan, Italie (communication non publiée)
- Valet, A. et al (2006), « The Baskin, a Basket in integration : motor of social helath », *VIII European Conference of Adapted Physical Activities*, Olomouc, Czech Republic. Url: [http://www.eufapa.eu/index.php/resources/documents/doc\\_download/55-valet-alexy.html](http://www.eufapa.eu/index.php/resources/documents/doc_download/55-valet-alexy.html)
- Valet, A., Bodini, A. & Cappelini, F. (2010), « Il Baskin, uno sport integrante ed umanizzante », *Rivista Accaparlante, Volume 8, N°1*, Ed. Erickson, Italie
- Van Hilvoorde, I. & Landeweerd, L. (2008), « Disability or Extraordinary Talent— Francesco Lentini (Three Legs) Versus Oscar Pistorius (No Legs) », in Jespersen, E. & McNamee, M. (2008), *Ethics, Dis/ability and Sports*, Routledge
- Van Lent, Mike (dir) (2006), *Count Me In: A guide to Inclusive Physical Activity, Sport and Leisure for Children with a Disability*. Leuven, Belgium: Joint Actions Project
- Vattimo, G. & Rovatti, P.A. (1983), *Il pensiero debole*, Milano, Feltrinelli
- Vial, S. (2010), *Court traité du design*, Ed. Paris, Presses Universitaires de France
- Vieille Marchiset, G. Coignet, B. (dir) (2011), *Les ressorts des innovations sociales dans les clubs sportifs dans les zones urbaines sensibles : approche systémique et critique*, Rapport final, Recherche-Action « Les clubs sportifs dans les zone urbaines sensibles : lieux d'intégration et d'éducation ? », Agence pour l'Education par le Sport
- Walker, B. et al (2004), « Resilience, adaptability and transformability in social–ecological systems », *Ecology and Society* 9(2). Url: <http://www.ecologyandsociety.org/vol9/iss2/art5/>
- Wieviorka, M. (dir) (1996), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, La Découverte
- Winnick, J. (1987), « An integration continuum for sport participation », in *Adapted Physical Activity Quarterly*, Volume 4, Issue 3, July, pp.157-161
- Wood, J. (2007), *Design for Micro-Utopias. Making the unthinkable possible*, Ed. Gower
- Yanacopoulo, A. (2000), Colloque *Folie et société au Québec, 19e et 20e siècles*, Université du Québec à Montréal, 10 mars 2000, actes publiés dans la revue d'histoire québécoise Bulletin d'histoire politique, volume 10, numéro 3, 2002. Url: <http://www.chrs.uqam.ca/folie-et-societe-au-quebec-19e-et-20e-siecles>
- Yin, R.K. (2009), *Case Study Research: Design and Methods*, Fourth Edition, California, Sage Publications [1984]
- Yonnet, P. (1998), *Systèmes des sports*, Paris, Gallimard
- Zizek, S. (2007), *Le sujet qui fâche Le centre absent de l'ontologie politique*, Flammarion, 2007
- Zwakhoven, B., Evaggelinou, Ch.; Daly, D.; Vanlandewijck, Y. (2003), « An observation protocol for skill proficiency assessment in male wheelchair basketball », *European Bulletin of Adapted Physical Activity*, Volume 2, Issue 3, 2003

# ANNEXES

Du point de vue de l'association Baskin, l'identité revendiquée renvoie, comme on le suggérait, à une double quête de reconnaissance : celle de « conformité » à la norme sportive mais en même temps celle d'« innovation » par rapport aux pratiques sportives existantes en vertu du caractère radicalement inclusif de cette activité. Il semble alors en résulter une revendication identitaire en quelque sorte paradoxale, celle d'une « *innovation conforme* ».

Or, on cherchera ici à mettre en évidence dans quelle mesure l'environnement social et culturel est prêt à accueillir cette nouvelle identité, à la fois innovante et conforme, en considérant l'environnement à la fois interne et externe à l'association Baskin. On tâchera pour cela d'établir une typologie contrastée de perceptions idéal-typiques sur cette identité, faisant émerger les argumentations normatives qui sont sollicitées et qui alimentent de multiples controverses au cours du processus d'innovation du Baskin. Ces controverses sont bien-sûr associées à une question de légitimité par rapport à ce que l'on peut entendre par *identité sportive* ainsi que par *identité inclusive*, chacune de ces identités étant livrée à de fortes influences normatives<sup>488</sup>.

Nous obtiendrons alors une présentation volontairement manichéenne de ces perceptions qui doivent surtout suggérer des bornes opposées entre lesquelles se trace l'itinéraire identitaire du Baskin, à la recherche de lui-même en quelque sorte. Ces perceptions diversifiées témoignent donc soit d'une attitude de « reconnaissance » (perception en adéquation avec la revendication identitaire officielle de l'association) ou bien au contraire un « déni de reconnaissance » (perception se démarquant de la revendication officielle de l'association).

PERCEPTIONS IDEALES-TYPIQUES SUR L'IDENTITE DU BASKIN (comme prototype d'un SPORT INCLUSIF)	PERCEPTION "POSITIVE": « <u>RECONNAISSANCE</u> » (attitude pro)	PERCEPTION "NEGATIVE": « DENI DE RECONNAISSANCE » (attitude anti)
IDENTITE SPORTIVE	perception de <b>continuité</b> (conformité)	perception de <b>rupture</b> (déviance)
IDENTITE INCLUSIVE	perception de <b>rupture</b> (innovation)	PERCEPTION DE CONTINUITÉ (un cas parmi d'autres)

---

488

comme le suggère d'ailleurs la seule existence de partisans et détracteurs du sport ainsi que de promoteurs et sceptiques de l'inclusion



**ANNEXE Ia : PERSPECTIVE « MILITANTE » QUI PERCOIT LE BASKIN  
COMME INNOVATION SOCIALE**

Y a-t-il innovation en terme de modèle culturel, de système de valeurs, de forme de sociabilité ?

<u>Les multiples facettes de l'innovation revendiquées par l'association Baskin :</u>	
<u>cultu(r)elle:</u>	d'un objet sacré ( <i>le sport, tel qu'il préexiste</i> ) offert à un peuple élu ( <i>les sportifs</i> ) à l'élection d'un objet ( <i>le sport construit</i> ) offert à l'entière population ( <i>tous</i> )
<u>éthique:</u>	d'une illusion de liberté dans le choix de pratique ( <i>inaccessibilité ou relégation entre pairs</i> ) à la possibilité réelle d'autodétermination ( <i>accessibilité et choix de l'inclusion possible</i> )
<u>anthropologique:</u>	du mythe de l'homme invulnérable ( <i>le héros sportif</i> ) à la réalité de la vulnérabilité humaine ( <i>l'homme réel et sa fragilité</i> )
<u>socio-politique:</u>	de l'injustice d'une méritocratie fictive ( <i>mesure des performances absolues, indépendamment des conditions de départ</i> ) à l'équité d'une méritocratie soutenable ( <i>mesure des performances relatives, en fonction des conditions de départ</i> )
<u>économique:</u>	d'une économie du spectacle ( <i>où 2% font le spectacle et 98% regardent</i> ) à une économie de la participation ( <i>où tout le monde participe</i> )

◇ cf. *Issu du Projet présenté par l'association Baskin à la Design for all Foundation en janvier 2011*  
(à propos de l'innovation du baskin pour la description de ces diverses facettes)

## **ANNEXE Ib : Éléments d'analyse de l'identité normative de l'inclusion**

<b>I/ IDENTITE INCLUSIVE</b>	<b>A/ ELEMENTS DE REVENDICATION <u>RECONNAISSANCE</u></b> (partisans, promoteurs)	<b>B/ ELEMENTS DE CONTESTATION <u>DENI DE RECONNAISSANCE</u></b> (réfractaires, sceptiques)
Le Baskin et...	1. <u>le rapport de l'inclusion à la justice</u> 2. <u>le rapport de l'inclusion au lien social</u> 3. <u>le rapport de l'inclusion à l'identité humaine</u> 4. <u>le rapport de l'inclusion au registre économique</u>	1. <u>le rapport de l'inclusion à l'idéologie</u> 2. <u>le rapport de l'inclusion à la qualité de vie globale</u> 3. <u>le rapport de l'inclusion aux catégories humaines</u>

### **A/ ELEMENTS DE REVENDICATION RECONNAISSANCE (partisans, promoteurs)**

On peut faire renvoyer l'innovation du baskin, on l'a vu, à la logique de l'inclusion à l'intérieur de la logique sportive. Il est donc intéressant d'explorer les caractéristiques normatives de l'approche inclusive susceptibles de rendre compte de la force innovante du Baskin :

1. le rapport de l'inclusion à la justice : l'approche inclusive fait de l'égalité des chances et de l'équité une préoccupation centrale, en reconnaissant la diversité des conditions de départ des individus ; elle invite donc à refonder la conception du mérite (et du système méritocratique) en exigeant un mécanisme de pondération des résultats, pour une « égalité des chances soutenable »

2. le rapport de l'inclusion au lien social (*conciliant autonomie individuelle et cohésion sociale, responsabilité individuelle et responsabilité sociale*) : l'approche inclusive, en se fondant sur le principe de la différenciation des rôles et la reconnaissance d'une possible complémentarité des hommes (autonomes et dépendants tout à la fois), peut être apparentée à l'universalisme laïque du modèle « multiculturaliste », dans la mesure où elle se distingue d'une part de l'approche catégorielle propre au modèle « communautariste » et d'autre part de l'approche normalisante propre au modèle « assimilationniste »

3. le rapport de l'inclusion à l'identité humaine : l'approche inclusive ne fait pas des personnes dites « fragiles » une catégorie humaine à traiter à part comme ses seuls destinataires mais s'adresse à la population entière en admettant que la « fragilité » est une condition universelle de l'humanité ; elle invite donc à dessiner le visage d'un autre Homme, plus proche de la réalité et s'éloignant du mythe de l'invulnérabilité

4. le rapport de l'inclusion au registre économique : l'approche inclusive choisit une stratégie « marketing » qui ne correspond pas à la tentative de répondre à la diversité des besoins de la population par la multiplication ou le morcellement des produits et services de façon toujours plus ciblée et adaptée aux différentes catégories de personnes ; au contraire, l'approche inclusive choisit une autre stratégie « marketing » correspondant à des produits et services qui prennent en compte dès leur conception initiale la diversité de ses destinataires, selon le principe du design for all (ou conception universelle), permettant une accessibilité et une utilisabilité commune

## **B/ ELEMENTS DE CONTESTATION DENI DE RECONNAISSANCE (réfractaires, sceptiques)**

- le rapport de l'inclusion à l'idéologie : l'idéologie inclusive (*inclusion pour tous, partout, tout le temps, exclusivement*) ne garantit pas la liberté de choix et l'autodétermination des personnes, en ce qu'elle est davantage centrée sur un principe moral a priori que sur la personne dans la singularité de ses besoins ; il est tout aussi concevable que des personnes en situation de handicap ou non expriment le désir de se retrouver « entre pairs » que celui de se retrouver « en mixité »
- le rapport de l'inclusion à la qualité de vie globale (la qualité de vie comme perception subjective) : quelle valeur prend *l'inclusion vécue dans le sport* par rapport à la perception globale d'une qualité de vie ? Il n'est pas sûr qu'il existe un transfert effectif de l'inclusion vécue dans la situation sportive à l'inclusion vécue dans la société ? Quel impact en somme le basket peut prétendre avoir objectivement sur la qualité de vie de ses pratiquants ? Si en outre, sur le terrain de jeu, la reconnaissance dont on bénéficie auprès des autres ne relève que du registre utilitaire au travers des points que l'on apporte à son équipe, il est facile d'imaginer le déni de reconnaissance dont on souffrirait comme personne, réduite à une simple valeur quantitative (nombre de paniers, de points, ...) ; l'espérance placée en nous est limitée aux circonstances très particulières d'un match et elle est finalisée à l'objectif utilitaire de la victoire.
- le rapport de l'inclusion aux catégories humaines : l'idéal de l'inclusion suppose la reconnaissance de la singularité irréductible des personnes, ce qui implique une image de l'humanité sans catégories, puisque l'infinie diversité humaine ne peut être réduite à quelques moules normatifs à l'intérieur desquels faire rentrer des tranches de population ; or, le basket crée 5 catégories de joueurs

## **ANNEXE Ic : éléments d'analyse de l'identité normative du sport**

<b>II/ IDENTITE SPORTIVE</b>	<b>A/ ELEMENTS DE REVENDICATION</b> <i>RECONNAISSANCE</i> (partisans, promoteurs)	<b>B/ ELEMENTS DE CONTESTATION</b> <i>DENI DE RECONNAISSANCE</i> (réfractaires, sceptiques)
_ compétition _ classification _ performance _ mesure _ règle _ limite _ mérite _ spectacle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>le baskin et la compétition</u></li> <li>• <u>le baskin et le règlement</u></li> <li>• <u>le baskin et la performance</u></li> <li>• <u>le baskin et l'excellence</u></li> </ul>	1. <u>le baskin</u> : « activité éducative » 2. <u>le baskin</u> : « activité charitable » 3. <u>le baskin</u> : « activité limitante »

### **A/ ELEMENTS DE REVENDICATION** *RECONNAISSANCE* (partisans, promoteurs)

**Pour ses partisans, on l'a vu, l'innovation du Baskin ne remet pas en cause sa conformité à la norme sportive. Il est donc important d'explorer de façon plus précise les caractéristiques normatives de son identité sportive:**

#### 1) la dimension compétitive

- \_ l'objectif est de gagner contre l'équipe adverse en déployant toutes les ressources à disposition
- \_ les résultats donnent lieu à une classification allant du plus fort au moins fort

#### 2) la dimension réglementaire

- \_ la mesure des performances est déterminée par un règlement traduisant rigueur et objectivité
  - \_ le cadre technique réglementaire est uniforme et partagé par tous (comme toute fédération)
  - \_ l'action des joueurs est définie par « la règle » de manière égale pour tous
- NB : la norme morale de l'action est aussi définie par la « règle » et non de façon contingente par la qualité morale des participants, laquelle risque soit d'être absente soit de virer à l'assistanat*

#### 3) la dimension de la performance

- la confrontation avec la limite des possibilités humaines est une motivation pour tous
- chacun cherche à exprimer le maximum de ses ressources et de son potentiel pour atteindre la meilleure performance possible
- chacun est engagé dans un effort physique et cognitif qui met au défi ses propres capacités (cf. récent paramétrage médical de l'effort physique fourni)

#### 4) la dimension de l'excellence

- non seulement la reconnaissance de l'excellence sportive, au travers de la valorisation des plus hautes performances, est présente mais démultipliée (en l'occurrence par 5) puisque l'excellence devient une valeur relative aux conditions de départ (et l'on reconnaît en l'occurrence 5 profils-type de départ)

**B/ ELEMENTS DE CONTESTATION DENI DE RECONNAISSANCE (réfractaires, sceptiques)  
(préjugés)**

- **le baskin** : « activité éducative » (donnant l'illusion sportive) dont la dimension militante sacrifie les caractéristiques essentielles du sport (essence du sport) ; tout au plus peut être utilisée l'expression « sport éducatif », en sous-entendant la valeur préjudiciable du terme éducatif, marquant l'effet d'un conditionnement avilissant (selon un classique renversement de valeurs) empêchant de reconnaître la valeur des performances absolues et le mérite des héros sportifs, au travers d'un subterfuge moral ou détournement éthique
  
- **le baskin** : « activité charitable », dont la dimension sociale et solidaire revêt deux aspects critiquables d'un point de sportif :
  - il s'agit d'une activité pour handicapés, surtout non sportifs, dont on permet la participation grâce à l'implication de quelques bénévoles valides, appartenant à un cercle restreint de personnes dont la motivation est moins sportive que de solidarité
  - il s'agit d'un jeu où l'importance de la « tolérance » envers les personnes et leur difficultés conditionne le déroulement de l'activité en faisant du règlement un cadre « approximatif » qui sacrifie l'exigence sportive d'une rigueur impartiale envers les différents participants ; les relations interpersonnelles comptent plus que le respect des règles ; la rigueur est donc sacrifiée et remplacée par une approximation tolérante
  
- **le baskin** : « activité limitante » qui renvoie à l'image d'un sport bridé offrant un cadre limitant à l'expression de l'excellence sportive, autant pour les sportifs valides que pour les sportifs handicapés, dont la figure symbolique de « héros » n'est pas reconnue

